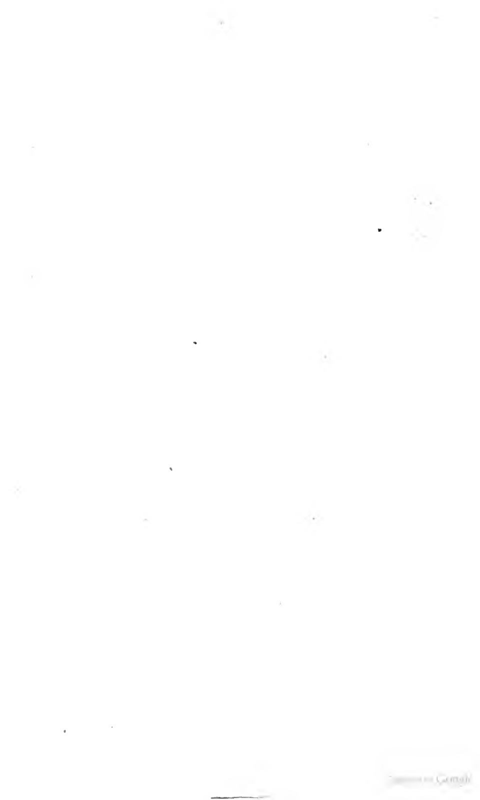








MŒURS ROMAINES

DU

RÈGNE D'AUGUSTE

A LA FIN DES ANTONINS

PAR

L. FRIEDLÆNDER

Professeur à l'université de Kœnigsberg

TRADUCTION LIBRE

Faite sur le texte de la deuxième édition allemande

AVEC DES CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES ET DES REMARQUES

PAR CH. VOGEL

Membre de la Société d'économie politique de Paris,

Membre correspondant de l'Académie royale des sciences de Lisbonne.

TOME PREMIER

COMPRENANT LA VILLE ET LA COUR, LES TROIS ORDRES, LA SOCIÉTÉ ET LES FEMMES

PARIS

C. REINWALD, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue des Saints-Pères, 15.

1865



MŒURS ROMAINES

DU

RÈGNE D'AUGUSTE

A LA FIN DES ANTONINS



Paris. — Imp. de Ad. Lainé et J. Havard, rue des Saints-Pères, 19.

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

L'histoire de l'empire romain est une de celles dont on s'occupe le plus de nos jours. Il suffit de rappeler à ce sujet les publications, récentes en partie, des Dézobry, des Ampère et des Amédée Thierry en France, ainsi que celles de Becker et de Mommsen en Allemagne, l'ouvrage capital de ce dernier ne devant pas s'arrêter à Jules César, mais s'étendre également à la période suivante. Ces travaux, cependant, malgré la diversité de l'esprit et des tendances qui s'y manifestent, n'ont pas modifié beaucoup, quant au fond et dans l'ensemble, l'appréciation du caractère moral de cette période, mais plutôt confirmé l'opinion que l'on s'en était formée, d'après le jugement de Montesquieu. Ils ne s'en recommandent pas moins à toute notre attention, par la mise en lumière de bien des parties aupa-

ravant négligées de cette histoire, par un plus mûr examen de l'organisation, du caractère, des besoins et des habitudes de la société du temps, dont on ne saisissait que trop imparfaitement les rapports. Une application sérieuse à l'étude des institutions et des mœurs d'une époque tend particulièrement à y faciliter l'intelligence de la conduite des hommes et de la marche des événements, ainsi qu'à en faire ressortir l'image ou la physionomie plus vivante à nos yeux.

Le livre de M. L. Friedlaender, dont nous venons offrir ici la traduction au public française, st, à cet égard, un des plus curieux et des plus incisifs. Il en a paru de 1862 à 1864, sous le titre de *Tableaux de l'histoire des mœurs romaines, depuis Auguste jusqu'à la fin des Antonins*, deux volumes, dont une seconde édition allemande est devenue nécessaire, avant même que l'auteur ait pu achever le troisième. La première série de ces intéressants tableaux, comprise dans le présent volume, dédié au célèbre historien Théodore Mommsen', traite de la ville de Rome', de la cour des empereurs, des trois ordres, du commerce de société, ainsi que de la condition et des mœurs des femmes; la seconde, plus particulièrement, des voyages dans le monde romain et des spectacles à la même époque. Telle est la variété des sujets sur lesquels a porté jusqu'à présent, dans ce double cadre, le

piquant résumé du travail ingénieux et plein d'érudition de M. Friedlaender.

Pour les deux premiers siècles de l'empire les sources, les écrits du temps en particulier, ne manquent pas. Si, malgré l'abondance des renseignements qui en découlent, il reste encore des points sur lesquels notre légitime curiosité demeure en souffrance, les productions si variées de la littérature latine et grecque, ce qui s'est conservé des monuments de l'art contemporain, avec les nombreuses inscriptions qui s'y rattachent, notamment aussi les résultats des fouilles de Pompéji, offrent, sur cette même époque, un fonds d'éléments descriptifs, d'indications plus ou moins précises, de données et d'observations de tout genre, extrêmement riche et d'une valeur incontestable. Mais le fractionnement et l'incohérence de cette masse de documents épars ne permettent de saisir l'ensemble des notions de rapports et de faits qui en dérivent et d'en reproduire l'image entière qu'au moyen d'une synthèse très-judicieuse, accompagnée d'une critique sévère et d'une profonde connaissance de toute l'antiquité classique.

On ne saurait se dissimuler la grande difficulté d'une pareille tâche ; mais aussi, de l'autre côté, quel puissant attrait, pour l'esprit qui fait pénétrer la lumière dans ce chaos d'innombrables détails et sait, en re-

trouvant, à pareille distance, pour chaque particularité la place qui lui appartient dans l'ensemble, rétablir celui-ci sous son véritable jour!

Il peut sembler hardi de prime abord, ainsi que le fait observer M. Friedlaender, d'embrasser dans un même cadre et de ramener à l'unité le tableau des mœurs et de l'état de civilisation d'une période de deux siècles. Il est certain que pour une époque plus rapprochée du temps actuel, où nous voyons tout changer continuellement autour de nous, et où il arrive souvent que deux générations qui se suivent n'ont presque plus rien de commun dans leurs conditions matérielles, leurs idées, leur manière de vivre, leurs habitudes et leur physionomie, on se flatterait en vain de réussir dans une pareille entreprise. Mais, dans l'antiquité, quoique les vicissitudes politiques et les guerres n'y fussent pas moins fréquentes que de nos jours, la marche de la civilisation et les changements qu'elle opère dans les rapports de la vie sociale et privée étaient beaucoup plus lents. Les découvertes et les inventions qui, dans le monde moderne, la transforment presque à vue d'œil, ne se succédaient pas alors avec la même rapidité. Il est à remarquer d'ailleurs que, de nos jours encore, les peuples du midi persistent dans leurs mœurs, leurs habitudes et leurs idées traditionnelles beaucoup plus longtemps que les

peuples du nord. Il en est surtout ainsi dans des pays comme l'Italie et l'Espagne, où l'on rencontre encore le plus de vestiges de l'antiquité, et où la civilisation moderne n'a pénétré bien réellement que les couches supérieures de la société, sans toucher et modifier beaucoup le fond de celle-ci. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait eu entre toutes les époques, dans les temps les plus reculés comme de nos jours, des nuances d'autant plus difficiles à saisir que les organes de la tradition sont plus défectueux. Mais, dans le temps comme dans l'espace, les formes et les aspects de bien des choses différentes se confondent plus ou moins, aux yeux de l'observateur éloigné, par l'effet des lois générales de l'optique et de la perspective, dont il ne dépend pas plus de l'historien que du peintre de s'affranchir. Il en résulte une connaissance souvent très-insuffisante, dont il faut savoir néanmoins se contenter, lorsqu'on a pu se convaincre de l'impossibilité d'en acquérir une plus parfaite.

Quoi qu'il en soit de ces différences, il est à peu près certain qu'il n'y a pas eu, dans la physionomie générale du monde romain, pendant les deux siècles qui se sont écoulés depuis Auguste jusqu'à la fin des Antonins, de changement assez considérable pour rompre l'unité du tableau des rapports sociaux et des mœurs publiques et privées de cette re-

marquable période. Comparée avec les temps qui l'avaient précédée comme avec ceux qui la suivirent, elle nous apparaît, au contraire, souverainement empreinte d'un même caractère, sous tous les rapports dominants et d'une importance capitale. Elle présente ainsi une phase entière et très-bien déterminée dans le cycle des destinées de l'ancien monde et de la civilisation antique. Ce n'est qu'à l'égard d'autres points, d'un intérêt secondaire, que cette période elle-même comporte une subdivision en deux époques distinctes, finissant la première au règne d'Adrien, la seconde à celui de Commode, sans préjudice de la distinction de nuances moindres encore, suivant les variations de chaque phase de progrès ou de déclin des institutions, des mœurs et de la vie intellectuelle, dans le cours de l'une et de l'autre.

M. Friedlaender, tout en fixant la limite de son cadre au dernier des Antonins, ne s'est pas strictement borné, cependant, à n'accueillir que des données résultant de témoignages appartenant à la période ainsi arrêtée. Il importait, en effet, de ne pas négliger les enseignements qu'on peut tirer, pour l'intelligence de cette période même, de beaucoup de rapports et de faits d'une date postérieure, il est vrai, mais qui permettent au jugement de se reporter en arrière, par des inductions, et d'éclaircir ainsi des

obscurités dans le tableau du passé, ou même d'y combler des lacunes. Mais, ne perdant pas de vue, dans la mention subsidiaire et l'appréciation indirecte de ces faits, la réserve commandée par la diversité des dates et des circonstances, il ne les a généralement envisagés, lui-même, que comme une matière à digressions d'une valeur relative et d'un intérêt plus ou moins accidentel. On comprend ainsi parfaitement la nécessité qu'il y avait d'établir, dans son livre, des distinctions chronologiques, assez précises pour obvier partout à la confusion des temps et aux erreurs qu'elle pourrait entraîner. L'auteur s'est astreint, du reste, à n'admettre et n'affirmer positivement que des faits bien avérés, se présentant sous la double garantie de l'irrécusable autorité des témoignages et de l'authenticité des sources.

« J'ai cru de mon devoir, » dit-il dans sa préface, « de ne jamais avancer que comme vraisemblable ou possible, sous une forme dubitative, tout ce qui n'est fondé que sur des probabilités, des inductions, des assertions contestables ou de simples conjectures. » Ce sont bien réellement les mœurs des Romains du temps de l'empire, peintes par eux-mêmes, dont il nous offre le tableau, tant il a multiplié les citations de témoignages contemporains et se montre sobre d'hypothèses et de jugements personnels, dans toutes

les parties de son livre. Ce sont là des scrupules dont il faut lui savoir gré, la réserve qu'il a gardée ne pouvant qu'ajouter à la valeur d'un ouvrage pareil. Si, après cela, il reste des inégalités et des lacunes dans les développements d'un aussi vaste sujet, il n'en faut accuser que l'insuffisance partielle de matériaux, souvent même le manque absolu de renseignements. Quand on s'applique à faire sérieusement de l'histoire et non du roman, il faut, naturellement aussi, se résigner à subir toutes les conditions de cette tâche.

La méthode adoptée, suivant ces explications, par l'auteur du tableau des mœurs romaines à l'époque des deux premiers siècles de l'empire, a été religieusement observée par lui en tous points, comme il est facile de s'en convaincre à la lecture des pages intéressantes dans lesquelles il nous initie à toutes les particularités de la vie publique et privée de la société romaine, vue des coulisses. Un de nos philologues les plus distingués, M. Fix, bibliothécaire du Conseil d'État, avait conçu l'opinion la plus favorable de l'ouvrage de M. Friedlaender, rien de plus complet, ni de plus saisissant n'ayant été publié jusqu'à présent sur la matière. Heureux de nous être rencontré dans cette appréciation avec un critique aussi compétent que M. Fix, nous ne doutons guère que le public lettré ne tienne à confirmer, en France aussi, le jugement qui

a déjà été porté sur ce livre en Allemagne. Nous n'avons donc pas hésité à en entreprendre la traduction. Dans le plan de ce travail nous ne nous sommes pas écarté de la division adoptée par l'auteur; mais, tout en nous attachant à reproduire fidèlement, sans en rien distraire d'essentiel, le vaste fonds d'érudition dont nous sommes redevables à ses savantes et laborieuses recherches, nous avons cru nécessaire, dans l'intérêt du livre même, vis-à-vis de ses nouveaux lecteurs, de nous ménager une certaine liberté d'allures plutôt que de nous astreindre à la servitude d'une version textuelle en tous points.

L'original allemand, même dans la seconde édition, sur laquelle a été fait notre travail, est hérissé d'une multitude de notes, pleines de détails et d'observations, qui ajoutent beaucoup à l'intérêt des chapitres qu'elles accompagnent, mais le scindent et le divisent trop. Nous avons jugé préférable de fondre dans le texte même la substance de tout ce qui nous a paru susceptible d'y être incorporé. Nous n'avons pas hésité non plus à élaguer certains détails d'érudition, trop minutieux, sans étroite liaison avec le fond du sujet, et ne s'adressant qu'aux philologues et aux archéologues. De simples renvois à l'ouvrage original pouvaient suffire pour cette classe, peu nombreuse, de lecteurs savants. Nous avons supprimé de même pres-

que tous les passages grecs et quelques citations trop longues en langue latine, mais en ayant toujours soin de laisser subsister l'indication précise des noms d'auteurs, des titres de leurs écrits et des autres sources, qui renferment la garantie du texte. Cette partie assez délicate de notre travail avait toutefois un côté embarrassant ; mais l'auteur a eu l'obligeance de nous y mettre à notre aise, en se chargeant de revoir lui-même toutes les feuilles de cette traduction libre, qui paraît ainsi revêtue de son approbation.

L'étude de toute grande période historique tend à des enseignements qu'il importe de mettre en relief, parce qu'ils réfléchissent sur toutes les époques de l'histoire.

Or, M. Friedlaender s'est abstenu, jusqu'à présent, de tirer des conclusions de son livre, ce qui, à notre point de vue, l'isolait un peu trop du fond politique et social sur lequel repose le tableau des mœurs de l'empire romain. Nous avons cherché à y suppléer par les considérations générales du commencement, que nous avons signées, afin d'éviter toute promiscuité et de ne laisser à l'auteur allemand, vis-à-vis du public, la responsabilité d'aucune opinion contre laquelle il pourrait avoir des objections à faire valoir.

La table chronologique, qui termine cette espèce d'introduction, peut aider à mettre le livre à la portée

de tout le monde. Hors de là, nous ne nous sommes permis de faire que très-peu d'additions au corps de l'ouvrage même, où la plupart des changements ne portent que sur la disposition des matières et la forme, qu'il s'agissait quelquefois de mieux approprier à ces convenances littéraires qui varient d'un pays à l'autre. Nous nous sommes d'ailleurs fait un devoir de distinguer partout rigoureusement, au moyen d'astérisques, le peu que nous avons ajouté de tout ce qui appartient en propre à M. Friedlaender.

CONSIDÉRATIONS

GÉNÉRALES

DU TRADUCTEUR.

L'histoire de l'empire romain, une des plus saisissantes comme des plus mémorables de l'antiquité, dont elle forme le dernier acte, se présente sous un double aspect qui attriste autant qu'il impose. C'est le grand miroir d'un état social voué à la décadence par la corruption, en même temps que celui du despotisme, de son influence avilissante et de ses conséquences extrêmes, éternel avertissement pour les princes et les peuples. Dans cette image lugubre de Rome dégénérée, dominant le monde, qu'elle entraîne avec elle à sa ruine, tout apparaît marqué du sceau de la fatalité et, à cet égard, l'étude des mœurs et de la vie privée d'une société puissante encore, mais s'affaissant de plus en plus sur elle-même, n'excite pas un moindre intérêt que le spectacle des révolutions de palais, des révoltes et des guerres, dont on y voit se succéder les péripéties sanglantes et les agitations convulsives.

La civilisation du monde ancien a péri surtout par deux causes, les défauts de sa morale et les vices non moins patents de sa constitution économique et sociale. Ces raisons majeures, étroitement liées entre elles, devaient tôt ou tard y amener la caducité, par cela même qu'elles formaient obstacle à la continuité du progrès.

Chez tous les peuples anciens, l'absence de l'esprit de charité, dont la prédication était réservée au christianisme, ne permettait guère à la vertu la plus décidée au sacrifice de s'élever au-dessus des considérations d'un patriotisme étroit. Dans le polythéisme des Grecs et des Romains, comme dans le monothéisme des Juifs, le sentiment religieux, dans sa plus haute expression même, ne se rapportait qu'à un amour exclusif de la cité ou de la patrie. En dehors de ce cercle, la philanthropie, les vues humanitaires, le respect de la liberté des autres peuples, que l'on confondait avec mépris sous la dénomination générale de barbares, étaient presque aussi étrangers à la morale des anciens que le droit des gens et l'idée moderne d'un équilibre, garantie mutuelle de l'indépendance des États, l'étaient à leur politique. Hors de la sphère de leur autonomie ou de leur domination présente, les républicains d'Athènes, de Sparte et de Rome, comme les despotes de l'Asie, ne voyaient pas d'autre but à poursuivre que l'asservissement de l'étranger et l'oppression des vaincus. C'est ainsi que l'esclavage s'établit et devint partout une institution permanente, qui faussa complétement les tendances de la civilisation, contribua de plus en plus à l'affaiblissement moral et matériel des sociétés antiques, et ne permit à aucune d'elles de s'arrêter sur sa pente. Dans les anciennes républiques de la Grèce et de l'Italie, nous l'avons déjà dit et répété ailleurs, le tra-

vail industriel, l'élément le plus important et le ressort le plus puissant de la vie économique et sociale, ce principe qui soutient la moralité des peuples en même temps qu'il les fait vivre et prospérer, n'était regardé que comme un levier subalterne de l'activité nationale, réputé au-dessous de la dignité de l'homme libre. Ne parlons pas de l'Orient barbare, qui était alors déjà ce qu'il est resté jusqu'à nos jours [1]. Mais les Grecs eux-mêmes, doués d'un génie si inventif et si fécond, sous l'inspiration duquel s'est épanouie la fleur de la civilisation antique, s'intéressaient à l'industrie moins dans un but conservateur des intérêts moraux et matériels de la société que par amour de l'art et de la science. Dans le bel âge des vertus républicaines, la politique absorbait les citoyens, la guerre leur procurait ses grandes émotions, les professions libérales, le culte des sciences, des lettres et des beaux-arts, occupaient les loisirs des esprits d'élite; mais le travail d'utilité matérielle, quelque avidement qu'on en recherchât les fruits, n'était guère en honneur pour lui-même. Tant qu'il y avait, au dehors, des avantages à remporter pour l'État, des conquêtes à faire, de fortes rivalités à soutenir ou à combattre, quelque intérêt vital à défendre ou un grand but d'ambition à poursuivre, la passion, qui enflammait le courage ou stimulait l'activité des citoyens, leur communiquait aussi cette noble exaltation du patriotisme qui est l'âme des actions héroïques et des grandes entreprises. Mais le but atteint, ou l'impossibilité d'y arriver une fois reconnue, les citoyens, la

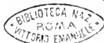
[1] C'est-à-dire politiquement; car, sous le rapport des avantages matériels de la civilisation et des lumières mêmes, l'Orient, dans l'antiquité comme à l'époque du califat, était certainement beaucoup mieux partagé qu'il ne l'est de nos jours.

population libre et privilégiée de la cité, tombaient dans le découragement et dans une oisiveté funeste. L'idée de la société se recueillant en elle-même, pour ne chercher le bien-être, la richesse et le progrès que dans le développement plus actif et plus intelligent de ses ressources, par un travail volontaire, n'apparaît que faiblement dans l'antiquité. Celle-ci ne nous offre qu'une suite de monarchies, de républiques et de ligues plus ou moins durables, tour à tour conquérantes ou subjuguées, envahissantes ou envahies, dont la puissance, fondée sur le droit du plus fort, succombe de même. Sous tous ces rapports, Rome, qui eut plus qu'aucune autre cité le génie de la conquête et de la domination, ne fut pas plus heureuse que la plupart des États tombés avant elle ou sous ses propres coups, et l'empire romain, dans sa grandeur comme dans sa chute, n'a fait que reproduire la même destinée avec plus d'éclat et sur une plus grande échelle. C'est qu'au fond la société n'avait, en raison de la nature de son organisation même, dans ces États célèbres, d'autre alternative que de suivre une marche politique toujours envahissante, ou de vivre d'agitations civiles, pour ne pas croupir. Déjà dans les derniers temps de la république romaine, les riches, à moins de se livrer aux fureurs des luttes de partis et des guerres intestines, ne pouvaient plus songer qu'à jouir; les pauvres, la multitude, s'habituant de plus en plus à regarder le droit de se faire nourrir par l'État comme leur apanage, durent s'avilir. Ainsi, la corruption ne tardant pas à devenir générale et irrémédiable, la durée de quelques générations suffit pour transformer la grande majorité du peuple roi en un peuple de prolétaires mendiants. Ce fut naturellement pis encore quand, par suite de l'extension nécessaire du droit de cité

de Rome à toute l'Italie, cette condition démoralisante devint celle de toute une nation.

« La politique des Romains, » dit un auteur allemand, H. Schérer, dans son *Histoire du Commerce de toutes les nations* [1], en parlant de l'époque où l'agriculture elle-même avait cessé d'être en honneur chez eux, « fut exclusivement conquérante ; ils ne comprirent d'autre domination que celle du glaive. Ils ne laissèrent d'autres peuples s'enrichir que pour les dépouiller de leurs gains par la force des armes. Pour eux, l'économie politique consistait tout entière dans la consommation, non dans la production et l'accumulation des richesses. Le développement pacifique de la puissance et du bien-être était si peu dans leur nature, les moyens qui le procurent si peu de leur goût, qu'ils méprisèrent l'industrie et le commerce, et les abandonnèrent aux esclaves et aux affranchis, comme des occupations indignes d'un citoyen romain. Les opérations qui enrichirent certains sénateurs, étaient de l'usure ou de l'agiotage, non pas du commerce, ou se réduisaient à des spéculations sur les maisons et sur les terrains.... Rome, vers laquelle affluèrent toutes les dépouilles du monde ancien, ne sut que consommer et non produire. L'histoire ne présente, l'Espagne à part, aucun autre exemple d'une pareille impuissance économique.... Du pain et des spectacles, telle était la maxime de la politique intérieure, sous l'empire. Sur ces deux pivots reposaient la tranquillité et la sûreté de l'État. Il fallait absolument que le peuple de la capitale fût nourri et amusé. L'Italie, ravagée et dépeuplée par les guerres

[1] Traduite et annotée par H. Richelot et Ch. Vogel ; 2 gros volumes in-8° ; Paris, 1857, chez Capelle.



civiles, était hors d'état de nourrir des centaines de milliers de prolétaires, étrangers à tout travail productif, dépourvus de tout revenu et de tout patrimoine. Sans les envois de la Sicile, de l'Égypte et de l'Afrique septentrionale, Rome eût été littéralement condamnée à mourir de faim. Les grains importés de ces provinces, partie à titre de tribut, partie en échange des deniers de l'État, étaient administrativement distribués aux masses indigentes. On s'était depuis longtemps habitué à considérer ces distributions comme un devoir du gouvernement. »

« L'agriculture italienne, » ajoute le même auteur, « ressentit la première les effets désastreux de ce système. Déjà affligé de plus d'une plaie, le cultivateur vit le marché de Rome, son débouché naturel, enlevé à ses produits par les importations artificielles de grains tirés de pays éloignés. Mais ce fut Rome qui souffrit le plus; car, outre qu'elle avait à payer en argent tout ce qui n'était pas imputé sur les tributs, ses habitants s'appauvrirent de plus en plus, et le gouvernement impérial eut à y supporter une charge toujours plus lourde, par suite de l'affluence de la population des provinces environnantes, qui venaient chercher dans la capitale un refuge contre la faim. »

Rien ne prouve mieux la triste réalité de cette décadence, si prompte et si complète, de l'agriculture, en Italie, que les lamentations du plus célèbre agronome de l'empire romain, du Gaditain Columelle, qu'une soixantaine d'années seulement séparent de l'auteur des *Géorgiques*. « Je vois partout, » dit-il dans la préface de son traité *De re rustica*, « des écoles ouvertes aux rhéteurs, à la danse, à la musique, même aux saltimbanques; les cuisiniers, les barbiers sont en vogue; on tolère des maisons

infâmes, où les jeux et tous les vices attirent la jeunesse imprudente; tandis que pour l'art qui fertilise la terre, il n'y a rien, ni maîtres, ni élèves, ni justice, ni protection. Voulez-vous bâtir? Vous avez à chaque pas des architectes. Voulez-vous courir les hasards de la mer? Vous trouvez partout des constructeurs; mais souhaitez-vous tirer parti de votre héritage, améliorer des procédés qui vous semblent mal entendus, vous ne rencontrerez ni guides, ni gens qui vous comprennent. Et, si je me plains de ce mépris, on me parle aussitôt de la stérilité actuelle du sol; l'on va jusqu'à me dire que la température actuelle est changée. Le mal est plus près de vous, ô mes concitoyens! L'or, au lieu de couler sur les campagnes, qui nourrissent les villes, est jeté à pleines mains au luxe, à la débauche, aux exactions. Écoutez-en mon expérience, reprenez le manche de la charrue et vous me comprendrez. »

Columelle prêchait dans le désert. Les Romains, maîtres du monde, n'étaient plus un peuple de soldats-laboureurs. Le temps des Curius et des Cincinnatus était loin. La prédilection pour ces travaux salutaires, école de leurs mâles vertus, ne survécut pas à Caton l'Ancien. L'opulence des spoliateurs de la Grèce et de l'Orient ayant fait de l'Italie un vaste jardin d'agrément, on n'y vit plus que d'immenses domaines (*latifundia*), abandonnés aux soins des esclaves. La désertion des campagnes par ceux qui les cultivaient librement jadis, en bons pères de famille, avait opéré le plus déplorable changement dans le caractère de la société.

Voilà, jusqu'à la fin de l'empire d'Occident, le fond du tableau qu'entourait l'auréole éblouissante de la majesté du monde romain, déjà condamné à périr cependant, fond

lugubre et désolant dont il ne faut pas perdre de vue les sombres teintes, même dans l'admiration des services éclatants qu'à d'autres égards les Romains ont rendus à ce monde, de leurs immenses travaux publics et des superbes monuments dont ils le couvrirent, de leur langue et de leur littérature enfin, qui, survivant à la dissolution de l'empire, ont, avec leur droit civil et leur jurisprudence, si puissamment influé sur l'éducation des peuples modernes et le développement de notre propre civilisation.

Commençons par écarter un thème rebattu de vaines déclamations, en reconnaissant tout d'abord que l'introduction du despotisme à Rome ne fut que la conséquence forcée d'un fait monstrueux déjà précédemment accompli, de l'imposition du joug d'une ville à tout le monde civilisé de l'époque. Le maintien de la domination universelle n'était, même temporairement, possible qu'avec la monarchie absolue. Mais aucune forme de gouvernement ne peut échapper aux conditions de sa nature, et celle du despotisme est la négation de toute activité politique et sociale procédant de la liberté et de la spontanéité. On ne saurait d'ailleurs, qu'il se trouve être ou non un résultat de la force des choses, se soustraire, en jugeant ses effets, à l'autorité des principes de la morale éternelle. Aussi rien, au point de vue de celle-ci, ne paraît-il plus triste que les tentatives par lesquelles on s'efforcerait de chercher une réhabilitation de l'empire romain jusque dans l'excuse de ses crimes et de ses turpitudes, en les présentant comme des faits isolés, ou d'un ordre privé; comme si, aux sommités du pouvoir surtout, le rayonnement de l'exemple ne démentait pas ces distinctions subtiles et complaisantes. Interpréter ainsi l'histoire, c'est en fausser la logique, y méconnaître l'enchaînement des causes et

des effets, outrager l'humanité même ; car les arguments les plus spécieux que l'on puisse invoquer en faveur d'une pareille thèse, ne peuvent tenir devant la déplorable impression du tableau de l'état social et des mœurs de cette époque.

Comparativement à la sanglante anarchie, aux énormes rapines et aux épouvantables désordres dont l'Italie et tous les autres pays de la domination romaine avaient eu sans cesse à gémir, depuis le temps des Gracques et les furieuses rivalités de Marius et de Sylla, l'établissement du pouvoir impérial, greffé sur la dictature à vie que Jules César obtint, en 45 avant Jésus-Christ, par la force militaire et le prestige de son génie, fut sans doute non-seulement une nécessité, mais un bonheur relatif, pour les provinces en particulier même un véritable bienfait. Substituant aux terribles exactions qu'elles avaient subies de l'insatiable avidité des proconsuls, qui les dévoraient, une exploitation méthodique, régularisée et par conséquent moins ruineuse et moins oppressive pour la masse, il donna, jusqu'à un certain point, à cette vaste agglomération de tant de pays et de races hétérogènes, le repos après lequel ils soupiraient, et jamais, de l'aveu de Strabon, les Romains et leurs nombreux sujets et alliés n'avaient connu la tranquillité et l'abondance dont ils jouirent sous Auguste et même sous Tibère. Moins exclusif dans ses principes de domination que ne l'avait été l'oligarchie patricienne, l'empire étendit successivement le droit de cité à toutes les provinces, à mesure qu'il avançait dans l'œuvre d'unification politique et administrative de toutes les parties de ce grand corps ; il apporta même des adoucissements considérables dans la condition des esclaves, qui dut nécessairement s'améliorer avec le continuel accrois-

sement du nombre, de la richesse et de l'influence des affranchis. Bien que Rome absorbât toujours la crème des forces et des ressources de la vaste étendue de pays soumise à sa domination, elle ne s'en isolait plus et l'on y vit ainsi, en suite des progrès d'un nivellement qui rendait le pouvoir de plus en plus accessible à des hommes de toute origine, un Espagnol comme Trajan, des Syriens, un Arabe, des Goths et d'autres barbares, revêtus de la pourpre par des coups de fortune, occuper le trône et y prendre en mains les rênes de l'empire. Malheureusement cette omnipotence du maître, cette centralisation si puissante en apparence, dérivait d'une source empoisonnée et souffrait d'un vice congénial, accompagné d'indestructibles germes de langueur et de mort. Toute l'autorité de ce gouvernement n'avait d'autre principe que le despotisme pur et simple, si bien caractérisé par Montesquieu, avec son cortége de bassesse et de mensonge, de violence, de tyrannie sans contrôle et d'intimidation générale. Imbue de cet esprit dissolvant, la domination universelle s'était étendue comme un linceul sur tous les membres de ce corps, formé de tant de nations diverses, dont la vitalité propre avait disparu avec leur indépendance, et qui toutes, courbées sous le poids d'un même joug, n'étaient pas plus en état de s'entendre pour la défense commune de leurs intérêts, que de se séparer pour la revendication particulière de droits dont l'habitude de ce joug leur avait même fait perdre la conscience. Entre elles toute émulation s'était évanouie. Chez toutes, l'abaissement des âmes avait brisé les ressorts de la vie politique et répandu le découragement. Le génie grec, si vivace et si fécond en ressources, qui dominait dans tout l'Orient, depuis les conquêtes d'Alexandre, y avait encore, il est

vrai, la prépondérance, et n'avait pas entièrement perdu ses anciennes qualités distinctives. Il se maintint ainsi plus longtemps à flot, dans le déluge qui se fit autour de lui; mais la domination romaine, par la servilité qu'elle lui imprima, faussa de bonne heure toutes ses tendances et ne lui fut pas, en définitive, moins funeste que les mœurs orientales.

A défaut de tout ordre de succession régulier, l'adhésion d'une soldatesque vénale, composée des éléments les plus disparates, et dont la discipline se relâchait de plus en plus, fut bientôt, avec la popularité du prince dans la capitale, auprès d'une multitude abjecte, qu'il s'agissait également de gagner par des largesses [1], le seul intérêt qu'il eût à ménager pour obtenir et conserver le pouvoir, le grand et souvent terrible souci de chaque empereur, depuis son avénement jusqu'à sa mort: celui de Tibère déjà. On comprend la pernicieuse influence des exemples d'une pratique soumise aux nécessités d'une pareille condition du pouvoir. Une autorité qui ne reposait que sur la force et dont la définition suprême était l'arbitraire, ne devait bientôt laisser subsister que la forme de toutes les anciennes institutions, dont elle minait les fondements, tuait l'esprit et amortissait le principe. Souvent plus fort que le despotisme lui-même, le respect de la coutume maintenait seul les règles indispensables du droit civil et de l'organisation municipale, objet digne et constant de la sollicitude des plus éclairés parmi les empereurs.

Il est difficile de dire sur quelles bases Jules César, avec son puissant génie d'organisation, eût établi le nou-

[1] Telles que le congiaire, les distributions de vivres, les bains et les spectacles gratuits.

vel ordre de choses, qu'il se proposait de fonder, si le poignard de Brutus ne l'avait arrêté dans sa brillante carrière. Octave, entre les mains duquel la lassitude des Romains fit tomber le pouvoir, appliqua toute son habileté au présent, sans trop se préoccuper de l'avenir.

Il fut certainement un grand homme, au point de vue de l'épicurisme de son temps, avide de splendeurs et de jouissances de toute espèce, mais surtout un parfait comédien politique. Il ne créa pas d'institutions nouvelles, mais laissa subsister les anciennes formes de l'État républicain, en les réduisant à de vains simulacres, en dehors desquels il gouverna personnellement en maître absolu, avec l'aide des amis et partisans qu'il avait associés à sa fortune. C'était malheureusement habituer les Romains au vide du formalisme et léguer aux générations futures les dangers d'une stagnation qui finit par l'extinction complète de la vie publique.

Le destin le trahit en ne lui laissant pas d'héritier de son sang. Le caractère dominant de l'époque, au milieu de toutes les prospérités du siècle d'Auguste, c'était la prostration morale d'une société déjà profondément pervertie. La monarchie aurait-elle pu l'en relever par un usage intelligent et libéral de son pouvoir : c'est une question que nous n'entreprendrons pas de résoudre, notre tâche devant se borner à montrer ici l'empire romain tel qu'il fut à tous ceux dont le cœur bat sous des aspirations plus nobles, auxquelles répugnent les tendances pernicieuses qui prévalurent alors. Il est certain que les princes de la maison adoptive d'Auguste, par leurs actes et par leurs tristes exemples, ne firent qu'aggraver le mal, en façonnant toutes les classes de leurs sujets à la dégradante école du servilisme. Ne pouvant se fier à l'a-

ristocratie qu'avait abattue le pouvoir impérial, ils placèrent toute leur confiance dans des créatures, leurs affranchis, ce qui fit passer presque tout le gouvernement entre les mains de la domesticité et lui imprima un cachet que l'introduction postérieure d'une hiérarchie fixe et des formes du despotisme oriental ne pouvait que rendre encore plus servile. L'atonie politique et sociale était déjà à peu près complète et le mal incurable quand, par un bonheur inespéré, l'empire vit monter sur le trône des princes tels que Vespasien et Titus et une série plus longue encore de souverains accomplis, qui s'étendit, par une chaîne d'adoptions, de Nerva et Trajan jusqu'à Marc-Aurèle. Ce furent de beaux règnes dont tout l'honneur revient aux vertus et aux talents personnels de ces princes. Les surnoms de délices et de félicité du genre humain donnés à Titus et à Trajan, font très-éloquemment leur éloge; cependant, il faut le dire, cette expression si vive de la reconnaissance des contemporains trahit aussi la terreur profonde dont avaient été frappés les esprits, sous la plupart des règnes précédents, et fait concevoir une idée navrante des conditions générales d'un régime sous lequel tout dépendait jusqu'à ce point de la personnalité du monarque, devant le souffle duquel l'humanité n'était que poussière et dont la colère pouvait, au moindre caprice, se déchaîner sur elle comme un ouragan destructeur. L'absence de toutes convictions fermes et de tout point d'appui solide, dans le milieu social, empêcha même ces souverains modèles de rien fonder de durable; mais ils s'appliquèrent de leur mieux, Adrien surtout, à conserver et à restaurer, notamment à perfectionner le droit et la jurisprudence, qui fleurirent le plus à l'époque de ces règnes. La rapidité même de la décadence de l'empire,

après la mort de Marc-Aurèle, et le découragement du meilleur de ses successeurs, du vertueux Alexandre Sévère, témoignent assez de l'impuissance de ces efforts.

Le monde romain, ne vivant plus que sur un ancien fonds de richesses et de lumières acquises, le voyait se consumer davantage tous les jours, et aucune période de l'histoire n'a été d'une stérilité plus complète en idées de progrès quelconques.

Tout l'échafaudage de l'administration impériale et du culte public et officiel, de plus en plus ébranlé par le scepticisme, était vermoulu et avait perdu sa vitalité, en conservant pourtant un prestige de grandeur, qui survécut longtemps à l'empire même. Seule, une religion nouvelle, cheminant à l'ombre avec les humbles, dont elle éclairait la voie de son flambeau divin, celle du Christ et de ses apôtres, offrait une consolation aux opprimés de toutes les classes et montrait à la société un port de refuge dans la mer de corruption, de doute et de désespoir où elle s'abîmait. Elle attirait tous ceux dont le sentiment intime répugnait à l'opprobre d'une basse adoration de la puissance du jour. Le profond découragement des choses terrestres, dans toutes ces âmes foulées, se recueillant auprès du foyer domestique, devait naturellement diriger leurs aspirations vers le ciel. Mais en emportant, avec le renversement du culte des faux dieux, jusqu'aux derniers restes du respect des vieilles croyances et des traditions de l'ordre de choses établi, le christianisme fit fléchir tous les supports de la domination romaine et finit par supprimer même la barrière que la politique impériale s'efforçait de maintenir entre le monde romain et le monde barbare. La gloire du martyre, dans sa sublimité, témoignait d'ailleurs,

aussi hautement que la froide résignation des stoïciens, du découragement universel des esprits et de l'impuissance du christianisme lui-même à reconstruire à neuf l'édifice politique et social, avec les anciens matériaux, en Occident surtout.

A cet égard Gibbon n'a pas mal jugé les nouveaux sectaires du temps; mais, dominé par son point de vue trop étroit de tory strictement conservateur, il ne voulut pas voir qu'au-dessus de la raison d'État passagère de l'empire romain il y avait la cause sacrée de l'humanité et l'avenir, éternellement dirigé par la Providence.

Heureusement qu'aux yeux des chrétiens les barbares commençaient à être des frères, aussi bien que les sujets de l'empire. Le concours des barbares était indispensable à la grande franc-maçonnerie chrétienne, pour la rénovation d'un monde des larges plaies duquel la gangrène ne pouvait être extirpée que par l'action brûlante d'un élément destructeur.

A l'avénement de Constantin, les doctrines chrétiennes avaient déjà fait de tels progrès, dans toutes les classes, et Rome, le foyer séculaire de l'ancienne religion et de l'ancienne politique, s'était déjà tellement affaiblie que la translation du siége de la monarchie à Constantinople s'opéra sans secousse, comme la conséquence naturelle d'une révolution déjà accomplie dans les idées et d'un changement complet dans les rapports extérieurs de la situation politique et militaire de l'empire. La ruine d'une puissance comme celle de Rome devait commencer par le centre même de la corruption qui en était la cause première.

L'Orient, comparativement du moins, avait un reste de vitalité et quelque force de résistance. La Grèce, l'Asie

Mineure, l'Égypte, Alexandrie surtout, devaient à leur situation géographique la persistance d'une certaine activité commerciale, qui y entretenait aussi la prospérité de l'industrie, réparait peu à peu les pertes de ces contrées et les empêchait ainsi de succomber à l'épuisement. Constantinople avait sur Rome l'avantage d'une position inexpugnable pour des barbares, toutes ses avenues se trouvant admirablement protégées du côté de la terre comme de celui de la mer, où elle ralliait toute la marine du monde romain. L'Orient, comme nous l'avons déjà fait observer, était resté plus grec qu'il n'était devenu romain. Bien que l'héritage du génie créateur de la Grèce antique lui eût complétement échappé, le Bas-Empire parvint néanmoins à sauver les traditions de la civilisation ancienne et à garder les germes de celle-ci pour des jours meilleurs, qui ne devaient revenir qu'après des siècles de ténèbres, au terme de sa propre carrière. La souplesse d'esprit des Grecs les rendit habiles à transiger, selon les circonstances, avec la barbarie de ce monde gréco-slave qui porte encore aujourd'hui si profondément l'empreinte du cachet byzantin, et dont le patronage est si fortement ambitionné de nos jours par la Russie, depuis que cette puissance poursuit, en Orient, une politique analogue à celle qui procura la couronne impériale d'Occident à Charlemagne et à ses successeurs, au moyen âge. Ce n'est qu'en gardant, vis-à-vis de ses belliqueux voisins du Nord, une attitude toute défensive que l'empire d'Orient put encore prolonger sa peu glorieuse existence de plus d'un millier d'années, après le partage de Théodose en 395, pour devenir finalement, d'un autre côté, la proie des Turcs, ses derniers et plus redoutables assaillants, en 1453.

L'Occident, déjà beaucoup amoindri, sous Constantin,

par le déplacement d'une grande partie de ce qu'il avait encore de puissance, de richesse et de lumières, puis constamment battu en brèche du dehors, se disloqua plus vite, après le dernier partage de l'empire, et fut bientôt submergé par les flots de la barbarie germanique, dans l'invasion générale qui suivit les irruptions réitérées des Goths, des Huns, et des Vandales en Italie. Telle était déjà la décrépitude de cet empire que des barbares furent ses derniers défenseurs, et qu'il n'avait plus aucun moyen de cacher, même aux yeux de ses ennemis les plus redoutés, l'humiliant spectacle de son état de langueur incurable et les causes de sa faiblesse. Dans ce grand naufrage, dont les dernières péripéties firent à peine sensation, l'Église seule se mit en devoir de recueillir et de garder en dépôt ce qui pouvait encore servir des épaves de la civilisation latine, pendant que l'Europe, renouvelée presque en entier par les barbares, entrait, au milieu de ravages et de guerres sans fin, dans cette longue et pénible période de crise et de transition qu'on appelle le Moyen Age : âge de fer et de ténèbres, mais dont l'enfantement laborieux n'aboutit à rien moins, après la chute de Constantinople aussi, qu'à la reconstitution politique et sociale du monde et à une nouvelle ère de progrès, sous l'influence de la civilisation moderne.

La décadence de Rome, centre de la domination du monde, mais réduite, par l'inertie générale de la société, à subir avec lui toute volonté et tout caprice d'un maître despotique, a eu ses gradations, ses vicissitudes et ses phases diverses, dans la grande loterie des bons et des mauvais empereurs. La différence entre les générations qui s'élèvent et celles qui tombent ne peut être saisie d'une manière absolue sur la ligne de démarcation du

bien et du mal; elle résulte des tendances prédominantes qui les emportent vers l'un ou vers l'autre, et le danger des progrès de la corruption est d'autant plus grand qu'on y descend insensiblement la pente, avec la baisse continue du niveau général de la moralité publique.

L'histoire de l'empire romain, de 31 avant Jésus-Christ à l'an 324 de notre ère, c'est-à-dire depuis la fin de la république, décidée par l'avénement d'Octave, jusqu'au triomphe du christianisme sous Constantin, dont les mesures trahissent déjà le pressentiment du sort fatal qui était réservé à la domination romaine en Occident, se partage ainsi en deux périodes d'inégale durée, qui contrastent fortement entre elles, sous bien des rapports, et que sépare le règne du dernier des Antonins, Commode (180-192 de notre ère). Les deux siècles qu'embrasse la première peuvent être appelés, à certains égards et par intervalles du moins, notamment au point de vue de la puissance et de l'éclat extérieur, les beaux temps de l'empire romain. Ce n'est même, à vrai dire, qu'au deuxième siècle de notre ère, sous Trajan, que cet empire, qui voyait le monde à ses pieds, atteignit le point culminant de sa puissance dominatrice. Sous le règne d'un tel prince, il apparaissait à l'œil ébloui comme un édifice politique parfait dans son genre, et comme fondé pour l'éternité. Mais cet arbre, à nombreuses et vastes branches, malgré le magnifique développement de sa couronne, à l'ombre de laquelle s'abritaient tous les pays du monde civilisé de l'époque, était appauvri de séve et déjà corrompu dans ses racines. Dans la série des empereurs qui se succèdent au pouvoir, on reconnaît, dès les premiers temps, les terribles revers du sort que le despotisme inflige à l'humanité.

Avec de profonds et rusés politiques tels qu'Auguste et

Tibère à son début, des princes habiles et remplis d'activité comme Vespasien et Adrien, un grand capitaine et empereur modèle comme Trajan, des philanthropes comme Titus et Antonin le Pieux et un sage comme Marc-Aurèle, on voit déjà alterner sur le trône des monstres à face humaine, tels que le même Tibère, dans sa vieillesse débauchée, l'extravagant Caligula, l'infâme et sanguinaire Néron, Domitien et Commode, sans parler de l'imbécile Claude et du crapuleux Vitellius. La nécessité de subir de pareilles alternatives et d'abdiquer devant des autocraties ainsi constituées par le hasard ou la force, n'était-elle pas la plus grande des humiliations pour la fierté romaine, et ne devait-elle pas déjà faire entrevoir aux esprits clairvoyants la triste fin dont l'empire était menacé?

On comprend la confusion, le renversement de toutes les idées morales, qui devait résulter, pour les masses, de ces énormes contradictions d'un pouvoir si différemment exercé, d'actes se produisant toujours sous l'autorité d'un même principe, l'arbitraire d'une souveraineté sans limites. Devant les scandales, les crimes et les turpitudes de tout genre, la minorité des hommes auxquels leur conscience ne permettait pas de tout subordonner au culte de la force, à l'adulation servile du pouvoir, n'avaient qu'à se voiler le front et à se cacher dans quelque réduit obscur, pour échapper aux persécutions de la tyrannie. L'avénement d'un bon prince délivrait bien, pour un temps, leur poitrine oppressée d'un affreux cauchemar; mais, dans cette société profondément corrompue, l'espèce de légalité qu'un empereur vertueux s'efforçait d'introduire dans son gouvernement, expirait avec lui, et le réveil, au milieu de nouvelles orgies du despotisme, n'en était que plus horrible. Les petits, la multitude, il est vrai, ressentait moins

directement l'effet d'iniquités que lui épargnait sa misère même. C'est la populace qu'on fêtait, au contraire, à laquelle on prodiguait les divertissements de ces jeux qui lui procuraient la seule excitation dont elle fût encore capable, et l'entretenaient dans un étourdissement dont la conséquence ne pouvait être qu'une dépravation toujours croissante. On s'explique ainsi toute l'amertume des souvenirs d'un Tacite. L'immortel historien, bien qu'il fût loin d'être un héros de civisme, et malgré ses préjugés aristocratiques, fut certainement un honnête homme, auquel les apologistes les plus déterminés de la doctrine du pouvoir sans contrôle et de l'obéissance passive peuvent seuls reprocher des sentiments qui seront éternellement partagés par tous les gens de bien. On s'est même avancé davantage en traitant de calomnieux ses écrits, ainsi que ceux de Suétone. Mais, s'ils avaient réellement faussé l'histoire des Césars, comme on a voulu le prétendre, d'où vient qu'ils aient si peu choqué les contemporains que, parmi les nombreux écrivains de l'époque, nul ne se soit avisé de les réfuter?

Cependant, au milieu de cet abaissement moral, Rome jouissait encore de tous les avantages matériels que lui procurait l'état le plus avancé de la civilisation antique. Le commencement de cette période fut même l'âge d'or de la littérature latine. La langue y atteignit sa plus grande perfection. Pendant plus d'un siècle, les beaux-arts y fleurirent, sous l'influence du luxe le plus éblouissant dont le monde eût jamais eu jusque-là le spectacle. Les provinces prêtaient à l'opulence de leurs dominateurs toutes les ressources de leur sol, de leur industrie et de leur commerce. A la faveur de la grande supériorité que les Romains avaient acquise dans l'art de la guerre, l'empire

s'agrandit même encore depuis Jules César. Auguste étendit sa frontière jusqu'au Danube. Les Gaules et même, au-delà du Rhin, quelques parties limitrophes de la Germanie, lui obéissaient. L'île de Bretagne, dont César avait commencé la conquête, fut presque entièrement soumise sous Claude. Trajan porta ses aigles bien au-delà du Danube et, du côté de l'Orient, jusqu'aux bords du golfe Persique. Adrien garda la Dacie au nord du fleuve, mais se retira du golfe derrière l'Euphrate. L'empire, retranché dans ces limites et ainsi séparé du monde barbare, qui ne tentait plus son ambition, était encore assez fort pour tenir tête aux ennemis qui l'y harcelaient, tels que les Parthes, les Arabes et les autres peuples du désert, en Asie et en Afrique, les Slaves de l'Europe orientale, la masse des Germains, au nord du Danube et sur la frontière rhénane, les Pictes et les Scots du nord de la Calédonie et les Hiberniens de l'Irlande. Gibbon évalue la population de l'empire romain, au faîte de sa puissance, à 120 millions d'âmes, dont les esclaves auraient formé la moitié au moins. Il a existé, il existe encore des dominations plus vastes et même comprenant un plus grand nombre de sujets. On peut citer celles de la Russie, de la Chine, de la Grande Bretagne, maîtresse de l'Inde et d'autres territoires immenses dans les deux hémisphères; mais jamais aucune n'a réuni en faisceau, ni aussi complétement soumis à ses lois toutes les parties civilisées du monde contemporain.

Cet éclat se maintint, au milieu de la dépravation des mœurs, jusqu'à la mort de Marc-Aurèle. Mais après les Antonins, dès la fin du deuxième siècle, les symptômes de la maladie mortelle dont l'empire portait depuis longtemps en lui les germes, éclatèrent partout avec une force

irrésistible. L'anarchie, perpétuée par le relâchement continuel de la discipline, l'emporta, et telle fut la rapidité des progrès du mal qu'il n'y avait plus à se méprendre sur l'imminence de la décomposition de ce corps gigantesque. Il n'offre plus, sous les successeurs de Constantin et de Julien, que le douloureux spectacle de la décrépitude, et, sous ceux de Théodose, que la funèbre image de l'agonie dans laquelle expira la civilisation romaine, sous les coups redoublés des barbares, ne laissant après elle qu'un détritus, dans lequel la barbarie vint déposer ses germes de force et de virilité, mais sur lequel une moisson nouvelle ne devait recommencer à poindre qu'après le long et rude labour du Moyen Age.

La décadence intellectuelle aussi, qui se manifeste, au troisième siècle, dans la littérature et les arts, fut soudaine et complète. Aussi les sources, pouvant nous renseigner sur la marche des événements, ainsi que sur l'état de la société, sources qui coulaient avec autant de variété que d'abondance jusqu'au temps d'Adrien, deviennent-elles ensuite de plus en plus rares et plus maigres, au point de tarir presque entièrement avec la fin des Antonins. Aux historiens de la grande école succèdent d'arides compilateurs et de plats panégyristes. Il en résulte que notre connaissance de l'histoire politique et des rapports intérieurs de l'empire, au troisième siècle, ne s'établissant que sur des données aussi imparfaites qu'incohérentes, entre lesquelles il y a d'immenses lacunes, qu'il est impossible de combler autrement que par de simples conjectures, restera toujours très-incomplète. C'est une raison décisive pour engager l'historien des mœurs de la société romaine à se renfermer le plus possible dans les limites de la période précédente, beaucoup mieux

éclairée, sous tous ses aspects, par les témoignages contemporains.

Le caractère dominant de la société civile, sous le régime impérial, dans toutes les phases de celui-ci, c'est la torpeur politique, une apathie toujours croissante, jusqu'à l'entière dissolution de l'empire romain. Sous les dehors de la république, le principat, à Rome, ne fut, du commencement à la fin, qu'une perpétuelle dictature militaire.

Le pouvoir qui tranchait tout dans l'État, le soutien principal et le grand levier du gouvernement, la seule force avec laquelle il fallût compter, c'était l'armée. Mais celle-ci n'était plus, comme autrefois, une armée de citoyens, rentrant dans leurs foyers après chaque campagne. Jules César, tout en lui donnant une organisation puissante et le sentiment de sa prépondérance, en avait fait une classe à part de soldats de profession, recrutés non-seulement en Italie, mais parmi tous les éléments belliqueux de la population de l'empire. La réorganisation qu'elle subit, sous le règne d'Auguste, la constitua définitivement sur le pied d'une armée permanente. Cette imposante force militaire, quoique sortie des rangs du peuple de toutes les provinces, ne pouvait plus que difficilement se confondre avec lui, à cause de la diversité des éléments qui entraient dans sa composition, et de l'étendue même du territoire sur lequel elle se trouvait répartie.

Ayant sa juridiction à part, ses priviléges, son préciput dans les largesses, sous la forme du donatif, indépendamment d'une solde régulière, dans la réclamation de laquelle ses prétentions et ses exigences allèrent toujours en croissant, avec l'affaiblissement de l'empire même, elle pouvait, en quelque sorte, se considérer comme un

État dans l'État. Dans les commencements, le prestige du nom de César et la force des liens de la discipline la maintinrent dans le devoir. La première grande scission militaire fut celle qui, peu de temps après la mort de Néron, éclata entre le parti de Vitellius et celui de Vespasien. Cependant ce prince victorieux, son fils Titus, Trajan et Adrien, qui furent tous également d'illustres capitaines, rétablirent la discipline et retinrent les légions dans l'obéissance, en les occupant partout. Mais les règnes pacifiques des Antonins, qui renoncèrent à toutes les conquêtes et eurent pour l'élément civil une préférence marquée, amenèrent dans l'esprit de l'armée un relâchement profond qui, avec le détraquement probable de tout le mécanisme de l'administration impériale, par suite des extravagances de Commode, l'indigne fils de Marc-Aurèle, et de l'éphémère durée du pouvoir de la plupart de ses successeurs, peut seul expliquer les épouvantables désordres de la fin du deuxième siècle et l'indescriptible anarchie militaire à laquelle l'empire fut en proie au troisième. Cette armée, dont auparavant déjà le suffrage et les acclamations n'avaient pas laissé que d'exercer sur l'avénement de plusieurs princes une influence décisive, s'arrogea le droit de faire et de défaire à son caprice les chefs de l'empire, y suscitant, dans ses divisions, une multitude de compétiteurs, les soutenant ou les abandonnant tour à tour, et mettant plus d'une fois le trône aux enchères. Au lieu de ces guerres civiles qui avaient ensanglanté la république à son déclin, on vit, au déclin de l'empire, les dissensions, les mutineries et les rivalités militaires se succéder presque sans intermittence. Il faut ajouter que, depuis le triomphe de Septime Sévère sur ses deux compétiteurs, l'élément barbare

ou semi-barbare prit, dans le recrutement des armées, une prépondérance toujours croissante sur les contingents de l'Italie et des provinces romanisées. Une soldatesque toute mercenaire, antipathique aux anciennes traditions romaines par son origine et presque sans liens avec la masse de la population, arriva ainsi à tenir entièrement dans ses mains les destinées de l'empire, dont la défense ne reposait plus que sur elle. L'invasion des barbares du dehors devait être également, de plus en plus, facilitée par des accointances multiples dans les rangs de l'armée impériale et de cette multitude d'anciens esclaves qui en remplissaient les cadres, ce qui fait comprendre comment le monde romain, désorganisé, se trouva finalement réduit à l'impuissance complète de se défendre contre tant d'assaillants. Tous les ressorts moraux s'émoussant à l'école de la servitude, dans une atmosphère politique où toute l'activité humaine cédait à un irrésistible courant d'arbitraire de haut en bas, d'adulation et de servilité de bas en haut, les vertus militaires aussi avaient fini par s'éteindre, avec le patriotisme. Il n'y avait plus, dans la vie publique, ni trace de liberté, ni ombre d'un pouvoir de l'opinion ; la société vivait plongée dans le fatalisme, ou s'isolait dans une morne résignation. Mais, si le pouvoir impérial, tant que l'armée ne venait pas à lui faire défaut, trouvait dans cet affaissement général des esprits une garantie contre le danger des révolutions populaires, la sourde propagande du christianisme dans les familles, et la rapidité de ses progrès, ne lui dérobaient pas moins le terrain sous les pieds, en minant tout l'édifice du gouvernement. Par suite d'une espèce d'accord tacite, presque toute l'autorité dont jouissaient les anciennes magistratures avait passé de fait, chez les chrétiens, aux pasteurs

et chefs spirituels de la nouvelle communauté, à l'épiscopat, dont l'ascendant ne tarda pas à marquer une nouvelle phase dans l'histoire de l'empire. En faisant du christianisme la religion de l'État, Constantin vit bien que c'était l'unique moyen de regagner une base pour l'édifice politique, ébranlé par l'influence cléricale, qui forme un des traits caractéristiques de la période qu'il inaugura. Mais dès cette époque aussi apparaissent les préludes de la grande lutte du pouvoir temporel avec une théocratie dont le développement se poursuit sur la base de la hiérarchie catholique au moyen âge, où elle arrive à son apogée. Lors du démembrement de l'empire d'Occident déjà, l'établissement de la domination franque, dans les Gaules, fut surtout le résultat d'un pacte de l'épiscopat gallo-romain avec la tribu guerrière chez laquelle il espérait trouver la protection la plus efficace.

Arguant de ce que la dictature de Jules César fut, bien réellement, le triomphe du parti populaire sur l'ancienne oligarchie, on a qualifié de démocratique le régime impérial, dont elle amena l'établissement dans la suite. C'est oublier que le peuple romain, privé de toute attribution politique sérieuse, par l'abdication de tous ses droits entre les mains d'un chef dont la nomination dépendait presque entièrement du hasard, se trouvait en réalité réduit à la condition d'un troupeau, sans libre détermination, ni plus d'influence sur le choix de ses maîtres que sur les actes du gouvernement. Une autre méprise non moins étrange, c'est de se figurer l'empire romain comme une ère d'égalité. Or l'égalité devant la loi ne peut exister qu'avec le principe de la suprématie générale de la loi, et quant à l'égalité sociale, elle ne se manifestait encore, à la même époque, que dans l'absence de toute digue ou

sauvegarde légale contre l'arbitraire, qui pouvait frapper indistinctement sur tous, comme aussi dispenser ses faveurs à tous, sans distinction de rang ni de fortune, de qualité ni de mérite. Jamais l'aristocratie, dans le sens relevé du mot, n'eut une position plus précaire dans la société ; mais les distinctions extérieures et les vanités vulgairement qualifiées d'aristocratiques, les prétentions nobiliaires de mauvais aloi et toute sorte de priviléges humiliants, loin de disparaître, ne firent que se multiplier sous l'empire, et nulle part l'inégalité de fait ne s'est peut-être encore montrée, dans les relations sociales, sous un jour plus triste. Jamais l'argent n'eut plus d'empire, et les richesses les plus mal acquises n'eurent aussi beau jeu pour s'étaler insolemment. Si, par suite de l'extrême concentration des fortunes mobilières et immobilières, une ploutocratie des plus oppressives avait éclipsé ou supplanté l'ancienne aristocratie patricienne, d'autre part la condition de la clientèle avait pris le caractère de la dépendance la plus humiliante et la plus abjecte. Le régime de l'esclavage proprement dit s'adoucit en partie, il est vrai, à mesure que le défaut général de liberté abaissait les barrières entre toutes les classes, mais on ne songeait pas à l'attaquer comme institution, et l'affaiblissement de la dignité humaine faisant alors accepter sans difficulté des conditions viles, à tous les degrés de l'échelle sociale, il n'était pas étonnant que l'on ne revît point de Spartacus.

A la corruption des mœurs, déjà si profonde dans les derniers temps de la république, les déplorables exemples du premier siècle de l'empire ne purent qu'ajouter, en y associant l'amour du scandale, qui la rendait de plus en plus irrémédiable. C'est à peine si la mère des Gracques

aurait pu prétendre à quelques éloges au milieu de l'éclat et du bruit causés par les déportements et les crimes des Messaline et des Agrippine.

Il est certain qu'à divers égards les traditions romaines du temps de l'empire et son système de gouvernement n'ont pas laissé que d'exercer sur le développement ultérieur de l'Europe une influence plus ou moins fâcheuse, que l'Angleterre seule a toujours repoussée, comme par instinct, et dont elle s'est aussi le moins ressentie. Pour ce qui est de l'Italie au contraire, on ne saurait méconnaître qu'une grande partie des vices et des maux qui sont restés une plaie pour cette belle contrée, jusqu'à nos jours, datent en germe de cette période de son histoire : tels le prolétariat d'espèce particulière dans plusieurs de ses grandes villes [1], le bizarre amalgame de charlatanisme et de superstition qui s'y manifeste sous des aspects divers, le sigisbéat et jusqu'au brigandage des routes et des montagnes, comme on le verra par les tableaux qui vont suivre. Ce sont là de tristes legs à côté du superbe héritage de ce qui reste également des splendeurs monumentales de la même époque.

Il y aurait certainement de l'intérêt à faire marcher de front avec la série des tableaux que nous allons dérouler aux yeux des lecteurs un aperçu général de l'histoire des événements mêmes, dont ils sont destinés à faciliter l'intelligence; mais il est plus court de renvoyer le lecteur aux sources, à Tacite, à Suétone et aux autres historiens des deux premiers siècles de l'empire [2], tous non

[1] Les lazzaroni de Naples, par exemple.

[2] Historiens compris pour la plupart dans la Collection des auteurs latins qui a été publiée en 1845, avec la traduction en français, sous la direction de M. Nisard.

moins curieux pour l'étude de ses mœurs. Bornons-nou- donc à joindre simplement aux vues générales exprimées dans ces pages, comme des points de repère chronologiques indispensables, les dates successives des changements de règne qui ont eu lieu, dans la période que M. Friedlaender s'est particulièrement appliqué à faire revivre, ainsi que dans la suivante, jusqu'à la fin de l'empire d'Occident.

CHARLES VOGEL.

Césars.

An de Rome 723, 31 avant notre ère.	Octave, surnommé Auguste, seül maître de l'empire.
An de Rome 768, 14 de notre ère.	Tibère, son beau-fils, empereur.
37 —	Caligula, fils de Germanicus et arrière-petit-fils d'Auguste.
41 —	Claude, frère de Germanicus et petit-neveu d'Auguste.
54 —	Néron, arrière-petit-fils d'Auguste, par la troisième Agrippine, sa mère et femme de Claude en dernières noces.
68 —	Galba.
69 —	Othon et Vitellius.

Flaviens.

69 —	Flavius Vespasien.
79 —	Titus, son fils.
81 —	Domitien, frère de Titus.

Famille Trajane.

An 96 de notre ère.		Nerva.
98	—	Trajan lui succède par adoption.
117	—	Adrien, son cousin et fils adoptif.

Antonins.

138	—	Antonin le Pieux, adopté par Adrien.
161	—	Marc-Aurèle le Philosophe, adopté par Antonin.
180	—	Commode, fils de Marc-Aurèle.

Empereurs de la décadence.

192	—	Pertinax.
193	—	Didius Julien.
—	—	Septime Sévère triomphe de Pescennius Niger et d'Albin.
211	—	Bassien dit Caracalla, fils de Septime Sévère.
217	—	Macrin et son fils Diadumène.
218	—	Héliogabale.
222	—	Alexandre Sévère.
235	—	Maximin.
237	—	Les deux Gordiens, père et fils
—	—	Maxime Puplen et Balbin.
238	—	Gordien III.
244	—	L'Arabe Philippe.
249	—	Dèce, Gallus, Hostilien, Volusien et Émilien.
253	—	Valérien.
260	—	Gallien, fils du précédent.
		Anarchie militaire dite des trente tyrans, pendant le règne de Gallien.
268	—	Claude II.

An 270	de notre ère.	Quintillus.
—	—	Aurélien.
275	—	Tacite.
276	—	Florien.
—	—	Probus.
282	—	Carus.
284	—	Carin et Numérien.
—	—	Dioclétien et Maximien-Hercule.
305	—	Constance Chlore, Galère, Sévère, Maximin II, Licinius, Maxence et Constantin, fils de Constance Chlore.

Empereurs de la période chrétienne.

330	—	Constantin le Grand transfère le siége de l'empire à Constantinople.
337	—	Constantin II, Constance II et Constant.
350	—	Constance II et Magnence.
361	—	Julien l'Apostat.
363	—	Jovien.
364	—	Valentinien I et Valens.
375	—	Gratien.
383	—	Valentinien II.
392	—	Théodose le Grand.

Derniers empereurs d'Occident, après le partage.

395	—	Honorius.
424	—	Valentinien III.
455	—	Pétrone Maxime.
—	—	Avitus.
457	—	Majorien.
461	—	Libius Sévère.
467	—	Anthémius.

An 472 de notre ère.	Olybrius.
473 —	Glycérius.
474 —	Julius Népos.
475 —	Romulus Augustule.

MŒURS ROMAINES

DU

RÈGNE D'AUGUSTE A LA FIN DES ANTONINS.

LIVRE PREMIER

LA VILLE DE ROME.

MŒURS ROMAINES

DU

RÈGNE D'AUGUSTE A LA FIN DES ANTONINS.

LIVRE PREMIER.

LA VILLE DE ROME.

Grandeur et prestige de la Ville éternelle. — Influence de la Grèce sur la capitale de l'Italie et du monde romain. — Beaux-arts et architecture romaine. — Transformations de Rome. — Physionomie de la ville jusqu'à l'incendie de Néron. — Élévation des maisons. — Manque de rues spacieuses. — Bâtisses accolées aux maisons. — Étendue de Rome. — Places, promenades et constructions publiques. — Édifices et monuments. — Jardins et parcs. — Fontaines et châteaux d'eau. — Boutiques et magasins. — Affluence de nouvelles et de curiosités. — Exhibition de celles-ci. — Grand concours d'étrangers. — Établissements d'instruction, de plaisir et d'agrément. — Population de Rome. — Ombres du tableau. — Cherté. — Agitation bruyante du jour et de la nuit. — Insécurité. — Usage des voitures. — Écroulements de maisons. — Incendies. — Tremblements de terre et inondations. — Disettes. — Insalubrité. — Épidémies.

* Si l'empire romain a joué un rôle unique dans le monde, Rome aussi, qui en était le centre, fut une ville unique par son influence métropolitaine, arrivée à son apogée

dans la période qui nous occupe. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu, qu'il n'existe même aujourd'hui, des villes encore plus gigantesques par leur étendue et leur population. Il paraît, comme on le verra plus loin, qu'à la même époque Alexandrie et Antioche couvraient un plus vaste espace que Rome. Sans parler des métropoles de la Chine et du Japon, dans l'extrême Orient, Londres et Paris, celles de l'Occident, l'ont certainement laissée loin derrière elles; d'autres capitales, en Europe, et New-York, en Amérique, sont en voie de l'égaler et peut-être de la surpasser, sous ces deux rapports. Mais jamais, ni dans l'antiquité, ni dans les temps modernes, on n'a vu une ville occuper une position plus dominante, jouer un rôle plus éclatant et peser d'un plus grand poids sur le monde contemporain; jamais capitale n'a donné aussi exclusivement le ton, fixé davantage tous les regards et réglé d'une manière plus absolue, au moyen d'une centralisation puissante, les destinées d'un aussi vaste corps de domination que Rome, dans les deux derniers siècles de la république et les deux premiers de l'empire. Ce n'est pas seulement comme siége et centre du gouvernement de tant de pays soumis à ses lois qu'elle imposait; car, avec le relâchement des anciennes mœurs, après la rentrée triomphale de tant de généraux et gouverneurs de provinces, enrichis des dépouilles du monde, que les Lucullus, les Pompée, les Scaurus, étonnèrent par leur magnificence, un luxe inouï jusqu'alors avait fait de Rome, devenue la plus opulente cité de l'univers, le foyer principal des arts et des lettres, tout en y développant un raffinement de jouissances sensuelles dont les fascinations n'y apparurent bientôt que trop étroitement liées avec les conditions du pouvoir et la direction de la politique même.

*En fait d'art et de littérature cependant, Rome, supérieure à toutes ses anciennes rivales dans la science positive de la domination, de la politique et de la guerre, n'était pas éminemment douée d'un esprit original et créateur. Mais, depuis les Scipions, elle était devenue l'élève de la Grèce, et ses complaisants précepteurs avaient mis humblement à son service toutes les ressources de leur génie propre et de leur habileté, dans chacune des branches où ils excellaient. Littérateurs, artistes, rhéteurs, philosophes, historiens, désertant de plus en plus Athènes et le sol hellénique, affluaient sans cesse à Rome, pour y chercher fortune et s'y fixer. Alexandrie seule conserva l'auréole scientifique dont elle brillait depuis le temps des Ptolémées. A l'exemple de Polybe, ami de Scipion Emilien, Denys d'Halicarnasse, Appien et Dion Cassius firent de l'histoire et des antiquités romaines l'objet de leurs travaux, et c'est encore à Rome que les deux plus célèbres doctrines de la philosophie grecque du temps, l'épicurisme et le stoïcisme, furent le plus goûtées et mises en relief. Ces milliers de statues dont Rome se peupla sous le règne d'Auguste, furent aussi généralement exécutées par des Grecs, et c'est à des artistes de la même nation que l'on dut tous les ouvrages de sculpture remarquables dont la ville s'embellit encore dans la suite. Aucun peuple, enfin, ne contribua plus que les Grecs à imprimer le cachet d'une véritable métropole du monde à la capitale de l'Italie, dans laquelle ne tarda pas à se refléter toute la civilisation de l'antiquité. Telle est la magie des souvenirs du passé de la ville éternelle, dont l'ancien prestige a été relevé, depuis sa chute, par celui du pontificat et de la renaissance des arts, que son attraction n'a jamais faibli, et que l'on voit encore aujourd'hui la politique italienne,

dans la voie de centralisation unitaire où elle s'est engagée, fonder principalement sur la possession de Rome l'espoir d'une nouvelle résurrection du génie de la péninsule.

* Parmi les témoins de l'ancienne grandeur romaine, les monuments qu'elle a produits et laissés après elle ne sont pas les moins éloquents. Une mention du rôle important que l'art joua dans la destinée du peuple roi se trouve donc à sa place ici. L'art grec, en se naturalisant à Rome, y perdit certainement la pureté et la simplicité de son type originaire. L'idéal cessa d'y prédominer. Dans la sculpture notamment, on préféra un genre qui se rapproche du portrait, comme le buste. Le génie romain apportait dans tout un esprit positif. Cette tendance se manifesta bien plus largement encore dans l'architecture romaine. Celle-ci, d'ailleurs, ne vécut pas seulement d'emprunts faits à l'art grec; elle avait une base originaire d'Étrurie, mais qu'elle s'était depuis longtemps appropriée, dans l'emploi des voûtes et des arcades à toutes les constructions monumentales. C'est à la combinaison de cet art italien avec les formes grecques que l'architecture romaine doit ce qu'elle gagna en grandiose, en magnificence et en solidité, comme aussi ce caractère général d'utilité pratique, qui donne un cachet tout particulier aux œuvres des Romains. Même en restant neutre dans la controverse, soulevée par Niebuhr, sur le caractère plus ou moins fabuleux des origines de Rome et de l'histoire de ses rois, il faut rappeler les importants travaux dont la tradition fait remonter les dates jusqu'à ce premier âge. C'est sous Tarquin l'Ancien qu'aurait été construit, suivant elle, l'égout principal (*cloaca maxima*), tandis que Servius Tullius aurait fait rebâtir en pierres façonnées les murs de la ville, et Tarquin le Superbe, décorer le grand

cirque de portiques. Cependant l'usage des tuiles pour la toiture ne s'introduisit à Rome qu'après la guerre de Pyrrhus, et un progrès plus général, dans l'art de bâtir, ne paraît y être résulté que du contact avec les Grecs, dans la basse Italie ou Grande-Grèce, en Sicile et dans leur patrie originaire même. La conquête de la Grèce proprement dite surtout développa chez les Romains le goût de l'architecture et substitua des habitudes de luxe et d'élégance à leur simplicité primitive. Mais, quelle que fût, déjà vers la fin de la république, la magnificence déployée dans les temples et édifices publics, ainsi que dans les palais et les villas des grands, les habitations de la masse des particuliers n'y participèrent que plus tard.

Jules César voulait renouveler Rome; mais la mort l'empêcha d'exécuter ce projet, qu'Auguste se chargea de réaliser. Avec le règne de ce prince commence le bel âge de l'architecture romaine, qui se continue sous ses successeurs. C'est ainsi que les Romains de l'empire deviennent les grands bâtisseurs du monde et laissent partout de superbes monuments comme des signes éternels de leur puissance. De l'ère impériale datent ces édifices et constructions innombrables, temples, palais, aqueducs, ponts, voies militaires, fortifications, amphithéâtres, arcs de triomphe, colonnes triomphales et sépulcres, qui, de la capitale, se répandirent sur les autres villes de l'Italie et couvrirent peu à peu tout le monde romain. L'ordre corinthien, comme le plus magnifique et le plus somptueux, devint l'ordre préféré dans le style des constructions de luxe; puis, cet ordre même n'ayant plus paru assez riche à la Rome sensuelle et blasée de l'empire, l'ordre composite vint s'y joindre, avec l'abâtardissement de l'art. Sous Adrien, l'architecture romaine se montre encore très-flo-

rissante; mais, sous les successeurs des Antonins, elle marche rapidement à sa décadence. L'art architectural, suivant le déclin de la puissance même de l'empire, tombe avec lui.

Ce n'est pas, toutefois, la description des splendeurs monumentales de la métropole de l'ancien monde qui doit particulièrement nous occuper ici. Elle ne saurait donner que très-imparfaitement l'idée du caractère et de la vie intime de cette grande cité. Nous n'empiéterons donc pas sur le domaine de l'archéologie et ne nous étendrons même pas davantage sur les détails topographiques. Beaucoup de nos lecteurs ont vu de leurs propres yeux, sur les bords du Tibre, la ville aux sept ou plutôt aux dix collines [1], la Rome de la papauté. Il suffit d'en appeler à leurs souvenirs, ou de renvoyer aux photographies, aux plans et aux Guides des voyageurs.

L'important d'abord, pour notre sujet, c'est de bien faire saisir l'aspect général et la physionomie de Rome, dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, ainsi que les particularités du mouvement intérieur de la ville des Césars. C'est nous remettre, pour ainsi dire, en présence des impressions journalières sous lesquelles s'agitaient les plus graves intérêts comme les plus grandes ambitions de l'époque, et se déployait, au sein de la métropole, l'action du gouvernement de ce monde romain, dont un seul homme était devenu le souverain arbitre. C'est le tableau que nous allons aborder en premier, avec les ressources

[1] Les sept collines sont le mont Palatin, le Quirinal, le mont Capitolin ou Tarpéien, l'Aventin, le Coelius, le Viminal et le mont Esquilin, tous déjà compris dans l'enceinte de Servius Tullius. Le mur d'Aurélien enclava en outre le mont Vatican et le Janicule, sur la rive droite du Tibre, ainsi que le mont Pincius et le Champ de Mars, sur la rive gauche du fleuve, au nord.

de l'érudition de M. Friedlaender, en nous attachant aux pas de notre savant guide. *

Comme toutes les grandes cités, Rome, suivant un dicton vulgaire, n'a pas été bâtie en un jour. Les premières transformations générales qu'elle subit furent surtout occasionnées par deux grandes catastrophes, qui la frappèrent à quatre cent cinquante-cinq ans d'intervalle, le sac de la ville par les Gaulois, de l'an de Rome 362, correspondant à 391 avant J.-C., et le grand incendie de Néron, de l'an 64 de notre ère. Par une singulière coïncidence de date, tous les deux commencèrent le même jour (17 juillet).

Jusqu'au second de ces incendies, la capitale des Césars était loin de ressembler à ce qu'aujourd'hui nous appellerions une belle cité. Par suite de la précipitation avec laquelle on s'était mis à réparer le désastre causé par l'invasion gauloise, elle avait été reconstruite sans plan et sans ordre, ce qui lui donnait l'apparence d'une ville bâtie au hasard [1]. Il n'y avait que des quartiers irréguliers, des rues étroites et tortueuses, entre ces pâtés informes de hautes maisons, dont les toits, couverts en bardeaux, rendaient l'aspect encore plus triste et plus sombre [2]. Il en était surtout ainsi à l'époque de la guerre avec Pyrrhus (vers l'an 470 de Rome ou 284 avant Jésus-Christ).

A la cour de Philippe II de Macédoine, en 174 avant Jésus-Christ, le parti hostile aux Romains faisait un thème de plaisanteries de cette physionomie disgracieuse de la capitale de l'Italie [3]. Même dans les derniers temps de

[1] Tite-Live, V, 55. — Tacite, *Annales*, XV, 43.
[2] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XVI, 36, d'après Cornélius Népos.
[3] Tite-Live, XL, 5.

la république (vers l'an 63 avant notre ère), Rome, avec ses rues mal établies, chevauchant par monts et par vaux, avec ses hautes maisons entrecoupées de ruelles, ne pouvait soutenir la comparaison avec Capoue, largement assise dans la plaine [1] et dont Stace encore, dans ses *Silves*, dit un siècle et demi plus tard :

> . . . . magnæ tractus imitantia Romæ
> Quæ Capys advectis implevit mœnia Teucris.

L'admiration de Cicéron et de Sénèque [2], pour les embellissements de Rome, s'applique d'une manière exclusive à la magnificence des édifices et autres établissements publics, très-nombreux dès lors, et pour lesquels on avait prodigué les dépenses. Ces travaux prirent surtout un développement grandiose sous le règne d'Auguste, qui transforma Rome d'une ville de briques en une ville de marbre; mais, quel que fût déjà le nombre des palais existants ou élevés à cette époque, ces constructions de l'État et des grands ne modifièrent que peu le tracé des rues et le caractère général des maisons particulières.

Sous Tibère encore on se plaignait de la hauteur de celles-ci et de l'étroitesse des rues, ainsi que du danger de l'écroulement des murs, en cas d'incendie, pour les fuyards cherchant à échapper aux flammes. C'est ce qui explique aussi la rapidité des progrès du feu, les terribles ravages de l'incendie néronien. Des quatorze quartiers dits régions de la ville, trois furent entièrement consumés; de sept autres il ne resta que des ruines à demi calcinées. Les quatre que le feu épargna étaient probablement le sixième et

[1] Cicéron, *De lege agraria*, II, 35, 96.
[2] *Consolations à Helvie*, 6, 3.

le septième (*Alta Semita* et *Via lata*, du Viminal au Champ de Mars), avec le quatorzième, au-delà du Tibre, et un autre sur lequel on n'est pas d'accord[1]. De ce vaste amas de cendres renaquit une ville toute nouvelle. Les maisons furent reconstruites jusqu'à une certaine hauteur en pierre gabine et albaine, ce qui les mettait à l'abri du feu, et l'on fixa des limites à l'élévation des bâtiments, autour desquels on ménagea des espaces libres. Des plans bien arrêtés servirent de règle dans la construction des quartiers nouveaux. On établit enfin des rues plus larges, mieux alignées et bordées d'arcades.

Cependant, même ces vastes travaux, qui embrassaient plus des deux tiers de la ville, n'y firent disparaître qu'en partie les inconvénients déjà signalés. Les plaintes, au sujet de la hauteur des maisons, ne discontinuèrent pas, même après le grand incendie. Pline fait observer qu'elles étaient bien moins hautes à Alexandrie. C'est qu'il y avait, à Rome, une raison majeure pour cette manière de bâtir : la rareté et sans doute aussi la cherté des terrains obligeaient, dans une ville aussi fortement peuplée, d'élever étages sur étages[2]; et cette raison dut subsister longtemps.

A cet égard, toutefois, l'échelle des anciens n'était pas la nôtre, et personne aujourd'hui, dans nos grandes villes, ne serait frappé d'une hauteur qui les épouvantait. Déjà Auguste, suivant Strabon, l'avait limitée sur la rue à 70 pieds romains[3] ou 20^m,6, mais en permettant, pour les dépendances intérieures de ces vastes maisons, bourrées de

[1] Bunsen, dans sa *Description de Rome*, admet comme sauvés le 1er, le 5e, le 6e et le 14e.

[2] Vitruve, *De Architectura*, II, 8.

[3] Le pied romain était de 295 1/2 millimètres.

locataires, c'est-à-dire pour les corps de bâtiment ne donnant pas sur la voie publique, une élévation plus grande, tolérance dont les propriétaires ne se firent sans doute pas faute de profiter. Néron réduisit encore la limite, et Trajan, s'il faut en croire Aurélius Victor [1], finit même par l'abaisser à 60 pieds ou 17^{m},7. Or, la première de ces hauteurs représente tout au plus une superposition de quatre étages, avec un entre-sol. Ces proportions n'étaient guère dépassées ailleurs. On ne mentionne qu'une seule maison poussée à cinq étages dans la célèbre ville d'Antioche, où cependant les plus grandes, d'après le rhéteur Libanius, n'étaient généralement que de trois étages. A Rome, un appartement au troisième effrayait déjà [2]; au quatrième perchait le pauvre, dans un galetas, immédiatement sous le toit, où les colombes pondent leurs œufs, comme nous l'apprend Juvénal par ces vers de sa troisième satire, contenant la description de Rome :

. . . . tabulata tibi jam tertia fumant:
Tu nescis. Nam si gradibus trepidatur ab imis,
Ultimus ardebit, quem tegula sola tuetur
A pluvia, molles ubi reddunt ova columbæ.

Aujourd'hui, dans des villes comme Paris, Lyon et Vienne, il y a partout des maisons de cinq à six étages, à Gênes et à Edimbourg on en voit même de huit à douze et plus; tandis qu'à Rome, où la hauteur ordinaire des maisons particulières, nous ne parlons pas ici des palais, varie actuellement de quarante à soixante-dix pieds, du pavé au toit, elles n'ont pas en général plus de deux à trois étages, non compris le rez-de-chaussée et l'entre-sol, et

[1] *Épitome*, c. XIII.
[2] Martial, I, 117, 7.

il n'en existe encore qu'exceptionnellement de six à sept étages, parmi celles qui sont de construction récente.

Dans le fait, ce qui, après comme avant le rajeunissement de la ville, devait y faire paraître les maisons plus hautes qu'elles ne l'étaient réellement, c'est l'étroitesse des rues. La configuration naturelle du terrain déjà, avec son mouvement continu de ravins et de collines, avait presque partout formé obstacle à l'établissement de voies droites, longues et d'une largeur suffisante; d'autant plus que le fond des vallons était en majeure partie occupé par les places et marchés (*fora*), promenades, jardins et autres établissements publics. Les exceptions, telles que la rue Haute (*Alta semita*), qui courait probablement dans la même direction que la strada di Porta Pia de nos jours, sur les derrières du Quirinal, et la voie Large (*via Lata*), qui dépassait peut-être en largeur le Corso actuel, dont la partie méridionale y correspond, doivent avoir été rares. Les grandes perspectives d'Alexandrie et d'Antioche, coupées de rues magnifiques à angles droits, longues de plusieurs milles pour la plupart, ont de tout temps manqué à Rome.

Du reste, l'effet d'architecture des rues de la capitale de l'empire romain devait, au point de vue de nos idées modernes, beaucoup souffrir de certaines particularités de la manière de bâtir des anciens, que l'on remarque également à Pompéji[1]. Telles étaient les fréquentes déviations de la ligne droite dans les façades des maisons, les fenêtres isolées, ou irrégulièrement pratiquées aux étages supérieurs, l'inégalité de hauteur entre les différentes parties du même corps de bâtiment, mais surtout une multitude de

[1] Voyez Becker, *Gallus*, 2[e] édit., II, 227.

constructions accessoires, établies sur les côtés ou sur la devanture des maisons, et qui rétrécissaient précisément la voie dans les rues les plus passagères et les plus animées. Le rez-de-chaussée ne contenait pas de pièces ouvertes sur la rue, et le mur, du côté de celle-ci, y était même toujours sans fenêtres. Là où il y avait des arcades le commerce de détail trouvait des places commodes pour s'installer; mais il n'existait d'arcades que dans les grandes rues. Partout ailleurs les tavernes, boutiques, magasins d'étalage, ateliers et débits de boissons, occupaient des bâtisses empiétant sur la rue. Ainsi, l'on voit à Pompéji, du côté de celle-ci, presque dans chaque maison, quelques boutiques avec des comptoirs scellés au mur. Avec le mouvement perpétuel et tumultueux de la foule dans les rues de Rome, les inconvénients du rétrécissement de celles-ci par ces échoppes étaient parfois tels qu'il devenait urgent d'y remédier. Rome tout entière, dit Martial [1], n'était plus qu'une immense taverne, où des merciers et débitants de toute espèce, les bouchers, les cabaretiers et les barbiers, avaient tellement fait main basse sur la rue qu'ils masquaient et encombraient partout le seuil des maisons. Ici pendaient des flacons de vin, attachés par des chaînes au pilier d'un cabaret; là un barbier maniait son rasoir, au milieu de la foule. Des gargotes, enfumées et noircies par la suie, occupaient telle rue dans presque toute sa largeur, et le préteur, non moins que le commun des passants, était obligé de marcher dans la boue de la chaussée.

Les ateliers des artisans étaient pareillement installés dans ces échoppes ou tavernes, qui servaient aussi de

[1] VII, 61.

stations ou d'auberges, distinguées par des enseignes [1].

Les édiles veillaient à l'éloignement de tout ce qui pouvait encombrer la rue, sur la devanture des boutiques et des ateliers. Cependant, il était permis aux foulons d'y suspendre des effets d'habillement, pour les faire sécher, comme cela se pratique encore de nos jours, à Rome, pour le linge. Domitien restreignit le débordement des tavernes. A la faveur de cette mesure, la circulation redevint plus facile dans les rues [2]. En 368 enfin, le préfet de la ville, Prétextat, invoquant d'anciennes défenses, ordonna de supprimer, évidemment comme trop exposées au danger du feu, toutes les galeries en saillie (*maeniana*) des étages supérieurs, avec leurs auvents [3] qui étaient, selon toute probabilité, ordinairement garnis de tentures [4].

Mais Rome, malgré ce que son emplacement et ses rues laissaient à désirer, n'en était pas moins une ville sans pareille. Ce qui y frappait et y imposait surtout, c'était le mouvement tumultueux, indéfinissable et perpétuel d'une immense population, accourue dans la capitale de tous les pays de l'ancien monde, l'enivrant spectacle et l'étourdissant brouhaha de ce rendez-vous universel, le grandiose, la splendeur et le nombre des édifices et établissements publics de tout genre, ainsi que l'étendue de la ville [5]. Cependant, Rome n'était pas la plus vaste cité de l'époque, comme nous l'avons déjà fait remarquer plus haut. Pline, du temps de Vespasien, n'en évaluait la circonférence

[1] Cicéron, *Catilinaires*, IV, 7, 17. — Suétone, *Néron*, chap. XXXVII. — Properce, V, 8, 62. — Quintilien, VI, 3, 38.
[2] Martial, VII, 61.
[3] Ammien Marcellin, XXVII, 9, 10.
[4] *Digeste*, XLIII, 8, 2, § 6.
[5] Aristide, *Encomium Romæ*, p. 198, etc.

qu'à 13,200 pas [1]. L'itinéraire d'Alexandre, dans le *Pseudo-Callisthène* [2], l'estime à 14,120 et en donne 16,360 à Alexandrie, 12,220 à Babylone, 10,250 à Carthage et 8,072 à Antioche ; mais cette dernière paraît avoir été en réalité beaucoup plus vaste, puisque, d'après le savant O. Muller, elle aurait eu, même sans les faubourgs, une longueur de 36 stades grecs, sur 30 dans sa plus grande largeur, ce qui permet d'en porter sans exagération le circuit, en y comprenant les faubourgs, à 18,000 pas au moins. Le mur construit par Aurélien forme une enceinte d'environ 11 milles d'Italie, et deux siècles plus tard, au temps des Goths, Rome, avec les faubourgs adjacents, n'avait pas, suivant Olympiodore, moins de 21 milles de tour.

Quoi qu'il en soit de ces calculs, à l'époque que nous avons à décrire, toute personne regardant autour d'elle, du haut du Capitole, voyait à ses pieds un dédale de constructions magnifiques, de palais et de monuments de toute espèce, engagés dans une mer de maisons qui s'étendait à perte de vue, par monts et par vaux, sur un espace de plusieurs milles. Le désert jonché de ruines que l'on aperçoit aujourd'hui dans la direction des montagnes d'Albano, et qu'infeste la *malaria*, était alors une plaine d'une parfaite salubrité, couverte de bâtiments et coupée en tous sens de routes passagères et pleines de vie [3]. La ville n'avait de limite bien arrêtée nulle part; rien n'indiquait précisément où elle finissait et où commençait un autre territoire [4]. De tous côtés cette ville gigantesque

[1] *Histoire naturelle*, III, 66.
[2] Édition Didot, I, 31.
[3] Strabon, V, 3, 12, p. 239, Casaubon.
[4] Denys d'Halicarnasse, IV, 13.

envahissait la campagne, comme nos grandes capitales modernes absorbent les nombreux bourgs et villages environnants, l'un après l'autre ; de tous côtés, ses faubourgs se perdaient dans les constructions nouvelles de splendides villas, entourées de jardins, de temples et de monuments, dont les pinacles de marbre, les frontons et les coupoles tranchaient, avec tout l'éclat d'une vive lumière, sur le fond de verdure des bosquets et des parcs environnants.

Parmi les plantations et constructions publiques, celles du Champ de Mars, outre qu'elles étaient les plus étendues, ne le cédaient à nul autre quartier pour la magnificence et le grandiose. Strabon a décrit l'imposant aspect de la ville de marbre qu'Auguste y laissa, pour témoigner de l'éclat de son règne. La vaste plaine, baignée de trois côtés par le fleuve, vers son embouchure, et dont l'immense surface offrait un libre champ à la circulation de la foule des voitures et des cavaliers, mêlés à d'innombrables piétons, allant, venant et se livrant à tous les exercices du corps, le tapis d'une pelouse toujours verte, le superbe encadrement d'édifices publics et de monuments, un labyrinthe de portiques, avec une multitude de colonnes, de coupoles et de frontons, entremêlés du feuillage des bosquets et des allées, puis, comme fond du tableau, pour couronner l'horizon, les dômes et pentes des collines qui s'élèvent en amphithéâtre sur la rive opposée du fleuve, coulant à leur pied, tout cela réuni formait un spectacle dont les yeux ne se détachaient qu'avec peine et auprès duquel la ville proprement dite paraissait ne plus devoir offrir qu'un intérêt accessoire. Mais, une fois entré dans celle-ci, on y marchait encore de surprise en surprise, à la vue des grandes places qui s'y succédaient, avec leurs encadrements de colonnades et de

temples, du Capitole, avec ses constructions monumentales, du mont Palatin ou de la colonnade de Livie, et l'on était de nouveau près d'oublier tout le reste. « Telle est, » dit Strabon [1], dans son admiration de la cité ainsi décrite par lui, « cette ville de Rome. » Ce qui périt de ces merveilles, dans les grands incendies des règnes de Néron et de Titus, ne tarda pas à être relevé ou remplacé plus magnifiquement encore, de sorte que le nombre des édifices et établissements publics, augmentant sans cesse par suite de constructions nouvelles, se retrouva bientôt plus grand que jamais. Dans le demi-siècle de Vespasien à Adrien, Rome parvint à l'apogée de sa splendeur, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne gagnât pas encore, par suite de nouveaux embellissements, sous les Antonins et même plus tard. C'est dans cette période que se succédèrent, sans relâche, ces prodigieuses créations de chefs-d'œuvre d'architecture qui devaient faire l'admiration de la postérité la plus reculée, comme ils avaient étonné les contemporains. Ammien Marcellin, en parlant de l'impression que Rome fit sur l'empereur Constance, la première fois qu'il la vit, en 357, ne mentionne, dans l'énumération des édifices de la capitale, à peu d'exceptions près, comme les bains établis sur le modèle de ceux des provinces, c'est-à-dire probablement les thermes de Caracalla [2] et de Dioclétien, que des constructions de l'époque qui finit avec Adrien. Arrivé au Forum, siége glorieux de l'ancienne puissance romaine, Constance demeura comme interdit et

[1] V. 3, p. 236.

[2] On a même cru devoir ajouter les premiers de ces thermes à la liste des sept merveilles de Rome, de Silvius Polémon, (dans son *Laterculus*), sur laquelle figurent le Janicule, à tort ou à raison, les égouts, les aqueducs, le forum de Trajan, l'amphithéâtre, l'odéon et les thermes d'Antonin.

muet d'admiration. De quelque côté qu'il jetât les yeux, il était ébloui par la multiplicité et l'éclat des merveilles qui s'offraient à ses regards. Quand il se mit à visiter successivement les différentes parties de la ville, sur les hauteurs et les pentes des sept collines comme dans la plaine, il lui semblait qu'il ne devait y avoir plus rien au-dessus de chaque objet nouveau qu'il découvrait. Le temple de Jupiter, au haut de la roche tarpéienne, lui parut rayonner d'un éclat divin aux yeux des mortels. Il s'émerveillait de la vaste étendue des bains, établis sur le modèle de ceux des provinces[1]. La masse de l'amphithéâtre Flavien, colossal édifice en pierre tiburtine, se dressait avec tant de majesté devant lui que ses yeux n'arrivaient qu'avec peine à la suivre dans toute sa hauteur. La superbe rotonde du Panthéon, avec sa prodigieuse voussure, ces colonnes gigantesques surmontées des statues d'anciens empereurs et rendues accessibles, jusqu'à leur sommet, par des marches pratiquées intérieurement, le temple de la déesse Roma, le forum de la Paix, le théâtre de Pompée, l'odéon, le stade, tous ces ornements de la ville, rivalisant entre eux de beauté, de grandeur et de magnificence, se disputaient son admiration. Mais, quand il arriva finalement au célèbre forum de Trajan, et qu'il se trouva en face de ces divines constructions, sans pareilles sous le ciel, il ne revint plus de l'extase où son esprit était emporté par ses yeux, perdus dans les courbes de ces voûtes gigantesques, indescriptibles en paroles, et à la perfection desquelles il n'était donné qu'une fois aux mortels d'atteindre ici-bas.

Ce n'était pourtant pas uniquement cette incompara-

[1] Lavacra in modum provinciarum exstructa.

ble splendeur de ses places et de ses édifices publics qui faisait de Rome une ville de merveilles. Bien d'autres spectacles, offrant toujours du nouveau, attiraient et fascinaient à chaque pas, dans le parcours de son immensité. Partout l'art, ancien et nouveau, avait répandu ses œuvres et prodigué ses ornements avec la même profusion. Les portiques et les temples brillaient du vif éclat des couleurs de la peinture murale ou de peintures encadrées [1]; et, de même que les places et les rues, l'intérieur de ces édifices était rempli de bustes, de statues et de groupes de bronze ou de marbre. Même au sixième siècle de notre ère, quand les tempêtes et les ravages de plusieurs invasions des barbares eurent depuis longtemps ravi à Rome ses plus beaux et plus riches ornements, il semblait qu'il y eût encore dans ses murs, à côté de la population survivante, tout un peuple de statues [2]. Partout les masses de bâtiments étaient entrecoupées ou bordées de la verdure des jardins et des parcs, où le feuillage abondait en toute saison. Les vastes dépendances des palais comprenaient souvent de grandes plantations, avec de vieux arbres magnifiques, remplis du chant des oiseaux [3]. On y affectionnait surtout le platane et le lotier, pour leurs ombrages. Les arbustes et les fleurs répandaient leurs parfums du haut des toits et des balcons. Les collines des environs étaient couvertes de jardins, impériaux en partie, dont plusieurs

[1] Voyez Raoul Rochette, *Peintures antiques*, p. 61, etc.
[2] Cassiodore, *Lettres*, VII, 15; VIII, 13.
[3] Témoins ces vers de Rutilius Numatianus :

Quid loquar inclusas inter laquearia silvas,
Vernula qua vario carmine ludit avis?
Vere tuo nunquam mulceri desinit annus
Deliciasque tuas victa tuetur hiems.

formaient des promenades ouvertes au public. De même, dans le Champ de Mars, des allées de lauriers et de platanes invitaient les promeneurs à venir goûter l'ombre de leurs épais toits de feuillage, ainsi qu'au portique de Pompée et à l'Hécatostylon. Mais la plus belle parure de l'ancienne Rome, c'étaient les ouvrages hydrauliques, aussi remarquables par leur nombre que par leur beauté. Les sources des montagnes, conduites dans la métropole, de plusieurs milles, au moyen de tuyaux souterrains, ou d'aqueducs reposant sur de puissantes arches, s'y épanchaient partout, avec un doux murmure; des grottes artificielles formaient comme des étangs dans de vastes bassins richement décorés, d'où s'élevaient, en jets d'eau, en gerbes et en bouquets resplendissants, des fontaines superbes, dont la fraîche haleine renouvelait et purifiait l'air échauffé de l'été, ce qui fit dire au poëte Rutilius Numatianus, à la fin de sa belle description des eaux de la capitale :

> Frigidus aestivas hic temperat halitus auras
> Innocuamque levat purior unda sitim.

On appelait *salientes* les fontaines à conduits, qui alimentaient la ville d'eau vive. Frontin[1] comptait en outre, à Rome, trente-neuf fontaines d'art, ou châteaux d'eau (*munera*), dont la plus magnifique, de forme pyramidale, paraît avoir été la fameuse *meta sudans*. On rapporte qu'Agrippa seul, pendant son édilité, établit jusqu'à sept cents pièces d'eau (*lacus*), tandis que les régionnaires n'en mentionnent pas moins de treize cent cinquante-deux.



[1] *De Aquis urbis Romæ*, II, 78, etc.

Le trafic avec le monde entier procurait à Rome une autre source intarissable de spectacles, variant toujours. Il accumulait dans les magasins, les boutiques et les échoppes de cette ville les productions les plus rares et les plus précieuses des pays les plus lointains, comme les plus magnifiques et prodigieux ouvrages de l'industrie et de l'art de tous les peuples. A Rome, on pouvait examiner à loisir les marchandises du monde entier. Le Tibre est appelé, dans l'*Histoire naturelle* de Pline, *rerum in toto orbe nascentium mercator placidissimus* [1], expression d'autant plus juste que le commerce de cette métropole du monde était malheureusement tout passif, et qu'elle engloutissait tout sans jamais rien rendre, ni produire elle-même. Il y apportait la laine d'Espagne et la soie de Chine, du beau verre de couleur artistement travaillé, de la toile d'une extrême finesse d'Alexandrie, le vin et les huîtres des îles grecques, les poissons de la mer Noire et le fromage des Alpes, qui causa, dit-on, l'indigestion dont mourut Antonin le Pieux [2]. Il y avait à Rome des dépôts avec les assortiments les plus complets des herbes médicinales de la Sicile et de l'Afrique, des épiceries et de l'encens d'Arabie, de perles de la mer Rouge, ou plutôt des bancs du golfe Persique, ainsi que de diamants des mines de l'Inde, de marbres de couleur, extraits en blocs gigantesques des montagnes de l'Asie Mineure, et de planches magnifiquement veinées des bois d'ébénisterie les plus précieux de l'Atlas. On sait, par les écrits de Galien, qu'il recevait des médicaments de toutes les provinces. Les plus belles boutiques, sous Domitien, se trouvaient dans le grand clos des *Septa*. C'est là qu'on allait se pourvoir de beaux esclaves,

[1] III, 54; puis XI, 240, ainsi que Plutarque, *De Fortuna Rom.* 12.
[2] Voir sa biographie, chap. XII.

de meubles de luxe, de toute sorte d'objets en bois fins, ivoire, écaille, bronze ou airain de Corinthe, de statues grecques, de coupes anciennes artistement travaillées, de cristaux, de vaisselle et d'ustensiles de toute nature, ainsi que de l'espèce de poterie connue sous le nom de *murra.* La voie Sacrée était le centre de l'orfévrerie et de la joaillerie. Les plus grands dépôts de marchandises de l'Égypte et de l'Arabie se trouvaient au forum de la Paix, le principal débit des soieries, des parfums et des épices, pour lesquelles Domitien fit construire ses greniers à poivre (*horrea piperataria*), dans le faubourg Toscan (*vicus Tuscus*) et probablement aussi dans les galeries du grand cirque (*circus maximus*) [1]. « Chez vous, » dit avec emphase un panégyriste grec de la ville de Rome [2], vers le milieu du deuxième siècle, « affluent de toutes les contrées et de toutes les mers les produits de toutes les saisons et de toutes les zones, ceux des fleuves et des lacs, ainsi que ceux du labeur et de l'industrie des Hellènes et des barbares. Que celui qui tient à contempler tout cela, s'il ne veut parcourir en voyageur le monde entier, se hâte donc de faire un séjour dans cette ville, où il y a, en tout temps, abondance de tout ce qui se produit et se fabrique chez tous les peuples. Il y arrive, dans le cours de l'été et de l'automne, tant de navires chargés, de tous les pays, que l'on pourrait se croire dans un atelier universel. On y voit tant de cargaisons de l'Inde et de l'Arabie Heureuse, que l'on pourrait s'imaginer les arbres de ces contrées à tout jamais dépouillés de leurs fruits, et les populations qu'elles renferment obligées de venir redemander à Rome ce qui est nécessaire à leurs besoins de ces produits de leur pro-

[1] Tacite, *Annales*, XV, 38.
[2] Aristide, *Encomium Romæ*, p. 200, 10, etc.

pre sol. Les étoffes de la Babylonie et les bijoux de la région barbare de l'Asie intérieure arrivent à Rome en bien plus grande quantité et bien plus facilement que tel produit d'une île de l'Archipel, à Athènes. En somme, tout ce que le commerce et la navigation procurent, l'agriculture et les mines produisent, l'industrie et les arts créent et fournissent, tout ce qui vient et croît sur la terre, tout cela conflue et se rencontre sur le marché de Rome. »

Tout indiquait dans cette ville le centre de la domination du monde, d'un empire universel, que l'on y embrassait en quelque sorte d'un coup d'œil, comme du haut d'un observatoire. Des limites les plus reculées de cette domination, les nouvelles arrivaient continuellement au siége de celle-ci, par toutes les voies, comme à tire-d'aile. Les empereurs, sans aucun doute, recevaient personnellement des rapports suivis, quotidiens même, de tous les points importants de l'empire; et, d'après Philon, le fou Caligula lui-même prenait le plus vif intérêt à la lecture de ceux qui lui étaient ainsi adressés d'Alexandrie, jour par jour. Y avait-il eu des pluies dans la haute Égypte, un tremblement de terre dans l'Asie Mineure, une mutinerie dans les légions campées sur les bords du Rhin, ou bien, à la cour du roi des Parthes, un changement d'attitude vis-à-vis de Rome, peu de jours après, tout le monde en parlait au forum et au Champ de Mars, on en causait à tous les festins et dans toutes les réunions de société[1].

De même, tout ce que l'on découvrait de bien extraordinaire, en fait de curiosités naturelles ou autres, quelque part que ce fût, on s'empressait de l'envoyer à l'empereur et de le faire exposer publiquement à Rome.

[1] Juvénal, VI, 398. — Martial, IX, 36.

Déjà sous la république existait, à l'occasion des triomphes et des grands jeux surtout, l'usage de pareilles expositions de curiosités naturelles ou artistiques, provenant de pays étrangers. Pompée, dans le triomphe qu'il célébra sur Mithridate, fit parade d'un ébénier[1]; et, depuis lors, des arbres exotiques rares figurèrent mainte fois dans le cortége des triomphateurs. Lors des jeux publics, de tels objets d'art ou de curiosité d'histoire naturelle servaient à décorer le forum et le comice; on les appelait *insignia*.

Dès une plus haute antiquité, les temples tenaient souvent lieu de musées, dans l'occasion. De même on les voit plus tard, sous les empereurs, affectés principalement à l'exhibition de ces objets rares et curieux, que l'on qualifiait alors de merveilles (*miracula*), et dont Rome était toujours pleine. Rien n'est plus caractéristique, pour l'esprit d'une société, que la spécification de la nature des objets qui l'attirent ainsi le plus. Tels, comme les raretés du règne végétal ou du règne minéral, régulièrement envoyées de toutes les provinces aux empereurs, témoignent, chez les contemporains de Pline l'Ancien, d'un certain goût pour la science qu'il cultiva. Il nous raconte que, sous Néron, l'on découvrit, en Cappadoce, une pierre translucide, de la dureté du marbre, et que cet empereur fit employer à la construction d'un temple de la Fortune, dans sa Maison d'Or. Mais cette science était encore elle-même très-bornée, et un tremblement de terre, en Asie Mineure, ayant fait découvrir des ossements dans lesquels, à en juger par le gigantesque des proportions qu'indique Phlégon de Tralles, d'après le grammairien Apollonius,

[1] Pline l'Ancien, XII, 20.

un géologue moderne aurait sans doute reconnu des restes d'animaux antédiluviens, la piété païenne de Tibère, auquel une dent qui en provenait, longue de plus d'un pied, avait été envoyée à titre de spécimen, recommanda de respecter ces débris comme des reliques d'anciens héros de la mythologie.

Indépendamment du cas que les Romains faisaient en général de la recherche des bêtes féroces pour les combats du cirque, Auguste surtout se plaisait à la vue d'animaux curieux et rares, qu'il ne manquait pas de faire aussi montrer en public, comme, par exemple, un serpent long de 50 coudées au comice, un rhinocéros aux *septa*, et un tigre sur la scène. En 47, Claude fit voir, au comice, un prétendu phénix, mais sans convaincre personne de l'authenticité de son oiseau. Il paraît que les cerfs blancs admirés à Rome par Pausanias y furent aussi publiquement exposés. Sous Sévère, enfin, l'on montra pendant les jeux, comme il paraît, à l'amphithéâtre, le modèle de la carcasse d'une baleine, qui s'était égarée dans la Méditerranée et dans le vaste creux de laquelle cinquante ours avaient trouvé place [1]. Suétone, Pline l'Ancien, Tacite et Dion Cassius peuvent être cités comme les divers garants de ces faits.

Le goût pour les choses monstrueuses, qui s'accroît avec les progrès de la corruption dans les sociétés blasées, n'a été, comme on sait, porté nulle part aussi loin que chez les Romains. Les difformités physiques que l'on voit se manifester par accident dans l'espèce humaine, étaient peut-être ce qui excitait le plus vivement leur curiosité. Les nains et les naines, les géants et les géantes, les crétins, les her-

[1] Dion Cassius, LXXV, 16.

maphrodites, étaient recherchés à Rome par certains amateurs de grande maison, qui s'en délectaient, dans leur intérieur, avec un raffinement mille fois plus pervers que la grossièreté barbare des seigneurs féodaux, chez lesquels on retrouve des goûts semblables, au moyen âge. Il y eut même à Rome un marché d'avortons. Auguste fit voir publiquement un jeune garçon, nommé Lucius, qui n'avait pas deux pieds de haut et ne pesait que 17 livres, mais était, par un bizarre contraste, doué d'une voix de stentor [1]. Parmi les cadeaux qu'Artaban fit à Tibère figurait un juif long de 7 coudées, du nom d'Éléazar, et, sous le règne de Claude, on montra un géant d'Arabie de la taille de 9 $\frac{3}{4}$ pieds romains, probablement le même que celui dont parle Columelle, qui le donne pour juif. On allait jusqu'à pourvoir soigneusement à la conservation des restes de ces prodiges, après leur mort. Pline raconte avoir vu des cadavres de nains enfermés dans des vases, et, dans les jardins de Salluste, on montrait un caveau avec les dépouilles mortelles du couple géant de Posion et Secundilla, qui vivaient au temps d'Auguste. En 61, on envoya à Néron un enfant ayant quatre têtes et tous les autres membres d'une structure conforme [2]. On cite enfin, sous le même règne, ainsi que plus tard, sous ceux d'Alexandre Sévère et d'Aurélien, des gloutons qui régalèrent la ville et la cour du spectacle de leur voracité sans pareille. De tels sujets de divertissement ne répondaient que trop bien à l'extravagance des princes de la famille adoptive d'Auguste. Il est juste de faire observer, cependant, que des empereurs tels que Trajan et Adrien surent

[1] Suétone, *Octave*, chap. XLIII.
[2] Phlégon de Tralles. *Mirabilia*, éd. de Bâle, 1568, p. 75 et 84.

mettre plus de sens et de discernement dans la recherche des curiosités signalées, par leur exemple, à l'attention publique. Tous les deux avaient à cœur d'arrêter les progrès alarmants du célibat volontaire et la dissolution des mœurs de leur époque. C'est ce qui décida sans doute le second à faire venir d'Alexandrie à Rome une femme, du nom de Sérapias, qui, suivant Ulpien ou Gaïus, avait mis au monde quatre ou cinq enfants d'une seule couche. C'était probablement la même dont son prédécesseur, pour encourager la fécondité, avait fait élever les enfants à ses frais, d'après Phlégon de Tralles, qui fait aussi mention d'un vieillard de 136 ans, distingué par l'empereur Adrien.

A Rome, comme dans nos foires, l'exploitation de la sottise et de la crédulité vulgaires eut naturellement aussi une large part dans le choix des appâts qu'on offrait à la badauderie. L'homme sauvage et des monstres vrais ou supposés, dans lesquels la superstition du temps se complaisait à reconnaître des êtres fabuleux de la mythologie, n'y manquaient pas. A Tibère on manda d'Olisippo (Lisbonne) y avoir constaté, au bord de la mer, la présence d'un triton et l'agonie d'une néréide. Pausanias assure même avoir vu, à Rome, de ses propres yeux, un triton à poils verts, couvert d'écailles, la bouche garnie d'énormes dents, et dont le corps se terminait en queue de poisson. Sous Claude, enfin, un hippocentaure fut pris, dit-on, sur une montagne en Arabie, d'où on l'envoya au préfet d'Égypte. N'ayant pu le garder vivant, on l'enduisit de miel et l'expédia ainsi à Rome, où il fut montré au public dans le palais impérial. Au témoignage de Phlégon il faut ajouter celui de Pline, dont l'*Histoire naturelle* contient aussi la mention de presque toutes ces curiosités phénoménales.

Mais, ne nous étendons pas davantage sur ces particularités; elles ne peuvent intéresser qu'autant qu'elles contribuent à faire saisir les travers de l'esprit du temps. Aux spectacles de ce genre, gratuitement offerts à la multitude par la munificence impériale, se joignait toutefois aussi l'attrait de jouissances d'un ordre plus élevé, pour les hommes studieux et tous ceux qui avaient conservé le goût de la littérature, des sciences et des arts. Les artistes de tous pays et de toute espèce, architectes, sculpteurs, peintres, musiciens, chanteurs, joueurs de flûte et de luth, voire même les athlètes de la Grèce et de l'Asie, accouraient à Rome pour déployer leur talent, exposer leurs œuvres ou briguer l'honneur d'une couronne dans les grands concours romains du genre de ceux d'Actium et du Capitole (*Agon Actiacus et Capitolinus*); avec eux, nombre de poëtes, d'orateurs et de philosophes, de rhéteurs, de sophistes et de savants grecs, de Tarsus et d'Alexandrie notamment, pour se produire et se faire entendre en public; enfin, depuis le règne de Vespasien et la fondation de l'Athénée, sous Adrien, surtout, aussi l'élite de la jeunesse studieuse des provinces, les jeunes gens les plus capables et es plus ambitieux, afin de participer à l'avantage des incomparables ressources que la capitale du monde offrait, pour l'achèvement des études, dans toutes les branches, non moins que pour tous les genres de plaisirs et de divertissements. Cette constante affluence de virtuoses et d'étudiants, à Rome, est attestée par un grand nombre d'inscriptions latines et grecques [1]. Dans les salles et les galeries des nombreuses bibliothèques (les région-

[1] M. Friedlaender en cite plusieurs à la page 18 du tome I de son livre, en note. — Voir aussi Sénèque, *Consolations*, 6, 2.

naires n'en mentionnaient pas moins de vingt-huit à Rome), l'ami des sciences et de la littérature se procurait aisément et amplement toutes les satisfactions qu'il pouvait désirer, au milieu de ces précieuses collections de milliers de rouleaux de parchemin et de papyrus; et dans les cercles des savants, qui affectionnaient ces lieux de réunion, il trouvait toute espèce de secours et d'encouragement.

Les thermes, dont les divisions multiples, depuis le bassin de natation jusqu'aux étuves, offraient, en toute saison, des bains de toute espèce pour des milliers de baigneurs, avec des endroits réservés, d'une splendeur plus que royale, pour les exercices de gymnastique, la conversation et les rafraîchissements, étaient aussi des établissements du style le plus grandiose et d'une incomparable magnificence, où le dernier du peuple pouvait aller se récréer et se divertir. Il y en avait quatre à l'époque dont il s'agit ici. Les thermes de Néron paraissent avoir été les plus splendides alors, d'après Martial et Stace. Mais le plus merveilleux, dans cette ville d'enchantements, c'étaient les spectacles, les représentations, les jeux et les combats de la scène, du cirque et de l'arène. Là, toutes les fantaisies de l'imagination la plus délirante se transformaient en étourdissantes réalités.

Pour revenir une dernière fois sur le plus grand de tous les spectacles de Rome, le mouvement incessant de sa population même, les accidents provenant d'embarras causés par le trop d'empressement ou les mêlées de la foule, étaient fréquents. L'étroitesse des rues paraît avoir beaucoup contribué à les multiplier. Tacite et Suétone en citent maint exemple, et Sénèque [1] y fait allusion, non

[1] *De Clementia*, I, 6, 1.

sans exagérer quelque peu. Caligula ayant eu la fantaisie de jeter des pièces de monnaie à la foule, devant la basilique julienne, il y eut 247 femmes, 32 hommes et un eunuque d'écrasés [1], et lorsqu'il fit bâtonner la multitude, pour l'avoir dérangé dans son sommeil, pendant qu'elle courait la nuit au cirque, cette bagarre aussi coûta la vie à nombre de gens. Une vingtaine de chevaliers romains et non moins de femmes y périrent, entre autres victimes [2].

Plus Rome devenait le centre du monde, plus elle devenait aussi le rendez-vous de toutes les nations. Déjà Cicéron l'appelait une cité universelle (*civitas ex nationum conventu constituta*). Mais la grande immigration des provinces, par masses, n'y commença qu'après la chute de la république; elle ne discontinua pas ensuite d'inonder la ville, plus ou moins, avec une tendance progressive, qui persista probablement jusqu'à Constantin. Rome prit ainsi, véritablement, le caractère d'une cité commune à tous les peuples, de leur centre de réunion [3], d'un abrégé (*epitome*) du monde, suivant l'expression du rhéteur Polémon, un de ses panégyristes grecs [4]. Ce qui ajoutait encore à la bigarrure, c'était le passage d'innombrables étrangers, dont l'affluence, toujours grande dans cette ville, qui, suivant l'expression de Sénèque, payait les vertus comme les vices à leur plus haut prix, atteignait dans les occasions extraordinaires, lors des grands spectacles notamment, des proportions tout à fait exceptionnelles.

[1] Chronographe de 354.
[2] Suétone, *Caligula*, chap. XXVI.
[3] *In illo orbis terrarum conciliabulo*, lit-on dans un fragment du rhéteur Annius Florus.
[4] Cité par Galien, vol. V, p. 585, 57, éd. de Bâle.

Nempe ab utroque mari juvenes, ab utroque puellæ
Venere, atque ingens orbis in urbe fuit,

dit Ovide, dans l'*Art d'aimer*, en parlant des naumachies du règne d'Auguste, et, s'écrie l'auteur du livre des Spectacles :

Quæ tam seposita est, quæ gens tam barbara, Cæsar,
Ex qua spectator non sit in urbe tua ?

Rome, plus qu'aucune autre ville de l'antiquité, eut ainsi le privilége d'exercer une irrésistible attraction sur les plus vifs penchants comme sur les plus fortes passions de l'humanité contemporaine. Cent langues y bourdonnaient aux oreilles du passant, les particularités du type et de la couleur de toutes les races, les costumes de tous les peuples, y apparaissaient pêle-mêle. Là, des éléphants de la ménagerie impériale étaient conduits par des esclaves noirs , ou galopait un escadron de blonds Germains de la garde impériale, couverts d'armures étincelantes. Là , des Égyptiens à têtes rasées et en longues robes de toile portaient processionnellement leur grande déesse Isis [1]. Derrière tel savant grec marchait un jeune Hindou, le bras chargé de rouleaux de livres. Dès l'an 735 de Rome (19 avant J.-C.), était arrivée, suivant Dion Cassius [2], une ambassade de l'Inde, qui amena en Europe les premiers tigres. Le parasite de ce même Favorinus qui légua sa maison de Rome à Hérode, était Hindou [3], et cet

[1] Appien, IV, 47.
[2] LIV, 9.
[3] Philostrate, *Vies des sophistes*, I, 8, p. 490, 20.

Hydaspe au teint basané (*fuscus Hydaspes*), dont parle Horace, dans une de ses satires [1], très-probablement aussi. On voyait des fils de princes orientaux coiffés de bonnets élevés, comme ceux des Persans de nos jours, et couverts d'amples vêtements d'étoffes bariolées, traverser gravement et en silence, avec les personnes de leur suite, la foule qui se pressait autour d'eux. Quelques épitaphes de princes d'Orient, qui moururent à Rome, sont parvenues jusqu'à nous. Parfois aussi on rencontrait des sauvages tatoués de l'île de Bretagne, regardant avec ébahissement les merveilles d'un monde nouveau pour eux, qui les environnaient de toutes parts. Le même Dion Cassius rapporte qu'à l'aspect de toutes les magnificences de Rome, le chef breton Caractacus, qui y fut amené comme prisonnier, puis gracié par Claude, s'écria : « Comment vous, Romains, qui possédez de si grandes et de si belles choses, pouvez-vous convoiter nos pauvres huttes ! ».

On n'a, sur le chiffre de la population de Rome, que des évaluations approximatives et plus ou moins hypothétiques. Bien que toujours sujette à de grandes fluctuations, elle paraît avoir été généralement en progrès depuis Auguste jusqu'à Trajan, à l'exception des années d'épidémie ou de guerre intestine, sans diminution sensible avant les grandes pestes qui eurent lieu sous Marc-Aurèle et Commode. On peut admettre, avec assez de vraisemblance, qu'elle varia le plus souvent entre un million et un million et demi, dans cette période, et dépassa peut-être même parfois ce dernier chiffre; mais il n'est guère probable qu'elle l'ait jamais excédé de beaucoup [2], quoique des savants distin-

[1] II, 8, 14.
[2] Voilà du moins ce qui résulte de la révision soigneuse à laquelle

gués, comme Bunsen, Zumpt, Hoeck et Marquardt, soient arrivés dans leurs calculs à environ deux millions, chiffre possible pour l'époque de Trajan, mais certainement beaucoup trop fort pour le quatrième siècle, la dépopulation ayant antérieurement déjà commencé. La consommation de blé de la ville de Rome s'élevait, d'après Aurélius Victor et Josèphe, au temps de ce dernier, à soixante millions de mesures (*modii*). En admettant soixante mesures [1] par tête pour la moyenne annuelle de la consommation d'un homme fait, on aurait un million d'habitants ; mais, comme les femmes, les enfants et toutes les personnes de qualité en consommaient certainement beaucoup moins, cela porte à conclure à un chiffre bien plus élevé.

Gibbon toutefois, prenant le nombre des maisons pour base de son calcul, n'admet que 1,200,000 âmes, et Dureau de la Malle s'est même arrêté au chiffre de 550,000 âmes dans le sien, considérant que l'espace compris dans l'enceinte du mur d'Aurélien ne représente qu'environ les deux cinquièmes de la superficie de Paris (avant l'annexion de la banlieue). Mais déjà Zumpt a fait observer qu'avec une densité comme celle des quartiers qui formaient naguère le quatrième arrondissement de la ville de Paris, la population de Rome, dans les limites de ce mur, devait atteindre 1,153,000 habitants. Or les logements des anciens, comme on a pu le reconnaître depuis à Pompéji, étaient beaucoup plus restreints que ceux des modernes. En outre, le mur d'Aurélien, il importe de le faire remar-

E. de Wietersheim, dans son *Histoire de la migration des peuples* (tome I, p. 265), publiée en 1859, a soumis toutes les évaluations antérieurement faites à ce sujet.

[1] * Le *modius*, de 16 sextarii, était d'un peu plus de 8 litres et demi. *

quer, n'embrassait pas la totalité de Rome, qui comprenait des quartiers et des faubourgs considérables, situés hors de cette enceinte. Nous ne nous prononcerons pas sur le plus ou moins de probabilité d'estimations qui diffèrent tellement entre elles; mieux vaut laisser le lecteur se décider lui-même pour celle qui lui paraîtra la plus admissible.

La haute classe et le bas peuple, ces deux extrêmes de la société, tiraient le plus d'avantage et se trouvaient le mieux de cette étonnante profusion de jouissances, des excitations et des spectacles, qu'offrait la capitale du monde romain. La grande majorité de la population libre, dans laquelle le nombre des hommes devait l'emporter de beaucoup sur celui des femmes, était complétement ou en partie nourrie aux frais de l'État. Les grands trouvaient à Rome, pour le déploiement du faste d'une existence princière, plus d'occasions, de facilités et de ressources que dans aucune autre ville du monde. Mais il y avait, dans ces conditions de la vie à Rome, le revers de la médaille, au point de vue duquel le sort le moins enviable devait être celui des classes moyennes. L'extrême cherté des vivres et de tous les objets de première nécessité dans la capitale [1] contrastait avec le bon marché dans les villes municipales de l'Italie et des provinces, ce qui a fait dire à Martial :

Egisti vitam semper, Line, municipalem,
Qua nihil omnino vilius esse potest.

Déjà du temps de César, les loyers étaient montés à Rome au quadruple de ce qu'on payait dans les autres villes de

[1] Juvénal, III, 165, etc.

l'Italie, et tout porte à croire que les progrès du luxe métropolitain rendirent la disproportion encore plus grande[1], bien que Juvénal puisse être suspect d'exagération lorsqu'il dit qu'à Sora Fabrateria ou Frusino (Frosinoné) on pouvait acheter maison et jardin pour la somme que coûtait, annuellement, la location d'un méchant et sombre appartement dans la capitale. On n'avait rien pour rien, à Rome, et quiconque n'appartenait pas à la plus basse classe était constamment obligé, par les exigences de sa position sociale, de s'imposer de lourdes et ruineuses dépenses. L'usage ou la mode exigeait, même des gens peu aisés, surtout lorsqu'ils étaient dans les affaires, l'affectation d'un certain luxe extérieur, qui dépassait souvent leurs moyens. On avait honte de se servir pour manger de vaisselle en poterie ordinaire, on ne pouvait se montrer qu'en toge, et bien des gens auraient rougi de sortir sans une suite et l'accompagnement d'un certain nombre d'esclaves. Il y avait beaucoup de misère dorée et les banqueroutes étaient à l'ordre du jour. Cet éclat trompeur du genre de vie qu'on menait à Rome, jurait avec la simplicité et les habitudes modestes de la vie municipale et provinciale, de même que l'austérité de mœurs qui se conserva notamment dans les villes de la haute Italie, contrastait avec la corruption de la capitale, où une licence effrénée, débordant partout, ne craignait pas de célébrer ses orgies avec une insultante publicité[2].

Le vacarme et le tumulte ne discontinuaient pas à Rome. Déjà Horace se plaignait de ce bruit incessant du jour et de la nuit, ainsi que de la presse dans les rues,

[1] Vellejus Paterculus, II, 10, 1.

[2] Tacite, *Annales*, XVI, 5. — Martial, XI, 16. — Pline le Jeune, *Lettres*, I, 14, 4; II, 13.

et aimait à se réfugier de cette mer, perpétuellement agitée et battue par la tempête, dans le calme et la solitude des monts sabins [1]. Or, l'effervescence et l'agitation causées par le mouvement général des affaires s'accrurent encore beaucoup durant le premier siècle de l'empire; peut-être étaient-elles à leur plus haut degré vers l'époque à laquelle se rapportent les descriptions de Martial et de Juvénal. Dès l'aube du jour les boulangers faisaient la criée de leurs pains; puis les écoles d'enfants commençaient à épeler en chœur, sous la direction du *ludimagister*, pendant que scies et marteaux se mettaient en mouvement dans les ateliers [2]. On entendait le craquement des chariots, traînant et amenant aux places où se faisaient les constructions des blocs de pierre, des troncs d'arbre et des poutres énormes; les porte-faix et les bêtes de somme, lourdement chargés, heurtaient les piétons; de tous côtés on poussait et foulait le passant, en lui marchant sur les pieds, ce qui faisait en même temps beau jeu au voleur, guettant le moment de faire son coup. Ovide, dans l'*Art d'aimer*, ne croit pas inutile de signaler aux dames d'adroits filous, mis avec recherche, qui s'approchant d'elles, les doigts ornés de bagues, et leur tenant des propos galants, trouvent moyen de les dévaliser. Des mendiants, des naufragés vrais ou faux, demandaient l'aumône, en chantant sur le ton de nos complaintes. Des débitants, vendeurs en détail de toute espèce et marchands ambulants de purée de pois ou de saucisses fumantes, prisaient à grands cris leur marchandise. D'un côté retentissaient les hurlements d'une procession de

[1] *Épîtres*, II, 2, 72-85.
[2] Martial, XII, 57, 4, IX, 29 et XIV, 223.

prêtres de la grande mère des dieux, de l'autre les cris de la dévotion s'échappaient d'un temple d'Isis. Le bruit ne cessait même pas la nuit. Dans les vastes palais, où les chambres à coucher étaient généralement ménagées à une grande distance de la rue, le sommeil était à l'abri de ce trouble; mais, dans les appartements de location on ne s'endormait pas aussi facilement. Le roulement des voitures de voyage, auxquelles le parcours de la ville était complétement interdit pendant la majeure partie du jour, incommodait le plus, surtout quand elles tournaient brusquement les coins de ses rues étroites. Il y avait ensuite le tapage que faisaient nombre de spadassins et de vagabonds, rôdant la nuit par troupes, ainsi que les sérénades des amoureux implorant la faveur d'être accueillis par leurs belles, ou cherchant même à s'introduire de force chez le beau sexe. On connaît par Sénèque le scandale des escapades nocturnes de Julie, fille d'Auguste; par Tacite, Suétone et Pline, les orgies dans lesquelles Néron et les imitateurs de ses déplorables exemples avaient l'habitude de passer leurs nuits.

Quand maisons et tavernes étaient fermées au verrou et le silence établi, les rues, désertes et entièrement dépourvues d'éclairage, prenant alors un aspect sinistre, n'en devenaient que plus dangereuses pour le passant solitaire. L'insécurité fut grande à Rome de tout temps. Les vols, avec ou sans effraction, y étaient communs; les exemples de personnes attaquées à main armée et dévalisées, dans les rues, assez fréquents aussi. C'est la raison pour laquelle, du temps de Pline l'Ancien, on fermait le plus souvent à volets les fenêtres donnant sur la rue. Les portes des maisons étaient munies de clo-

ches ou timbres, en guise de sonnettes[1]. Bien des personnes avaient à craindre le poignard soudoyé d'un de ces bandits qui se rabattaient en masse sur Rome, toutes les fois que l'on faisait occuper militairement leurs repaires dans les marais Pontins et la forêt de pins au sud du Volturne. D'autres périls menaçaient le pauvre rentrant chez lui à la lueur d'un bout de chandelle, quand il avait le malheur de rencontrer un jeune seigneur revenant tard de quelque orgie, avec sa nombreuse compagnie, précédée d'éclaireurs portant des torches et des lanternes. Le pauvre diable que l'on trouvait ainsi sur son chemin était arrêté, berné[2] ou soumis à d'autres mauvais traitements. En général le tapage et les désordres nocturnes, dans les rues, comptaient alors parmi les amusements favoris de la jeunesse dorée. Au danger constant de ces mésaventures se joignait celui d'autres accidents non moins fâcheux, résultant des tuiles qui tombaient des toits, des vases que l'on vidait, ou des pots fêlés que l'on jetait des fenêtres d'étages supérieurs et qui se brisaient avec fracas sur le pavé[3].

* Tout cela ne peut faire concevoir une très-haute idée de la police dans la capitale du monde romain. L'obscurité des rues, non éclairées pendant la nuit, devait contraster plus encore avec ces illuminations presque générales qui font rayonner, tous les soirs, leur vive lumière sur nos grandes capitales modernes, bien que toutefois l'absence de celle-ci dût paraître, sous un ciel pur et serein comme celui de l'Italie, moins regrettable qu'elle ne le serait par

[1] Suétone, *Octave*, chap. XCI.

[2] On le faisait sauter sur un manteau déployé comme une couverture, ce qui s'appelait, d'un nom particulier, *sagatio*.

[3] Juvénal, I, 1. — Gaïus, *Digeste*, XLIV, 7, 5, § 5.

les temps de brume et de pluie de contrées plus septentrionales. Mais Paris sous Louis XIV, Londres sous les Stuarts, d'après la description si curieuse de Macaulay, ne semblent guère avoir été, sous les mêmes rapports, plus avancés que Rome sous les Césars. Les splendeurs de l'éclairage au gaz, notamment, n'étaient-elles pas parfaitement inconnues aux générations qui ont précédé la nôtre? *

Une autre différence non moins frappante entre les grandes villes de notre époque et celles des temps qu'il s'agit de ressusciter ici, c'est le peu de mouvement de voitures à Rome, dans cette période. Durant tout le cours des deux premiers siècles de l'empire, la circulation de ces véhicules fut interdite, dans la métropole, par la table héracléenne, pendant dix heures à partir du lever du soleil, c'est-à-dire la partie de la journée où le mouvement des piétons y était le plus animé. Il n'y avait exception de cette défense générale que pour les chariots employés au transport des matériaux et des décombres, dans la construction des temples et dans les travaux publics; pour les chars de cérémonie et d'apparat de certaines personnes, telles que les vestales (auxquelles on assimila plus tard aussi, pour la jouissance de ce privilége, quelques impératrices), les flamines, lors de sacrifices publics, et les généraux revenant en triomphe; pour les chars de course dans les jeux publics, la procession du cirque notamment; enfin, pour les voitures de marché qui, arrivées la nuit dans la ville, s'en retournaient vides ou avec du fumier. Les inégalités du terrain et le défaut d'espace dans les rues d'une ville aussi populeuse commandaient des précautions particulières. L'empereur Adrien alla même jusqu'à interdire

d'une manière absolue, sans doute dans l'intérêt de la conservation du pavé, des égouts et des maisons, la construction de ces dernières laissant beaucoup à désirer, sous le rapport de la solidité, comme nous le verrons bientôt, l'entrée de Rome à toutes les voitures trop pesamment chargées.

En général, le mouvement de voitures indispensable pour l'approvisionnement, les besoins des constructions particulières et l'expédition des voyageurs, resta ainsi borné aux deux dernières heures du jour et à la nuit, jusqu'à l'aurore. La liberté de circulation, pour ces véhicules, ne paraît avoir été complète que hors des villes, près des portes desquelles devaient se trouver les stations des cochers de voitures de louage (*cisiarii*), qui transportaient aussi les voyageurs. On a retrouvé par exemple à Pompéji, sur la grande route, devant la porte d'Herculanum, les restes d'une écurie. Un édit de Claude rappela aux voyageurs, dans toutes les villes d'Italie, de ne les traverser qu'à pied, en litière ou en chaise à porteurs. Cependant Sénèque se plaint, sous Néron, du roulement des voitures de passage à Baïes, ce qui doit faire penser que la police, à cet égard, n'était pas observée partout aussi strictement qu'à Rome. Adrien et Antonin réitérèrent la défense de parcourir les villes en voiture et à cheval. Si Artémidor, qui paraît avoir écrit sous Commode, appelle l'usage du cheval, dans celles-ci, un apanage des hommes libres, il n'entend sans doute faire allusion, par ces mots, qu'aux cavalcades de cérémonie, d'autant plus que l'usage des voitures, d'après le même passage, n'était permis qu'aux prêtresses. Bien plus tard même, Aurélien, avant qu'il fût empereur, n'osa pas lui-même, quoique souffrant d'une blessure, faire son entrée dans la

ville d'Antioche en voiture, mais la fit à cheval, pour ne pas choquer la coutume. Cependant on avait commencé à s'écarter des anciennes règles de police, à Rome, dès le troisième siècle, où l'usage des voitures, et particulièrement de voitures de luxe garnies d'argent, paraît avoir été un des priviléges attachés à la dignité des préfets du prétoire et d'autres grands officiers de l'empire, pour devenir bientôt aussi celui de tous les sénateurs et finalement commun aux particuliers même. Ammien Marcellin parle des grandes dimensions des carrosses de son temps, et du danger, pour les passants, de leurs courses à fond de train.

D'autres périls constants et sérieux menaçaient, à Rome, les habitants des maisons en location, bâties pour la plupart avec une légèreté déplorable par des entrepreneurs. Cette spéculation avait un côté tentant, mais exposait aussi de l'autre à de grands risques. Ces maisons, quand tout allait bien, étaient d'un excellent rapport; seulement, avec la fréquence des incendies à Rome, on avait aussi à craindre d'y perdre tout son capital. Les entrepreneurs trouvaient ainsi leur intérêt à bâtir avec le moins de frais possible, de manière à pouvoir, même dans le cas d'un sinistre, retirer en quelques années du produit des loyers une somme excédant les frais de construction, ou du moins sauver le capital. Les étages supérieurs n'étaient qu'en bois et charpente, comme l'indiquent assez les mots *tabulata*, *contignationes*. Telle était de plus la négligence dans le mode de construction usité pour les maisons particulières, qu'on y voyait continuellement se produire aux murs des fissures et des crevasses, à une époque dont les constructions publiques nous étonnent, encore aujourd'hui, par leur indestructible solidité. « Partie de nos angoisses, » dit Sénèque, « sont causées par nos toits. »

Même dans les salles des grands palais, ornées de peintures, tout le monde était dans l'épouvante et prêt à se sauver, au moindre craquement. Une grande partie des maisons en location, menaçant ruine, avaient besoin d'être étayées. On négligeait les réparations les plus nécessaires, ou on n'y pourvoyait qu'insuffisamment. Aussi, les écroulements de maisons figuraient-ils, déjà dans les derniers temps de la république, avec les incendies, parmi les calamités dont Rome était plus particulièrement affligée. La mort du philosophe Athénée de Séleucie, par exemple, fut causée par l'écroulement de nuit de la maison qu'il habitait. Catulle prise ironiquement, comme un avantage de la condition du pauvre mendiant, de n'avoir à redouter aucun de ces deux malheurs. Strabon ne cesse pas de nous entretenir de ce double genre d'accidents. Telle était la peur qu'on en avait, que cela suffisait presque pour dégoûter du séjour de Rome les personnes craintives, et il n'est guère probable que ces dangers aient diminué dans les siècles suivants.

Les incendies, si rares dans la Rome moderne, presque entièrement bâtie en pierre et en brique, n'étaient pas seulement très-fréquents dans l'ancienne, mais y avaient un caractère triplement funeste, par suite des défauts déjà signalés du mode de construction, de la hauteur des maisons et du manque de largeur des rues. Le grand nombre de bâtisses accessoires et d'échoppes en bois, adossées aux maisons, alimentaient surtout le feu et propageaient les flammes avec une effrayante rapidité par toute la ville. Il en fut notamment ainsi dans l'incendie de 237, dont parle Hérodien[1]. L'histoire de cette ville, sans

[1] VII, 12, 5.

parler des petits incendies qui s'y renouvelaient sans cesse, en mentionne une série de beaucoup plus terribles, dont les ruines et les décombres amoncelés contribuèrent beaucoup à l'exhaussement graduel des collines. Sous Tibère, il y eut deux grands incendies : en l'an 27 de notre ère ce fut le Célius, en 37 l'Aventin, qui brûla avec la partie contiguë du grand cirque. Dans ces deux circonstances, Tibère fit son possible pour réparer le dommage. Pour le second, l'indemnité accordée fut de 100 millions de sesterces, ou plus de 27 millions de francs. Caligula aussi accorda des indemnités dans des cassemblables. Les traces de ces ravages étaient encore visibles du temps de Vespasien. A l'incendie néronien en succéda, sous Titus, un très-calamiteux aussi, qui sévit pendant trois jours et trois nuits au Champ de Mars. Un autre, sous Antonin le Pieux, anéantit 340 maisons d'habitation. Le plus grand après l'incendie de Néron fut celui qui éclata, sous Commode, dans le voisinage du temple de la Paix ; il commença par détruire des magasins remplis de marchandises d'Égypte et d'Arabie, puis gagna le mont Palatin. Tous les efforts pour l'arrêter furent vains ; il ne s'éteignit qu'après avoir brûlé jusqu'à terre une grande partie de la ville, consumé, entre autres édifices, le temple de Vesta et dévoré d'immenses richesses, quand il ne trouva plus d'aliment.

Rome était aussi extrêmement sujette aux ravages d'autres fléaux naturels, revenant à des intervalles plus ou moins courts. Les tremblements de terre n'y étaient pas rares. Il y en eut un en l'an 5 de notre ère ; d'autres en 15, 51 et 59 (le 30 avril). En 191, sous Commode, l'incendie déjà mentionné fut précédé d'un tremblement de terre, et en 297 un autre, dont parle Dion Cassius, impressionna vivement la superstition populaire.

Souvent ces convulsions du sol étaient accompagnées d'inondations, en tout temps fréquentes à Rome. Nulle part les débordements du Tibre ne s'étendaient aussi loin que dans la ville même. Il en est encore ainsi de nos jours. Quoi que l'on fît, pour se prémunir contre cette calamité, les eaux jaunâtres du fleuve, refoulées de son embouchure par les tempêtes de la mer, et gonflées par des pluies torrentielles, revenaient sans cesse, au printemps ou en automne, inonder les parties basses de Rome. Atteignant même quelquefois des quartiers plus élevés, elles emportaient nombre d'hommes et d'animaux, dans leur crue subite. C'est ainsi que fut détruit l'ancien pont en bois sur le Tibre. Des quartiers presque entièrement submergés par les flots on ne voyait plus, alors, à découvert que la partie supérieure des bâtiments les plus élevés; pendant des jours entiers on ne traversait les rues que dans des canots, servant à ravitailler les habitants, isolés par les eaux qui interceptaient toute autre communication. De grandes inondations eurent lieu en 27, 23 et 22 avant Jésus-Christ, ainsi que dans les années 5, 15, 36 et 69 de notre ère, et, plus tard, sous les règnes de Nerva, Trajan, Adrien, Antonin et Marc-Aurèle. Il est probable que les inondations détruisirent souvent de grands approvisionnements de grains, les entrepôts et principaux magasins de céréales, voisins du Tibre, se trouvant plus particulièrement exposés à ces ravages. Aussi, le fleuve une fois rentré dans son lit, l'écroulement des bâtiments minés par les eaux, des épidémies et la famine, ne tardaient pas à s'ensuivre.

Cependant la famine, dont Rome connut les horreurs, y fut souvent aussi produite par d'autres causes. La plus grande sollicitude des empereurs ne parvenait pas tou-

jours à prévenir les accidents et à détourner les hasards capables d'occasionner la disette et la cherté, dans une ville dont l'immense population agglomérée n'avait que les récoltes des pays d'outre-mer pour assurer sa subsistance. Il ne leur était pas plus facile de conjurer le danger des révoltes qui pouvaient en résulter. Pendant une disette, qui suivit le débordement du Tibre, et qui de l'an 6 se prolongea jusqu'à l'an 8 de notre ère, le blé atteignit des prix exorbitants. On expulsa une multitude d'esclaves et d'étrangers de la ville, pour y rendre la misère plus supportable, et il fallut, en outre, des efforts extraordinaires pour parer à l'imminence d'une révolte. Une autre disette de l'an 19, dont parle Tacite, faillit ramener une crise du même genre. Sous le règne de Claude, il y eut deux grandes disettes, dans les années 41 et 52. La première, occasionnée par l'emploi de beaucoup de navires aux travaux du pont de Caligula, de Puteoli (Pouzzoles) à Baïes, en construction depuis l'an 39, détermina l'établissement du port d'Ostie. Lors de la seconde, causée par le manque des récoltes, il ne restait plus du blé que pour quinze jours ; une émeute éclata et Claude n'échappa qu'avec peine à la fureur populaire. Heureusement, l'hiver fut doux et les grandes primes accordées par l'empereur à la navigation et au commerce des grains se montrèrent suffisamment efficaces. De nouvelles famines sont mentionnées en 69, en 138 sous Antonin le Pieux, en 166 sous Marc-Aurèle, et en 188 sous Commode. Ce retour fréquent des disettes à Rome, nous les montre comme un des fléaux infligés en quelque sorte fatalement à la cité reine du monde.

Les germes d'épidémies destructives y ont aussi de tout temps été comme inhérents au sol. L'insalubrité de la campagne de Rome est d'une notoriété proverbiale. Déjà

les plus anciens colons de ces lieux y avaient élevé des autels au mauvais génie qui donne la fièvre, dès lors endémique à Rome. Galien vit se reproduire dans cette ville seulement quatre cas d'une maladie qu'Hippocrate n'avait observée qu'une seule fois dans toute sa vie. Une lourde atmosphère pesait sur Rome, celle d'un air vicié par la fumée d'innombrables gargotes, dont les vapeurs nauséabondes se confondaient avec des tourbillons de poussière et d'autres odeurs inqualifiables, dont parle Martial. On éprouvait du soulagement quand on avait la ville à dos. Sous la république comme sous l'empire, de grandes épidémies, mais d'un caractère distinct et sans analogie avec la peste d'Orient, se succèdent à Rome, souvent à très-peu d'intervalle, et y font d'innombrables victimes. Celle qui sévit en automne 65 n'épargna ni âge, ni condition, ni famille ; les maisons étaient remplies de cadavres, et les convois de morts ne discontinuaient pas dans les rues. Pendant ce seul automne 30,000 inhumations furent portées sur les registres de la *Libitina* [1], ou entreprise des pompes funèbres, bien qu'ordinairement elle ne se chargeât pas d'enterrer les esclaves, ni même les indigents. L'éruption du Vésuve de l'an 79 fut également suivie d'une cruelle épidémie, à Rome. Sous Adrien, on en revit une autre, avec accompagnement de famine et de tremblement de terre. Mais la plus grande de toutes les épidémies, non-seulement de Rome, mais de l'antiquité en général, fut celle que l'armée revenue, en 166, avec L. Vérus avait rapportée d'Orient en Occident, et qui, s'étendant sur tout l'empire romain, finit par gagner aussi Rome, où elle éclata, vers l'époque de 187 à 189, sous

[1] Surnom de la déesse qui présidait aux funérailles.

Commode, avec une violence effroyable, et continua même à sévir avec plus ou moins d'intensité dans les années suivantes. S'il faut en croire Dion Cassius, il mourait alors souvent, dans cette ville, jusqu'à 2,000 personnes en un jour. Ces épidémies ne correspondaient d'ailleurs, par leurs caractères nosologiques, à aucune de celles que nous connaissons. Quelques médecins, cependant, croient y reconnaître la petite vérole.

Des maux si nombreux, si divers et si terribles, ne devaient-ils pas constamment rappeler au souvenir des habitants de cette ville dorée ces paroles de Varron : *Divina natura dedit agros, ars humana ædificavit urbes* (la campagne est de Dieu, les villes sont de la main des hommes), paroles que de nos jours le poëte anglais Cowper a presque littéralement traduites ainsi : *God made the country and man made the town.*

LIVRE II.

LA COUR DES EMPEREURS.

LIVRE II.

LA COUR DES EMPEREURS.

CHAPITRE PREMIER.

Influence de la cour sur la société romaine.

Caractère primitif de la cour impériale et transformation de celle-ci. — Influence de la personnalité des empereurs et des mœurs de la cour sur les habitudes et les formes sociales. — Exemples.

* Pendant que tout le monde romain gravitait autour de sa capitale, celle-ci, non moins que les provinces, recevait exclusivement l'impulsion de la volonté du souverain proclamé seul arbitre de ses destinées, au gré des passions, des fantaisies et des caprices du maître et de son entourage. Là était tout le pouvoir, s'ourdissaient toutes les intrigues politiques, jouaient tous les ressorts du gouvernement de l'empire. *

Comme l'établissement de celui-ci, à Rome, avait été déterminé par l'élévation d'une famille de condition privée dans l'origine, l'organisation, les formes et le personnel de la cour impériale y furent aussi, d'abord, réglés

sur le pied d'une grande maison particulière. Mais dans la suite cette cour, qui, au commencement, différait peu de l'état de maison princier des autres grandes familles romaines, prit insensiblement un caractère qui lui donna de plus en plus l'aspect de celles des grands rois d'un autre temps. Le désir plus ou moins sincère de plusieurs empereurs de ramener leur entourage à l'ancienne simplicité, leurs tentatives réitérées pour en remettre en honneur la façon et les allures, ne purent que ralentir la marche de cette révolution. Elle ne s'en accomplit pas moins, au troisième siècle, sous la pression, devenue irrésistible, des influences de l'Orient.

La cour elle-même, de son côté, ne pouvait manquer de réagir diversement sur les mœurs, toute la manière de vivre et l'organisation domestique des classes supérieures, ainsi que de la société tout entière. Les idées et les principes avoués, les manies et les goûts personnels de l'empereur, des membres de sa famille et de ses favoris, faisaient loi à Rome, comme il n'est possible de le concevoir que sous le régime du despotisme le plus absolu, et cela non-seulement pour la capitale, mais jusqu'à un certain point pour le monde entier, d'après ce vers fameux de Claudien :

Regis ad exemplar totus componitur orbis.

Chaque changement de règne entraînait un changement dans les formes et les usages, non moins que dans les mesures du gouvernement. Il n'y avait qu'un philosophe se complaisant dans les rêves de l'abstraction, comme Marc-Aurèle, qui pût voir éternellement la même chose dans cette succession de rapports si divers et formant de si vifs

contrastes. Or tout cela lui paraissait avoir existé de tout temps et devoir toujours exister de même. La cour d'Adrien ou celle d'Antonin, les cours de Philippe et d'Alexandre de Macédoine ou celle de Crésus, tout cela revenait absolument au même pour cet empereur stoïcien, comme dans la représentation d'une vieille comédie jouée seulement par d'autres personnes. N'avait-on pas revu, depuis encore, sous Vespasien et sous Trajan, la même suite de vains efforts, de peines perdues et de déceptions? Que fallait-il en conclure? si ce n'est que, tout cela étant passé et oublié, le présent ne pouvait tarder à rejoindre aussi le passé et à échoir au même oubli [1]. * Il y a quelque chose de profondément triste dans le ton de résignation même de ce langage empreint de fatalisme, qui rappelle celui du roi Salomon dans sa vieillesse, et qui revient à toutes les époques où le sentiment de la décadence, gagnant les esprits, fait douter de l'avenir et des progrès de l'humanité. * Rien n'était cependant immobile dans la réalité, vue de près, et quiconque ne détournait pas volontairement les yeux du spectacle mouvant des faits et des phénomènes de la vie quotidienne, devait être frappé des grands changements qui s'opéraient sans cesse autour de lui et des subites métamorphoses que l'avénement de chaque prince produisait dans la haute société, à la surface du moins. Les contemporains nous ont laissé maint témoignage de cette impression. « Sujets dociles, » dit Pline le Jeune, dans son panégyrique de Trajan, prononcé au sénat, en présence de cet empereur, « nous sommes dirigés par notre prince dans le sens qui lui plaît, et le suivons en tout; car notre ambition la plus haute est de gagner son amour et son

[1] *Commentaires de Marc-Antonin le Philosophe*, X, 27, et IV, 32, 33 et 48.

approbation, ce qu'espèreraient en vain ceux qui ne lui ressemblent pas. C'est par cette docilité continuelle que nous sommes arrivés à ce résultat remarquable que presque le monde entier conforme sa manière de vivre à celle d'un seul homme. La vie de l'empereur est comme l'office d'un censeur, mais une censure viagère. C'est sur lui que nous nous réglons, sur ses traces que nous marchons, sans avoir besoin qu'il nous l'ordonne, car son exemple nous suffit. » « Et, » dit le même écrivain, dans un autre passage de son discours, « il est évident que la discipline à laquelle nous soumettent les princes entraîne aussi la multitude. »

Ces métamorphoses n'étaient jamais plus apparentes qu'au moment où une cour bien réglée succédait à une ou plusieurs cours dissolues. La diminution graduelle dans le luxe de la table, luxe qui avait été poussé à son plus haut degré durant le siècle qui s'écoula depuis la bataille d'Actium jusqu'à la mort de Néron, et l'affectation de plus de sévérité dans les mœurs en général, sous les règnes suivants, furent surtout, d'après Tacite [1], l'effet de l'exemple d'un Vespasien et de la simplicité antique de sa manière de vivre. La docilité envers l'empereur et le désir de l'imiter se montrèrent plus efficaces que la crainte des lois et des peines. Le contraste entre les cours de Commode et de Pertinax ne fut pas moins saisissant que la promptitude des autres effets produits par ce changement de règne. L'imitation générale des habitudes d'économie de Pertinax, dit le biographe de cet empereur, fit revenir le bon marché à Rome. La vie d'Alexandre Sévère aussi a été comparée à la magistrature d'un censeur. Les

[1] *Annales*, III, 56.

grands de Rome prirent modèle sur lui; les grandes dames, sur l'impératrice, son épouse.

Les tendances intellectuelles des empereurs et l'intérêt qu'ils prenaient aux travaux de l'esprit n'excitaient pas moins d'émulation. Il suffit que Néron s'exerçât deux fois, avant d'être empereur et dans la première année de son règne, à prononcer un discours, pour que l'on se piquât, à l'envi, d'une application sans pareille à l'étude de la rhétorique, et pour que Rome fût inondée de professeurs de cet art, qui ne fleurit jamais plus, et qui devint alors, pour bien des gens, un moyen de s'élever d'une infime condition au rang sénatorial et aux plus grands honneurs [1]. On peut admettre comme certain, même à défaut d'une affirmation positive datant de ce règne, que la passion de Néron pour la musique produisit des effets semblables. « Les souverains qui aiment la musique, » dit Plutarque, « font les musiciens. » Sous Marc-Aurèle, ce philosophe sur le trône, on vit au contraire se multiplier le nombre des amis de la sagesse et de la science [2], de ceux du moins qui se posaient comme tels, espérant arriver plus facilement, avec ce masque, aux emplois et à la fortune [3]. Lucien ne se lasse pas, dans ses ouvrages, de persifler, quelquefois même avec une insistance fatigante pour le lecteur, ces philosophes de parade, dont la Grèce notamment fourmillait alors, et qui, nous dit-il, y infestaient les rues et les places publiques, avec leurs longues barbes, leurs rouleaux de livres, leurs grands bâtons et leurs manteaux râpés. Des gens incultes et sans instruction achetaient des bibliothèques uniquement pour appeler sur eux l'attention

[1] Suétone, *Rhéteurs célèbres*, chap. I.
[2] Hérodien, I, 2, 4.
[3] Dion Cassius, LXXI, 35.

de l'empereur et en tirer avantage. Un écrit dudit Lucien[1] est dirigé contre un bibliophile de l'espèce. De même, les mets favoris d'un empereur devenaient aussitôt les plats à la mode[2] : ainsi l'aunée (*inula*), dont Julie, fille d'Auguste, avait fait son régime quotidien, et, sous Tibère, une autre racine, le chervis (*siser*), dont il se faisait envoyer, chaque année, une provision de la Germanie. Ajoutons que Marc-Aurèle ayant pris l'habitude d'avaler chaque jour une dose de thériaque, antidote que l'on regardait comme une espèce de panacée, on dut, pendant son règne, en préparer des masses à Rome, sans pouvoir suffire à toutes les demandes. Il est curieux, dit à ce sujet Galien[3], comme les riches imitent ou veulent du moins avoir l'air d'imiter tout ce que font les empereurs. Mais, avec la mort de ce prince tomba soudain aussi la vogue de son médicament de prédilection.

Ainsi les tendances et les habitudes, dans les couches supérieures de la société, les seules sur lesquelles nous ayons de plus amples renseignements, ne faisaient que réfléchir plus ou moins fidèlement les mœurs de la cour, sous chaque règne. Il est vrai que plus ces transformations étaient subites, plus elles devaient rester superficielles. * C'est le propre du despotisme de pousser à une vie d'apparences et de substituer le mirage de la flatterie à la solidité des convictions. Sous un régime de contrainte morale, la sincérité se perd avec les vertus civiques et la franchise du langage. *

[1] *Adversus indoctos.*
[2] Pline, *Hist. nat.*, XIX, 90 et 91.
[3] *De Antidotis*, I éd. Kuhn, XIV, p. 24, etc.

CHAPITRE II.

Les officiers, affranchis et esclaves de la cour impériale.

1° Les principaux offices de la cour et de la maison des empereurs sont d'abord exclusivement confiés à des affranchis, puis en majeure partie conférés à des chevaliers. — Signification de ce changement. — La nouvelle pratique forme règle depuis Adrien. — Les empereurs continuent à choisir de préférence leurs grands camériers parmi les affranchis.

2° Origine grecque ou orientale de la plupart des affranchis impériaux. — Grecs. — Syriens, Égyptiens. — Leurs antécédents. — Position des affranchis auprès des empereurs du premier siècle et auprès de ceux du deuxième.

3° Les affranchis viagèrement attachés au service de la cour. — Dangers de leur position. — Leur richesse et leur opulence. — Ils n'ont que de faibles distinctions extérieures. — Obséquiosité du sénat à leur égard. — Leurs alliances avec des familles nobles. — Leur orgueil.

4° Des affranchis dans les emplois inférieurs de l'administration, ainsi que dans les trois plus hautes procurations de l'empire. — Le département des comptes. — Claude Etruscus. — Le département des pétitions et requêtes. — Polybe. — Le département de la correspondance. — Les grands camériers. — Hélicon. — Parthénius. — Les camériers de Commode. — Comédiens et danseurs de la cour. — Pages. — Affranchies. — Concubines. — Acté. — Cénide. — Panthée. — Marcie.

5° Les esclaves de la maison impériale. — Dispensateurs.

6° Les autres officiers de la cour. — Précepteurs des princes. — Médecins et astrologues de la cour.

§ 1.

La cour, dans l'acception restreinte du mot, se composait du personnel, très-nombreux dès l'origine, et de la hiérarchie, à degrés multiples, des officiers et des domestiques de l'empereur et de la famille impériale. Dans un sens plus large, elle comprenait en outre tous ceux qu'on appelait les amis de l'empereur.

Durant la majeure partie du premier siècle de notre ère, les empereurs, à l'instar des particuliers, employèrent leurs esclaves et leurs affranchis, non-seulement à tout ce qui concernait le service de leur maison, mais aussi, comme aides et mandataires, à tous leurs travaux, dans l'administration de leurs biens et des établissements qui en dépendaient, ainsi qu'à la gestion de toute espèce d'affaires. Ils avaient une double raison pour agir de la sorte: le désir de conserver à la cour impériale, vis-à-vis de la multitude, dont il importait de ne pas froisser les habitudes, le caractère d'une maison particulière, et une autre, à tendance politique, diamétralement opposée, mais nullement inconciliable avec cette affectation de simplicité. Il était à prévoir que ces fonctionnaires de la cour impériale, de quelque basse extraction qu'ils fussent, et malgré leur condition subalterne ou le peu de considération qui s'attachait à leur état civil, ne manqueraient pas d'arriver bientôt, par le fait, à un pouvoir qui devait les élever au-dessus des hommes de la plus grande naissance. Or, rien n'était plus conforme à la nature du césarisme, dans la première période de son développement surtout, que cette manière d'accentuer le peu de cas qu'il faisait de la différence des rangs sociaux et l'adoption d'un système de nivellement, pour briser les résistances de l'ancienne aristocratie, comme pour montrer que le bon plaisir impérial dominait tout, qu'il dépendait entièrement de lui d'élever un homme de l'état le plus humble à la plus haute position, et que devant lui tous les sujets de l'empire étaient égaux. C'est à cela que Tacite [1] faisait évidemment allusion en disant que, chez les Germains, les affranchis

[1] *De Moribus Germanorum*, chap. xxv.

avaient rarement de l'influence sur les affaires domestiques, et ne pouvaient quelque chose dans l'État qu'exceptionnellement, chez les tribus gouvernées par des rois, où ils arrivaient à primer les nobles comme tout le reste des hommes libres, tandis que chez les autres tribus leur état subalterne donnait la mesure de la liberté. Or, déjà le premier des Césars faisait parade, sans ménagements, des superbes dédains de la monarchie nouvellement établie pour la tradition et les anciennes lois. Il confia la direction de la Monnaie à des esclaves, leur commit le soin du recouvrement d'une partie des impôts et nomma commandant de la légion qu'il laissait à Alexandrie Rufion, son ancien mignon, fils d'un affranchi [1].

Mais dans la suite, avec le développement plus régulier des formes et des institutions de la monarchie absolue, dans l'empire romain, les offices de la maison et de la cour des empereurs prirent, en partie du moins, l'importance et le caractère de dignité de hautes fonctions publiques, réservées pour des hommes libres de naissance et bien nés. La monarchie était arrivée à un point où il n'était plus possible, ni même désirable, de sauver les apparences de l'origine démocratique du trône. La nécessité de mettre l'omnipotence impériale en relief, par l'élévation de serviteurs de bas étage, avait également disparu. Les affranchis impériaux furent alors éliminés de quelques-uns des principaux offices de cour. On les y remplaça par des chevaliers, les réduisit à des positions subalternes, dans l'administration des affaires publiques, et ne les maintint généralement en fonctions qu'au service de la personne et de la maison du souverain. Même après ce changement,

[1] Suétone, *César*, chap. LXXVI.

ils eurent souvent encore beaucoup de crédit et de pouvoir ; mais la nature de celui-ci n'était plus la même qu'auparavant. Dans le premier siècle de l'empire, il se fondait en partie sur l'importance de leur position officielle ; dans le deuxième et le troisième, il ne dérivait plus que de l'influence dont ils étaient censés jouir, ou qu'ils avaient réellement, à la cour. Les affranchis qui régnaient au nom de Claude, étaient les chefs du ministère des comptes (*a rationibus*), c'est-à-dire de toute l'administration des finances impériales, du secrétariat d'État (*ab epistolis*) et du département chargé de statuer sur toutes les pétitions et tous les griefs (*a libellis*); les affranchis tout puissants à la cour de Commode étaient simplement des valets de chambre.

Jusqu'à Vitellius, les affranchis eurent, en quelque sorte, le monopole des offices de cour, qui avait fait passer dans leurs mains presque tout le pouvoir, depuis Caligula. Vitellius fut le premier qui conféra quelques-unes de ces charges à des chevaliers [1]. Cependant cette nouvelle pratique resta longtemps incertaine, tantôt parce que les convenances personnelles des empereurs, qui y décidaient, devaient les porter souvent à nommer des serviteurs obéissants et dévoués, plutôt que des hommes de qualité, tantôt par la raison qu'il pouvait se trouver parmi les affranchis des hommes d'une capacité éprouvée, ou particulièrement aptes à remplir ces fonctions. Sous Domitien, deux des trois grands postes mentionnés plus haut étaient occupés par des affranchis, à savoir celui de chef du département des pétitions et requêtes, par Entelle [2], et le se-

[1] Tacite, *Hist.* I, 58. Voyez cependant Plutarque, *Othon*, chap. IX.
[2] Dion Cassius, LVII, 5.

crétariat d'État, par Abascantus [1]. Il semblerait même, d'après un passage de Suétone [2], que ce prince avait, de propos délibéré, dérogé par ces nominations à la pratique de Vitellius, de Vespasien et de Titus, pour revenir à celle de leurs prédécesseurs. Plus tard, nous retrouvons le secrétariat occupé, deux fois sous Nerva et une fois sous Trajan, par des hommes de qualité, tels que Titinius Capiton [3], sous ce dernier; d'autres fois, sous le même, aussi par des affranchis. Adrien nomma de nouveau des chevaliers aux deux postes mentionnés, ce qui passa en coutume depuis lors [4]. Ce fut lui qui marqua les traits fondamentaux de cette hiérarchie de fonctionnaires dont le système, si compliqué et poursuivi, dans la suite, jusqu'au classement le plus minutieux, n'arriva toutefois à son complet développement que sous Constantin [5]. Le fait est que, depuis Adrien, nous voyons ces fonctionnaires élevés, par degrés ou d'emblée, aux premières dignités de l'empire, notamment à la vice-royauté d'Égypte et au gouvernement militaire de Rome. On peut, généralement, en dire autant de la direction des finances impériales, mais sous une réserve; car c'est là, particulièrement, que se reproduit l'anomalie de la promotion d'affranchis à cet office, même à l'époque où il marqua un degré si élevé sur l'échelle des grands emplois. Ainsi Basséus Rufus, parvenu, sous Marc-Aurèle, de la condition la plus infime à l'office de préfet du prétoire, devint chef du départe-

[1] Stace, *Silves*, V, I.

[2] *Vie de Domitien*, chap. VII.

[3] Recueil d'Orelli, 801.

[4] *Vie d'Adrien*, chap. XXII.

[5] Aurélius Victor, *Epitome*, c. XIV : Officia sane publica et palatina nec non militiæ in eam formam statuit, quæ paucis per Constantinum immutatis hodie perseverant.

ment des comptes (*procurator a rationibus*), après avoir administré plusieurs provinces [1], et ce fut encore un affranchi impérial, Cosme, qui lui succéda dans ce dernier poste. Outre que de pareilles anomalies trouvent leur explication dans la nature même de l'absolutisme, il n'est pas étonnant que la considération de la capacité administrative, ou la confiance en tel homme plutôt qu'en tel autre, dût souvent l'emporter, précisément dans le choix de ce fonctionnaire, et que l'on y songeât aussi, particulièrement, à se ménager contre lui la possibilité d'un emploi plus facile de moyens de contrainte, dans les cas de malversation. D'après Dion Cassius [2], Auguste déjà aurait reçu, de Mécène, le conseil d'employer surtout des affranchis dans l'administration financière.

Quand toutes les autres charges eurent entièrement, ou presque généralement, cessé d'être accessibles aux affranchis, l'office de grand camérier (*cubicularius, a cubiculo*) fut celui par lequel ils conservèrent encore le plus de chance d'arriver au pouvoir. L'importance qu'il prit alors est aussi caractéristique pour les derniers temps de l'empire que l'avait été, pour les premiers temps du césarisme, celle des autres grands offices. Bien que les valets de chambre eussent eu beaucoup d'influence à toutes les époques, leur position officielle avait été très-humble, dans les commencements; mais, avec l'empiétement successif des usages orientaux, le préposé de la chambre à coucher de l'empereur, *præpositus sacri cubiculi*, comme on l'appela dès lors, grandit en dignité. L'habitude d'investir généralement des eunuques de cette charge, dans les derniers siè-

[1] Dion Cassius, LXXI, 5. — Orelli, 3754.
[2] LII, 25.

cles de l'empire, est un des signes les plus certains de l'accomplissement de cette transformation de l'étiquette, à la cour des empereurs romains. Non-seulement les Eusèbe et les Eutrope gouvernaient à Byzance et à Ravenne, en maîtres plus absolus que ne l'avaient jadis été les Narcisse et les Pallas, à Rome; ils étaient de plus, même légalement, assimilés en rang aux plus hauts fonctionnaires de l'empire. Un décret du Code Théodosien, de l'an 422, traite les grands camériers d'égaux des préfets du prétoire et de la ville. C'est sur ce grand office de chambellan que se modela plus tard celui des majordomes ou maires du palais francs. Mais, avant d'entrer dans plus de détails sur les attributions de tous ces fonctionnaires, il importe de bien considérer la position des affranchis impériaux, abstraction faite de leurs états de service, et de jeter un coup d'œil sur la suite des modifications qu'elle subit, sous les règnes des deux premiers siècles.

§ 2.

C'est dans les contrées de l'Orient, ces foyers primitifs de la civilisation antique, la Grèce, l'Asie Mineure, la Syrie et l'Égypte, que se recrutait presque exclusivement, à cette époque, la domesticité du palais impérial, ainsi que celle des autres grandes maisons de Rome. Tandis que le Nord et l'Occident fournissaient surtout les gardes du corps, auxquels les empereurs confiaient la défense de leur personne, ce furent des Grecs et des Orientaux qu'ils choisissaient de préférence pour leur service particulier et la gestion de leurs affaires. On vit ainsi continuellement repa-

naître au faîte du pouvoir des hommes sortis du sein des nations que l'orgueil romain méprisait le plus profondément, entre toutes. C'est que les Orientaux, comme un des leurs, Hérodien [1], s'est complu à le faire sonner, avaient le plus de sagacité. Dans une des fameuses satires du temps, le Grec, à Rome, apparaît comme un homme doué d'un esprit vif et prompt, d'une étourdissante volubilité de langage, capable de se faire à tout, passé maître dans l'art de flatter et de dissimuler, né comédien, d'une effronterie sans exemple, sans scrupule et sans vergogne dans le choix des moyens, pour arriver à ses fins [2]. Tacite a très-bien jugé de l'imagination des Grecs, facile à exciter, ainsi que portée à la nouveauté et au merveilleux, en disant que ce qu'ils feignaient, ils le croyaient aussi [3]. Le portrait de Juvénal est peut-être trop chargé de couleurs. Il oublie trop les qualités qui brillaient encore chez ce peuple, jusque dans sa décadence, l'instruction plus haute des Grecs, le tour plus fin de leur esprit et l'élégance de leurs manières, ce qu'il y avait chez eux d'ingénieux, leur grande habileté en affaires surtout, par laquelle ils s'étaient anciennement déjà rendus, à la cour de Suse et de Persépolis [4], aussi indispensables que plus tard à Rome.

Les Syriens passaient pour être des hommes prudents, très-forts sur la plaisanterie, moqueurs, frivoles et amis du changement, mais aussi perfides que rusés [5].

Le caractère national des Égyptiens présentait, au jugement des Grecs et des Romains, un bizarre amalgame de

[1] III, 8, 11.
[2] Juvénal, III, 57-114.
[3] *Annales*, V, 10.
[4] Grote, *History of Greece*, vol. IV, p. 357.
[5] Hérodien, III, 11, 8.

qualités opposées, mais peu aimables et mauvaises pour la plupart, que le mélange de races diverses pouvait seul expliquer, chez ce peuple. On vantait la supériorité et la sagacité de leur esprit [1], réputé aussi caustique et incisif qu'obscène et bouffon [2]; on était choqué de leur insolence et de leur outrecuidance [3], de la hardiesse, de l'effronterie sans exemple de leur langage. Sensuels et voluptueux [4], ils n'en supportaient pas moins les tortures avec une admirable constance [5]; très-inflammables et irascibles [6], querelleurs et grands amis du changement [7], ils étaient en même temps d'une profonde astuce [8] et d'une sombre obstination, dont témoignait notamment aussi leur fanatisme religieux, dominé par toute espèce de superstitions [9].

Les destinées de ces serviteurs de la cour impériale, dont plus d'un parvint à soumettre à ses volontés son propre maître, comptent parmi les plus étranges singularités de cette époque, si riche en bizarreries. Beaucoup d'entre eux, amenés à Rome pour y être vendus, avaient débuté sur l'estrade où il était d'usage d'exposer les esclaves à vendre aux regards des amateurs, qui tenaient à les examiner de près et à les visiter. Avant de tomber

[1] Jules César, *De Bello Alexandrino*, chap. III : Alexandrini homines ingeniosissimi atque acutissimi.

[2] Martial, Stace, Quintilien, Dion Chrysostome.

[3] Pline le Jeune, *Panégyrique de Trajan*, chap. XXXI : Ventosa et insolens natio. — *Hist. aug.*, *Saturnin*, chap. VII : Ægyptii, viri ventosi, furibundi, jactantes, injuriosi, atque adeo vani, liberi, etc.

[4] Juvénal, XV, 45.

[5] Ammien Marcellin, XXII, 16, 23.

[6] Plutarque, *De Isi et Osiri*. — Dion Cassius et Ammien Marcellin.

[7] Dion Chrysostome, *Discours*, XXIII, p. 366, 4.

[8] Jules César, *De Bello Alexandrino*, chap. XXIV, 4.

[9] Juvénal, *Sat.* XV. — Tacite, *Hist.* I, 11.

par achat, donation ou succession dans la maison impériale, ou d'y être admis comme affranchis, ils avaient peut-être passé de main en main et subi toutes les humiliations de la servitude. De même que les affranchis d'un empereur passaient, après sa mort, sous le patronage de son successeur, ceux des personnes qui avaient institué l'empereur leur héritier, devenaient sans doute aussi les protégés de celui-ci. Ils pouvaient, alors, ou garder le nom de famille de leur ancien patron, ou prendre celui de l'empereur. Les affranchis des personnes frappées de proscription passaient très-souvent aussi sous l'égide de la maison impériale [1]. Leurs aptitudes et leurs talents, ou le pur hasard, attirant sur eux les regards du maître, ils sortaient tout d'un coup, ou peu à peu, de la tourbe des serviteurs. Ainsi beaucoup d'entre eux sont arrivés à influer sur les destinées du monde, et ont leur biographie consignée dans les pages de l'histoire. Sur d'autres qui, de fonctions subalternes, s'élevèrent, par un avancement graduel, à des positions moins brillantes, mais plus sûres, honorées et très-considérables encore, nous avons des renseignements fournis par les monuments de l'époque. Il n'est pas sans intérêt de suivre également les serviteurs de cette catégorie dans leur carrière.

Ainsi les affranchis, comme on le voit par une multitude d'inscriptions, occupaient à la cour impériale et dans les maisons des grands, à Rome, toute sorte d'emplois, comme ceux de prégustateurs [2], d'inspecteurs des tables ou tricliniarques [3], etc.; on les nommait intendants ou sous-intendants (*curator* ou *procurator*) des jeux de gladiateurs

[1] Tacite, *Hist.* II, 92. — Pline, *Hist. nat.*, XII, 12.
[2] Orelli, 2993.
[3] *Ibid.* 794. — Becker, *Gallus*, III, p. 201.

(*a muneribus* ou *munerum*) et des chasses (*venationum*)[1], des eaux (*aquarum*), etc., quelquefois même intendants des camps (*procurator castrensis*). Telle fut du moins, d'après une inscription trouvée à Céré[2], la filière des promotions de Bucolas, un des affranchis de Claude.

L'office d'inspecteur de table était sans doute l'emploi de cet Euphème que Martial pria de remettre ses vers à l'empereur Domitien, dans le moment le plus propice, en lui adressant à ce sujet la recommandation suivante :

Hora libellorum decima est, Eupheme, meorum,
Temperat ambrosias cum tua cura dapes.
Tunc admitte jocos, etc...

La charge de curateur des eaux était déjà d'un ordre plus élevé, et le plus souvent donnée à des personnes de rang sénatorial, auxquelles on adjoignait, comme aides ou procureurs, des chevaliers ou des affranchis impériaux[3]. Un traitement de 100,000 sesterces était attaché aux fonctions de ces procureurs, dans la première moitié du troisième siècle[4]. Quant à celles de *procurator castrensis*, tout ce qu'on en sait est qu'elles se rapprochaient le plus, par leur importance, de la procuration de province, à laquelle des affranchis ne parvenaient que rarement.

Un avancement plus extraordinaire fut celui de Nicomède, dont il sera encore question plus loin, et qui, comme nous l'apprend l'inscription d'un grand mausolée de la

[1] Suétone, *Caligula*, chap. XXVII.
[2] Henzen, 6337.
[3] Frontin, *De Aquis*, ch. CV et CXII, éd. Bucheler.
[4] Orelli, 946.

voie Appienne[1], passa du service de la chambre (*a cubiculo*) aux fonctions d'instituteur de Lucius Vérus (*Divi Veri nutritor et educator*), fut revêtu de hautes dignités sacerdotales et militaires, nommé directeur des postes (*præfectus vehiculorum*) et, finalement, procureur *summarum rationum*, emploi de finance considérable, mais dont nous ne connaissons pas exactement les attributions. Quant à la préfecture des postes, on la donnait ordinairement à des chevaliers, de préférence à d'anciens officiers de l'armée.

Un contemporain de Nicomède, Prosénès, affranchi de Marc-Aurèle, suivant l'inscription d'un sarcophage trouvé près de la Via Labicana[2], commença de même par être valet de chambre (*a cubiculo*), et devint ensuite successivement trésorier (*procurator thesaurorum*), officier dont les fonctions à la cour impliquaient celles d'intendant de la garde-robe et des joyaux, intendant du domaine privé (*proc. patrimonii*), des jeux (*munerum*), et des vins ou tributs en nature de certains districts vignobles d'Italie (*vinorum*), dans la régie qui reçut plus tard le nom d'*arca vinaria*, et dont le préposé fut désigné alors sous le titre de *rationalis*, synonyme de celui de *procurator*, dans bien des cas. La dernière promotion de cet affranchi fut sa nomination, par Commode, à un emploi supérieur dans l'intendance des camps (*ordinatus in castrense*).

A une époque postérieure, enfin, d'après une inscription découverte par Cyriaque d'Ancone près du temple de Junon, à Corinthe[3], un affranchi d'Alexandre Sévère, Théoprèpe, d'abord garde des cristaux (*præposi-*

[1] Henzen, 1857, p. 86, etc. — Orelli, 2533.
[2] *Ibid.*, 6344.
[3] *Inscr. ant.* XVIII, 121.

tus a crystallinis), puis des boucles (*a fibulis*), avec lesquelles on faisait grand luxe dès le deuxième siècle[1], c'est-à-dire chargé de deux emplois subalternes, qui relevaient probablement du trésorier, puis tricliniarque, fut ensuite préposé, avec le titre de procureur, à l'administration de deux domaines impériaux (le *saltus Domitiani* et les *prædia Galliana*); il devint ultérieurement procureur *a mandatis*, chargé de l'expédition des ordres et des instructions du cabinet impérial aux proconsuls, propréteurs et procureurs des provinces; procureur des Éphémérides (*ab Ephemeride*), c'est-à-dire rédacteur en chef du journal officiel de la cour[2]; intendant des pourpres (*rationalis purpurariarum*), fonctions probablement identiques avec

[1] Voyant Adrien porter des boucles sans pierres précieuses, tout le monde admira son esprit d'économie. Gallien ne se fit pas scrupule d'en porter d'aussi richement ornées. Aurélien permit l'usage de boucles d'or même aux simples soldats, qui n'en avaient porté jusque-là que d'argent. Il est fait mention d'une boucle d'or, garnie de pierres précieuses, donnée en cadeau à un tribun de promotion nouvelle. Mais c'est principalement de camées que l'on ornait les boucles et les ceintures, comme on le voit par nombre de bustes et de statues du temps.

[2] Espèce de bulletin quotidien (*commentarii diurni*), sans publicité, dans lequel devaient être consignés tous les propos, faits et gestes de la cour. L'usage, imité sans doute de celui des cours de Perse et de Macédoine, en parait avoir été déjà introduit à Rome par Auguste. (Voir Suétone, *Octave*, chap. LXIV.) Il voulait que sa fille et sa petite-fille ne prononçassent jamais une parole qui fût de nature à ne pouvoir y être insérée. Plusieurs des empereurs attachaient une très-grande importance à ce journal. Les commentaires et actes de Tibère formaient presque la seule lecture de Domitien. (*Ibid.*, *Domitien*, ch. XX.) Après la mort de Néron, on demanda au sénat la permission de prendre connaissance des *Commentarii principales*, pour avoir les noms des délateurs de ce règne et ceux des personnes dénoncées par eux. (Tacite, *Hist.* IV, 40.) On voit par les *Lettres* de Pline le Jeune (X, 106), qui avait sollicité le droit de cité pour des personnes auxquelles il s'intéressait, que Trajan, ayant fait droit à sa demande, avait ordonné l'insertion de cette espèce de naturalisation des protégés de son ami dans ses Commentaires. Le biographe

celles du *baphis præpositus*, ou directeur général des teinturcries impériales, que remplit pareillement, sous le même règne, Aurélius Probus, inventeur d'une pourpre nouvelle et probablement aussi affranchi de l'empereur [1]; enfin la dernière et plus haute récompense des services de Théoprèpe fut la procuration des provinces d'Achaïe, d'Épire et de Thessalie.

Bornons-nous à ces exemples; ils suffisent pour faire juger, à tous les degrés, de l'importance du rôle des affranchis, dans l'administration impériale comme à la cour, ainsi que des perspectives de carrière qui s'y offraient à leur ambition.

La position des affranchis dépendant entièrement de la nature de leurs rapports avec le souverain, la considération et le pouvoir dont ils jouissaient, comme serviteurs de sa maison, même en dehors de la sphère de leurs attributions officielles, différaient naturellement beaucoup, selon les inclinations personnelles et les maximes de gouvernement de chaque empereur. Mais, quoique leur influence extra-officielle fût relativement bornée sous les règnes des bons princes, elle n'était pas à dédaigner même alors, comme on le verra tout à l'heure. Seulement, il ne faut pas oublier que les exemples qui en témoignent, arrivés à notre con-

d'Aurélien (chap. 1) utilisa pour son travail les Éphémérides de cet empereur, qui avait fait consigner sur des rouleaux de toile les événements de chaque jour de son règne. De là vint que l'on écrivit aussi, dans la suite, sous forme de journal, les biographies de plusieurs empereurs, comme les Éphémérides de la vie de Gallien, de Palfurius Sura, et celles de Turdulus Gallicanus, dont Vopiscus profita pour écrire sa *Vie de Probus*.

[1] A la fin du quatrième siècle de notre ère, le commerce de la pourpre était devenu un monopole impérial. Les procureurs directeurs de toutes ces teintureries, en Orient comme en Occident, relevaient, dans les derniers temps de l'empire, du fonctionnaire appelé comte des largesses (*comes sacrarum largitionum*).

naissance, n'ont que l'autorité de faits isolés, dont le scandale qu'ils avaient causé perpétua le souvenir.

Auguste, qui visait à la parade du rigorisme d'un simple particulier sur le trône, se montrait dans l'occasion d'une extrême sévérité pour ses esclaves et ses affranchis, quand ils se permettaient, à Rome, d'abuser de leur situation favorisée dans sa maison [1]. Mais, dans les provinces, ils avaient les coudées plus franches; du moins, le Gaulois Licinus, ancien esclave de César, exerça-t-il, comme procureur à Lyon, un pouvoir absolu dans sa patrie et en tira-t-il des sommes énormes par ses exactions. Il s'est rendu célèbre par sa division de l'année financière en quatorze mois, pour les impôts qui se percevaient mensuellement, en alléguant que novembre et décembre ne devaient, d'après leurs dénominations, compter que pour le neuvième et le dixième, auxquels il y avait lieu, par conséquent, d'en ajouter deux autres, qu'il appela mois augustéens. Malgré les plaintes des Gaulois et le mécontentement d'Auguste, il réussit à s'assurer l'impunité par un grand sacrifice d'argent, qui lui en laissa cependant assez pour que sa richesse restât proverbiale et le fît placer sur la même ligne que les Crassus et les Pallas. Son superbe mausolée en marbre, près de la Via Salaria, qui paraissait érigé pour l'éternité, devait encore prêter aux réflexions amères des générations postérieures et inspirer l'épigramme suivante :

Marmoreo Licinus tumulo jacet, et Cato parvo,
Pompejus nullo. Quis putat esse deos? [2]

Ce qui montre encore le prix qu'on attachait, dès cette

[1] Suétone, *Octave*, chap. LXVII.
[2] Meyer, *Anthol. lat.* I, 77.

époque, aux bons offices des affranchis de la maison impériale, c'est le testament d'Hérode, qui leur fit une part dans ses legs, ainsi que le rapporte Josèphe.

Tibère, cependant, était une nature trop aristocratique pour accorder sciemment et publiquement à des esclaves de l'influence sur sa volonté. « Ses esclaves étaient modestes, son état de maison limité à un petit nombre d'affranchis, » dit Tacite des premiers temps du règne de cet empereur [1]. Plus tard, depuis la mort de Drusus surtout, cela changea probablement, comme toute sa conduite. L'Égypte, la plus importante des provinces de l'empire, fut, après la mort de Séjan, commise par intérim, quoique pour peu de temps, à l'administration d'un affranchi du nom de Sévère [2]. Hérode Agrippa, roi des Juifs, se ruina presque en cadeaux pour les affranchis de Tibère, dont il acheta ainsi les bons offices. Il est vrai que le Samaritain Thallus, un d'entre eux, s'était trouvé en mesure de lui prêter jusqu'à un million de deniers [3].

Mais la monstrueuse anomalie d'un gouvernement dans lequel des hommes méprisés et même encore privés de la jouissance d'une partie des droits civils, se trouvaient, ostensiblement, placés à la tête d'un empire embrassant le monde et décidaient de ses destinées, selon leur caprice, ne commença réellement à se produire que sous Caligula. On vit alors Calliste, d'abord esclave d'un particulier, qui le vendit, puis attaché, dans la même qualité, à la maison impériale, arriver, par la faveur de ce prince, à une puissance presque égale à celle de son nouveau maître, ainsi

[1] *Annales*, IV, 7.
[2] Dion Cassius, LVIII, 19.
[3] Josèphe, *A. J.* XVIII, 6, 4. — * Le denier valait quatre sesterces (un franc environ). *

qu'à une immense fortune [1]. Maintes fois, dans la suite, le premier maître fit vainement antichambre à la porte de son ancien esclave [2]. L'intercession de ce favori fut assez puissante pour sauver la vie d'un homme qui avait été l'accusateur de la mère de l'empereur [3]. Ayant fini par tremper lui-même dans la conjuration contre Caligula, il réussit à garder sa position sous le successeur de ce prince [4].

Le règne de Claude fut le temps des saturnales pour les affranchis [5]. Sous lui, Calliste, Narcisse et Pallas se partagèrent le pouvoir, et, d'accord avec les autres affranchis de la cour, dont Sénèque et Suétone nous ont également transmis les noms, ainsi qu'avec Messaline, ils trafiquèrent non-seulement du droit de cité, des places et des gouvernements, mais aussi de l'impunité des coupables et des sentences de mort. Le pouvoir exercé par les affranchis de Néron ne fut guère moindre [6]. En l'an 61, Polyclète, un des voleurs les plus éhontés de cette cour, fut envoyé dans l'île de Bretagne, comme arbitre entre le légat et le procureur de cette province, ainsi qu'avec la mission de pacifier le pays, agité par des tribus rebelles. Voyageant avec une suite innombrable, dont l'entretien fit gémir l'Italie et les Gaules, il apparut au lieu de sa destination comme un sujet de terreur pour l'armée, mais de risée pour les barbares, qui, ignorant encore le pouvoir des affranchis, ne pouvaient comprendre qu'une armée, avec son général victorieux, dût s'incliner devant un esclave [7].

[1] Josèphe, A. J. XIX, 1, 10.
[2] Sénèque (*Lettres*, 47, 9) rapporte le fait comme témoin oculaire.
[3] Dion Cassius, LIX, 19.
[4] Tacite, *Annales*, XI, 29. — Dion Cassius, LIX, 29.
[5] Dion Cassius, LX, 19.
[6] Suétone, *Néron*, chap. XXXVII.
[7] Tacite, *Annales*, XIV, 39.

Un autre, Hélius, que Néron, pendant son voyage en Grèce, avait laissé à Rome investi de ses pleins pouvoirs, en usa avec si peu de réserve qu'il ne craignit pas de faire exécuter des arrêts de confiscation, de mort et de proscription contre des chevaliers et des sénateurs, sans même en prévenir son maître, ce qui fit dire à Dion Cassius que Rome avait alors deux empereurs et qu'il n'y avait de doute que sur la question de savoir lequel des deux était le pire [1]. Ce même Hélius, affranchi de Claude, puis intendant des domaines de son successeur en Asie, avait déjà servi d'instrument à Agrippine, dans l'affaire du meurtre de Junia Silana [2]. Suétone mentionne une des lettres qu'il adressa en Grèce à Néron.

Galba fit mettre à mort Hélius et Polyclète, avec plusieurs des autres affranchis de son prédécesseur, dont les noms étaient le plus hautement signalés à la vindicte publique [3], et parmi lesquels figurait aussi ce Patrobe [4] auquel Martial a fait allusion en disant :

Vexat sæpe meum Patrobas confinis agellum,
Contra libertum Cæsaris ire times.

Cela n'empêcha pas Galba de montrer pour ses propres affranchis la plus honteuse faiblesse. L'autorisation de lever des impôts, l'exemption de ceux-ci, l'application de peines à des innocents et l'impunité des coupables, continuèrent à former des objets de trafic et de faveur, à la cour. Halotus, un des plus affreux émissaires de

[1] LXIII, 12.
[2] Tacite, *Annales*, XIII, 1.
[3] Plutarque, *Galba*, chap. XVII. — Dion Cassius, LXIV, 3.
[4] Tacite, *Hist.* I, 49.

Néron, peut-être le même que l'eunuque prégustateur dans l'empoisonnement de Claude, ne fut pas seulement épargné, mais obtint même de Galba une charge de procureur des plus lucratives[1]. Le plus puissant toutefois, sous ce règne, fut un favori personnel de l'empereur, Icèle, homme d'antécédents infâmes[2], mais qui avait fait preuve de dévouement pour son maître[3]. Il fut promu à l'ordre équestre, par la remise de l'anneau d'or, et même désigné pour candidat au gouvernement militaire de Rome, autrement dit à l'office de préfet du prétoire[4]. Lui aussi abusa de son pouvoir pour se livrer aux rapines les plus scandaleuses[5]. Othon le fit exécuter[6], mais il réintégra en même temps dans leurs places les affranchis et les procureurs de Néron, ce qui répandit partout l'inquiétude[7].

A la cour de Vitellius on vit Asiaticus, affranchi du nouvel empereur, s'élever, d'une condition non moins abjecte que celle d'Icèle, à un pouvoir égal. Fatigué de son maître, qui avait abusé de sa personne, il s'était sauvé à Puteoli (Pouzzoles), où il gagnait sa vie comme débitant d'une boisson consommée par les gens de la plus basse classe. Arrêté et rentré en faveur, il irrita de nouveau Vitellius à tel point que celui-ci, dans sa colère, le vendit au chef d'une troupe de gladiateurs qui courait les foires et marchés; mais l'ayant repris, malgré ces antécédents, une

[1] *Amplissima procuratio*, suivant l'expression de Suétone, *Galba*, chap. XV.

[2] *E veteribus concubinis.* Suétone, *Galba*, chap. XXII.

[3] Plutarque, *Galba*, chap. VII. — Suétone, *Néron*, chap. XLIX.

[4] Tacite, *Hist.* I, 13. — Suétone, *Galba*, chap. XIV.

[5] Tacite, *Hist.* I, 37; II, 95.

[6] *Ibid.*, I, 46.

[7] Suétone, *Othon*, chap. VII. — Dion Cassius, LXIV, 8.

seconde fois dans sa maison, il finit par l'affranchir.

Dès le jour de l'avénement du nouvel empereur, Asiaticus fut promu chevalier et, en moins de quatre mois, il avait tout fait pour égaler les affranchis les plus décriés des cours précédentes. Il périt avec son maître, probablement à la croix [1].

On a peu de données sur les affranchis des deux premiers Flaviens. Cependant, même sous Vespasien, Hormus, homme très-mal famé de cette classe, qui avait pris une part active à la guerre civile, et auquel on imputa la destruction de Crémone, fut élevé au rang de chevalier [2]. De plus, Suétone rapporte que Vespasien aimait assez donner les emplois lucratifs aux plus rapaces de ses procureurs, afin de se ménager l'occasion de les faire condamner plus tôt et de profiter alors du fruit de leurs rapines [3], conduite qui fait paraître sous un mauvais jour l'avarice connue de cet empereur. Il est certain que, sous Domitien, les affranchis regagnèrent des offices importants et un grand pouvoir [4]. Les camériers Parthénius et Sigère furent de puissants personnages à cette cour, et l'empereur, en conférant au premier la juridiction criminelle sur les troupes, le rendit presque l'égal du gouverneur civil et militaire de Rome [5].

Les règnes de Nerva et de Trajan amenèrent un changement considérable dans la position des affranchis de la

[1] *Servili supplicio.* Tacite, *Hist.* IV, 11 ; II, 57 et 95. — Suétone, *Vitellius*, chap. XII.

[2] Tacite, *Hist.* III, 12 et 28 ; IV, 39.

[3] Creditur etiam procuratorum rapacissimum quemque ad ampliora officia ex industria solitus promovere, quo locupletiores mox condemnaret. *Vie de Vespasien*, chap. XVI.

[4] Suétone, *Vie de Domitien*, chap. VII.

[5] Dion Cassius, LXVII, 15.

maison impériale. Cependant, le ton sur lequel Pline le Jeune vante les nouvelles maximes de gouvernement, permet de reconnaître qu'ils étaient encore assez puissants. « La plupart des princes antérieurs, » dit-il, « étaient à la fois les maîtres des citoyens et les esclaves des affranchis, dont les conseils et les signes guidaient l'empereur, qui n'entendait que par leurs oreilles et ne parlait que par leur bouche. C'est par l'entremise des affranchis, ou plutôt directement auprès d'eux, qu'on sollicitait la préture, les dignités sacerdotales et le consulat. Vous rendez encore, il est vrai, seigneur, à vos affranchis, les honneurs qui leur sont dus, mais en les traitant comme des gens de leur classe, convaincu qu'une réputation d'honnêteté et d'intégrité doit parfaitement leur suffire ; car, vous savez que l'air de grandeur des affranchis rapetisse le prince. D'ailleurs, vous n'en avez auprès de vous aucun qui ne vous soit cher, à vous, ou à votre père, et à tous les gens de bien. Puis, vous leur recommandez chaque jour de se tenir à leur place et de ne pas envisager leur position comme la vôtre, mais avec toute réserve. Aussi sont-ils d'autant plus dignes de recevoir nos hommages, que nous ne sommes pas forcés de leur faire honneur[1]. » Avec tout cela, de l'aveu du même auteur[2], accuser un affranchi de la maison impériale, passait pour une affaire très-scabreuse, même sous ce règne.

Il paraît qu'Adrien, pour assurer son adoption, ne dédaigna pas de gagner les affranchis de Trajan par des présents et par des attentions. Lui-même tenait, il est vrai, à ce que ceux de sa propre maison ne se répandissent pas

[1] *Panégyrique de Trajan*, chap. LXXXVIII.
[2] *Lettres*, VI, 31.

dans le public, et n'était guère disposé à leur accorder de l'influence sur sa volonté. Sévère contre quiconque osait se vanter d'en avoir auprès de lui, il avait coutume de dire que les empereurs des premiers temps portaient justement la responsabilité des vices de leurs affranchis [1].

Antonin le Pieux aussi était très-sévère à l'égard de ses affranchis. Il pensait, avec raison, que le plus sûr moyen d'anéantir l'influence de la domesticité de cour et de l'empêcher de vendre ses communications, c'était de prendre directement ses informations sur toutes choses [2]. Mais Marc-Aurèle était trop placide, du moins vis-à-vis de l'influence des affranchis Géminas et Agaclyte, favorisés par son corégent, Lucius Vérus, pour chercher à la briser. Il souffrit même que Vérus mariât le second avec la veuve de son cousin, Annius Libon, mort gouverneur de Syrie, en 165[3], et assista lui-même à la noce, malgré sa répugnance pour ce mariage. Après la mort de Vérus cependant, il éloigna, sous d'honnêtes prétextes, tous les affranchis de son collègue, à l'exception d'Eclectus, qui devint plus tard le meurtrier de son fils [4]. Sous Commode, les affranchis déployèrent un arbitraire aussi effréné que du temps de Claude même, et Cléandre, l'un d'eux, occupa réellement le poste de gouverneur militaire de Rome, le plus élevé en dignité après le trône. Pertinax s'attira la haine mortelle de la domesticité de cour par les mesures énergiques qu'il prit contre ses déportements, et cette haine ne fut

[1] *Vie d'Adrien*, chap. IV et XXI.
[2] *Vie d'Antonin le Pieux*, chap. VI et XI.
[3] Tillemont, II, p. 592.
[4] *Vie de Lucius Vérus*, chap. IX, et *de Marc Antonin*, chap. XV.

pas ce qui contribua le moins à précipiter sa chute[1].

Enfin, parmi les empereurs de l'âge suivant, qui sortent déjà du cadre de cette période, il faut encore mentionner Septime Sévère comme rigide à l'égard des affranchis, qui se rattrapèrent par un ascendant d'autant plus grand sur son fils Caracalla, dont ils partagèrent la destinée[2]. Mais bientôt, sous Héliogabale, les saturnales revinrent pour eux[3].

§ 3.

En général, à chaque changement de règne, la domesticité de la maison impériale passait tout entière de la cour de l'empereur défunt à celle de son successeur. Cela permettait à la plupart de ses membres d'acquérir une expérience qui leur apprenait l'art de conduire leur barque dans toutes les eaux[4]. Claude dit Etruscus, qui mourut octogénaire, vers 93, sous Domitien, était arrivé presque enfant à la cour, sous Tibère, et servit dix empereurs, sans encourir, comme il paraît, plus d'une seule fois dans sa vie une courte disgrâce[5]. Six de ces princes avaient péri de mort violente; mainte ancienne famille avait disparu, dans le cours de tant de règnes sanglants; de terribles commotions avaient bouleversé le monde. Cela n'empêcha pas le vieil affranchi de marcher tranquillement, en pleine jouissance de la considération qu'il avait obtenue et

[1] *Vie de Pertinax*, chap. XIV et XII. — Dion Cassius, LXXIII, 8-10.
[2] *Ibid.*, LXXVI, 6, LXXVII, 18 et 21, LXXVIII, 10.
[3] *Vie d'Héliogabale*, chap. XI.
[4] Tacite, *Annales*, XIII, 47.
[5] Stace, *Silves*, III, 3.

de ses immenses richesses, à une fin paisible. Ainsi grandirent et parvinrent, dans les palais des empereurs, des centaines d'affranchis, qui surent se plier successivement aux volontés de tous leurs maîtres et survécurent à tous. Qui aurait pu raconter tout ce qu'ils savaient? La sécurité de leur position allait, il est vrai, en diminuant, à mesure qu'ils s'élevaient davantage. Comme on a pu le voir par ce qui précède, en ajoutant aux exemples de Calliste et de Pallas celui de Doryphore, un des plus puissants affranchis de Néron, qui le fit, dit-on, empoisonner en 62, pour avoir voulu empêcher son mariage avec Poppée, beaucoup d'entre eux marchaient à leur ruine, du moment où leurs richesses commençaient à exciter la convoitise de l'empereur [1], quand le maître ou d'autres favoris prenaient ombrage de leur pouvoir, ou que, dans les révolutions de palais, fréquentes à cette époque, et dans les conjurations qui se faisaient autour du trône, ils se trouvaient parmi les chefs du parti vaincu; toutes les fois, enfin, que les conséquences de leur participation à des actes graves, ou de fatales circonstances, venaient se retourner contre eux-mêmes. Ces dangers, pour eux, étaient d'autant plus à craindre qu'il ne leur arriva que trop souvent d'exercer une influence décisive dans les conspirations contre les empereurs, le choix de leurs épouses ou l'adoption de leurs successeurs.

Les richesses qui affluaient dans leurs mains, par suite de leur position privilégiée, étaient une des principales sources de leur pouvoir. Il est certain qu'à cette époque, où l'opulence des affranchis était devenue proverbiale,

[1] Josèphe, *A. J.* XIX, 1, 10. — Suétone, *Néron*, chap. xxxv : Libertos divites et senes — veneno — intercepit. — Tacite, *Annales*, XIV, 65.

très-peu de particuliers pouvaient rivaliser, à cet égard. avec cette classe de serviteurs de la maison impériale. Pallas possédait trois cents millions de sesterces ou environ soixante-quinze millions de francs [1]; Narcisse, Calliste, Doryphore, Épaphrodite [2] et d'autres, passaient pour avoir des richesses non moins colossales, et on verra plus loin qu'il y avait encore des affranchis énormément riches, dans des positions moins élevées. Claude se plaignant de ce que son trésor fût à sec, on entendait dire partout que ses coffres regorgeraient d'argent, si ses deux affranchis, Narcisse et Pallas, voulaient bien partager avec lui [3]. Épictète raconte qu'un de ces Crésus, auquel on avait fait rendre gorge, s'étant jeté aux genoux d'Épaphrodite en lui représentant son malheur d'être réduit à ne plus posséder que soixante millions de sesterces (environ quinze millions de francs), ce dernier compatit profondément à une disgrâce dont il ne se serait jamais consolé lui-même [4].

Indépendamment de ce que leur rapportaient des postes lucratifs, les affranchis avaient, dans les provinces comme à Rome, dans les administrations fiscales comme au service particulier de l'empereur, mille occasions d'accroître leur fortune, en profitant habilement des circonstances, même sans précisément commettre des rapines et des exactions. Il va sans dire, d'après cela, que les affranchis employés au service de la cour se faisaient payer toute démarche,

[1] Tacite, *Annales*, XII, 53, 3.

[2] Successeur du précédent. Épictète avait été l'esclave de ce même Épaphrodite, qui aida Néron à se suicider et fut plus tard mis à mort par ordre de Domitien.

[3] Suétone, *Claude*, chap. XXVIII.

[4] *Dissertationes* I, 26, 11. * Ces dissertations, qui forment tout un cours de morale et de philosophie, n'ont pas été rédigées par Épictète lui-même, mais par son disciple Arrien *.

réelle ou feinte, pour faire parvenir une requête à l'oreille du prince, ainsi que toute influence directement ou indirectement exercée sur ses résolutions. Il se faisait un trafic de nouvelles très-profitable avec tout ce qui pouvait intéresser dans les paroles, les intentions, les moindres velléités de l'empereur. Souvent ces renseignements, vendus à prix d'or, n'étaient que de la fumée (*fumi*), suivant l'expression du poëte Martial, représentant à l'honnête homme pauvre qu'il n'y a pas moyen de vivre à Rome pour qui ne sait se faire dénonciateur et abuser le monde,

Vendere nec vanos circum palatio fumos [1].

Les mesures réitérées des empereurs contre ce trafic de faux bruits et de rapports fallacieux, montrent l'impossibilité d'empêcher le renouvellement de ce genre d'abus. On vante, dans l'*Histoire auguste*, la rigueur avec laquelle Antonin le Pieux et Alexandre Sévère procédaient contre ceux qui s'étaient rendus coupables de pareils méfaits [2]. Ce dernier alla jusqu'à les livrer au supplice de la croix et n'hésita même pas à faire asphyxier au pilori, sur la place publique, Vetronius Turinus qui, étant de ses amis, avait fait métier de ce trafic. Pendant l'exécution, le héraut présent criait au peuple : « Ainsi périsse par la fumée celui qui a vendu de la fumée. » Ce que l'auteur de la *Vie d'Héliogabale* raconte, sur le ton puéril des biographies d'empereurs de cette époque, de la conduite d'un favori de ce prince, s'applique aussi à d'autres temps. Ce favori, du

[1] IV, 5, 7.
[2] *Vie d'Antonin le Pieux*, chap. XI. — *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. XXIII et XXXVI.

nom d'Aurélius Zoticus, fils d'un cuisinier de Smyrne, trafiquait, en faisant naître toute sorte d'espérances chimériques et leurrant avec la perspective d'immenses richesses, de tout ce que disait et faisait l'empereur. Menaçant les uns et promettant à d'autres, il trompait tout le monde. Sortait-il de chez l'empereur, il abordait tel ou tel en lui disant : Voilà ce que je viens de dire de vous, ce que je viens d'entendre sur votre compte, ou bien voilà ce qui vous arrivera, à la manière des gens de son espèce, qui, admis à une grande familiarité avec des princes, bons ou mauvais, mais aveuglés, arrivent, en trafiquant de leurs noms et abusant de leur sottise ou de leur candeur, à s'engraisser par ces infâmes tromperies [1]. Souvent aussi le prince s'apercevait du mal, sans pouvoir y remédier. Tel est, évidemment, le sens de ces paroles de Dioclétien : on vend l'empereur.

Possesseurs de si énormes richesses, les affranchis de la maison impériale éclipsaient tous les grands de Rome par leur luxe et leur magnificence. Leurs palais surpassaient le Capitole en splendeur [2]; la terre leur prodiguait tout ce qu'elle offre de plus rare et de plus précieux. Si Cornélius Balbus encore avait été tout fier de pouvoir montrer, dans son théâtre, quatre colonnettes d'onyx, Pline l'Ancien [3] ne vit pas moins de trente colonnes de cette matière précieuse, ornant une salle à manger qu'avait fait construire Calliste. Pour Juvénal, c'est Licinus qui est le type de l'affranchi opulent. Le luxe que les hommes puissants de cette classe déployaient dans leurs bains, passait pour quelque chose

[1] *Vie d'Héliogabale*, chap. x. — Dion Cassius, LXXIX, 16.
[2] Juvénal, XIV, 91.
[3] *Hist. nat.*, XXXVI, 60.

de fabuleux, même à Rome. Stace et Martial nous ont laissé la description d'une petite salle de bain (*balneolum*, *thermulæ*), que le fils de Claude Etruscus fit construire pendant le court exil de son père. On n'avait admis, pour la décorer, que les marbres les plus rares. Il paraît que les voûtes y étaient ornées de mosaïques en verre de couleurs diverses, représentant des sujets variés, comme nos vitraux d'église. De larges coupoles y répandaient un jour éclatant. L'eau ruisselait, par des conduits d'argent, dans des bassins du même métal. Une eau courante de la transparence la plus parfaite traversait le grand bassin, encadré de marbre, et la salle du jeu de paume était chauffée au moyen d'un calorifère souterrain [1]. Un autre bain (*balneum*) célèbre, celui d'Abascantus, dans un des premiers quartiers de Rome, pourrait bien avoir été construit par l'affranchi de ce nom, du temps de Domitien. Dans les serres de ces hommes opulents, que Martial, en parlant de celles d'Entelle, procureur des pétitions et requêtes (*a libellis*) sous le même empereur, compare aux jardins d'Alcinoüs, le raisin pourpre mûrissait en plein hiver [2]. Leurs parcs et leurs jardins étaient les plus vastes et les plus beaux de la capitale; leurs villas, les plus splendides des environs [3]. La renommée des jardins de Pallas et d'Épaphrodite est parvenue jusqu'à nous [4]. Phlégon de Tralles [5] fait aussi mention d'un prétoire de Pallas, dans le pays des Sabins. Ce fut un riche eunuque affranchi, admis sous Claude dans la maison de l'empereur, qui naturalisa

[1] Voyez Becker, *Gallus*, II, p. 206.
[2] VIII, 68.
[3] Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 7.
[4] Frontin, *De Aquis*, 25, 19.
[5] *Mirabilia*, p. 92.

le premier en Italie, dans sa villa de la banlieue, le platane de l'espèce toujours verte[1]. Les affranchis, dans l'intérêt de leur popularité, embellirent Rome et d'autres villes de l'empire de somptueux édifices et de constructions d'utilité publique. Cléandre, le camérier de Domitien, se distingua surtout sous ce rapport, en faisant construire, entre autres, les thermes auxquels fut attaché plus tard le nom de Commode[2]. Les inventions du luxe le plus raffiné portaient le nom d'affranchis : telles les cuves de bains appelées *Bajæ Posidianæ*, d'après Posidès, affranchi de Claude. Elles étaient chauffées au moyen d'un jet d'eau thermale de Baïes[3].

Les obsèques des affranchis se faisaient avec une pompe tout orientale. Stace, dans ses *Silves*, décrit celles de Priscille, épouse d'Abascantus, ainsi que celles de Claude Etruscus. Des monuments de dimensions colossales, à l'ornement desquels tous les arts contribuaient à l'envi, comme le mausolée de Pallas, près de la voie Tiburtine, et celui de L. Aurélius Nicomède, s'élevaient au-dessus du dépôt de leurs cendres, et d'ambitieuses épitaphes proclamaient les mérites des défunts à la postérité. Sur le premier on lisait :

HVIC SENATVS OB FIDEM PIETATEMQVE ERGA PATRONOS ORNAMENTA PRÆTORIA DECREVIT ET SESTERTIVM QVINGVAGIES CVJVS HONORE CONTENTVS FVIT[4].

La plus haute aristocratie de Rome rivalisait d'hommages et d'obséquiosité envers les serviteurs tout-puissants de l'empereur, quelque profond mépris que ces descendants

[1] Pline, *Hist. nat.*, XII, 12.
[2] Dion Cassius, LXXII, 12.
[3] Pline, *Hist. nat.*, XXXI, 5.
[4] Pline le Jeune, *Lettres*, VII, 29.

de familles antiques et glorieuses eussent, intérieurement, pour des hommes stigmatisés, à leurs yeux, par la tache indélébile de la servitude, et qui se trouvaient d'ailleurs encore, à maint égard, placés légalement au-dessous du mendiant de naissance libre; car, les affranchis de la maison impériale n'avaient guère, par cela seul, plus de droits que les autres membres de leur classe. L'élévation de quelques-uns d'entre eux en particulier, promus par les empereurs et le sénat à un rang supérieur, les autorisait tout au plus à prétendre aux droits de la deuxième classe, c'est-à-dire de l'ordre équestre, bien que certaines distinctions extérieures de la première y fussent, parfois, exceptionnellement jointes. Les promotions les plus fréquentes furent, dès le premier siècle de l'empire, celles à l'ordre équestre, par la remise de l'anneau d'or. Cependant les empereurs paraissent avoir été, dans ce siècle du moins, sobres de la dispensation de cet honneur. Comme il ne fut précisément conféré qu'aux plus méritants ou aux plus choyés de ces favoris, il faut croire qu'il n'avait pas encore alors, à force d'être prodigué, perdu son relief, malgré l'affirmation contraire de Pline l'Ancien. On connaît l'élévation de Pallas à l'ordre équestre par le sénat. Peut-être Narcisse avait-il aussi reçu l'anneau d'or. Si cet affranchi, de même qu'un chevalier, du nom de Lacon, reçut du sénat les insignes de la questure [1] et Pallas même ceux de la préture [2], comme Séjan, le premier chevalier qui en fut honoré, et plus tard aussi Macron [3], on ne saurait y voir qu'une des anomalies du régime des affranchis de l'époque, ainsi que dans la permission d'assister aux

[1] Tacite, *Annales*, XII, 53.
[2] Pline le Jeune, *Lettres*, VIII, 6.
[3] Dion Cassius, LVII, 19, et LVIII, 12.

séances du sénat, accordée aux deux favoris de Claude [1]. Généralement, la présence d'affranchis y passait pour une irrégularité. Icèle[2], Asiaticus[3], Hormus [4] et Claude Etruscus[5] furent aussi promus au rang de chevaliers, les deux derniers par Vespasien; Crispin le fut par Néron; mais de ce que Juvénal [6] l'a appelé *princeps equitum*, par ironie sans doute, on ne peut conclure, avec certains érudits, qu'il ait été préfet du prétoire. Il n'y a même pas d'exemple d'affranchis honorés du cheval de l'État (*equus publicus*), qu'un fils d'affranchi, Marc-Aurèle Ménophile, obtint cependant. Souvent l'élévation au rang de chevalier était accompagnée de l'attribution d'un nouveau nom. Icèle reçut ainsi le surnom de Marcien [7]. Il est possible que le fait de pareils changements de nom, qui se renouvela pour Aurélius Zoticus, favori d'Héliogabale [8], ne fût pas rare, et c'est probablement ainsi que s'expliquent les noms romains de l'Égyptien Crispin et du Smyrniote Etruscus. Il se pourrait aussi que ce nom d'Etruscus eût été substitué à celui de Lydus, car on sait, par Suétone et Martial, que les affranchis aimaient assez à changer leurs noms grecs contre des noms italiens ou romains. Le changement dans la position sociale dut aussi parfois déterminer celui du nom.

Claude, en conférant à tous ses procureurs une juridiction en matière fiscale, éleva légalement jusqu'à lui, comme le fait observer Tacite [9], les affranchis qu'il avait

[1] Dion Cassius, XL, 16.
[2] Suétone, *Galba*, chap. XIV. — Plutarque, *Galba*, chap. VII.
[3] Le même, *Vitellius*, chap. XII.
[4] Tacite, *Hist.*, IV, 39.
[5] Stace, *Silves*, III, 3, 143-145.
[6] IV, 32.
[7] Suétone, *Galba*, chap. XIV.
[8] Dion Cassius, LXXIX, 16.
[9] *Annales*, XII, 60.

préposés à l'administration de son domaine privé. Narcisse et Parthénius, camérier de Domitien, portèrent même le glaive, insigne d'une haute juridiction criminelle [1]. Le droit de se servir d'une litière, en ville, et celui d'offrir le divertissement de spectacles au peuple, accordés par Claude à son affranchi Harpocras, paraissent avoir été des privilèges de l'ordre sénatorial [2]. Des sacerdoces et même des distinctions militaires ont été exceptionnellement conférés à des affranchis de la maison de l'empereur. Claude Etruscus obtint de Vespasien la faveur d'une place dans le cortége, lors du triomphe de Judée [3], avec la couronne d'olivier, donnée à ceux qui, sans avoir pris part à la guerre, avaient pris soin d'organiser la cérémonie triomphale [4]. Aurélius Nicomède fut gratifié du javelot, de la bannière et d'une couronne murale [5], et, en outre, honoré de fonctions sacerdotales, ordinairement remplies par des chevaliers, telles que le *sacerdotium Cæninense* et le pontificat mineur.

Abstraction faite de quelques périodes de courte durée, les distinctions extérieures des serviteurs de la maison impériale étaient cependant fort modestes. Au dehors du moins, on s'appliquait à maintenir et à faire sauter aux yeux leur rang subalterne et l'infériorité de leur origine, vis-à-vis des dignitaires impériaux de haute naissance, relevés par l'éclat de noms sonores et toute espèce de pompes. Mais, dans la réalité, les rapports étaient tout

[1] Zonaras, p. 563. — Dion Cassius, LXVII, 15; LIII, 13.
[2] Suétone, *Claude*, chap. XXVIII.
[3] Stace, *Silves*, III, 3, 140.
[4] Aulu-Gelle, V, 6, 4.
[5] *Hasta pura et vexillo et corona murali donatus.* Celle couronne se donnait à celui qui était monté le premier à l'assaut d'une ville assiégée.

autres et même assez souvent en parfait désaccord avec ces apparences. Ces esclaves, si méprisés, avaient alors la satisfaction de voir s'humilier le plus profondément devant eux les plus grands personnages de Rome. De sots flatteurs imaginèrent de dresser pour Pallas un arbre généalogique, qui le faisait descendre d'un roi d'Arcadie, son homonyme, et un descendant des Scipions proposa au sénat le vote d'une adresse, pour remercier ce rejeton d'une maison royale de subordonner au bien de l'État l'illustration de son antique noblesse, et de vouloir bien être le serviteur du chef de l'empire. Sur la motion de l'un des consuls (de l'an 52), les insignes de la préture et un présent considérable en argent (15 millions de sesterces) lui furent offerts, comme on l'a vu plus haut par son épitaphe. Pallas n'accepta que les premiers. Suivit un décret, que Pline le Jeune retrouva un demi-siècle plus tard, dans les archives du sénat, et dont la lecture le fit rougir de honte et l'indigna. Le sénat, y était-il dit, avait alloué à cet homme d'un si grand mérite une somme considérable sur le trésor public, et plus le donataire s'était montré désintéressé, plus les donateurs, de leur côté, avaient cru devoir insister auprès de l'empereur, père de la patrie, pour qu'il engageât son grand trésorier à se rendre aux vœux de l'assemblée. Mais, comme l'empereur avait, suivant le désir et au nom de Pallas, refusé ce présent, le sénat s'empressait de déclarer que, malgré le plaisir, accompagné d'excellentes raisons, qu'il avait eu à voter la somme offerte et les honneurs décernés à Pallas, il croyait devoir se rendre, sur le point de l'argent, à la volonté du prince, qu'il serait malséant de contrarier en quoi que ce fût. Ce décret, gravé sur une table de bronze, fut publiquement exposé à côté d'une statue de Jules Cé-

sar, revêtu de son armure, et le possesseur d'une fortune de 300 millions de sesterces, dont l'origine prêtait à tant de suppositions, prôné comme un modèle de désintéressement [1]. Plus tard, le rigide et vertueux Sévère désapprouva, en termes très-vifs, l'intention du sénat de voter un pareil décret en l'honneur et au bénéfice de son affranchi Euhode [2]. L. Vitellius, homme très-haut placé et père de l'empereur du même nom, mais d'une bassesse qui scandalisa même ses contemporains, avait associé au culte de ses dieux pénates des bustes dorés de Narcisse et de Pallas [3]. Souvent on vit se promener entre les deux consuls Polybe, l'amant de Messaline, à l'instigation de laquelle il fut mis à mort (vers 47 ou 48) [4]. Rien n'est plus caractéristique, pour la position à laquelle étaient parvenus ces ci-devant esclaves, que le fait qu'ils réussirent souvent à épouser les filles des plus nobles maisons et même des parentes de la famille impériale, à une époque où la noblesse était encore si fière de son origine historique et du nombre de ses ancêtres. La loi julienne [5] aussi défendait de fiancer et de marier à des affranchis les filles, petites-filles et arrière-petites-filles de sénateurs issues d'eux en ligne masculine; mais l'empereur pouvait dispenser de cette défense, comme de celle qui interdisait aux sénateurs d'épouser des affranchies [6]. Le procureur de Judée, Félix, frère de Pallas, devint l'époux de trois filles de rois, dont la première, Drusilla, était petite-fille d'An-

[1] Tacite, *Annales*, XII, 53. — Pline le Jeune, *Lettres*, VIII, 6.
[2] Dion Cassius, LXXVI, 6.
[3] Suétone, *Vitellius*, chap. II.
[4] Le même, *Claude*, chap. XXVIII.
[5] *Digeste*, XXIII, 2, 44.
[6] *Ibid.*, 2, 31.

toine et de Cléopatre [1], une autre, aussi nommée Drusilla, fille du roi Hérode Agrippa. On ne connaît pas le nom de la troisième. La femme de Claude Etruscus, distinguée par sa beauté, était la sœur d'un consul qui avait commandé dans la première guerre contre les Daces, en 86 [2]. Il ne l'épousa probablement qu'après son élévation à l'ordre équestre, en 71. Antistie Priscille aussi, la première femme d'Abascantus, était de noble race [3]. Plusieurs Antistius avaient été consuls, sous les premiers empereurs. Nous avons déjà fait mention du mariage d'Agaclyte avec la veuve d'Annius Libon, cousin de l'empereur Marc Aurèle et gouverneur de Syrie [4]. De ces cas, dont nous devons la connaissance au hasard, il est permis d'inférer que les alliances matrimoniales d'affranchis des empereurs avec des familles nobles n'étaient pas rares.

Ainsi, tout se réunissait pour surexciter au plus haut point l'orgueil de ces parvenus, sortis souvent de très-bas. L'insolence dont ils faisaient parade était d'autant plus provoquante qu'ils se savaient plus méprisés, au fond du cœur, des hommes de libre et haute naissance. D'après un vers d'une pièce de théâtre, « il n'est personne d'insupportable dans la bonne fortune comme un valet qui a été souvent rossé. » Ce vers ayant été un jour dit en scène, et tous les regards se dirigeant aussitôt sur Polybe, présent à la représentation, celui-ci, loin de se déconcerter, répliqua sur-le-champ : « oui ; mais le même poëte a dit aussi qu'on a vu des chevriers devenir rois [5]. » Pallas, dont le sombre orgueil ne se démentait pas, même vis-à-vis de Néron, auquel il avait

[1] Tacite, *Hist.* V, 9.
[2] Stace, *Silves*, III, 2, 115.
[3] *Ibid.*, V, 1, 53.
[4] Voir plus haut, p. 100, et Tillemont, II, p. 592.
[5] Dion Cassius, LX, 29.

contribué à procurer le trône, il est vrai, mais fini par se rendre insupportable [1], fut traduit en justice, sous l'accusation du crime de haute trahison, en 55. A l'allégation que plusieurs de ses domestiques avaient eu connaissance de ses desseins, il répondit que jamais il n'avait donné d'ordres dans sa maison autrement que par signes ou par gestes, et que, des explications devenant nécessaires, il les avait toujours fournies par écrit, pour ne pas s'encanailler avec ses gens en leur adressant la parole [2]. Jamais, il est vrai, les affranchis n'eurent plus de pouvoir et d'arrogance que sous le règne de Claude; cependant celle-ci fut grande en tout temps. Des mille anecdotes qui circulaient sur leur compte, il en est une qui nous a été transmise par Plutarque [3] et qui mérite d'être rapportée. Un affranchi de la maison impériale, parvenu de fraîche date, après avoir accablé, dans un festin, d'insolentes et grossières plaisanteries un philosophe qui se trouvait parmi les convives, finit par lui demander comment il se faisait que les fèves noires comme les fèves blanches se réduisent en purée jaune. Cela tient sans doute à la même raison, répartit l'homme de science piqué au vif, qui fait que des lanières blanches et des lanières noires causent également des bleus. Rien n'amusait, à ce qu'il paraît, ces parvenus du temps comme d'embarrasser les savants, à table surtout, en leur adressant toute sorte de questions captieuses. Martial qui, dans une de ses pièces de vers [4], ne se

[1] Tacite (*Annales*, XIII, 2) dit de Pallas : *Tristi arrogantia tædium sui moverat*. Pline le Jeune (*Lettres*, VIII, 6) l'appelle *fastidiosissimum mancipium*. — Voir aussi Dion Cassius, LXI, 3.

[2] Tacite, *Annales*, XIII, 23. — Dion Cassius, LXII, 14.

[3] *Qu. conv.*, II, 1, 12, 2, et Macrobe, *Saturnales*, VII, 1, 12.

[4] IX, 79.

lasse pas de vanter la tenue des affranchis de Domitien, n'y mérite pas plus créance que dans ses autres éloges de ce règne. « Autrefois, » dit-il, « la valetaille des princes était détestée et l'orgueil des gens du palais en très-mauvaise odeur, à Rome. Mais maintenant, les gens de l'empereur sont si généralement aimés que chacun en fait plus de cas que de ceux de sa propre maison, tant ils ont de douceur et d'égards pour tout le monde, tant leur réserve est grande et leur contenance modeste. Aucun affranchi ne fait valoir sa personnalité; tous se règlent sur leur maître : tel est le bon genre de cette puissante cour.

§ 4.

Dans l'administration proprement dite, les affranchis n'occupèrent toutefois que rarement et exceptionnellement de hautes positions officielles. La règle, dès le premier siècle de l'empire, fut plutôt d'y élever des chevaliers. Dans les emplois de procureurs des perceptions et autres administrations fiscales importantes, les inscriptions mentionnent presque exclusivement des membres de l'ordre équestre. Parmi vingt-deux inscriptions relatives à des procureurs de l'impôt de 5 pour 100 sur les successions, une seule se rapporte à un affranchi. Mais, dans les rangs supérieurs de l'administration fiscale des provinces, les affranchis sont moins rares. Les inscriptions en accusent huit sur quatre-vingts procureurs provinciaux, dont elles nous ont transmis les noms et qualités. Quelques-uns

d'entre eux, il est vrai, ne furent que des officiers de district, mais la plupart semblent avoir été chefs de l'administration de provinces entières, telles que la Pannonie supérieure et la Gaule lyonnaise, dont par exemple Licinus, que nous avons déjà fait connaître plus haut, avait été procureur. Mais, généralement, les affranchis ne figurent en nombre que dans des emplois inférieurs, comme adjoints ou subalternes. Cependant, les intendants ou administrateurs des domaines impériaux paraissent avoir toujours été pris dans cette classe. Leurs traitements réguliers ne sauraient donc avoir été bien élevés; peut-être même leurs revenus n'étaient-ils pas toujours fixes, mais dépendant des circonstances et de l'activité qu'ils déployaient. Il va sans dire, toutefois, qu'ils ne manquaient pas d'occasions pour s'enrichir. On peut, d'après cela, trouver surprenant qu'ils aient été, pendant presque tout le premier siècle de l'empire, titulaires des trois plus hautes procurations, de celle des comptes (*a rationibus*), de celle des pétitions et requêtes (*a libellis*) et du secrétariat, chargé de la correspondance (*ab epistulis*), et qu'ils en aient même encore été parfois investis dans le siècle suivant. Cela tient évidemment à ce que, dans la nomination à ces offices, il était moins nécessaire d'avoir égard à la considération personnelle du fonctionnaire, comme lorsqu'il s'agissait de choix pour les postes de l'administration provinciale surtout, qu'à sa fidélité, à son dévouement et à son aptitude. C'est par la même raison que les procureurs du patrimoine de l'empereur étaient si souvent choisis parmi les affranchis.

Dans l'office des comptes étaient centralisées les recettes de toutes les caisses impériales et s'ordonnançaient toutes les dépenses du trésor. Une pièce de vers déjà plu-

sieurs fois citée de Stace[1], qu'il composa sur la commande du jeune Claude Etruscus, pour la glorification de son père, après la mort de celui-ci, contient quelques indications sur l'importance de la sphère et l'étendue des attributions de cet office. D'autres renseignements que l'on a sur la manière de parvenir et la position des affranchis à la cour, peuvent servir à les compléter. S'il manquait au père Etruscus, dit le poëte, un ancien lignage et un arbre généalogique, la fortune l'en avait amplement dédommagé. Il ne fut obligé de subir les volontés d'aucun maître vulgaire, mais n'eut que des maîtres auxquels l'Orient et l'Occident rendent hommage. Il n'eut pas à en rougir, car, qu'est-ce qui pourrait subsister, sur la terre comme au ciel, sans la loi commune de l'obéissance? Le soleil, la lune et toutes les étoiles du firmament, n'obéissent-ils pas à des lois immuables? Hercule et Phébus eux-mêmes n'ont-ils pas servi? De Smyrne, Etruscus était venu à Rome, où il avait débuté, dès l'adolescence, à la cour de Tibère. Émancipé jeune par cet empereur, il avait conservé sa position sous Caligula et obtenu une place, modeste encore, dans sa suite, lors de son voyage dans les Gaules. Sous Claude avait commencé son avancement et, à l'avénement de Néron, il n'y eut, comme il paraît, aucun changement dans sa position. Il avait donc heureusement conduit sa barque dans toutes les eaux. Puis (probablement encore sous Néron), on lui confia le dépôt sacré des trésors impériaux, c'est-à-dire l'administration générale des finances de l'empire. Comme l'impérieux Pallas[2] venait de résigner ces fonctions en l'an 56, il se peut que l'on

[1] *Silves*, III, 3, 84.

[2] *Qui velut arbitrium regni agebat* (Tacite, *Annales*, XIII, 14). — Il paraît avoir été un affranchi d'Antonia, mère de Claude.

fût bien aise de lui donner pour successeur un homme jusque-là peu important. Le produit des mines d'or de l'Ibérie et de la Dalmatie (généralement comprises dans le domaine impérial), celui des moissons de l'Afrique et de l'Égypte, des bancs de perles des mers orientales, des troupeaux tarentins, des fabriques de cristaux transparents d'Alexandrie, des forêts de la Numidie et du marché d'ivoire de l'Inde, le recouvrement de tous ces tributs, poussés par les vents, de tous les points cardinaux, dans le port de Rome, est désormais commis exclusivement à son administration. L'allocation des fonds pour les dépenses lui incombe de même. Par ses mains passent, chaque jour, toutes les sommes nécessaires pour l'entretien des armées, les distributions de blé à Rome, les constructions de temples, d'aqueducs et de digues, l'embellissement des palais impériaux, l'érection de statues aux dieux, la monnaie, etc. Son sommeil et ses repas sont courts; il évite tous les festins, et son esprit, toujours au travail, n'est jamais au plaisir. On ne sait pas au juste combien de temps Etruscus occupa ce poste. Il paraît qu'il n'y était plus quand il tomba en disgrâce, sous Domitien, et fut relégué sur la côte de Campanie. On permit cependant à son fils de l'accompagner dans cet exil [1], tandis que son adjoint ou secrétaire intime [2], que l'on traita avec plus de rigueur, fut exilé outremer. Le vieil Etruscus ne tarda pas, d'ailleurs, à obtenir son pardon et, peu de temps après, il mourut plus qu'octogénaire. Son tombeau fut couvert de fleurs du parfum le plus exquis, et les essences les plus fines se mêlèrent à ses

[1] Martial, VI, 83.

[2] *Curarum socius*, mots qui pourraient du reste aussi s'appliquer à quelque chef d'un autre département.

cendres, dans l'urne qui les renfermait. Peintres et sculpteurs se mirent à l'œuvre, pour immortaliser de leur pinceau, ou fixer en relief, sur les matériaux les plus précieux, les traits du ci-devant esclave, et les deux poëtes les plus célèbres du temps, Stace et Martial [1], le chantèrent dans des élégies, qui ont transmis son nom et son histoire à la postérité [2].

L'office ou département des pétitions et requêtes était administré, sous le règne de Claude, par Polybe, déjà mentionné plusieurs fois et auquel Sénèque adressa, de son propre exil en Corse, à l'occasion de la mort d'un frère cadet du ministre, des consolations dont le ton laudatif n'est rien moins que digne d'un philosophe. Il trouve, entre autres, un motif de consolation, pour le frère du défunt, dans la nature et l'importance de son office, qui lui fait un devoir de ne pas s'abandonner à sa douleur. Les yeux de tous ne sont-ils pas fixés sur lui? aucune faiblesse ne lui est permise, le monde lui demande et attend de lui de grandes choses. « Vous avez, » lui dit-il, « tant de milliers de solliciteurs à entendre, tant de milliers de requêtes à classer. Pour qu'une telle masse d'affaires, qui vous arrivent de tous les coins du monde, puissent être soumises avec l'ordre nécessaire à la décision du souverain, il faut que vous

[1] VII, 40.

[2] M. Friedlænder a consacré, dans le tome premier (pages 152-174) de son livre, à la hiérarchie du personnel et aux titulaires des trois départements *à rationibus*, *à libellis* et *ab epistolis*, ainsi qu'au mode d'avancement des affranchis en particulier, dans les deux premiers siècles de l'empire, une notice chronologique plus étendue, dont les éléments lui ont été fournis non-seulement par les auteurs, mais surtout par les inscriptions du temps. Quelque intérêt qu'elle offre pour l'étude des détails de l'histoire de cette période, nous avons cru devoir nous borner à n'en utiliser, dans notre texte, que les données les plus saillantes, et renvoyons, pour le reste, à l'original allemand.

remontiez votre propre esprit. Il ne sied pas de pleurer à qui est obligé d'écouter tant de gens qui pleurent. Pour sécher les larmes de tant d'hommes en péril, qui désirent obtenir grâce et miséricorde de l'empereur, il faut que vous commenciez par sécher les vôtres[1]. Polybe joignait d'ailleurs encore d'autres fonctions à cet office principal; il était aussi conseiller d'études (*a studiis*) de l'empereur[2], emploi qui paraît avoir également formé un office de cour régulier[3]. Il avait, entre autres écrits, composé des paraphrases de Virgile et d'Homère, et, dit à ce sujet Sénèque, « tant que la langue latine conservera son empire et la grecque son charme, le nom de Polybe vivra, avec ces grands génies. Polybe est le seul des hommes puissants à la cour qu'il y ait non-seulement intérêt, mais plaisir à avoir pour ami. Avec toutes les facilités qu'il a pour s'enrichir, il n'en tire pas d'autre parti que l'avantage moral du mépris des richesses. Personne ne porte envie à sa fortune, tant il est estimé. » Tout l'écrit du philosophe est sur ce ton.

Polybe, qui avait succédé dans cet office à Calliste, dont la faveur datait du règne de Caligula, y fut remplacé successivement, sous Néron, par Doryphore et par Épaphrodite, puis, sous Domitien, par Entelle, derniers affranchis investis de la direction de ce département, à la tête duquel on ne voit plus figurer dans la suite que des chevaliers.

Avant l'organisation du secrétariat ou département des dépêches et lettres, Auguste avait écrit à Mécène pour le prier de lui céder Horace, qu'il aurait voulu s'attacher

[1] *Consolations à Polybe*, chap. VI.
[2] Suétone, *Claude*, chap. XXVIII.
[3] Orelli, 719, 2,958, 6,356.

comme aide, dans sa correspondance[1]. Après l'organisation du service de ce département, ses chefs furent généralement des affranchis, jusque vers la fin du premier siècle. Des deux divisions, l'une grecque, l'autre latine, qu'il comprenait, chacune dut avoir, de tout temps, son chef particulier. Cependant, la haute direction du département entier, pendant le premier siècle de l'empire, paraît avoir été constamment dans une seule main. Il est du moins impossible que le tout-puissant Narcisse, chargé du secrétariat sous Claude, n'ait été qu'un simple chef de division, car cette position ne lui aurait pas permis de tenir son rang à côté de Calliste et de Pallas. Sous Domitien aussi, le titulaire *ab epistolis* dirigeait l'ensemble de ce département. En effet, Abascantus, le secrétaire impérial du temps, paraît avoir été, d'après Stace[2], en correspondance avec toutes les parties de l'empire, les pays de langue grecque comme ceux de langue latine, et, de la part de cet auteur contemporain, des erreurs grossières et palpables ne pourraient se concevoir, même comme des licences poétiques. Mais, dans le siècle suivant, il y eut un changement, à ce qu'il paraît, peut-être lors de la réorganisation de toute l'administration impériale, par Adrien. A cette époque, en effet, le bureau de la correspondance latine et celui de la correspondance grecque paraissent avoir été constitués en sections entièrement distinctes. L'extrême encombrement des affaires pourrait bien avoir fait reconnaître, alors, l'opportunité et l'urgence

[1] Ante ipse scribendis epistolis sufficiebam; nunc occupatissimus et infirmus Horatium nostrum a te cupio abducere : veniet ergo ab ista parasitica mensa ad hanc regiam, et nos in scribendis epistolis juvabit. (Suétone, *Vie d'Horace.*)

[2] *Silves*, V, 1, 83.

même de cette séparation, d'autant plus qu'avec la centralisation croissante, ce fut précisément dans cette branche que le travail prit le plus d'extension ; car, dit Stace, en parlant de l'empereur :

> . . . . Ille subactis
> Molem immensam humeris et vix tractabile pondus
> Imposuit (nec enim numerosior altera sacra
> Cura domo), etc. . . . .

Cette citation est empruntée à la pièce de vers adressée par l'auteur des *Silves* à l'affranchi Abascantus, après la mort de son épouse, Antistie Priscille. Il dit l'avoir composée dans son application constante à témoigner, dans la mesure de ses faibles moyens, de son profond dévouement pour tout l'entourage de l'auguste maison du souverain, attendu que celui qui adore les dieux avec un cœur fidèle doit aimer aussi les ministres de leurs autels. L'empereur, à la pénétration duquel n'avaient pas échappé les capacités et les talents rares d'Abascantus, jeune encore, n'avait-il pas cru devoir poser lui-même sur les épaules de son protégé l'énorme charge du département le plus encombré d'affaires de sa maison sacrée? Priscille en exprima sa joie et sa reconnaissance au prince, en se jetant à ses genoux. Abascantus eut désormais à expédier les ordres de son maître dans le monde entier, à diriger les forces et à administrer toutes les ressources de l'empire, à recevoir les messages de victoire de l'Euphrate, du Danube, des bords du Rhin, des pays les plus reculés, de Thulé même : en un mot, d'aussi loin qu'avaient pu pénétrer les armées romaines; car, sous un règne glorieux, ce n'est jamais avec la plume, le signe des mauvaises nouvelles, mais

avec la lance entourée de lauriers qu'arrivent les messagers.

C'est lui qui expédie les promotions dans l'armée, par lui que l'on apprend qui a obtenu un centurionat ou un tribunat militaire, le commandement d'une cohorte ou celui d'un escadron de cavalerie. Il est obligé de s'informer si le débordement du Nil a été suffisant pour assurer la récolte; s'il a plu en Afrique; ainsi que de mille autres choses encore. Ni Mercure, ni Iris, ne sont chargés d'aussi nombreuses commissions. Abascantus, suivant son panégyriste, conserva toujours, après son élévation, la même égalité d'humeur et le même calme, sa probité et sa modestie. Par la frugalité de ses repas et le sobre usage qu'il faisait de la coupe, sa manière de vivre ressemblait à celle des paysans de l'Apulie ou de la Sabine. Il paraît avoir été fort riche cependant. Stace nous montre Priscille, sur son lit de mort, conjurant son époux de faire placer, en son nom, au Capitole, une statue en or de l'empereur, du poids de cent livres, représentant une valeur de 450,000 sesterces ou plus de 112,000 francs. Ses obsèques furent célébrées avec une magnificence royale. On prodigua tous les parfums de l'Orient pour l'embaumement de son corps, étendu sur des coussins de soie et enveloppé de pourpre. Elle fut ensevelie à la voie Appienne, près de l'Almo. Son mausolée était un palais. L'image de la défunte s'y trouvait reproduite sous les figures de plusieurs déesses, sous celles de Cérès et d'Ariane en bronze, ainsi que sous celles de Maïa et de Vénus en marbre. D'après Morellus et Markland, la momie de Priscille aurait été retrouvée intacte, en 1471, sous le pontificat de Sixte IV. Après la mort d'Antistie Priscille, Abascantus, qui passa ensuite du secrétariat d'État à un autre office (*a cognitionibus*), épousa en

secondes noces, une affranchie impériale, Hespéride [1]. Le tombeau d'Abascantus est orné de l'image d'un célèbre conducteur de chars du temps, Scorpus [2], dont il fut sans doute un des protecteurs.

La direction du département de la correspondance exigeait, d'ailleurs, un certain degré d'instruction littéraire, ou du moins de facilité dans l'usage des langues, toutes les lettres et tous les rescrits impériaux devant y être rédigés par les chefs de service, au nom de l'empereur même.

Quelques noms d'affranchis employés dans ce département, qui nous ont été transmis, indiquent chez eux une instruction pareille et l'habitude de travaux scientifiques. Ce sont des noms qu'ils avaient probablement reçus de leurs maîtres, en raison de la nature même de leurs études et de leurs occupations : ainsi ceux de T. Claude le Philologue, de T. Flavius Ilias, peut-être aussi de Flavius Hermès. Ce n'est donc point par une coïncidence purement accidentelle que l'on retrouve des commis de ce ministère également employés aux bibliothèques. Un certain T. Claude Alcibiade, par exemple, conservateur de la bibliothèque latine d'Apollon, fonctionnait en même temps comme rédacteur à la division de la correspondance latine [3]. La considération qui s'attachait au poste du chef de ce département, comme aux autres offices impériaux, ayant grandi de plus en plus, surtout depuis l'établissement de la règle de n'y plus nommer que des chevaliers, on peut admettre aussi celui de l'usage de ne le confier qu'à des hommes d'une réputation littéraire bien reconnue. Titinius Capiton, qui di-

[1] Henzen, 6524. — Fabretti, 273.
[2] Martial, X, 50, 53 ; XI, 1, 15.
[3] Orelli, 41.

rigea le secrétariat sous Nerva et Trajan, est cité comme un des ornements du siècle par Pline le Jeune[1], qui l'appelle le restaurateur d'une littérature vieillissante. Il s'était essayé même en vers. Sous Adrien, le secrétaire impérial ne fut autre que Suétone, écrivain docte et fécond, dans les *Vies des Empereurs*[2] duquel on reconnaît parfaitement l'habitude du style clair et précis, ainsi que la sobriété de rédaction d'un homme versé dans le maniement des affaires. Il perdit son emploi pour s'être montré trop familier avec l'impératrice Sabine[3]. Dans le deuxième siècle, la direction du service de la correspondance hellénique paraît avoir formé surtout le grand but de l'ambition des rhéteurs et des sophistes grecs, dont plus d'un l'atteignit en effet. Ils n'y avaient pas seulement en vue la sanction impériale de leur renommée littéraire, mais aussi la perspective des promotions de ce poste à d'autres encore plus élevés et plus lucratifs. Le rhéteur Avidius Héliodore, qui occupa le secrétariat sous Adrien, parvint jusqu'à la vice-royauté d'Égypte, et son fils, Avidius Cassius, put même oser étendre sa main vers la couronne impériale.

D'ailleurs, pour des hommes aux yeux desquels l'art du langage et du style apparaissait comme le but suprême de toute application studieuse, n'était-ce pas déjà un beau résultat d'être en quelque sorte brevetés, du fait de l'empereur, par leur élévation au secrétariat, comme les premiers hommes de style de leur temps? C'est ainsi du moins qu'eux et leurs amis comprenaient et interprétaient cette haute faveur. L'atticiste Phrynique vante le rhéteur

[1] *Lettres*, VIII, 12.

[2] Elles parurent dans l'année 120. Il n'est pas impossible que l'auteur eût obtenu le secrétariat dès l'an 117.

[3] *Histoire auguste*, *Vie d'Adrien*, chap. XI.

Cornélien, chargé du secrétariat hellénique sous Marc-Aurèle et Commode, comme un homme s'exprimant avec une pureté antique, le seul capable de ramener la rhétorique à l'ancienne forme éprouvée; il lui attribue le mérite d'avoir complétement hellénisé, par son atticisme, la haute cour de justice de l'empereur, et le propose comme maître et modèle à tous les autres tribunaux, non-seulement pour sa diction correcte, mais aussi pour l'extérieur, les manières, le regard, la voix et la tenue. C'est pour ces qualités, continue notre atticiste, avec une emphase et une exagération ridicules, que les empereurs ont jugé Cornélien digne du premier poste de l'État, et lui ont confié l'administration de toutes les affaires helléniques, en le plaçant à côté d'eux comme un gardien, le nommant, officiellement, leur secrétaire, mais le choisissant en réalité pour leur corégent. L'office *a cognitionibus*, que le même semble avoir rempli à côté de celui de secrétaire, comme plus tard Marcius Agrippa, sous Caracalla, d'après Dion Cassius [1], avait été, précédemment, aussi tenu par Abascantus [2].

[1] LXXVIII, 13.

[2] Voir un peu plus haut, page 101. Pour résumer ce qui concerne les distinctions de la hiérarchie administrative de l'empire, observons que le titre de *procurator* était celui de presque tous les chefs suprêmes et directeurs généraux des grandes administrations; cependant, il n'est pas certain que tous les chefs des trois ministères principaux l'aient porté; cela n'est constant que pour ceux du secrétariat et du département des comptes. On y voit fonctionner en outre, à divers degrés, des *procuratores summarum rationum*, des *proximi summarum*, des *dispensatores* et des *actores a rationibus*. Le personnel des trois départements, en général, comprenait des adjoints (*adjutores*, *proximi*), des secrétaires (*tabularii*), des archivistes (*scriniarii*), ainsi que des rédacteurs et des expéditionnaires (*scribæ*).

Le titre de *magister epistolarum* paraît être postérieur au deuxième

Les grands caméricrs impériaux, comme nous l'avons déjà fait observer, n'ont commencé qu'après les autres grands officiers du palais, dont il a été question jusqu'ici, à occuper une position mise en évidence à la cour. Ils étaient à la tête d'un personnel nombreux, formé en partie d'affranchis, en partie d'esclaves, et dont tous les membres, suivant la nature de leur emploi, approchaient plus ou moins de la personne du prince; d'où probablement aussi la distinction en valets de chambre de première et de seconde classe [1].

Dans les premiers temps de l'empire, les *cubicularii* ne furent jamais des hommes libres. S'il fallait une preuve de l'influence qu'eux aussi étaient en position d'acquérir, à toutes les époques [2], en sachant habilement profiter des circonstances, on ne saurait mieux la trouver qu'à la cour de Caligula, dans l'exemple de l'Égyptien Hélicon, que nous connaissons par le rapport de Philon [3] sur l'ambassade des Juifs d'Alexandrie. Hélicon, d'abord esclave d'un particulier, qui lui avait fait donner une certaine éducation, puis avait cédé le jeune domestique à Tibère, n'arriva que sous Caligula à la position de valet de chambre auprès de la personne même de l'empereur, avec lequel cet emploi lui procura des rapports directs et

siècle, comme celui du *magister libellorum* et du *magister memoriæ*, qui, pour définir également ses attributions, « *adnotationes omnes dictat et emittit, et precibus respondet.* » Papinien, *magister libellorum* sous Sévère, devint ensuite préfet du prétoire. Ces mêmes titres figurent encore parmi ceux des dignitaires de l'empire d'Orient. L'office *à diplomatibus* paraît avoir formé une section de l'office *à memoria; à codicillis*, une du secrétariat (*ab epistolis*).

[1] *Cubicularii stationis primæ* (dans Orelli) *et secundæ* (dans Henzen).

[2] Cicéron déjà se crut obligé de dire : *Aditus ad me minime provincialis. Nihil per cubicularium.*

[3] *Legatio ad Caium*, 571.

de tous les instants. Que Caïus jouât à la paume ou se livrât à d'autres exercices du corps, qu'il fût au bain, qu'il déjeunât, ou qu'il se couchât, toujours et partout le valet de chambre se tenait près de l'empereur, dont il avait ainsi l'oreille en toute occasion, avec plus de facilité que personne, pour lui parler tout à loisir. D'après Philon, il devait surtout son influence à ce talent propre aux gens de sa nation pour la moquerie, le sarcasme et les bons mots, qu'il savait assaisonner du venin de sa profonde méchanceté égyptienne. Ce fut lui qui, donnant le mot à une troupe de ses compatriotes, communiqua à l'empereur cette haine pour les Juifs qu'il tenait de sa naissance et de son éducation. On le disait de plus gagné par les Alexandrins, dans le même but de prévenir et d'indisposer Caligula contre les Juifs, en partie à prix d'or, en partie par la perspective des honneurs qu'on devait lui faire à Alexandrie, s'il y venait lui-même, à la suite de l'empereur. Les Juifs, de leur côté aussi, avaient songé aux moyens de se le rendre favorable; mais ils échouèrent, n'ayant trouvé personne qui osât l'approcher, à cause de ses façons hautaines et abruptes avec tout le monde. Philon le qualifie d'esclave, bien qu'il fût peut-être affranchi. Claude le fit supplicier dans la suite, pour d'autres méfaits.

A la cour de Domitien, ses deux camériers, Parthénius et Sigère, comptaient parmi les plus importants personnages. Martial[1], faisant le portrait d'un vieux fou qui se targuait de ses accointances à la cour, dit qu'on le voyait remonter la rue du palais dix fois par jour, n'ayant que Parthénius et Sigère à la bouche. De ces deux camériers, le

[1] IV, 78.

premier avait la plus haute position. Suétone[1] le qualifie de préposé à la chambre à coucher (*cubiculo præpositus*), titre qui devint d'un usage plus général dans la suite. Il possédait à un haut degré la faveur de Domitien, qui lui conféra, comme on l'a déjà vu plus haut, une juridiction militaire, probablement limitée au palais. Martial[2], le priant de vouloir bien présenter son cinquième livre à l'empereur, ajoute : « Vous connaissez les moments de sérénité de Jupiter, quand il rayonne de cet air de mansuétude qui lui est propre et le fait paraître d'humeur à ne rien refuser aux suppliants. » Parthénius et Sigère n'en prirent pas moins une part active au meurtre de Domitien[3], ainsi qu'à l'élévation de Nerva[4], à la cour duquel le premier resta en faveur. A cette époque encore bien des affaires passèrent par ses mains. Il avait tant de requêtes à lire qu'il ne lui restait guère de temps à consacrer aux muses; sans cela, il n'eût pas manqué de se vouer à la sienne, Martial[5] nous assurant que son protecteur faisait très-bien les vers. Ce poëte lui dédia également une poésie sur le cinquième anniversaire de la naissance de son fils Burrhus (IV, 45), et une autre de remercîments pour le cadeau d'une toge (VIII, 28). Puis Martial revint à la charge au-

[1] *Vie de Domitien*, chap. XVI. — Dion Cassius, LXVII, 15. — Tertullien, *Apologétique*, chap. XXXV.

[2] V, 6.

[3] Dans Suétone (*Domitien*, chap. XVII), selon toute probabilité, le Saturius, *decurio cubiculariorum*, n'est autre que Sigère.

[4] Dion Cassius, LXVII, 15.

[5] Voir XI, 1, où il dit de Parthénius :

Libros non legit ille, sed libellos;
Nec Musis vacat, aut suis vacaret.

près du camérier, avec la prière de recommander ses poésies à l'empereur, s'il trouvait un moment de loisir, ce qu'il était à peine permis d'espérer, hélas[1] ! Mais, lorsqu'en 97 les prétoriens réclamèrent de Nerva le châtiment des meurtriers de Domitien, et les tuèrent, malgré son refus[2], Parthénius paraît avoir été de ceux qui périrent ; cela est du moins vraisemblable, bien qu'Aurélius Victor seul le dise expressément.

Telle était la position des camériers au premier siècle de l'empire. Nous la retrouvons tout autre cent ans plus tard, à la cour de Commode, où on les voit déjà, comme jadis dans les grands empires despotiques de l'Orient, se succéder comme des lieutenants omnipotents de l'empereur, d'autant plus que celui-ci, déjà habitué par le préfet Pérennis à vivre entièrement pour ses plaisirs, abandonnait tout au caprice de ses affranchis et était, d'ailleurs, la majeure partie du temps lui-même absent de Rome. Déjà le premier dans l'ordre des camériers de cette cour, Saotéros de Nicomédie, qui obtint du sénat, pour sa ville natale, le droit d'instituer une fête périodique et d'ériger un temple en l'honneur de l'empereur[3], fut un homme puissant. Cléandre le supplanta et le livra au bourreau, avec d'autres victimes. Cléandre[4], Phrygien de naissance, amené comme esclave à Rome pour y faire le service de portefaix, puis vendu publiquement, passa dans la maison de l'empereur, où il s'éleva jusqu'à l'office de camérier. Dans

[1] XII, 11.

[2] Suétone, *Domitien*, chap. XXIII. — Pline le Jeune, *Panégyrique de Trajan*, 6. — Dion Cassius, LXVIII, 3.

[3] Dion Cassius, LXXII, 12 et LXXVII, 21.

[4] Hérodien, I, 12, etc.—*Histoire auguste*, *Vie de Commode*, chap. V-VII — Dion Cassius, LXXII, 9, etc.

cette position il exerça un pouvoir inouï, au point de faire, par exemple, vingt-cinq nominations de consuls dans une année, et il ramassa, par des exactions de tout genre, une fortune colossale. Après que le préfct du prétoire Perennis eût été, en partie à son instigation, livré à la fureur des soldats, il fit et défit pendant quelque temps, à son gré, les nouveaux titulaires de cet office, le plus proche du trône impérial en pouvoir, si bien qu'il finit par l'occuper lui-même, en s'y adjoignant deux collègues [1]. On le soupçonnait d'aspirer au pouvoir souverain. La fureur populaire s'étant déchaînée contre lui, lors d'une disette, Commode l'abandonna en 189. On lui coupa la tête, qui fut promenée dans Rome, au bout d'une lance, et ses principaux adhérents tombèrent avec lui. Le dernier camérier de Commode fut l'Égyptien Eclectus, qui, voyant sa propre vie menacée par les caprices de despote de l'empereur [2], conspira sa mort, avec le préfet Létus et Marcie, la concubine favorite de son maître, puis éleva Pertinax au trône, mais ne tarda pas à périr avec lui, massacré par les soldats, après une vaillante résistance [3].

Sous les empereurs suivants, bornons-nous à mentionner encore, avant de passer outre, le camérier de Septime Sévère, Castor, tué par Caracalla, le camérier de celui-ci,

[1] Tuncque primum tres præfecti prætorii fuere, inter quos libertinus, qui *a pugione* appellatus est. (*Vie de Commode*, chap. VI.) *A pugione*, du poignard, doit se prendre ici comme on disait *a rationibus*, *a cubiculo*, etc., et voulait dire probablement, dans la bouche du peuple, un assassin. — Voir aussi Dion Cassius, LIX, 26.

[2] Cubicularios suos libenter occidit, quum omnia ex nutu eorum semper fecisset. Eclectus cubicularius cum videret eum tam facile cubicularios occidere, prævenit eum. (*Vie de Commode*, chap. XV.)

[3] Hérodien, I, 17. — Dion Cassius, LXXII, 22. — *Vie de Pertinax*, chap. IV et XI.

Festus, et Aurèle Zoticus, déjà nommé comme le favori d'Héliogabale.

Après les grands officiers de la cour, les comédiens, mimes et danseurs de celle-ci peuvent également prétendre à une mention dans ce chapitre, bien qu'ils ne fussent pas tous affranchis de l'empereur. La multiplicité des rôles que les artistes de l'espèce eurent l'occasion de jouer dans le palais impérial, est caractéristique pour cette époque. Les célébrités parmi eux n'étaient pas celles qui eussent alors le moins de retentissement. Tels furent les Bathyllé, les Pylade, les Mnester, les Paris. On sait que Bathylle était un affranchi de Mécène, mais qui, après la mort de son patron, passa probablement dans la maison impériale. De Pylade, on peut supposer qu'il fut un affranchi d'Auguste même. Quant à Marc Lépide Mnester, qui mourut en 48 après J.-C., avec Messaline[1], il paraît avoir été un affranchi de Lépide, dont il aurait pris le nom. Il y eut un autre Mnester, affranchi d'Agrippine[2]. Le pantomime Paris[3], premier du nom, qui eut tant d'influence sur Néron, et mourut en 67, était affranchi de Domitia, tante de cet empereur. Un deuxième Pylade, pantomime chéri de Trajan[4], ne paraît avoir reçu sa liberté que d'Adrien. Il eut un élève encore plus célèbre, du même nom, qui fut émancipé par Marc-Aurèle et Lucius Vérus, dont il partagea la faveur avec Apo-

[1] Dion Cassius, LXI, 31. — Tacite, *Annales*, XI, 36.
[2] Tacite, *Annales*, XIV, 9.
[3] *Ibid.*, XIII, 19-22.
[4] Dion Cassius, LXVIII, 10.

laustus [1]. Ce dernier eut certainement une position considérable à la cour, puisque, enveloppé dans la chute de Cléandre, il dut mourir avec lui. Le danseur Théocrite, que Caracalla nomma au commandement d'une armée en Arménie, avait été esclave de Saoteros, camérier de Commode [2].

Parmi les nombreux acteurs attachés à la maison impériale, les pantomimes tenaient le premier rang. Les hautes classes étaient surtout passionnées pour ce genre de représentations scéniques, les femmes plus encore que les hommes. Plus d'un virtuose de ballet put se vanter de la faveur d'une impératrice. L'intercession ou la protection d'un danseur était quelquefois plus efficace et plus puissante que toute autre, à la cour. « Maint solliciteur, » dit Épictète [3], « réfléchit, en se levant le matin, à qui de la maison impériale il doit présenter ses hommages, dire quelque chose d'agréable, ou faire un présent; comment il pourra plaire au danseur, ou gagner les bonnes grâces de l'un, en calomniant l'autre. » Sous Domitien, Paris, qui régnait sur la scène, excita tellement la jalousie de l'empereur que celui-ci répudia sa femme et fit assassiner le pantomime, en pleine rue. A lui s'appliquait, dit-on, ce premier essai de la verve satirique de Juvénal [4], disant : « ce que les grands ne pourront faire pour vous, un danseur le pourra; vous avez beau solliciter dans les palais : c'est une Pélopée qui fait les préfets, une Philomèle, les tribuns. » Ces vers d'une satire, qui ne fut publiée que

[1] Fronton, *Lettres à Lucius Vérus*, 12. — *Vie de Lucius Vérus*, chap. VIII.
[2] Dion Cassius, LXXVII, 21.
[3] *Diss.* IV, 6, 31.
[4] Satire VII, 90-92.

plus tard, eurent, dit-on, des conséquences fatales pour le poëte. Comme il y avait à la cour du temps où elle parut, c'est-à-dire à celle de Trajan, ou peut-être d'Adrien, un autre pantomime en grande faveur, et dont les protégés étaient vivement poussés tous les jours, on crut devoir rapporter à ces faits l'allusion de l'auteur, et on le bannit pour le punir d'un froissement, cette fois peut-être involontaire de sa part[1].

On cite encore d'autres artistes de théâtre comme ayant exercé, dans l'occasion, de l'influence à la cour. Apelle d'Ascalon, le plus célèbre tragédien de son temps, fut le conseiller inséparable de Caligula et put, comme tel, faire librement tout ce qu'osent les gens de son espèce, arrivant au pouvoir[2]. Les Juifs envoyés d'Alexandrie auprès de cet empereur pensèrent qu'ennemi de leur peuple, comme Ascalonite, il devait être, avec le camérier Hélicon, la personne qui avait le plus indisposé contre eux le souverain. Mais plus tard il tomba en disgrâce, pour avoir montré de l'hésitation dans sa réponse à cette extravagante question de Caligula : Qui des deux lui paraissait le plus grand de Jupiter ou de l'empereur? Celui-ci, non content de la fustigation qu'il lui fit infliger, se mit à faire l'éloge du beau timbre de voix de ce malheureux, au milieu des cris et des hurlements que lui arrachait la douleur[3]. C'est par le mime Alityre, Juif en grande faveur auprès de Néron, que Josèphe fut présenté, à Puteoli, à l'impératrice Poppée, avec l'appui de laquelle il obtint la mise en liberté de quelques prêtres de sa nation, que le procureur Félix

[1] *Irati histrionis exul*, dit Sidoine Appollinaire, IX, 266.
[2] Dion Cassius, LIX, 5. — Philon, *Legatio ad Caium*, 576.
[3] Suétone, *Caligula*, chap. XXXIII.

avait fait mettre aux fers et envoyés à l'empereur. Le mime Latinus, maître dans son art, et favori de Domitien, était fier d'être connu de toute la capitale pour le serviteur de son Jupiter, comme on le voit par ce distique de Martial [1] :

> Vos me laurigeri parasitum dicite Phœbi
> Roma sui famulum dum sciat esse Jovis.'

Il rapportait à l'empereur les nouvelles du jour, et ses dénonciations le faisaient craindre partout.

Dans l'armée des autres serviteurs de la cour, bornons-nous à mentionner, en passant, les pages et les mignons (*delicati*), sans soulever davantage le voile, qu'il vaut mieux laisser étendu sur ce côté des mœurs antiques. Il suffit, d'ailleurs, de nommer Antinoüs pour rappeler le degré d'influence auquel eux aussi parvenaient quelquefois. Antinoüs fut-il esclave, ou affranchi comme Earinus, l'échanson de Domitien [2]? Toute affirmation, sur ce point, paraît aussi hasardée dans un sens que dans l'autre.

Il est naturellement peu question de la domesticité féminine, attachée soit à titre d'affranchies (*libertinæ*), soit à celui d'esclaves, à la maison impériale. Cependant, on ne saurait passer sous silence quelques faits caractéristiques pour leur position. Ainsi la juive Acmé [3], esclave de Livie, se laissa gagner, au moyen de fortes sommes, par le bâtard d'Hérode le Grand, Antipater, pour le seconder activement

[1] IX, 28,

[2] Stace, *Silves*, III, préface et ode 4.

[3] En syriaque, *Hacma*, sage ou prudente, d'après Letronne, *Recueil des inscriptions de l'Égypte*, vol. II, p. 359.

8

dans une intrigue contre la sœur d'Hérode, Salomé. Une lettre de cette correspondance ayant été interceptée, Acmé, qui l'avait écrite, paya son imprudence de la vie[1]. Othon, qui devint plus tard empereur, était entré dans l'intimité de Néron par l'entremise d'une affranchie très-influente, qu'il combla d'égards et dont il feignit même d'être épris, quoiqu'elle fût déjà d'un grand âge[2].

On comprend que, de toutes les femmes du palais, les concubines des empereurs eussent le plus de chance d'acquérir de l'influence et du pouvoir. Narcisse se servit de deux concubines de Claude pour faire parvenir à l'oreille de ce prince ses délations contre Messaline[3]. Quelques-unes réussirent à exercer sur des empereurs une fascination durable. Cependant, il n'y eut jamais dans l'empire romain de règne de maîtresses. Ce chapitre est le seul sur lequel les amateurs de scandale risquent d'éprouver quelque désappointement. Cela tient à la différence essentielle entre les rapports des deux sexes dans l'antiquité et les temps modernes. Le premier empereur qui se prêta à une pareille liaison amoureuse fut Néron, pendant qu'il n'était encore qu'un jeune homme de dix-neuf ans; la belle dont il s'éprit, l'esclave Acté; la patrie de celle-ci, l'Asie Mineure; mais, cette liaison choquait tellement les idées du temps que le préfet de la garde de nuit, Annæus Sérénus, dut se prêter à passer ostensiblement pour l'amant d'Acté. L'impératrice mère se prit de rage quand elle eut connaissance de

[1] Josèphe, A. J. XVII, 5, 7; B. J. I, 32, 6, 7.

[2] C'était une *liberta aulica gratiosa*, suivant l'expression de Suétone, *Othon*, chap. II.

[3] Tacite, *Annales*, XI, 29, etc. — Narcissus duas pellices, quarum is (Claudius) corpori maxime insueverat, largitione ac promissis, et uxore dejecta plus potentiæ ostendando, perpulit delationem (Messalinæ) subire.

cet amour pour une esclave, qui menaçait de paralyser son influence; tandis que les amis plus âgés de l'empereur voyaient cette inclination de bon œil, la regardant comme un moyen de le détourner sans péril d'autres penchants beaucoup plus funestes. Sa passion pour Acté fut telle qu'il songea même à l'épouser. Des consulaires offrirent d'affirmer sous serment qu'elle était du sang royal des Attales [1]. Mais cette flamme ne tarda pas à changer d'objet; d'autres supplantèrent la favorite, et Poppée finit par l'emporter sur elle. Cependant elle survécut à Néron et lui rendit même les honneurs suprêmes, avec deux de ses anciennes gouvernantes [2]. Ses obsèques, dont elle était sans doute assez riche pour supporter les frais, coûtèrent 200,000 sesterces (environ 50,000 francs). Sur le mont Célius, dans les jardins de la villa Mattéi, on a trouvé des pierres sépulcrales de quelques-uns de ses esclaves et affranchis.

Ce fut par des qualités d'un autre genre que Cénide, sans avoir l'éclat de la jeunesse et de la beauté, sut conserver jusqu'à sa mort l'attachement de Vespasien. Elle avait été affranchie de la mère de Claude, Antonia, qui, tirant parti de sa mémoire extraordinaire et de ses talents, non moins remarquables que sa fidélité, l'avait employée à écrire des lettres importantes [3]. Vespasien l'avait connue et aimée jeune. Il la reprit chez lui après le décès de sa femme Flavia Domitilla, morte dès avant son avénement au trône, et la traita presque comme une épouse légitime. Elle devait déjà avoir une quarantaine d'années à cette époque. Suétone rapporte, comme un trait de l'insolence que

[1] Dion Cassius, LXI, 7. — Tacite, *Annales*, XIII, 12, etc. — Suétone, *Néron*, chap. XXVIII.

[2] *Ibid.*, chap. L.

[3] Dion Cassius, LXVI, 14. — Suétone, *Vespasien*, chap. III.

montra de bonne heure le jeune Domitien, que cette amie de son père ayant voulu l'embrasser au retour d'un voyage, selon son habitude, il lui tendit froidement sa main à baiser[1].

L'influence qu'elle avait sur l'empereur lui procura les moyens d'acquérir d'immenses richesses. On prétend même que Vespasien se servit d'elle pour remplir ses coffres; car elle recevait de l'argent de tous les côtés, en vendant des emplois, des procurations, des commandements militaires, des dignités sacerdotales et même des décisions souveraines. Si Vespasien n'envoya jamais personne à la mort par cupidité, il fit cependant, pour de l'argent, remise à beaucoup de condamnés de leur peine. C'était Cénide, il est vrai, qui touchait cet argent, mais on soupçonnait fortement l'empereur de s'entendre avec elle. Cependant elle ne jouit pas longtemps du pouvoir, car elle mourut dès 71 après J. C., dans l'année qui suivit l'avénement de Vespasien au trône. Après sa mort, plusieurs maîtresses lui succédèrent dans la faveur de ce prince[2]. Sur Antonin le Pieux aussi, une concubine parvint à exercer assez d'influence pour que la rumeur publique pût lui attribuer la nomination d'un préfet des gardes du corps. Cette femme, que le biographe de l'empereur ne nomme pas, paraît, d'après une inscription, avoir été une affranchie de sa femme Annia Galéria Faustine[3].

Une maîtresse de Lucius Vérus, la Smyrniote Panthée, doit son renom auprès de la postérité surtout aux hommages enthousiastes que lui adressa Lucien[4], le plus spirituel écrivain du temps, pendant un court séjour à Smyrne,

[1] Suétone, *Domitien*, chap. XII.
[2] Le même, *Vespasien*, chap. XXI.
[3] Henzen, Orelli, 5466.
[4] *Imagines*.

vers l'an 162. Sa beauté, dit-il dans un de ses écrits, qui lui fut dédié, ne peut se décrire qu'autant que l'on se représente toutes les perfections des premiers chefs-d'œuvre du pinceau et du ciseau grecs, toutes réunies dans sa personne. Sa voix est la plus suave que l'on puisse entendre; dans l'art et la mélodie du chant elle surpasse le rossignol; Orphée et Amphion trouveraient leur bonheur à l'écouter et à suivre chacune de ses notes. Elle joue du luth avec la même perfection. Non-seulement elle a pour la poésie le goût le plus vif, mais elle connaît aussi à fond les ouvrages des historiens, des orateurs et des philosophes. En expérience, en intelligence politique, sagacité et promptitude de conception, elle ressemble à Aspasie, ou plutôt elle lui est aussi supérieure que l'empire romain à l'État athénien de Périclès. Son panégyriste la compare ensuite à Théano, femme de Pythagore, à Sappho et à Diotime. Il ne se lasse pas de vanter sa bonté et son affabilité, sa douceur et sa gracieuseté pour les solliciteurs, sa modestie et sa fidélité à son auguste amant. La fortune ne l'a pas rendue orgueilleuse; elle cause avec tous ceux qui l'approchent, sans contrainte et sur le pied d'égalité; son air aimable gagne d'autant plus les cœurs qu'il n'y a rien d'affecté, mais que tout, chez elle, dénote la femme supérieure. Toute sa tenue, d'ailleurs, était en harmonie avec la haute position qu'elle occupait. Une nombreuse et brillante domesticité, des femmes de chambre, des eunuques et des soldats l'entouraient. Cette belle femme, ayant trouvé l'éloge de l'écrivain un peu exagéré, lui fournit l'occasion de maintenir toutes ses louanges et d'y ajouter encore l'éloge d'une rare modestie [1].

[1] *Pro imaginibus.*

Panthée paraît avoir longtemps fasciné Vérus et même lui avoir survécu longtemps. Marc-Aurèle[1] fait mention d'elle dans une de ses considérations mélancoliques sur la vanité de toutes les choses humaines. « Panthée et Pergame, » dit-il, « sont-ils encore assis auprès du cercueil de leur maître? ou Chabrias et Diotime, auprès de celui d'Adrien? Mais cela ferait rire. Cela fût-il d'ailleurs, les défunts en auraient-ils le moindre sentiment? et s'ils en avaient le sentiment, y trouveraient-ils du plaisir? et, s'ils y trouvaient du plaisir, seraient-ils bien des immortels? N'est-il pas dans la destinée de leurs compagnes et compagnons de vieillir aussi d'abord, pour mourir ensuite? Et les uns morts, qu'y peuvent les autres? Oui, tout n'est que vanité, pourriture et poussière. »

Dans le harem de Commode, qui ne renfermait pas moins de trois cents concubines avec un nombre égal de jeunes esclaves[2], l'affranchie Marcie occupait la première place, à laquelle elle sut se maintenir neuf ans. Elle n'avait passé à l'empereur qu'après le supplice de Quadratus (en 183), dont elle avait été concubine jusque-là[3]. Commode aimant la voir en amazone, se faisait appeler lui-même Amazonius, et voulut absolument, pour l'amour d'elle, paraître dans l'arène en costume d'amazone[4]. Elle jouit de tous les honneurs d'une femme légitime et même d'une impératrice, à cela près qu'on ne portait pas le feu devant elle[5]. Chrétienne, ou du moins inclinant au christianisme,

[1] M. Antonin, *Comm.* VIII, 37.

[2] *Vie de Commode*, chap. v. — Hac igitur lege vivens ipse cum trecentis concubinis, quas ex matronarum meritricumque delectu ad formæ speciem conciliaverat, trecentisque aliis puberibus exoletis, etc.

[3] Dion Cassius, LXXII, 4.

[4] *Vie de Commode*, chap. xi.

[5] Hérodien, I, 16, 4.

comme plusieurs des affranchis de cette cour, Prosénès et Carpophore entre autres, elle avait des intelligences avec l'évêque de Rome, Victor [1]. Il suffit d'un mot de sa bouche pour faire remettre en liberté les chrétiens condamnés au travail des mines en Sardaigne. On croit avoir retrouvé son portrait sur des monnaies, offrant, à côté de l'effigie de Commode, une tête de femme accompagnée d'un bouclier d'amazone. Il se pourrait, d'après une inscription [2], qu'elle eût contribué à la restauration des thermes d'Anagni, avec l'affranchi impérial Euhode, natif de cet endroit. Sentant sa vie menacée, elle conspira la mort de l'empereur avec Létus et Eclectus, qui passe pour avoir été son amant [3]. Mais bientôt la Némésis l'atteignit elle-même et Didius Julianus la fit périr [4].

§ 5.

Même les esclaves de la maison impériale comptaient encore comme gens d'importance. Ils étaient souvent fort riches ; on sollicitait leur faveur et on avait à subir leur arrogance. Adrien, voyant un de ses esclaves marcher entre deux sénateurs, lui fit donner un soufflet, avec l'admonestation de ne plus se permettre de ces familiarités avec des hommes qui pourraient être ses maîtres [5].

[1] Hippolyte, *Ref. Haeres.* IX, 2.
[2] Henzen, 7190.
[3] Hérodien, I, 17. — Dion Cassius, LXXII, 22. — *Vie de Commode*, chap. XVII.
[4] Dion Cassius, LXXIII, 16
[5] *Vie d'Adrien*, chap. XXI.

Mais ces exemples de sévérité des empereurs pour leurs esclaves paraissent avoir été des exceptions, autrement les historiens du temps n'auraient pas cru devoir les signaler, comme Suétone [1] l'a fait pour Auguste et Dion pour Claude [2].

« Comment se fait-il, » demande Epictète [3], « qu'un homme acquière soudain de l'esprit, pour peu qu'on le nomme ne fût-ce qu'inspecteur des latrines (*sic*) au palais ? Qu'est-ce qui nous fait dire aussitôt : Félicion m'a parlé avec tant de raison ? Je voudrais, moi, qu'on le fît déguerpir de ses latrines, pour qu'il reparût un sot. Epaphrodite avait un cordonnier qu'il vendit, ne le trouvant bon à rien. Plus tard le même esclave, par un heureux hasard, fut acheté par une personne du palais et devint ainsi cordonnier de l'empereur. C'est alors qu'il fallait voir comme Epaphrodite l'honorait. Que fait le brave Félicion ? demandait-il sans cesse ; ou bien, rencontrant son ancien serviteur, il ne manquait pas de lui dire : Tu ne saurais croire, mon ami, quel cas je fais de toi. De même, quelqu'un de nous s'avisait-il de demander des nouvelles d'Epaphrodite, on répondait invariablement : Il est allé prendre conseil de Félicion... « Je ne voudrais pas vivre, » s'écrie le philosophe dans un autre passage, « si ce devait être par la grâce de Félicion ; si j'étais condamné à subir les traits de son orgueil et de son insolence de valet [4]. » Mais peu de gens pensaient comme Épictète. On baisait les mains d'un Numérius, d'un Symphore ; on passait la moitié de la nuit à faire antichambre à leur porte, en attendant leur lever, et

[1] *Vie d'Octave*, chap. LXVII.
[2] Dion Cassius, LX, 12.
[3] *Diss.* I, 19, 16.
[4] *Ibid.*, IV, 1, 149.

on leur envoyait des cadeaux, pour s'assurer de leur appui en vue d'un avancement [1]. Des candidats à la préture, au consulat même, faisaient la cour aux esclaves du palais [2].

Parmi les esclaves les plus considérables de la maison impériale, on distinguait les dispensateurs (comptables et caissiers [3]), non-seulement à la cour même, mais aussi auprès des nombreuses administrations de la capitale et des provinces [4]. On peut juger de l'importance de leurs recettes par le fait qu'Othon put, en retour du service qu'il avait rendu à un esclave de la maison impériale en lui procurant une de ces places, auprès de Galba, lui extorquer un million de sesterces [5]. Rotundus, esclave dont Claude avait hérité de Drusilla, et qui fut dispensateur dans l'Espagne citérieure, possédait un vase d'argent de 500 livres, d'un travail si compliqué qu'il avait fallu, pour le faire, établir un atelier spécial. Plusieurs de ses adjoints avaient des vases semblables, quoique d'un moindre poids [6]. Dans un *columbarium* [7] sur la voie Appienne, à côté du tombeau des Scipions, on a découvert l'épitaphe d'un dispensateur de la principale caisse impériale de la Gaule lyonnaise, esclave de Tibère. Elle provient de seize de ses propres esclaves (*vicarii*), qui l'avaient accompagné dans un voyage à Rome, où la mort le surprit. On peut juger du grand état de sa maison, d'après cette escorte. Elle se composait de trois se-

[1] Epiclète, *Diss.*, III, 8, 31.
[2] *Ibid.*, IV, 7, 23.
[3] Voir Becker, *Gallus*, II, 97.
[4] Suétone, *Galba*, chap. XII. — *Vespasien*, chap. XXII.
[5] Le même, *Othon*, chap. V.
[6] Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 145.
[7] * Nom d'une construction affectée au dépôt d'urnes funéraires. *

crétaires (*a manu*), deux valets de chambre (*a cubiculo*), deux cuisiniers, deux valets de pied (*pedisequi*), deux argentiers (*ab argento*), d'un médecin, d'un maître de la garderobe, d'un homme d'affaires, d'un intendant (*sumptuarius*) et d'un domestique dont l'emploi n'est pas désigné [1].

§ 6.

Il va sans dire que beaucoup de services nécessaires à une cour ne pouvaient, d'après leur nature, être remplis par des affranchis ou des esclaves de la maison impériale, au moins ceux qui exigeaient la connaissance d'un art ou d'une science professionnelle. Parmi les personnes attachées au service de la cour, sans pour cela appartenir à la maison impériale, celles dont il est fait le plus mention étaient les médecins particuliers de l'empereur, les astrologues de la cour et les précepteurs des princes.

Les précepteurs de la famille impériale furent quelquefois des hommes de qualité. Sénèque était déjà sénateur, quand il fut appelé à faire l'éducation du jeune Néron, alors âgé de huit ans [2]; probablement aussi Fronton, quand il se chargea de l'instruction de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus, lorsqu'ils s'appelaient encore, le premier M. Antonius Vérus, le second L. Commode [3]. On peut admettre qu'on portait ordinairement le choix, pour ces fonctions, sur

[1] Henzen, 6651.
[2] Suétone, *Néron*, chap. VII.
[3] Niebuhr, *Préface à Fronton*, p. XXI.

des hommes jouissant d'une grande renommée, dans leur partie. Quintilien professait depuis vingt ans l'art oratoire à Rome, quand Domitien le chargea de l'instruction des petits-fils de sa sœur Domitilla [1]. Le fameux rhéteur Théodore de Gadara fut aussi le précepteur de Tibère [2]. Quand ces maîtres étaient de condition moindre, on les logeait probablement au palais. Lorsque Auguste nomma précepteur de ses petits-fils le célèbre grammairien Verrius Flaccus, il le prit dans sa maison avec toute son école, en ne lui demandant que l'engagement de ne plus admettre de nouveaux élèves, et il lui alloua un traitement de 100,000 sesterces ou 25,000 fr. [3]. Le stoïcien Apollonius, qu'Antonin le Pieux avait fait venir de Chalcis pour l'instruction du jeune Marc-Aurèle, refusa d'habiter le palais Tibérien, où demeurait son disciple ; et, comme il insista pour que celui-ci vînt chez lui, l'héritier du trône se rendit effectivement à son désir [4]. Ausone [5] nous a laissé la liste, incomplète cependant comme il paraît, des savants romains qui obtinrent la distinction d'honneurs consulaires à titre de précepteurs de princes. Sénèque et Quintilien, comme en 143 Hérode Atticus, précepteur de Marc-Aurèle, Fronton et plus tard aussi Titien, qui fut probablement le précepteur de Maximin le Jeune [6], en jouirent.

Bien que la maison impériale eût un personnel médical nombreux, ne fût-ce qu'à raison des spécialités multiples

[1] Quintilien, livre IV, Préface.
[2] Suétone, *Tibère*, chap. LVII.
[3] Suétone, *Grammairiens illustres*, chap. XVII.
[4] *Vie d'Antonin le Pieux*, chap. X. — *Vie d'Antonin le Philosophe*, chap. III. — Marc-Antonin, *Comment.* I, 8.
[5] *Ad Gratianum*, éd. de Deuxponts, p. 290.
[6] D'après la biographie de ce dernier, chap. I.

de la médecine du temps, qui en connaissait une jusque pour les maux d'oreilles[1], le choix des médecins attachés à la personne de l'empereur n'en dépendait pas moins de sa confiance, et celle-ci de leur réputation. Les autres officiers de santé de la maison impériale n'y étaient probablement employés que comme des aides subalternes ; car il y avait là aussi une certaine hiérarchie, et une ancienne inscription[2] distingue un médecin en chef (*supra medicos*) et un décurion des médecins (*decurio medicus*). Les médecins de l'empereur, dans les premiers temps de l'empire, recevaient un traitement annuel de 250,000 sesterces. On cite parmi eux Antoine Musa, qui fut peut-être un affranchi du triumvir[3], et le médecin d'Auguste, Marc Antoine Asclépiade, auquel on érigea un monument à Smyrne. Q Stertinius fit valoir comme un sacrifice, qu'il s'imposait par dévouement pour la maison impériale, de s'être contenté du double de la somme indiquée ci-dessus, en certifiant, par l'énumération des familles qui se faisaient auparavant traiter par lui en ville, que cette clientèle ne lui rapportait pas moins de 600,000 sesterces. Le frère de ce Stertinius obtint un traitement égal de Claude, et, bien que tous les deux eussent fortement ébréché leur fortune par de grands travaux d'embellissement à Naples, ils laissèrent chacun 30 millions de sesterces à leur mort[4]. Il y eut aussi beaucoup de médecins grecs attachés à la cour des empereurs. Tels furent, entre autres, le médecin de Claude, Xénophon ; le principal médecin de Néron, An-

[1] Orelli, 4227 : T. Ælius Amintas, Aug. lib. medicus auricularius. — Marc-Aurèle, VIII, 31.
[2] *Columb. lib. Liviæ* (Orelli, 2974).
[3] Dion Cassius, LIII, 30.
[4] Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 7.

dromaque de Crète; celui d'Adrien, Hermogène[1] et le célèbre Galien, qui fut médecin de Commode. Xénophon, de la famille des Asclépiades de Cos, obtint, en l'an 53 de notre ère, l'immunité d'impôt pour cette île. Il passe pour avoir empoisonné Claude l'année suivante, de complicité avec Agrippine[2]. En général les médecins du temps étaient souvent accusés d'empoisonnement par leurs ennemis, non moins que d'adultère avec les princesses, auprès desquelles leur profession leur donnait un libre accès. Pline[3] mentionne à ce sujet Vettius Valens d'Ariminum, où l'on a retrouvé plusieurs monuments de sa famille, médecin célèbre sous Claude et amant de Messaline, dont il partagea le supplice en 48. Xénophon pourrait bien avoir été celui qui le remplaça. Eudème, médecin de la bru de Tibère, Livie, nommé par le même auteur, fut le confident des relations adultérines de cette princesse avec Séjan, et vécut lui-même dans l'adultère avec elle[4].

Les astrologues non plus ne manquaient à ces cours. C'étaient presque toujours des Grecs ou des Orientaux. L'astrologie avait pourtant ses dangers, particulièrement menaçants pour le trône. Ses prédictions réveillaient les passions de leur sommeil, excitaient aux pensées sinistres, et poussaient ses adeptes à l'action en leur prêtant le courage du fatalisme. Aussi renouvela-t-on continuellement des défenses interdisant la pratique de l'astrologie et édictant l'exil et d'autres peines rigoureuses contre les Chaldéens. On eut beau faire. Les empereurs eux-mêmes consultaient presque tous des astrologues, et plusieurs d'entre

[1] Dion Cassius, LXIX, 22.
[2] Tacite, *Annales*, XII, 61 et 67.
[3] *Hist. nat.*, XXIX, 20. — Voir aussi Tacite, *Annales*, XI, 31 et 35.
[4] Tacite, *Annales*, IV. 3.

eux, tels que notamment Tibère, Adrien et Sévère, étaient profondément initiés aux mystères de cette prétendue science. La cour attribuait à l'astrologue Thrasylle, qui resta l'inséparable compagnon de Tibère jusqu'à la mort de l'empereur, une influence absolue sur ce prince généralement si taciturne [1]. Vespasien, non moins adonné à cette superstition, accorda comme une faveur spéciale, sur la demande de l'astrologue Barbillus d'Éphèse, l'institution d'une fête périodique, accompagnée de jeux, à cette ville, la seule qui obtint jamais de lui ce privilége [2]. Beaucoup d'inscriptions de vainqueurs font mention de ces jeux barbilléens. Barbillus n'était autre que le fameux astrologue d'après le conseil duquel Néron, à l'apparition d'une comète en l'an 65, fit exécuter plusieurs chefs de l'aristocratie, pour détourner de sa tête le danger dont on la disait menacée [3]. Il arriva plus d'une fois que la destinée des plus grandes familles fut ainsi à l'arbitre des astrologues de la cour. Le sujet auquel, d'après leur dire, son horoscope promettait le trône, n'avait ordinairement à choisir qu'entre deux extrémités, celle de conspirer ou d'aller tranquillement à sa perte [4]. Tibère, Domitien, Caracalla, ordonnèrent des exécutions sans plus de motifs. Domitien fit périr Metius Pomposianus sur un simple augure que la superstition populaire attachait à sa naissance [5]. Il paraît que la mort de Nerva était aussi déjà

[1] Tacite, *Annales*. VI, 20, etc. — Suétone, *Octave*, chap. LXLVIII ; *Tibère*, chap. XIV et LXII. — Dion Cassius, LVII, 15 et LVIII, 27.

[2] Dion Cassius, LXVI, 9.

[3] Suétone, *Néron*, chap. XXXVI. — Tacite, *Annales*, XV, 47. — Dion Cassius, LXI, 18.

[4] Dion Cassius, LVII, 19, au sujet de Tibère, et LXXVIII, 2, au sujet de Caracalla.

[5] Suétone, *Domitien*, chap. X : *Quod habere imperatoriam genesin vulgo ferebatur*.

presque résolue dans l'esprit du même tyran, quand un astrologue, ami du premier, s'avisa, pour détourner le péril de sa tête, de faire accroire à l'empereur que Nerva n'avait plus que peu de jours à vivre [1].

Les astrologues et les médecins pouvaient, comme d'autres savants, se trouver placés à la cour dans une condition plus honorée que celle des serviteurs à gages, lorsqu'ils étaient compris dans les personnes qualifiées d'amis et compagnons de l'empereur, parmi lesquels ils ne figuraient toutefois, en pareil cas, que comme les derniers et les moins huppés. Il nous reste maintenant à parler plus au long de ces amis de l'empereur.

[1] Dion Cassius, LXVII, 15.

CHAPITRE III.

Les amis et compagnons de l'Empereur.

Les amis des hommes d'État de la république. — Les amis des empereurs. — Rapports de cette condition. — Ils s'établissent sur le modèle des cours de l'Orient. — Division des amis en trois classes. — Les deux premières. — La troisième. — Admission à la table impériale. — Suites des empereurs dans leurs voyages. — Gracieusetés du souverain pour ses amis. — Doléances de ceux-ci et dangers de leur position. — Disgrâces. — Conséquences d'un changement de règne. — Amis élevés à la cour depuis leur enfance.

Déjà dans les derniers temps de la république, on comprenait sous la dénomination générale d'amis, comme encore de nos jours dans le langage parlementaire anglais, tous ceux, quel que fût leur nombre, qui s'attachaient à la fortune d'un personnage politique éminent. Dans cette tourbe, il y avait naturellement beaucoup de gradations à observer, depuis les plus intimes confidents du chef, lui prêtant leurs conseils et participant à toutes ses entreprises, jusqu'aux simples adhérents formant le gros du parti dont ils avaient adopté la ligne de conduite. Ceux comme Pansa, Hirtius, Balbus, Oppius, Matius, Postumius, que Cicéron appelait les familiers de César (*Cæsaris familiares*), Suétone[1] les

[1] *Vie de César*, chap. LII.

appela plus tard les amis de César (*Cæsaris amicos*). C. Gracchus et Livius Drusus passent pour avoir les premiers donné à la masse de leur parti une organisation fondée sur la distinction de ses membres en trois classes. Ceux de la première étaient reçus dans le cercle intime du chef et avaient leurs petites entrées chez lui ; ceux de la deuxième étaient admis aux réunions plus nombreuses ; ceux de la troisième ne l'étaient qu'en troupe aux grandes réceptions. Ils eurent ainsi, suivant l'ironique observation de Sénèque [1], des amis de premier et de second ordre, sans jamais avoir de vrais amis. Cependant, la sentimentalité du philosophe nous paraît déplacée, puisqu'il s'agissait là d'une organisation toute politique, devant faire d'autant mieux l'affaire du chef d'un parti que celui-ci se trouvait être plus nombreux.

Sous l'empire, la valeur conventionnelle de ce nom d'amis, abstraction faite des amis dans l'acception propre et littérale du mot, se modifia dans ce sens qu'il servit désormais à désigner ceux qui étaient régulièrement invités par les empereurs à leurs délibérations en conseil et à leurs réunions de société ; ce qui ne veut pas dire cependant la totalité des personnes reçues à la cour, où tout l'ordre sénatorial et une grande partie de l'ordre équestre avaient accès de droit. Les empereurs traitaient peut-être leurs amis de très-cher (*carissime*) ; telle est du moins l'apostrophe qu'employait Trajan, écrivant à Pline le Jeune.

Il était assez naturel, sinon positivement de règle, que les amis, ceux de la première classe surtout (*amici primæ admissionis*), fussent en même temps conseillers du

[1] *De Beneficiis*, VI, 34.

prince[1]; mais ils ne l'étaient pas nécessairement, de même que tous les membres de son conseil privé ne figuraient pas parmi ses amis en titre, surtout après l'extension donnée par Adrien à ce conseil. Il y avait d'ailleurs des conseillers en service extraordinaire, qui n'étaient adjoints à ce dernier que pour un temps limité, ou dans certaines occasions, tandis que l'élévation d'une personne au rang d'ami de l'empereur lui procurait ce titre pour la vie, à moins de disgrâce. Pline le Jeune ne paraît avoir été qu'extraordinairement et temporairement admis à jouir des honneurs du conseil (*honore consilii*), suivant son expression[2]. S'il en avait été membre ordinaire, un homme aussi vaniteux n'eût certes pas manqué de le faire sonner plus souvent et plus haut.

Dans une monarchie absolue, le bien et le mal dépendent en majeure partie de l'entourage du maître. Le choix des amis était ainsi toujours un acte important par lui-même et par ses conséquences[3]. Comme c'étaient eux, principalement, qui formaient la suite de l'empereur dans ses voyages et dans ses campagnes, on les appelait aussi ses compagnons (*comites*), et on leur appliquait collective-

[1] Suétone, *Tibère*, chap. LV : Super veteres amicos et familiares viginti sibi e numero principum civitatis depoposcerat, velut consiliarios in negotiis publicis. — *Titus*, chap. VII : Amicos elegit, quibus etiam post eum principes, ut et sibi et reipublicæ necessariis, acquieverunt præcipueque sunt usi.

[2] *Lettres*, IV, 22 ; VI, 22 et 31 : Evocatus in consilium a Cæsare nostro ad Centumcellas (*aujourd'hui Civita-Vecchia*).

[3] Dans la *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. LXV, on lit : Notum est illud pietati tuæ, quod in Mario Maximo legisti, meliorem esse rempublicam et prope tutiorem in qua princeps malus est ea in qua sunt amici principis mali. — Et id quidem ab Homulo ipsi Trajano dictum est, quum ille diceret Domitianum pessimum fuisse, amicos autem bonos habuisse.

ment, pour la même raison, la dénomination de cohorte (*cohors*), par laquelle on avait l'habitude de désigner, sous la république, l'entourage des gouverneurs de provinces et l'état-major des généraux. Les deux qualifications d'amis et de compagnons, certainement identiques, étaient souvent aussi employées conjointement dans le même sens. Les Grecs n'en avaient qu'une, celle d'ἑταῖρος ou φίλος, pour désigner cette double qualité. Cependant, on appelait aussi *comites* des personnes attachées à la suite de l'empereur, d'après son désir, même sans la qualité d'amis en titre [1].

Les divers membres de la famille impériale avaient de même chacun sa propre cour, ainsi que ses amis et compagnons particuliers. Domitius, le père de Néron, faisait, comme Séjan, partie de la cohorte de C. César. [2] L'astrologue Thrasylle figurait parmi les compagnons de Tibère, déjà du vivant d'Auguste [3]. L'illustre Germanicus eut ses amis et compagnons particuliers [4]. La cohorte de Drusus, fils de Tibère, était formée d'amis de l'empereur même [5]. On mentionne aussi des particuliers qui eurent leurs compagnons attitrés ; ces derniers pouvaient bien être quelquefois des clients du personnage dont ils composaient la suite.

Les rapports des amis et compagnons avec le souverain, prirent à la cour des premiers empereurs déjà des formes arrêtées, dans la détermination desquelles on ne s'attacha pas, cependant, à suivre simplement les traditions mentionnées plus haut, comme dans la division des amis en

[1] Tacite, *Annales*, I, 47 ; II, 65. — Stace, *Silves*, III, 3, 71.
[2] Suétone, *Néron*, chap. v. — Tacite, *Annales*, IV, 1.
[3] Le même, *Octave*, chap. xcviii.
[4] Tacite, *Annales*, III, 13.
[5] *Ibid.*, I, 27, 29.

classes, introduite dès le commencement, mais on s'appliqua plutôt à copier les modèles du cérémonial des anciennes cours de l'Orient. La noblesse de la cour de Perse présentait une hiérarchie à plusieurs degrés, basée sur le plus ou moins d'intimité des relations naturelles de ses membres avec la personne du roi, et dans laquelle on distinguait les parents, les amis et les commensaux, classes dont chacune avait ses priviléges et ses insignes particuliers [1]. Alexandre le Grand transporta cette organisation à la cour de Macédoine [2], d'où elle passa ensuite à celles des dynasties fondées par ses lieutenants, des Séleucides [3] et des Ptolémées surtout [4]. Ce fut probablement la cour d'Égypte que l'on prit d'abord pour modèle à Rome. La dénomination d'ami y perdit ainsi tout à fait son sens propre; elle devint de plus en plus un titre officiel, indépendant des liens d'amitié personnels, et peut-être même invariablement attaché à certains grands offices, tels que, par exemple, les hautes préfectures. Il y a lieu de croire, en effet, que non-seulement les empereurs choisissaient presque toujours les préfets parmi leurs amis, mais aussi que les préfets étaient, du chef de leur office même, depuis le deuxième siècle du moins, compris dans les amis, n'eussent-ils pas antérieurement déjà obtenu cette qualité. De même, le mot συγγενής, parent, était en Orient, suivant Letronne [5], un titre des hauts fonction-

[1] Letronne, *Recherches pour servir à l'histoire d'Egypte*, p. 58, etc. et 314.

[2] *Ibid.* et Quinte-Curce, VI, 5, 11.

[3] Josèphe, A. J., XII, 7, 3, 9, 1; XIII, 4, 5. — *Machabées*, I, 3, 38, 10, 65.

[4] Letronne, dans l'ouvrage précité, p. 58, etc. — Plutarque, *De Exil.*, chap. VII, p. 601. — Polybe, XXX, 11. — Josèphe, l. c. XIII, 3, 4.

[5] Ouvrage précité, p. 321.

naires, attaché sans doute aux grandes dignités de l'État, comme celui de notre cousin, donné par les rois de France aux pairs, aux cardinaux, aux maréchaux. Des rois étrangers reçurent également ce titre d'amis. Agrippa, roi des Juifs, s'en prévaut lui-même dans Philon d'Alexandrie [1].

La division des amis en trois classes, que Suétone mentionne expressément pour la première fois dans sa *Vie* de Tibère [2], eut naturellement une signification autre que sous la république, à laquelle Sénèque en fait remonter l'origine. Les deux premières classes étaient formées d'hommes occupant de hautes positions, à raison de leur naissance, de leur fortune, ou de leur emploi. L'ordre hiérarchique y dépendait moins de la qualité de leurs membres que de la nature des relations personnelles de ceux-ci avec l'empereur.

Ceux de la première classe étaient appelés *primi amici*, *cohors primæ admissionis, prima cohors,* plus vaguement aussi *intimi amici*, *potissimi amicorum*, etc. [3].

Elle comprenait les principaux sénateurs, les consuls et personnages consulaires surtout, mais aussi des hommes plus jeunes, débutant dans leur carrière, qui y trouvaient ainsi la perspective d'un brillant avenir, comme Lucain, à vingt-deux ans, et le futur empereur Othon, qui n'était guère plus âgé quand il fut, comme le poëte que nous venons de nommer, admis dans le cercle des amis de Néron [4]; puis des parents et alliés de l'empereur, tels qu'Adrien à la cour de Trajan, ou Servien à celle d'Adrien,

[1] *Legatio ad Caium*, 587.
[2] Au chap. XLVI.
[3] Sénèque, *De Beneficiis*, VI, 34; *De Clementia*, I, 10.— Quinte-Curce, VI, 26, 17. — Tacite, *Annales*, IV, 29; I, 71; XI, 31.
[4] Tacite, *Annales*, XIII, 46. — Suétone, *Othon*, chap. III.

dont il était le beau-frère, et des camarades de l'enfance ou de la jeunesse du souverain, comme les condisciples de Marc-Aurèle, Séjus Fuscien et Aufidius Victorin, Bébius Longus et Calénus, qui appartenaient, les deux premiers à l'ordre sénatorial, les deux autres à l'ordre équestre [1]. Il n'est pas douteux qu'il y eût des membres de ce dernier admis dans la première classe, ainsi qu'on le sait positivement de plusieurs amis d'Auguste [2], tels que Mécène, l'historien Salluste et Matius, puis de Séjan et de Curtius Atticus, sous Tibère, qu'ils accompagnèrent à Caprée [3]. Les empereurs continuèrent d'ailleurs à choisir une partie de leur entourage parmi les chevaliers, même à une époque où ils n'eurent plus de motif qui les poussât à relever leur conseil intime pour rabaisser le sénat. Il est plus que probable que tous les hauts préfets appartenant à cet ordre, notamment les gouverneurs civils et militaires de Rome et les vice-rois d'Égypte, étaient toujours amis de l'empereur : ainsi les préfets du prétoire Séjan, sous Tibère; Lusius Géta, sous Claude; Cornélius Fuscus, sous Domitien, etc.; le préfet de la ville, Pégase, sous le même règne; Turranius, le préfet des approvisionnements (*annonæ*), sous Claude; le préfet d'Égypte, Planta, etc., tous expressément qualifiés d'amis de ces princes, ainsi qu'une multitude d'autres chevaliers, de sénateurs et de personnages consulaires, dont il serait trop long de compléter ici la liste.

Voilà pour les deux premières classes. Quant à la troisième, elle paraît avoir été en totalité, ou du moins en majeure partie, formée de personnes que les empereurs te-

[1] *Vie de Marc Antonin*, chap. XIII.
[2] Sénèque, *De Beneficiis*, I, 10.
[3] Tacite, *Annales*, IV, 58.

naient à s'attacher, pour jouir des avantages de leurs talents de société ou d'agrément, de leur instruction générale ou de leurs connaissances spéciales, sans regarder beaucoup à l'origine, à l'état, ni à la position sociale des appelés. Elle se composait ainsi de savants, de philosophes, de gens de lettres, de poëtes et d'artistes, suivant les goûts du prince, plus ou moins aussi de véritables bouffons de profession. Ses membres étaient souvent des étrangers, le plus souvent des Grecs. Ces familiers du prince, ordinairement appelés *convictores*, συμβιωταί, n'avaient en général qu'une position subalterne à la cour ; c'étaient moins des amis proprement dits que des gens bien vus [1]. Entre autres Grecs, on cite comme un homme exceptionnellement favorisé à la cour d'Auguste, le philosophe Arée d'Alexandrie [2], le compagnon et familier inséparable de l'empereur, vivant avec lui sous le même toit [3], et dont l'intercession paraît avoir contribué beaucoup à procurer aux Alexandrins leur pardon, après la bataille d'Actium. Ses fils, Denys et Nicanor, restèrent attachés à la même cour, dans une condition semblable. Auguste profita de leur société pour étendre sa connaissance de la littérature grecque [4]. Le stoïcien Athénodore de Tarsus, qui avait été précepteur d'Auguste à Apollonie, vécut aussi longtemps à la cour de son illustre élève, qui continua à se montrer plein d'égards et de respect pour son ancien maître, qu'il ne laissa se retirer dans sa ville natale qu'après avoir finalement encore obtenu de lui

[1] Suétone, *Tibère*, chap. XLVI : Tertiæ (classi), quam non amicorum, sed gratorum appellabat.

[2] Suétone, *Octave*, chap. LXLVIII. — Dion Cassius, LI, 16.

[3] Sénèque, *ad Marc.* 4, 2 : Julia — se Areo, philosopho viri sui, præbuit.

[4] Suétone, *Octave*, chap. LXXXIX.

de prolonger d'une année son séjour à Rome[1]. Le savant et spirituel Nicolas Damascène aussi, qui accompagna Hérode le Grand à Rome, posséda la faveur d'Auguste à un haut degré, et s'en prévalut pour réconcilier le roi de Judée avec l'empereur. Moins heureux, l'historien Timagène d'Alexandrie fit tant qu'il perdit l'amitié de ce dernier par l'intempérance de son esprit, auquel il lâchait complétement la bride à table et dans ses promenades, et dont les traits n'épargnaient ni Auguste ni l'impératrice, ni les autres personnes de sa famille. Auguste ayant fini par lui défendre sa maison, Asinius Pollion le reçut dans la sienne[2]. Un commensal bien vu de cet empereur, comme auparavant déjà de Jules César et de Cléopâtre, fut le chanteur Tigellius, non moins recherché pour le charme de sa conversation que pour son art. On était plein d'indulgence pour ses caprices et ses manies d'artiste [3]. Auguste essaya aussi d'attacher Horace à sa société, mais sans y réussir [4]. Tibère se fit accompagner à Caprée par ses doctes familiers grecs, afin de s'y divertir à leur conversation [5]. Parmi eux se trouvaient l'astrologue Thrasylle, déjà mentionné plus haut, et le médecin Chariclès, par les conseils duquel l'empereur, dont il n'était cependant pas le médecin attitré, se laissait facilement guider [6].

[1] Plutarque, *Apopht. regal.*, p. 207. — Dion Cassius, LVII, 32.

[2] Sénèque, *Controv.* V. 34, p, 362. — Plutarque, *De adul. et amic.*, p. 68.

[3] Horace, *Satires* I, 3. — Cicéron, *Lettres ad fam.*, VIII, 24.

[4] Suétone, *Vie d'Horace*.

[5] Tacite, *Annales*, IV, 58, dit : Profectio arto comitatu fuit : unus senator, eques romanus, cæteri liberalibus studiis præditi, ferme Græci, quorum sermonibus levaretur.

[6] *Ibid.*, VI, 50. — Suétone, *Tibère*, chap. LXXII.

Très-versé dans la littérature des deux langues, Tibère se plaisait particulièrement avec les grammairiens, qu'il était enchanté d'embarrasser à table de questions difficiles, ou auxquelles il était impossible de répondre [1]. Quelquefois même ces mauvaises plaisanteries prirent une tournure tragique. Ayant appris que le grammairien Séleucus s'informait de ses lectures auprès de ses domestiques, pour se préparer sur les questions qui lui seraient ainsi adressées, il commença par le bannir de sa maison et l'obligea finalement à se donner la mort [2]. Néron s'entoura de versificateurs, obligés de l'aider dans ses essais poétiques. Il donnait aussi, comme le rapporte Tacite, quelques moments, après table, aux philosophes, pour allumer des discussions entre les champions des principes opposés, et il y en eut qui, sans se départir de la sévérité de leur air et de leurs discours, se prêtaient volontiers à cet amusement du prince [3]. En général, ceux qu'on appelait les philosophes durent souvent jouer de bien tristes rôles, à cette époque, non-seulement à la cour [4]. Cependant Plutarque leur recommande de ne pas éviter systématiquement de faire acte de présence à celle-ci. Rien de plus caractéristique pour la cour de Néron que la position qu'y prit un certain Vatinius. Elevé dans une boutique de cordonnier à Bénévent, difforme et d'un comique bouffon, il n'avait été d'abord admis à la cour que comme un objet

[1] Suétone, *Tibère*, chap. LXX : Nam et grammaticos, quod genus hominum præcipue, ut diximus, appetebat, ejusmodi fere quæstionibus experiebatur : quæ mater Hecubæ; quod Achilli nomen inter virgines fuisset; quid Sirenes cantare sint solitæ ?

[2] *Ibid.*, chap. LVI.

[3] Tacite, *Annales*, XIV, 16.

[4] Sénèque, *Lettres*, 29, 5 : Ostendet mihi alium (philosophum) in adulterio, alium in popina, alium in aula.

de risée, pour servir de plastron. Mais, par sa basse servilité, il sut bientôt se rendre agréable à Néron et, à force d'accuser et de calomnier tous les honnêtes gens, il acquit un tel pouvoir qu'il ne tarda pas à surpasser les plus méchants de cette cour par son influence, sa richesse et ses moyens de nuire [1], et à se placer, dans l'opinion publique, sur la même ligne que les affranchis les plus scélérats et les plus puissants de Néron [2]. Il paraît qu'un nez d'une longueur démesurée avait contribué singulièrement à sa fortune et fait attacher son nom à une coupe, de forme particulière, à son usage [3].

La difformité physique était un grand moyen de succès pour ces bouffons de cour. Claude en avait dans sa société, avant d'être élevé au trône [4]. Juvénal [5] et Martial [6] mentionnent Gabba et Capitolinus. Le premier appartenait à la cour de Domitien, le second peut-être à celle de Nerva. Commode en eut plusieurs qu'il combla de richesses [7].

Pour revenir aux savants, Trajan distingua tellement Dion de Pruse, que l'on vit mainte fois ce dernier dans la voiture impériale [8]. L'empereur Adrien, son successeur, fut en commerce d'amitié avec les philosophes Epictète et Héliodore, comme avec nombre de grammairiens, de rhéteurs, de musiciens, de peintres, de mathématiciens et d'astrologues. Favorinus d'Arles occupait une place éminente dans ce cercle [9].

1 Tacite, *Annales*, XV, 34. — Juvénal, V, 46. — Dion Cassius, LXII, 15.
2 Tacite, *Hist.* I, 37.
3 Martial, XIV, 94.
4 Tacile, *Annales*, XII, 49.
5 IV, 31 ; V, 3, etc.
6 I, 42, 16 ; X, 101.
7 Dion Cassius, LXXIII, 6.
8 Suidas, *Dion*.
9 *Vie d'Adrien*, chap. XVI.

Les amis de la troisième classe étaient probablement les seuls qui fussent logés dans le palais de l'empereur (*in contubernio*)[1]. En voyage, sa suite (*comitatus*) était formée par ceux de la première et de la deuxième. A Rome, ils lui faisaient quotidiennement la salutation du matin, étaient plus ou moins régulièrement invités à sa table (*convictus*) et se trouvaient continuellement en rapport avec lui. Une division particulière de la domesticité du palais impérial était affectée à leur service[2].

Quant à la table, les empereurs eurent différentes manières de traiter leurs amis. Adrien les y invitait toujours. Antonin le Pieux les conviait à tous ses festins privés et publics. Marc-Aurèle[3] fait valoir comme une preuve de son indulgence de ne jamais leur avoir imposé l'obligation de partager ses repas, ni gardé la moindre rancune d'avoir été empêchés de s'y rendre. Il connaissait peu ces hommes qui n'estiment aucun sacrifice trop grand au prix de l'avantage d'être admis en la présence du souverain. Ce dont il se faisait un mérite fut pris en mal et interprété comme de l'orgueil[4]. Chez Alexandre Sévère, quelques amis venaient prendre leurs repas tous les jours, sans invitation spéciale[5].

L'habitude des empereurs en voyage et en campagne ne variait naturellement pas moins. Là aussi le privilége d'accompagner le souverain était, ordinairement, consi-

[1] Cependant on lit dans la biographie d'Adrien, chap. VIII : Optimos quosque de senatu in contubernium imperatoriæ majestatis adscivit.

[2] Orelli, 1588, 70, 2 ; 2907, 598, 1, 2, 3, 4 ; 2392.

[3] *Comment.* I, 16.

[4] Son biographe dit : Dederunt etiam crimini quod aulicam arrogantiam confirmaverit submovendo amicos a societate communi et a conviviis. (*Vie de Marc-Antonin le philosophe*, chap. XXIX.)

[5] Vie de cet empereur, chap. IV.

déré comme un devoir, que l'on ne pouvait se dispenser de remplir. Marc-Aurèle se vante de ne pas s'être montré plus exigeant sur ce point que sur celui de la table. On fit à Galba, pendant qu'il était membre de la cohorte de Claude, l'honneur insigne de remettre d'un jour l'expédition de Bretagne, parce qu'il se trouvait indisposé dans le moment[1]. En voyage, les amis logeaient avec l'empereur, ou du moins il se chargeait de leur procurer des quartiers[2]. Au camp, il y avait chaque fois une place marquée et réservée pour eux, à proximité de la tente impériale[3]. Il va sans dire qu'ils voyageaient aux frais de l'empereur, et Suétone mentionne, comme un exemple de l'avarice de Tibère, qu'il n'accordait pas d'indemnités de route aux personnes de sa suite, mais leur faisait distribuer des vivres en nature. Il ne lui arriva qu'une seule fois, et cela avant qu'il fût empereur, de leur faire un présent en argent, sur la caisse d'Auguste. La première classe reçut alors 600,000 sesterces, la deuxième 400,000, et la troisième 200,000[4]. On peut conclure des observations de l'historien, racontant le fait, que les empereurs se montraient ordinairement plus généreux. Auguste, dans le dernier voyage qu'il fit, distribua à sa suite quarante pièces d'or, à la condition de ne les employer qu'à des emplettes de marchandises apportées par un navire alexandrin, dont l'équipage venait de le saluer de ses acclamations, en arrivant au port[5]. On criti-

[1] Suétone, *Galba*, chap. VII.
[2] Le même, *Vespasien*, chap. IV.
[3] Hyginus, *De Munitione castrorum* : occupantur — prætorio pedes sexaginta, statione viginti, comitibus imperatoris nostri pedes sexaginta, etc.
[4] Suétone, *Tibère*, chap. XLVI.
[5] Le même, *Octave*, chap. LXLVIII.

quait d'ailleurs aussi la parcimonie d'Auguste à l'égard de ses amis. Quintilien[1] rapporte même, à ce sujet, un mot piquant de Fabius Maximus disant que le conge[2], ou pot dont on les régalait au palais, ne tenait qu'une chopine. Les compagnons de voyage de Caligula furent obligés, au contraire, de faire des dépenses ruineuses pour eux[3]. On comprendrait, même s'il n'y avait pas les témoignages de contemporains pour l'affirmer, que la suite des empereurs devait souvent être une rude et lourde charge pour les pays qu'ils traversaient. Pline le Jeune, dans son panégyrique de Trajan[4], lui fait honneur de sa discrétion à cet égard, comparativement aux exigences de ses prédécesseurs.

Antonin le Pieux, dont les voyages ne s'étendirent jamais au delà des frontières de l'Italie, regardait la suite de tout empereur, voire même d'un prince péchant par excès d'économie, comme bien onéreuse pour les provinces[5].

Les empereurs, de leur côté, faisaient jusqu'à un certain point eux-mêmes à leurs amis les politesses d'usage, et plus ils étaient naturellement affables, ou désiraient le paraître, plus ils s'appliquaient aussi à converser avec eux sur le ton de simples particuliers. Tibère, au commencement de son règne, assistait ses amis en justice, prenait part à leurs festins, lors des sacrifices, allait les voir sans gardes, quand ils étaient malades, et prononça même, aux obsèques de l'un d'eux, son oraison funèbre[6]. Claude, au con-

[1] VI, 3, 52 : Incusans Augusti *congiariorum*, quæ amicis dabantur, exiguitatem, *heminaria* esse dixit.

[2] Mesure romaine de la contenance de trois pintes.

[3] Philon, *Legatio ad Caium*, 596.

[4] Chap. xx : Nullus in exigendis vehiculis tumultus, nullum circa hospitia fastidium, annona quæ cæteris : ad hoc comitatus accinctus et parens.

[5] *Vie d'Antonin le Pieux*, chap. VII.

[6] Dion Cassius, LVII, 11. — Suétone, *Tibère*, chap. XXXII.

traire, ne fit jamais de visites sans accompagnement de gardes[1]. Cossin, chevalier romain des amis de Néron, étant tombé malade, celui-ci fit venir un médecin d'Égypte exprès pour le traiter[2]. On vante particulièrement l'affabilité de Trajan[3] et d'Adrien. Le premier faisait aussi ses visites sans gardes. Le second poussait même trop loin sa manie de popularité[4], faisant lui-même des visites à quelques chevaliers romains et affranchis malades, portant partout des consolations et des conseils, et assistant aux banquets de ses amis; il échangeait des cadeaux avec eux, lors des Saturnales, leur envoyait du gibier provenant de sa chasse, sortait en voiture, à quatre, avec eux, et allait les voir dans leurs palais, à la ville et à la campagne, où ils se faisaient honneur de lui donner l'hospitalité[5]. Antonin le Pieux honora souvent, de même, les banquets de ses amis de son auguste présence[6]. Il était aussi des empereurs sachant accepter un propos libre et même une leçon de leurs amis. C'est ainsi qu'ayant demandé un jour, lors d'une visite au palais de Valère Omullus, précédemment déjà lié avec Trajan, d'où il avait tiré ses colonnes de porphyre, qui, par parenthèse, ne pouvaient venir que des carrières impériales situées près de la mer Rouge, le propriétaire piqué répondit :

[1] Suétone, *Claude*, chap. XXXV.

[2] Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 93.

[3] Dion Cassius, LXVIII, 7. — Ausone, *ad Gratianum*, p. 300, éd. de Deux-Ponts.

[4] *Vie d'Adrien*, chap. XVII: Plebis jactantissimus amator. — *Ibid.*, ch. IX: Omnia denique ad privati hominis modum fecit.

[5] *Ibid.*, chap. XVII, 26. — Dion Cassius, LXIX, 7. — Orelli, 804, inscription mentionnant un chevalier romain qui fut *hospes divi Hadriani*.

[6] Vie de cet empereur, chap. IV — *Vie de Pertinax*, chap. XII. et *d'Alexandre Sévère*, chap. IV et XX. — Dion Cassius, LXVI, 11,

Dans la maison d'autrui, il faut être sourd et muet [1]. Il n'était pas rare que les empereurs fissent de riches cadeaux à leurs amis [2]. Septime Sévère enrichit même les siens de palais [3]. D'autre part, l'usage exigeait des amis de comprendre le souverain dans leurs dispositions testamentaires. Auguste avait acquis de cette manière, dans les vingt dernières années de sa vie, jusqu'à 1,400 millions de sesterces ou plus de 375 millions de francs; mais lui aussi paraît avoir étendu le bénéfice de son institution d'héritiers, en troisième lieu, à plusieurs amis, en même temps qu'à des parents [4].

Nous avons déjà parlé de l'influence du choix des amis de chaque empereur sur tout le système de son gouvernement [5]. Il n'y a pas, dit Tacite [6], d'instruments plus importants pour l'exécution des volontés d'un bon prince. Le biographe d'empereurs Marius Maximus allait même jusqu'à prétendre, comme nous l'avons vu, qu'il valait encore mieux pour l'État d'être gouverné par un empereur, méchant lui-même que par un empereur bon, mais entouré d'amis pervers : car, dit-il, les bons peuvent s'entendre pour neutraliser les effets de la méchanceté du maître, tandis qu'un honnête homme seul, fût-il souverain, ne peut rien contre la coalition de beaucoup de méchants. Alexan-

[1] *Vie d'Antonin le Pieux*, chap. XI.

[2] *Ibid.*, LXX, 7. — Aurélius Victor, *Epitome*, 13, 7, 20, 6.

[3] Aurélius Victor, *Epitome*, 20 : In amicos inimicosque pariter vehemens, quippe qui Lateranum, Cilonem, Anilinum, Bassum, cæterosque alios ditarel, ædibus quoque memoralu dignis, quarum præcipuas videmus Parthorum quæ dicuntur ac Laterani.

[4] Suétone, *Octave*, chap. LXVI et CI. — Voir pourtant Tacite, *Annales*, I, 8, et Dion Cassius, LVI, 32, qui ne mentionne pas expressément les amis.

[5] Voir plus haut, page 130, note 3.

[6] *Hist.* IV, 7.

dre Sévère passe pour avoir été particulièrement heureux dans le choix de ses amis, que la biographie de ce prince, écrite sous Constantin, présente aux empereurs comme des amis-modèles, par l'énumération des défauts, des vices et des crimes, dont ils n'eurent à se reprocher aucun, voire même de ceux dont les hommes dans leur position s'étaient le plus fréquemment rendus coupables, et parmi lesquels dominaient la soif de la rapine et du commandement, la lâche complaisance qui laisse faire le mal, la luxure, la cruauté et l'habitude de tromper le prince dont ses amis se moquaient, tout en compromettant son autorité par leur vénalité, leurs mensonges et leurs inventions perfides[1].

Ce que les courtisans ambitionnaient comme un honneur suprême, paraissait aux personnes étrangères à la cour, mais surtout aux observateurs philosophes, une insupportable corvée, et leur faisait envisager la condition d'un ami de l'empereur comme la plus misérable qu'on pût imaginer, pleine de contrainte, de soucis et de tourments de toute espèce. Ils n'ont même pas le sommeil, dit Épictète[2]; ils sont réveillés par la nouvelle que l'empereur est déjà levé, qu'il va paraître; puis viennent des préoccupations et des émotions sans fin. S'ils ne sont pas invités à la table impériale, c'est un chagrin pour eux. Se trouvent-ils parmi les invités, ils dînent comme des esclaves chez leur maître et s'observent constamment, dans la crainte de dire ou de commettre quelque sottise. Et que craignent-ils? De recevoir le fouet comme des esclaves? Ce serait s'en tirer à trop bon compte; non: d'exposer

[1] *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. LXV et suivants, où l'on porte aussi un jugement favorable, en général, sur les amis du cruel Domitien.
[2] *Diss.* IV, 8, 41-50.

leur tête, de la perdre même, avec la dignité d'hommes aussi haut placés que des amis de l'empereur. Même au bain et lorsqu'ils se livrent à des exercices du corps, leur esprit n'est jamais tranquille. Bref, peut-on être obtus et se faire illusion au point de ne pas maudire d'autant plus son sort, qu'on est plus engagé dans l'amitié de l'empereur? Est-il besoin d'ajouter que la qualité d'ami entraînait pour tous les familiers de la cour l'obligation de se plier et de se conformer à tous les caprices, à toutes les lubies et à toutes les manies du souverain? Galien [1] raconte que les courtisans de Marc-Aurèle portaient généralement les cheveux coupés ras, tandis qu'à la cour, différente à tous égards, de son collègue Lucius Vérus, qui trouvait plaisir à se moquer de cette coupe, on les portait très-longs.

En effet, la position des amis n'était pas seulement très-difficile; elle était le plus souvent pleine de périls. La chute soudaine et précipitée d'hommes naguère tout-puissants ne revenait que trop souvent témoigner de l'inconstance de la faveur des despotes. Un courtisan, auquel on demandait comment il avait fait pour atteindre, ce qui était le plus rare à la cour, un grand âge, répondit : c'est en empochant tous les affronts que j'y recevais et disant toujours merci [2]. Marcellus Eprius dit de l'amitié de Néron qu'il en avait aussi peur que d'autres de l'exil [3].

Souvent l'empereur détestait au fond du cœur ceux qu'on appelait ses amis; et la cour de Domitien ne fut pas la seule où l'on vît pâlir les visages des grands devant le sinistre augure de l'amitié d'un maître omnipotent, où, comme dit Juvénal [4] :

[1] *Comm. in Hippocr. Epidem.* VI, 9e éd. K, XVII, B, 150.
[2] Tacite, *Annales*, III, 30. — Sénèque, *De Ira*, II, 33, 2.
[3] Tacite, *Hist.*, IV, 8.
[4] IV, 72.

. . . . Vocantur
Ergo in consilium proceres, quos oderat ille ;
In quorum facie miseræ magnæque sedebat
Pallor amicitiæ.

Le déplaisir et la méfiance du prince étaient facilement excités, la calomnie et l'intrigue, continuellement à l'œuvre à la cour [1]. Suétone [2] vante la constance d'Auguste dans l'amitié, en faisant observer que, malgré le refroidissement de sa liaison avec quelques-uns de ses amis, aucun d'eux, à l'exception de Salvidien Rufus et de Cornélius Gallus, n'encourut une disgrâce complète, mais tous conservèrent ce qu'ils avaient de pouvoir et de richesse jusqu'à leur fin. Il n'aurait pas dû cependant oublier d'ajouter, aux deux noms cités comme exemples du contraire, pour le moins celui de Fabius Maximus, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure. Mais, de tous les conseillers et amis de Tibère, c'est à peine si deux ou trois parvinrent à se sauvegarder [3]. Caligula ne traita pas mieux ses parents et amis [4]. Lucain fut amené par la disgrâce de Néron à tremper dans la conspiration de Pison. Le grand Adrien lui-même ne fut rien moins que constant dans ses amitiés. Tantôt il comblait ses amis de bienfaits, tantôt il prêtait avidement l'oreille aux insinuations dirigées contre eux et avait dans leurs maisons des espions, qui l'informaient de toutes leurs paroles et actions. Ceux-là même qu'il avait élevés le plus haut, il les traita plus tard en ennemis, et plusieurs d'entre eux finirent dans les

[1] Dion Cassius, LXVIII, 15.
[2] *Octave*, chap. LXVI.
[3] Suétone, *Tibère*, chap. LV.
[4] Le même, *Caligula*, chap. XXV : Leve ac frigidum sit his addere, quo propinquos amicosque pacto tractaverit.

supplices ou par le suicide [1]. La disgrâce de l'empereur avait quelque chose de foudroyant. Quiconque avait le malheur de l'encourir était exclu de la familiarité dont on usait auparavant à son égard, conformément à l'ancienne coutume romaine, suivant laquelle on défendait sa maison aux personnes, du moment où l'on rompait avec elles [2]. Une pareille interdiction était ressentie comme la sentence la plus rigoureuse ; on la considérait comme un ordre de se dérober à la colère du prince par un exil volontaire [3].

En effet, ceux qu'elle frappait pouvaient autrement s'attendre au pire. Auguste ayant défendu à Gallus sa maison et le séjour de ses provinces, cette disgrâce fut immédiatement suivie de la défection de tous les adhérents de ce personnage; de nombreux accusateurs s'élevèrent contre lui et le Sénat s'empressa de le proscrire, ainsi que de prononcer la confiscation de ses biens. Gallus prévint l'exécution de l'arrêt par un suicide [4]. Le consulaire Fabius Maximus, un des plus intimes amis d'Auguste, révéla à sa femme un secret important, dont il avait seul la confidence; l'empereur, l'ayant appris, lui signifia sa disgrâce, et la rumeur publique qualifia de volontaire la mort subséquente du disgracié [5]. Sextus Vestilius, homme de rang prétorien, fort lié avec Drusus l'Ancien, avait été reçu ensuite, à ce titre, parmi les amis de Tibère. Quand l'empereur l'exclut de sa société, le vieillard essaya, d'une main tremblante, de se

[1] *Vie d'Adrien*, chap. XI et XV.
[2] Tacite, *Annales*, VI, 29; II, 70. — Suétone, *Caligula*, chap. III.
[3] Tacite, *Annales*, III, 24.
[4] Suétone, *Octave*, chap. XXIV. — Dion Cassius, LIII, 24.
[5] Tacite, *Annales*, I, 5. — Pline, *Hist. nat.*, VII, 150.

donner la mort ; puis, s'étant ravisé, il mit une ligature autour des veines qu'il s'était ouvertes et implora sa grâce par écrit ; mais bientôt le refus de Tibère lui fit arracher son bandage de désespoir [1]. Vespasien, faisant partie de la suite de Néron, lors du voyage de ce prince en Grèce, s'attira sa disgrâce pour s'être, plusieurs fois, éloigné ou endormi pendant que Néron chantait. Il ne fut pas seulement éliminé de la maison de l'empereur, mais complétement exclu de la cour. Quand, tout éperdu, il s'écria : Que vais-je devenir, où dois-je aller? un des affranchis du palais, pour toute réponse, le poussa dehors avec une malédiction. Vespasien, redoutant le pire, s'empressa d'aller se cacher dans un petit endroit très-retiré et réussit ainsi à se dérober à l'animadversion ultérieure du tyran [2]. Plus tard, après qu'il fut devenu lui-même empereur, l'affranchi qui l'avait traité si mal vint lui en demander pardon, mais fut renvoyé comme il le méritait. Vespasien lui rendit sa malédiction [3]. Quelquefois, l'éloignement d'un courtisan avait lieu sous la forme d'un exil honorable. Ainsi Néron envoya en Lusitanie, comme gouverneur, Othon, le plus favorisé de ses amis, le même que l'on revit plus tard empereur, uniquement pour s'assurer la tranquille possession de Poppée, femme de ce dernier [4].

Cependant, malgré les expériences les plus amères, il y avait dans l'atmosphère de la cour, pour tous ceux qui y avaient déjà vécu, un attrait presque irrésistible. Epictète [5] raconte avoir connu un homme âgé, investi des hau-

[1] Tacite, *Annales*, VI, 9.
[2] Suétone, *Vespasien*, chap. IV et XIV.
[3] Dion Cassius, LXVI, 11.
[4] Suétone, *Othon*, chap. III. — Tacite, *Annales*, XIII, 46.
[5] *Diss.* I, 10.

tes fonctions de préfet des approvisionnements de céréales, auquel il était précédemment arrivé de subir un bannissement. En revenant de son exil, il protesta de sa ferme résolution de passer dans la retraite le peu de jours qu'il avait encore à vivre; et, comme Épictète lui prédit qu'il changerait d'idée dès qu'il aurait commencé à respirer de nouveau l'air de Rome, il répondit qu'il voulait être honni si on le voyait jamais remettre les pieds à la cour. Mais à peine fut-il de retour dans la capitale, qu'un billet de la main de l'empereur lui fit aussitôt oublier toutes ses résolutions et le replongea de plus belle dans les soucis de la carrière des emplois.

Il s'en fallait de beaucoup que ces amis attitrés perdissent toujours leur position avec la mort de l'empereur; il est plus probable qu'ils la conservaient ordinairement à la nouvelle cour, à moins que leurs rapports avec le défunt n'eussent eu le caractère d'une liaison tout à fait intime, ou qu'il ne s'opérât un changement radical dans les principes et dans le personnel du gouvernement. Autrement, le respect humain et mille considérations portaient le nouveau souverain à traiter le plus honorablement possible les amis de son prédécesseur, et l'on regarda comme une atteinte flagrante à cette piété les procédés de Domitien et de Commode, éloignant de la cour et persécutant, celui-ci les amis de son père, l'autre à la fois ceux de son père et ceux de son frère[1]. Nerva et Trajan eurent pour les amis de Titus plus d'égards que n'en avait eu son propre frère. Des révolutions opérées par la violence entraînaient, il est vrai, la chute des amis avec d'autant plus de certitude qu'ils avaient été plus étroitement liés avec le dernier empereur;

[1] Dion Cassius, LXVII, 2, et LXXII, 4. — *Vie de Commode*, chap. III.

mais, dans ce cas même, il y a des exemples de leur réintégration sous le nouveau règne. Un des plus fidèles partisans de Galba, le consul désigné Marius Celse, fut admis parmi les plus intimes confidents d'Othon, auquel ce pas bien calculé ne fit pas seulement un ami sûr et dévoué d'un de ses adversaires, mais gagna toute l'aristocratie [1]. Nerva, en tolérant à sa cour les amis de Domitien qui s'étaient le plus fait détester, prêtait toutefois au reproche d'un excès de mansuétude. Un jour, à table, en présence de l'un d'eux, Fabricius Véjenton, dont parle aussi Juvénal [2], la conversation étant tombée sur un autre personnage décrié du temps de Domitien, l'empereur s'avisa de demander lui-même : Que lui adviendrait-il s'il vivait aujourd'hui? — Eh! il dînerait avec nous, répondit un des convives [3].

Nous avons déjà mentionné le fait que les amis avaient été quelquefois camarades d'enfance des empereurs. Cela tenait en partie à l'habitude de faire élever à la cour impériale les enfants des grandes familles, ainsi que des princes étrangers; c'était même, on peut l'admettre, l'usage ordinaire, comme à l'ancienne cour de Perse [4], et il avait certainement du bon. Auguste, comme nous l'avons déjà fait remarquer, accueillit dans son palais le grammairien Verrius Flaccus, avec toute son école. Il fit aussi élever et instruire avec ses petits-fils un grand nombre d'enfants de rois étrangers [5] : ainsi Agrippa, le petit-fils d'Hérode le Grand, avec le fils de Tibère; Drusus [6], comme plus tard

[1] Tacite, *Hist.* I, 71. — Plutarque, *Othon*, chap. I.
[2] IV, 113.
[3] Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 22.
[4] Xénophon, *Retraite des dix mille*, I,
[5] Suétone, *Octave*, chap. XLVIII.
[6] Josèphe, A. J. XVIII, 6, 1; 6, 6.

un autre Agrippa, fils homonyme du précédent, fut élevé à la cour de Claude [1]; Marc-Aurèle grandit à celle d'Adrien [2]. Claude avait introduit à ses repas l'usage de faire manger ses enfants avec d'autres garçons et petites filles nobles, assis aux pieds des adultes; ce qui ne se comprend bien que des enfants élevés à la cour [3]. Parmi ceux-ci se trouvait Titus, dont le père, Vespasien, était déjà monté très-haut, sous Claude, par la faveur de Narcisse. Camarade du jeune Britannicus, il reçut la même instruction que lui des mêmes maîtres; les deux jeunes gens étaient très-liés, et Titus goûta même, dit-on, de la coupe empoisonnée dont le breuvage causa la mort de Britannicus [4]. Souvent des amitiés durables se fondaient sur ces camaraderies du jeune âge. Parmi les amis les plus choyés de Marc-Aurèle, deux de l'ordre des sénateurs et deux de l'ordre équestre avaient été ses condisciples [5].

[1] Josèphe, A. J. XIX, 9, 2.
[2] *Vie de Marc Antonin*, chap. IV.
[3] Suétone, *Claude*, achp. XXXII.
[4] Le même, *Titus*, chap. II.
[5] *Vie de Marc-Antonin*, chap. III.

CHAPITRE IV.

Le Cérémonial.

1° *La salutation du matin.* — Réception des amis, des sénateurs et des autres personnes. — Réceptions chez les impératrices. — Foule devant le palais. — Heure matinale de la réception. — Service de garde. — Visite des personnes admises à la réception. — Service des huissiers de la cour. — L'Empereur et ses visiteurs en toge. — Audiences particulières. — Baiser donné aux amis. — Civilités des empereurs envers les sénateurs.
2° *Les festins publics.* — Nombre et condition des invités. — Invitations spéciales adressées aux sénateurs. — Cas extraordinaire que l'on faisait de l'honneur d'une invitation. — Attitude des empereurs à table. — Leur manière de traiter les convives. — Service de table. — Livrée des domestiques. — Les convives tous en toge. — Suppression temporaire des festins publics.

§ 1.

Un privilége particulier des amis, quoique peut-être seulement de ceux de la première classe, c'était d'être admis, chaque matin, à présenter leurs respects à l'empereur [1]. Il est douteux que celui-ci reçût encore d'autres personnes tous les jours. Les préfets du prétoire et de la ville étaient du cercle des amis, outre que leurs fonctions mêmes les appelaient chez le souverain. Pline l'Ancien, qui, au rapport de son neveu [2], avait l'habitude de se rendre chez Vespasien avant l'aube, fut certainement de ses amis. Cette prérogative était d'ailleurs en même temps un de-

[1] Suétone, *Tibère*, chap. xxxiv. — Dion Cassius, LXVI, 10. — Aurélius Victor, IX, 15.
[2] Pline le Jeune, *Lettres*, III, 5.

voir, que l'on ne pouvait sans doute pas négliger impunément, sans l'excuse d'un empêchement majeur, quoique tous les empereurs ne fussent pas, on le comprend, de la même rigidité à cet égard. Fronton [1] se vantait de posséder l'affection de son élève, Marcus César, bien qu'il ne s'astreignît pas à paraître régulièrement à la cour, aux levers du matin.

On voyait souvent aussi les sénateurs se présenter au lever du souverain, soit individuellement, soit en corps, pour saluer, dans sa personne, le premier dignitaire de leur ordre. Ces visites étaient, sans aucun doute, de règle dans toutes les occasions de compliments ou de fête solennelle. Quand, en l'an 63, Poppée donna à Néron une fille à Antium, tout le sénat s'y rendit pour le féliciter. Thrasée seul, le chef de l'opposition, ne fut pas reçu ; il supporta cet affront, précurseur de sa ruine préméditée, avec une parfaite égalité d'âme [2]. Auguste, qui affectait encore le respect des anciennes formes républicaines, n'avait jamais souffert que le sénat vînt lui rendre visite les jours de séance, mais allait lui-même saluer les sénateurs dans la curie, où il les obligeait même de garder leurs places [3]. Arrivé à un âge plus avancé, il les pria de lui épargner ces visites [4]. Tibère, au commencement de son règne, invita les sénateurs à lui rendre visite en corps, pour leur éviter les désagréments de se trouver pris isolément dans la foule [5]. Il paraît que les femmes et les enfants des familles sénatoriales étaient aussi quelquefois pré-

[1] *Epist. ad Marcum Cæsarem*, I, 5, 8.
[2] Tacite, *Annales*, XV, 23.
[3] Suétone, *Octave*, chap. LIII. — Dion Cassius, LVI, 41.
[4] *Ibid.*, 25.
[5] *Ibid.*, LVII, 11.

sentés à l'empereur. On prétend qu'Auguste prédit au jeune Galba, dans une visite que lui fit ce dernier avec d'autres enfants de son âge, sa future élévation à l'empire [1]. Parmi les personnes qui se présentaient aux réceptions de Claude, on mentionne aussi des femmes et des enfants des deux sexes [2].

Quelquefois les empereurs recevaient, après les membres du sénat, aussi les chevaliers; de temps à autre, même des personnes du troisième ordre. Dans ces occasions, on remettait nombre de placets [3], et l'on voyait le souverain mettre plus ou moins d'application à se montrer gracieux. Néron, par exemple, au commencement de son règne, fit preuve d'une mémoire surprenante, en apostrophant par leurs noms des personnes de toutes les conditions [4]. Vespasien surtout fut extrêmement accessible. Pendant toute la journée, la porte du palais, dans les jardins de Salluste, où il demeurait habituellement, restait ouverte, et toute personne, du sénat ou d'autre condition, était admise auprès de lui [5]. La réception générale (*publica*, *promiscua salutatio*) paraît avoir été ordinairement fixée aux jours de fête [6]. L'anniversaire de l'avénement du souverain était probablement aussi fêté. On a du moins une lettre de Fronton dans laquelle il s'excuse, auprès d'Antonin le Pieux, d'avoir manqué de lui présenter sa congratulation ce jour-là [7]. Le jour des calendes de janvier ou du nouvel an surtout, la réception était très-solennelle. Le

[1] Suétone, *Galba*, chap. IV.
[2] Le même, *Claude*, chap. XXXV.
[3] Dion Cassius, LVI, 26. — Suétone, *Octave*, chap. LIII.
[4] Suétone, *Néron*, chap. X.
[5] Dion Cassius, LXI, 10.
[6] *Ibid.*, LVI, 41.
[7] *Epist. ad Antoninum Pium*, 5.

palais était alors magnifiquement décoré [1]. Les empereurs y recevaient des étrennes (*strenæ*) consistant même en argent, et y répondaient par leurs cadeaux [2]. Auguste employait l'argent qu'il recevait ainsi à l'achat de statues, dont il orna tous les quartiers. Tibère avait, au commencement de son règne, l'habitude de répondre à chaque cadeau par un don de sa propre main d'une valeur quadruple. Mais, comme il était importuné, pendant tout le mois de janvier, par une foule de personnes qui n'avaient pu parvenir jusqu'à lui au nouvel an, il cessa entièrement de donner et prit même le parti de s'absenter de Rome ce jour-là. Il borna aussi l'échange de cadeaux à ce seul jour [3]. Caligula, par un édit, se déclara prêt à en accepter, pour remplir son trésor. Il ne dédaignait même pas de recevoir en personne les cadeaux qu'une foule de gens, de toutes les conditions, venaient déposer pour lui dans le vestibule du palais [4]. Claude, par un autre édit, supprima cet abus [5]; mais il n'est guère probable que l'usage de faire des cadeaux, dans cette occasion, fût jamais entièrement tombé en désuétude.

Chez les impératrices, le fait de réceptions solennelles d'un corps ou ordre entier de l'État n'a dû se produire qu'exceptionnellement. On n'en mentionne que de trois de ces princesses, qui participèrent en réalité au gouvernement, ou voulaient du moins paraître comme y ayant part. Dion rapporte de Livie qu'après l'avénement de son fils au pouvoir elle éleva considérablement ses prétentions

[1] Suétone, *Néron*, chap. L.
[2] Dion Cassius, LIV, 35. — Suétone, *Octave*, chap. LVII.
[3] Suétone, *Tibère*, chap. XXXIV. — Dion Cassius, LVII, 9.
[4] Le même, *Caligula*, chap. XLII.
[5] Dion Cassius, LX, 6.

au-dessus de celles de toutes les femmes qui l'avaient précédée, si bien qu'elle recevait en tout temps le sénat et les personnes d'autre condition qui désiraient se présenter à elle, et qu'elle faisait insérer le bulletin de ces visites dans les Éphémérides officielles. Il rapporte la même chose d'Agrippine et de Julia Domna, à laquelle son fils Caracalla avait transféré certains pouvoirs, pendant une absence [1]. Quant à l'usage que la plupart des hommes haut placés, et à plus forte raison les dames, présentassent individuellement leurs hommages aux impératrices, il a dû naturellement exister [2]. Alexandre Sévère défendit cependant aux femmes qui faisaient trop parler d'elles de venir saluer sa mère et son épouse [3].

Les jours de réception, l'avant-cour ou le vestibule du palais était généralement encombré d'une foule de gens de toutes les conditions, attendant leur tour si l'empereur consentait à les recevoir [4]. Il est probable que ce vestibule ne désemplissait jamais, même les autres jours. Philostrate, dans la *Vie* d'Apollonius de Tyane [5], compare cette foule, assemblée devant le palais, à celle qui se pressait devant les thermes. Outre le grand nombre de ceux que leurs fonctions ou leurs affaires y appelaient, on voyait beaucoup de gens s'y promener pour voir sortir l'empereur, le saluer ou lui remettre des placets [6]. Il y en avait aussi qui remontaient dix fois par jour la rue conduisant au palais, pour faire croire qu'ils avaient des accointances à la cour [7].

[1] Dion Cassius, LVII, 12; LX, 33; LXXVIII, 18.
[2] S. Jérôme, *Lettres*, 22, 6.
[3] Voir sa biographie, chap. xxv.
[4] Aulu-Gelle, XX, 1, 2, 55; IV, 1, 1; XIX, 13, 1.
[5] VII, 31, 310.
[6] Suétone, *Tibère*, chap. xxxii. — Macrobe, *Saturnales*, II, 4, 31.
[7] Martial, IV, 78.

La réception avait lieu de grand matin, c'est-à-dire à l'heure d'habitude générale pour les visites, à Rome. Aussi beaucoup de personnes se présentaient-elles dès l'aube [1]; Vespasien recevait même, dès avant le point du jour, des amis avec lesquels il s'entretenait au lit et pendant qu'il s'habillait [2]. Comme les spectacles aussi commençaient de grand matin, les empereurs, pour épargner de trop longues courses aux personnes qui avaient à leur parler, passaient souvent la nuit précédente ou même plusieurs nuits de suite, selon l'habitude de Tibère, par exemple [3], dans la maison de quelque affranchi, voisine du théâtre des jeux, à moins de prendre, comme Adrien [4], le parti de ne pas recevoir du tout ces jours-là.

Au palais, toute une cohorte de prétoriens, de mille hommes, montait régulièrement la garde [5], et il y avait sans doute presque toujours un poste à l'entrée [6]. Dion Cassius a du moins cru devoir mentionner expressément qu'il n'y avait pas de garde aux portes ouvertes du palais de Vespasien [7]. Cet exemple fut imité par plus d'un de ses successeurs : ainsi probablement par Nerva et Trajan [8]. Il existait aussi une garde de Germains affectée au service des membres de la famille impériale.

On visitait quelquefois les solliciteurs d'audiences, pour

[1] Fronton, *ad Marcum Cæsarem*, I, 5, 8.

[2] Dion Cassius, LXVI, 10. — Aurélius Victor, chap. IX. — Pline le Jeune, *Lettres*, III, 5. — Philostrate, *Apollonius de Tyane*, V, 31.

[3] Dion Cassius, LVII, 11.

[4] *Ibid.*, LXIX, 7.

[5] Tacite, *Hist.* I, 29; *Annales*, I, 7. — Suétone, *Othon*, chap. VI; *Tibère*, chap. XXIV. — Dion Cassius, LIII, 11.

[6] Dion Cassius, LXVI, 10.

[7] *Ibid.*, LXXVI, 4.

[8] Pline le Jeune, *Panégyrique*, chap. LXVII.

s'assurer s'ils ne portaient pas d'armes cachées sur eux. Auguste usa de ce procédé même à l'égard des sénateurs, quand il élimina un certain nombre de membres du sénat, afin d'épurer ce corps [1]. Le pusillanime Claude fit apporter le plus de rigueur à cette visite. Ce ne fut pas sans peine qu'on finit par obtenir de lui que les femmes et les enfants ne fussent plus exposés à subir des attouchements, et que les suivants ou secrétaires des personnes reçues pussent garder les étuis contenant les crayons et poinçons dont ils avaient besoin pour écrire [2]. Il est vrai que lors d'une grande réception, en l'an 47, on arrêta un chevalier romain muni d'un poignard [3]. Les personnes que Claude voulait favoriser d'un libre accès auprès de lui, recevaient comme laissez-passer un anneau d'or avec son effigie. Cette mesure donna lieu à de grands abus, bien que l'empereur seul conférât le privilége dont il s'agit, et que les permissions ne pussent émaner que de lui [4]. Vespasien supprima la visite pendant la guerre civile [5]; l'usage en paraît donc avoir été maintenu sous les premiers successeurs de Claude. On ne sait pas ce qu'ordonnèrent les empereurs postérieurs à Vespasien, qui éloigna aussi la garde des festins du palais; mais il paraît qu'au temps de Dion Cassius, l'un des narrateurs de ces faits [6], il n'y avait pas de visite.

[1] Suétone, *Octave*, chap. xxxv.

[2] Le même, *Claude*, chap. xxxv. Dion Cassius, LX, 3.

[3] Tacite, *Annales*, XI, 22.

[4] Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 41 : Fuit et alia Claudi principatu differentia insolens iis, quibus admissionis liberæ jus dedisset, imaginem principis ex auro in anulo gerendi, magna criminum occasione, quæ omnia salutaris exortus Vespasiani imperatoris abolevit, æqualiter publicando principem.

[5] Suétone, *Vespasien*, chap. xii.

[6] LX, 3.

Dans l'intérieur du palais, une section de la domesticité impériale veillait au maintien de l'ordre, annonçait les visiteurs et les introduisait. On appelait cette espèce d'huissiers *admissionales* (*ab admissione*)[1].

Les formalités et difficultés de l'admission varièrent naturellement aussi beaucoup. Pline le Jeune fait ressortir, dans son panégyrique (chap. XLVII), le contraste de la réception chez Trajan avec les formes de celle-ci chez son prédécesseur. « Ici, » dit-il, « point de verrous, pas de filière d'avanies à essuyer; il n'y a pas, quand on a déjà franchi le seuil de mille portes, au bout de celles-ci d'autres portes qui restent fermées, ou du moins résistent encore. Devant et derrière, mais surtout autour de vous silence profond; tout se fait sans bruit et avec tous les égards possibles, si bien qu'en rentrant dans son petit et modeste intérieur, on y rapporte du palais impérial l'impression d'un modèle de calme et de simplicité.» Même à l'époque où la pompe orientale envahit tout, Alexandre Sévère donnait encore audience comme un simple sénateur. Les portières du cabinet impérial étaient ouvertes; il n'y avait d'assistants que les domestiques de service à la porte, tandis qu'auparavant on était fort embarrassé de faire sa salutation à un empereur qu'on n'apercevait même pas[2].

L'empereur, aussi bien que les personnes venant lui rendre visite, paraissait en toge à la réception, et cet usage se maintint à Rome bien au delà des deux premiers siècles de notre ère[3]. Marc-Antonin et Alexandre Sévère

[1] Suétone, *Vespasien*, chap. XIV. Il est fait mention d'un *magister admissionum* de Valérien, dans la *Vie d'Aurélien*, chap. XII.

[2] *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. IV.

[3] Spartien, *Vie d'Adrien*, chap. III; *Vie de Gallien*, II, chap. XVI.

portaient la toge, même lorsqu'ils séjournaient dans d'autres villes de l'Italie [1]. C'est tout au plus devant des amis que l'empereur pouvait, comme Antonin le Pieux [2], se laisser voir en tunique, ce qui était réputé d'un grand négligé. Ce fut de la part de Néron une grossière violation de la coutume, que de recevoir les sénateurs vêtu d'une tunique à fleurs, avec un mouchoir de mousseline autour du cou. « Même dans ces choses-là, » dit Dion, « il se moquait de l'usage traditionnel, au point de paraître en public avec des tuniques flottantes sans ceinture. » Commode aussi reçut le sénat en simple tunique de soie blanche, brochée d'or et à manches [3]. Caracalla fit distribuer par masses, au peuple, le vêtement (espèce de casaque longue à la gauloise) qui lui valut ce nom, et il se plaisait à voir défiler la plèbe devant lui dans ce costume [4]. Il paraît que plus tard Macrin eut un moment l'idée de faire au peuple un présent pareil, au nom de son fils, afin de le rendre populaire [5].

Les amis de la première classe, sous la république, étaient souvent reçus individuellement, en audience particulière ; mais nous ignorons ce qui se conserva de cet usage, sous l'empire. Les rapports du temps disent bien encore nettement que l'on abusait souvent des audiences particulières pour la propagation de fausses nouvelles. Aussi, Alexandre Sévère n'était-il visible sans témoins que pour son seul préfet, Ulpien, et recevait-il toujours collectivement les autres amis de sa maison [6].

[1] Biographie du premier, chap. XXVII, et du second, chap. XL.
[2] Voir sa biographie, chap. VI, ainsi que Marc-Aurèle, *Comment.*, I, 7.
[3] Dion Cassius, LXIII, 13 ; LXXII, 17.
[4] *Vie de Caracalla*, chap. IX.
[5] *Diadumène*, chap. II.
[6] *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. XXXI.

Les amis, ceux de la première classe du moins, étaient reçus par l'empereur avec un baiser, forme de salutation ordinaire entre égaux, à Rome, depuis le commencement de l'empire du moins [1]. On interpréta comme une preuve de la morgue hautaine de Tibère qu'à son départ pour Rhodes il n'embrassa, en prenant congé des personnes qui l'accompagnaient, que très-peu d'entre elles.

Cet usage du baiser avait aussi son précédent dans les coutumes de la cour de Perse, où c'était un privilége de parents d'embrasser le roi [2], et il paraît s'être ensuite, comme tant d'autres, introduit par l'imitation d'Alexandre le Grand à la cour de Macédoine [3]. Mais à la cour impériale de Rome on alla plus loin, en permettant également dix membres de l'ordre sénatorial de prétendre, comme pairs de l'empereur dans la hiérarchie sociale, à l'honneur du baiser. Dans la relation que nous a laissée Pline le Jeune de l'entrée de Trajan comme empereur à Rome, le panégyriste dit : « Ce fut un plaisir pour tout le monde de vous voir recevoir le sénat avec un baiser, de même que vous aviez pris congé de lui avec un baiser; un plaisir de vous voir distinguer ceux qui sont l'ornement de l'ordre équestre, en leur faisant l'honneur de les apostropher par leurs noms, sans avoir besoin de personne pour venir en aide à votre mémoire; un plaisir aussi de vous voir presque saluer le premier vos clients et y joindre des marques de familiarité [4]. » Il y a cette nuance à saisir ici que ce qui était dû aux sénateurs, en vertu d'un privilége de leur ordre, ne revenait aussi de droit, en raison

[1] Lipsius, *Elect.*, I, 6. — Becker, *Gallus*, I, 76.
[2] Hérodien, I, 134. — Arrien, *Anabasis*, VII, VII, 11.
[3] Plutarque, *Alexandre*, chap. LIV, 2 (récit de Charès de Mitylène).
[4] *Panégyrique de Trajan*, chap. XXIII.

de leur dignité ou mérite personnel, qu'aux chevaliers investis des plus hautes fonctions, ou admis au nombre des amis de l'empereur. En général, il y a tout lieu de croire que les différences indiquées ci-dessus comme observées, en cette occasion, dans la manière de l'empereur de saluer les divers ordres, s'appliquaient aussi aux réceptions de cour, que concernait exclusivement l'édit par lequel Tibère abolit les baisers quotidiens [1]. La manière dont un de ses plus serviles adulateurs, Valère Maxime [2], s'efforce de justifier la décision de l'empereur touchant ce point du cérémonial, montre qu'elle avait fait une très-mauvaise impression sur le public. Les lecteurs du temps devaient avoir encore bien moins de peine que nous-mêmes, aujourd'hui, à se méprendre sur l'allusion contenue dans ce passage de l'auteur précité : « Les rois de Numidie non plus ne sauraient être blâmés de n'avoir, fidèles à la coutume de leur pays, jamais donné de baiser à personne, quiconque se trouve placé au pinacle, dans une sphère auguste, devant être affranchi de pratiques basses et communes, afin de rester d'autant plus vénérable. » Caligula n'embrassait, lui, que très-peu de personnes. A la plupart, même aux sénateurs, il se bornait à tendre la main ou le pied à baiser. Aussi, ceux qui recevaient de lui la faveur spéciale d'un baiser se croyaient-ils obligés, fussent-ils du sénat, de lui en rendre grâce, bien que tout le monde le vît journellement embrasser des pantomimes. L'habitude de ce fou était d'ailleurs de se faire non-seulement baiser les pieds, mais adorer et rendre hommage, à la mode orientale [3]. Claude défendit ces

[1] Suétone, *Tibère*, chap. XXXIV.
[2] II, 6, 17.
[3] Dion Cassius, LIX, 29 et 29. — Philon, *Legatio ad Caium*, 562.

démonstrations par trop serviles [1]; mais il paraît que Domitien les exigea de nouveau. Pline l'Ancien rapporte que, vers le milieu du règne de Claude, une espèce de lèpre contagieuse de la face (*mentagra*) s'introduisit à Rome, où elle fit de tels progrès que l'on ne s'embrassait plus sans crainte, en haut lieu [2]. « Ce n'est pas vous, » dit Pline le Jeune à Trajan [3], « qui auriez souffert qu'un citoyen vous baisât les pieds, ni rendu un baiser de la main. » Dans la suite, le premier empereur qui, au rapport des historiens, se fit adorer comme un roi des Perses, fut Héliogabale. Alexandre Sévère abolit encore une fois cette mode servile [4]; mais après lui les hommages de cette sorte devinrent de plus en plus coutume, et le baiser de l'empereur, un très-grand et rare honneur [5]. Néron manifesta sa haine contre le sénat aussi par ce fait qu'à son retour de Grèce, comme lors de son départ pour cette contrée, il n'embrassa aucun des sénateurs et ne répondit même pas à leurs salutations [6]. Ces violations de la coutume choquaient d'autant plus que cette courtoisie de l'empereur envers des membres du premier ordre avait alors moins d'importance et était devenue très-commune.

Ainsi, même dans la courte entrevue que Domitien, dont Pline le Jeune blâme la hauteur incivile, eut avec Agricola, après son retour de la Bretagne, l'empereur,

[1] Dion Cassius, LX, 5.

[2] Il dit à ce sujet dans son *Histoire naturelle* (XXVI, 3) : Nec sensere id malum feminæ aut servitia plebesque humilis aut media, sed proceres, *veloci transitu osculi maxume.*

[3] *Panégyrique*, chap. XXIV.

[4] Vie de cet empereur, chap. XVIII.

[5] *Vie de Maximin le Jeune*, chap. II, *et d'Aurélien*, chap. XIV. — Gothofr., *ad Cod. Theod.*, VI, 8, éd. Ritter, II, 836.

[6] Suétone, *Néron*, chap. XXXVII.

bien qu'il lui fît le plus froid accueil et ne daignât même pas causer avec lui, crut devoir néanmoins lui donner l'accolade [1].

C'était sans doute le rang des personnes qui décidait de l'ordre dans lequel elles recevaient l'accolade du prince. Marc-Aurèle, pour distinguer Junius Rusticus, avec lequel il était très-lié et qu'il éleva deux fois au consulat, l'embrassa avant le gouverneur militaire de Rome, qui avait, à cette époque, le droit d'être généralement admis le premier à cet honneur [2]. Dion Cassius [3] parle d'un accueil non moins gracieux fait à l'éparque Julien par Commode, qui l'appela son père.

Du reste, il devait y avoir impossibilité matérielle de faire participer à l'honneur du baiser impérial toutes les personnes admises à chaque réception. Fronton raconte que son auguste élève, L. Vérus, l'avait reçu le premier dans sa chambre à coucher, afin de pouvoir l'embrasser sans exciter de jalousie, et s'étend avec complaisance, à sa manière, sur le droit qu'il avait au baiser de celui que l'empereur l'avait chargé de former à l'élocution et au discours. Ce baiser, il le reçut comme un hommage dû par l'humanité à l'éloquence [4].

En général, les empereurs s'appliquaient à distinguer le premier ordre, dans les réceptions d'apparat, par des témoignages d'une grande courtoisie. Le dédain que certains d'entre eux affectèrent envers lui était d'autant plus vivement et profondément ressenti. César recevant assis le sénat, qui lui apportait en corps des décrets tendant à

[1] Tacite, *Vie d'Agricola*, chap. XL.
[2] *Vie de Marc-Antonin*, chap. III.
[3] LXXII, 14.
[4] Fronton, *ad L. Verum*, 3, 3.

lui faire honneur, l'ordre entier regarda ce procédé comme un outrage, auquel il répondit en vouant au dictateur une haine implacable [1]. Auguste et Tibère se montrèrent plus polis; ce dernier poussa même la civilité jusqu'aux formes les plus respectueuses [2]. Les seuls empereurs, dans les deux premiers siècles, qui manifestèrent leur aversion pour le sénat jusque dans leur attitude extérieure envers lui, furent peut-être, après Caligula et Néron, Domitien et Commode.

Voici du moins comment Pline le Jeune décrit le contraste entre la manière de recevoir de Domitien et celle de Trajan. « Chez le premier, » dit-il, « on se présentait plein de crainte et d'hésitation, comme si on allait jouer sa vie, et les salutations étaient suivies d'un sauve-qui-peut général et d'une solitude complète. L'effroi et des menaces planaient sur la grande porte ; les personnes reçues n'avaient pas moins d'inquiétude que les personnes exclues. L'empereur lui-même était d'un aspect terrifiant; on n'osait l'approcher ni l'apostropher. Trajan, au contraire, recevait tout le monde avec bonté, attendait les visiteurs, passait avec eux une grande partie de son temps, quoiqu'il en fût si peu le maître. Ils se présentaient devant lui sans souci, pleins de sérénité, et quand cela leur convenait. S'il arrivait parfois que l'on fût retenu chez soi par quelque chose d'urgent les jours où recevait l'empereur, on était dispensé de toute excuse [3]. » Cette affabilité avait cependant son mauvais côté, en ce qu'elle prolongeait extrêmement les réceptions. L'habitude d'Antonin le Pieux, dans sa vieillesse, était de se fortifier par une bouchée de pain pour cette

[1] Suétone, *César*, chap. LXXVIII, etc. — Appien, *B. C.* II, 107.
[2] Le même, *Tibère*, chap. XXIX. — Dion Cassius, LVII, 11.
[3] Pline le Jeune, *Panégyrique de Trajan*, chap. XLVIII.

épreuve de patience [1]. On vante l'abord non moins facile et poli de Pertinax [2]. Alexandre Sévère invitait toujours les sénateurs à s'asseoir [3]. Caracalla au contraire, dans ses quartiers d'hiver de Nicomédie, fit quelquefois attendre le sénat toute la journée devant son palais, sans même daigner le recevoir dans la soirée [4]. On trouva très-inconvenant de la part d'Héliogabale de le recevoir au lit [5].

§ 2.

Indépendamment des audiences publiques et des grands banquets offerts au peuple entier au cirque, au théâtre ou ailleurs, les empereurs donnaient aussi, et même fréquemment, chez eux, des festins publics (*cœnæ publicæ, convivia publica*), auxquels participaient nombre de convives. Jules César, Auguste, Claude, Vespasien, Domitien, faisaient souvent banqueter ainsi dans leurs palais. Chez Claude, qui aimait à tenir grande table, ces festins réunissaient le plus souvent jusqu'à six cents personnes [6]; mais Alexandre Sévère se souciait peu de ces banquets énor-

[1] *Vie d'Antonin le Pieux*, chap. XIII. — Aurélius Victor, *Epitome*, 15.

[2] *Vie de Pertinax*, chap. IX : Civilem se salutantibus et interpellantibus semper exhibuit.

[3] *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. XVIII : Satutatus consessum obtulit omnibus senatoribus.

[4] Dion Cassius, LXXVII, 17.

[5] *Ibid.*, LXXIX, 14.

[6] Suétone, *Claude*, chap. XXXIV. — Sénèque (*De Ira*, II, 33, 4) dit d'un invité à la table impériale, Pastor, chevalier romain dont Caligula avait fait périr le fils, *jacebat conviva centesimus*.

mes, qui lui faisaient, disait-il, l'effet de la cohue à laquelle on donnait à manger au cirque ou au théâtre [1]. On n'invitait pas seulement des sénateurs et des chevaliers aux festins du palais, mais aussi des personnes du troisième ordre. Auguste, qui était très-difficile dans le choix des personnes et regardait beaucoup à la qualité de celles-ci, n'admit, à ce qu'il paraît, jamais à sa table d'autre affranchi que Ménas, et celui-ci même seulement après que le droit d'ingénuité lui eut été conféré. Cependant, il reconnaît lui-même avoir une fois invité quelqu'un dont il habitait la maison de campagne, et qui avait servi chez lui comme ordonnance [2]. De ce que l'exclusion des affranchis de la table d'Auguste fut tellement remarquée, on peut conclure que les empereurs suivants furent moins rigides à cet égard, ce qui s'explique d'ailleurs en partie déjà par le continuel accroissement d'influence et de considération de cette classe. Les empereurs ne donnaient pas seulement à dîner aux sénateurs et aux chevaliers collectivement, mais traitaient souvent aussi les premiers à part. Chez Othon, dînèrent, dans les premiers jours de son règne, quatre-vingts sénateurs, dont quelques-uns avaient amené leurs femmes [3]. En général, les dames de cet ordre paraissent avoir souvent assisté à ces repas [4]. Pertinax invita, dès le jour de son avénement, les magistrats et les principaux (*proceres*) du sénat à sa table, usage que Commode avait laissé tomber en désuétude [5]. Dans ces occasions aussi, les empereurs se montraient pleins de courtoisie pour le sénat.

[1] *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. XXXIV.
[2] Suétone, *Octave*, chap. LXXIV.
[3] Plutarque, *Othon*, chap. III.
[4] Dion Cassius, LX, 7 ; LVII, 12. — Tacite, *Annales*, XI, 2.
[5] *Vie de Pertinax*, chap. VI.

mais surtout pour les consuls. Quand Tibère traitait ceux-ci, il allait au-devant d'eux jusqu'à la porte, pour les recevoir, et leur donnait de même la conduite quand ils partaient [1]. Leurs places ordinaires paraissent avoir été à droite et à gauche de l'empereur [2]. Adrien aussi recevait debout les sénateurs qui venaient dîner à sa table [3].

Les plus grands personnages tenaient naturellement à honneur d'être invités à la table impériale. Cependant Vespasien, le futur empereur, en adressant à Caligula, en plein sénat, ses actions de grâce pour une invitation pareille, poussa l'humilité bien au delà de ce que l'étiquette exigeait d'un homme de son rang [4]. Cette distinction était exaltée d'autant plus par les personnes de condition moindre. Ainsi, Martial [5] déclare que s'il avait à opter entre des invitations à la table de Domitien et à celle de Jupiter, il n'hésiterait pas, même si le ciel était plus proche que le palais de l'empereur. Stace, dont la position sociale paraît avoir été plus modeste encore, dut probablement une invitation pareille à sa célébrité comme poëte, ayant été antérieurement déjà couronné comme tel par Domitien. Aussi ne manqua-t-il pas d'exprimer, dans une de ses poésies les plus longues et les plus emphatiques, sa reconnaissance de l'insigne honneur d'avoir été pour la première fois convié à l'auguste table [6]. Il se croyait à la table de Jupiter; ce jour était le plus beau de sa vie, celui qui, pour ainsi dire, venait seulement de l'y faire entrer par la grande porte. Lui était-il bien réellement permis

[1] Dion Cassius, LVII, 11.
[2] Suétone, *Caligula*, chap. XXII.
[3] Biographie de cet empereur, chap. XXII.
[4] Suétone, *Vespasien*, chap. II.
[5] IX, 93.
[6] *Silves*, IV, 2, et préface, IV.

de contempler ce visage auguste, auprès d'une coupe, et de garder place devant l'empereur? Caligula apprit une fois qu'un riche provincial avait gagné les serviteurs de sa maison chargés des invitations, moyennant 200,000 sesterces, à l'effet d'obtenir par eux une place à sa table; loin de se formaliser de ce qu'on attachât tant de prix à cet honneur, il fit offrir le lendemain de sa part au même homme, à une vente publique, une bagatelle pour la même somme, avec le message de venir dîner le soir même au palais, sur l'invitation directe de l'empereur [1].

Il y eut quelquefois des incidents fâcheux à ces grands festins, dans une société aussi mêlée. A la table de Claude, un convive de rang prétorien, T. Vinius, qui acquit plus tard tant d'influence auprès de Galba, fut soupçonné d'avoir volé une coupe en or; on le réinvita le lendemain, mais on plaça devant lui cette fois une coupe en terre [2]. Les façons des empereurs avec leurs hôtes différaient naturellement. Auguste traitait les siens le plus amicalement possible; il les invitait à prendre part à la conversation, quand ils se taisaient ou parlaient bas entre eux, et se mettait en devoir de leur procurer le divertissement de déclamations, de danses et de scènes de bouffonnerie. Souvent il ne paraissait qu'après le commencement et il s'éloignait avant la fin du repas, sans souffrir que ses hôtes se dérangeassent pour cela [3]. On vante aussi le charme des festins, plus agréables que somptueux, de Titus [4]. Sur ceux de Domitien, nous avons deux rapports entièrement contradictoires: l'un de Stace qui, dans la pièce de vers mentionnée

[1] Suétone, *Caligula*, chap. XXXIX.
[2] Le même, *Claude*, chap. XXXIV. — Tacite, *Hist.* I, 48.
[3] Le même, *Octave*, chap. LXXIV.
[4] Le même, *Titus*, chap. VII.

plus haut, paraît comme enivré de la grâce que lui avait faite l'empereur, en le jugeant digne d'une place à sa table; l'autre de Pline le Jeune, qui exhale son mécontentement de la morgue hautaine dont les sénateurs avaient à y souffrir. Stace décrit la magnificence des innombrables colonnes de marbre précieux, l'immensité des salles, la hauteur des voûtes que l'œil fatigué a de la peine à suivre dans leur fuite, la boiserie dorée du plafond. C'est là que l'empereur fit asseoir à mille tables les sénateurs et les chevaliers; mais leur humble convive n'a pas trouvé le temps de regarder ni les mets du riche festin, ni les tables en citronnier avec leurs pieds d'ivoire, ni les troupes de serviteurs, tant il s'était absorbé dans la contemplation du maître, de celui dont la sereine majesté adoucissait, pour les yeux ravis des assistants, l'éclat radieux de sa propre splendeur. Puis l'adulation continue, toujours sur ce ton. Suivant Pline, Domitien avait l'habitude de se livrer, dès avant midi, solitairement à la bonne chère, et ne s'attablait avec ses convives que comme un observateur, dans le seul but d'épier leurs gestes et leurs paroles. Il leur faisait jeter plutôt que servir les mets, sans dissimuler le dégoût qui trahit les excès de la gourmandise; et après avoir accompli, au moyen d'un effort visible sur lui-même, le simulacre d'un repas commun, il avait hâte de se retirer dans ses appartements, pour y recommencer ses orgies secrètes. Chez Trajan, au contraire, ce que l'on admirait, ce n'était pas la profusion de l'or et de l'argent, non plus que les raffinements d'une cuisine exquise, mais l'amabilité et la civilité du prince. A sa table il n'y avait pas de mystères empruntés à des superstitions étrangères, point de débordement obscène, mais cette bienveillance qui anime la causerie, des plaisanteries décentes et une faveur marquée

pour les sujets de conversation d'une portée scientifique. Il aimait les repas en commun, invitait les convives à prendre la parole, et leur répondait avec une affabilité qui prolongeait la durée du repas, abrégé par sa sobriété [1]. Sur ce dernier point, toutefois, l'éloge n'était pas entièrement mérité; car, en réalité, Trajan n'était rien moins que sobre, mais grand buveur [2]. Une anecdote, contée par Dion Cassius [3], montre à quels traitements étaient exposés les hôtes de Domitien. Il invita les principaux du sénat et de l'ordre équestre à un repas. La salle du festin était tendue de noir; les domestiques, en noir aussi, ressemblaient à des fantômes; les mets furent servis dans de la vaisselle noire, comme à un repas funèbre; à côté de chaque hôte, il y avait une plaque avec son nom et un candélabre allumé, comme dans les tombeaux. Après que les convives, ainsi frappés de terreur, eurent été renvoyés, chacun à son domicile, où il s'attendait à trouver son arrêt de mort, ils reçurent tous, au contraire, la surprise de précieux cadeaux. Héliogabale se permettait des plaisanteries d'un goût semblable avec ses hôtes [4].

Le menu des repas était très-simple chez Auguste : de trois entrées à six au plus [5]; à peine convenable chez Tibère [6], qui aimait à donner l'exemple de l'économie; exquis au contraire dans les festins publics (*publica convivia*) donnés par Vespasien, si parcimonieux et

[1] Pline le Jeune, *Panégyrique de Trajan*, chap. XLIX. — *Lettres*, VI, 31.
[2] Aurélius Victor, *Epitome*, 13, 4. — *Vie d'Adrien*, chap. III. — Julien, *Césars*, p. 23.
[3] LXVII, 9.
[4] Voir sa biographie, chap. XXV.
[5] Suétone, *Octave*, chap. LXXIV.
[6] Le même, *Tibère*, chap. XXXIV.

frugal dans ses repas ordinaires, mais qui avait pris à cœur d'encourager le commerce des comestibles[1]. Alexandre Sévère prit pour règle la plus grande simplicité dans tous ses repas indistinctement[2]. Pertinax mit des bornes à l'extrême prodigalité déployée par Commode dans les festins impériaux[3]. Quant à l'usage des particuliers, à Rome, de traiter différemment les convives dans les grands festins, selon le rang et la condition, il ne paraît pas avoir été observé à la table impériale. Adrien, du moins, pour mieux découvrir les fraudes que ses officiers de bouche pouvaient être tentés de commettre, se faisait présenter jusqu'aux plats servis sur les dernières tables[4].

La toge ou robe de grande étiquette formait le costume de rigueur pour les convives du soir, comme pour les visiteurs de la salutation du matin; tel était, du moins, encore l'usage au commencement du troisième siècle[5], et, selon toute probabilité, il ne tomba que longtemps après. Cependant il est possible que les convives une fois attablés, il leur fût permis, si l'empereur en donnait lui-même l'exemple, de se mettre plus à leur aise, en prenant des accommodements avec ce gênant costume[6]. Il y a lieu de croire que les magistrats se présentaient à la table impériale revêtus de leurs insignes[7]. La mode, pour les mili-

[1] Suétone, *Vespasien*, chap. XIX. — Tacite, *Annales*, III, 55.
[2] Voir sa biographie, chap. XXXIV et XXXVII.
[3] Voir sa biographie, chap. VIII.
[4] *Vie d'Adrien*, chap. XVII.
[5] Becker, *Gallus*, III, p. 110. — *Vie de Septime Sévère*, chap. I : Quum rogatus ad cœnam imperatoriam palliatus venisset, qui togatus venire debuerat, togam præsidiariam ipsius imperatoris accepit.
[6] *Vie d'Adrien*, chap. XXII : Semper aut pallio tectus discubuit, aut toga submissa (id est sub brachium missa).
[7] Tacite (*Hist*. I, 81) dit du moins qu'ils s'enfuirent d'un festin, donné par Othon, *projectis insignibus*.

taires, de paraître en tenue ne date, à ce qu'il paraît, que de la seconde moitié du même siècle[1].

Bien que la manière de traiter les convives, à la table impériale, dût être à peu près la même qu'à celle des grands, il y avait cependant dans la vaisselle, la décoration et le service, des différences qui ne prirent un caractère fixe que peu à peu, selon toute probabilité seulement vers la fin du premier siècle, sans préjudice de variations de moindre importance à toutes les époques. Nous n'avons sur ce point, comme sur beaucoup d'autres semblables, que des renseignements épars et fortuits. Marc-Aurèle, pour couvrir les frais de la guerre contre les Marcomans, organisa une grande vente publique de beaucoup d'objets précieux du ménage impérial, comprenant des coupes d'or, de cristal et de l'espèce de cailloutage ou de porcelaine appelée *murra*. Ces sortes de ventes, par parenthèse, n'étaient pas rares. Il y en avait eu déjà sous Caligula, Nerva, Trajan, Antonin le Pieux, et il en est aussi fait mention sous Pertinax. Plus tard, ledit Marc-Aurèle fit aux acheteurs de ces objets la proposition de les lui rendre contre remboursement du prix payé par eux, mais sans leur en faire une obligation, et en laissant aux grands toute liberté d'employer à leurs festins la même vaisselle et les mêmes garnitures de table que lui-même[2], comme aussi de faire usage de housses en drap d'or, pour recouvrir les sophas (*triclinia*) sur lesquels on prenait place à dîner; cependant, aucun sujet ne paraît avoir usé de cette dernière permission avant Héliogabale, qui devint plus tard empe-

[1] *Vie de Gallien*, chap. II, et *des Trente Tyrans*, chap. XXIII. — Voir aussi Suétone, *César*, chap. XLVIII.

[2] *Vita M. Antonini*, chap. XVII et XXI. — Aurélius Victor, *Epitome*, 16, 8. — Eutrope, VIII, 13.

reur[1]. L'usage de la vaisselle d'or à table, en particulier, paraît avoir été un privilége impérial, depuis qu'en l'an 16 Tibère l'avait défendu aux particuliers, en dehors des sacrifices du culte[2]. Aurélien dut accorder expressément la permission de s'en servir à qui le désirerait[3]. Dans la livrée aussi mainte distinction extérieure fut regardée, avec le temps, comme un attribut exclusif de la domesticité impériale. Déjà Domitien prit mal que le gendre de son frère habillât de blanc ses domestiques et en exprima son mécontentement par la citation d'un vers d'Homère, ainsi conçu : « La domination de plusieurs ne porte jamais bonheur; il faut un seul maître ! » trait que l'on rapporte, il est vrai, comme une preuve d'autant plus frappante de son orgueil de prince qu'il est antérieur à son avénement au trône[4]. Marc-Aurèle avait appris de son père qu'on peut vivre à la cour sans l'escorte de gardes du corps, une magnificence extraordinaire de costume et tout cet appareil des pompes impériales[5] dans lequel n'avait pas tardé à figurer également, au deuxième siècle, l'usage emprunté, comme tant d'autres, à l'ancienne cour de Perse, et dont il est fait mention dans Hérodien[6], de porter le feu devant l'empereur. Il est certain pourtant que, sur tous ces points, une étiquette fixe ne s'établit que très-tard. On rapporte expressément d'Aurélien qu'il ne changea pas la livrée de ses esclaves en devenant empereur[7]. L'or paraît

[1] *Vita Elagabali*, chap. XIX.
[2] Dion Cassius, LVII, 15. — Tacite, *Annales*, II, 33.
[3] *Vie d'Aurélien*, chap. XLVI. — Voir aussi celle d'Alexandre Sévère, chap. XXXIV et XXXVII.
[4] Suétone, *Domitien*, chap. XII.
[5] *Vita M. Antonini*, I, 17.
[6] I, 20, 40; II, 9.
[7] Voir sa biographie, chap. L.

avoir surtout été le signe distinctif pour la livrée des domestiques de la cour. Alexandre Sévère [1], qui visait en tout à la simplicité, ne faisait jamais paraître ses domestiques en habits brodés d'or, même dans les festins publics, et il y interdit pareillement l'emploi de la vaisselle d'or. Mais son règne, à cet égard, formait une exception, non moins que celui de Marc-Aurèle *.

[1] *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. XXXIV. — Voir aussi chap. XXIII (*ibid.*), et, à l'appui de ce qui précède, le passage suivant d'Ammien Marcellin, XXVI, 6, 15 : tunica *auro distinctus ut regius minister*, indutus a calce in pubem in pædagogiani pueri speciem, purpureis opertus tegminibus pedum.

* Quoique l'adulation fût poussée très-loin à Rome, les artistes, comme l'a fait remarquer Winckelmann, dans son *Histoire de l'Art* (IV, chap. III), y conservèrent longtemps, dans leurs ouvrages, les égards dus au sentiment de la dignité de l'homme, ou commandés autrefois par les fières susceptibilités de l'esprit républicain. Aussi, les empereurs romains ne figurent-ils même jamais sur les monuments publics avec des attributs de la royauté proprement dite. Le vêtement le plus remarquable dans leur costume, à part les excentricités de certains princes, était la chlamyde de pourpre. La laine surtout et le lin, puis le coton et l'espèce particulière de soie mentionnée par Pline l'Ancien, servaient à leur habillement comme à celui de leurs sujets. Héliogabale fut le premier qui portât des étoffes tissues de soie, sans mélange. Il est vrai que les premières effigies des empereurs sont ornées de diadèmes ou de simples bandeaux; mais le diadème, jadis si odieux aux Quirites, n'était dans l'origine, pas plus que la couronne, exclusivement un insigne monarchique. Il ne paraît avoir été formellement adopté comme tel que plus tard, quand Dioclétien régularisa le cérémonial de la cour et y introduisit toute la pompe de l'Orient. La couronne *radiée*, ou composée de rayons, ne se donnait aux princes qu'après leur mort, en signe d'apothéose. C'est à ce titre qu'elle orne, sur des camées et des médailles, les têtes de Jules César et d'Auguste. Néron seul la prit de son vivant, par suite de sa manie de se faire adorer comme un nouvel Apollon. On la retrouve sur les médailles de beaucoup d'empereurs du troisième siècle. A dater de Constantin, elle fut remplacée par le diadème, souvent relevé par des perles ou par des diamants, et que ceignirent aussi les impératrices, depuis la même époque. L'usage des perles

date surtout de Dioclétien, qui en porta jusque sur la chaussure. Ce fut alors que la profusion d'ornements opéra, dans le costume, des altérations de forme sous l'apparence de roideur et de bizarrerie desquelles disparut entièrement ce qu'il avait d'élégant, de noble et de majestueux dans sa simplicité première. (*Note du traducteur.*)

LIVRE III.

LES TROIS ORDRES.



LIVRE III.

LES TROIS ORDRES.

CHAPITRE PREMIER.

Caractère général des distinctions sociales dans l'empire romain.

Les anciennes différences de classe et de condition dans l'échelle sociale persistent sous l'empire. — Affranchis. — Provinciaux. — Gaulois. — Autres occidentaux. — Grecs et orientaux. — Italiens et Latins. — Distance des Romains de naissance aux municipaux, ainsi que du premier ordre au troisième.

La séclusion rigoureusement maintenue à Rome, par l'ancien droit de cité, à l'égard des étrangers et de quiconque n'était pas né libre, les barrières qui y séparaient les classes et les conditions sociales, avaient déjà été partout fortement ébréchées, sinon complétement démolies, dans les dernières crises de la république. Plus la domination romaine devenait universelle, plus on vit augmenter l'affluence des éléments qui se portèrent d'abord des autres parties de l'Italie seulement, puis de toutes les provinces, vers la métropole commune, pendant que les vrais

descendants des membres de la cité primitive disparaissaient. A mesure que leur postérité se fondait, le sang étranger se mélangea avec le sang des indigènes, les hommes des provinces et leur descendance, comme bientôt aussi les descendants d'hommes qui n'étaient pas libres de naissance, et même ces derniers, firent peu à peu intrusion dans les rangs des classes supérieures et conquirent une part dans les honneurs et les dignités suprêmes. L'influence nivelante de la monarchie absolue, vis-à-vis de laquelle tous les sujets étaient censés égaux jusqu'à un certain point, favorisa cette décomposition et les progrès du mélange. Mais, en dépit de ce mouvement de fusion, la conscience d'un droit antérieur ou supérieur à celui des autres, que chaque classe plus favorisée gardait vis-à-vis de celles qui l'étaient moins, ne s'affaiblit jamais au point de s'éteindre, mais tendit constamment à se ranimer, quoique sous bien des formes nouvelles. Les divers ordres de l'État, les classes, les nationalités, n'étaient plus, il est vrai, séparés par les mêmes lignes de démarcation qu'autrefois; les conditions du passage d'une sphère de l'ordre social dans une autre subissaient de continuels changements qui, en somme, constituaient des facilités toujours croissantes; mais, il était dans la nature des choses que tous ceux qui entraient dans une communauté nouvelle d'un degré supérieur ne tardaient pas à partager les idées d'orgueil de leurs nouveaux pairs, et à y joindre la prétention de valoir mieux que ceux des rangs desquels ils venaient de sortir. Ainsi, malgré le renversement des anciennes institutions, les distinctions sociales du passé se maintinrent en partie, et les inégalités de fait se multiplièrent même, par suite du développement des nouvelles institutions monarchiques.

Bien que, depuis la fondation de l'empire, nombre d'affranchis fussent parvenus à de grandes positions, par l'ascendant du pouvoir et plus encore par celui de la richesse, et que la durée de la possession de ces avantages dût nécessairement faire monter en considération toute la classe, les membres de celle-ci, comme tels, ne réussirent pourtant jamais à se faire reconnaître pour égaux des hommes libres de naissance. Lors même que ceux-ci s'inclinaient le plus profondément devant ceux-là, rampaient à leurs pieds et les flagornaient, jamais l'homme né libre n'oubliait qu'il était réputé de condition meilleure que l'affranchi. « Quand tu célèbres l'anniversaire de ta naissance, » dit Martial en s'adressant à un riche affranchi, « certes le sénat et nombre de chevaliers viennent dîner chez toi; mais personne, Diodore, ne croit à ta naissance[1]. » Et ailleurs le même poëte apostrophe ainsi un autre parvenu de la même classe :

Jus tibi natorum vel septem, Zoile, detur,
Dum matrem nemo det tibi, nemo patrem[2].

Même le fils d'affranchi trouvait d'autant plus de difficulté à faire oublier son origine qu'il s'élevait davantage, quoique, en cela, il fût naturellement plus malaisé de maintenir la rigueur des anciens préjugés. Horace s'entendit traiter, sur le ton de l'insulte, de fils d'un père affranchi, par des jaloux qui lui enviaient l'amitié de Mécène, bien que Mécène lui-même eût l'esprit assez large pour déclarer que la condition du père d'un homme était chose indiffé-

[1] X, 27.
[2] XI, 12.

rente, pourvu que le fils fût né libre [1]. Cinquante ou cent ans plus tard, après que maint fils d'affranchi fût devenu sénateur [2], cet esprit de jalousie aurait probablement cherché un autre prétexte pour attaquer, comme illégitime, la position si modeste de notre pòëte; cependant, même au bout de deux siècles, quand Pertinax, le fils d'un affranchi [3], parvint, par son mérite militaire, à s'élever, en 178, au consulat, on ne manqua pas de faire circuler des mots dédaigneux à propos de son humble origine. « Voilà, disait-on, ce que fait la maudite guerre [4]. »

Après ceux qui ne descendaient pas d'hommes libres, c'est les gens des provinces conquises que l'orgueil national romain considérait le moins. Le testament politique d'Auguste, dans les conseils qu'il renferme pour ses successeurs, leur recommande, entre autres, de conférer sobrement le droit de cité, pour maintenir la distance entre les citoyens et les provinciaux. Parmi ceux-ci, on faisait comparativement plus de cas des occidentaux que des orientaux, contre lesquels on éprouvait d'ailleurs en partie une répugnance fondée sur la diversité de race. Aux habitants des provinces de l'Occident même, on ne reconnut que tardivement, et après une très-vive opposition, les droits que les Italiens possédaient de longue date.

César, en introduisant dans le sénat quelques Gaulois *à demi barbares*, ne le put sans frapper en quelque sorte l'opinion publique au visage. « Le Gaulois le plus cossu peut-il être comparé au dernier citoyen ro-

[1] Horace, *Sat.* I, 6, 6, etc.; 16, 45, etc.
[2] Pline le Jeune, *Lettres*, III, 14.
[3] Voir sa biographie, chap. I.
[4] Dion Cassius, LXXI, 22.

main? » dit Cicéron[1] à propos d'un provincial de la Gaule narbonnaise, la partie la plus romanisée des Gaules pourtant. Dans un placard affiché aux murs, on invitait tout le monde à ne pas montrer le chemin de la curie aux nouveaux sénateurs, et, dans les rues, le peuple s'en allait chantant : « Les gens qu'en triomphe il traînait naguère à sa suite, il les introduit dans la curie ; tout à l'heure ils portaient des braies, les voilà maintenant avec la grosse bande de pourpre[2]. »

Il paraît qu'Auguste élimina plus tard ces sénateurs gaulois; mais déjà, en l'an 40 avant J.-C., on avait vu un étranger arriver même au consulat, quoique seulement comme suppléant d'un autre titulaire. Nous voulons parler de l'Espagnol Balbus, de Gadès, qui s'était poussé pendant les guerres civiles, en tirant habilement parti des circonstances et de ses richesses[3]. Dès les premiers temps de l'empire aussi, nombre d'hommes de la Gaule narbonnaise parvinrent à des emplois sénatoriaux[4]. En 50, on permit aux sénateurs originaires de cette province d'y aller visiter leurs terres, sans avoir pour cela besoin de se munir d'un congé[5]. Valérius Asiaticus de Vienne, qui s'éleva à une hauteur que peu de sujets atteignaient

[1] *Pro Fontejo*, c. XII, seq. : Cum infimo cive romano quisquam amplissimus Galliæ comparandus est?

[2] Suétone, *César*, chap. LXXVI et LXXX.

[3] Dion Cassius, XLVIII, 32. — Pline, *Hist. nat.* VII, 136, où il est dit de Balbus : Primus externorum atque etiam in Oceano genitorum usus illo honore, quem majores Latio quoque negaverant.

[4] Tacite, *Annales*, XI, 24 : Num pœnitet Balbos ex Hispania nec minus insignes viros e Gallia Narbonensi transivisse? Dans un discours prononcé par Claude au sujet du *jus honorum* des Gaulois, il y a de même : Ornatissima ecce colonia valentissimaque Viennensium quam longo jam tempore senatores huic curiæ confert.

[5] *Ibid.*, XII, 23.

cette époque, fut deux fois consul ; la seconde fois, cependant, en 46, il donna sa démission, dans le vain espoir de se soustraire par celle-ci aux embûches de ses nombreux ennemis et jaloux. Aussi quand, en 47, les chefs des nouvelles provinces des Gaules, romaines depuis un siècle pourtant, sollicitèrent l'admissibilité aux charges sénatoriales, ils rencontrèrent une vive résistance. L'Italie, disait-on, n'est pas encore tellement épuisée qu'elle ne puisse fournir un sénat à sa capitale. N'est-ce pas assez de l'intrusion de Venètes et d'Insubres (Gaulois cisalpins) dans la curie? Quel privilége resterait donc alors aux rejetons de l'ancienne noblesse ou aux pauvres sénateurs natifs du Latium ? Ces richards, dont les ancêtres ont été vaincus par nos armées, ne tarderaient pas à prendre possession de toutes les places. Qu'on leur accorde le droit de cité, mais que l'on n'aille pas jusqu'à ravaler, en les prodiguant, les distinctions sénatoriales, les dignités des magistrats. La volonté positivement exprimée de l'empereur Claude réduisit cette opposition au silence. Il existe encore à Lyon, sa ville natale, un fragment, gravé sur de l'airain, du savant discours déjà mentionné qu'il tint à cette occasion. Les Éduens, qui habitaient le pays entre la Saône et la Loire, furent les premiers qui obtinrent alors le droit de fournir un contingent au sénat romain[1]. Des hommes originaires d'autres provinces ne peuvent encore y avoir figuré qu'en très-petit nombre à cette époque, et ils y étaient certainement regardés de mauvais œil, comme des intrus.

Tacite parle d'une lettre écrite en 63 à Néron par Sénèque, né à Cordoue, dans laquelle ce dernier s'applique à désarmer ses accusateurs par l'aveu qu'il fait lui-même

[1] Tacite, *Annales*, XI, 23-25.

de son indignité. « Souvent, lui écrit-il, je me suis posé cette question : Puis-je, moi qui suis de descendance équestre et provincial, me compter parmi les premiers de l'État? Me suis-je, moi, homme nouveau, élevé légitimement à une position si brillante, à côté des membres d'une noblesse dont la gloire est ancienne[1]? »

Sous Vespasien, le sénat, de nouveau décimé par les guerres civiles, reçut le renfort d'un contingent plus considérable des provinces[2]; depuis lors ce fut de celles-ci qu'il tira de plus en plus ses meilleurs éléments de force, et quand un Espagnol, Trajan, fut monté sur le trône impérial, il fallut bien que l'opposition des Romains exclusifs contre leurs concitoyens des autres pays d'Occident se tût, ou du moins se bornât à murmurer en cachette. Sous cet empereur, Q. Lusius Quietus, prince maure, qui s'était distingué, à la tête de sa cavalerie, dans les guerres contre les Daces et les Parthes, arriva en 115 au consulat[3]. Le chevalier romain que l'on peût regarder comme l'auteur de la maison de Septime Sévère était de Leptis[4]; le grand-père maternel ou, suivant Casaubon, le bisaïeul de l'empereur Didius Julianus, le célèbre jurisconsulte Salvius Julianus, consul en 132, d'Adrumète[5]; Plautien, enfin, le favori de Sévère, comme eux d'une province d'Afrique[6]. Les Grecs et les Orientaux, contre lesquels il y avait l'antipathie la plus forte, demeurèrent le plus longtemps frappés d'exclusion. « Doit-il être permis

[1] Tacite, *Annales*, XIV, 53.

[2] Suétone, *Vespasien*, chap. IX. —Voir aussi Tacite, *Annales*, III, 55.

[3] Dion Cassius, LXVIII, 32.

[4] Voir dans Stace, *Silves*, IV, 5, 29, etc., une poésie adressée à ce chevalier.

[5] *Vie de Didius Julianus*, chap. I.

[6] Hérodien, XIII, 6.

qu'un homme venu à Rome avec le vent qui y apporte les prunes de Damas et les figues de Syrie, » s'écrie dans Juvénal un Romain de naissance, « imprime devant moi son sceau sur un acte public, et occupe à table une place d'honneur? N'est-ce donc rien d'avoir respiré dans notre enfance l'air du mont Aventin et mangé les fruits de la Sabine[1] ? » Et lui, le fils ou fils adoptif d'un affranchi d'Aquinum, toisait avec le plus profond mépris les chevaliers de la terre asiatique[2]. Cependant le chevalier Védius Pollion, un des amis d'Auguste, était originaire de Césarée en Bithynie. Alexandre Sévère encore avait honte de son origine syrienne et s'attribuait fictivement une souche romaine[3]. Mais le ban était levé et il est certain que, depuis le commencement du deuxième siècle du moins, les hommes les plus considérés de ces provinces eurent également accès au sénat. Arrien administra la Cappadoce en qualité de légat consulaire, Cassius Apronianus, le père de Dion Cassius, né en 155, la Cilicie et la Dalmatie. Les Égyptiens ne parvinrent que les derniers aux mêmes honneurs, sous Caracalla[4]. Cependant il va sans dire, et le fait se trouve confirmé par des témoignages positifs, que, dans les siècles suivants encore, les Romains eurent la préférence sur les provinciaux dans le choix aux hauts emplois[5]. L'aversion pour les étrangers, les intrus des provinces, et la

[1] Juvénal, III, 81, etc. — Voir aussi I, 130, ces vers :

Nescio quis — Ægyptius atque Arabarches
Cujus ad effigiem non tantum mejere fas est.

[2] *Ibid.*, VII, 14, et Martial, X, 76.
[3] Voir sa biographie, chap. XXVIII et LXIV.
[4] Dion Cassius, LI, 17 ; LXXVI, 5.
[5] *Vie de Pescennius Niger*, chap. VII : Hujus etiam illud fuit, ut nemo administraret Romæ nisi Romanus, id est oriundus urbe.

jalousie contre eux, le dédain dont avaient à souffrir tous les gens nés hors de l'enceinte du mur de la capitale, persistèrent à Rome jusque dans les derniers temps de l'empire, et, à cette époque encore, la populace y manifestait au spectacle, par des clameurs bruyantes, sa haine pour ce qu'il appelait les étrangers [1].

Les Italiens, les Latins eux-mêmes n'étaient pas acceptés comme frères par les Romains exclusifs, bien que placés plus haut dans leur esprit que les provinciaux. L'Italien, fût-il sénateur, restait un parvenu, et même ses enfants avaient encore de la peine à faire oublier leur origine. Marc-Antoine, qui descendait d'une race antique, avait reproché à Octave sa naissance d'une mère d'Aricie [2]. « On croirait, » dit Cicéron du premier, « l'entendre parler d'une femme de Tralles ou d'Éphèse. Vous voyez le peu de cas qu'on fait de nous, qui sommes originaires de municipes, c'est-à-dire de nous tous, tant que nous sommes. Car en est-il beaucoup parmi nous qui n'en sortent pas? » On peut juger de la profondeur des racines que cet orgueil avait dans le sentiment romain, de la résistance opiniâtre qu'il trouvait moyen d'opposer à toutes les influences tendant à modifier et à détruire les anciens rapports de la société, par le fait qu'un siècle et demi plus tard encore, un Tacite ne faisait guère moins de différence entre Rome et les autres villes d'Italie, et cela après les règnes des Flaviens, famille originaire de Reate (Rieti), ville d'Ombrie, et sous celui de Trajan, d'un empereur natif d'Espagne. Ce qu'il dit à ce sujet serait encore plus significatif, s'il avait été réellement d'origine

[1] Ammien Marcellin, XIV, 6, 22; XXVIII, 4, 32.

[2] Cicéron, *Philippiques*, 3, 6, 15. — Suétone, *Octave*, chap. IV.

équestre. Il accompagne le récit de l'adultère de Livie, femme de Drusus, avec Séjan, le chevalier de Volsinies (Bolsène), ville d'Étrurie, de cette observation : « Et cette femme qui avait Auguste pour oncle, Tibère pour beau-père et des enfants de Drusus, déshonora sa personne, ses ancêtres et sa postérité par l'adultère avec un municipal[1] ! »

Le mariage de la petite-fille de Tibère, Julie, en secondes noces, avec Rubellius Blandus, lui parut une telle mésalliance pour cette princesse, qu'il le désigna comme un sujet d'affliction publique ; beaucoup de personnes se souvenant encore du grand-père de Rubellius, simple chevalier de Tibur[2] ; et cependant Rubellius lui-même, ou du moins son père, avait été consul[3]. Si, cinquante ans après l'époque à laquelle écrivait Tacite, Marc-Aurèle donna sa fille Lucille au fils d'un chevalier romain d'origine antiochienne et d'une noblesse de peu d'éclat[4], cela s'explique sans doute moins par un changement dans les idées du temps, que par l'esprit cosmopolite de cet empereur philosophe, qui était plus que tous ses contemporains exempt des préjugés étroits d'un romanisme exclusif. Il ne choisit point, nous dit-on, pour gendres, les premiers du sénat, car il ne regardait pas à la vieille noblesse, ni à la richesse, mais uniquement à la valeur personnelle des hommes[5]. Du reste ni Lucille, ni sa mère Faustine, ne furent satisfaites de ce mariage, et il paraît que l'âge déjà avancé de l'élu ne fut pas la seule raison de leur mécontentement.

[1] *Annales*, IV, 3. — Voir aussi III, 29.
[2] *Ibid.*, VI, 27.
[3] *Ibid.*, III, 55.
[4] *Vie de Marc-Antonin*, chap. 20.
[5] Hérodien, I, 2, 2.

Les propos que nous venons de citer caractérisent en même temps l'esprit de caste des sénateurs, vis-à-vis de l'ordre équestre, d'autant mieux que la distance observée entre les deux ordres correspondait, en grande partie, à celle que maintenait aussi, d'autre part, la distinction entre l'origine municipale ou romaine de leurs membres respectifs. Nous aurons l'occasion de rapporter plus loin d'autres manifestations du même esprit [1].

Est-il besoin d'ajouter qu'il y avait entre le premier ordre et le troisième un abîme? Bornons-nous à citer, pour ne laisser aucun doute à cet égard, un propos caractéristique.

Un sénateur de rang prétorien, accusé sous Domitien d'un délit problématique, préféra un exil volontaire à une condamnation certaine, et se trouva ainsi réduit à la nécessité de donner en Sicile des leçons de rhétorique, pour vivre. Paraissant un jour devant son auditoire, il commença par lui débiter cette phrase : Quel jeu cruel ne joues-tu pas avec nous, ô fortune ! De sénateurs tu fais des professeurs ; de professeurs, des sénateurs ! « Or, dans cette phrase, » dit Pline le Jeune, « il y a tant de fiel, tant d'amertume, qu'il ne s'est, je crois, fait professeur qu'afin de trouver à placer son mot [2]. » Presque dans

[1] Voici pourtant un récit trop caractéristique pour la différence que l'on faisait entre les deux ordres, pour que nous négligions de le reproduire ici, textuellement, d'après Suétone, qui, dans sa biographie de *Vespasien*, chap. IX, rapporte ce qui suit : Atque uti notum esset, utrumque ordinem non tam libertate inter se quam dignitate differre, de jurgio quodam senatoris equitisque R. ita pronuntiavit, non oportere maledici senatoribus, remaledici civile fasque esse. — Des inscriptions avec les mots *pater senatoris*, *avus senatoris*, dans Muratori (516, 6, par exemple), témoignent aussi de l'importance qu'on attachait aux rapports de parenté avec des sénateurs.

[2] Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 11.

les mêmes termes que Pline le sénateur, Juvénal, qui appartenait au second ordre, présente aussi ces deux positions sociales comme les deux extrêmes. « Si la fortune le veut bien, dit-il, elle fera de vous, rhéteur, un consul, ou bien encore, si elle le veut, d'un consul un rhéteur[1] ! »

[1] Juvénal, VII, 198. — On a pensé que Pline, dans le passage précité, avait voulu faire une allusion à Quintilien ; cela n'est point vraisemblable toutefois, ce dernier n'ayant obtenu que les ornements consulaires, qui ne donnaient point entrée au sénat. Mais on peut admettre l'intention dont il s'agit de la part de Juvénal, qui, ayant fait mention de Quintilien un peu plus haut, avait dans le choix de ses expressions plus de liberté, comme poëte.

CHAPITRE II.

Le Sénat.

Position du sénat vis-à-vis de l'empereur. — Disparition des anciennes familles. — Hommes nouveaux sortis de l'ordre équestre, des provinces et du troisième ordre. — Considération dont jouissait encore l'ancienne noblesse. — Age des familles les plus anciennes. — Richesse des sénateurs. — Le cens sénatorial n'est que le minimum du revenu dont ils avaient à justifier. — Nécessité d'un état de maison conforme au rang des membres de cet ordre. — Dépenses qu'entraînaient les emplois sénatoriaux et les jeux. — La loi ne permet aux sénateurs de placer leur fortune qu'en terres et en prêts. — Des emplois lucratifs leur sont réservés. — Bénéfices de leurs fonctions d'avocats plaidant en justice. — Appauvrissement de beaucoup de familles sénatoriales, assistées par les empereurs et les autres membres de l'ordre. — Riches mariages des sénateurs. — Prix que l'on attachait à l'obtention de charges curules. — Caractère de la transformation qu'elles subissent dans la nouvelle hiérarchie. — Insignes des sénateurs.

Le pouvoir suprême qui, sous la république, résidait dans le peuple, passa nominalement, sous la monarchie, au sénat. Celui-ci eut ainsi, d'après la constitution, le droit de transférer et de retirer la souveraineté, c'est-à-dire d'instituer et de déposer les empereurs, droit qu'il n'exerça, il est vrai, que dans des circonstances exceptionnelles, mais que les empereurs reconnaissaient, formellement du moins, puisqu'ils se faisaient confirmer par ce corps. Par rapport au sénat, les empereurs n'étaient que les premiers entre égaux; les membres de cet ordre étaient donc leurs pairs dans la véritable acception du mot. Tous les empereurs des deux premiers siècles, à l'exception de

Caligula, de Néron, de Domitien et de Commode, s'appliquèrent, extérieurement du moins, à maintenir ces rapports en principe, dans la mesure de leur convenance.

Même au commencement de l'ère impériale, le nombre des familles de l'ancienne noblesse, dans le sénat, ne pouvait plus être considérable. Plusieurs, comme celles des Atilius, des Métellus, des Curius, des Fulvius, s'étaient éteintes naturellement, ou avaient péri dans les guerres civiles; d'autres étaient tombées sous les proscriptions[1], sous celles des triumvirs en dernier lieu, dont les arrêts n'atteignirent pas moins de 300 sénateurs et 2,000 chevaliers[2]; d'autres encore s'éteignirent dans les premiers temps de l'empire, comme les Émilius Scaurus[3], ou, réduites à une piteuse indigence, comme les Hortensius, encoururent ainsi la privation des droits de leur ordre et se perdirent dans les rangs des ordres inférieurs[4]. Nous avons déjà vu comment furent ensuite remplies ces lacunes. L'ordre équestre tout d'abord resta comme une pépinière du sénat. Il n'était probablement pas rare que des fils de chevaliers très-distingués fussent élevés à la dignité de membres du premier ordre, pour les mérites de leurs pères, lors même qu'on laissait ceux-ci dans le second. Ainsi le fils d'un C. Jules Celse, qui avait été investi de plusieurs procurations, notamment en dernier lieu de celle *à libellis et censibus*, fut élevé, dès l'âge de quatre ans, au rang de sénateur par Antonin le Pieux[5]. Toutefois, ce

[1] Tacite, *Annales*, I, 2.
[2] Appien, *B. C.* IV, 5.
[3] Tacite, *Annales*, VI, 29.
[4] *Ibid.*, II, 38.
[5] Voyez Henzen, 6929 : In amplissimum ordinem adlectus ; et, pour la qualité de père de sénateur, dans les inscriptions, Orelli, 804, 3719.

n'est pas seulement du sein de la chevalerie de Rome, mais aussi de celle des colonies et des municipes de l'Italie, et bientôt même des provinces, que sortirent des hommes nouveaux, distingués par leur naissance, leur fortune ou leur mérite, et admis dans le sénat en nombre toujours croissant. Ajoutons qu'il y en eut même que leurs richesses, leur mérite personnel ou le vent de la faveur poussaient directement des rangs du troisième ordre dans ceux du premier, et cela dès le commencement de l'ère des Césars. Ainsi Salvidiénus Rufus qui, déjà pendant la guerre civile, fut élevé par Octave au consulat, bien qu'il ne fût même pas sénateur, mais sorti de la condition la plus humble [1]; Curtius Rufus, homme de si basse extraction qu'on ne se gêna pas de l'appeler fils d'un gladiateur, parvint par son talent et l'appui d'amis, qui l'aidèrent de leur argent, à la questure; puis, comme il savait se faire aussi humble auprès de ses supérieurs qu'il était dur et hautain avec ses inférieurs, même au consulat et au proconsulat d'Afrique. Tibère, qui le préféra pour la préture à ses compétiteurs nobles, se montra homme d'esprit en répondant aux personnes qu'offusquait la tache de la naissance de son protégé : Que voulez-vous! Curtius Rufus m'a paru descendre de lui-même [2]. Malheureusement beaucoup de ces fils de leurs œuvres ne durent leur élévation qu'à la facilité avec laquelle ils se prêtaient comme instruments à toutes les volontés impériales, surtout

[1] Suétone, *Octave*, chap. LXVI. — Velléjus Paterculus, II, 76. — Dion Cassius, XLVIII, 33. — Il fut supplicié en 40 avant J.-C.

[2] Tacite, *Annales*, XI, 21. — De Rutilius Gallicus, Stace, dans les *Silves* (I, 4, 68), dit de même :

> . . . Genus ipse suis, præmissaque retro
> Nobilitas. . . . .

à d'infâmes délations dans les procès de lèse-majesté.

Junius Othon, d'abord professeur de rhétorique, devint sénateur, par la faveur de Séjan, et s'éleva jusqu'à la préture, par un zèle qu'aucun scrupule n'arrêtait[1]. De même Eprius Marcellus et Vibius Crispus, tous deux de la plus basse extraction et nés dans l'indigence, parvinrent, à l'aide de talents plus qu'ordinaires, dont ils firent un usage tout aussi peu consciencieux, aux plus hautes positions, à d'immenses fortunes et à un très-grand pouvoir[2]. Le mérite militaire aussi pouvait frayer le chemin du sénat à des hommes d'humble naissance. Suivant Dion Cassius, Mécène aurait conseillé d'ouvrir la perspective d'une élévation pareille aux officiers les plus distingués, pour peu qu'ils fussent entrés dans l'armée avec le grade de centurions ; quant à l'homme ayant servi comme simple soldat et porté des gabions et des fagots, il n'admettait pas qu'il convînt jamais de le nommer sénateur[3]. Il est d'ailleurs fort douteux qu'il y ait eu de telles fortunes, par l'avancement, pour de simples soldats, dans les premiers temps de l'empire ; mais à la fin du deuxième siècle il y a l'exemple de l'empereur Pertinax[4], et Dion Cassius en cite un autre au troisième[5]. Il n'est pas croyable que l'on ait, avant le règne de Commode[6], admis au sénat des affranchis, lorsque l'accès du premier ordre leur était partout légalement interdit, jusque dans les municipes et les colonies[7]. Ces

[1] Tacite, *Annales*, III, 66.
[2] Tacite, *Dialogue sur les Orateurs*, chap. VIII.
[3] Dion Cassius, LII, 25.
[4] Voir sa biographie, chap. I.
[5] LXXIX, 7.
[6] *Vie de Commode*, chap. VI : Ad cujus nutum etiam libertini in senatum atque in patricios lecti sunt.
[7] Epictète, *Diss.* IV, 1, 33-40.

admissions devinrent plus fréquentes sous Héliogabale [1], tandis qu'Alexandre Sévère ne voulut même pas créer chevaliers des affranchis [2]. Mais, sous Caracalla, Marcius Agrippa, ancien esclave, devint sénateur avec rang prétorien [3]. Quant aux admissions de fils d'affranchis, il y en eut déjà sous les premiers empereurs; celle de leurs descendants plus éloignés devait donc souffrir d'autant moins de difficulté. Dès le milieu du premier siècle, il existait un grand nombre de familles sénatoriales de cette origine [4]. Claude, qui ne se montrait pas, à cet égard, plus exclusif que sous d'autres rapports [5], ne conféra cependant la grosse bande de pourpre au fils d'un affranchi qu'à la condition de se faire adopter par un chevalier [6], et l'observance de formalités semblables paraît avoir été fréquente. Néron persista longtemps à ne pas admettre des fils d'affranchis et refusa l'investiture de charges honorifiques à ceux qu'avaient admis ses prédécesseurs [7]. Plus tard, ils en furent cependant aussi revêtus, quoique l'on dût, en général, leur préférer des compétiteurs de noble race [8].

Or plus, dans le sénat, le nombre des hommes nouveaux et des parvenus augmentait et celui des sénateurs d'ancienne et noble origine diminuait, plus les anciennes familles crurent avoir le droit de se targuer de leurs vieux arbres généalogiques [9]. D'autre part, la considération du

[1] Voir sa biographie, chap. XI.
[2] Voir sa biographie, chap. XIX
[3] Dion Cassius, LXXVIII, 13.
[4] Tacite, *Annales*, XIII, 27.
[5] *Ibid.*, XI, 24.
[6] Suétone, *Claude*, chap. XXIV.
[7] Le même, *Néron*, chap. XV.
[8] Pline le Jeune, *Lettres*, III, 14.
[9] Galien, *Prolégomènes*, chap. VII.

publie pour les descendants de races anciennes et glorieuses ne s'amoindrit guère. On n'entrait qu'avec vénération dans les maisons où des statues de bronze, rouillées et dégradées par le temps, se dressaient dans les avant-cours, où des peintures ternies, représentant des triomphateurs sur leurs quadriges, couvraient les murs, et les masques des ancêtres, en cire noircie par la fumée, remplissaient les armoires de l'*atrium* d'images sous lesquelles des inscriptions, qu'on montrait aux visiteurs avec de longues baguettes, indiquaient les noms et les titres, ainsi que les faits et gestes de chaque personnage [1]. La tirade versifiée de Juvénal sur le thème, que c'est la valeur personnelle de l'homme, non celle de ses ancêtres qui fait son mérite, pourrait précisément apporter la preuve, s'il en fallait une, qu'un sentiment contraire était généralement répandu dans la société ; et Sénèque qui, dans l'occasion, moralise dans le même sens [2], non-seulement reconnaît d'une manière expresse que, dans la brigue des emplois, la noblesse avait procuré à bien des gens tarés l'avantage sur des hommes nouveaux méritants, mais ajoute qu'il y avait des raisons pour cela [3]. Ainsi, par exemple, Fabius Persicus, consul en 34, et Mamercus Scaurus, mort la même année, ne furent portés aux honneurs qu'en considération de leurs ancêtres; et Pline, dans son *Panégyrique de Trajan* (chap. 69), fait un mérite à cet empereur d'avoir particulièrement favorisé les rejetons d'anciennes familles dans la nomination aux emplois, ce que Domitien, par crainte et méfiance, n'avait point fait.

[1] Juvénal, VIII, 1-20.

[2] *De Beneficiis*, III, 28, 2; *Lettres*, 44, 5. Il y dit : Non facit nobilem atrium plenum fumosis imaginibus; nemo in nostram gloriam vixit, nec quod ante nos fuit nostrum est, etc.

[3] *De Beneficiis*, IV, 30, etc.

Dans toutes les positions, la noblesse était un puissant moyen d'avancement et une forte recommandation. Aussi continua-t-elle à former un grand avantage, bien que l'on attachât peut-être encore plus d'importance à la fortune, déjà regardée comme la plus réelle des bases déterminantes de la condition sociale et du rang [1]. Plusieurs des familles encore florissantes au temps des empereurs se recommandaient effectivement à la vénération par leur ancienneté et la gloire de leur passé. De celles dont les ancêtres siégeaient au sénat depuis Romulus ou Brutus, et qui partant pouvaient se vanter d'une noblesse de huit siècles, il ne restait plus, il est vrai, qu'un très-petit nombre, même au premier siècle de l'empire [2]. Cependant, il doit encore avoir existé, à cette époque, plusieurs des familles appelées troyennes, comme issues d'Énée et de ses compagnons, et albaines, d'après le lieu de leur origine, également antérieure à la fondation de Rome, puisqu'on comptait encore une cinquantaine des premières seulement, à la fin de la république [3]. Parmi celles-ci, il faut mentionner tout d'abord les Jules, qui dérivaient leur origine d'Énée et faisaient figurer son image, avec celles de Romulus et des rois albains, aux obsèques de chacun de leurs membres [4]. Les Quintilius, desquels descendait Varus, qui périt dans la forêt de Teutobourg, étaient de race albaine. Les Antoines comme les Fabiens appelaient Hercule leur auteur. Les Pisons, de la race calpurnienne, rapportaient leur origine au roi Numa [5]. Cnéus Pison, chef de

[1] Sénèque, *Remed.*, 16, 6 : Ne imagines proavosque respexeris nec patrimonium, cui jam ipsa nobilitas primo loco cessit.

[2] Tacite, *Annales*, XI, 25.

[3] Denys d'Halicarnasse, I, 85.

[4] Tacite, *Annales*, IV, 9.

[5] Marquardt, *Hist. eq.*, p. 52, adn. 30.

cette maison sous Tibère, cédait tout au plus le pas à l'empereur, dont il regardait les fils comme bien au-dessous de lui, quant à la naissance[1]. En général, il n'y avait pas manque de généalogies remontant jusqu'aux temps fabuleux, et on trouvait toujours des érudits grecs prêts à en fabriquer[2]. L'empereur Galba, de l'ancienne et noble famille des Sulpicius, fit dresser dans son atrium une table généalogique sur laquelle son origine était ramenée à Jupiter, en ligne paternelle, et à Pasiphaé, l'épouse de Minos, en ligne maternelle[3]. Même ceux qui faisaient bon marché de ces généalogies, vis-à-vis des incrédules, ou s'en moquaient eux-mêmes, croyaient devoir néanmoins prendre la peine de s'en faire les avocats, vis-à-vis du public, et le purent sans se rendre ridicules. Ainsi, Jules César, en prononçant l'oraison funèbre de sa tante Julie, fit sonner qu'elle descendait d'Ancus Marcius, d'une part, et de Vénus, mère d'Iule, de l'autre[4]. Ce ridicule des généalogies postiches n'était pas moins commun en Grèce et en Orient. Celle d'Hérode, par exemple, remontait jusqu'aux Eacides[5]. A Rome, aucune famille, peut-être, n'était aussi riche en glorieux souvenirs que celle des Claudius, dont les commencements dataient des premiers temps de la république, et qui comptait sur la liste de ses

[1] Tacite, *Annales*, II, 43.

[2] Suétone, *Vitellius*, chap. I : Exstat Q. Elogi ad Quintum Vitellium divi Augusti quæstorem libellus, quo continetur Vitellios Fauno Aboriginum rege et Vitellia, quæ multis locis pro numine coleretur, ortos toto Latio imperasse. — *Vespasien*, chap. XII : Quin et conantes quosdam originem Flavii generis ad conditores Reatinos comitemque Herculis referre, irrisit ultro.

[3] Le même, *Galba*, chap. II. — Silius Italicus, VIII, 470.

[4] Le même, *César*, chap. VI.

[5] Philostrate, *Vies des Sophistes*, II, 1.

ancêtres vingt-huit consulats [1], cinq dictatures, sept censures, sept grands et deux petits triomphes. Elle pouvait se glorifier d'avoir produit nombre d'hommes et de femmes d'une grande célébrité, fondée sur le bien comme sur le mal dans leurs actes, un orgueil démesuré et une inflexible dureté ayant été de tout temps l'héritage de cette race [2]. La maison de Domitius Aénobarbus, père de Néron, avait aussi, d'après Suétone [3], sept consulats, deux censures et deux triomphes à faire valoir comme titres de famille. L'usage de joindre au nom générique, propre à chaque famille, les noms de ceux avec lesquels on avait des liens de parenté, s'établit dès la fin du premier siècle, et dans la suite ces séries de noms des hommes hauts placés devinrent de plus en plus imposantes, à mesure qu'elles s'allongeaient [4].

Mais, c'est évidemment par leurs fortunes princières plutôt que par l'ancienneté de leur noblesse que brillaient la plupart des familles sénatoriales [5]. Aussi disait-on communément une fortune sénatoriale (*patrimonium laticlavium*[6]) pour dire une grande fortune. Les plus riches jouissaient d'un revenu annuel de trois et trois quarts à quatre millions de francs de notre monnaie. Une fortune de 300 millions de sesterces donne, au taux de 5 p. 100, ce qui est toutefois en évaluer trop bas l'intérêt annuel, même dans le cas où elle était exclusivement placée en biens-fonds, 15 millions de sesterces, c'est-à-dire une somme qui approche des chiffres ci-dessus indiqués. Pallas et Sénèque

[1] Vingt-deux seulement, d'après Mommsen.
[2] Suétone, *Tibère*, chap. I et II.
[3] Le même, *Néron*, chap. I.
[4] L'un des deux consuls de l'an 93-94, par exemple, s'appelait Marcus Lollius Paullinus Valérius Asiaticus Saturninus.
[5] Philon, *Legatio ad Caium*, p. 560.
[6] Pétrone, *Sat.*, c. 76.

avaient cette fortune; Narcisse et Cn. Lentulus, même 400 millions de sesterces. Il va sans dire pourtant que les possesseurs de 300 millions ne devaient pas être très-nombreux; mais il n'est pas probable non plus qu'ils formassent de rares exceptions. S'il est vrai que la fortune de Sénèque a été qualifiée d'exorbitante [1], il ne faut pas perdre de vue que ce fut par ses accusateurs. Eprius Marcellus, un des grands parvenus de l'époque, possédait autant que lui [2], et on ne comprendrait pas que les sénateurs les plus riches du premier siècle et du second eussent eu moins de fortune que ceux du commencement du cinquième, époque à laquelle Olympiodore prête à certains d'entre eux un revenu annuel de plus de quatre millions un quart de francs. Ils n'avaient pas seulement de vastes biens dans toutes les parties de l'Italie [3], ils possédaient aussi d'immenses terres dans les îles de la Méditerranée et tous les pays d'outre-mer des trois parties du monde alors connu [4], notamment dans les deux greniers de l'Italie, la Sicile [5] et la Sardaigne [6]; dans la Cyrénaïque [7] et l'île de Crète, comme Flavius Ursus; en Asie Mineure [8], comme

[1] Ingentes et privatum supra modum erectæ opes. (Tacite, *Annales*, XIV, 52.)

[2] Le même, *Dialogue sur les Orateurs*, chap. VIII.

[3] Le même, *Annales*, VI, 17. — Suétone, *Tibère*, chap. XLVIII. — Pline le Jeune, *Lettres*, VI, 19. — *Vie de Marc-Antonin*, chap. XI. — Horace, *Odes*, I, 31; III, 16, 33; *Epodes*, IV, 13. — Martial, V, 13, 7; X, 74.

[4] *Vie de Gordien III*, chap. II (in provinciis tantum terrarum habens, quantum nemo privatus). — Ammien Marcellin, XXVII, 11, 1. (Probus — præf. præt,. a. 368, — cognitus orbi Romano, per quem universum pene patrimonia sparsa possedit.)

[5] Sénèque, *Lettres*, 114, 26.

[6] Horace, *Odes*, I, 31, 3.

[7] Stace, *Silves*, II, 6, 67.

[8] Tacite, *Annales*, XIV, 22.

Rubellius Plaute, et dans l'Afrique septentrionale[1], où la moitié de la province appartenait, sous Néron, à six grands propriétaires. Nous avons déjà mentionné la dispense de congé accordée aux sénateurs, pour visiter leurs domaines dans la Gaule narbonnaise. Elle s'appliquait également aux possesseurs de terres en Sicile[2].

Les vastes districts cultivés par des esclaves enchaînés, les pâturages égalant des provinces et des royaumes en étendue, n'étaient pas une simple façon de parler de Sénèque[3], mais une réalité. Les sénateurs avaient des propriétés partout. Point de lac dans lequel ne se mirât un de leurs palais, ni de golfe que ne dominât une de leurs villas. Les pinacles de leurs splendides habitations couronnaient toutes les hauteurs, dans l'intérieur des terres comme sur les bords de la mer[4]. A Rome même, leurs palais, avec les plantations de pins d'Italie, de platanes et de lauriers, les bains, les portiques, les allées carrossables et les jets d'eau compris dans leurs enceintes, pouvaient se comparer à de grandes villes[5]. Fronton, qui ne comptait point parmi les sénateurs riches, se fit bâtir une salle de bains qui devait coûter 350,000 sesterces ou près de 100,000 francs[6]. Chaque grande maison, avec ses milliers d'esclaves et d'affranchis de toutes les nationalités, formait pour elle comme un petit État, capable de se suffire à lui-même, jusqu'à un certain point, et dont les servi-

[1] Pétrone, *Sat.*, c. 117. — Symmaque, *Lettres*, IX, 125.

[2] Dion Cassius, LII, 42. — Tacite, *Annales*, XII, 23.

[3] *De Beneficiis*, VII, 10, 5. — Columelle, I, 3, 12 : More præpotentium qui possident fines gentium quos ne circumire equis quidem valent.

[4] Sénèque, *Lettres*, 89, 20, etc.

[5] *Ibid.*, 114, 9. — Martial, XII, 50.

[6] Aulu-Gelle, XIX, 10, 1.

teurs n'étaient pas seulement employés à exploiter toutes les ressources matérielles, pour l'entretien et l'accroissement de la prospérité du domaine, mais satisfaisaient encore à la plupart des besoins pour lesquels l'industrie et les métiers travaillent et déploient leur activité productrice dans le monde moderne. Bien plus, ils y apportaient même à l'embellissement et à l'ennoblissement de l'existence toutes les ressources de l'art et une partie des avantages que la science peut offrir. Indépendamment de ces sujets du domaine, toute grande maison entretenait complétement, ou contribuait à faire vivre, nombre de gens placés sous sa dépendance, pendant que d'autres devaient à la munificence princière et au patronage des grands seigneurs de cette époque un puissant appui, pour l'avancement dans leur carrière, et maintes personnes, qui avaient vu des jours meilleurs, du soulagement dans leur adversité ou le rétablissement de leur fortune. Ainsi Calpurnius Pison, d'abord banni par Caligula, puis réintégré dans ses biens par Claude, honoré du consulat, et beaucoup enrichi par un héritage qui lui vint de sa mère, avait un état de maison d'une magnificence remarquable et se plaisait à secourir les membres du sénat et de l'ordre équestre qui avaient eu des revers de fortune immérités, ainsi qu'à mettre des hommes du troisième ordre en mesure de payer le cens exigé pour leur admission dans l'ordre équestre. Martial, célébrant la générosité des grands dans un passé qu'il regrette, dit :

Pisones, Senecasque, Memmiosque
Et Crispos mihi redde, sed priores [1].

Juvénal nomme aussi Cotta parmi les personnages dont il vante la libéralité. Et, soupire encore Martial :

[1] XII, 36, 8.

Ante frequens, sed nunc rarus nos donat amicus.
Felix, cui comes est non alienus eques [1].

La vie des sénateurs de deuxième et de troisième rang était encore fastueuse. Ils avaient de grandes existences, et une fortune qui, dans leur position, passait pour modique, ne laissait pas que d'être le plus souvent très-considérable. D'après Olympiodore, même les sénateurs du second rang jouissaient communément encore d'un revenu annuel que l'on peut évaluer de 1,080,000 à 1,620,000 francs. Comme exemple des rapports de fortune des premiers temps de l'empire, on peut citer Pline le Jeune, qui, de son propre aveu [2], n'avait pourtant que des ressources modiques (*modicas facultates*). Sa fortune était en majeure partie placée en terres et en vignobles [3]. Il avait en Étrurie, près de Tifernum Tiberinum, des possessions affermées pour plus de 400,000 sesterces [4]; d'autres en Lombardie, près de Côme, où il vendit au prix de 700,000 sesterces un bien de la valeur de 900,000, qui lui était advenu par héritage [5]; d'autres dans le Bénévent, avec plusieurs maisons de campagne sur le lac de Côme, ainsi que près de Tusculum (Frascati), de Tibur (Tivoli), de Préneste et de Laurente [6]. Voulant acheter pour 3 millions de sesterces de biens, il dut emprunter de l'argent dans ce but [7]. Il mentionne plusieurs donations faites par lui,

[1] XIV, 122.
[2] *Lettres*, IV, 2.
[3] III, 19; VIII, 2.
[4] IV, 1; V, 6; X, 12.
[5] IX, 6; VII, 11.
[6] IX, 7; V, 6; II, 17.
[7] III, 19.

telles qu'une de 300,000 sesterces à un particulier, Romanus Firmus, destinée à parfaire la somme dont ce dernier avait besoin pour justifier du cens équestre[1]; 100,000 pour constituer une dot à Calvina, conjointement avec la remise d'une dette de son père[2]; des frais de voyage à Martial[3] et un petit bien, de la valeur de 100,000 sesterces, à la nourrice du donateur; 40,000 sesterces à Métilius Crispus, pour son équipement de centurion; 50,000 sesterces pour constituer la moitié de la dot de la fille de Quintilien[4]; puis, à la ville de Côme, la libéralité de la fondation d'une bibliothèque, avec une dotation de 100,000 sesterces pour l'entretien de celle-ci[5]. Indépendamment d'une somme de 1,100,000 sesterces, à laquelle il évalue lui-même le montant de ses dons antérieurs à cette ville, il offrit d'y contribuer, pour un tiers des frais, à l'établissement d'une école[6], et il y créa un fonds de 500,000 sesterces pour l'éducation d'enfants des deux sexes. Il laissa de plus à la même ville 500,000 sesterces pour la construction et l'embellissement de thermes; puis, en son propre nom comme en celui de ses affranchis, un capital de 1,866,666 sesterces pour régaler annuellement toute la population[7]. Enfin, il mentionne deux temples construits à ses frais, l'un à Tifernum Tiberinum, l'autre consacré à Cérès, sur un de ses domaines[8]. Une énumé-

[1] I, 49.
[2] II, 4.
[3] III, 21.
[4] VI, 3, 22, 32.
[5] I, 8. — Orelli, 1172; Henzen, III, p. 124.
[6] IV, 13; V, 7.
[7] Henzen, *l. c.*
[8] Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 1; X, 12, et IX, 39.

ration semblable des biens ruraux de Régulus, dans Martial [1], n'est pas moins instructive.

Le cens sénatorial d'un million de sesterces, ou environ 262,500 francs, ne peut avoir été qu'un minimum, suffisant peut-être pour faire vivre le titulaire conformément à son rang, mais non pour l'entretien de toute une famille sénatoriale, comme il appert bien des données que nous avons sur les dépenses de Pline le Jeune. Néron accorda à des sénateurs, Vespasien à des consulaires pauvres, des pensions annuelles de 500,000 sesterces, c'est-à-dire de la moitié du cens sénatorial [2]. C'est que les membres du premier ordre étaient, selon l'expression de Pline [3], comme placés en évidence sur une hauteur où tous les regards se portaient sur eux, ce qui ne leur permettait d'éluder aucune des obligations grandes et multiples résultant de ce que l'on attendait d'eux de toutes parts, sans heurter l'opinion publique, exigeant de ces dignitaires un luxe conforme à leur rang. Déjà Horace s'applaudissait de ne pas être d'une haute naissance, ce qui lui eût imposé un fardeau gênant, en l'obligeant à s'appliquer aux moyens d'accroître sa fortune, à faire plus de visites, à se pourvoir d'une escorte pour la campagne et les voyages, ainsi qu'à entretenir des chevaux, des voitures et des palefreniers. Un préteur ayant été rencontré sur la route de Tibur, sans autre accompagnement que celui de cinq esclaves, chargés de sa batterie de cuisine, il n'en avait pas fallu davantage pour le couvrir de ridicule. Que le comfort de la vie du poëte l'emportait sur celui d'un illustrissime

[1] VII, 39, etc.

[2] Suétone, *Néron*, chap. x. — *Vespasien*, chap. xvii.

[3] In hac altissima specula conspiciendum se monstrandumque præbere. (Pline le Jeune, *Lettres*, II, 12.)

sénateur[1]! Un membre de cet ordre avait, à l'approche du 1er juillet, terme principal des déménagements, établi sa demeure provisoire dans un pavillon de campagne, en attendant l'occasion de pouvoir louer à meilleur compte quelque appartement restant vide après terme. Tibère eut à peine connaissance du fait, qu'il lui ôta la bande de pourpre[2]. Quiconque ne paye pour son appartement que 6,000 sesterces de loyer par an, écrivait alors Velléjus Paterculus[3], n'est guère pris pour un sénateur. Or, ce temps était encore, relativement, une époque de simplicité; c'est seulement après Tibère que le luxe, dont les empereurs eux-mêmes furent les premiers à donner l'exemple, fit des progrès à n'avoir plus de bornes, jusqu'à ce que Vespasien ramenât des habitudes d'économie. Les familles sénatoriales, renchérissant les unes sur les autres en faste et en prodigalité, n'aspirant entre elles qu'à se surpasser par la magnificence de leurs palais, de leur état de maison et de leurs escortes, finirent en partie par épuiser même d'immenses ressources, à tel point que beaucoup d'entre elles, de plus en plus criblées de dettes, tombèrent dans l'indigence[4]. Ce qui obligeait les sénateurs à un luxe plus grand encore que ne le commandait la nécessité d'une vie conforme à leur rang, c'était la carrière honorifique des hautes charges sénatoriales, qui entraînaient d'énormes dépenses, surtout en raison des jeux qu'on y était tenu d'offrir au public. C'était là un objet si coûteux que le cens sénatorial y passait aisément tout entier. Les jeux donnés en l'honneur de la grande

[1] Horace, *Satires*, I, 6, 100.
[2] Suétone, *Tibère*, chap. XXXV.
[3] II, 10, 1.
[4] Tacite, *Annales*, III, 55.

déesse Cybèle, à la fin du premier siècle, coûtaient, pour le moins, 100,000 sesterces au préteur, et encore les trouvait-on très-mesquins dans ces conditions; une autre fête lui en coûtait 20,000; de sorte qu'une année de préture absorbait peut-être quelquefois la moitié du cens sénatorial, sinon plus encore. Une femme se faisant séparer de son mari avant qu'il n'entrât en charge comme préteur, pouvait s'en féliciter comme d'une bonne affaire, au dire de Martial[1].

Pendant que, d'une part, les sénateurs étaient tenus à de si grandes dépenses, ils étaient, de l'autre, empêchés et limités, à beaucoup d'égards, dans les moyens d'augmenter leurs revenus. Ils se trouvaient exclus, non-seulement par les convenances sociales, mais par des défenses légales, de toute participation à des affaires industrielles ou de négoce. L'ancienne loi claudienne, rendue du temps de la seconde guerre punique, et qui interdisait à tout sénateur ou fils de sénateur la possession d'un bâtiment de mer de plus de 300 amphores, cette loi fut confirmée par Jules César. L'édit d'Adrien, défendant à tout sénateur de prendre à ferme des impôts indirects en son propre nom ou sous celui d'une autre personne, ne paraît avoir été que le renouvellement de dispositions analogues déjà antérieurement existantes[2]. S'il fut permis aux membres de cet ordre d'entreprendre des fournitures pour certains jeux, cela ne paraît avoir été fait qu'avec l'intention de rehausser l'éclat de ceux-ci[3]. On pouvait admettre, du reste, que, même sans cet édit, toutes les lois de l'espèce devaient être souvent éludées par le recours à des prête-noms; mais,

[1] X, 41; IV, 67, 5; V, 25, 7.
[2] Dion Cassius, LXIX, 16.
[3] *Ibid.*, LV, 10.

légalement, les sénateurs ne pouvaient faire valoir leurs capitaux qu'en les plaçant en terres ou les prêtant à intérêts [1]. Pour montrer combien était générale la transgression du taux d'intérêt licite dans ces sortes d'affaires, il suffit de rappeler qu'en l'an 32, où une crise d'argent mit le gouvernement dans la nécessité d'intervenir, tout le sénat fut en émoi, aucun de ses membres n'étant exempt du reproche de participation à des affaires usuraires [2]. Cette usure était surtout pratiquée dans les provinces. Ainsi Sénèque avait imposé aux Bretons un emprunt de 40 millions de sesterces à gros intérêts, dont le recouvrement brusque et violent fut une des causes du soulèvement de cette province en l'an 60 [3]. Mais, il y avait ce privilége pour les sénateurs que des postes rétribués, très-lucratifs en partie, leur étaient ouverts dans l'armée, l'administration et les préfectures des provinces, dont les gouverneurs ne s'enrichissaient du reste encore que trop souvent par des exactions, bien que celles-ci ne fussent plus si communes, ni pratiquées avec une publicité aussi scandaleuse que du temps de la république. Le proconsul d'Afrique jouissait d'un traitement annuel d'un million de sesterces. Celui d'un tribun n'était que de 25,000 sesterces. Comme les curateurs des eaux recevaient, d'après Frontin [4], une rétribution (*mercedem*) et des rations (*cibaria*), les autres curateurs de l'ordre sénatorial étaient sans doute aussi payés. Les sénateurs sans fortune, auxquels il ne convenait pas de prendre du service militaire et qui n'avaient

[1] Pline le Jeune, *Lettres*, III, 19, où il dit : Sum quidem prope totus in prædiis; aliquid tamen fœnero; nec molestum erit mutuari.
[2] Tacite, *Annales*, VI, 16.
[3] Dion Cassius, LXII, 2.
[4] *De Aquis*, II, 100, éd. Bucheler.

pas les moyens de suivre la carrière dispendieuse des hauts emplois, pouvaient acquérir de la fortune en plaidant en justice, car, bien que les honoraires de la défense y eussent été limités itérativement, par des édits, à 10,000 sesterces[1], les avocats en vogue n'en gagnaient pas moins beaucoup d'argent. On payait, il est vrai, bien plus largement encore, et ils ne furent que trop nombreux au premier siècle de l'empire, ceux qui abusaient de leur talent pour faire l'infâme métier d'accusateurs dans les procès de lèse-majesté, comme le prouvent, pour ne citer que les noms les plus connus, les grandes richesses des Vibius Crispus[2], des Éprius Marcellus[3], des Régulus[4]. Le premier, dont la richesse était proverbiale, possédait 200, le second 300, le troisième près de 60 millions, fortune que ce dernier avait l'espoir de doubler encore.

Si les moyens légaux et honorables laissés aux sénateurs pour l'augmentation de leurs revenus ne répondaient pas, en général, à l'énormité des dépenses dont la charge leur incombait, il ne faut pas s'étonner de la gêne extrême, de la profonde indigence même dans laquelle on voyait si souvent retomber tant de familles sénatoriales. Quand Vitellius, qui devint plus tard empereur, fut envoyé par Galba commé légat consulaire en Germanie, il manquait tellement d'argent, pour ce voyage, qu'il dut engager une perle, détachée d'une boucle d'oreille de sa mère, mettre son palais en location, pour le reste de l'année, et caser dans un appartement loué sa femme et ses enfants,

[1] Tacite, *Annales*, XI, 7, etc.; XIII, 5. — Suétone, *Néron*, chap. XVII. — Pline le Jeune, *Lettres*, V, 4, 14, 21. — Quintilien, XII, 7, 8, etc.

[2] Martial, IV, 54, 7.

[3] Tacite, *Dialogue sur les orateurs*, chap. VIII.

[4] Pline le Jeune, *Lettres*, II, 20.

qu'il laissait à Rome. Il ne parvint qu'avec peine et à force d'impudence à se débarrasser des nombreux créanciers qui voulaient le retenir [1]. Les dettes d'Othon s'élevaient, après la mort de Néron, à 200 millions de sesterces [2]. Beaucoup de sénateurs de droit restèrent chevaliers pour se soustraire à la charge accablante des honneurs sénatoriaux, ou du moins fallut-il souvent user de contrainte pour la leur imposer. Un certain Surdinius Gallus, s'étant retiré en 47 à Carthage, pour ne pas devenir sénateur, fut sommé de revenir et forcé, par ordre de Claude, d'endosser ces chaînes dorées [3]. D'autres chevaliers de rang sénatorial ayant refusé de siéger au sénat, cet empereur les élimina de l'ordre équestre même [4]. Les pétitions de sénateurs demandant à l'empereur des secours ou la grâce qu'il voulût bien accepter leur démission, étaient très-fréquentes. En général les empereurs, appartenant eux-mêmes au premier ordre, accordaient assez volontiers ces secours, Tibère notamment, et ne manquaient pas de sollicitude pour la conservation des anciennes familles historiques [5]; mais ils ne pouvaient, naturellement, suffire à toutes les demandes, à tous les besoins [6]. Leurs procédés à cet égard différaient beaucoup aussi. Auguste, non moins généreux sous ce rapport que dans d'autres cas, porta par exemple ainsi par ses dons, en l'an 4 de notre ère, la fortune de quatre-vingts sénateurs jusqu'à 1,200,000

[1] Suétone, *Vitellius*, chap. VII. — Dion Cassius, LXV, 5. — Voir aussi Plutarque, *Galba*, chap. XXII, et Tacite, *Hist.* II, 59.
[2] Plutarque, *Galba*, chap. XXI.
[3] Dion Cassius, LX, 29.
[4] Suétone, *Claude*, chap. XXIV.
[5] Tacite, *Annales*, II, 37, 48.
[6] *Ibid.*, XII, 52.

sesterces[1]. Tibère élimina ceux qui s'étaient appauvris par leurs prodigalités[2], ou leur permit de donner leur démission[3], mais il n'accordait des secours qu'à ceux qui se justifiaient de leur appauvrissement auprès du sénat, rigueur qui découragea la plupart d'entre eux, et dont la famille des Hortensius eut surtout à se plaindre[4]. Néron, au commencement de son règne, dota plusieurs familles appauvries de la haute noblesse de traitements d'un demi-million de sesterces, chiffre de celui de Valérius Cotta, par exemple, qui avait été son collègue au consulat en 59. Aurélius Cotta et Hatérius Antonin obtinrent également de lui des pensions annuelles, bien que ce fût le gaspillage de leur patrimoine qui avait ruiné ceux-ci[5]. Vespasien aussi se montra très-généreux ; il parfit le cens de beaucoup de sénateurs et dota aussi des consulaires pauvres de pensions d'un demi-million de sesterces[6]. On rapporte des libéralités semblables d'Adrien[7]. Les empereurs accordaient aussi fréquemment des subventions extraordinaires, notamment lors de l'entrée en charge des magistrats et pour les défrayer des jeux qu'ils avaient à donner[8]. Du reste, il paraît avoir été d'usage que les riches sénateurs aussi vinssent en aide, pour l'honneur de leur ordre, à des collègues appauvris. Ainsi, sous Claude, Calpurnius Pison

[1] Dion Cassius, LV, 13; LIII, 2; LIV, 17; LVI, 41. — Suétone, *Octave*, chap. XLI.
[2] Dion Cassius, LV, 10.
[3] Tacite, *Annales*, II, 48.
[4] *Ibid.*, I, 75; II, 38. — Suétone, *Tibère*, chap. XLVII. — Dion Cassius, LVII, 10. — Voir aussi Sénèque, *De Beneficiis*, II, 7.
[5] Tacite, *Annales*, XIII, 34. — Suétone, *Néron*, chap. X.
[6] Le même, *Vespasien*, chap. XVII.
[7] Voir sa biographie, chap. VII.
[8] *Vie d'Antonin le Pieux*, chap. VIII. — Fronton, *ad Lucium Verum*, 6, 9.

ne manqua pas de déployer également sous ce rapport sa munificence royale [1]. Cet usage se maintint jusque dans les derniers temps de l'empire [2].

En général, l'assistance mutuelle paraît avoir été reconnue, jusqu'à un certain point, comme une obligation commune à tout le premier ordre. Ainsi, pour les spectacles notamment, des contributions volontaires offertes non-seulement par des amis, mais aussi par des collègues, moins directement intéressés, étaient généralement acceptées [3]. La maison d'un homme de qualité venait-elle à brûler, on voyait, dit Juvénal [4], l'aristocratie en deuil; le préteur suspendait ses audiences et les contributions, pour aider à la reconstruire, affluaient si abondamment, de toutes parts, que plus d'une fois l'incendié put être soupçonné d'y avoir mis le feu lui-même. Mais les grands n'étaient aussi généreux que lorsqu'il s'agissait d'un de leurs pairs ; quant au pauvre diable, dit le poëte :

. . . . . Nudum et frusta rogantem
Nemo cibo, nemo hospitio tectoque juvabit.

L'usage de répandre le bénéfice des dispositions testamentaires sur un vaste cercle, avait pris une telle extension que les legs aussi étaient, comme il paraît, devenus en quelque sorte, pour la plupart des sénateurs, une source régulière de revenus. Enfin, les donations entre mari et femme, prohibées dans les autres cas, étaient admises en faveur de l'intérêt de famille qui s'attachait à l'acquisition ou à la conservation d'un rang et de dignités [5].

[1] Schol. de Juvénal, V, 109. — Fronton, *ad Lucium Verum*, 6, 9.
[2] Symmaque, *Lettres*, IV, 67.
[3] Sénèque, *De Beneficiis*, II, 21, 5.
[4] III, 216, etc.
[5] Digeste, XXIV, 1, 40.

Il suffit de rappeler une anecdote de Suétone, pour montrer qu'il n'était pas difficile à des sénateurs, s'ils étaient de haute noblesse surtout, d'améliorer leur état de fortune par un riche mariage. Cet historien rapporte que la seconde femme, aussi belle que riche, du père de l'empereur Galba, s'était formellement offerte et presque imposée à son époux, bien qu'il fût petit et bossu, tant elle était entichée de son ancienne et noble origine [1].

Les sénateurs étaient limités par la loi julienne dans la faculté de contracter mariage, ainsi que dans celle de l'achat de biens hors d'Italie et dans le droit de voyager sans congé, hors de la péninsule, sauf les exceptions déjà mentionnées pour la Sicile et la Gaule Narbonnaise [2].

Ce qui, malgré tant de charges onéreuses et de restrictions sensibles, faisait toujours encore de l'admission au sénat le but suprême des visées de l'ambition et continuait à exalter, chez les sénateurs mêmes, le sentiment de leur dignité, c'était avant tout la chance d'arriver à ces charges curules, conservées même après la chute de la république, et auxquelles ils étaient seuls admissibles. Même à cette époque où, presque entièrement dépouillées du pouvoir qui s'y attachait et de l'importance qu'elles avaient anciennement, elles ne procuraient plus qu'un vain éclat extérieur, elles apparaissaient encore, même aux plus sensés et aux meilleurs des hommes, comme de grands honneurs justement enviés. C'est un des phénomènes les plus curieux de la décadence de l'empire et de l'ère néo-latine qui suivit sa chute, que ce qui n'était plus qu'un triste fantôme

[1] Suétone, *Galba*, chap. II et suivants.

[2] Pour cette dernière, seulement depuis l'an 50. — Voir Tacite, *Annales*, XII, 23, ainsi que Dion Cassius, LII, 42.

de l'ancienne grandeur ait pu, pendant des siècles, continuer à passer pour l'équivalent d'une réalité depuis longtemps évanouie, bénéficier de toute la vénération qu'elle inspirait anciennement et exercer un prestige non moins irrésistible. Ce sentiment de respect avait, dans les âmes, des racines si profondes et si indestructibles que, jusqu'à la fin de l'antiquité et même postérieurement encore, le consulat fut estimé la dignité la plus haute à laquelle un sujet pût atteindre. Jusque dans l'âge de décrépitude du monde romain, quand cette charge se trouvait depuis longtemps réduite aux puérilités d'une vaine pompe, l'empereur Julien en parla comme d'un honneur équivalant au plus grand pouvoir; et au sixième siècle encore, où le consulat ne fut plus qu'un mot vide de sens, on le prônait comme le bien suprême et la première dignité du monde[1]. Il doit paraître ainsi moins étrange que, dans la période du plus grand éclat de l'empire, même un Tacite pût regarder comme le couronnement suprême des efforts humains ce consulat qui n'était pas encore alors complétement dépouillé de toutes ses attributions. Dans ses considérations finales sur la vie d'Agricola, son biographe dit : « Quand il eut obtenu les honneurs du consulat et du triomphe, que pouvait-il attendre de plus de la destinée[2]? » Est-on curieux de voir, enfin, jusqu'à quel point la vanité de petits esprits pouvait se faire illusion sur l'importance que ces charges avaient conservée et faire accroire aux bonnes gens qu'on était réellement ce qu'on avait l'air d'être? On en trouve le témoignage le plus sai-

[1] Julien, *Or.* III, vol. 1, p. 108. — Jornandès, *De Rebus Geticis*, chap. LVII. — Casaubon sur Suétone, *Caligula*, chap. XXVI.

[2] Tacite, *Agricola*, chap. XLIV. — Voir aussi Pline le Jeune, *Lettres*, II, 1.

sissant dans la façon dont Pline le Jeune s'exprime au sujet d'une des plus amoindries et des plus insignifiantes, du tribunat.

Il trouvait inconciliable avec la dignité du tribun de paraître en justice comme avocat pendant l'année de ses fonctions. « Tout dépend, il est vrai, dit-il, de l'idée qu'on se fait du tribunat, selon qu'on l'envisage comme une vaine ombre, un honneur purement nominal, ou comme un pouvoir inviolable, qu'il n'appartient à personne de limiter, pas même au titulaire. Quand j'étais tribun moi-même, il se peut que j'aie eu tort de me croire quelque chose, mais ayant cette opinion je m'abstins des défenses en justice, d'abord parce qu'il me semblait inconvenant que celui devant lequel tout le monde se lève et auquel tous sont obligés de céder le pas ; se tînt debout, pendant que tout le monde est assis ; que celui qui a le droit d'imposer silence à tout assistant fût interrompu dans son discours par la clepsydre ; que celui contre les paroles duquel il n'est même pas permis d'élever des objections, dût écouter des injures, ce qui l'expose à paraître faible, s'il les subit impunément, arrogant s'il en tire vengeance [1]. »

Mais, si les magistratures républicaines avaient perdu, sous la monarchie, la majeure partie de leur ancienne importance, elles avaient d'autre part aussi gagné, à un point de vue différent, en valeur et en attrait par le fait que leur obtention était maintenant une preuve de la grâce impériale [2], et que celui qu'elle poussait à un degré

[1] Pline le Jeune, *Lettres*, I, 23.

[2] *Ibid.*, IV, 8 : Gratularis mihi, quod acceperim auguratum. Jure gratularis : primum quod gravissimi principis judicium in minoribus etiam rebus consequi pulchrum est, deinde, etc. — Voir aussi Tacite,

supérieur se trouvait élevé par là même au-dessus d'une partie de ses collègues dans l'ordre [1] et rapproché du pouvoir suprême. L'ancien cachet républicain de ces charges subissant de plus en plus la nouvelle empreinte monarchique, elles arrivèrent progressivement à ne plus figurer que de simples degrés dans la hiérarchie sociale de l'empire. Une conséquence nécessaire de cette transformation fut que les empereurs purent conférer le rang plus élevé que procurait la charge, sans avoir besoin d'y joindre l'investiture de celle-ci. Ils élevaient au rang consulaire, prétorien, etc., des sénateurs qui n'obtenaient pour cela ni la préture ni le consulat; ou bien ils faisaient décerner simplement par le sénat les insignes de ces magistratures, même à des personnes qui, non-seulement n'étaient pas du sénat, mais n'auraient pu légalement y être admises, telles que des chevaliers, des affranchis, des étrangers même. Ainsi, par exemple, le roi juif Agrippa, petit-fils d'Hérode le Grand, reçut de Claude, qu'il avait fortement obligé, les insignes consulaires, pendant que son frère obtenait les insignes prétoriens. Il est vrai que ces dignités, purement titulaires, n'avaient pas la valeur des charges effectives. Claude, bien qu'il eût reçu de Tibère les ornements consulaires, sollicita vainement le consulat effectif [2]. On vit d'ailleurs les empereurs prodiguer les distinctions de toute espèce, afin de se ménager, le plus possible, les moyens de récompenser le mérite ou l'obséquiosité, et de s'assurer du dévouement du plus

Annales, VI, 8 : Non est nostrum æstimare (Cæsar) quem supra cæteros et quibus de causis extollas : tibi summum rerum judicium di dedere, nobis obsequii gloria relicta est.

[1] Fronton, *ad Lucium Verum*, 6, 2. — Tacite, *Annales*, II, 47.

[2] Suétone, *Claude*, chap. v.

grand nombre de sénateurs possible, ce qui contribua encore à multiplier les différences de rang. Ainsi la durée du consulat fut réduite d'un an à deux mois, ce qui permit de nommer annuellement douze consuls, nombre qui fut même souvent dépassé. Les consuls des deux premiers mois donnaient le nom à l'année et avaient la préséance sur les autres, appelés consuls mineurs. On comprend combien ce système, artificiellement combiné et gradué, avec ses nombreuses distinctions d'insignes et de titres, de dignités et de décorations [1], servait le but d'imprimer à l'ambition des sujets une direction favorable à la monarchie.

Ce but fut complétement atteint, comme le montre assez l'importance que même les dignités purement titulaires avaient, aux yeux de ceux qui en furent investis, ou la manière dont on les faisait valoir vis-à-vis des offices réels. Nombre d'inscriptions prouvent quel cas la vanité faisait des premières, et quand Pertinax, pour remédier à l'abus que Commode avait fait, dans la préture, de la promiscuité des simples titulaires avec les magistrats réellement investis de cette charge, fit rendre un sénatus-consulte qui subordonnait les premiers aux seconds, cette mesure lui suscita beaucoup d'ennemis [2]. Cependant il paraît que les fonctionnaires en exercice se montrèrent d'autant plus jaloux de maintenir leur préséance. Il est certain du

[1] Cependant les insignes dont il s'agit n'étaient portés que dans les grandes occasions. Alexandre Sévère eut l'idée de donner des uniformes distincts aux titulaires de tous les offices, dénomination qui s'appliquait probablement aux préfectures et aux emplois de sa maison, ainsi qu'à tous les dignitaires (des charges curules sans doute), mais il n'y donna pas suite. Voir sa biographie, chap. XVII.

[2] *Vie de Pertinax*, chap. VI.

moins que leurs offices ne perdirent rien de leur valeur par la création de tant de nouvelles dignités fictives. Les charges curules continuèrent à former l'objet des plus ambitieux désirs et de la compétition la plus vive [1]; on n'épargnait, pour y arriver, ni les visites, ni le moyen des lettres de recommandation [2]; on ourdissait force intrigues, usait de la corruption sous toutes les formes [3] et ne reculait devant aucune bassesse [4]. Nous avons déjà parlé plus haut du trafic d'emplois à la cour [5]. L'acte d'élection était traité, par bien des personnes, comme une affaire très-sérieuse [6]. Les élus n'étaient pas moins fiers de leur succès que leurs compétiteurs étaient malheureux, humiliés et

[1] Sénèque, *De Beneficiis*, II, 27, 4 : Æque ambitio non patitur quemquam in ea mensura honorum conquiescere, quæ quondam ejus fuit impudens votum : nemo agit de tribunatu gratias, sed queritur quod non est ad præturam usque perductus ; nec hæc grata est, si deest consulatus; ne hic quidem satiat, si unus est. — *De Ira*, III, 31, 2 : Dedit mihi præturam : sed consulatum speraveram ; dedit duodecim fasces : sed non fecit ordinarium consulem ; a me numerari voluit annum : sed deest mihi sacerdotium.

[2] Sénèque, *De Brev. vitæ*, 20, 1. — Pline le Jeune, *Lettres*, II, 9 ; VI, 6 et 9 ; X, 9. — Martial, XII, 26. — Voir aussi Épictète, IV, 1, 148 ; 7, 23; 10, 20.

[3] Pline le Jeune, *Lettres*, VI, 19 : Candidati ne conviventur, ne mittant munera, ne pecunias deponant. Ex quibus duo priora tam aperte, quam immodice flebant; hoc tertium, quamquam occultaretur, pro comperto habebatur.

[4] Tacite, *Annales*, IV, 68 : Hunc Latinius Latiaris, Porcius Cato, Petitius Rufus, M. Opsius prætura functi adgrediuntur, cupidine consulatus, ad quem non nisi per Sejanum aditus : neque Sejani voluntas nisi scelere quærebatur.

[5] Voir aussi Suétone, *Vespasien*, chap. XVI.

[6] Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 25 : Proximis comitiis in quibusdam tabellis multa jocularia atque etiam fœda dictu inventa sunt. Quid hunc putamus domi facere, qui in tanta re, tam serio tempore, tam scurriliter ludit?

pleins de dépit de leur échec [1]. Tibère [2], au sujet de la proposition de nommer les magistrats pour cinq ans, exprimait la crainte qu'elle ne tournât complétement la tête d'hommes déjà si glorieux de leur nomination à une magistrature annuelle. Pour les hommes nouveaux surtout, le jour où ils obtenaient une charge curule marquait dans la vie comme celui d'un grand événement [3]. L'élu recevait l'accolade de toutes les personnes de connaissance qu'il rencontrait; ses esclaves lui baisaient les mains; rentrant chez lui, il trouvait sa maison illuminée; puis il montait au Capitole pour offrir, en actions de grâces, un sacrifice aux dieux [4]. Le bénéfice de l'élévation à un degré supérieur, dans la hiérarchie de ces charges, s'étendait à toute la famille du nouveau titulaire. Ainsi une famille ancienne d'ailleurs, mais dont aucun membre n'était encore monté plus haut que la préture, devint de prétorienne une famille consulaire, par l'avénement de son chef au consulat [5]. On parlait de même de mariages consulaires, d'adoptions consulaires [6]. Aulu-Gelle, homme sorti d'une humble condition lui-même, ne manque jamais, dans ses écrits, d'indiquer scrupuleusement le rang des personnes de qualité de sa connaissance. Il suffit d'ailleurs de regarder cette multitude de monuments sur lesquels emplois, titres et dignités sont énumérés dans un ordre rigoureux, avec la plus minutieuse exactitude, pour se faire une idée de l'importance que l'on attachait aux distinctions de rang.

[1] Sénèque, *Lettres*, 104, 9; 73, 3; 84, 11.
[2] Tacite, *Annales*, II, 36.
[3] Le même, *De Oratoribus*, c. VII.
[4] Épictète, *Dissert.* I, 19, 24.
[5] Tacite, *Annales*, III, 30.
[6] *Ibid.*, II, 85; *Hist.* I, 48, 73. — Voir aussi de nombreux exemples dans Quintilien, Pline le Jeune, Sénèque, etc.

Pline le Jeune [1] insista même pour que tous les honneurs dont il avait joui fussent indiqués sur le socle d'une statue corinthienne, dont il fit don au temple de Jupiter à Côme. Les inscriptions grecques indiquaient même expressément la parenté avec des consulaires et des sénateurs.

Le rang et l'état des femmes se réglaient sur ceux de leurs maris [2]. Les empereurs conférèrent parfois le rang consulaire à des femmes n'ayant pas de personnages consulaires pour époux, surtout à leurs propres parentes; ou bien ils leur laissaient ce rang, même si elles venaient à prendre un mari de condition moindre [3]. Un passage de Dion Cassius [4] avait fait penser que des sénateurs pouvaient être dégradés. C'est une erreur. Le personnage dont il y est fait mention, Marcius Agrippa, esclave d'abord, puis affranchi, avait ensuite été créé chevalier et revêtu comme tel de l'office *a cognitionibus et ab epistolis;* pour l'éloigner de ce poste, on le nomma sénateur avec rang prétorien, l'office qu'il occupait étant de ceux qui ne pouvaient être remplis par des sénateurs. Ainsi, loin de le dégrader, on le promut à un rang supérieur, mais en vue d'amener sa destitution, il est vrai.

Outre la grosse bande de pourpre et le droit aux premières places dans tous les spectacles, distinctions qui dataient du temps de la république, les sénateurs en obtinrent sous l'empire beaucoup d'autres, déterminées en partie par la tradition, en partie par des prescriptions légales, et qui varièrent

[1] *Lettres*, III, 6.

[2] *Digeste*, I, 9. — Voir Naudet, *de la Noblesse, etc.*, page 100, etc.

[3] *Ibid.*, 17. — H. A. *Vie d'Héliogabale*, chap. IV. — Dion Cassius, LXXIX, 15.

[4] LXXVIII, 13.

plus ou moins d'âge en âge. Un édit d'Octave qui ne permettait la pourpre, c'est-à-dire un costume tout de pourpre, qu'aux sénateurs et aux dignitaires de l'État, fut déjà transgressé sans façon sous Tibère[1]. L'usage de la litière en ville, interdit par César en 45 av. J.-C., même à une partie des femmes, n'était probablement, dans les premiers temps de l'empire, permis qu'aux sénateurs, comme celui des litières couvertes ne l'était qu'aux femmes de condition sénatoriale[2]. Cependant Claude conféra à son affranchi Harpocras le droit de se servir de la litière en ville, avec celui d'offrir des spectacles au public[3].

Du temps de Dion Cassius[4], empereurs et consulaires se servaient de chaises à porteurs couvertes. Il n'est toutefois guère probable qu'aucune de ces prescriptions fût bien rigoureusement observée. On a déjà vu, page 64, qu'au troisième siècle, quand l'usage des voitures prit à Rome, les sénateurs eurent le privilége de se servir de carrosses garnis d'argent[5].

Depuis le commencement du deuxième siècle, figure parmi les qualifications honorifiques des sénateurs l'épithète de très-illustre (*clarissimus*), qui fut plus tard également conférée aux femmes de rang sénatorial. Les préambules de Stace montrent qu'elle n'était pas encore usitée sous Domitien. Le premier écrivain qui l'emploie dans ce sens est Pline le Jeune[6]; la première inscription

[1] Dion Cassius, XLIX, 16, et LVII, 13.
[2] *Ibid.*, LVII, 15.
[3] Suétone, *Claude*, chap. XXVIII.
[4] LX, 2.
[5] *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. XLIII.
[6] *Lettres*, III, 8; VII, 33; IX, 13, et *Panégyrique*, chap. XC.

connue qui la porte[1], du commencement du règne de Trajan, c'est-à-dire de la même époque, quoiqu'elle se trouve déjà dans un sénatusconsulte, du temps de Claude, dont nous avons une copie faite, à ce qu'il paraît, au temps de Vespasien [2]. Sous les Antonins elle était, sans nul doute, déjà généralement en usage, comme on le voit par Aulu-Gelle [3].

[1] Orelli, 784.
[2] *Ibid.*, 345. — Voir Naudet, *de la Noblesse*, p. 72.
[3] I, 2, 1; 22, 6; XVIII, 10, 1.

CHAPITRE III.

L'ordre équestre.

Le Sénat appartient exclusivement à Rome. — L'ordre équestre est le premier ordre hors de la capitale. — Historique de son développement jusqu'au règne d'Adrien. — Chevaliers pourvus du cheval de l'État. — Chevaliers sénatoriaux. — Gradations dans l'ordre équestre. — Chevaliers titulaires. — Le poëte Martial. — Grandes fortunes dans l'ordre équestre. — Noblesse de service.

Le premier ordre appartenait exclusivement à la capitale de l'empire. Quiconque devenait sénateur cessait en même temps d'être citoyen de toute autre ville[1]. Même les sénateurs d'origine étrangère devaient considérer Rome et l'Italie comme leur patrie, non comme une hôtellerie ou un lieu de résidence temporaire. De là l'ordonnance de Trajan qui enjoint aux candidats briguant les charges curules d'employer le tiers de leur fortune à des achats de terre en Italie[2], cote que Marc-Aurèle réduisit au quart[3]. Le deuxième ordre au contraire, celui des chevaliers, était répandu dans tout l'empire et tenait la première place dans les villes d'Italie et de province. Des inscriptions de l'époque témoignent hautement de la considération dont

[1] *Digeste*, L, 1, 22, § 5 et suivants.
[2] Pline le Jeune, *Lettres*, VI, 19.
[3] *Vie de Marc Antonin*, chap. XI.

y jouissait l'ordre équestre. D'une classe particulièrement distinguée du service militaire, l'ordre équestre s'était transformé, au temps des Gracques, en une classe fondée sur la propriété et comprenant tous ceux qui possédaient 400,000 sesterces dans les conditions, comme il va sans dire, de la naissance libre et descendance d'hommes libres, ainsi que d'une conduite irréprochable et de l'abstention de toute profession réputée déshonnête ou vile[1]. En l'an de Rome 775 encore, on confirma la disposition qu'il ne pouvait y avoir de chevalier que l'homme *qui ingenuus ipse, patre, avo paternoque, fuisset*[2]. Quiconque avait une mauvaise réputation, ou avait subi une condamnation, était expulsé de l'ordre. Ainsi, du temps de Pline l'Ancien, Arellius Fuscus le fut pour un fait de calomnie manifeste[3]. La perte du cens, c'est-à-dire du revenu équestre, chez tout membre de l'ordre, qu'elle fût ou non causée par sa faute, entraînait sa déchéance, et Martial[4] a dit :

Dum donas, Macer, anulos puellis,
Desisti, Macer, anulos habere.

De ces vers rapprochons ceux de Juvénal (XI, 42) :

Talibus à dominis post cuncta novissimus exit
Anulus et digito mendicat Pollio nudo.

Mais, par suite de la confusion et de la dissolution de tout ordre légal, occasionnées par les guerres civiles, ces dispositions aussi perdirent beaucoup de leur force. Pen-

[1] Iuvénal, III, 153.
[2] Pline l'Ancien, *Hist. nat.* XXXIII, 32.
[3] *Ibid.*, 152.
[4] VIII, 5.

dant que beaucoup d'anciens chevaliers encouraient, avec la perte du cens, la déchéance de leur ordre, des individus qui pouvaient bien justifier du cens, mais ne remplissaient aucune des autres conditions, s'arrogèrent, sans que l'on songeât à les en empêcher, le bénéfice des distinctions extérieures des chevaliers, notamment l'anneau d'or et un siége dans les places d'honneur des chevaliers au théâtre[1]. En l'an 23 de notre ère, on se vit obligé de confirmer les anciennes dispositions, l'abus étant devenu tel que des cabaretiers portaient souvent la bague d'or. Pendant la censure de Claude, en 47, un chevalier, Flavius Proculus, ne cita pas moins de quatre cents personnes en justice pour le fait du port illicite de cette bague[2]. Claude prononça contre des affranchis, qui s'étaient donné des airs de chevaliers, la peine de la confiscation de leurs biens[3]. Aussi paraît-il qu'ils ne se hasardaient pas facilement, sous Néron, à porter la bague chevalière. Mais Domitien, déjà, semble avoir borné ses rigueurs à écarter les intrus des places des chevaliers, dans les spectacles. Du moins Martial, qui parle souvent de cette défense, non-seulement n'en mentionne aucune relativement à l'usage de la bague, mais laisse Zoïle, son type de l'affranchi orgueilleux, en faire montre à son aise[4]. En effet, les mesures des empereurs contre l'usurpation des honneurs équestres, devaient rester d'autant plus impuissantes qu'ils rendaient illusoire l'application des lois de l'espèce, en conférant sans cesse eux-mêmes l'anneau d'or aux affranchis favorisés, par eux, de la promotion à l'ordre équestre.

[1] Juvénal, XI, 42.
[2] Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 32, etc.
[3] Suétone, *Claude*, chap. xxv.
[4] II, 37.

Ainsi, c'est précisément par cet insigne, qui servait primitivement à distinguer les membres de l'ordre des gens de moindre condition, que s'établit la confusion des chevaliers avec des hommes qui n'étaient même pas libres de naissance (*ingenui*)[1]. Déjà Octave[2] avait honoré de la dignité équestre T. Vinius Philopœmen, qui avait, dit-on, caché autrefois son patron proscrit ; d'autres affranchis, tels que Ménas[3], Antoine Musa[4], Védius Pollion[5], y furent élevés pareillement. Il s'ensuivit que la bague d'or perdit si complétement son ancienne signification qu'elle n'indiquait plus, sous Adrien, que la condition libre, de père en fils ou par émancipation, des personnes qui la portaient[6]. Aux places des chevaliers, dans les théâtres, s'asseyaient les fils d'entremetteurs, de gladiateurs et de maîtres d'escrime. De l'esclave, qui avait servi de coiffeur à sa maîtresse, l'émancipation et un don de 400,000 sesterces faisaient un chevalier[7]. Ainsi la chevalerie perdit de plus en plus le caractère d'un ordre particulier et se confondit avec la masse. Cette fusion était presque un fait accompli dès la fin du premier siècle. Cependant, postérieurement encore, une partie de ceux qui jouissaient de l'avantage du cens équestre continuèrent à former, entre eux, un corps distinct, espèce d'anneau intermédiaire entre le premier ordre et le troisième : ainsi les chevaliers

[1] Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 33.
[2] Suétone, *Octave*, chap. XXVII.
[3] Dion Cassius, XLVIII, 45.
[4] *Ibid.*, LIII, 30.
[5] *Ibid.*, LIV, 23.
[6] Ulpien, *Digeste*, XL, 10, 6. — Tertullien, *De Resurrectione carnis*, c. 57. L'esclave affranchi *et vestis albæ nitore et aurei anuli honore et patroni nomine ac tribu, mensaque honoratur*.
[7] Juvénal, III, 33, etc. — Martial, VII, 64.

pourvus du cheval de l'État (*equus publicus*), à la tête desquels figurait le successeur désigné de l'empereur régnant, pendant que celui-ci était censé le chef du Sénat. L'admission dans ce corps ouvrait la carrière des hauts emplois civils et militaires. Elle pouvait être conférée même à des jeunes gens non encore adultes.

Aux chevaliers les plus distingués par leur naissance et la possession du cens sénatorial, les empereurs accordaient la large bande de pourpre. Ces chevaliers sénatoriaux (*equites illustres, splendidi*) formaient une classe à part, également distinguée des autres par des insignes, plus rapprochée du premier ordre que du second, et qui pouvait même, à la rigueur, être considérée comme appartenant au premier. Elle comprenait non-seulement les chevaliers qui aspiraient à s'élever de ce degré supérieur de leur ordre à la dignité du premier, mais aussi ceux qui, possédant les avantages de naissance et de fortune nécessaires pour l'admission au sénat, n'en préféraient pas moins la liberté et les loisirs de la condition privée, les beaux revenus d'une profession lucrative, le pouvoir réel dérivant d'un office impérial ou d'une position à la cour, aux vaines pompes et à l'accablant fardeau des charges sénatoriales. L. Annæus Méla [1] est signalé comme tel par Tacite, qui, un peu froissé dans son amour-propre sénatorial, a l'air de blâmer cette conduite ; d'autres, comme Minucius Macrin (sous Vespasien), Anianus Maturius, Térence le Jeune, sont mentionnés par Pline le Jeune [2].

[1] Petitione honorum abstinuerat per ambitionem præposteram, ut eques romanus consularibus potentia æquaretur, simul acquirendæ pecuniæ brevius iter credebat per procurationes administrandis principis negotiis. (Tacite, *Annales*, XVI, 17.)

[2] *Lettres*, I, 14 ; III, 2 ; VII, 25.

Indépendamment de ces trois classes (des simples possesseurs du cens équestre, des membres du corps des chevaliers honorés du cheval de l'État et des chevaliers sénatoriaux), il y avait dans le sein de cet ordre, non moins que dans celui du premier, des gradations nombreuses et variées, selon la fortune, la position sociale et l'origine de ses membres. De vieux militaires, qui, entrés au service comme simples soldats, étaient parvenus, dans leur avancement, jusqu'au premier centurionat de la légion, obtenaient pour retraite les 400,000 sesterces et la dignité équestre; mais le chevalier de naissance, surtout celui qui pouvait se glorifier d'une longue série d'ancêtres ayant appartenu au même ordre [1], ne regardait qu'avec dédain ces soldats de fortune et tous ceux qui s'étaient, d'une condition plus humble, élevés jusque-là, par la faveur ou par leur mérite. Il croyait, dans sa suffisance, avoir à s'applaudir d'être, comme dit Ovide :

Non modo militiæ turbine factus eques.

En général, quiconque servait dans l'armée pour y faire sa carrière par l'avancement, obtenait le rang équestre avec le tribunat de la légion, qui parfois aussi n'était conféré que comme un grade purement titulaire, en vue de faciliter l'élévation de rang de la personne qu'on voulait distinguer. C'est ainsi que Martial [2], par exemple, devint chevalier, et ses vers témoignent assez de tout ce qu'il pouvait y avoir de gêné et d'humiliant, de contraint et de

[1] Si quid id est usque a proavis vetus ordinis heres,
Non modo fortunæ munere factus eques.
OVIDE, *Tristes*, IV, 10,

[2] Voir III, 95; V, 13, 17; IX, 49; XII, 26.

précaire dans la situation de chevaliers manquant des moyens de vivre selon leur rang, trop indolents ou trop peu industrieux pour suffire à leurs besoins par l'exercice d'une profession honorable. Ils dépendaient entièrement de l'assistance de quelques riches ou nobles protecteurs, comme lui, qui ne rougissait pas de mendier, continuellement et sous toutes les formes, auprès des Régulus[1], des Stella[2], etc., ainsi qu'auprès de l'empereur Domitien[3]. Ses désirs étaient modestes ; il sollicitait, dans l'occasion, le cadeau d'un bon manteau[4], et il a chanté, dans deux de ses pièces de vers, une belle toge dont le grand camérier impérial, Parthénius, lui avait fait présent, la première fois quand il la reçut neuve, la seconde après qu'elle fut usée[5]. Pendant des années il se prêta, pour trouver son pain quotidien, aux services de client les plus humbles. Sa muse était au service de qui voulait bien la payer[6]. Un des amis qu'il a chantés le plus, le centurion Pudent, n'atteignit même pas lui-même, paraît-il, au modeste office de primipilaire, qui conférait le rang équestre, but de sa constante ambition[7]. Martial composa aussi des épitaphes pour d'autres centurions[8]. Mais, si d'une part il est certain que ce genre de mendicité n'était pas rare dans l'ordre équestre[9], de l'autre les grandes fortunes aussi doivent y avoir été nom-

[1] Martial, VII, 60.
[2] *Ibid.*, VII, 36, etc.
[3] *Ibid.*, V, 19 ; VI, 10 ; VII, 60 ; VIII, 24.
[4] *Ibid.*, VI, 82.
[5] *Ibid.*, VIII, 28 ; IX, 49.
[6] Pline le Jeune, *Lettres*, III, 21.
[7] Voir Martial : I, 31 et V, 48 ; IV, 13, 29 ; VI, 58 ; VII, 97, 3 ; VIII, 63.
[8] *Ibid.*, I, 93 ; X, 26.
[9] *Ibid.*, IV, 67 ; V, 25. — Schol. de Juvénal, V, 109. — Suétone, *Néron*, chap. XII.

breuses, car c'est principalement à cet ordre qu'appartenaient les banquiers[1], les forts négociants, comme ce Cornélius Sénécion, dont parle Sénèque[2], les fermiers des impôts indirects[3], les directeurs et les sociétaires des grandes entreprises commerciales et industrielles du temps, ainsi que les chefs des factions du cirque. Parmi les emplois subalternes, le plus considéré, celui des scribes auprès des édiles curules et des questeurs, parfaitement rétribué et donnant beaucoup d'influence, fut aussi quelquefois exercé par des chevaliers, ou servit de titre pour la promotion à l'ordre équestre.

Enfin, cet ordre avait aussi sa noblesse de service, et les brillantes perspectives qu'offrait la carrière des emplois qui lui étaient spécialement réservés par les empereurs étaient, par-dessus tout, ce qui déterminait les mieux doués et les plus ambitieux à le préférer au sénat même. Les descendants des anciennes familles de noblesse équestre, après avoir passé dans l'armée par une filière d'offices subalternes, étaient ensuite nommés à des postes supérieurs de l'administration des finances impériales, tant à Rome que dans les provinces, où on les faisait receveurs généraux des droits du fisc, avec des pouvoirs très-étendus et le titre de procureurs (*procuratores*), parfois même chefs suprêmes de toute l'administration provinciale. De là ils

[1] Suétone, *Octave*, chap. XXXIX : Notavitque aliquos (equites) quod pecunias levioribus usuris mutuati graviore fœnore collocassent.

[2] *Lettres*, 101, 1 : Senecionem Cornelium, equitem romanum splendidum et officiosum noveras : ex tenui principio se ipse promoverat et jam illi declivis erat cursus ad cetera. — Puis, *Ibid.*, 4 : Ille qui et mari et terra pecuniam agitabat, qui ad publica quoque, nullum relinquens inexpertum genus quæstus, accesserat, etc. — Voir aussi *Ibid.*, 119, 5.

[3] Tacite, *Annales*, IV, 6; XIII, 50. — Suétone, *Vespasien*, chap. I.

étaient promus, depuis le deuxième siècle, aux offices de la maison de l'empereur, qui, au premier, avaient été, comme on l'a vu au livre II, presque généralement remplis par des affranchis. Le bâton de maréchal de cette carrière, c'étaient les hautes préfectures, le gouvernement civil et militaire de Rome et la vice-royauté d'Égypte. Cependant c'était déjà un grand honneur d'être investi d'une charge de procureur, d'autant plus grand qu'elle avait plus d'importance, et quiconque y atteignait procurait par là même la noblesse équestre à sa famille[1]. Il va sans dire, du reste, que des hommes d'humble condition, comme Basséus Rufus, par exemple, sur lequel nous reviendrons au chapitre suivant, arrivaient, par le mérite militaire surtout, encore plus fréquemment à ces hautes positions équestres qu'aux honneurs du sénat.

[1] Tacite, *Agricola*, chap. IV : Utrumque avum procuratorem Cæsarum habuit, quæ equestris nobilitas est.

CHAPITRE IV.

Le troisième ordre.

1° Le troisième ordre — Développement du prolétariat. — Classe aisée des gens d'affaires. — Commissaires-priseurs. — Artistes. — Professions savantes — Maîtres et professeurs de grammaire et de rhétorique. — Avocats et hommes de loi. — Médecins. — Astrologues. — Autres professions. — Officiers subalternes et commis des magistrats. — L'état militaire.
2° Patrons et clients. — La clientèle dans l'ancien temps. — La clientèle au premier siècle de l'empire. — Rémunération des clients. — Sportules. — Service des clients. — Visites du matin. — Autres obligations des clients. — Avanies auxquelles ils sont exposés. — Coutume de les régaler. — Condition des clients au deuxième siècle. — Le poëte Martial et l'auteur de l'apologie en vers de Pison. — Inconvénients de la clientèle pour les patrons.
3° Grand mélange de population à Rome, formé des éléments les plus divers. — Nombre, richesse et orgueil des affranchis, dans le milieu social. — Traces d'honorabilité bourgeoise.

§ 1.

Dans l'immense majorité de cet élément de la population de Rome qu'on peut qualifier de troisième ordre, le prolétariat, dont toute l'existence pivotait sur la maxime « du pain et des spectacles », et que l'immigration des provinces, attirée par l'appât de ces prodigalités, ne cessait pas de renouveler ou d'accroître, était sans doute très-prépondérant. D'autre part, le nombre des artisans, industriels et petits marchands, appartenant au même ordre, devait y être d'autant plus borné que non-seulement le travail non salarié des esclaves faisait, dans ces branches, à l'industrie des hommes libres une concurrence contre la-

quelle il était presque impossible de lutter, mais les distributions de blé mettaient même les plus pauvres en état de vivre absolument, ou presque tout à fait, sans travail. Cependant il n'y avait dans cette classe de la population non plus manque de gens aisés et même riches, surtout parmi ceux qui ne dédaignaient pas d'exercer des professions réputées viles ou déshonorantes d'après les idées romaines[1], mais en partie très-lucratives de fait, comme l'entreprise des funérailles[2], les boulangeries ou les maisons de bains, l'entreprise de travaux et la gestion d'affaires d'établissements publics, la ferme des latrines et vidanges[3], les ventes publiques, où se faisait la vente à l'encan tantôt d'objets du plus haut prix, tantôt de vieux mobiliers et de toute sorte d'effets[4]. Galien[5] signale, en termes généraux, comme ayant le plus de chances pour s'enrichir, les gens d'affaires des riches, les fermiers généraux et les négociants importateurs. Cependant la profession de crieur public et commissaire priseur (*præco*) était notamment lucrative[6], ce qui suppose un mouvement d'une rapidité extraordinaire dans les mutations de propriété à Rome. Arronce Évareste, commissaire priseur, qui joua un

[1] Quintilien, I, 12, 17 : Dicant sine his multi et acquirant, dum s locupletior aliquis sordidæ mercis negotiator et plus voci suæ debeat præco.

[2] Ou, si l'on veut, des pompes funèbres, *Libitina* (Voir plus haut, p. 47, et Juvénal, III, 31, etc.). Dans le personnel de cette entreprise (*libitinarii*), on distinguait les *dissignatores*, ordonnateurs des funérailles et maîtres des cérémonies, comme aussi des *præcones*, hérauts. Tous les officiers des pompes funèbres étaient, d'après la table héracléenne, exclus des offices municipaux.

[3] Juvénal, *Ibid.*, 38 : Conducunt foricas. — Voir aussi *Ibid.*, VII, 4, et, sur les *foricarii*, Cujas, *Observ.* 22-34.

[4] Juvénal, III, 33; VII, 5, etc.

[5] *Prolégomènes*, chap. XIV, éd. Kuhn, I, p. 38.

[6] Horace, *Satires*, I, 7, 55, etc. — Martial, I, 85. — Josèphe, XIX,

rôle dans le désordre occasionné par le meurtre de Caligula, était par sa fortune, au rapport de Josèphe, l'égal des Romains les plus riches de son temps, et avait alors comme il garda longtemps encore assez d'influence pour faire, à Rome, tout ce qu'il voulait. Dans Martial[1], la main d'une jeune fille est recherchée par dix poëtes, sept avoués, quatre tribuns et deux crieurs publics, et le père n'hésite pas à se prononcer pour l'un de ces derniers. Le même poëte[2], dans l'intérêt de l'avenir d'un jeune garçon qui doit faire son chemin dans le monde, conseille que l'on se garde surtout de lui faire faire des études classiques ou des vers, qu'on le laisse plutôt s'appliquer au luth ou à la flûte, ou bien, s'il a la tête dure, qu'on fasse de lui un commissaire aux ventes ou un entrepreneur de bâtiments. Les musiciens et tous les artistes travaillant pour le luxe ou pour le plaisir du public, étaient en général très-largement payés, les acteurs et les danseurs notamment aussi ; on vit même des maîtres d'escrime et des conducteurs de chars du cirque acquérir de grandes fortunes. D'après Juvénal, celle d'un cocher du cirque en renom pouvait faire envie à cent avocats.

Les professions savantes aussi, comme les beaux-arts et

I, 18. — Cependant il paraît qu'elle ne l'était encore que médiocrement du temps d'Horace, qui dit ailleurs (*Sat.*, I, 6, 86) :

Si præco parvas aut, ut fuit ipse, coactor
Mercedes sequerer. . . . .

Les *coactores argentarii* se chargeaient, à leur risque et péril, du recouvrement des fonds et des payements dans les ventes publiques (*Digeste*, XL, 7, 40, § 8 : Argentarius coactor, quum pæne totam fortunam in nominibus haberet), et cela moyennant une commission d'un pour cent en sus du prix de la vente (Cicéron, *Pro Rabir.*, 11, 30).

[1] VI, 8.
[2] V, 56.

les professions techniques, quand elles ne demeuraient pas abandonnées aux esclaves, étaient presque exclusivement embrassées par des personnes appartenant au troisième ordre, de la catégorie de celles du moins qui ne reculaient pas devant des années d'études pénibles, pour s'y préparer, et qui avaient les moyens de se passer, pendant tout ce temps, des gains qu'un simple métier procurait beaucoup plus tôt [1]. Galien[2] mentionne comme les principales branches du savoir et de l'art à acquérir ou à choisir pour profession, la médecine, la rhétorique et la musique, la géométrie et l'arithmétique, la logique, l'astronomie, la grammaire et le droit, auxquels il ajoute encore les arts plastiques et graphiques. Nous avons quelques données sur l'existence et la position sociale que procuraient ces diverses professions. Juvénal en a fait, dans sa septième satire, un tableau très-triste, mais qui tombe certainement dans l'exagération, à force de généraliser. Le professorat manquait encore en majeure partie, il est vrai, dans les premiers siècles, d'une existence bien assurée et de la considération extérieure qui s'attache à des fonctions publiques. L'enseignement n'était, au commencement de l'empire, regardé d'aucune façon comme une affaire de l'État; il ne le devint que dans une mesure très-bornée au deuxième siècle, et on n'y reconnut même probablement qu'à cette époque un objet d'intérêt général pour les communes [3]. Vespasien et Adrien confirmèrent aux professeurs certaines

[1] Lucien, *Somn.*, 1.

[2] *Prolégom.*, chap. XIV, éd. Kuhn, I, p. 38.

[3] Pline le Jeune (*Lettres*, IV, 13) dit, au sujet d'une cotisation entre les familles intéressées, pour la rétribution d'un professeur, dans la ville de Côme, où il n'y en avait pas encore : Totum enim pollicerer, nisi timerem, ne hoc munus meum quandoque ambitu corrumperetur, ut accidere multis in locis video, in quibus præceptores publice conducuntur.

immunités [1]. Cependant le nombre des professeurs publiquement institués et rétribués ne paraît avoir été grand ni à cette époque, ni même plus tard, à Rome pas plus qu'ailleurs. Par un rescrit, destiné à faire loi premièrement en Asie, Antonin le Pieux permit d'accorder l'exemption des charges municipales, dans les grandes villes, à dix médecins, cinq rhéteurs et cinq grammairiens ; dans les moyennes, à sept médecins et quatre maîtres ou professeurs, dans les petites, enfin, à cinq médecins et trois maîtres, pour l'enseignement de chacune des deux autres branches [2]. Si ces chiffres représentent, comme il y a lieu de le croire, l'état normal des médecins et du personnel enseignant des chaires entretenues par l'État, il est clair qu'il ne devait suffire aux besoins nulle part, et que, même abstraction faite de l'instruction élémentaire et des autres branches de l'enseignement général, celui-ci devait en majeure partie reposer sur les leçons particulières de maîtres et professeurs libres. Il y avait cependant des chaires publiques de grammaire, instituées par les villes, à Rome même, notamment à l'Athénée, bien qu'Aulu-Gelle [3], qui parle souvent des grammairiens professant dans la capitale, ait omis de mentionner ce fait. Parmi les maîtres particuliers, les uns donnaient des leçons au domicile de leurs élèves, comme le père de Stace par exemple [4], ou entraient assez souvent aussi, pour un temps, comme précepteurs, dans de grandes maisons; les autres, et c'est ce que paraissent

[1] *Digeste*, L, 4, 18, § 30 : Magistris qui civilium munerum vacationem habent, item grammaticis et oratoribus et medicis et philosophis ne hospitem reciperent, a principibus fuisse immunitatem indultam et Divus Vespasianus et Divus Hadrianus rescripserunt.

[2] *Ibid.*, XXVII, 1, 6, § 2.

[3] IV, 1; V, 4; VI, 17; XIV, 5 et 10; XV, 9; XX, 10.

[4] Stace, *Silves*, V, 3, 176, etc.

avoir généralement préféré les plus habiles et les plus doctes, tenaient école et faisaient des cours chez eux[1]. C'étaient probablement presque toujours des personnes de condition modeste qui se vouaient au professorat, à Rome, notamment des affranchis, des provinciaux et des étrangers, dont Jules César déjà s'était appliqué à y attirer un grand nombre, en leur conférant le droit de cité[2]. Beaucoup d'entre eux étaient originaires des provinces grecques et de l'Orient hellénisé, ce qui s'explique par la faveur toute particulière dont l'enseignement de la langue et de la littérature grecques jouissait à Rome.

La plupart de ces maîtres n'enseignaient point par vocation; ils ne s'étaient mis à donner des leçons que pour gagner leur vie. Cela résulte déjà du fait que, même parmi les grammairiens ou philologues les plus renommés et les plus distingués par leurs travaux, dont il est fait mention à Rome au premier siècle de l'empire, notamment dans Suétone, plusieurs n'étaient arrivés à se tourner vers les études que par l'effet du hasard, ou après avoir mal réussi dans d'autres carrières. Quelques-uns acquirent, comme esclaves ou affranchis, au service de savants, ou en accompagnant des fils de famille à l'école, le fonds des connaissances dont ils devaient faire leur spécialité plus tard. Le célèbre Orbilius avait commencé par être garçon de bureau auprès d'un magistrat, puis servi, à pied et à cheval, dans l'armée. Un autre professeur eu-

[1] Quintilien, I, 2, 10 : Nam optimus quisque præceptor frequentia gaudet ac majore se theatro dignum putat, at fere minores ex conscientia suæ infirmitatis hærere singulis et officio fungi quodammodo pædagogorum non indignantur.

[2] Suétone, *César*, chap. XLII. — Le même, *Auguste*, chap. XLII (peregrinosque omnes, exceptis medicis et professoribus).

core plus célèbre, Marcus Valérius Probus, de Béryte (Beyrouth) en Syrie, ne s'appliqua aux études linguistiques qu'en désespoir d'obtenir une place d'officier subâlterne qu'il avait longtemps sollicitée. Un troisième avait auparavant figuré comme athlète dans les combats du pugilat, un quatrième couru les théâtres et gagné sa vie en prêtant sa collaboration aux farces qu'on y jouait[1]. L'empereur Pertinax, au contraire, fils d'un affranchi, marchand de bois, avait débuté par le professorat, et ce furent les déceptions qu'il y éprouva qui le décidèrent à embrasser l'état militaire, marchepied de sa haute fortune[2].

Dans l'opinion générale, c'était gagner durement son pain que d'être obligé de tenir école et d'instruire les enfants[3]. Les peines et les déboires étaient grands, les avantages très-minces, et peu de ces instituteurs avaient, pour se consoler et se relever dans leur esprit, la conscience de la noble mission d'initier des âmes jeunes et candides aux bonnes mœurs et à l'étude de ce que la science et les lettres ont de sacré[4]. L'école s'ouvrait avec ou même dès avant l'aube. Le maître était obligé de se lever plus matin que le forgeron ou le tisserand, puis de respirer les émanations des lampes apportées par les écoliers, et dont la fumée noircissait les bustes d'Homère et de Virgile placés dans la salle[5]. La classe continuait même après

[1] Suétone, *Grammairiens illustres*, 19, etc.; 23, 9, 24, 22 et 18.

[2] Voir sa biographie, chap. I.

[3] O rem indignissimam! et quam æquo istud fers animo, sedere in scholis et pueris præcipere! (Fragment d'Annius Florus, dans Jahn, *Florus*, p. 43.)

[4] Quam imperatorium, quam regium est sedere a suggestu præcipientem bonos mores et sacrarum studia litterarum, etc. *Ibid.*, p. 44.

[5] Juvénal, VII, 222, etc.

midi[1]. Le plus difficile pour le maître, suivant Juvénal, était de ne jamais perdre de vue les mains et le jeu des prunelles de tant de jeunes garçons, sur la moralité desquels son devoir était de veiller comme un père. L'usage du bâton et du martinet paraît, du reste, avoir été un des moyens dont on se servait le plus fréquemment, pour maintenir l'ordre dans la classe. Il y avait, en outre, à compter avec mille prétentions injustes des parents, sur les incroyables exigences, en tout ce qui touchait leurs enfants, et les susceptibilités d'amour propre desquels Orbilius déjà écrivit tout un livre plein de doléances[2]. La poussière de l'école, il est vrai, devait peu incommoder les instituteurs romains, car ils enseignaient dans des salles à demi ou entièrement ouvertes au grand air, sur les plates-formes des maisons ou devant celles-ci, du côté de la rue même. De plus, même abstraction faite des nombreux jours de fête, les vacances d'été duraient quatre mois : l'essentiel, suivant l'idée du temps, étant d'avoir ses enfants bien portants dans cette saison, sans leur infliger le tourment de l'école[3]. Les précepteurs domestiques, les Grecs surtout, se plaignaient beaucoup, et souvent avec raison, sans doute, des traitements indignes et des humiliations de tout genre qu'ils avaient à subir, ainsi que de l'exiguïté de leurs appointements, avec lesquels ils parvenaient à peine à suffire au payement des mémoires du médecin, du cordonnier et du fournisseur d'habits. Lucien[4] mentionne un salaire de 200 drachmes, avec la table et le logement, comme la rétribution d'un précepteur grec. Les Romains, de leur côté, croyaient avoir à se

[1] *Colloq. scholast.*, p. 426.
[2] Suétone, *Grammairiens illustres*, 9.
[3] Martial, X, 62, 12 : Æstate pueri, si valent, satis discunt.
[4] *De merc. cond.*, 35 et 38.

plaindre de ce qu'on leur préférât, dans les grandes maisons, ces étrangers qui savaient trop souvent, par leurs intrigues et leurs infamies, usurper le rôle des véritables maîtres du logis[1].

Généralement, l'instruction grammaticale était mal payée à Rome, du moins dans la mesure des prétentions qu'avaient alors les maîtres, probablement un peu plus élevées que celles de leurs confrères d'aujourd'hui. D'après Juvénal[2], en effet, les honoraires de l'école, par enfant, calculés sur le pied le plus modique, pour une année scolaire de huit mois seulement, comme nous l'avons vu, auraient été de 5 pièces d'or (*aurei*), c'est-à-dire d'environ 135 francs de notre monnaie, ce qui, pour une classe de vingt à trente enfants, devait procurer à l'instituteur un revenu suffisant pour vivre. Or de bons maîtres recevaient certainement plus. La concurrence était très-grande, sans doute, puisque, déjà dans les derniers temps de la république, il y eut parfois, à Rome, jusqu'à vingt écoles de grammaire, toutes plus ou moins fréquentées[3]. Beaucoup d'écoles étaient d'ailleurs dirigées par deux maîtres, qui s'en partageaient les émoluments[4]. Cependant certains professeurs très-recherchés acquirent de la fortune; Verrius Flaccus, qu'Auguste logea au palais avec toute son école, obtint de lui, pour l'instruction de ses petits-fils, un traitement annuel de 100,000 sesterces ou plus de 26,000 francs[5]. Un autre,

[1] Lucien, *l. c.*, 17. — Juvénal, III, 69, etc.
[2] VII, 243 (Scholies).
[3] Suétone, *Grammairiens illustres*, 3.
[4] *Digeste*, XVII, 2, 71 : Duo societatem coierunt ut grammatica docerent, et quod ex eo artificio quæstus fecissent, commune eorum esset.
[5] Suétone, *Grammairiens illustres*, 17.

Remmius Palémon, tirait de son école un revenu annuel de 400,000 sesterces, et presque autant de sa fortune privée, dont son enseignement avait probablement aussi formé le noyau, mais qu'il s'appliqua à faire valoir et fructifier, en outre, avec autant d'activité que de savoir-faire, par un commerce d'effets d'habillement et la bonne exploitation de ses biens ruraux[1]. Épaphrodite de Chéronée, qui enseigna sous Néron et les empereurs suivants, jusqu'à Nerva, et mourut âgé de soixante-quinze ans, possédait deux maisons à Rome et une bibliothèque de trente mille volumes, comprenant beaucoup d'ouvrages rares et précieux [2]. Cependant des emplois autres que ceux de bibliothécaires publics ne paraissent avoir été donnés, parfois, à des grammairiens qu'à Rome et à Alexandrie; au secrétariat d'État ou département de la correspondance, ils ne trouvaient à se caser qu'exceptionnellement, dans les postes élevés du moins, comme Hyginus[3] et Denys d'Alexandrie.

Les rhéteurs ou professeurs de l'art oratoire eurent en partie à subir les mêmes désavantages et les mêmes contrariétés que les maîtres élémentaires ou grammairiens. Eux aussi avaient beaucoup à pâtir des exigences absurdes et de la sotte vanité des parents [4], ainsi que de la polissonnerie des enfants mal élevés [5], et, comme il y avait forte concurrence dans cette branche également, on ne vit que trop de rhéteurs descendre à des flatteries et à des complaisances indignes de leur profession, pour compléter

[1] Suétone, *Grammairiens illustres*, XXIII.
[2] Suidas, *Épaphrodite*.
[3] Suétone, *Grammairiens illustres*, XX.
[4] Pétrone, *Sat.*, IV. — Quintilien, II, 4, 16.
[5] Juvénal, VII, 213.

leur auditoire [1]. Ils avaient de même à supporter des ennuis mortels, à force de faire répéter continuellement des exercices oratoires sur les mêmes thèmes, ou, suivant l'expression de Juvénal, d'être obligés de manger sans cesse du même chou réchauffé. Il arrivait souvent aussi qu'on les payât mal ou refusât net de les payer, ce qui faisait, alors, même d'une chaire de rhétorique une position sociale illusoire et stérile [2]. Cependant rappelons, à leur sujet aussi, que les professeurs de ce temps-là avaient des prétentions plus élevées que ceux du nôtre. En général, les honoraires des rhéteurs étaient supérieurs à ceux des grammairiens [3]. Juvénal [4] parle d'honoraires annuels de 2,000 sesterces, par élève, pour les leçons d'un rhéteur, ce qui ne laisse pas que d'être un assez bon prix. La position d'un professeur d'éloquence n'était pas seulement plus avantageuse, elle était aussi entourée de plus de considération déjà, parce qu'il était chargé d'un enseignement supérieur, auquel participaient, outre les enfants et les adolescents, quelquefois même des hommes faits, et qui avait trait immédiatement aux intérêts de la vie pratique, car la parole facile et abondante, élégante et choisie, était regardée comme un élément capital de la bonne éducation, indispensable même, dans beaucoup de positions sociales, pour tous les hauts emplois notamment. Aussi les chaires des professeurs d'éloquence latine et grecque furent-elles, à Rome et ailleurs aussi peut-être [5], les premières et long-

[1] Tacite, *Dialogue sur les Orateurs*, chap. XXIX.
[2] Juvénal, *Sat.* VII, 157, 203.
[3] Le même poète (*Ibid.*, 217) dit de la rétribution de ces derniers :
Quodcunque est minus est autem quam rhetoris æra.
[4] *Ibid.*, 186, etc.
[5] *Vie d'Antonin le Pieux*, chap. XI : Rhetoribus et philosophis per omnes provincias et honores et salaria detulit.

temps les seules qui fussent dotées par l'État. Le traitement qui y était attaché s'élevait à 100,000 sesterces, quadruple de celui d'un tribun militaire, ce qui égalait ces professeurs, pour la rétribution, dans la catégorie des centeniers (*centenarii*), à des fonctionnaires de l'importance du procureur des eaux[1] ou de celui de la province d'Adrumète[2] (en Afrique), par exemple. Le premier titulaire de la chaire créée par Vespasien, l'Espagnol Quintilien, ne devint pas seulement très-riche, mais obtint même, comme précepteur des princes, les insignes consulaires[3]. Déjà sous Néron, par suite de ce goût pour la rhétorique dont il faisait parade, beaucoup de maîtres de cet art s'étaient, comme on l'a vu plus haut, élevés d'une condition infime à la dignité sénatoriale et aux plus grands honneurs. Verginius Flavus, un d'entre eux, devint ainsi un homme assez important pour qu'on crût devoir le bannir à la suite de la conjuration de Pison[4]. Dès le premier siècle, mais bien plus fréquemment encore dans le suivant, des rhéteurs célèbres arrivèrent à la position influente de secrétaires de l'empereur, celle du rhéteur Secundus auprès d'Othon, et elle leur servit quelquefois de marchepied pour monter plus haut encore. On comprend ainsi que même des hommes appartenant à l'ordre équestre, dès les premiers temps de l'empire, à l'exemple de Blandus[5], aient pu faire choix de

[1] Orelli, 946.
[2] Henzen, 6931.
[3] Juvénal, VII, 186.
[4] Tacite, *Annales*, XV, 71 : Verginium Flavum claritudo nominis expulit, nam studia juvenum eloquentia fovebat.
[5] Sénèque, *Controv.* II, préface, p. 116, éd. Bursian : Habuit et Blandum rhetorem præceptorem qui eques romanus (primus?) Romæ docuit. Ante illum intra libertinos præceptores pulcherrimæ disciplinæ continebantur et minime probabili more turpe erat docere quod honestum erat discere.

cette profession. Les promotions de rhéteurs dans cet ordre par les empereurs furent sans doute assez fréquentes aussi, d'après ce que Philostrate [1] rapporte de Denys de Milet, sous Adrien, et d'un nommé Héliodore, sous Sévère probablement. On ne cite aucun grammairien honoré de la même faveur.

Il y avait d'ailleurs à tirer de l'art oratoire, à la barre des tribunaux, encore plus de parti qu'à l'école. Ceux qui avaient le savoir et le talent nécessaires pour le professorat n'étaient pas toujours, il est vrai, également bien doués pour la plaidoirie. Cependant beaucoup de rhéteurs unirent les deux professions, comme Quintilien, ou passèrent de l'une à l'autre, comme on le voit par ce distique de Martial [2] :

Dum modo causidicum, dum te modo rhetora fingis,
Et modo decernis, Laure, quid esse velis, etc.

On vit notamment des avocats préférer, sur leurs vieux jours, les occupations plus tranquilles du professorat [3]. Pour attaquer et défendre en justice il fallait, alors, surtout de la faconde; une profonde connaissance du droit était moins nécessaire qu'elle ne l'est aujourd'hui. Aussi, même les avocats qui prenaient leur profession le plus au sérieux, s'appliquaient-ils tout particulièrement à l'art oratoire et traitaient-ils plus ou moins l'étude du droit, même en ne la négligeant pas, comme un objet secondaire. Quant à la tourbe des avocats, ainsi appelés à cette époque déjà, et ne voyant dans leur profession qu'un métier, ils n'avaient

[1] *Vies des sophistes*, I, 22, p. 224, et II, 32, p. 273, etc.; éd. Kayser.
[2] II, 64.
[3] Quintilien, XII, 11, 4.

que leur faconde, sans aucune connaissance du droit; aussi s'adjoignaient-ils, dans les procès, des hommes de loi, espèce d'avoués dits *pragmatici*, que les parties étaient tenues de payer à part[1]; mais il paraît que les honoraires de ces derniers étaient maigres et qu'ordinairement les membres du barreau qui ne réussissaient pas comme avocats[2], faute d'avoir le don de la parole, se décidaient seuls pour l'autre profession, à un déserteur de laquelle s'adressent ces vers de Martial[3] :

Deseris urbanas, tua prædia, Pannyche, lites,
Parvaque sed tritæ præmia certa togæ.
Frumentum, milium, ptisanamque fabamque solebas
Vendere pragmaticus, nunc emis agricola.

La profession d'avocat était, évidemment, le chemin que prenaient de préférence, pour parvenir, les hommes de tête et d'ambition du troisième ordre; c'est par la toge, ou robe que l'on endossait pour la plaidoirie, que s'élevait le peuple[4], au sein duquel, Juvénal l'a dit[5] :

. . . . . tamen ima plebe Quiritem
Facundum invenies; solet hic defendere causas
Nobilis indocti; veniet de plebe togata
Qui juris nodos et legum ænigmata solvat.

Dans le reste de l'Italie et les provinces, c'est la même profession que choisissaient, le plus volontiers, les jeunes

[1] Quintilien, XII, 3. — Tacite, *Dialogue sur les orateurs*, chap. XXXI et XXXII.
[2] Quintilien, XII, 3, 9.
[3] XII, 72, 3.
[4] Tacite, *Annales*, XI, 7 : Cogitaret plebem, quæ toga enitesceret.
[5] *Satire* VIII, 47.

gens les mieux doués et les plus désireux de se pousser des classes inférieures, comme Lucien par exemple. Dans la colonie de Pétrone[1], l'affranchi qui veut donner un état à son fils compte faire de lui, sinon un commissaire-priseur, du moins un homme du barreau. Le fait que la profession d'avocat était la plus honorable des carrières civiles dont pussent faire choix des hommes du troisième ordre, résulte déjà de la circonstance que, de toutes les professions accessibles à ce dernier, elle était aussi la seule que des sénateurs même pouvaient exercer sans déroger.

C'était de plus la seule carrière civile qui offrît à des hommes d'humble naissance le moyen de s'élever, par leur talent et la fortune aidant, jusqu'à la dignité du premier ordre. C'est ainsi, en effet, que Marcellus Éprius et Vibius Crispus parvinrent à obtenir le consulat et l'amitié des empereurs, la plus haute considération et un grand pouvoir[2].

Les avocats plaidants célèbres menaient une existence très-fastueuse; leurs noms étaient dans toutes les bouches; les hommes haut-placés et les riches leur faisaient des avances; des étrangers, ayant entendu parler d'eux dans les municipes et les colonies romaines de leur province, ambitionnaient de faire leur connaissance[3].

A défaut des avantages du rang et d'un état supérieur, ces avocats, dont les portes étaient littéralement assiégées par les parties[4], acquéraient du moins de grandes fortunes[5], et cette manière d'en acquérir était réputée très-

[1] *Sat.*, c. 46.
[2] Tacite, *Dialogue sur les Orateurs*, chap. IX, XI, XIII.
[3] *Ibid.*, chap. VI, VII.
[4] Sénèque, *De ira*, III, 37.
[5] Martial, I, 17, 76; II, 30; VIII, 16, 17.

honorable [1]. Mais, à côté de ces avocats courus et largement rétribués, il y avait naturellement aussi nombre d'avocats sans cause, trop heureux de recevoir dans l'occasion, pour trois ou quatre plaidoyers, quelque chose comme une pièce d'or, parfois encore sujette à une retenue pour les émoluments de l'avoué [2], quand les clients ne préféraient pas s'acquitter par un envoi en nature de mauvais vin, de fruits confits, de vaisselle en poterie commune ou d'autres cadeaux semblables, envers eux qui, de cette manière, n'arrivaient pas même à gagner leur loyer [3].

Dans les procès paraissent aussi, mais postérieurement, il est vrai, à côté de l'avocat plaidant (*causidicus*), des *honorarii* et des *pragmatici* ou *jurisperiti*, légistes qu'on lui adjoignait pour le conseiller, ainsi que des avoués (*advocati,* dans l'acception restreinte du mot). Ajoutons qu'il est fait mention de tel procès, en province, dans lequel les honoraires payés à tous ces gens de loi ne dépassaient pas la modique somme de 100 deniers [4].

Il y avait, certes, encombrement dans la carrière des avocats; aussi les voyait-on assez généralement recourir à tous les moyens du charlatanisme, pour se faire connaître et se procurer des clients. Les avocats plaidants qui désiraient appeler sur eux l'attention, ne se séparaient jamais d'une grande liasse de papiers; ils cherchaient à amadouer la clientèle par leur mise soignée, les apparences du luxe, une suite d'esclaves et de clients, entourant leurs chaises à porteur; parfois même, ils louaient des bagues pré-

[1] Quintilien, XII, 7, 10.
[2] Juvénal, VII, 122.
[3] Martial, IV, 46; X, 87; III, 38, 5.
[4] *Colloq. schol. Labb. Gloss.* II, p. 427. — Sur les actions en recouvrement d'honoraires, voyez *Digeste*, L, 13, 1, § 10-13.

cicuses, en vue d'amener le client, qui les voyait briller à leurs doigts, pendant la conférence, à leur accorder des honoraires plus élevés [1].

Ils renvoyaient les personnes qui venaient leur confier leurs procès à des aides, chargés de recevoir préalablement les communications des parties sur l'état de la cause, ou bien ils ne les mandaient chez eux que pour la veille ou la matinée même du jour d'audience, afin de paraître encombrés d'affaires ou de faire admirer leur sagacité et la promptitude avec laquelle ils voulaient avoir l'air de résoudre toutes les difficultés en un clin d'œil [2]. Dans leurs harangues, ils avaient recours aux moyens les moins dignes pour gagner les applaudissements de l'auditoire [3]. Ils soudoyaient des claqueurs, chargés de battre des mains et de les acclamer par des bravos [4], et se ménageaient l'accompagnement d'une suite nombreuse, en rentrant chez eux du Forum [5].

Beaucoup d'entre eux, n'atteignant pas leur but, malgré toute la peine qu'ils se donnaient, n'en étaient pas moins obligés de se déclarer insolvables ou d'aller tenter la fortune dans les Gaules ou en Afrique [6]. Naturellement, il y avait assez d'avocats toujours prêts à vendre leur éloquence, au premier venu qui les payait, et à se charger de toute cause quelle qu'elle fût, juste ou injuste [7]; souvent aussi on stipulait d'avance la somme à payer, à la mode

[1] Juvénal, VII, 105-149.
[2] Quintilien, XII, 8.
[3] Tacite, *Dialogue sur les Orateurs*, chap. XXVI.
[4] Quintilien, XI, 3, 131. — Pline le Jeune, *Lettres*, II, 14, 4. — Juvénal, XIII, 29-31.
[5] Quintilien, XII, 8, 3.
[6] Juvénal, VII, 129, 147, etc.
[7] Quintilien, XII, 1, 25; 7, 7.

des pirates, comme dit Quintilien [1] et l'expliquent ces vers de Martial [2] :

> Egi, Sexte, tuam pactus duo millia causam,
> Misisti nummos quod mihi mille, quid est?
> « Narrasti nihil, inquis, et a te perdita causa est. »
> Tanto plus debes, Sexte, quod erubui.

On comprend, après cela, qu'aux yeux de bien des gens, l'ordre des avocats tout entier passât pour une engeance vénale [3]. Il en fut surtout ainsi du temps de Claude, sous le règne duquel les avocats plaidants firent de brillantes affaires, tandis que les jurisconsultes n'y trouvaient pas de quoi vivre [4]. Ce qui contribua beaucoup aussi à déconsidérer l'ordre, c'est l'habitude de ses membres non-seulement d'invectiver la partie adverse, ce qu'ils faisaient souvent à la demande expresse de leurs clients mêmes, mais encore de s'accabler d'injures entre eux [5]; or le nombre de ces maîtres chicaneurs et aboyeurs était si grand, que les adversaires de la profession purent qualifier de cynique le genre d'éloquence des avocats en général [6].

La profession médicale s'exerça sous des formes multiples jusqu'aux derniers temps de l'empire; ce furent

[1] Quintilien, XII, 7, 11.

[2] VIII, 17.

[3] Sénèque, *Lud.* 12, 3, 54 : O causidici, venale genus.

[4] Tacite (*Annales*, XI, 5) dit de ce temps : Nec quicquam publicæ mercis tam venale fuit quam advocatorum perfidia.

[5] Quintilien, XII, 9, 10 et 8. — Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 8.

[6] Quintilien, XII, 9, 9 : Ea est enim prorsus *canina*, ut ait Appius, eloquentia.... — Columelle aussi (I, préface) appelle la *causidicina* (basoche) *caninum studium*. — Voir aussi Lucien, *Le Pêcheur*, 29, et Ammien Marcellin, XXX, 4, qui a longuement fait le portrait des avocats de son temps.

peut-être principalement des affranchis[1] et des esclaves qui s'y livraient. Justinien encore permit de demander, pour des esclaves de l'un ou de l'autre sexe habiles dans cet art, le maximum du prix d'un esclave, c'est-à-dire jusqu'à soixante pièces d'or, tandis que le prix d'un eunuque même était limité à cinquante pièces d'or[2].

Les médecins libres, à Rome, étaient en majeure partie des étrangers, auxquels Jules César conférait, ainsi qu'aux professeurs, le droit de cité, quand ils s'y établissaient[3]. Les Romains, dit Pline l'Ancien, ne s'occupaient qu'exceptionnellement de l'art de guérir les malades[4]. La plupart de ces médecins étrangers étaient Grecs ou Orientaux, particulièrement des Égyptiens, que l'on appelait souvent tout exprès à Rome, pour le traitement de certaines maladies, endémiques dans leur patrie, telles qu'une éruption contagieuse qui, d'Asie, se répandit dans la capitale, sous le règne de Tibère[5]. Lucien parle aussi de médecins de Damas, en Syrie, qui prétendaient avoir un

[1] *Digeste*, XXXVIII, 1, 26 : Medicus libertus quod putaret, si liberti sui medicinam non facerent, multo plures imperantes (ce qui doit s'entendre, sans doute, des pratiques, aux ordres desquelles se trouve le médecin) sibi habiturum, postulabat ut sequerentur se neque opus facerent, id jus est necne? Respondit jus esse dummodo liberales operas ab iis exigeret, hoc est ut acquiescere eos meridiano tempore et valetudinis et honestatis suæ rationem habere sineret.

[2] *Code de Justinien*, VII, 7, 1, § 5; VI, 43, 3. — Voir aussi Gaupp, *De professoribus et medicis*, p. 16.

[3] Suétone, *César*, chap. LXII. — *Auguste*, chap. LXII.

[4] *Hist. nat.*, XXIX, 17 : Solam hanc artium græcarum nondum exercet romana gravitas in tanto fructu ; Quiritium paucissimi attigere et ipsi statim ad Græcos transfugæ.

[5] *Ibid.*, XXVI, 3 : Adveneruntque ex Ægypto genitrice talium vitiorum medici hanc solam operam adferentes magna sua præda.

remède souverain contre la goutte[1]. En général, les patients avaient plus de confiance dans les étrangers[2]. Cependant il y eut aussi des médecins romains notables et courus, surtout parmi les médecins de la cour, dans les premiers temps de l'empire. Vettius Valens, que nous avons déjà nommé comme un des médecins de celle de Claude, appartenait même à l'ordre équestre, auquel furent peut-être souvent aussi promus d'autres médecins de la cour, tels que, par exemple, l'affranchi Antoine Musa, qui avait sauvé, par l'application hardie d'un traitement hydrothérapeutique, Auguste déjà condamné par les autres médecins.

Comme on ne connaissait, dans l'antiquité, ni l'épreuve des examens, ni le principe de la responsabilité des médecins, nombre de gens sans vocation ni instruction spéciale, des classes inférieures surtout, se mêlaient d'y exercer l'art de guérir, qui devenait très-profitable en cas de succès. Cordonniers, charpentiers, teinturiers, forgerons, croque-morts, renonçaient à leurs métiers pour se faire médecins; ou *vice versa*, ce qui fit dire à Martial[3] :

> Nuper erat medicus, nunc est vispillo Diaulus.
> Quod vispillo facit, fecerat et medicus.

Les préparateurs d'onguents et de produits pharmaceutiques marquaient déjà comme des personnages parmi tous ces charlatans. Galien assure que la plupart de ceux qui, de son temps, se vouaient à la profession médicale ne

[1] Lucien, *Tragodop.*, 265. — Voir aussi Galien, éd. Kuhn, XIV, p. 389 (*de parabilibus*).
[2] Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 17.
[3] I, 30; VIII, 74; I, 47.

savaient même qu'imparfaitement lire [1], et il recommande à ses collègues de se tenir en garde contre les fautes de grammaire, dans la conversation avec des malades lettrés [2]. L'affluence des adeptes vers cette carrière s'accrut surtout depuis que Thessalus, fils d'un tisserand, et qui avait débuté comme apprenti de son père, mais n'en obtint pas moins un immense succès comme médecin, sous Néron, eut déclaré que six mois étaient un temps suffisant pour acquérir les connaissances médicales nécessaires [3]. Les médecins, dans leurs visites aux malades, étaient d'ailleurs ordinairement suivis par un essaim d'élèves, dont la présence devenait souvent un véritable tourment pour les malades. Philostrate [4] nous montre Séleucus de Cyzique et Stratoclès de Sidon accompagnés de plus de trente élèves, dans une visite à Philisque malade, et Martial [5] met ces vers dans la bouche d'un patient, incommodé par cet usage :

Languebam, sed tu comitatus protinus ad me
Venisti centum, Symmache, discipulis.
Centum me tetigere manus aquilone gelatæ.
Non habui febrem, Symmache, nunc habeo.

Peut-être cette manière d'exercer la profession médicale comme un métier, contribua-t-elle à multiplier le nombre des médecins à spécialités, dont les écrits du temps mentionnent une grande variété, sans compter les simples

[1] Galien, *De libr. propr.*, procemium, éd. Kuhn, XIX, p. 9.
[2] Le même, *Comm. in Hippocr. epid.*, IV, 9, éd. Kuhn, XVII, 2, p. 146.
[3] Le même, *De meth. med.*
[4] *Vie d'Apollonius de Tyane*, VII, 349, éd. Kuhn, p. 162.
[5] V, 9.

aides des médecins [1]. Il n'y avait pas seulement des oculistes, pour le traitement des yeux, et d'autres spécialement opérateurs (*clinici chirurgi ocularii*), des dentistes, des médecins pour les maux d'oreilles, des sages-femmes (*medicæ*) pour les accouchements [2] et le traitement des autres maladies qui affectent leur sexe [3], mais aussi des médecins qui s'occupaient tout spécialement de celui des hernies, des fistules, des maladies de la luette [4], etc. Martial [5] a précisé quelques-unes de ces spécialités, dans ces vers :

Eximit aut reficit dentem Cascellius ægrum,
Infestos oculis uris, Hygine, pilos ;
Non secat et tollit stillantem Fannius uvam,
Tristia servorum stigmata delet Eros.
Enterocelarum fertur Podalirius Hermes,
etc., etc.

Les médecins non chirurgiens s'abstenaient généralement, à Rome, d'opérer dans aucun des cas qui sont du domaine de la chirurgie [6]. Il va sans dire qu'il était difficile, dans ces conditions de l'exercice de la médecine, d'établir une ligne de démarcation positive entre le métier et l'art médical.

Les honoraires et revenus des médecins en renom, qui

[1] Galien, *in Hippocr. epid.* VI *comm*, V, p. 507, éd. Kuhn, XVII, 2, p. 229.

[2] Orelli, 4230, 4231.

[3] Martial, XI, 71.

[4] *Digeste*, L, 13, 1, § 3 : Medicos fortassis quis accipiet etiam eos qui alicujus partis corporis vel certi doloris sanitatem pollicentur, ut puta si auricularius, si fistulæ, vel dentium. — Scribonius Largus, c. 5, 38 (à C. Jules Calliste) : Non præterit me, habere te prudentes ocularios.

[5] X, 56, 3.

[6] Galien, *Meth. med.*, VI; éd. Kuhn, X, p. 454, etc.

avaient leur clientèle dans l'aristocratie de Rome, étaient fort élevés. Pline mentionne un cas dans lequel une somme de 200,000 sesterces (plus de 54,000 francs) fut stipulée comme récompense pour le médecin réussissant dans sa cure[1]. Galien[2] reçut du consulaire Bœthus, pour la guérison de sa femme, 400 pièces d'or, soit près de 11,000 francs. Nous avons déjà eu l'occasion de parler des traitements accordés aux médecins de la cour et de la brillante clientèle urbaine de Stertinius. Crinas de Marseille laissa une fortune de 10 millions de sesterces, ou plus de 2,700,000 francs, après avoir fait reconstruire les murs de sa ville natale et exécuter, à ses frais, d'autres travaux non moins dispendieux[3]. Le chirurgien Alcon fut condamné par Claude à une amende de 10 millions, somme qu'il regagna cependant en peu d'années, pendant son exil dans les Gaules et après son rappel à Rome[4]. « Ce n'est pas la délicatesse des médecins, » dit Pline, « qui modère les demandes d'honoraires auxquelles ils savent si bien faire acquiescer les malades, au moment du danger, c'est la concurrence seule[5]. » Le charlatanisme médical se produisait

[1] *Hist. nat.*, XXVI, 4 : Certum est Manilium Cornutum e prætoriis, legatum Aquitanicæ provinciæ, HS CC, elocasse in eo morbo (lichene) curandum sese; puis *Ibid.*, XXIX, 29 : Notum est ab eodem Charmide unum ægrum ex provincialibus HS ducentis re (?) conductum.

[2] *De prænot. ad Epig.*, p. 458, éd. Kuhn, XIV, p. 647.

[3] Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 8, 9.

[4] *Ibid.*, 22.

[5] *Ibid.*, 21 : Ne avaritiam quidem arguam rapacisque nundinas pendentibus fatis. — *Digeste*, L, 13, 3 : Si medicus, cui curandos suos oculos qui iis laborabat, commiserat, periculum amittendorum eorum per adversa medicamenta inferendo compulit, ut ei possessiones suas contra fidem bonam æger venderet (!), incivile factum prætor provinciæ coerceat, remque restitui jubeat. — *Code Théodosien*, XIII, 3, 8 : Quos (archiatros) ea patimur accipere, quæ sani offerunt pro obsequiis, non ea

sous toutes les formes, depuis le grave froncement des sourcils, dans les cas les plus simples[1], jusqu'à la préconisation de remèdes universels[2] et la mode d'opérer publiquement au théâtre, devant une multitude de spectateurs[3]. Une certaine publicité dans l'exercice de la pratique médicale était, il est vrai, déterminée par les habitudes mêmes de la vie antique. Les médecins faisaient leurs consultations, vendaient et délivraient leurs remèdes, faisaient même leurs opérations dans des échoppes ou boutiques ouvertes sur la rue[4]. Les plus ignorants n'étaient pas les moins soucieux d'en garnir les montres de boîtes en ivoire, de ventouses en argent et de couteaux à manches dorés[5]. Épictète dit[6] que les médecins, à Rome, en étaient venus au point d'inviter directement les patients à entrer chez eux. Du reste, les exemples de médecins faisant publiquement, dans de grandes salles, des leçons accompagnées de démonstrations, comme le fit Galien au temple de la Paix et ailleurs, n'étaient probablement pas rares.

La vente des médicaments aussi, que les médecins préparaient en grande partie eux-mêmes, était pour eux une source de profits d'autant plus considérables que, dans l'opinion commune, les remèdes les plus chers devaient être les plus efficaces[7]. Le mode de préparation des médica-

quæ periclitantes pro salute promittunt. Voir aussi *Code de Justinien*, X, 52, 9.

[1] Épictète, III, 10, 15 et ailleurs. — Celse, V, 26, 1 : Histrionis est parvam rem attollere, quo plus præstitisse videatur.

[2] Galien, *De theriac. ad Pamphiliam*, p. 471 ; éd. Kuhn, XIV, p. 305.

[3] Plutarque, *De adulat. et amico*, 32, p. 70.

[4] Épictète, III, 23, 30.

[5] Lucien, *Adversus indoctos*, 29.

[6] III, 23, 27.

[7] Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 24 et 28.

ments les plus recherchés était sans doute gardé comme un secret[1].

Il s'est conservé plus de soixante-dix[2] échantillons de l'espèce de timbres dont on marquait les bocaux, et il se trouve, par l'effet du hasard, qu'ils proviennent tous d'oculistes. Cependant, déjà Pline l'Ancien[3] se plaignait d'avoir à constater que la préparation des remèdes, cette affaire capitale en médecine, commençait à être négligée par les médecins, qui, trouvant plus simple d'acheter leurs emplâtres et onguents tout préparés, chez les marchands et fabricants, étaient ainsi souvent trompés par des fournisseurs de mauvaises drogues. On retrouve des plaintes semblables dans Galien[4]. Beaucoup de médecins abusaient de leur profession non-seulement pour débiter des cosmétiques[5], mais aussi pour en imposer par les pratiques d'une prétendue magie et pour composer des poisons[6]. Criton écrivit même un *Traité des cosmétiques* en quatre livres.

[1] Scribonius Largus, c. 23, 97: Ad lateris dolorem compositio mirifica, non ignorata quidem ab antiquioribus propter effectus, sed præcipue a Pacchio Antiocho, auditore Philonidis Catinensis, usu illustrata. Fecit enim magnos quæstus ex ea propter crebros successus in vitiis difficillimis. Sed ne hic quidem ulli, se vivo, compositionem dedit. Post mortem autem ejus Tiberio Cæsari per libellum scriptum ad eum ex bibliothecis publicis posita venit in manus nostras, quam antea nullo modo extrahere potuimus, quamvis omnia fecerimus, ut sciremus quæ esset. Ipse enim clusus componebat, nec ulli suorum committebat; plura enim quam recipit ipsemet contundi jubebat pigmenta fallendi suos causa. — Voir aussi Lucien, *Tragodop.*, 270.

[2] D'après Grotefend, *Philol.*, XIII, 122.

[3] *Hist. nat.*, XXIV, 108.

[4] *De comp. med. sec. gen.*, III, 2, K., XIII, 571. — Voir aussi *De antid.*, 424, K, XIV, 7.

[5] Martial, X, 56, 6.

[6] Pline (*Hist. nat.*, XXIX, 20) dit : Quid enim venenorum feracius, aut unde plures testamentorum insidiæ ? — Galien, *De facult. simpl.*, X, 131, éd. Kuhn, XII, 251, etc.

D'autre part, les médecins s'appliquaient aussi très-activement à la recherche et à la préparation de contre-poisons[1], dont beaucoup de personnes avaient l'habitude de prendre des doses régulièrement, comme préservatif[2]. Andromaque, le premier des deux médecins de ce nom, adressa même à Néron une poésie dans laquelle il célébrait la découverte d'un contre-poison, trouvé par lui.

On comprend qu'une profession qui n'était interdite à personne et dont les adeptes se trouvaient exposés à de si fortes tentations, dût renfermer dans son sein beaucoup d'éléments impurs. Nous avons déjà vu ailleurs qu'on n'épargnait pas aux médecins les accusations d'empoisonnement, ni surtout d'adultère[3]. A ces imputations venaient se joindre d'autres sujets de reproche, en partie déjà mentionnés : l'avidité poussée jusqu'à la rapacité, une humeur querelleuse[4], une jalousie de métier, que la grandeur du gain qu'il y avait moyen de faire dans la capitale devait y enflammer plus qu'ailleurs[5], et qui occasionna non-seulement des calomnies et des persécutions odieuses, mais des assassinats même[6] et l'expulsion de Rome de plus d'un médecin, celle de Galien entre autres; enfin, le charlatanisme, l'ignorance, que Galien reproche si

[1] Galien, *De theriac. ad Pisonem*, c. 2, éd. Kuhn, XIV, 216.

[2] Le même, *De antidotis*, I, 6, éd. Kuhn, XIV, 32.

[3] Voir Pline (*Hist. nat.*, XXIX, 20) et Martial (VI, 31), qui n'a pas rougi de dire:

> Uxorem, Charideme, tuam scis ipse sinisque
> A medico futui : vis sine febre mori.

[4] Galien, *De prænot. ad Epig.*, p. 460, K., XIV, 660.

[5] *Ibid.*, p. 454, K., XIV, 621.

[6] *Ibid.*, p. 451, K., XIV, 602; voir aussi *De libr. propr.*, 362, K., XIX, 15.

souvent à ses confrères, et ce mépris que les gens vivant de la routine ont pour les études scientifiques et la véritable instruction. On blâmait aussi, dans la conduite des médecins, tantôt un excès d'orgueil et de rudesse, qui les faisait détester des malades, tantôt une basse servilité, qui les rendait méprisables[1].

Les changements continuels dans les systèmes de médication et les méthodes curatives[2], parmi lesquelles l'hydrothérapeutique, introduite à Rome par Antoine Musa, sous Auguste, puis sous Néron, par Charmide, médecin marseillais, y revint plusieurs fois à la mode[3], paraissent avoir été, en partie du moins, déterminés par le vif désir des médecins de faire parler d'eux et d'attirer des patients. Asclépiade de Bithynie, qui, dans les derniers temps de la république, avait commencé par se produire à Rome comme professeur d'éloquence, mais, ne trouvant pas ses leçons assez productives, se jeta ensuite tout à coup sur la médecine, réussit, par une méthode toute nouvelle, principalement fondée sur un bon régime, par son talent de se plier à tous les caprices des patients et par un charlatanisme inouï, à soumettre à ses lois, suivant l'expression de Pline, et à rendre tributaire de sa caisse l'humanité presque tout entière. On eût dit un homme descendu du ciel[4]. Il était redevable d'une grande partie de ce succès à des artifices qu'il qualifiait de magie. Il prétendait connaître des herbes ayant la vertu de dessécher les lacs

[1] Galien, *In Hippocr. epidem. comm.*, IV, 9, éd. Kuhn, XVII, 144, etc.; *De meth. med.*, I, 1, éd. Kuhn, X, p. 4.

[2] Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 2 : Mirumque et indignum protinus subit, nullam artium inconstantiorem fuisse aut etiam nunc sæpius mutari.

[3] *Ibid.*, 10. — Sénèque, *Lettres*, 53 et 83.

[4] Pline, *Hist. nat.*, XXVI, 12, etc.

et les rivières, de forcer toutes les clôtures et serrures, de mettre en fuite les armées ennemies et de procurer l'abondance de toutes choses [1]. En général, la magie venait s'associer à la médecine dans une foule de circonstances, et les médecins y recouraient non-seulement par charlatanisme, mais peut-être non moins souvent de très-bonne foi; car la grande majorité des médecins du temps fut, certainement, plus ou moins imbue des énormes superstitions dont la médecine était entachée dans l'antiquité [2]. Galien lui-même n'en était pas exempt. Les principaux exorcistes étaient des Juifs [3]. Ceux-là même qui repoussaient tous les moyens de la magie n'osaient pas trop contester la valeur des calculs astrologiques [4], que l'on prenait, en Égypte surtout, pour base de la thérapeutique, et que nombre de gens, médecins et non médecins [5], regardaient comme des auxiliaires indispensables.

L'astrologie aussi était un art profitable, toléré malgré toutes les défenses, tant qu'on s'abstenait de l'étendre à ce qui concernait la personne de l'empereur ou les affaires de l'État. Plus tard, on soumit même les astrologues à un impôt régulier, qualifié de taxe des fous (βλαχεννόμιον) à Alexandrie [6]. Des astrologues grecs, orientaux et égyptiens

[1] Pline, *Hist. nat.*, XXVI, 18.

[2] Cependant Ulpien, liv. VIII, *de omnibus tribunalibus* (*Digeste*, L, 13, 1, § 3), dit qu'un médecin n'est plus à considérer comme tel, « si incantavit, si imprecatus est, si, ut vulgari verbo impostorum utar, exorcizavit. Non sunt ista medicinæ genera, tametsi sunt qui hoc sibi profuisse cum prædicatione affirment. »

[3] Josèphe, *A. J.*, VIII, 2, 5.

[4] Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 9. — Voir aussi les *Prognostica de decub. ex math. scientia*, faussement attribués à Galien, dans celui-ci, éd. Kuhn, XIX, 529.

[5] Juvénal, VI, 553, etc.

[6] Suidas et Casaubon à Suétone, *Claude*, chap. XL.

pour la plupart[1], hantant la cour et les palais des grands, étaient dans la confidence la plus intime de ces derniers, et, figurant comme instigateurs et conseillers dans les entreprises les plus périlleuses, se trouvèrent ainsi fréquemment impliqués dans des procès de haute trahison. L'astrologue Pammène[2], banni pour avoir eu la main dans des affaires pareilles, recevait de fréquents messages et toutes sortes de demandes d'avis jusque dans son exil, où il touchait annuellement une pension du consulaire P. Antéjus[3]. L'astrologie était, à proprement parler, la forme aristocratique de la divination; et, quant à la considération dont elle jouissait, aux formes populaires de ces superstitions, à peu près ce que, de nos jours, le somnambulisme, les tables tournantes et les esprits frappeurs, le spiritisme, le psychographe et leurs analogues sont à la divination par la fonte de l'étain, le marc du café, les cartes, etc. Il y avait seulement la différence qu'à cette époque la manière de prédire, que favorisaient exclusivement ou principalement les hautes classes, était également très-répandue dans les autres couches de la société, et qu'à côté des prophètes du grand monde, prétentieux et vénérés[4], on trouvait partout à Rome, mais surtout près du cirque, des astrologues de carrefour, qui prédisaient l'avenir aux bonnes gens pour la bagatelle de deux oboles, par exemple[5], comme ces autres charlatans qui tiraient des prédictions des traits du visage, de la conformation physique,

[1] Juvénal, III, 41. — Ammien Marcellin, XXII, 16, 18, etc.
[2] Chaldæorum arte famosus eoque multorum amicitiis innexus.
[3] Tacite, *Annales*, XVI, 14.
[4] Quintilien (*Declam.*, 4, 16) les appelle *sacræ artis antistites.*
[5] Lobeck, *Aglaoph.*, p. 253. — Horace, *Sat.*, I, 6, 141. — Juvénal, VI, 588.

des lignes de la main (chiromancie), des dés, des vases, des seaux, du fromage et du feu, et évoquaient les esprits. Artémidore [1], qui n'avait qu'une médiocre confiance dans les horoscopes et qu'un souverain mépris pour les espèces plus vulgaires de la divination, ne croyait, lui, qu'à l'interprétation des songes, aux présages fondés sur l'inspection du foie et des entrailles des victimes, dans les sacrifices, aux augures du vol des oiseaux et aux prophéties directement tirées des astres. C'étaient les devins de la rue qui apprenaient au cultivateur l'amélioration du temps [2] ou le résultat de la récolte, au marchand l'issue de l'affaire intéressante pour lui [3], à l'homme guettant un héritage l'époque de la mort du riche qui lui avait fait une part dans son testament. C'est même sur ce point que les astrologues étaient le plus consultés [4]. Des fiancés se faisaient indiquer par eux le jour le plus propice pour la noce, des propriétaires disposés à bâtir le plus favorable pour la pose de la première pierre de leur maison, des voyageurs le moment de se mettre en route. On trouve dans Apulée [5] la mention d'une somme de 100 deniers (108 fr. 75 c.) payée pour honoraires d'une consultation de cette dernière espèce.

Parmi les autres professions que mentionnent encore accidentellement les auteurs du temps, l'économie rurale et la navigation ne sauraient avoir occupé une grande partie de la population de Rome. Ce n'est pas que Colu-

[1] *Onirocr.*, II, 69.

[2] Columelle, XI, 2, 31 : In iis libris quos adversus astrologos composueram exigebatur id quod improbissime Chaldæi pollicentur, ut certis quasi terminis ita diebus statis aeris mutationes respondeant.

[3] Pétrone, *Sat.*, c. 76.

[4] Apulée, *Apol.*, 553. — Lucien, *Dialogues des morts*, 11, 1. — Galien, *De prænot. ad Epig.*, p. 451, éd. Kuhn, XIV, 604.

[5] *Métamorphoses*, II, 28, etc.

melle[1] ne célèbre l'agriculture comme la plus belle de ces professions, préférable à toutes les autres, parmi lesquelles il nomme l'état militaire, l'industrie maritime et le négoce, le prêt à intérêt, le barreau et la clientèle[2].

Signalons comme des emplois certainement très-recherchés les fonctions subalternes du service auprès des magistratures et des sacerdoces[3]. Elles étaient toutes accessibles aux affranchis, qui en remplissaient la majeure partie. Tous ces emplois étaient donnés à vie et rétribués; on se les procurait aussi par achat. Les crieurs et les messagers publics étaient les plus humbles de ces officiers subalternes; les licteurs jouissaient déjà de plus de considération; mais les mieux placés, sous le triple rapport du rang, de l'influence et de la rémunération, étaient sans contredit les commis (*scribæ*) des questeurs et des édiles curules. Les subalternes des degrés inférieurs joignaient souvent, accessoirement, à leurs fonctions l'exercice d'un métier ou d'un commerce. On trouve des licteurs et des messagers marchands d'habits, d'huile ou de perles, fondeurs de vases, etc.; il y avait dans leurs rangs des gens qui n'étaient pas sans influence. A un licteur consulaire la corporation des pêcheurs et plongeurs du Tibre crut devoir ériger un monument, pour leur avoir procuré le droit de canotage[4]. On voit

[1] Voir sa préface, 1.

[2] *Militia, mare et negotiatio, fœneratio, causidicina, clientela.* — On lit dans Pétrone (*Sat.*, c. 83) :

Qui pelago credit, magno se fœnore tollit,
Qui pugnas et castra petit, præcingitur auro.

Juvénal de son côté (VII, 32, etc.) dit :

. . . . Dum defluit ætas
Et pelagi patiens et cassidis atque ligonis.

[3] Mommsen, *De apparitoribus magistratuum Romæ.*

[4] Gruter, 391, 1.

aussi figurer même parmi les chevaliers romains des fils de grands licteurs (*lictores proximi*). Quant aux commis des questeurs et des édiles curules, c'étaient, paraît-il, ordinairement des hommes de naissance libre. Après la guerre civile, Horace lui-même achcta une de ces charges, recherchées même par maint chevalier, comme nous l'avons déjà fait remarquer, page 230. La preuve de la considération qui s'attachait à ces places de commis résulte du fait qu'on en voit quelquefois les titulaires investis subsidiairement d'autres charges plus relevées, d'offices militaires et de sacerdoces. Avec la grande pratique des affaires acquise par eux dans un si long exercice de leurs fonctions, ils ne pouvaient manquer d'avoir beaucoup d'influence sur leurs chefs, qui changeaient tous les ans; il est même certain que souvent les chefs d'emploi se reposaient entièrement sur leurs commis du soin des affaires de leur charge, et comme ceux-ci pouvaient alors prendre des arrêtés de leur autorité propre, notamment en matière de police des marchés et d'administration des caisses publiques, ils ne manquaient pas d'occasions de rendre service non-seulement aux villes d'Italie, à celles du voisinage de la capitale surtout, mais à des villes de province plus éloignées même, qui, en témoignage de reconnaissance, leur conféraient souvent des offices honoraires et d'autres distinctions.

C'est vers l'état militaire qu'il y avait peut-être le plus d'affluence d'hommes faits et de jeunes gens des rangs du peuple. La garnison de Rome, formée d'un corps de dix mille prétoriens, mais qui n'avaient pas tous leurs quartiers dans la ville même, et de quatre à six mille soldats des cohortes urbaines, se recrutait exclusivement parmi les hommes libres de naissance; le corps, organisé militaire-

ment aussi, des pompiers (*vigiles*), fort d'environ sept mille hommes, qui faisaient en même temps le service du guet, pendant la nuit, et celui d'une troupe de police, parmi les affranchis. Les simples soldats de la garnison de Rome étaient supérieurs en rang à ceux des légions et mieux payés. Le temps de service était de vingt années dans les cohortes urbaines, de seize dans la garde prétorienne; la solde, à ce qu'il paraît, de deux deniers par jour dans celle-ci et d'un denier dans celles-là. A cette paye venait s'ajouter l'aubaine de présents très-considérables, dans les occasions extraordinaires, comme l'avénement d'un nouvel empereur au trône. Dans ces cas, les gardes recevaient toujours le plus. Ainsi, par exemple, sous Claude, chaque homme de ce corps, après avoir déjà reçu quinze mille sesterces à son avénement, recevait encore une gratification de cent sesterces à chaque anniversaire de cette solennité. L'attrait de l'état militaire n'était d'ailleurs pas seulement déterminé par la solde, la perspective de l'avancement et des honneurs militaires, ou le goût pour le métier des armes et l'éclat des armures, mais bien certainement aussi par la considération dont jouissait l'armée et son importance toujours croissante.

Dans une de ses satires, Juvénal fait particulièrement ressortir, entre autres avantages de l'état militaire, l'impunité des violences du soldat à l'égard des gens du civil[1]. Un soldat avait-il frappé un homme en toge, celui-ci non-seulement n'osait pas rendre le coup, mais ne se hasardait même pas à porter plainte en justice contre l'homme qui lui avait cassé une dent ou arraché un œil; car, devant les tribunaux militaires, seuls compétents pour juger les délits

[1] Juvénal, *Sat.*, XVI, 7-34.

des soldats, toute la cohorte preuait aussitôt fait et cause contre le plaignant, si bien que personne n'osait plus témoigner en faveur de ce dernier. Il était effectivement plus facile de trouver un faux témoin contre une personne du civil qu'un témoin véridique contre un soldat. Dans les provinces, naturellement, la brutale arrogance des légions ne le cédait en rien à celle des gardes dans la capitale. Il y a dans l'*Ane d'or*, d'Apulée, un récit très-caractéristique pour ces faits [1]. Un soldat légionnaire rencontre sur une grande route, dans la province de Macédoine, un jardinier monté sur un âne. Il lui adresse en latin, sur un ton plein d'arrogance et de superbe, une question à laquelle l'autre, ne comprenant pas, est fort embarrassé de répondre. Le soldat, ne pouvant retenir l'insolence dont il était coutumier, suivant l'expression de notre auteur, assène aussitôt un grand coup de bâton sur la tête du jardinier, qu'il met en sang et jette à bas de son âne. Le jardinier s'excuse humblement. Le soldat, persistant dans sa violence, veut lui arracher son âne; le jardinier a recours aux supplications, puis, le soldat n'y répondant que par des menaces brutales, se ranime, le jette à terre et le roue de coups à son tour, jusqu'à ce que son adversaire prend le parti de contrefaire le mort; ne lui voyant plus donner aucun signe de vie, l'autre lui enlève ses armes et se sauve dans la ville la plus proche, où il se cache chez un ami. Le soldat arrive dans la même ville, et somme ses camarades de le venger. Ils s'entendent pour accuser le jardinier, auprès des autorités, de s'être approprié un vase d'argent du gouverneur. On découvre sa retraite, et on le jette en prison, pour lui faire expier ses méfaits par le supplice.

[1] *Métamorphoses*, IX, p. 205, etc.

L'engagement dans la garde, le corps le plus favorisé, était, comme il va sans dire, le plus recherché, mais aussi le plus difficile à obtenir; on n'y admettait probablement que des hommes d'élite, pour la force et la taille, dont la mesure était fixée à 5 pieds 10 pouces, au minimum [1].

Dans les commencements de l'empire, toute la garnison de Rome était formée exclusivement de levées fournies par Rome et l'Italie [2]; plus tard, on recourut aussi, pour les compléter, à des provinces, telles que l'Espagne, la Macédoine et le Norique, dont les habitants ne tranchaient pas trop sur les Romains, par l'aspect extérieur et les mœurs. Sévère fut le premier qui, adoptant, au grand mécontentement des Romains, un nouveau mode d'avancement dans le service, ouvrit pour l'avenir la garde même aux vétérans des légions de toutes les provinces, mesure qui attira dans la capitale une multitude de soldats de tous les pays, à l'air sauvage et de mœurs aussi rudes que leurs idiomes. Il en résulta que la partie la plus belliqueuse de la jeunesse italienne, exclue de plus en plus du service militaire dans la capitale, où cette carrière lui avait été réservée jusque-là, se tourna en masse vers le métier de gladiateurs et de brigands [3].

Le sujet capable entrant au service comme simple soldat terminait ordinairement sa carrière militaire par le centurionat, lorsqu'il n'avait pas la chance plus rare d'avancer jusqu'au tribunat d'une légion ou à la préfecture d'un détachement de cavaliers; mais il ne pouvait jamais

[1] Dosithée, *Adriani sent.*, § 2.

[2] Tacite, *Annales*, IV, 5 : Tres urbanæ, novem prætoriæ cohortes, Etruria ferme Umbriaque delectæ, aut vetere Latio et coloniis antiquitus romanis.

[3] Dion Cassius, LXXIV, 2.

monter plus haut. Cependant, même des hommes du troisième ordre réussissaient aussi quelquefois, à la faveur de protections et de bonnes recommandations, à se faire admettre d'emblée comme centurions dans l'armée, position déjà considérable et très-recherchée par conséquent [1]. De là on pouvait, avec du bonheur, du mérite ou de la protection, s'élever par degrés jusqu'à la dignité sénatoriale, bonne fortune qui paraît toutefois avoir été très-rare dans les deux premiers siècles de l'empire, ou du moins il y avait possibilité d'arriver à l'ordre équestre, et même, comme nous l'avons déjà fait observer, d'atteindre aux plus hautes positions accessibles à des chevaliers. Justus Catonius, centurion en premier dans une légion de Pannonie, en l'an 14, mourut, en 43, gouverneur militaire de Rome [2]. Pertinax, qui finit par être empereur, avait obtenu le centurionat par la recommandation du consulaire Lollius Avitus, s'éleva promptement, après s'être distingué dans la guerre contre les Parthes, à divers offices équestres de plus en plus considérables, dans l'armée, la flotte et l'administration, et, par cette filière, jusqu'à la dignité sénatoriale et au consulat [3]. Basséus Rufus aussi, dont nous avons déjà mentionné l'humble naissance, et qui avait grandi sans éducation, à l'époque des Antonins [4], commença sa carrière comme centurion, devint tribun du corps des pompiers de Rome, et, après avoir avancé

[1] Nempe si mihi maximus imperator vitem, id est centum homines regendos tradidisset, non mediocris honor habitus mihi videretur; cedo si præfecturam, si tribunatum, nempe idem honos, nisi quod merces amplior. (Fragm. de P. Ann. Florus dans Jahn, éd. de Florus, p. XLIV.)

[2] Tacite, *Annales*, I, 29. — Dion Cassius, XL, 18. — Sénèque, *Lud.*, 13, 4.

[3] *Vie de Pertinax*, chap. I.

[4] Dion Cassius, LXXI, 5.

jusqu'au tribunat d'une cohorte des gardes, successivement procureur impérial en Espagne, dans le Norique, la Belgique et les deux Germanies. Il passa ensuite chef de l'administration des finances impériales, préfet des greniers de céréales, vice-roi d'Égypte, enfin gouverneur militaire de Rome, et obtint finalement aussi les insignes consulaires. Toute sa carrière officielle est inscrite sur les socles de trois statues, que le sénat lui fit ériger en divers endroits à Rome [1].

§ 2.

Enfin, il doit y avoir eu, à Rome, une masse de gens vivant exclusivement ou subsidiairement, en y joignant le gagne-pain d'une autre profession, de ce qu'on appelait des services de client [2]. Or cette clientèle est un phénomène si caractéristique pour la Rome d'alors, qu'il mérite une attention particulière. Elle n'avait guère conservé que le nom de la clientèle primitive. Celle-ci avait le caractère d'un lien pieux et sacré; la nouvelle, celui d'un simple louage de services. Le client des anciens temps de la république était un fidèle adhérent, et même, comme nous le montre Ennius, un confident de son patron, que celui-ci assistait de ses conseils, secourait efficacement, protégeait et représentait; le client du temps de l'empire

[1] Orelli, 3574; Henzen, III, p. 372.

[2] Tacite (*Hist.*, I, 4), dans le tableau qu'il fait des dispositions du public de la capitale, après la mort de Néron, y distingue cinq classes : 1° patres, 2° primores equitum, 3° pars populi integra et magnis domibus adnexa, clientes libertique damnatorum et exulum, 4° plebs sordida ac circo ac theatris sueta, 5° miles urbanus.

ne fut plus qu'un comparse, maigrement rétribué et traité avec mépris, dans la séquelle de son maître ou roi.

* La diminution du nombre des petits propriétaires aisés, l'appauvrissement de la masse et la concentration des fortunes dans les mains d'une oligarchie, avaient opéré ce changement, sans doute. *

Dans les derniers temps de la république, la clientèle avait pourtant encore gardé quelque chose de son ancien caractère : témoin ce que rapporte Horace de la relation entre le consulaire L. Marcius Philippe et Voltéjus Ménas. Le premier attire le second, dont la manière d'être lui avait plu, dans sa maison, après des informations portant que c'était un homme de condition fort modeste, il est vrai, mais sans reproche, jovial du reste et de la société duquel un homme surchargé d'affaires pouvait se promettre un commerce agréable et du bon temps. Dans cet espoir, le consulaire fait de Ménas un commensal journalier et son compagnon de voyage, pendant qu'il s'applique à lui procurer, par une donation accompagnée d'un prêt, une existence modeste, mais bien assurée[1]. Cet intérêt personnel du patron pour le client, toutefois, et mutuel en tant que celui-ci le payait de retour, s'évanouit peu à peu, à mesure que, le nombre des clients se multipliant dans chaque maison, des rapports plus superficiels s'établissaient entre eux et leur patron. On voyait se développer de plus en plus l'usage, de tradition républicaine, que tout homme de marque s'entourât d'une suite, dont la grandeur et l'importance répondissent à sa qualité et à sa fortune et missent, en même temps, celles-ci en relief; d'une suite qui remplît chaque matin son atrium et lui

[1] Horace, *Épîtres*, I, 7, 46, etc.

fît partout escorte en public, en un mot destinée à rendre son apparition aussi imposante et brillante que possible. Comme, avec le temps, cet usage se généralisa tellement que tout homme dans les affaires, même avec peu de fortune, se voyait en quelque sorte obligé d'entretenir, dans l'intérêt du maintien de son crédit, un certain nombre de clients, pour le cortége de sa chaise à porteurs [1], la clientèle, dès les premiers temps de l'empire, devint une condition pour vivre. Il arriva ainsi, avec la répugnance marquée des Romains pour les petites professions honnêtes, mais laborieuses, qu'une multitude d'indigents se mirent, pour un menu salaire, à la disposition des riches et des grands, dont ils formaient ou contribuaient à renforcer l'escorte ou la cour [2]. On leur accordait, pour une série déterminée de services, une indemnité fixe, consistant principalement en une pitance ou une pension alimentaire.

Le mode de rémunération des clients est un point très-difficile à résoudre et très-mal éclairci, sur lequel on ne sait rien de bien positif pour les temps antérieurs au règne de Domitien. Les sportules qu'ils recevaient peuvent s'entendre de repas donnés ou de rations fournies en nature, aussi bien que d'une pension alimentaire, forme qui paraît avoir été substituée aux précédentes déjà du temps de Columelle, né au commencement du premier siècle de l'ère chrétienne, puisque cet auteur les appelle *mercenarii salutatores* et qualifie de *quotidianum tributum* leurs visites journalières, ou peut-être sous Néron, mais indépendamment de la fausse conclusion tirée par le savant Becker d'un passage de Suétone [3], passage qui s'applique unique-

[1] Juvénal, VII, 144, etc.
[2] Manilius. V, 61, etc.
[3] *Néron*, chap. XVI : Publicæ cœnæ ad sportulas redactæ.

ment aux festins publics ou banquets populaires organisés par la munificence des empereurs. On ne saurait donc fonder sur ces témoignages une affirmation générale du fait. Cependant la pension alimentaire ne devait pas, nécessairement, exclure quelques grands repas donnés, de temps en temps, pour régaler les clients en masse. Il est seulement certain qu'il y eut, sous Domitien, suppression temporaire du salaire en argent, rétablissement de l'usage de fournir aux clients la pension quotidienne en nature, ce qui faisait peu leur affaire, parce que la nourriture était généralement mauvaise, et qu'avec l'argent, qu'on leur donnait autrefois, ils s'étaient arrangés de manière à fournir également à leurs autres besoins. Aussi, le bruit du retrait de ce salaire (*sportularum fabula*) et du mécontentement excité par la mauvaise chère qui le remplace, fait-il rebrousser chemin, dans Martial[1], à un pauvre hère qui, venu d'Espagne à Rome, dans l'espoir d'y trouver bonne aubaine, apprend au pont Milvien la terrible nouvelle; mais la suppression fut courte et, dès avant la fin du premier siècle, la sportule en argent était redevenue le salaire régulier des clients[2]. Elle était ordinairement de 100 quadrants ou 10 sesterces par jour, en voyage, quand, par exemple, le client suivait son patron à Baïes, comme en ville. Elle paraît avoir, cependant, varié quelquefois selon la qualité, la fortune du patron, ou la nature des services du client. Nombre de clients étaient aux gages de plusieurs patrons; mais beaucoup de ceux-ci payaient fort mal[3].

[1] III, 30, 60, 7 et 14.
[2] Martial, IV, 26; VI, 88.
[3] Il ne faut pas confondre, toutefois, avec la sportule des clients celle des convives, également mentionnée par Juvénal (I, 100 à 117), c'est-à-

Ce fut sans doute la concurrence entre les clients qui déprima de plus en plus leur salaire, déjà si maigre, et rendit leur condition de plus en plus mauvaise en général. Au temps de Martial et de Juvénal, les clients se plaignaient de la lésinerie et de la dureté des grands, ainsi que des mauvais procédés de ces derniers à l'égard de leurs humbles amis [1]; tandis qu'ils portaient aux nues la générosité et l'affabilité des Memmius et des Pison, des Cotta et des Sénèque du bon vieux temps [2] : avec raison ou à tort, comme ce n'est que trop souvent le cas dans ces jérémiades sur les temps passés ? point que nous ne déciderons pas, d'autant moins qu'à un contemporain de ces hommes, tant célébrés sous ce rapport, la situation des clients en général apparaissait déjà comme assez misérable [3].

Indépendamment de la rémunération régulière, qu'elle consistât en argent ou en nature, les clients avaient, nous le répétons, un casuel de bonnes aubaines de circonstance. Telle était, par exemple, la faveur d'une invitation à la table du patron, quand il y avait une place à donner dans un moment où il éprouvait quelque léger remords d'avoir longtemps et par trop négligé son pauvre client. Pareille récompense de longs services, plus commune autrefois, au temps d'Horace encore, était grandement appréciée de part et d'autre [4]. Les clients recevaient aussi parfois un cadeau, tel qu'un manteau usé,

dire le cadeau en argent qu'il paraît avoir été d'usage de faire à Rome, même aux personnes de qualité et de haut rang qu'on invitait à sa table.

[1] Juvénal, V, 108-113.

[2] Martial, XII, 36, 8. — Voir aussi IV, 40, 1.

[3] Columelle, préface au livre I, 9 et 12.

[4] Juvénal, V, 12-18.

une toge déjà passée deux ou trois fois à la lessive, voire même quelques milliers de sesterces[1], ou quelques arpents de terre[2], comme récompense finale de services continués pendant de longues années. Le petit bien microscopique donné à Martial, et dont il nous a laissé la description[3], était probablement aussi le don de quelque patron. D'autres jugeaient plus utile à leurs intérêts de faire des vieux clients hors de service les inspecteurs de leurs biens, et parfois cette faveur tombait, comme dit Columelle[4], sur quelque mercenaire, qui se refusait à continuer son service quotidien, sans pourtant entendre goutte à l'affaire dont on lui confiait la gestion. Souvent le patron logeait le client gratis[5]. Il paraît que celui-ci pouvait aussi parfois compter encore sur l'aide du patron, sous forme d'un prêt, d'une caution, de l'assistance en justice, ou de sa protection dans d'autres cas, et n'était pas toujours déçu dans son attente[6]. Mais, à tout prendre, les ressources de la clientèle n'aboutissaient qu'à un bien maigre résultat. Beaucoup de clients n'étaient jamais nourris que d'espérances et de promesses, et pour deux ou trois que la visite de l'atrium d'un grand fait réellement vivre, dit Martial[7], il y en a une multitude que la faim rend blêmes.

Le maigre salaire qui, comme on l'a vu, était, au temps

[1] Martial, X, 11, 6.
[2] Juvénal, IX, 159 :

> Quantum erat exhausti lumbos donare clientis
> Jugeribus paucis !. . . . .

[3] Martial, XI, 18.
[4] Préface au livre I, 12.
[5] *Digeste*, VII, 8, 2 (Ulpien, livre XVII, *ad Sabin.*), § 1. — *Ibid.*, IX, 3, 5 (Ulpien, livre XXIII, *ad edictum*), § 1.
[6] Martial, II, 32 ; X, 18.
[7] III, 38, 11.

de ce poëte, habituellement de 10 sesterces par jour, devait être gagné par une suite de services pénibles, dont le plus fastidieux, mais le plus essentiel, était de faire chaque jour, avec l'aube, une visite au seigneur ou roi ; un atrium journellement rempli de monde étant, nous l'avons déjà fait remarquer, de rigueur pour l'air d'une maison respectable[1]. Les visites du matin se faisaient, en général, dans la première et la deuxième heure du jour. Mais, comme les clients étaient tenus d'être exacts, qu'ils aimaient mieux attendre à la porte que d'arriver trop tard et avaient, d'ailleurs, souvent un long chemin à faire, ils étaient ordinairement obligés de se mettre en route dans l'obscurité, dès avant le point du jour[2], et n'avaient même souvent pas le temps de dormir leur soûl, ni même de bien achever leur digestion[3]. « Quand la lueur des astres commence à devenir incertaine, » dit Juvénal, « le pauvre client s'arrache à son sommeil et s'habille avec tant de hâte qu'il oublie de nouer les cordons de ses chaussures, de peur que l'armée des visiteurs n'ait terminé son défilé avant qu'il arrive[4]. » Martial[5] surtout ne tarit pas en plaintes à ce sujet ; il dit qu'il ne demande, pour prix de ses petits vers, que d'avoir la nuit pour dormir. L'impossibilité d'arriver à l'accomplissement de ce souhait,

[1] Sénèque (*Lettres*, 22, 7) dit : Nudum erit latus? incomitata lectica? atrium vacuum?

[2] Non resalutantes video nocturnus amicos,

dit Martial, X, 70, 5.

[3] Stace, *Silves*, IV, 9, 48 :

Quod si quum bene mane semicrudus
Illatam tibi dixero salutem.

[4] *Sat.*, V, 19.

[5] X, 74.

comme, en général, les tracas et les misères sans fin d'un service si mal rétribué, finit par le chasser de Rome. C'est dans son pays seulement qu'il retrouva du repos et du sommeil[1]. Une autre corvée, très-incommode pour le client, résultait de l'étiquette, qui ne lui permettait de paraître devant son patron que dans le costume d'apparat et de fête des Romains, la toge, espèce de robe ou de manteau de drap très-chaud et très-lourd. De moins en moins portée à Rome, depuis le commencement de l'empire, elle ne tarda pas à devenir le vêtement distinctif des clients, bien qu'elle formât, d'ailleurs, un article de dépense considérable pour des pauvres[2]. C'est dans cette tenue maudite qu'ils se mettaient ordinairement en course, comme nous l'avons dit, dès avant l'aube, alors qu'on ne voyait encore dans les rues que les boulangers, criant leurs pains, et leurs premiers chalands, les petits écoliers, se rendant à l'école[3], la lampe à la main, ou, par-ci par-là, un rôdeur de nuit, revenant de quelque orgie prolongée. Aucun temps ne dispensait le client de remplir ce devoir; ni les sifflements de l'aquilon, ni la grêle, ne devaient le retenir, ni même la neige tombante, empêchement admis dans toute autre condition, pour excuser pleinement qui manquait de se

[1] III, 4; XII, 68.

[2] Martial (XII, 18, 5) l'appelle *sudatrix toga*. — Voir aussi IX, 100, et X, 96, 11, où il dit : Quatuor hic æstate togæ pluresve teruntur.

[3] Martial (XII, 57, 4) dit :

. . . . Negant vitam
Ludimagistri mane, nocte pistores.

Voir aussi Juvénal, VII, 225, et ces vers de Martial, XIV, 223 :

Surgite : jam vendit pueris jentacula pistor,
Cristatæque sonant undique lucis aves.

rendre à une invitation acceptée[1]. Il y avait en outre la boue des rues[2], l'énormité des distances[3], d'autant plus que la plupart des clients avaient plusieurs visites quotidiennes à faire; puis, quand les rues commençaient à s'animer de la bruyante agitation du jour, des obstacles à chaque pas, sans parler des dangers dont les piétons étaient menacés, notamment de la part des voitures pesamment chargées[4]. Le renouvellement quotidien de toutes ces tribulations devait, semble-t-il, suffire pour dégoûter bien des gens de ce genre de vie. Aussi, dans Martial[5], un client, fatigué de ces visites matinales de tous les jours, feint-il d'avoir la goutte.

La visite ou salutation du matin était l'obligation la plus importante des clients. Aussi les appelait-on *salutatores* ou *togati*, d'après leur costume; mais la plupart d'entre eux étaient occupés de leur service une grande partie du jour, ou même jusqu'à la soirée, tenus, comme on l'a déjà dit, de faire cortége à leur maître, partout où il se produisait en public. Ils devaient précéder ou suivre sa chaise à porteurs ou sa litière[6], l'accompagner dans ses visites[7], finalement, peut-être même vers la dixième heure du jour, aux thermes d'Agrippa, tandis qu'eux-mêmes auraient été fort aises de prendre leur bain aux thermes de Titus, à une demi-

[1] Sénèque (*De beneficiis*, IV, 39, 3) dit : Ad cœnam quia promisi ibo, etiamsi frigus erit : non quidem, si nives cadant.

[2] Juvénal, III, 247.

[3] Martial, I, 108; V, 22.

[4] Le même, V, 22, 7. — Juvénal, III, 243, etc.

[5] VII, 39.

[6] Martial, II, 18, 5; III, 46.

[7] *Ibid.*, IX, 100, 3 :

Deinde hærere tuo lateri, præcedere sellam,
Ad vetulas tecum plus minus ire decem.

heure de chemin de là[1]. Ils étaient chargés de lui frayer le passage dans la foule, au besoin même à l'aide de gros mots et de coudoiements[2]. Le patron allait-il à la campagne ou en voyage, ils étaient obligés de se tenir prêts à occuper la place vide dans sa voiture[3]. Lui plaisait-il de faire lecture des vers qu'il avait composés, ils donnaient, en se levant et par leurs gestes admiratifs, le signal des applaudissements à l'auditoire[4], comme les claqueurs de nos théâtres parisiens; s'il parlait en justice, la cohue en toge éclatait encore en bravos[5]. Toujours dévoués et soumis[6], ils étaient là pour louer tout ce qu'il disait ou faisait, ce qui n'empêchait pas le patron, dans les grandes circonstances, d'enrôler encore d'autres claqueurs à gages, hors du cercle de ses clients[7]. Sénèque[8] raconte à ce sujet une anecdote assez piquante. Chez Célius, qui était extrêmement irascible, dînait un jour un client d'une patience à toute épreuve, lequel, à force de dire toujours oui, réussit à éviter toute dispute, jusqu'à ce que Célius lui-même, fatigué de cette approbation continuelle, finit par s'écrier :

[1] Martial, III, 36.
[2] *Ibid.*, III, 46; C. in Pisonem, 122 :

> . . . . Nec enim tibi dura clientum
> Turba rudisve placet, misero quæ freta labori
> Nil nisi summoto novit præcedere vulgo.

[3] Horace, *Épîtres*, I, 7, 75.
[4] Martial, X, 10.
[5] *Ibid.*, VI, 48 :

> Quod tam grande sophos clamat tibi turba togata,
> Non-tu, Pomponi, cœna diserta tua est.

[6] *Ibid.*, XI, 24.
[7] Quintilien, XI, 3, 131. — Pline, *Lettres*, II, 14, 4. — Juvénal, XIII, 29-31.
[8] *De Ira*, III, 8, 6.

« Contredis-moi donc une bonne fois, pour marquer au moins que nous sommes ici deux interlocuteurs ! »

Ajoutons que les services exigés des clients n'étaient pas toujours sans péril ; car ils durent parfois se prêter comme instruments à la perpétration de desseins et de complots qui, découverts ou déjoués, devenaient funestes à quiconque y avait participé. Ainsi Junia Silana obligea deux de ses clients, Iturius et Calvisius, à se porter accusateurs d'Agrippine ; mais, ce plan ayant échoué, tous les deux furent envoyés en exil[1].

Les clients avaient d'ailleurs à subir les plus grandes humiliations non-seulement de la part de leur maître, mais aussi de celle de ses esclaves. Columelle[2] appelle leur métier l'oisellerie mensongère du visiteur à gages, qui voltige sur le seuil du puissant patron pour conjecturer d'après les on-dit comment a dormi son roi. Car à leurs questions, sur ce qui se passe dans l'intérieur du palais, les esclaves dédaignent de répondre, et souvent, repoussé par le chien de garde enchaîné à la porte, le pauvre client n'a d'autre parti à prendre que de rester couché la nuit devant cette porte inhospitalière. Les visiteurs avaient-ils une affaire pressante, pour laquelle il leur importait de ne pas se laisser éconduire par les prétextes ordinaires que le maître n'était pas à la maison[3], qu'il était à se faire raser ou occupé à recueillir solennellement la chevelure d'un esclave favori, auquel on venait de la couper pour la première fois : ils étaient obligés de recourir aux moyens de la corruption auprès de la domesticité et, de cette manière, maint tribut, pré-

[1] Tacite, *Annales*, XIII, 19-21.
[2] Préface au livre I, 9.
[3] Martial, V, 22.

levé sur le salaire durement gagné de clients beaucoup plus pauvres que ces petits-maîtres d'esclaves, venait grossir les épargnes de ceux-ci [1]. Même après avoir réussi à se glisser par la porte entr'ouverte [2], les clients avaient encore à surmonter, dans l'intérieur de la maison, l'insolence d'autres esclaves plus huppés, tels que l'huissier introducteur (*nomenclator*), ou le valet de chambre [3], pour arriver à être enfin reçus. Ordinairement, le maître de la maison ne condescendait le matin qu'à prendre acte de la salutation de cette troupe de visiteurs, qu'on faisait défiler devant lui dans un ordre déterminé, et n'ouvrait pas même la bouche pour répondre à leurs compliments [4]. Que de personnages, dit Sénèque [5], encore tout endormis, par suite de la fatigue d'une orgie de la veille, n'ouvriront qu'à demi les lèvres, quand on leur aura soufflé mille fois le nom du visiteur, et n'apostropheront qu'avec des bâillements pleins de mépris ces malheureux, qui s'arrachent à leur propre sommeil, en attendant qu'un heureux de la terre ait fini le sien! C'était déjà bien de la condescendance que le maître daignât seulement se rappeler le nom de son humble visiteur [6]. Le client, de son côté, ne pouvait se permettre d'aborder le patron qu'avec le plus profond respect, ni de l'appeler autrement que seigneur et roi, s'il ne voulait pas s'attirer sa disgrâce et encourir la perte de la récompense espérée, comme on le voit par ces vers de Martial :

[1] Juvénal, III, 184-189.

[2] Sénèque, *De beneficiis*, VI, 34, 1.

[3] Le même, *ad Serenum*, 14, 1 : Ostiarii difficultatem, nomenclatoris superbiam, cubicularii supercilium.

[4] Juvénal, *loco citato*.

[5] *De brev. vitæ*, 14, 4.

[6] Pétrone, *Satyrique*, c. 44.

Cum te non nossem, dominum regemque vocabam,
  Nunc bene te novi, jam mihi Priscus eris.
(I, 113.)

Mane salutavi vero te nomine casu,
  Nec dixi dominum, Cæciliane, meum.
Quanti libertas constet mibi tanta, requiris?
  Centum quadrantes abstulit illa mihi.
(VI, 88.)[1]

De longues années de service n'apportaient pas le moindre changement dans ces rapports[2], et il n'était rien dont on se consolât, à Rome, plus facilement que de la perte d'un client[3].

Mais nulle part les clients n'étaient traités d'une façon plus humiliante qu'à la table même de leur patron. Juvénal s'est étendu sur la description d'un de ces repas, dans sa 5ᵉ satire. Il est possible qu'il en ait trop chargé de couleurs certaines parties, mais la concordance avec Martial et d'autres auteurs garantit la fidélité de l'ensemble du tableau. En effet, dans beaucoup de maisons, les clients, de même que les autres commensaux de condition inférieure, notamment les affranchis, étaient, en tous points, autrement traités que le maître et les convives ses égaux. Les mets, la boisson, le couvert et le service, tout était différent pour les uns et les autres, et on n'épargnait rien pour faire sentir aux clients, de toutes les manières, la distance entre eux et les invités auxquels on voulait faire honneur. Martial[4] revient continuellement sur cette inégalité, que mentionne aussi Suétone, dans la

[1] Voir en outre sur le même sujet : II, 68, et IX, 92.
[2] Martial, III, 36.
[3] Juvénal, III, 125.
[4] III, 60, et IV, 85, où le maître de la maison s'appelle Pontique; puis I, 20, VI, 11, et X, 49.

Vie de César[1]. Dans Pline le Jeune[2], un homme, dont il blâme les façons sordides, fait servir trois sortes de vins à sa table, l'une pour lui et les convives privilégiés, une autre pour les amis dont il faisait moins de cas (*minoribus amicis*), c'est-à-dire les clients, la troisième pour les affranchis. Pline, lui-même, traitait tous ses invités sur un pied d'égalité parfaite. Lucien[3] rapporte des faits semblables, sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure.

Le maître de la maison buvait dans des coupes précieuses; mais si l'on en confiait une pareille au client, c'est qu'il y avait près de lui un gardien pour compter les pierres fines, dont elle était ornée, et regarder sur les doigts du pauvre convive; ou bien ce dernier ne recevait qu'un vase en terre, quelquefois même fêlé. Tandis que la fleur de la jeunesse de l'Asie Mineure était affectée au service de la personne du maître, il faisait servir le client par quelque valet de pied africain, un nègre à main osseuse, qu'on eût été fâché de rencontrer la nuit sur la grande route. C'est en vain que le pauvret appelle les esclaves; ils sont ennuyés d'avoir à servir un vieux client, mécontents de le voir couché sur un sofa et se mêlant de leur donner des ordres, à eux, obligés de se tenir debout derrière lui. Ils lui présentent du pain moisi et dur comme la pierre, en réservant pour le maître le bon pain de froment, blanc et tendre. Le client ose-t-il toucher à ce pain, on lui dit : Veux-tu bien ne prendre, pour te garnir la panse, que ce qu'il y a dans ton panier? Au maître on sert un poisson magnifique, avec des asperges de grosseur phénoménale

[1] Au chap. XLVIII.
[2] *Lettres*, II, 6.
[3] Voir entre autres : *De merc. cond.*, 26.

et l'huile la plus fine, au client un mauvais poisson du Tibre et de l'huile qui sent la lampe. Il ne peut se permettre d'inviter le maître à boire; pour peu qu'il ouvre la bouche, sans avoir été interpellé, il risque de se faire mettre à la porte; mais il faut qu'il se prête, en toute circonstance, comme cible aux outrageants sarcasmes du maître de la maison et de ses convives [1].

Quelque grande qu'apparaisse déjà, dans ces relations, la distance entre les clients et le patron, elle ne fit qu'augmenter avec le temps, soit par suite de la concurrence, qui déprima la valeur des services de la clientèle, soit, particulièrement depuis le deuxième siècle, par l'influence toujours croissante des exemples de l'Orient, qui rendirent de plus en plus générale la servile humilité des petits, vis-à-vis des grands.

Cependant la disparition de l'ancienne noblesse devait d'autant moins entraîner l'abandon des maigres avantages de la clientèle, qu'ils dérivaient non de la naissance, mais de la fortune du patron, et que, pour chaque famille qui s'éteignait, on en voyait, continuellement, surgir de nouvelles, non moins favorisées sous le rapport de la richesse, de l'influence et du rang. On ne saurait admettre que le nombre des familles sénatoriales, à Rome, ait été, au deuxième siècle et au troisième, moindre qu'au premier.

[1] Voir, outre la satire V de Juvénal, l'ode à Pison (v. 104), dans la maison duquel, exceptionnellement :

. . . . . Nullius subitos affert injuria risus,

tandis qu'en général (v. 113) :

Nec quisquam vero pretium largitur amico
Sed miserum parva stipe focilat, ut pudibundos
Exercere sales inter convivia possit.

Or l'affaiblissement de la clientèle, quoi qu'en ait dit le savant Marquardt, n'aurait pu résulter que du déclin de l'institution du sénat même, sans que nous prétendions dire, pour cela, qu'à aucune époque de l'empire tout homme puissant et riche ne pût avoir de nombreux clients, sans être sénateur.

Déjà dans Épictète, dont les mentions accidentelles de la salutation du matin[1] s'accordent entièrement avec celles de Martial et de Juvénal, on voit les grands de Rome se laisser baiser la main par des solliciteurs[2]. Les relations de Lucien ajoutent des traits nouveaux aux précédents, bien que les rapports de la situation des clients et leur manière de vivre n'eussent pas sensiblement changé, quant au fond. D'après lui encore, ils se lèvent à minuit, courent par toute la ville, sont éconduits à la porte du maître par des esclaves et obligés de se laisser appeler chiens, flatteurs, etc.[3] Mais les réceptions des grands de Rome, décrites dans *Nigrin*, portent déjà un fort cachet oriental[4]. Ils se pavanent dans des vêtements de pourpre, étendent les doigts, pour faire voir leurs bagues, et font généralement étalage d'une pompe outrée et sans goût. Ceux qui les approchent doivent s'estimer trop heureux d'avoir obtenu la faveur d'un regard muet du maître et d'une parole de quelqu'un de sa suite, se chargeant de suppléer à son silence. Les plus orgueilleux de ces patrons souffrent même que l'on se prosterne devant eux, à peu près comme c'était la mode chez les Perses; ils tiennent à ce que l'on s'incline de loin dès qu'on les aperçoit, en signe d'humilité,

[1] *Diss.*, IV, 37.
[2] *Ibid.*, III, 24, 49.
[3] Lucien, *Nigrin.* 22.
[4] *Ibid.*, 21, etc.

et que le corps en témoigne par une attitude conforme; il est de rigueur qu'on leur baise la poitrine ou la main droite, faveur enviée par tous ceux qui n'en sont pas honorés. La récompense de toutes ces bassesses, dont l'usage paraît s'être maintenu, d'après Ammien Marcellin[1] et Claudien[2], jusque dans les derniers temps de l'empire, était quelque régal ignominieux, dans lequel les convives, souvent obligés de s'enivrer, malgré eux, et amenés à divulguer leurs secrets dans la jaserie de l'ivresse, rentraient finalement chez eux avec des imprécations contre le festin, la lésinerie de l'hôte et les mépris dont on les avait accablés. On les voyait se soulager, aux coins des rues, de ce qu'ils avaient bu et mangé de trop, ou s'engager dans des rixes devant des maisons mal famées. Le lendemain, ils étaient alités pour la plupart et obligés de faire venir le médecin, ceux du moins qui avaient le temps d'être malades, loisir qui n'était pas donné à tous.

La plupart des gens qui se prêtaient à cette indigne obséquiosité étaient, il est vrai, de basse condition, des gens

[1] XXVIII, 4, 10 : Ex his quidam cum salutari pectoribus oppositis cœperunt, osculanda capita in modum taurorum minacium obliquantes, adulatoribus offerunt genua suavianda vel manus, id illis sufficere ad beate vivendum existimantes.

[2] Dans ses diatribes contre les deux ministres d'Arcadius, il dit de Rufin (I, 442) :

Illa manus. . . . .
Cujus se totiens submisit ad oscula supplex
Nobilitas. . . . .

et de l'eunuque Eutrope (II, 66) :

. . . Advolvi genibus, contingere dextram
Ambitus. . . . .

Dans l'*Éloge* de leur rival, Stilicon (II, 152, etc.), ministre d'Honorius, il s'étend au contraire sur la coudescendance de son protecteur.

à manteaux troués, comme dit Juvénal [1]. Parmi eux on remarquait, au commencement de l'empire, aussi des soldats. Il fallut que Claude leur défendît expressément d'aller faire leurs salutations dans les maisons sénatoriales [2]. Cependant il paraît, d'après Lucien [3], que, même de son temps, des soldats figuraient encore dans ces visites. Mais, en outre, bien des gens, qui avaient vu des jours meilleurs, étaient obligés par des revers de fortune à se réfugier dans la clientèle, pour vivre. On voyait même des hommes bien élevés, comme Martial et l'auteur de l'apologie en vers de Pison, réduits par l'indigence à se mêler à la troupe grossière faisant le service de clients, dans les grandes maisons. Nous pouvons en croire l'apologiste de Pison, quand il nous dit que celles où l'on s'appliquait à ne choisir pour clients que des hommes ayant reçu de l'éducation, étaient d'heureuses exceptions, parmi lesquelles il compte tout d'abord la maison de son protecteur. Tous les adhérents de celui-ci étaient versés dans quelque art, ou quelque science, et toujours pleins du désir de s'instruire. Pison ne se serait point accommodé d'une vile troupe de clients balourds et grossiers, ne sachant faire autre chose que courir en avant de leur maître et lui faire place dans la foule. Aussi, sa maison n'était-elle pas de celles où l'on dédaignait l'ami humble et foulait orgueilleusement aux pieds le client.

La clientèle avait d'ailleurs ses inconvénients pour les patrons aussi, surtout dans les premiers temps, où les clients étaient encore un peu plus que des gens d'escorte salariés. A plus d'un maître, le va et vient continuel de cette tourbe ne laissait aucun moment de loisir; le pa-

[1] V, 130.
[2] Suétone, *Claude*, chap. XXV.
[3] *Pro lapsu in salutando*, 16.

tron, suivant la maxime d'Horace [1], se sauvait par une porte de derrière, pendant que les clients attendaient dans l'atrium, ce que Sénèque [2], toutefois, trouvait plus inhumain que de les renvoyer simplement. Les clients importunaient sans cesse le patron de plaintes au sujet de leurs affaires, ou de leurs supplications de mendiants [3]; par leurs cancans, ils ébruitaient les secrets de sa maison [4]; à sa table, ils se comportaient mal; souvent même il s'élevait des rixes entre eux et les affranchis [5]. Aux Saturnales et au nouvel an, ils apportaient de petits cadeaux, tels que des serviettes, de petites cuillers, des bougies de cire, du papier, une corbeille, avec des prunes de Damas; mais ce n'étaient là, comme dit Martial [6], que des hameçons, avec lesquels ils espéraient pêcher des dons plus considérables. Le pauvre, ajoute le même poëte [7], ne saurait être plus généreux, avec son ami riche, qu'il l'est en ne lui faisant jamais de cadeau. Souvent toutefois, les présents faits en retour ne répondaient pas à l'attente des clients; il était rare qu'un patron fît sonner pour eux ses pièces d'or. Au lieu d'une quittance de son loyer annuel, dont il espérait la remise, le client ne recevait parfois qu'un flacon de vin, un lièvre ou une pièce de volaille [8]. Les esclaves, de leur côté, détournaient beaucoup, ou bien ils venaient en troupe apporter les cadeaux et demander chacun un pourboire [9].

[1] *Épîtres*, I, 5, 31.
[2] *De brev. vit.*, 2, 4; 14, 4.
[3] Martial, IV, 88, 4 (querulus cliens).
[4] *Ibid.*, VII, 62, 4 (niger obliqua garrulitate cliens).
[5] Juvénal, V, 25, etc.
[6] V, 18.
[7] V, 19, 14.
[8] Lucien, *Cronosolon*, 15, etc.
[9] *Ibidem.*

Huit porteurs trapus, raconte Martial [1], avaient, à l'occasion des Saturnales, remis chez lui une foule d'objets ne valant guère ensemble plus de 30 sesterces; un seul aurait été bien moins en peine de lui porter cinq livres d'argent. Du reste, le pauvre était tenu de s'extasier sur le cadeau du riche, tandis que sa propre offrande n'était que trop souvent dédaigneusement jetée à l'écart. Au sujet de ces fêtes, pendant lesquelles il était d'usage de régaler les clients en corps, Lucien reproduit, presque mot pour mot, le chapitre des lamentations de Juvénal sur la manière indigne dont les clients étaient traités et servis, à la table du patron; seulement il reconnaît qu'eux aussi, par leur conduite, donnaient fréquemment sujet à des plaintes [2].

L'emploi du mot *Domine,* Seigneur,* que l'usage du théâtre classique, depuis le siècle de Louis XIV, a rendu familier aux oreilles françaises*, était surtout de rigueur, pour accentuer le profond respect que les clients ne devaient jamais manquer de témoigner à leurs patrons, en leur adressant la parole. Si personne n'en a fait mention avant Martial, cela tient uniquement, sans doute, à ce que personne ne s'était encore étendu comme lui sur toutes les particularités de ces relations; car nous voyons déjà le patron qualifié de roi dans Horace [3] et dans Columelle [4].

[1] VII, 53.
[2] Lucien, *Cronosolon*, 17, etc; *Ep. Saturn.*, 1, 22, 4, 38.
[3] *Épîtres*, I, 7, 37, où il est dit :

. . . . Rexque paterque
Audisti coram, nec verbo parcius absens.

[4] Préface au livre I, 9. — Voyez en outre Martial, I, 112; II, 32, 8; II, 68; VI, 88; IX, 92.

§ 3.

Il importe de rappeler ici une dernière fois, avant de conclure, que la population de Rome était devenue, dans toute la force du terme, un amalgame de toutes les nationalités, surtout par suite de l'introduction continuelle d'une masse d'esclaves, amenés dans la capitale de toutes les parties de l'empire, comme des pays barbares, et que l'affranchissement de beaucoup d'entre eux poussait, chaque année, par milliers dans les rangs du troisième ordre.

Encore aujourd'hui, les tombes d'affranchis forment l'immense majorité des tombes qui bordent, des deux côtés, les voies militaires aux portes de Rome. Une mesure d'Auguste, limitant au maximum, assez large comme on voit, de cent le nombre des esclaves auxquels un particulier pouvait donner la liberté par son testament, fait juger des proportions qu'avait gagnées, dès lors, ce mouvement d'émancipation, qu'il n'entendait favoriser d'aucune manière. Il faut tenir compte ensuite de l'immigration, continuelle aussi, d'une multitude de sujets libres de toutes les provinces, mais particulièrement de celles du midi et de la partie orientale de l'empire, dont les flots inondaient Rome et y disputaient, de plus en plus, le terrain aux enfants de la capitale. Rome, d'après les plaintes de ces derniers, au commencement du deuxième siècle de notre ère, était devenue une ville grecque. Cependant la

moindre partie de ces intrus de langue hellénique étaient réellement originaires de la Grèce même; la grande majorité des immigrants avaient eu pour patrie l'Asie Mineure et l'Orient; il semblait, comme dit Juvénal [1], que tout l'Oronte (le fleuve principal de la Syrie) s'était transvasé dans le Tibre. Quelques renseignements sur les Juifs de Rome peuvent donner la mesure du nombre des Orientaux vivant dans cette capitale. Une ambassade du roi des Juifs, Hérode, fut accompagnée chez Auguste, au rapport de l'historien Josèphe [2], qui n'avait guère ici de raison pour exagérer les chiffres, comme il le fait assez souvent ailleurs, par huit mille de ses coreligionnaires, établis à Rome; et, en l'an 19 après J.-C., quatre mille affranchis, en âge de porter les armes, furent condamnés à la déportation en Sardaigne, comme infectés de superstitions égyptiennes et judaïques [3]. Or, pendant que l'immigration du dehors persistait ainsi toujours, l'élément foncièrement romain et de naissance libre ne faisait que décroître, surtout par suite du mélange incessant avec le sang d'étrangers non libres, et la population de la ville prit, de plus en plus, la physionomie bigarrée d'une masse chaotique, formée des éléments les plus hétérogènes amalgamés par des fusions et des croisements innombrables [4].

Précisément les affranchis d'origine étrangère étaient souvent en possession de grandes richesses, acquises par

[1] III, 58, etc.
[2] A. J., XVII, 11, 1.
[3] Tacite, *Annales*, II, 85.
[4] Dion Cassius, LVI, 33. — Tacite, *Annales*, IV, 27 : Minore in dies plebe ingenua.

eux, soit au service des grandes maisons [1], où notamment les Grecs et les Orientaux savaient se rendre indispensables, ainsi que se faire aimer ou craindre, soit dans des entreprises industrielles et mercantiles, affaires en grande partie concentrées dans les mains de ces fils actifs et adroits des pays du Levant. L'opulence des affranchis, on le répète, était devenue proverbiale, dès le commencement de l'empire [2]. Les miroirs devant lesquels se paraient leurs filles coûtaient plus d'argent que n'en avaient reçu en dot de l'État, dans les anciens temps, les filles des hommes ayant le mieux mérité de la patrie [3]. Par leur luxe sybaritique, les affranchis rivalisaient avec les plus grands et les plus nobles personnages; ce que Sénèque [4] dit des bains des affranchis le prouve. La trivialité de leurs mœurs, la bassesse de leurs sentiments, leur ignorance et leurs façons brutales provoquaient d'autant plus la risée et le mépris. Eux, autrefois élevés dans la crainte du fouet, qui avaient dû s'appliquer à dissimuler, à l'aide de mouches, les vestiges de stigmates antérieurs, ou les faire extirper de leur épiderme par des médecins discrets [5], trouvaient maintenant leur plus grande jouissance à faire sentir à d'autres, valant mieux qu'eux, tout le poids de leur orgueil de parvenus.

[1] Déjà Démétrius, l'affranchi de Pompée, doit avoir laissé 4,000 talents, d'après Plutarque, *Vie de Pompée*, chap. II.

[2] Sénèque, *Lettres*, 27, 5 : Calvisius Sabinus nostra memoria fuit dives et patrimonium habebat libertini et ingenium : nunquam vidi hominem beatum indecentius. — Martial, V, 13, 6; III, 31; IV, 5. Dans ses épigrammes, Didyme et Philomèle aussi sont des affranchis.

[3] Sénèque, *Q. N.*, I, 17, 10.

[4] *Lettres*, 86, 7.

[5] Martial, II, 29; VI, 64, 26; X, 56, 6.

Le riche affranchi était, à cette époque, le véritable type du parvenu commun, effronté, vantard, comme le Zoïle dont Martial a fait le représentant de cette classe à Rome, ou le Trimalchion de Pétrone dans la colonie. Le premier porte à ses doigts des bagues presque aussi lourdes que les anneaux qu'il avait naguère à ses jambes ; il fait le malade, uniquement pour se donner la satisfaction de montrer aux personnes qui viennent le voir les coussins, recouverts de housses de vraie pourpre et d'écarlate, qu'il a fait venir d'Égypte ; il change de toilette onze fois pendant un repas ; il se régale des mets et des vins les plus exquis, pendant qu'il fait servir à ses convives les plats les plus ordinaires, avec un vin détestable ; s'il s'endort à table, ils sont obligés d'écouter ses ronflements, dans un respectueux silence, et ne peuvent s'inviter à boire que par signes [1].

Le pouvoir de leurs confrères à la cour ne contribua pas peu, sans doute, à relever la haute idée que ces gens avaient d'eux-mêmes, une partie de l'éclat de ce pouvoir se réfléchissant sur la classe entière. Aussi n'était-il pas rare que leurs fils et petits-fils, comme on l'a déjà fait remarquer, s'élevassent aux plus hautes positions des deux ordres supérieurs. Déjà du temps de Néron, beaucoup de familles équestres, et même des familles sénatoriales, descendaient de pareils ancêtres. Mais à côté de ce plat orgueil, dont faisaient parade de ci-devant esclaves enrichis, on trouve aussi parfois l'expression d'une fierté plus noble, chez l'homme libre, né dans une humble sphère, mais capable et ayant pleine conscience de sa force, vis-à-vis d'une aristocratie inepte et corrompue.

Les danses et les chants impudiques de l'Espagne,

[1] Martial, II, 16, 42 ; III, 29, 82 ; V, 79 ; XI, 37.

dit Juvénal [1], ne sont pas à leur place dans une maison modeste, mais bons pour les somptueux palais des riches.

Les dés et l'adultère, regardés par les petits comme infâmes, sont chez les grands comme des brevets d'amabilité et de savoir-vivre. « Dans le plus bas peuple, » dit le même poëte, « vous trouverez des hommes diserts ; ce sont eux qui conduisent les procès du noble ignorant ; du peuple sortent ceux qui débrouillent les écheveaux du droit et les énigmes des lois, ainsi que la jeunesse exercée au métier des armes, toujours prête à courir sur l'Euphrate, ou à se ranger autour des aigles qui surveillent les Bataves domptés ; tandis que ceux qui n'ont à faire valoir d'autres titres que leur incommensurable généalogie d'aïeux, ressemblent à des statues sans bras, comme celles d'Hermès [2] ; c'est que, dans les hautes positions, le bon sens est rare [3]. »

Mais par quels degrés s'opéra l'élévation progressive de ces éléments plus vigoureux des couches inférieures de la population, pendant que, d'un autre côté, les éléments énervés des classes supérieures descendaient peu à peu jusqu'au fond ? Comment et par quelle suite ininterrompue de vicissitudes et de transitions les trois ordres parvinrent-ils à s'absorber ainsi, jusqu'à un certain point, mutuellement et à tour de rôle ? Voilà ce que l'incohérence des faibles données qui nous ont été transmises sur l'état social de cette époque ne permet de reconnaître que d'une manière très-imparfaite.

[1] XI, 162-176.
[2] VIII, 39-55.
[3] VIII, 73 :

> Rarus enim ferme sensus communis in illa
> Fortuna. . . . .

LIVRE IV.

LE COMMERCE DE SOCIÉTÉ.

LIVRE IV.

LE COMMERCE DE SOCIÉTÉ.

Réception du matin dans les grandes maisons. — Autres devoirs de société. — Oisiveté affairée. — Les Ardélions. — Matérialisme et égoïsme. — Captations d'héritage. — Publicité du commerce de société. — Festins. — Conversations qui s'y tenaient. — Nature et importance de la conversation, sous un régime de compression générale de l'opinion publique. — Bruits et nouvelles. — Danger des conversations politiques. — Police secrète. — Agents provocateurs. — Délations. — Amour du scandale. — Sujets de conversations triviales. — Causeries dans les festins, entre gens bien élevés. — La conversation joue, à cette époque, comme moyen d'éducation, un rôle bien plus important que de nos jours. — Usage du mot *domine*, seigneur.

Nous avons déjà, précédemment, indiqué l'influence des usages de l'ancienne société romaine sur les formes que prit l'étiquette de la cour impériale, ainsi que la réaction de celle-ci sur les usages de la société nouvelle, à laquelle elle ne tarda pas à donner le ton. Il y eut là, certainement, une mutualité, dont il n'est toutefois possible de distinguer qu'imparfaitement les effets, sur lesquels on est même en partie réduit à des conjectures. La description des rapports entre les clients et leurs patrons

peut, en raison des analogies multiples qu'ils offraient avec ceux qui s'établirent entre les courtisans et la personne de l'empereur, donner le mieux une idée des mœurs de la cour. Mais l'examen de la conduite des supérieurs avec leurs inférieurs ne permet, naturellement, que de saisir une des faces de la sociabilité du temps et d'acquérir une notion très-incomplète du caractère général de ses formes. D'ailleurs, les devoirs (*officia*) qu'imposaient les rapports de société étaient de nature très-diverse, et nul, les hommes haut-placés moins que personne [1], à moins de se retirer tout à fait du monde, ne pouvait impunément se dispenser de les remplir. La fixité que prit l'étiquette de la cour, en se développant de plus en plus, contribua, comme nous l'avons déjà dit, non-seulement à multiplier ces devoirs, mais encore à les régler plus exactement.

Dans les grandes maisons comme à la cour, le temps des réceptions, pour les clients comme pour les autres visiteurs, était limité aux deux premières heures de la matinée. Cet usage répondait à la division généralement adoptée pour l'emploi de la journée chez les Romains, habitués à vaquer en plein jour au soin de toutes leurs affaires, qui se terminaient, dans l'après-midi, par le repas principal, de sorte qu'ils n'avaient que l'aube pour s'acquitter d'une grande partie de leurs obligations sociales. Aussi, une multitude offrant le plus bizarre mélange et

[1] Horace (*Satires*, I, 6, 93 à 96), dit :

> . . . Meis (parentibus) contentus, honestos
> Fascibus et sellis nollem mihi sumere.

Et plus loin, au vers 100, il ajoute :

> Nam mihi continuo major quærenda foret res
> Atque salutandi plures, etc. . . . . . .

dont on entendait les pas résonner sur le sol, affluait-elle chaque matin, dès le crépuscule, vers les grands palais de la ville [1]. Les clients de la maison, et parmi eux bien des gens affublés d'une toge malpropre et portant des chaussures rapiécetées [2], se pressaient et tapageaient dès l'aube, dans l'avant-cour, quelquefois en tel nombre qu'ils encombraient la rue et barraient presque le chemin aux passants [3]. Tantôt des porteurs en manteaux rouges, dans une tenue semblable à celle des soldats, amenaient au pas de course, dans sa litière à rideaux fermés, un homme riche, qui y continuait son sommeil du matin, sous la protection d'une escorte de ses clients [4]. On entendait le cri bien connu du licteur [5], annonçant l'arrivée d'un consul, et aussitôt la foule de se ranger, devant les officiers munis de faisceaux qui le précèdent, pour faire place au haut digni-

[1] Il y avait foule chez Sénèque, *cœtus salutantium*, suivant l'expression de Tacite (*Annales*, XIV, 56). Le même dit, dans le *Dialogue sur les Orateurs*, chap. VI : Quid enim dulcius... quam videre plenam semper et frequentem domum suam concursu splendidissimorum hominum?—Dans Sénèque (*De beneficiis*, VI, 34, 4) on lit : Ad quemcunque istorum veneris, quorum salutatio concutit urbem. — Voir aussi Plutarque, *De amicorum multitudine*, 3, p. 94.

[2] Juvénal, III, 147, etc.; V, 137.

[3] Sénèque, *ad Marciam*, 10, 1, dit : Exclusorum clientium turba referta vestibula; le même, *Lettres*, 84, 12 : Illa tumultuosa rixa salutantium limina; *De beneficiis*, VI, 34, 4 : Obsessos ingenti frequentia vicos et commeantium in utramque partem catervis itinera compressa.

[4] Sénèque, *De beneficiis*, VI, 28, 5 : Quo te penulati isti in militum quidem non vulgarem modum subornati, quo, inquam, isti efferunt? — Voir aussi Juvénal, III, 239, et Martial, IX, 22, 9; XIV, 219.

[5] Solemnis ille lictorum et prænuntius clamor, dit Pline dans son *Panégyrique de Trajan*, 61. — Juvénal (III, 126) et Martial (X, 10) nous montrent des consuls et des préteurs s'associant à la salutation du matin. — Rappelons aussi ces vers de Stace (*Silves*, I, 2, 232) :

Omnis honos, cuncti veniunt ad limina fasces,
Omnis plebeio teritur prætexta tumultu.

taire en toge galonnée de pourpre. Là, on voyait le pauvre savant grec, qui, solliciteur d'une place de précepteur dans la grande maison, s'imposait les frais d'une toilette au-dessus de ses moyens, en s'efforçant d'accommoder la couleur et la façon de son accoutrement au goût du grand homme à la faveur duquel il venait se recommander[1]; ou bien, à l'époque de Marc-Aurèle surtout, le philosophe grec, avec sa longue barbe et son manteau de bure, en instance auprès d'un esclave, pour obtenir la grâce d'une invitation à table[2]; on voyait aussi le chevalier, le sénateur même, briguant, celui-ci le consulat[3], celui-là un tribunat de légion[4] : en un mot tout cet essaim de gens, attirés par l'espoir de quelque faveur pour eux, que Plutarque compare avec les mouches dans une cuisine. A la porte se tenait, armé d'une baguette de jonc, le portier, dont il fallait ordinairement acheter les bonnes grâces, et que les gens raisonnables, dit Sénèque[5], considéraient comme le fermier du péage d'un pont, pendant que d'autres, assez malavisés pour vouloir forcer le passage, se commettaient sottement avec lui par des voies de fait. Quant aux petites gens, on les éconduisait rudement, en leur fermant la porte au nez[6].

L'*atrium*, espèce de cour découverte, qui apparaît, dès le premier siècle, entourée de portiques, et destinée aux réceptions, était, dans les grandes maisons, généralement assez vaste pour contenir une multitude de visiteurs[7]. Il y avait

[1] Lucien, *De merc. cond.*, c. x.
[2] Le même, *Nigrin*, 24, et *Le Pêcheur*, 34.
[3] Martial, XII, 26. — Epictète, *Dissert.* IV, 10, 20.
[4] Juvénal, VII, 90, etc.
[5] *Ad Seren.*, 14, 2. — Voir aussi *De ira*, III, 37, 2.
[6] Épictète, *Manuel*, 33, 13.
[7] Vitruve, VII, 5, 1.

des bancs pour les personnes qui attendaient[1]. Les proportions grandioses et la magnificence de ces localités spacieuses, élevées et resplendissantes de marbres de toutes les couleurs, les séries sans fin de figures d'ancêtres[2], une nombreuse domesticité coquettement parée, tout s'y réunissait pour imposer au visiteur non accoutumé à tout ce faste, et pour l'intimider. Là, il fallait absolument, pour être reçu, entrer en négociation avec les esclaves et les affranchis influents de la maison, afin de les gagner[3]; l'huissier (*nomenclator*), chargé d'appeler les noms des personnes admises, prétendait avoir besoin, pour l'exercice de ces fonctions, de longues listes écrites[4], bien que, généralement, on ne choisît, pour ce poste, que des gens doués d'une excellente mémoire[5]. Comme à la cour, les visiteurs étaient divisés en catégories[6]. En général, les réceptions, chez les plus hauts personnages et les puissants du jour, ressemblaient beaucoup à celles de la cour impériale. A la porte de Séjan, on faisait queue tout comme

[1] Dion Cassius, LVIII, 5, à propos de la salutation de Séjan, lorsqu'il fut élevé au consulat.

[2] Martial, I, 55, 5; II, 90, 5.

[3] Sénèque, *ad Seren.*, 14, 1. — Épictète, *Dissert.* I, 30, 7.

[4] Sénèque, *De beneficiis*, VI, 33, 4, demande à ce sujet : Istos tu libros quos vix nomenclatorum complectitur aut memoria, aut manus, amicorum existimas esse?

[5] Aliena memoria salutamus, dit Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 19.

[6] Sénèque, *De beneficiis*, VI, 33, 4 : Non sunt isti amici, qui agmine magno januam pulsant, qui in primas et secundas admissiones digeruntur; puis *Ibid.*, 34, 1. Consuetudo ista vetus est regibus regesque simulantibus, populum amicorum describere. Est proprium superbiæ magno æstimare introitum ac tactum sui liminis et pro honore dare ut ostio suo propius adsedeas, ut gradum prior intra domum ponas, in qua deinceps multa sunt ostia quæ receptos quoque excludunt. — Dion Cassius (LXXVI, 5) parle exactement de même des audiences chez Plautien.

devant le palais de l'empereur, par suite de la crainte de chacun de n'être aperçu que trop tard, ou même de ne pas être remarqué du tout[1]. Des sénateurs présentaient leurs hommages aux clients du ministre, attachaient le plus grand prix à la connaissance de ses huissiers et de ses affranchis[2], et s'accommodaient de leur insolence comme de leur faveur[3]. Non-seulement les visites de politesse, desquelles l'usage de cette époque faisait une obligation beaucoup plus stricte que celui de nos jours, mais encore nombre de solennités exigeant la présence d'invités, avaient habituellement lieu de grand matin; de là aussi, pour tout ce monde, l'obligation de se lever dans la nuit, pour ne pas arriver trop tard[4].

Parmi ces solennités comptait, notamment, le jour où l'adolescent revêtait la toge virile, cette date marquant son entrée dans un âge plus mûr et légitimant sa participation future aux actes de la vie publique[5];

[1] Dion Cassius, LVIII, 5.

[2] Tacite, *Annales*, VI, 8.

[3] Galien, Philostrate (*Apollonius de Tyane*, IV, 41, 182), Symmaque (*Lettres*, VIII, 41), S. Jérôme (*Lettres*, 43, 2) et Sidoine Apollinaire (*Lettres*, I, 9), nous ont laissé des mentions concordantes sur la salutation du matin et les allures des solliciteurs, jusqu'à la fin de l'empire d'Occident. — Un solliciteur, dit S. Orience, court la ville jusqu'aux heures les plus avancées de la nuit, se lève au point du jour et s'endort devant la porte du riche, à moins qu'il ne réussisse à se faire ouvrir, en gagnant le portier, ou que le licteur, irrité de ses cris, ne le chasse de la porte avec des coups.

[4] Dans Suétone (*Octave*, chap. LXXVII) on lit : Si vel officii, vel sacri causa maturius evigilandum esset. — Symmaque encore, dans ses *Lettres* (I, 23), dit : Certe antelucano somno indulseris, ut detur aliquod tempus officiis.

[5] Suétone, *Claude*, chap. II, dit de ce prince : Togæ virilis die circa mediam noctem sine solemni officio lectica in Capitolium latus est. —

puis il y avait les fiançailles [1] et les noces [2]; enfin, les solennités à l'entrée en charge des magistrats. S'il est certain, pour les consuls du moins, que celles-ci avaient lieu au point du jour, il est probable qu'il en était de même pour les préteurs et autres dignitaires [3]. Certaines cérémonies, comme par exemple les convois funèbres [4], n'avaient lieu qu'à des heures plus avancées du jour. L'accomplissement de ces devoirs, prenant quelquefois la journée entière, faisait perdre beaucoup de temps aux personnes ayant des relations de société quelque peu étendues.

« Il est curieux, » dit Pline le Jeune [5], « comme à Rome on fait bien, on croit du moins bien faire son bilan de chaque jour, et comme le compte n'y est plus dès que l'on envisage l'œuvre de plusieurs journées collectivement. Demandez à quelqu'un ce qu'il a fait dans la journée, il vous répondra : J'ai vu revêtir un jeune homme de la toge virile, j'ai assisté à des fiançailles ou à une noce; tel m'a invité à me joindre à lui pour sceller son testament, tel à l'assister en justice, un troisième, prié de l'accompagner à une séance de conseil. Toutes ces choses-là paraissent nécessaires le jour où on les a faites; l'importance s'en réduit à néant, quand on songe qu'elles reviennent tous les jours, et l'on en sent d'autant plus le

Si, dans ce cas, on procéda à la cérémonie sans même attendre l'aube, ce qui en effaçait le caractère solennel, ce ne pouvait être qu'avec l'intention d'humilier Claude.

[1] Festus, éd. Muller, p. 343. — Sénèque, *De beneficiis*, IV, 39, 3. — Stace, *Silves*, IV, 9, 48.

[2] *Ibid.*, I, 2, 229. — Juvénal, II, 132.

[3] Pline le Jeune, *Lettres*, I, 5, 11; II, 1, 8; IV, 17, 6; VI, 15, 3; IX, 37. — Martial, IV, 78, ainsi que X, 70, 9. — Ammien Marcellin, XXVI, 1, 1.

[4] Sénèque, *De tranq. an.*, 14, 4.

[5] *Lettres*, I, 9.

néant que l'on a quitté Rome. » Les séances (*consilia*) dont Pline parle ici n'étaient autres que celles du préteur, ou du préfet de la ville [1], ou des édiles [2], etc. Les obligations sociales énumérées dans ce passage, à titre d'exemples, pouvaient bien être de celles qui prenaient toute la journée; mais il y en avait bien d'autres plus gênantes et faisant perdre plus de temps encore; car il faut considérer que, dans ces occasions, l'habit de fête était le plus souvent de rigueur, comme aussi lorsqu'on était prié d'assister à la rédaction d'actes et de testaments, et que, de plus, les distances entraînaient presque toujours de longues courses, dans une si grande ville [3]. Outre les testaments, que les témoins signaient à la file, en ajoutant chacun à son nom le mot *signavit*, et pour l'ouverture desquels la présence des personnes qui y avaient apposé leur sceau redevenait également nécessaire [4], nombre d'autres actes avaient besoin d'être revêtus de la signature et du sceau de plusieurs témoins, pour acquérir de la validité. L'ordre ou la suite dans laquelle on les apposait au

[1] Lettres, I, 20, 12; XI, 6, 1.

[2] Juvénal, III, 162.

[3] Non resalutantes video nocturnus amicos
Gratulor et multis; nemo, Potite, mihi.
Nunc ad luciferam signat mea gemma Dianam,
Nunc me prima sibi, nunc sibi qninta rapit.

Nunc consul prætorve tenet, reducesque choreæ (?),
Auditur tota sæpe poeta die.
Sed nec causidico possis impune negare,
Nec si te rhetor grammaticusve rogent.
(Martial, X, 70, 5.)

Voir aussi Plutarque, *De amic. mult.*, 6.

[4] *Digeste*, XXIX, 3, 4-7.

document, dépendait du rang des signataires et du plus ou moins d'égards que l'on avait pour eux [1].

Il y avait ensuite à souhaiter la fête de l'anniversaire du jour de naissance, des visites aux malades [2] et des visites de condoléance [3] à faire. On était obligé de comparaître à un procès, d'appuyer une candidature [4], de féliciter le candidat heureux au sujet de sa nomination [5], de donner la conduite à un fonctionnaire partant pour la province [6]. On avait promis à tel avocat, à tel professeur d'éloquence d'assister à sa plaidoirie ou à son cours, ou bien accepté l'invitation d'un poëte, pour la lecture du dernier produit de sa muse. Juvénal [7] considère ces lectures, qui se renouvelaient quelquefois tous les jours pendant des semaines, au printemps et en été, comme un des fléaux de Rome, après les écroulements de maisons et les incendies continuels.

Dans toutes les occasions pareilles, on attendait, conformément à l'usage, non-seulement l'assistance des amis et clients, mais celle de quiconque avait les moindres rapports avec les personnes intéressées [8]. Le désir de célébrer

[1] Juvénal, III, 82 :

> . . . . me prior ille
> Signabit fultusve toro meliore recumbet.

[2] Horace, *Épîtres*, II, 2, 65-70 ; *Satires*, I, 9, 17.

[3] Pline le Jeune (*Lettres*, IV, 2, 4), dit de Régulus, après la mort de son fils : Convenitur ad eum mira celebritate.

[4] Sénèque, *De brev. vitæ*, 7, 7.

[5] Épictète, *Diss.*, I, 19, 24.

[6] Suétone, *César*, chap. LXXI.

[7] III, 9.

[8] Ce que dit Cicéron (*pro Murena*, 33, 69) : « Qua in civitate rogati infimorum hominum filios prope de nocte ex ultima sæpe urbe deductum venire soleamus, » s'appliquait assurément encore jusqu'à un certain point au temps de l'empire.

les fêtes, notamment, en aussi grande compagnie que possible, ainsi que de témoigner de la reconnaissance pour les hommages qu'on recevait, comme pour le dérangement qu'on occasionnait, développa l'usage, qui paraît avoir existé à Rome dès le commencement du deuxième siècle, de faire un cadeau en argent à tous ceux qui y prenaient part.

Dans ce tourbillon de relations sociales, il était difficile de vivre pour soi, et les natures portées au recueillement aimaient à se réfugier des flots et des tempêtes de Rome dans le silence et la solitude de la campagne; pas toutes ne parvenaient à secouer les chaînes dont elles ressentaient si douloureusement le poids; les écrits de Sénèque, par exemple, contiennent, presque à chaque page, des lamentations sur les incommodités et le vide de la vie dans la capitale. C'était là toutefois le véritable élément de l'oisiveté affairée, qui y fleurit plus que dans aucune autre ville et prit un immense développement. Le nombre des gens qui passaient leur vie dans l'accomplissement de formalités dépourvues de sens et en vaines démonstrations de politesse était exorbitant, dès le commencement de l'ère impériale; ils formaient une classe à part[1], dont l'étrangeté sautait aux yeux, et on les qualifiait spécialement du nom d'Ardélions, qui ne paraît avoir été inventé pour eux qu'à cette

[1] Manilius (V, 61), dont le cinquième livre paraît avoir été composé sous Tibère, la caractérise ainsi :

Solertes animos, velocia corpora finget,
Atque agilem officio mentem curasque per omnes
Indelassato prosperantia corda vigore.
Instar erit populi, totaque habitabit in urbe,
Limina pervolitans unumque per omnia verbum
Mane salutandi portans communis amicus.

époque. On ne connaît pas l'origine de ce nom ; peut-être était-il celui d'une personne ayant primitivement créé le type du genre. « Il existe à Rome, » dit un poëte qui écrivait sous Tibère, « un peuple d'Ardélions, toujours prêt à courir partout, toujours affairé dans son oisiveté, se mettant hors d'haleine pour une bagatelle, s'occupant de tout et n'aboutissant jamais à rien, se donnant beaucoup de mal et ne réussissant qu'à importuner tout le monde au plus haut degré. » Sénèque[1] compare ces oisifs à mille affaires qui se démenaient dans les maisons, dans les théâtres et sur les places publiques, à des fourmis parcourant, sans dessein ni but, un arbre dans toute sa hauteur, de la racine au faîte et du faîte à la racine. Ce sont les gens dont la vie est l'inaction perpétuelle sans repos, qui n'ont jamais rien à faire, mais ont toujours l'air de personnes affairées ; les gens que le jour qui se lève pousse hors de leur maison, sans but déterminé, et qui ne sortent que pour grossir la foule. Si, les arrêtant à leur porte, vous leur demandez : « Où allez-vous ? quels sont vos projets ? » ils vous répondront : « Le fait est que je n'en sais rien ; mais je veux faire quelques visites, entreprendre quelque chose. » On se sent de la pitié pour eux, en les voyant courir comme s'il s'agissait d'éteindre le feu d'un incendie, tant ils heurtent les passants, se précipitent à corps perdu dans la rue et bousculent tout le monde. Et pourquoi donc courent-ils ? pour faire une visite qui n'est jamais rendue, pour se joindre au convoi funèbre d'un inconnu, pour assister aux débats judiciaires du procès de quelque plaideur enragé, ou aux fiançailles d'une femme qui se remarie souvent. Quand, après avoir parcouru toute la ville pour les motifs les plus

[1] *De tranq. an.*, 12.

futiles, ils finissent par regagner leurs pénates, ils vous jurent qu'ils ne se rappellent plus du tout pourquoi ils étaient sortis, ni même où ils ont été; ce qui ne les empêche pas de recommencer le lendemain, de plus belle, leurs courses vagabondes. Il y avait même des vieillards qui, n'épargnant le seuil d'aucune porte, se traînaient chaque matin de rue en rue, tout haletants, le corps en nage et le visage humide des baisers de toute la ville de Rome[1]; des vieillards à cheveux blancs, ayant passé la soixantaine, qui, battant tous les jours le pavé de tous les quartiers de la capitale, faisaient à chaque dame leur salutation du matin, se présentaient à l'entrée en charge de chaque tribun ou consul, remontaient dix fois par jour la rue conduisant au palais, et avaient constamment à la bouche les noms des courtisans le plus en crédit. Passe encore, ainsi conclut Martial, pour un jeune homme de faire ce métier; mais il n'est assurément rien de plus hideux qu'un vieil Ardélion[2].

Plus d'un siècle après, Galien décrit ainsi l'emploi que les gens de Rome faisaient habituellement, comme il l'assure, de leur journée. « De grand matin, dit-il, chacun fait des visites, puis une foule de monde se porte au Forum pour y assister aux débats judiciaires, une foule plus grande encore aux spectacles des conducteurs de chars et des pantomimes; bon nombre aussi passent leur temps en amourettes, aux dés, dans les bains, à boire, ou en s'adonnant à d'autres jouissances matérielles, jusqu'à ce que le soir tout le monde se retrouve dans les festins, où les

[1] Martial, VIII, 44.
[2] *Ibid.*, IV, 78. — Turpis ille qui vivendo lassus citius quam laborando inter ipsa officia conlapsus est, dit Sénèque, *De brevitate vitæ*, 20, 2.

divertissements ne consistent pas en musique et en conversations sérieuses, mais en orgies libertines qui se prolongent souvent jusqu'au lendemain matin[1]. »

Mais, quelque nombreux que fussent à Rome les Ardélions, on conçoit que la grande majorité de ces visiteurs, qui parcouraient sans cesse les rues, dans les premières heures de la matinée, n'étaient pas poussés simplement par un vague besoin de s'agiter ou le désir de tuer le temps, mais par l'envie d'un lucre et d'avantages quelconques. Au fond, cette envie était bien réellement le mobile principal de l'agitation bruyante et sans répit dont rues et palais étaient remplis tous les jours; c'était la chasse universelle de ce que l'on regardait comme le souverain bien, ou plutôt comme l'unique bien, clef de tout, en ce qu'il procurait rang, qualité, honneurs et considération : celle de l'argent, divinité suprême qu'adorait et servait tout le monde, comme le déclare avec tant d'ironie Juvénal, dans sa première satire :

> Quando quidem inter nos sanctissima divitiarum
> Majestas, etsi funesta Pecunia templo
> Nondum habitas, nullas nummorum ereximus aras.

Tout se faisait et l'on obtenait tout avec de l'argent[2].

[1] Galien, *Meth. med.*, I, 1, éd. Kuhn, X, 3.

[2] Juvénal, *Sat.* I, 112. — Déjà Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, XIV, 5, disait : Postquam senator censu legi cœptus, judex fieri censu, magistratum ducemque nihil magis exornare quam census, postquam cœpere orbitas in summa auctoritate et potentia esse, captatio in quæstu fertilissimo ac *sola gaudia in possidendo*, pessum iere vitæ pretia omnesque a maxumo bono liberales dictæ artes in contrarium cecidere ac servitute sola profici cœptum. Hanc alius alio modo et in aliis adorare, eodem tamen *habendique ad spes* omnium tendente voto ; passim vero etiam egregii aliena vitia quam bona sua colere malle. — Voir aussi Galien, *Meth. med.*, I, 1, éd. Kuhn, X, 2 et III, 2, éd. Kuhn, p. 172.

Le profond égoïsme, le matérialisme grossier, avaient beau se cacher sous le voile des formes les plus subtiles du raffinement et de la politesse, personne, à moins d'être aveugle ou complétement ébloui, ne pouvait s'y tromper. Ce n'était pas un secret à Rome, tout le monde le sachant, que précisément les plus attentifs et les plus empressés des officieux, ou gens de courtoisie, n'avaient pas d'autre état que celui de chasseurs d'héritages, guettant, avec une tension d'esprit continuelle, la mort des personnes qu'ils comblaient de leurs témoignages d'amitié et de respect; que, ne se contentant pas toujours de recourir aux calculs des astrologues, pour être fixés d'avance sur l'époque de l'événement qu'ils désiraient, ils ne s'appliquaient peut-être même que trop souvent à gagner des médecins, pour le hâter à l'aide du poison [1].

Rien n'est plus caractéristique pour Rome, en ce temps-là, rien ne jette un jour plus vif sur l'odieux mensonge de toute cette vie de formes, que la grande échelle sur laquelle la captation s'y exerçait, comme un métier. C'est un phénomène dont on ne retrouverait probablement l'analogue à aucun autre âge de l'histoire. Le choix de cette voie précisément pour arriver au but désiré, voie qui n'était pas celle des chevaliers d'industrie et des intrigants spéculatifs seuls, tenait au fait, sans exemple et contraire à toutes les lois naturelles, des progrès inouïs du célibat et au manque d'enfants dans les classes supérieures, à cette époque. Déjà sous la république le mariage était regardé comme une charge, que le citoyen n'assumait que par devoir, pour se

[1] Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 20, dit de la médecine de son temps : Quid enim venenorum feracius, aut unde plures testamentorum insidiæ? — Voir aussi Lucien, *Dialogues des Morts*, 7.

mettre en règle envers l'État. Le temps des guerres civiles avait complétement sapé et perdu les mœurs, avec la destruction des liens sociaux, déjà bien relâchés, et la restauration tentée par Auguste dut se borner à la surface, toutes ses mesures n'étant dirigées que contre les symptômes extérieurs d'un mal dont il ne pouvait se flatter d'extirper les racines. Vainement il s'était efforcé d'encourager et de favoriser le mariage, par des récompenses et des distinctions accordées aux gens mariés et aux pères et mères de famille, ainsi que par des peines édictées contre les célibataires et les gens mariés dépourvus d'enfants ; car aucun avantage n'égalait à leurs yeux celui de pouvoir librement disposer de leur héritage [1], et leur condition, passant depuis longtemps pour la plus douce et la plus exempte de soucis, n'en était que plus enviée et plus prisée. Aussi, au temps d'Auguste déjà, la captation d'héritages était-elle devenue un art, systématiquement pratiqué d'après certaines règles [2], ayant ses expressions techniques, et dans lequel on distinguait entre les praticiens consommés et les novices. Déjà à cette époque la satire avait fait un de ses thèmes favoris des relations entre les captateurs de testaments et les riches sans héritiers naturels. Dans une des pièces de vers les plus spirituelles d'Horace, Ulysse, demandant à l'ombre de Tirésias comment il pourrait le mieux rétablir sa fortune, compromise par les prodigalités des prétendants à la main de Pénélope, reçoit de lui le conseil de s'appliquer à la captation d'héritages, avec les instructions nécessaires. Or, celles-ci

[1] Tacite, *Annales*, III, 25 : Nec ideo conjugia et educationes liberum frequentabantur, prævalida orbitate.

[2] Voir Sénèque (*De beneficiis*, VI, 38, 3), où il dit : Arruntium et Haterium et ceteros, qui captandorum testamentorum artem professi sunt.

comprennent déjà presque tout ce que l'on trouve aussi dans les rapports des écrivains postérieurs, sur l'usage des artifices par lesquels les chasseurs d'héritages cherchaient à s'assurer leur proie difficile à saisir, tout en évitant de se compromettre, comme au sujet de la manière dont les riches, de leur côté, s'appliquaient à nourrir des espérances qu'ils n'entendaient jamais réaliser, afin de tirer de cette position, pour eux-mêmes, le plus d'avantage possible. Il n'était presque rien qu'ils ne fussent en mesure d'attendre ou même d'exiger de leurs flatteurs, depuis les petites attentions jusqu'aux services les plus marqués, imposant de véritables sacrifices. On les comblait de présents[1], on leur envoyait des friandises de toute espèce, les plus beaux fruits, de la pâtisserie, du poisson, du gibier, du vin vieux[2]. Les chasseurs d'héritages arrivaient à dépenser ainsi des sommes considérables, souvent en pure perte, ce qui autorisait parfaitement Martial[3] à cette raillerie :

Nil tibi legavit Fabius, Bithynice, cui tu
Annua, si memini, millia sena dabas.

La santé des riches formait l'objet de la plus tendre sollicitude[4]. Tombaient-ils malades, on leur prodiguait les soins les plus attentifs[5]. Pour eux force prières et sacrifices étaient adressés aux dieux, les murs des temples se cou-

[1] Martial, IV, 56.
[2] Horace, *Satires*, II, 5, 12; *Épîtres*, I, 1, 78. — Ovide, *Art d'aimer*, II, 271. — Martial, V, 39; VI, 27, 9; IX, 48. — Juvénal, IV, 18; VI, 38-40 et 97.
[3] IX, 9.
[4] Horace, *Satires*, II, 5, 93.
[5] Ovide, *Art d'aimer*, II, 319, etc. — Épictète, *Dissert.* IV, 1, 148.

vraient d'*ex-voto*, on interrogeait les devins; on allait jusqu'à promettre de sacrifier, pour le cas de leur rétablissement, des éléphants et des hommes [1]. La maison d'un ami leur plaisait-elle, il y offrait le logement gratis [2]. Un incendie venait-il les frapper, leur perte était aussitôt plus que couverte par des souscriptions volontaires [3]. Avaient-ils un procès, on accourait à l'envi pour les défendre [4], et il fallait que leur affaire fût bien désespérée pour qu'ils n'eussent pas gain de cause [5]. Faisaient-ils des vers, les produits de leur muse étaient hautement admirés [6]; on se pressait à l'auditoire pour écouter leurs lectures [7]; on allait au-devant de toutes leurs fantaisies et on avait, pour leurs faiblesses, les ménagements les plus délicats [8]. Les femmes prêtaient volontiers l'oreille à leurs propositions [9]. Leur atrium se remplissait chaque matin d'un essaim de visiteurs de qualité. Martial, dans un de ses vers [10], mentionne, parmi les services que le patron exige de ses clients, aussi l'obligation de l'accompagner tous les jours chez une dizaine de vieilles femmes. On voit de grand matin, dit Juvénal [11], tel préteur presser le licteur, qui marche devant lui, de doubler le pas. Pourquoi cette hâte? c'est qu'il craint

[1] Martial, XII, 90. — Pline, *Lettres*, II, 20. — Juvénal, XII, 98, etc.
[2] Martial, XI, 83.
[3] Juvénal, III, 221.
[4] Horace, *Satires*, II, 5, 27, etc.
[5] Tacite, *Annales*, XIII, 52 : Silvanum magna vis accusatorum circumsteterat, reus illico defendi postulabat, valuitque pecuniosa orbitate et senecta, quam ultra vitam eorum produxit quorum ambitu evaserat.
[6] Horace, *Satires*, II, 5, 74.
[7] Suidas, art. *Cornutus*, peut-être d'après Élien.
[8] Martial, XII, 40.
[9] Horace, *Satires*, II, 5, 75. — Pétrone, *Satyr.*, c. 140.
[10] IX, 100, 4.
[11] III, 128, etc.

d'être devancé par un collègue chez dame Modia ou Albine. Mais, s'il n'était déjà pas facile de primer tant de rivaux et de satisfaire à tous les caprices d'un riche gâté, il était plus difficile encore de colorer cette infatigable obséquiosité de l'apparence d'une amitié désintéressée. On se montrait plein de sollicitude pour tout ce qui pouvait prolonger ses jours; on souhaitait des héritiers du sang à celui qui n'avait pas d'enfants[1]; on testait en sa faveur, naturellement dans la supposition de la réciprocité. Les dispositions, ainsi prises avec une arrière-pensée de captation, paraissent avoir été fréquentes, puisqu'on crut devoir multiplier les articles de loi qui les infirment[2].

Assez généralement, d'ailleurs, les captateurs d'héritages se soumettaient à cette honteuse et dégradante servitude avec des chances de succès très-incertaines; car ceux dont ils espéraient hériter non-seulement leur survivaient souvent, mais les jouaient peut-être plus souvent encore, ne visant, eux, qu'à exploiter le dévouement d'amis si désintéressés, sans les dédommager autrement de leurs sacrifices qu'en les leurrant toujours de la perspective de leur testament[3]. Pour amener la générosité de leurs excellents amis à des efforts suprêmes, il ne leur coûtait pas de tester peut-être trente fois dans l'année[4]. Ils feignaient des maladies et des infirmités[5]; ils affectaient de tousser[6]. Pline[7] ra-

[1] Martial, XI, 55.
[2] *Digeste*, XXX, 64. — Gaius, au livre XV (ad edictum provinciale) dit : Captatoriæ scripturæ simili modo neque in hereditatibus, neque in legatis valeant. — Voir aussi Lucien, *Dialogues des Morts*, 8.
[3] Martial, XI, 67; XII, 73.
[4] *Ibid.*, V, 39.
[5] Sénèque, *De brev. vit.*, 7, 3.
[6] Martial, II, 26.
[7] *Hist. nat.*, XX, 160.

conte que Jules Vindex lui-même, qui entreprit si courageusement de délivrer l'empire romain de la tyrannie de Néron, ne dédaigna pas, pour amadouer des chasseurs d'héritage, d'user d'un médicament ayant la propriété de causer une pâleur artificielle au visage. Quelquefois aussi, un grand maître eu artifices pareils réussissait-il, même sans être riche, à se procurer par ces moyens tous les avantages de la position d'un riche sans enfants. Ses biens immenses en Afrique, les navires marchands expédiés pour son compte de Carthage, les armées d'esclaves, etc., dont il parlait sans cesse, n'étaient qu'autant de hâbleries[1]. Bien des gens applaudissaient à cette manière de duper les renards[2]. Par contre aussi, qui voulait éviter de devenir suspect de captation d'héritage, était obligé de garder la plus grande réserve vis-à-vis des riches sans postérité. Pline le Jeune regardait même comme inconvenant de leur faire le moindre cadeau[3].

Les écrivains de toutes les époques de l'empire s'accordent sur l'immense développement qu'avaient pris ces manœuvres. Ce qu'ils disent paraîtrait fabuleux, sans la parfaite conformité de leurs récits. Toutefois, il ne faut pas oublier que ceux-ci, comme presque tous les écrits de ce temps, ne sont pas exempts d'une certaine exagération déclamatoire, qui s'y glisse en partie sans intention. « Dans cette ville, » écrivait, sous Néron, Pétrone, qui transfère à Crotone la pratique usitée à Rome, « on ne se livre pas aux études, l'éloquence n'y trouve point de place, ni l'honnêteté ni la pureté des mœurs n'y prospèrent; mais tous les hommes que vous y verrez, quels qu'ils

[1] Pétrone, *Satyr.*, c. 117.
[2] Pline le Jeune, *Lettres*, VIII, 18.
[3] *Ibid.*, V, 1.

soient, sont divisés en deux partis : ils jettent l'hameçon ou ils se le laissent jeter. Dans cette ville, personne ne reconnaît des enfants; car celui qui a des héritiers de son sang n'est ni invité aux festins, ni admis à aucune réjouissance; exclu de tous les avantages de la société, il vit obscurément, confondu avec les gens couverts d'opprobre. Ceux au contraire qui ne se sont jamais mariés et n'ont pas de proches parents, parviennent aux plus grands honneurs et passent seuls pour être des hommes parfaits, sans tache même. Vous verrez une ville qui ressemble à un champ en temps de peste, sur lequel il n'y a que des cadavres et des corbeaux qui les déchirent en lambeaux[1] ». Ce qui prouve que cette description n'était nullement un fantôme de l'imagination, ce sont les plaintes que l'on entendit, vers la même époque (en l'an 63), dans le sénat, au sujet d'adoptions simulées, par lesquelles des hommes sans postérité se procuraient, subrepticemeut, les prérogatives de pères de famille. « Les gens sans enfants, » récriminait-on, « ne sont-ils pas déjà bien assez favorisés, eux qui n'ont qu'à attendre, sans avoir besoin de se déranger seulement, la faveur et les honneurs, que l'on est toujours prêt à leur offrir, à titre gratuit et sans charges[2] ? » Bien plus, Sénèque, qui parle souvent avec beaucoup d'amertume de la captation d'héritage[3], dont il fut toutefois, par parenthèse, accusé lui-même par ses ennemis[4], put, dans une de ses *Consolations*, adressée à

[1] Pétrone, *Satyr.*, c. 116.
[2] Tacite, *Annales*, XV, 19.
[3] Ainsi dans ses *Lettres*, 19, 4, 68, 4, 95, 44 ; *De beneficiis*, IV, 20, 3 ; VI, 38, 3.
[4] Tacite, *Annales*, XIII, 42, dit de lui : Romæ testamenta et orbos velut indagine ejus capi.

une mère qui avait perdu son fils unique de la plus belle espérance, lui parler ainsi : « Pour vous appliquer une consolation qui peut sembler très-difficile à admettre, mais n'en est pas moins une dans ce cas, sachez que la privation d'enfants donne, dans notre ville, plus d'influence qu'elle n'en retire, et que l'isolement qui résulte de leur perte conduit la vieillesse, qu'il semblait priver de ses appuis naturels, si sûrement au pouvoir, que bien des pères, feignant de l'inimitié contre leurs fils ou reniant leurs enfants, se mettent artificiellement dans la position des gens sans postérité[1]. » Pline l'Ancien aussi appelle la captation d'héritage la plus profitable de toutes les industries, outre que la condition des gens sans postérité était honorée et considérée au plus haut point[2]. Tacite dit que cette condition avait le privilége de procurer la jouissance d'un pouvoir égal dans les bons comme dans les mauvais jours[3], et il ne manque pas d'invoquer la circonstance qu'elle ne donnait pas d'avantages en Germanie, comme une preuve de la pureté de mœurs des peuples de cette contrée[4]. Pline le Jeune, voulant faire concevoir la plus haute idée des vertus civiques d'un de ses amis, rapporte que son mariage a été largement béni d'enfants et l'a, de plus, rendu grand-père, à une époque où les avantages de la privation de postérité, ajoute-t-il, font le plus souvent déjà considérer même un fils unique comme une charge par son père[5]. Les gens sans postérité étaient invités par les riches, flattés par les grands, gratuitement assistés par les orateurs

[1] Sénèque, *A Marcie*, 19, 2.
[2] *Hist. nat.*, XIV, 5.
[3] *Annales*, I, 73.
[4] *De moribus German.*, c. XX.
[5] *Lettres*, IV, 15.

du barreau ; un enfant venait-il à leur naître, ils perdaient du coup amis et influence[1]. Sous Marc-Aurèle encore, la captation d'héritage formait, dans le tableau de la situation morale de Rome, une des ombres qui frappaient le plus les yeux de l'étranger[2], et il n'est guère probable qu'il y ait eu du changement, à cet égard, dans la période suivante et les derniers temps de l'empire[3].

Nous avons cru nécessaire de nous arrêter si longtemps à cet objet, non-seulement parce qu'une anomalie aussi choquante et qui avait tant frappé l'esprit des contemporains ne pouvait être omise dans un tableau des mœurs de l'époque, mais aussi parce qu'elle montre le revers de la médaille de ces parades de courtoisie si bien réglées, ce que ces formes valaient au fond, avec les convoitises et les fins honteuses qu'elles servaient.

L'usage de se réunir pour la récréation et même pour le traitement des affaires sérieuses, dans des lieux publics tels que ce qu'on appelait des stations[4], sur les places et les cours[5], aux thermes, dans les temples[6], les bibliothèques[7] et les boutiques des libraires[8], rendez-vous des personnes

[1] Plutarque, *De amore prolis*, c. IV. — Stace (*Silves*, IV, 7, 33) a cependant fait ressortir le malheur du manque de postérité. — Voir aussi Épictète, *Diss.* IV, 1, 148.

[2] Lucien, *Nigrin*, 17. — Voir aussi *Adv. indoctos*, 19, et, sur les progrès de la même pratique en Grèce, *Dialogues des Morts*, 5-9.

[3] Ammien, XIV, 6, 22 ; XVIII, 4, 22.

[4] Pline le Jeune, *Lettres*, I, 13, 2 ; II, 9, 5. — Juvénal, XI, 4.

[5] Martial, VII, 27, 11, dit :

Te convivia, te forum sonabit
Ædes, compita, porticus, tabernæ.

[6] Pline le Jeune, *Lettres*, V, 1. — Le *porticus Quirini* dont parle Martial (XI, 1) n'est autre que celui du temple de Quirinus.

[7] Martial, XII, *procemium*.

[8] Aulu-Gelle, V, 4, 1 ; XIII, 31, 1 ; XVIII, 4, 1.

lettrées, ou dans celles des barbiers et des débitants de drogues[1], comme les gens du commun, donnait à ce commerce de société un air de ressemblance avec la sociabilité italienne du temps moderne. Seulement la pratique de cet usage était encore bien plus large dans l'ancienne Rome, tant à cause de la manière de vivre des anciens, qu'en raison de la multiplicité et de la grandeur de leurs établissements publics, dont l'accès n'était refusé à personne. Sur la pelouse du Champ-de-Mars, une multitude innombrable se livrait constamment à tous les exercices du corps; on y allait à cheval et en voiture, on s'y exerçait aux jeux du ballon et du cercle, au maniement des armes et à la lutte; on se livrait à la natation dans les eaux jaunes du Tibre, qui le bordait, et les applaudissements des spectateurs formaient la récompense de la vigueur et de l'agilité déployées dans ces exercices[2]. Aux heures plus avancées de la journée, on se retrouvait dans les promenades publiques entre des haies de buis, sous les ombrages des allées de lauriers et de platanes, ou dans les portiques, richement décorés de statues, d'images et de tapis somptueux. Les affaires de la journée terminées enfin, avant que l'on ne se mît à table pour le repas principal, l'usage des bains quotidiens réunissait des milliers d'hommes dans les salles et les galeries des thermes, larges, élevées et resplendissantes d'une magnificence royale. Martial[3] décrit ainsi la vie d'un homme de loisir :

[1] S. Jérôme (*Lettres*, 50, 5) encore parle de l'habitude de « garrire per angulos et medicorum tabernas. »

[2] Strabon, V, p. 236. — Horace, *Odes*, I, 8, 3; 12, 8; *Art poétique*, 379. — Ovide, *Art d'aimer*, III, 383; *Ode sur Pison*, 165, etc.

[3] V, 20, 8.

Sed gestatio, fabulæ, libelli,
Campus, porticus, umbra, virgo, thermæ,
Hæc essent loca semper, hi laborès.

Il va sans dire que les spectacles aussi servaient de rendez-vous pour la causerie.

Il n'est jamais fait mention d'invitations à des soirées indépendantes des festins, et comme ceux-ci, remplissant entièrement les heures de loisir du jour tombant et du soir, se prolongeaient jusque dans la nuit, il ne peut y avoir eu de ces réunions qu'exceptionnellement. On appelait cercle (*circulus*) toute réunion de personnes se tenant debout, ou assises en rond, pour causer entre elles. Quand le principal interlocuteur se plaçait au milieu du cercle, celui-ci prenait le nom de *corona*[1]. Dans les festins il était d'usage d'offrir aux invités un choix aussi riche que possible de divertissements et de récréations, qui devaient naturellement varier beaucoup suivant le goût, les fantaisies et l'éducation de l'amphitryon. Pétrone n'a certainement pas beaucoup exagéré dans sa description des réjouissances grossières dont de riches affranchis régalaient leurs hôtes, des incongruités et des ridicules qui faisaient de leurs

[1] Quintilien, XII, 10, 74. — Apulée, *Métamorphoses*, II, p. 120. — Mentionnons encore les qualifications suivantes des divers genres de réunions : Juvénal, XI, 4, dit : Convictus, thermæ, stationes, omne theatrum ; Martial, VII, 97 : Convivia, forum, ædes, compita, etc. ; Caton, dans Quintilien, VI, 3, 105 : Qui in sermonibus, circulis, conviviis, item in concionibus ridicule commodeque dicet ; Tite-Live, XLIV, 22 : In omnibus circulis atque etiam (si diis placet) conviviis sunt, qui exercitus in Macedoniam ducant ; Cicéron, *pro Balbo*, c. XXVI : More hominum invident, in conviviis rodunt, in circulis vellicant ; le même, *ad Atticum*, II, 18, 1 : Sermo in circulis duntaxat et conviviis est liberior quam fuit.

fêtes un thème de moquerie pour la société de meilleur ton. Il est vrai que la scène de son banquet de Trimalcion n'est pas à Rome; mais il est dans la nature des choses qu'elles devaient s'y passer semblablement chez le même monde. D'autre part Plutarque[1] a spécifié, parmi les divertissements d'usage, ceux qu'il croit devoir recommander le plus pour amuser des hôtes d'un esprit cultivé et d'un goût épuré. La conversation dont il parle a lieu à Chéronée, mais tout, même abstraction faite de la dédicace à Sossius Sénécion, est de nature à faire supposer qu'il s'agissait, là aussi, d'une mode romaine, ou du moins commune à Rome et à la Grèce. Il y mentionne aussi des passe-temps d'un genre plus extraordinaire, comme la représentation dramatique de dialogues de Platon, mode encore peu répandue, qui venait seulement de prendre naissance à Rome, et ce qu'il appelle, sans autre explication, τὸν ζῳδιογλύφων ἀγῶνα, espèce de défi entre artistes, sans doute, s'appliquant en société à pétrir d'une pâte molle des figures plastiques, sous les yeux de la compagnie. Peut-être les représentations des Homéristes chez Trimalcion, dans Pétrone, n'étaient-elles rien d'extraordinaire. On faisait aussi la lecture de poésies épiques, même à table, par imitation de l'exemple des grands, qui se plaisaient quelquefois à faire chanter, devant leurs convives, des vers des poëtes anciens, mais surtout d'Homère; quelquefois aussi le maître de la maison lisait des vers ou de la prose de sa propre composition[2]. A ces divertissements d'autres, parlant davantage aux sens, venaient se joindre. Dans les orgies du temps, de belles Andalouses exécutaient

[1] *Quæst. conviv.*, VII, 8, 4.
[2] Becker, *Gallus*, III, 203, etc.

leurs danses fameuses au son de la flûte et avec l'accompagnement de castagnettes, au milieu d'un chœur de chansons obscènes ; des baladins et des bouffons débitaient leurs mots grivois, et des mimes jouaient des scènes à faire rougir jusqu'aux esclaves d'un maître tenant au respect de sa maison[1].

Dans les maisons de bon ton on faisait paraître des pantomimes et jouer des scènes de comédies et de tragédies, de la nouvelle comédie attique surtout. En général, on peut dire qu'avec les lectures les divertissements les plus fréquents étaient ceux que procurait la musique vocale, chorale ou instrumentale. On abusait des chœurs et des airs chantés, de la lyre et de la flûte, souvent jusqu'à mettre aux abois les convives. Aussi Martial[2] trouvait-il que le meilleur repas était un repas sans musique :

Quod optimum sit, quæritis, convivium?
In quo choraules non erit.

C'est que les dîners même les plus simples et les plus modestes se passaient rarement sans le hors-d'œuvre de quelque musique, déclamation ou lecture[3].

[1] Athénée, XI, p. 464 E; XIV, 613 D. — Voir aussi Sénèque (*ad Seren.*, 11, 3), où on lit : Eadem causa est cur nos mancipiorum nostrorum urbanitas in dominos contumeliosa delectet, quorum audacia ita demum sibi in convivas jus facil, si cœpit a domino. — Pueros quidam in hoc mercantur procaces et illorum impudentiam acuunt ac sub magistro habent, qui probra meditate effundunt, nec has contumelias vocamus sed argutias.

[2] IX, 77, 5.

[3] Pline le Jeune, *Lettres*, I, 15, écrit à un ami, qui aurait pu dîner chez lui sans cérémonie : Audisses comœdum, vel lectorem, vel lyristen, vel (quæ mea liberalitas) omnes. At tu apud nescio quem ostrea, vulvas, echinos, Gaditanas maluisti. — Voyez aussi *Ibid.*, IX, 17 et 40, ainsi que Martial, V, 78.

La conversation dans les sociétés de Rome, à cette époque, était, sous plus d'un rapport, d'autre nature, et elle y avait une tout autre portée que dans aucune ville de l'Europe moderne, comme offrant seule le moyen de faire circuler une multitude de nouvelles et d'avis, pour la propagation desquels il n'existait pas d'organe spécial; car le Moniteur quotidien, journal officiel du temps (*acta diurna*), ne contenait sur les affaires publiques que ce que le gouvernement jugeait à propos de publier, c'est-à-dire absolument rien sur la plupart des faits et questions brûlantes à l'ordre du jour; sur d'autres, il ne présentait à dessein que des versions propres à les dénaturer, se bornant d'ailleurs à un résumé succinct du peu qu'il communiquait sans réticence et relatait conformément à la vérité. On y trouvait en outre des bulletins de la cour, annonces des événements de famille du grand monde, faits divers de la ville, etc. [1]. L'opinion publique comprimée se manifestait de temps à autre, comme il arrive encore de nos jours à Rome, par des affiches placardées à des colonnes ou à des statues [2], dans la promptitude et l'ardeur du public à saisir les allusions que des acteurs hardis s'aventuraient à faire sur la scène, quelquefois même par des clameurs ou des démonstrations du peuple réuni au spectacle, même en présence des empereurs, qui permettaient en ce lieu une licence tolérée dans nul autre. Mais ces faibles et rares manifestations, sournoisement improvisées, piquaient naturellement la curiosité plus qu'elles ne pou-

[1] Hübner (*De senatus populique romani actis*, p. 41-58) a recueilli, par ordre chronologique, les fragments qui nous en restent.

[2] Suétone, *César*, chap. LXXX; *Octave*, chap. LXX; *Tibère*, chap. LII; *Néron*, chap. XLV. — Tertullien, *ad Nation.*, I, 17: Festivos libellos, quos statuæ sciunt et illa obliqua nonnunquam dicta... quæ circi sonant.

vaient la satisfaire ; et l'exclusion sévère de toute publicité d'une capitale où confluaient précisément, sans cesse, les nouvelles du monde entier, et où se décidaient les destinées de ce monde, ne pouvait avoir d'autre effet que de multiplier à l'infini, dans cette ville bavarde et glosant sur tout, pour nous servir des épithètes dont Tacite qualifie Rome[1], les conjectures, les bruits, les contes inventés à plaisir et les fables, et d'y tenir la curiosité et l'imagination constamment en éveil.

Le nouvelliste de profession, d'après le portrait qu'en a fait Martial[2], sait ce que le roi Pacore décide dans le palais des Arsacides, connaît au juste la force des armées opérant sur le Rhin et sur le Danube, est en mesure de révéler, avant la rupture du cachet, le contenu de la dernière dépêche reçue de l'armée de Dacie, et signale d'avance le laurier qui doit annoncer la victoire. Il sait combien de fois il a plu pendant l'année dans la haute Égypte, combien il est arrivé de navires des ports d'Afrique, quel poëte remportera la couronne au prochain concours du Capitole. « Gardez votre talent pour vous, » dit à la fin le poëte ; « vous pouvez venir dîner chez moi aujourd'hui, mais à la condition expresse de ne rien me conter de nouveau. » Il y avait aussi des femmes, se prétendant informées de tout ce qui se passait dans le monde entier, recueillant aux portes les bruits du jour, ou en faisant naître et circuler elles-mêmes, se vantant d'avoir aperçu les premières la comète qui menaçait

[1] Il dit (*Annales*, XIII, 6) : Igitur in urbe sermonum avida, quemadmodum princeps, vix septemdecim annos egressus, suscipere eam molem aut propulsare posset, quod subsidium in eo qui a femina regeretur, num prœlia quoque et oppugnationes urbium et cetera belli per magistros administrari possent, anquirebant ; et (*Hist.* II, 91) : Apud civitatem cuncta interpretantem funesti ominis loco acceptum est, quod, etc.
[2] IX, 35.

le roi des Parthes, et nullement embarrassées de faire des contes sans fin sur toutes les inondations et tous les tremblements de terre survenus dans l'extrême Orient[1].

Si les propos concernant de pareils sujets n'étaient pas défendus, il fallait par contre la plus grande circonspection dans la tentative de toute conversation ayant quelque peu trait à la politique intérieure ou extérieure du gouvernement, sous ce régime de compression du despotisme le plus absolu, dans le voisinage immédiat de la cour impériale. Martial, dans une autre pièce de vers[2], où il parle d'une réunion de six amis, conviés à un repas frugal, exprime le désir qu'on n'apporte pas à cette fête une franchise dont on pourrait se repentir le lendemain. « Que mes invités, dit-il, s'entretiennent des bleus et des verts du cirque; car je ne veux pas que nos libations fassent traduire personne sur le banc des accusés. » Ce morceau se trouve dans un livre de poésies dont la publication n'est pas antérieure au règne de Nerva, ce qui prouve que la contrainte ne disparut pas entièrement des rapports de société, même sous les règnes des meilleurs princes. « Le bonheur de penser librement et de pouvoir dire sans crainte ce que l'on pense, » suivant l'expression de Tacite[3], n'a jamais pu se réaliser complétement dans la capitale de l'empire.

On peut, d'après cela, se faire une idée du cauchemar qui devait oppresser Rome à ces époques néfastes du terrorisme impérial, où l'on ne se contentait pas de faire d'un mot, lâché sans mauvaise pensée, dans l'intimité du tête-à-tête, ou dans un moment d'expansive hilarité sous l'influence du vin, l'objet d'une délation contre l'é-

[1] Juvénal, VI, 102, etc.
[2] X, 48.
[3] *Hist.* I, 1.

tourdi auquel il était échappé, comme du temps de Tibère, par exemple[1], alors qu'on ne reculait devant aucune ruse pour faire jaser ceux dont on avait résolu la perte, et leur faire ensuite payer de la vie un moment d'imprudente confiance. L'espionnage et la mouchardise coupaient court à toutes les conversations, empêchaient en quelque sorte partout de parler et d'écouter. « Nous eussions, » dit Tacite[2], « perdu avec l'usage de la parole jusqu'à la mémoire, s'il avait dépendu de nous d'oublier aussi bien que de nous taire. » Or, dans son compte rendu des procès de lèse-majesté, qui serpentent comme un fil rouge à travers l'histoire de ce temps, le grand historien n'a flétri que ces délateurs haut placés, sur lesquels étaient fixés les regards du monde contemporain, et qui exerçaient leur infâme métier dans l'espoir de hautes faveurs, d'avancement ou d'autres avantages; il a dédaigné de caractériser l'action non moins funeste des espions et mouchards soudoyés, se glissant à l'ombre et furetant partout. Nous n'avons que des indices fortuits du développement qu'avait pris l'organisation de cette police secrète, peut-être copiée sur celle des rois de Perse, comme tant d'autres institutions de l'empire romain. D'après Dion Cassius[3], Mécène avait cru devoir donner à Auguste l'avis que, s'il y avait nécessité absolue d'entretenir des espions et des mouchards dans tout l'empire, pour être informé de ce qui y avait besoin de réglementation ou de réforme, il devait se garder cependant de trop se fier aux rapports de ces gens, dont les délations étaient souvent dénuées de tout fondement et inspirées par les mobiles les plus odieux. Le

[1] Sénèque, *De beneficiis*, III, 26 : Sub Tiberio Cæsare excipiebatur ebriorum sermo, simplicitas jocantium.
[2] *Vie d'Agricola*, chap. II.
[3] LII, 37.

même historien a mis dans la bouche de Livie des avertissements semblables [1]. Les espions, aux termes de ce passage, dénoncent souvent des innocents par haine, ou soudoyés par des ennemis de leurs victimes, ou pour se venger du refus de celles-ci de leur donner de l'argent; et ils incriminent les gens non-seulement pour le mal fait ou l'intention d'en faire, mais pour une simple parole, voire même pour avoir gardé le silence, ri ou pleuré, comme témoins d'un mot risqué. Claude s'était fait adresser par ses mouchards, pour les semonces que son office de censeur l'autorisait à faire, des rapports détaillés sur les affaires privées et de famille de nombre de personnes, toutes probablement membres des deux premiers ordres. Il était, du reste, très-mal informé par ces agents [2]. Dans la guerre civile, après la mort de Néron, l'empereur Othon, qui avait donné le commandement de la flotte à son affranchi Moschus, le chargea aussi d'observer de près la conduite des classes supérieures [3]. Cette haute police de l'État avait d'innombrables ramifications aux degrés inférieurs, jusque dans les rangs de l'armée.

« C'est en se laissant aller trop promptement à la confiance, » dit Épictète [4], « qu'à Rome des imprudents tombent dans les piéges des soldats. Un militaire en habit civil s'assied à côté de vous et commence à parler mal de l'em-

[1] LV, 18.

[2] Suétone, *Claude*, chap. XVIII : Plures notare conatus, magna inquisitorum negligentia sed majore dedecore innoxios repperit, quibuscunque cœlibatum, aut orbitatem, aut egestatem objiceret, maritos, patres, opulentos se probantibus; eo quidem, qui sibimet vim ferro intulisse arguebatur, inlæsum corpus veste deposita ostentante.

[3] Tacite, *Hist.* I, 87 : Moschus, ad observandam honestiorum fidem, minister datus.

[4] *Dissert.* IV, 13, 5.

pereur; vous, de votre côté, prenant l'initiative de ces propos, de la part de votre voisin, pour un gage de sa sincérité, vous dites à votre tour ce que vous pensez, et il en résulte que l'on vous met aux fers et vous jette en prison. » Ceci a été, selon toute probabilité, écrit sous Adrien, duquel on sait qu'il employait à toutes les fonctions de police, et notamment à celles de la police secrète, dans tout ce que l'acception de ce mot comporte, un corps spécial de troupes, appelées les fourrageurs (*frumentarii*), espèce de maréchaussée ou gendarmerie, que l'on retrouve affectée au même service dans la suite[1]. Nous avons déjà fait remarquer, page 146, que ce prince entretenait des espions jusque dans les maisons de ses amis. En général, l'abus de la police secrète paraît avoir été poussé, sous son règne, à un point qui en faisait un terrible fléau. Aristide[2], dans un éloge du successeur d'Adrien, dit qu'à son avénement tout l'empire se trouvait oppressé et asservi par la crainte, des espions aux aguets circulant sans cesse et partout dans les villes, pour écouter tout ce qui se disait; il ajoute que la suppression complète du raisonnable et légitime usage de la franchise avait réduit le monde à l'impossibilité de penser et de parler librement, chacun tremblant devant son ombre. C'est de cette crainte que le nouvel empereur avait délivré les âmes, en leur rendant la liberté. Naturellement, la police secrète n'était nulle part aussi nombreuse et aussi active que dans la capitale. Dans Philostrate, Apollonius de Tyane appelle Rome une ville où il n'y a que des yeux et des

[1] Dion Cassius, LXXVII, 17, et Marquardt, *Manuel de l'antiquité romaine*, III, p. 391.

[2] *Orat.* IX, εἰς βασιλέα, qui s'applique évidemment à Antonin le Pieux, comme l'a établi Masson dans les *Collect. hist. ad Aristid. vit.*, éd Dind., III, p. LVIII-LXI.

oreilles pour tout ce qui est ou même n'est pas, et dans laquelle il ne faut jamais songer à des innovations dans l'État, à moins d'avoir grandement le désir de la mort, les gens raisonnables et circonspects croyant devoir y hésiter même devant les choses licites[1]. C'étaient, nous l'avons déjà dit, indubitablement les classes supérieures que la police secrète était chargée d'observer avec le plus de vigilance. Caracalla déclara les soldats qu'il employait à ce triste métier responsables envers lui seul; nul autre que lui ne pouvait les faire punir. Il s'ensuivit qu'ils lui rapportaient tout jusqu'aux moindres détails, et qu'ils purent exercer sur les sénateurs la domination la plus arbitraire[2]. Le biographe d'Alexandre Sévère fait un mérite à ce prince de n'avoir confié le soin des informations à prendre sur les personnes qu'à des hommes sûrs et discrets, que personne ne savait employés à ces fins. L'empereur disait lui-même qu'il suffirait de l'appât d'un lucre pour gâter tous ces agents[3].

Bien que l'activité et le pouvoir de ces espions et mouchards, se glissant à l'ombre, fussent limités sous des princes doux et cléments, tels que les Antonins surtout, il va sans dire cependant que des conversations libres sur des matières politiques, dans des cercles nombreux ou des lieux publics, ne furent jamais, en aucun temps, possibles à Rome sous l'empire. Du reste, mille considérations, même abstraction faite de la crainte des oreilles dressées partout pour la délation, recommandaient la plus grande réserve de langage dans cette capitale, que Tacite appelle

[1] Philostrate, *Vie d'Apollonius de Tyane*, VIII, 348; IV, 185.
[2] Dion Cassius, LXXVII, 17.
[3] *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. XXIII. — Sur les espions dont était entouré le césar Gallus à Antioche, voyez Ammien, XIV, 1, 6.

une ville où l'on apprend tout et ne tait rien [1]. L'ébruitement des secrets dangereux n'était pas toujours un effet de la malveillance; l'indiscrétion, la curiosité et l'imprudence faisaient déjà bien assez de mal, à elles seules. Sénèque [2] attribue ces cancans au besoin qu'éprouvait de s'occuper le désœuvrement des oisifs, si nombreux à Rome. « De là vient, dit-il, la plus affreuse de toutes les turpitudes, la mouchardise et l'espionnage, appliqués à tout ce qui touche aux affaires publiques et aux secrets des particuliers, ainsi que la prétention de savoir une foule de choses, que l'on ne pouvait ni écouter ni communiquer sans danger. » On remarquera la circonspection avec laquelle Sénèque s'exprime ici, sur un sujet auquel il ne lui arrive d'ailleurs que cette seule fois, peut-être, de faire allusion, dans ses nombreux écrits. La grande extension des clientèles et la multitude de gens appartenant à la domesticité des grandes maisons, doivent être mentionnées comme la circonstance qui favorisait le plus ces cancans. On reprochait aux clients [3], et bien plus encore aux esclaves, dont l'arme la plus dangereuse était la langue, cette funeste habitude du bavardage. Divulguer un secret de leurs maîtres leur faisait plus de plaisir que de vider un flacon de vin de Falerne volé, et il n'y avait pas de crime qu'ils ne leur imputassent, pour se venger des corrections qu'ils avaient reçues. Un homme riche ne pouvait pas avoir de secret. « Si ses esclaves se taisent, » dit Juvénal [4], « ses chevaux et ses chiens parleront; les pilastres de sa porte et le marbre des murs de sa maison auront des oreilles; il a beau fermer les fe-

[1] *Annales*, XI, 27 : In civitate omnium gnara et nil reticente.
[2] *De tranquill. an.*, 12.
[3] Martial, VII, 62, 4.
[4] IX, 102-129. — Voir aussi Martial, II, 82.

nêtres, boucher toutes les fentes et éteindre la lumière, éloigner tout le monde de sa chambre à coucher, le plus proche cabaretier n'en saura pas moins le lendemain, dès avant l'aube, ce qu'aura fait son riche voisin, au deuxième chant du coq. »

Il ne pouvait manquer ainsi que la connaissance des faits de toute espèce concernant des personnes ne se répandît promptement dans les cercles de leur entourage et ne fournît constamment à ses entretiens des matières nouvelles, qu'il saisissait avidement. A côté de la mauvaise habitude des cancans, l'amour du scandale et la calomnie étaient à l'œuvre. Déjà Cicéron[1] avait dit qu'il était difficile d'échapper aux mauvaises langues, dans une ville aussi médisante, et saint Jérôme[2] crut devoir répéter ses paroles près de cinq siècles plus tard. C'étaient naturellement les rapports entre personnes des deux sexes, de quelque nature qu'ils fussent, qui prêtaient le plus à la médisance; elle était, dit Properce[3], pour les belles comme une espèce de châtiment, auquel les exposait fatalement leur beauté et contre lequel il proteste par ces vers :

Sed tu non debes inimicæ credere linguæ.
Semper formosis fabula pœna fuit.

Aussi, les autres poëtes du temps ne tarissent-ils pas plus que lui en doléances sur l'acharnement avec lequel elle

[1] *Pro Cœl.*, 16, 38.

[2] *Lettres*, 127, 3 : Difficile est in maledica civitate et in urbe in qua orbis quondam populus fuit palmaque vitiorum (vitiosorum?) si honestis detraherent puraque ac munda macularent, non aliquam sinistri rumoris fabulam contrahere. — Voir aussi *Ibid.*, 43, 2, ce passage : Deinceps itur in verba, sermo teritur, lacerantur absentes, vita aliena describitur et mordentes invicem consumimur invicem.

[3] II, 32, 36.

poursuit les amoureux. Dans toutes les rues, sur toutes les places, on entendait conter leur histoire; à toutes les tables joyeuses, elle défrayait la gaieté des convives :

> Nequitiam vinosa tuam convivia narrant :
> Narrant in multas compita secta vias [1].

Dans son épithalame sur le mariage de Stella avec Violantilla, Stace [2] dit : « La ville a donc enfin de ses yeux vu ces embrassements dont elle parlait depuis si longtemps. » Les femmes surtout mettaient une ardeur particulière à s'enquérir des moindres détails d'une aventure galante [3]. Mais les cancans de la ville ne se bornaient naturellement pas à ce qui est du domaine des amours. Un homme riche venait-il à mourir soudain, sans avoir fait de testament [4], une personne sans fortune donnait-elle un grand festin, on ne faisait qu'en jaser à tous les dîners, aux thermes, aux stations, aux théâtres [5]. Ou bien on s'entretenait de palais et de maisons de campagne, on critiquait la danse d'un célèbre pantomime [6]. Les spectacles, avant tout, fournissaient une matière inépuisable à la conversation. On connaît généralement les efforts des empereurs pour amuser le peuple par les spectacles, et, quelque gigantesques qu'en fussent les apprêts, ils eurent un succès plus colossal encore. La

[1] Ovide, *Amours*, III, 1, 17. — Voir aussi Horace, *Épodes*, II, 8, et Properce, II, 20, 21, etc.; III, 20, 28; 25, 1.
[2] *Silves*, I, 2, 27-31.
[3] Juvénal, VI, 403, etc.
[4] Le même, I, 145, etc.
[5] Juvénal, XI, 1-5. — Pline le Jeune (*Lettres*, VIII, 18), après avoir rapporté tout ce qui se disait en ville de la mort et du testament de Domitius Tullus, termine par ces mots : Habes omnes fabulas urbis.
[6] Horace, *Satires*, II, 6, 70.

passion pour la scène, l'arène et le cirque, ressemblait à une épidémie, qui gagnait également les classes supérieures. « La passion pour les gladiateurs et les chevaux de course, » dit Tacite dans son *Dialogue sur les orateurs* (chap. XXIX), composé vers la fin du premier siècle, « s'était tellement emparée des esprits qu'elle n'y laissait guère de place pour une culture plus noble. » Ce sujet, avec les remarques sur le temps [1], défrayait habituellement la conversation, même entre gens du meilleur monde, quand elle venait à languir [2]. Épictète [3] recommande de parler peu et sans billevesées; de ne point causer des jeux de gladiateurs, des courses de chars et des combats d'athlètes, ni de la bonne chère, fonds banal de toutes les conversations; d'éviter surtout de jaser sur le compte des personnes, tant pour les louer ou les blâmer qne dans le but de faire des comparaisons entre elles. C'est indiquer les principaux lieux communs de la conversation vulgaire; et Martial, dans son portrait connu du petit-maître romain de l'époque, touche au même sujet, quand il dit : « Vous êtes un homme charmant, Cotile, au dire de bien des gens; mais qu'est-ce qu'un homme charmant? Un homme qui a les boucles de sa chevelure arrangées avec art, qui exhale toujours le parfum de l'huile de cannelle et d'autres essences, qui fredonne les mélodies des danses alexandrines et espagnoles, qui meut ses bras satinés en cadence comme

[1] Sénèque, *Lettres*, 23, 1, écrit : Putas me tibi scripturum, quam humane nobiscum hiems egerit, quæ et remissa fuit et brevis, quam malignum ver sit, quam præposterum frigus, et alias ineptias verba quærentium? — *Ibid.*, 67, 1 : Ut a communibus initium faciam, ver aperire se cœpit, etc. — Voir aussi Juvénal, IV, 88, etc.

[2] Horace, *Satires*, II, 6, 44; *Épîtres*, I, 18, 19.

[3] *Manuel*, 33, 2; *Dissert.* III, 16, 4.

un danseur, qui passe sa journée entre les chaises des dames et a toujours un mot à glisser dans l'oreille d'une de ses voisines, qui écrit des billets doux et lit ceux d'autrui, qui se garde bien de jamais toucher le coude de son voisin; enfin, qui connaît infailliblement la jeune fille objet de votre flamme, court de festin à festin et sait par cœur la généalogie du plus noble coursier du cirque. Que dites-vous? Voilà donc, Cotile, ce que c'est qu'un homme charmant? S'il en est ainsi, Cotile, je conviens qu'il n'est pas aisé de mériter ce titre[1]. »

Dans les festins, un des premiers devoirs de l'amphitryon était de fournir à ses convives l'occasion de parler sur des sujets qui leur fussent non-seulement familiers, mais agréables. Plutarque[2] s'est longuement étendu sur cet art de diriger la conversation par des questions adroitement posées, qu'il désigne comme un élément capital du savoir-vivre. Il donne de nombreux exemples de ces questions d'à-propos concernant des fonctions glorieusement remplies, une audience accordée par l'empereur, les progrès de fils occupés à faire leurs études, les choses agréables arrivées à des amis ou, ce qui est plus politique encore, les humiliations et les défaites essuyées par les ennemis de l'interlocuteur auquel on s'adresse. Les personnes les plus possédées de la manie de raconter leurs aventures étaient, dans son opinion, celles qui avaient fait de longs voyages maritimes dans des pays lointains et peu connus. Épictète, de son côté, mentionne les histoires interminables du militaire enchanté de vous parler à tout propos de ses exploits en Mœsie, et revenant sans cesse à

[1] Martial, III, 63.
[2] *Qu. conviv.*, II, 1, 1, 2.

son exorde : « Je t'ai déjà raconté, camarade, comment j'escaladai ces hauteurs, etc. [1] » Si l'amateur de chasse trouvait le plus de plaisir aux questions sur ses chiens, l'amateur de gymnastique à celles touchant les concours du gymnase ; si le dévot, l'homme fervent pour le culte, aimait à raconter comment il avait pu heureusement accomplir, par la grâce des dieux, telle ou telle œuvre, à l'aide de songes et de sacrifices, on était toujours sûr de plaire aux vieilles gens, en leur procurant l'occasion de raconter des histoires sur un sujet quelconque [2].

L'art de donner un festin joyeux et animé par des jouissances intellectuelles était estimé très-haut dans l'antiquité, chez les Romains comme chez les Grecs, et des auteurs considérables ont cru devoir prendre la peine de laisser des instructions *ad hoc* [3]. Contrairement à l'habitude des riches de donner des fêtes somptueuses dans des salles pouvant contenir trente tables [4], Varron établit comme règle que le nombre des convives ne devait strictement varier qu'entre celui des Grâces et celui des Muses, sans jamais dépasser ce dernier [5], et qu'il importait avant tout de les choisir de manière à rendre possible une conversation générale entre eux [6]. Dans les festins réunissant de petits cercles d'hommes distingués par leur esprit et leur éducation, les causeries intimes avaient naturellement le plus de chance [7], et on y trouvait d'autant plus de plaisir que l'on

[1] *Dissert.* I, 25, 15.
[2] Plutarque, *Qu. conviv.*, II, 3, 8.
[3] Martial, IX, 77.
[4] Plutarque, *Qu. conviv.*, V, 5, 2, 9.
[5] Aulu Gelle, XIII, 11.
[6] Plutarque, *Qu. conviv.*, I, 1, 5, 4.
[7] Cicéron, *ad Famil.*, IX, 24, 3, dit : (Remissio animorum) maxime sermone efficitur familiari, qui est in conviviis dulcissimus, ut sapien-

s'y instruisait sans s'en douter[1]. C'est là que la vive originalité des méridionaux pouvait se déployer le plus librement et que se faisaient le mieux valoir la grâce et la facilité avec laquelle ils manient la parole, leur talent de conteurs aimables et légers, mais surtout, ce qui était le plus hautement apprécié, cet esprit prompt et incisif dont le sel, ne se produisant que dans l'enceinte des murs de la capitale[2], était l'orgueil de tous les vrais enfants de Rome, si bien qu'ils en revendiquaient comme leur apanage le caractère essentiel et distinctif, en le désignant sous le nom d'urbanité[3]. L'heureux mortel doué de cet esprit voyait sa société recherchée à l'envi par les puissants du jour, qui se l'arrachaient dans les portiques et les théâtres comme pour leurs festins[4]. Il est vrai que l'excès des récitations d'œuvres musicales et théâtrales, et d'autres divertissements, faisaient souvent tort à la conversation chez certaines personnes, trop habituées à faire de leur salle à manger l'usage d'une scène ou d'un auditoire[5]; mais, offerts dans la juste mesure, ces intermèdes avaient certainement l'avantage d'imprimer une direction bien déterminée aux entretiens. Ainsi, par exemple, les lectures d'œuvres poétiques, à table, y amenaient ces conversations sur les questions les plus délicates, en matière de critique et de

tius nostri quam Græci : illi συμπόσια aut σύνδειπνα, id est compotationes aut concenationes, nos convivia, quod tum maxime simul vivitur.

[1] Martial, XII, *proœm.* : Bibliothecas, theatra, convictus, in quibus studere se voluptates non sentiunt.

[2] . . . . Conviva joco mordente facetus
Et salibus vehemens intra pomœria natis,

dit Juvénal, IX, 10.

[3] Quintilien, VI, 3, 17.

[4] Martial, VII, 76; X, 97, 10.

[5] Plutarque, *Qu. conviv.*, I, 4, 3, 1.

goût[1], auxquelles des dames aussi prenaient un si vif intérêt[2].

En général, il ne faut pas juger de la mode d'offrir aux convives, dans les festins, des jouissances intellectuelles, mais surtout artistiques, d'après l'exagération qu'on y mettait et l'abus qui s'en faisait. Cette mode est plutôt une preuve de plus que la société de l'époque s'entendait, comme nulle autre, au raffinement des jouissances. Le désir de donner à la conversation de table une valeur intellectuelle et un intérêt supérieur était d'ailleurs évidemment très-répandu, puisque même les Trimalcions s'y appliquaient par inclination, à leur manière. Des conversations sur des sujets du domaine de la science, de la littérature et de l'art, en temps et lieu, devaient former le dessert le plus agréable pour une société de gens instruits et de goût[3], et même des hommes communs et sans culture, dit Plutarque, éprouvaient le besoin d'une distraction intellectuelle, après le repas, et y satisfaisaient en proposant et s'appliquant à deviner des énigmes ou à résoudre d'autres problèmes de l'espèce[4]. Il est vrai que, souvent aussi, des philosophes et des savants, des grammairiens surtout, ne pouvaient résister à la tentation de s'engager dans des dissertations et des discussions à perte de vue sur des questions difficiles et abstraites, au grand déplaisir des autres convives, incapables de les suivre sur ce terrain[5]. Il y avait aussi des gens étudiant des traités et suivant des

[1] Perse, I, 30-40, obs. de Jahn, p. 85, etc.
[2] Juvénal, VI, 433, etc.
[3] Plutarque, *De sanit. præc.*, 20, p. 133 E.
[4] Le même, *Qu. conviv.*, V, préface, 5.
[5] *Ibid.*, I, 1, 5, 4. — Lucilius, *Epigr.*, 28, etc. — Jacobs, *Anthologie*, II, p. 35.

cours de philosophie, dans le seul but d'exciter l'admiration du sénateur qu'une bonne fortune pouvait leur donner pour voisin à table [1], ou d'émerveiller les convives par l'énumération de tous les auteurs ayant écrit sur une forme de conclusion [2]. Bien qu'on se moquât beaucoup du ridicule de pareilles manies, elles ne devaient pas paraître alors aussi déplacées qu'elles le seraient aujourd'hui ; car, à cette époque, comme en général dans l'antiquité, l'instruction et la culture intellectuelle se poursuivaient et s'acquéraient bien plus directement que de nos jours dans les rapports familiers du commerce de société, par la communication et l'échange des idées et des résultats de la conversation. En outre, ce genre d'application studieuse surtout portait alors à multiplier les occasions de ces banquets de philosophes et de savants, qui étaient effectivement ce qu'ils avaient la prétention d'être, une sorte de réunions académiques [3] ; mais, n'ayant à parler ici que du commerce de société proprement dit, dans les cercles des gens du monde, nous ne pourrions nous étendre davantage sur les réunions qui offraient un caractère particulier, sans sortir des limites de notre sujet.

* Il nous reste à faire quelques observations sur une des formes du langage de courtoisie dont il a déjà été fait mention au livre précédent. La généralité de l'usage du tutoiement est, comme on sait, particulière au latin, qu'elle distingue de toutes les langues modernes. Cependant un des termes de courtoisie dont on se sert aujourd'hui le plus dans la conversation, est d'origine romaine.

[1] Épictète, *Diss.* I, 26, 9.
[2] *Ibid.*, II, 19, 8.
[3] Voir Lehrs, *De Aristarchi stud. Homer.*, p. 213-219.

Nous voulons parler du mot *dominus*, au vocatif *domine*, seigneur, maître (κύριος en grec), auquel répondent plus ou moins, à divers degrés, les mots sire, monsieur en français, *signor* en italien, *señor* et *don* en espagnol, *sir, mister*, en anglais, *herr* en allemand, etc. *

Au temps de la république, l'apostrophe *domine* ne sortait, selon toute probabilité, que très-rarement de la bouche d'un homme libre; on n'en faisait qu'exceptionnellement usage à cette époque. Mais sous l'empire l'emploi de cette apostrophe se multiplia, sans pourtant se répandre aussi généralement que de nos jours. On y attachait plutôt, alors, le sens d'un témoignage formel de respect ou de déférence vis-à-vis de supérieurs, de politesse dans les rapports avec des inférieurs et des subalternes, ou bien de considération particulière entre égaux, membres d'une même famille et autres personnes liées d'affection.

L'usage des enfants d'appeler leur père *domine*, dans certaines occasions, pourrait bien avoir été très-ancien et s'être conservé comme un hommage en tout conforme au principe et à la nature de la puissance paternelle. Cependant Auguste, qui mettait le plus grand soin à écarter de sa personne l'emploi de toute parole pouvant faire soupçonner, chez lui, la prétention de vouloir habituer les Romains à le traiter comme leur prince, poussa cette affectation jusqu'à défendre absolument, même à ses fils et à ses petits-fils, de l'appeler *domine*, ne fût-ce qu'en plaisantant[1]. Comme preuve du fait que l'usage de cette apostrophe persista dans beaucoup de maisons, il suffirait,

[1] Suétone, *Octave*, chap. LIII.

toutefois, de rappeler cette épigramme assez mordante de Martial[1] :

> A servo scis te genitum, blandeque fateris,
> Quum dicis dominum, Sosibiane, patrem.

Mais les témoignages à l'appui ne manquent pas[2]. Il est possible que, même dans les anciens temps, la femme aussi appelât son mari *domine*[3]; mais, sur ce point, on ne trouve que peu d'exemples confirmatifs à citer. On appelait toujours *domina,* madame, la femme mariée à laquelle on voulait faire honneur.

La même qualification n'était pas moins usitée entre frères, entre parents et enfants, comme entre personnes de qualité intimement liées. Sénèque dit, en parlant de son frère, *dominus meus Gallio;* Fronton, en parlant du sien, *domino fratre meo.* Fronton appelle de même *domine* son gendre Aufidius Victorin; *domine frater*, un ami, Squilla Gallicanus, et *mi domine fili carissime,* Arrius Antonin, jeune parent de l'empereur Antonin le Pieux. Marc Aurèle et Lucius Vérus s'écrivent entre eux dans les mêmes termes, et le premier à son maître Fronton : *Have mi domine magister.* On a retrouvé des inscriptions tumulaires où le mot *dominus* est appliqué même à des enfants morts très-jeunes. Ainsi par exemple : *domino filio Amantio, qui vixit ann. VI, m. II, d. XV*[4]; *filio et domino meo, vixit ann. IX, etc*[5]. Le christianisme ne changea rien à cette coutume. D'autre part, le païen Sym-

[1] I, 81.
[2] Voir Orelli, 4359, et Letronne, *la Statue vocale*, p. 244.
[3] *Digest.*, XXIV, 1, 57.
[4] Fabretti, *Inscr. ant.*, p. 582, 167.
[5] Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, 583.

maque encore, qui vécut sous Théodose, écrit à sa fille : *domina filia* [1]. Les amoureux, enfin, se traitaient aussi réciproquement de *dominus* et *domina* (maîtresse), langage qu'Ovide prête même aux héros des temps mythologiques [2].

L'empereur Tibère ayant dit, dans un discours prononcé au sénat, qu'un bon prince devait être le serviteur de ce corps, ajouta, en s'adressant directement aux sénateurs, « et je me flatte d'avoir toujours en vous, comme par le passé, de bons, équitables et dévoués seigneurs [3]. » Dans une adresse de l'armée au sénat, après la mort d'Aurélien, on lit : *Hunc et inter deos referte, sancti domini* [4]. Claude crut devoir exagérer la condescendance, dans l'intérêt de sa popularité, au point d'interpeller de même, aux jeux de gladiateurs, les assistants qu'il voulait animer à la gaieté [5]. Les artistes, en se recommandant sur la scène ou ailleurs à la faveur du public, l'appelaient aussi *domini*, et Néron, qui singeait les manières des joueurs de luth jusque dans les moindres détails [6], ne manquait jamais de dire, pour se le concilier dès le début : « Messeigneurs, veuillez bien m'écouter favorablement [7] ! »

Il était aussi d'usage, du temps de cet empereur déjà, de saluer de même, en les rencontrant, les personnes dont on ne se rappelait pas le nom, mais envers lesquelles on tenait à faire acte de politesse [8] : ainsi même des

[1] *Lettres*, VI, 40, 67.
[2] *Héroïdes*, 13, 145; 15, 18; 118; 164; 176; *Métamorphoses*, IX, 465.
[3] Suétone, *Tibère*, chap. XXIX.
[4] *Vie d'Aurélien*, chap. XLI.
[5] Suétone, *Claude*, chap. XXI.
[6] Tacite, *Annales*, XVI, 4.
[7] Dion Cassius, LXI, 20.
[8] Sénèque, *Lettres*, 3, 1.

esclaves, comme on le voit par ce distique de Martial[1] :

> Quum voco te dominum, noli tibi, Cinna, placere ;
> Sæpe etiam servum sic resaluto tuum.

Dans Épictète, des médecins et des devins sont souvent traités de *domine* par les gens qui viennent les consulter, tandis que dans Aulu-Gelle, sans doute par la raison que cet usage moderne du mot dont il s'agit rencontrait des scrupules chez les archéologues, les professeurs et les savants sont qualifiés plutôt de *magister*, *magister optime*, *philosophe*, *philosophorum amplissime*, etc., quand ils ne sont pas directement interpellés par leur nom.

En général, nous le répétons, ce qui paraît caractériser l'emploi du mot *domine* sous l'empire romain, c'est l'intention marquée de politesse qu'il implique toujours, chez les anciens, et qui le rendait moins banal que la majeure partie de ses équivalents modernes[2].

[1] V, 57.

[2] Ce que l'on a écrit de mieux sur cette apostrophe se trouve dans Lipsius, *Excurs. ad Taciti Annales*, II, 87 P, ouvrage auquel nous renvoyons finalement ici.

LIVRE V.

LES FEMMES.

LIVRE V.

LES FEMMES.

Enfance et éducation des femmes. — Musique et danse. — Les jeunes filles se marient peu de temps après avoir atteint leur douzième année. — Fiançailles et noces. — Les filles passent sans transition de la chambre d'enfants dans le monde réel. — Les femmes dans l'intérieur de la maison. — Procureurs. — Position des femmes dans le monde. — Distinctions extérieures accordées aux femmes. — Impressions et perspectives nouvelles de la femme mariée. — Rapports des contemporains sur les mœurs dissolues des femmes. — Fréquence des divorces. — Influence de l'esclavage sur la violation de la fidélité conjugale. — Autres influences corruptrices. — Spectacles. — Rapports avec les hommes au théâtre. — Influence des spectacles. — Liaisons des femmes avec des artistes. — Festins. — Les femmes dans la société des hommes. — Présence des femmes dans les lieux ouverts au public. — Usage des litières. — Extravagances. — Ambition des femmes. — Leur participation à la politique. — Femmes occupées de littérature, de philosophie et de mathématiques. — Part des femmes dans le mouvement religieux. — Cultes de l'Orient. — Adoration d'Isis. — Judaïsme. — Christianisme. — Superstitions. — Astrologie. — Magie. — Rôle de celle-ci au deuxième siècle. — Vertus des femmes. — Exemples d'héroïsme de leur part. — La première Arrie et la seconde. — Épitaphes de femmes de condition moyenne ou inférieure.

Si la peinture des mœurs et des rapports sociaux de cette époque a dû rester jusqu'ici d'autant plus défectueuse que l'on n'a eu, pour arrêter les traits de la composition, qu'une base de données fortuites, incohérentes, et ne présentant souvent les choses que sous un de leurs aspects, cette observation s'applique encore plus à ce qui concerne la vie des femmes, cette partie de notre sujet étant celle

dont il est le plus difficile de gagner un aperçu général. Par le fait, la majeure partie des renseignements du temps sur elles, parvenus jusqu'à nous, ne se rapportent qu'aux femmes des classes supérieures.

Les jeunes Romaiues ne restaient pas longtemps demoiselles; à peine sorties de l'enfance, on les fiançait et les mariait. Les vœux et les soucis des mères, des proches, des gouvernantes et des bonnes d'enfants, les superstitions multiples qui s'attachent à tous les moments critiques du développement de cet âge, toutes ces préoccupations et manifestations d'une tendre sollicitude n'éclataient pas, dans ce temps-là, avec moins de vivacité que de nos jours. La mère adressait à la divinité ses plus ferventes prières pour que la beauté surtout, ce précieux don du ciel, fût départie à sa petite[1]. On attachait au cou des enfants, pour faciliter la dentition, des dents de cheval et de sanglier[2]; on recourait à toute sorte de moyens, comme à l'usage d'innombrables amulettes, contre l'ensorcellement par des imprécations ou par le mauvais œil. Quand la petite en avait assez du ballon et de la poupée[3], elle venait s'asseoir, dans une religieuse attente, aux pieds de la vieille

[1] Formam optat modico pueris, majore puellis
Murmure, quum Veneris fanum videt anxia mater
Usque ad delicias votorum. . . . . .
(Juvénal, X, 289.)

[2] Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 78.

[3] Ovide, dans les *Métamorphoses* (X, 262), mentionue les ballons de couleur parmi les jouets de prédilection des petites filles (pictæ pilæ, grata puellis munera). Sur les poupées (*pupi*, *pupæ*), voyez Lactance, *Instit.*, lib. II, c. 4, 13, 14, et S. Jérôme, *Lettres*, 128, 1. — Il va sans dire que beaucoup de jeux, comme ceux de la balle et des osselets, servaient aussi à l'amusement des garçons. — Voyez sur les passe-temps de ceux-ci en particulier : Horace, *Satires*, I, 3, 247; Perse, III, 48; Sidoine Apollinaire, *Épîtres*, III, 3.

gouvernante, dont la bouche ne tardait pas à la fasciner par ce début traditionnel : « Il y avait une fois un roi et une reine. » Mais ce n'est pas seulement par cette conformité du point de départ que le conte merveilleux à l'usage de l'enfance, à Rome, ressemblait aux histoires populaires du même genre qu'on lui raconte aujourd'hui, auprès du foyer domestique ; il était aussi conçu de manière à transporter l'imagination enfantine en plein dans la région des merveilles fantastiques et brillait de couleurs non moins chatoyantes. Parmi ses héroïnes non plus ne manquait la fille du roi, d'une beauté ineffable. Là aussi elle était la cadette de trois princesses, jalousée par ses aînées moins belles et en butte à leurs mauvais tours, mais finissant généralement par épouser le plus beau des poursuivants, pendant que les deux autres sœurs expiaient leurs infamies par une mort épouvantable.

Tous nous connaissons le serrement des cœurs du petit cercle, au moment où la fille du roi est astreinte à remplir ses trois grandes tâches, ainsi que le bonheur du soulagement avec lequel les petites poitrines respirent en apprenant comment elle réussit à s'acquitter de chacune, avec l'aide secourable d'êtres surnaturels. Sa méchante maîtresse lui enjoignant d'achever jusqu'au soir le triage d'un énorme tas de grains à ensemencer, des fourmis viennent faire la besogne pour elle. Les roseaux de la rive du fleuve lui soufflent le moyen de se procurer des flocons de la toison dorée des brebis sauvages, et l'aigle va puiser pour elle l'eau merveilleuse de la source gardée par des dragons[1].

[1] Voyez la notice sur la fable d'Amour et Psyché, à la fin de ce volume.

Venaient ensuite les années où il devenait nécessaire de songer à l'instruction. Les petites filles apprenaient à faire l'ouvrage de leur sexe, notamment à filer et à tisser; car, à cette époque encore, les vêtements pour l'usage de la famille étaient confectionnés avec l'aide de la maîtresse de la maison, ou du moins sous sa direction, partout où l'on tenait au respect de l'ancien usage et des bonnes mœurs.

On sait par Suétone [1] que les filles et les petites-filles d'Auguste étaient tenues de filer et de tisser, et que l'empereur ne portait d'ordinaire que des vêtements sortant de leurs mains ou de celles de sa femme et de sa sœur. Si, même dans le demi-monde de cette époque, des affranchies ayant reçu une éducation distinguée s'appliquaient à ces travaux domestiques, comme par exemple la maîtresse de Tibulle [2], on peut admettre que les bonnes ménagères le faisaient généralement. Si, d'autre part, déjà Columelle [3] se plaint de l'insouciance et de la paresse de la plupart des femmes, trop adonnées à leurs plaisirs pour veiller à ce qu'on file et tisse chez elles, il s'ensuit que ces soins domestiques, quelque négligés qu'ils fussent peut-être, n'en étaient pas moins comptés parmi les devoirs d'une maîtresse de maison. Des épitaphes en témoignent aussi, jusque dans les derniers temps de l'empire [4]. On a même

[1] *Octave*, chap. LXIV.

[2] I, 3, 85. — Voir aussi Properce, I, 3, 41 ; III, 6, 15.

[3] XII, préface, 9.

[4] Orelli, 4639 et 4860. — *Anthol. lat.*, éd. Meyer, 1376, avec cet éloge d'une femme : Lanifica, præclara fide, pietatis alumna. — Tertullien, dans ses *Exhortations à la charité*, chap. XII, spécifie comme le but du mariage les objets suivants : « Domum administraudam, familiam regendam, loculos, claves custodiendas, lanificium dispensandum, victum procurandum, curas domesticas. » On voit que rien ne manque à ce pro-

retrouvé des tombeaux de femmes avec un métier à tisser, gravé sur la pierre.

Quant à l'instruction nécessaire pour la culture de l'esprit, les filles des classes supérieures la recevaient sans doute à domicile, dans la famille même, et les gens de condition médiocre seuls envoyaient, chaque matin de bonne heure, leurs enfants à l'école, où le *magister*, ce croquemitaine de la jeunesse[1], les tenait sous une rigoureuse discipline. Là aussi, les modèles des deux littératures du temps, les œuvres des poëtes surtout, figuraient parmi les objets de l'enseignement[2].

gramme. — Voyez, en outre, Symmaque, *Lettres*, VI, 67 et 79, ainsi qu'Ausone, II, 3; XVI, 2.

[1] Invisum pueris, virginibusque caput.
(Martial, IX, 68.)

[2] C'est sans doute à l'enseignement scolaire qu'Ovide fait allusion dans ces deux vers des *Tristes* (II, 369) :

Fabula jucundi nulla est sine amore Menandri
Et solet hic pueris virginibusque legi.

Les tragédies et les poëmes épiques avaient aussi leur place dans le programme des études, suivant cette tirade de Martial (VIII, 3, 13) :

An juvat ad tragicos soccum transferre cothurnos
Aspera vel paribus bella tonare modis,
Prælegat ut tumidus te rauca voce magister
Oderit et grandis virgo bonusque puer.

Sous Honorius, Claudien, *De nupt. Honorii et Mariæ*, 232, dit de la fiancée de cet empereur :

. . . . . , . . Latios nec volvere libros
Desinit aut Graios, ipsa genetrice magistra,
Mæonius quæcunque senex aut Thraeius Orpheus,
Aut Mitylenæo modulatur pectine Sappho.

Enfin, plus tard encore, un poëte chrétien, Claude Marius Victor (*Ep. ad Salmonem*, dans Wernsd, *Poetæ min.*, III, p. 108), se scandalise, en ces termes, de l'usage qui permet toujours à des vierges chrétiennes la lecture des poëtes du paganisme :

Souvent les mères lisaient elles-mêmes Homère et Virgile avec leurs filles; mais, ordinairement, c'étaient des précepteurs que l'on chargeait de diriger en particulier l'instruction des garçons et des filles[1], malgré le danger de liaisons fâcheuses pouvant résulter, parfois, de l'intimité de rapports entre certains maîtres et leurs élèves du sexe, danger dont Suétone[2] cite un exemple, concernant, il est vrai, chose non moins grave, une femme mariée. On s'appliquait tout particulièrement à perfectionner les jeunes filles dans l'art de la musique et de la danse.

Discant cantare puellæ,

dit Ovide dans l'*Art d'Aimer*[3], et s'il ajoute un peu plus loin :

Quis dubitet quin scire velim saltare puellam,

ce n'est pas uniquement des jeunes affranchies qu'il entend parler, car ce talent d'agrément passait, à Rome, pour un complément de bonne éducation non moins indispensable que l'autre. Bien qu'il y eût aussi des hommes faisant profession de la musique et même de la danse,

. . . . Paulo et Salomone relicto
Quod Maro cantatur Phœnissæ et Naso Corinnæ,
Quod plausum accipiunt lyra Flacci aut scena Terenti,
Nos horum, nos causa sumus. . . . . .

[1] Pline le Jeune (*Lettres*, V, 16) dit de la fille de Fundanius, morte à l'âge de 14 ans : Ut nutrices, ut pædagogos, ut præceptores, pro suo quemque officio diligebat ! quam studiose, quam intelligenter lectitabat ! ut parce custoditeque ludebat !

[2] Q. Cæcilius Epirota, Tusculi natus, libertus Attici equitis romani, ad quem sunt Ciceronis epistolæ, cum filiam patroni nuptam M. Agrippæ doceret, suspectus in ea et ob hoc remotus. (*Grammairiens illustres*, 16.)

[3] III, 315, etc.

c'est chez les femmes et les jeunes filles qu'on appréciait naturellement le plus ces deux talents[1] qui, dans l'opinion de Stace[2], ne devaient pas tarder à procurer un mari à sa belle-fille, dont il fait ainsi l'éloge :

> Sic certe formæque bonis animique meretur
> Sive chelyn complexa ferit, seu voce paterna
> Discendum Musis sonat et mea carmina flectit ;
> Candida seu molli diducit brachia motu ;
> Ingenium probitas, artemque modestia vincit.

L'art de la danse consistait surtout dans un balancement cadencé du haut du corps et des bras, et si les danses nationales, qui ont généralement conservé ce caractère, ne sont pas ce qui contribue le moins, de nos jours encore, à donner aux Romaines, dans la démarche et le port, la grâce qui les distingue, peut-on douter qu'il n'en ait été de même dans l'antiquité ? La noblesse de la démarche était un des avantages dont on faisait alors le plus de cas, chez les femmes. Ovide, d'ailleurs, n'est pas le seul qui l'ait dit, dans ce vers :

> Est et in incessu pars non temnenda decoris[3].

Même sur une épitaphe du temps de la république[4], on loue une femme d'avoir été « sermone lepido, tum autem incessu commodo. » Outre le chant, on apprenait aux jeunes filles à jouer des instruments à cordes, dont quelques-uns,

[1] . . . . Demetri teque Tigelli
Discipularum inter jubeo plorare cathedras,

dit Horace, *Satires*, I, 10, 98.

[2] *Silves*, III, 3, 63.

[3] *Art d'aimer*, III, 299.

[4] Orelli, 4848.

cependant, étaient réprouvés par des juges plus sévères, comme énervant et surexcitant trop[1], de même que certaines danses grecques[2]. Telles étaient aussi parfois appelées à montrer publiquement leur talent de cantatrices. Dans les grands jours de prière et de fête religieuse, des chœurs de neuf vierges de famille noble chacun, marchaient par trois, en tête de la procession, chantant des hymnes. Aux obsèques d'Auguste, les mélodies funèbres devaient même être chantées par des enfants de l'un et de l'autre sexe appartenant aux premières familles[3]. Horace, dans une de ses odes[4], se flatte de l'espoir que plus d'une femme se souviendra un jour du temps où, jeune fille, elle apprenait et répétait les hymnes de la composition de ce poëte. Du reste, il paraît qu'il était assez commun de trouver des jeunes filles et des femmes sachant mettre elles-mêmes en musique les textes des poëtes et les chanter, avec accompagnement de luth, talent dont Pline le Jeune[5] crut devoir faire honneur à sa femme non moins que Stace à sa belle-fille.

C'est au milieu d'occupations et d'amusements pareils que l'enfant grandissait et se formait jusqu'à l'âge de nu-

[1] « Psalteria et spadicas etiam virginibus probis recusanda, » dit Quintilien, I, 10, 31.

[2] Motus doceri gaudet Ionicos
Matura virgo. . . . . .

dit Horace, *Odes*, III, 6, 22.

[3] Canentibus neniam principum liberis utriusque sexus (Suétone, *Octave*, chap. c). — Dans ses *Tristes*, II, 23, Ovide dit même :

Ipse quoque Ausonias matresque nurusque
Carmina turrigeræ dicere jussit Opi.

[4] IV, 6, 41-44.

[5] *Lettres*, IV, 19.

bilité, qui imposait aux parents le devoir de déployer toute leur sollicitude pour assurer l'avenir de leur fille, par un sortable et heureux mariage. Les jeunes filles atteignaient la majorité, nécessaire pour contracter un engagement matrimonial, avec l'accomplissement de la douzième année[1], et l'on peut admettre qu'elles se mariaient généralement entre leur treizième et seizième ou dix-septième année. Cela résulte clairement, du moins pour l'Italie, d'une multitude d'inscriptions de cette époque, païennes et chrétiennes. Il en était sans doute de même en Grèce et dans l'Asie hellénisée ; mais il y a lieu de croire que les filles se mariaient encore plus jeunes en Égypte et en Afrique, tandis qu'elles devaient attendre plus longtemps dans les provinces du nord et du nord-ouest de l'empire. En Italie même, il y a des exemples d'enfants mariées dès avant l'âge de douze ans, mais elles ne devenaient, dans ce cas, épouses légitimes que du moment où elles atteignaient cet âge[2]. Ainsi Octavie, la fille de Claude et de Messaline, étant, quand elle périt assassinée, en 62 après J.-C., dans sa vingtième année[3], n'avait que sept ans quand on la fiança, en l'an 49, et onze lorsqu'on la maria, en 53 après J.-C., au jeune Néron, âgé de seize ans[4]. Une femme arrivée à l'âge de vingt ans,

[1] Une épitaphe, chez Mommsen (I. R. N. 1603), porte :

> Bis mihi jam senos ætas compleverat annos,
> Spemque dabat thalami conjugiumque (mihi).

[2] Plutarque, *Parallèle de Lycurgue et de Numa*, 4, 2. — Pomponius (*Digeste*, XXIII, 2, 4) dit positivement : Minorem annis duodecim nuptam tunc legitimam uxorem fore apud virum quum explesset duodecim annos. — Voir aussi Tertullien, *De virgine velanda*, 11.

[3] Tacite, *Annales*, XIV, 64.

[4] *Ibid.*, XII, 9 et 58.

sans être devenue mère, était déjà passible des peines décrétées par Auguste contre le célibat et le manque d'enfants. La dix-neuvième année révolue pouvait donc être considérée comme la dernière limite pour contracter mariage, dans une condition normale. Les inscriptions, plus rares, qui accusent chez les femmes un nombre d'années supérieur, à l'époque de leur hyménée, outre qu'il est possible qu'elles concernent en partie des veuves, se rapportent en général à des filles appartenant aux classes moyennes et inférieures, où le manque de dot, l'indigence même, peuvent avoir formé obstacle à l'établissement matrimonial.

Dans cette question, la volonté des parents était sans doute souveraine et d'un poids décisif pour la fille, bien que le consentement de celle-ci fût nécessaire pour la fiancer et la marier[1]. L'inexpérience de son jeune âge déjà, même abstraction faite du mode d'intervention si impératif de la puissance paternelle, ne permet guère d'admettre qu'il en fût autrement. Aussi, la conclusion d'un mariage n'était-elle certes très-souvent que l'affaire d'un simple accord entre les deux familles. Une lettre de Pline le Jeune donne quelques indications sur les points regardés, dans les bonnes familles des classes supérieures, comme les plus déterminants pour le choix d'un gendre. Son ami Junius Mauricus l'avait prié de lui proposer un mari pour la fille d'un frère, Arulénus Rusticus. Pline désigne un de ses propres amis plus jeune que lui, Minucius Acilianus, qui ne devait guère avoir moins de trente ans, peut-être même plus que cet âge, puisqu'il avait déjà rempli des fonctions de préteur. Il

[1] Mais, dit Ulpien (*Digeste*, XXIII, 1, 12) : Quæ patris voluntati non repugnat, consentire intelligitur. Tunc autem solum dissentiendi a patre licentia filiæ conceditur, si indignum moribus vel turpem sponsum ei pater eligat.

était natif de Brescie, une des villes de la haute Italie dans lesquelles on tenait encore aux bonnes mœurs de l'ancien temps. Son père comptait parmi les notabilités de l'ordre équestre; sa grand'mère était une femme d'une profonde austérité; son oncle, un excellent homme : en un mot, il n'y avait, dans toute la famille, rien absolument qui pût offusquer Mauricus. Le recommandé, suivant le portrait de Pline, était un homme de beaucoup d'activité, d'une grande énergie et cependant d'une modestie exemplaire. Il avait une noble figure, tout l'extérieur d'un bel homme, le teint frais et coloré de la santé, une prestance sénatoriale, autrement dit un air des plus distingués. « Ce sont, » poursuit l'auteur de la lettre, « de ces qualités qu'il ne faut pas dédaigner, car elles constituent en quelque sorte le prix dû à la chasteté d'une jeune fille. Je ne sais pas si je dois ajouter que le père est possesseur d'une très-belle fortune; car, en ne songeant qu'à la personne à qui je propose un gendre, je pourrais presque me croire obligé de me taire sur ce point; mais, quand je considère l'état de nos mœurs et de nos institutions politiques, ainsi que le poids dont y pèse tout particulièrement la fortune, il me semble, d'autre part, que je ne saurais pourtant passer cette question sous silence. C'est qu'en effet, lorsqu'on pense aux enfants à venir et surtout à l'éventualité d'une postérité nombreuse, il faut absolument faire entrer ce point aussi en ligne de compte, dans le choix d'un époux[1] ». Or, bien avant Pline, Horace[2] avait dit :

> Scilicet uxorem cum dote fidemque et amicos
> Et genus et formam regina Pecunia donat.

[1] Pline, *Lettres*, II, 14.
[2] *Épitres*, I, 6, 36.

Et s'écria de même Juvénal[1] :

> **Quis gener hic placuit censu minor atque puellæ**
> **Sarcinulis impar! . . . .**

Leur époque ne fut rien moins que l'âge d'or du sentiment.

Souvent les filles étaient fiancées encore enfants[2]. Vipsanie Agrippine, fille d'Agrippa et de Pomponia, fut, dès sa première année, promise à Tibère[3]. Une des filles de Séjan, mise à mort après la chute de son père, sur un sénatus-consulte, avait été fiancée à un fils de Claude, Drusus, qui périt peu de jours après les fiançailles, étouffé par une poire; tous les deux étaient encore des enfants[4]. Claude, qui avait d'abord promis sa fille Octavie, déjà mentionnée plus haut, à L. Silanus, la fiança en 49 à Néron; le mariage fut toutefois, comme on l'a vu, reculé jusqu'à ce que Néron eût seize ans[5]. Tout se négociait ordinairement par voie d'intermédiaires[6]. La langue latine n'a point de terme spécial pour la demande en mariage. Les jeunes aspirants, ou ceux qui

[1] III, 161.

[2] Dion Cassius, LIV, 16. — Voyez aussi Suétone, *Octave*, chap. XXXIV. — Voici dans le *Digeste* (XXIII, 1, 14) l'avis de Modestin à cet égard : In sponsalibus contrahendis ætas contrahentium definita non est, ut in matrimoniis; quapropter et a primordio ætatis sponsalia effici possunt, si modo fieri ab utraque persona intelligatur, id est, si non sint minores quam septem annis.

[3] Cornélius Népos, *Atticus*, chap. XIX.

[4] Tacite, *Annales*, V, 9. — Dion Cassius, LVIII, 11. — Suétone, *Tibère*, chap. LXI, et *Claude*, chap. XXVII.

[5] Tacite, *Annales*, XII, 3, 9 et 58. — Dans Juvénal (III, 111), le jeune fiancé (*sponsus levis adhuc*) paraît logé dans la maison du beau-père.

[6] Ulpien (*Digeste*, XXIII, 1, 18) dit à ce sujet : In sponsalibus constituendis parvi refert, per se et coram, an per internuntium vel per epistolam, an per alium hoc factum sit, et fere plerumque conditiones interpositis personis expediuntur.

venaient demander pour eux, ne s'adressaient pas à la jeune fille, mais à ses parents ou tuteurs. Nous avons déjà vu que les fiançailles étaient célébrées comme une grande fête [1]; mais elles ne changeaient rien dans les rapports entre les futurs époux et ne leur procuraient guère l'occasion d'apprendre à se connaître mieux qu'auparavant [2].

Les idées du temps ne plaçaient pas les fiancés dans une condition à part. Ni les Romains ni les Grecs n'ont jamais partagé le sentiment, si vivement exprimé dans les mœurs germaniques, qui prête à la fiancée une espèce d'auréole, en consécration du changement d'état de la vierge, appelée à passer de cette condition à celle d'épouse. Entre autres cadeaux de circonstance, le fiancé faisait présent à sa future, en gage de sa fidélité, d'une simple bague en fer, sans l'ornement de la moindre pierre fine; mais il ne recevait pas même de bague d'elle en retour [3].

[1] Cicéron, *ad Quint. fr.*, II, 6. — Festus, éd. M., p. 343. — Sénèque, *De beneficiis*, IV, 39, 3. — Pline le Jeune, *Lettres*, I, 9. — Suétone, *Auguste*, chap. LIII (in turba sponsaliorum die vexatus). — Tertullien, *De idol.*, 16.

[2] Sénèque, *De matrim.* — Dans S. Jérôme, *ad Jovinian.*, I, p. 190, etc. (Haase, III, p. 429), on lit : Adde quod nulla est uxoris electio, sed qualiscumque obvenerit, habenda. Si iracunda, si fatua, si deformis, si fœtida, quodcumque vitii est, post nuptias discimus. Equus, asinus, bos et vilissima mancipia, vestes quoque et lebetes, sedile ligneum, calix et urceolus fictilis probantur prius et sic emuntur : sola uxor non ostenditur, ne ante displiceat quam ducatur.

[3] Sur ces cadeaux, voyez *Digeste*, XVI, 3, 25 : Die sponsaliorum aut postea res oblatas puellæ, etc. ; *Vie de Maximin le Jeune*, chap. I : Desponsata illi erat Junia Fadilla... manserunt autem apud eam arræ regiæ... monolinum de albis novem, reticulum de prasinis undecim, dextrocherium cum costula (?) de hyacinthis quatuor, præter vestes auratas et omnes regias, cæteraque insignia sponsaliorum. — Voir aussi *Code de Justinien*, V, 1-3, et *Code Théodosien*, III, 5; enfin, sur la bague des fiançailles en particulier, Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 12; Juvénal, VI, 25; *Digeste*, XXIV, 1, 36, 1.

Ce n'était pas la fiancée même qui s'engageait, c'étaient les personnes sous la puissance desquelles elle se trouvait.

A l'approche des noces, toute la maison n'était occupée et préoccupée que de l'achat des bijoux et des parures nuptiales, du trousseau, ainsi que du choix, de la composition et de l'équipement de la domesticité destinée à suivre la jeune femme dans sa nouvelle demeure. Pline le Jeune [1] mentionne la garde-robe, les perles et les pierreries comme des objets à fournir par le père de la fiancée. Le même [2], à l'occasion de la noce d'une fille de Quintilien, lui envoie 50,000 sesterces, pour que, dit-il, sa toilette et sa suite répondent à la condition du mari [3]. La jeune fille disait adieu à son passé, en vouant ses poupées et autres jouets aux divinités qui avaient protégé son enfance [4].

Venait enfin le jour où la mère se chargeait de parer sa fille, pour l'importante cérémonie [5]. La partie principale de la parure de noce consistait en une pièce d'étoffe carrée et couleur de feu, que l'on posait sur la tête

[1] *Lettres*, V, 16.

[2] *Ibid.*, IV, 32.

[3] Sénèque, *De matrim.*, éd. Haase, III, 429, dit : Honoranda nutrix ejus (uxoris) et gerula, servus paternus et alumnus et formosus assecla et procurator calamistratus et in longam securamque libidinem exsectus spado, etc.

[4] Veneri donatæ a virgine pupæ. (Perse, II, 70.)

[5] Claudien, sous Honorius, décrit ainsi cette toilette :

Ac velut officiis trepidantibus, ora puellæ
Spe propiore tori mater solertior ornat
Adveniente proco, vestesque et cingula comit
Sæpe manu, viridique angustat jaspide pectus,
Substringitque comam gemmis, et colla monili
Circuit, et baccis onerat candentibus aures.

et rabattait derrière et des deux côtés, de manière à ne laisser que le visage de la fiancée à découvert[1].

Dès le point du jour, les demeures des deux fiancés se remplissaient d'amis, de parents et de clients[2], qui servaient en même temps de témoins à la signature du contrat de mariage. Il fallait alors dix témoins, comme plus tard encore. Les deux maisons étaient splendidement illuminées, surtout l'atrium, dans lequel on ouvrait les armoires renfermant les images des ancêtres[3], et que l'on ornait de tentures en tapisserie, de couronnes et de ramée verte[4]. Une dame, chargée de conduire la fiancée, joignait les mains du couple, qui s'approchait alors de l'autel, pour y offrir un sacrifice aux dieux, auxquels on sacrifiait également dans les temples. Les rues où devait passer le cortége nuptial étaient encombrées d'une foule curieuse. Il paraît qu'on y dressait même quelquefois des tribunes, pour plus de commodité[5]. Anciennement, on attendait,

[1] Segmenta et longos habitus et flammea sumit.
(Juvénal, II, 129.)

[2] Stace, *Silves*, II, 1,229, etc. — Juvénal, II, 132.

[3] Sénèque, *Controv.*, VII, 21, p. 222, Burs. : Indicit festum diem, aperire jubet majorum imagines.

[4] Stace, *Silves*, 236. — Juvénal, VI, 239. — Lucain, préface, II, 354. — Claudien, *Noces d'Honorius et de Marie*, 206, etc. — Apulée, *Métamorphoses*, IV, 81 : « Consensu parentum, tabulis etiam maritus nuncupatus, ad nuptias officio frequenti cognatorum et affinium stipatus, templia et ædibus publicis victimas immolabat. Domus tota lauris obsita, tædis lucida, constrepebat hymenæum. Tunc me gremio suo mater infelix tolerans mundo nuptiali decenter ornabat. » Cette description ne contient évidemment que ce qui était généralement usité. — Voir aussi Tacite, *Annales*, XI, 27.

[5] On ne saurait du moins donner une autre explication de ce vers de Juvénal (VI, 79) :

Longa per angustos figamus compita vicos.

pour conduire la fiancée dans la maison de son époux, le moment où l'étoile du soir apparaissait au firmament; cet usage était tombé, mais toujours encore la fiancée était menée à la lueur des flambeaux au domicile conjugal [1]. Il y a même lieu de croire qu'on illuminait quelquefois les maisons sur son passage. On allumait des feux de joie aux environs, comme cela se voit encore aujourd'hui, lors des fêtes célébrées dans les grandes maisons, à Rome [2]. Le son des flûtes se mêlait aux chants d'allégresse. On élevait la fiancée en triomphe, pour lui faire franchir le seuil de sa nouvelle maison, et, à moins que le repas de noce n'eût déjà été servi dans la maison de ses propres parents, la fête se terminait par un festin dans celle du jeune époux, à côté duquel la mariée prenait place et se tenait couchée à table [3]. Auguste avait cherché à modérer par une loi le luxe de ces repas; elle portait que la dépense pour la noce et les fêtes qui s'ensuivaient ne devait pas dépasser 1,000 sesterces, somme tellement exiguë qu'on a peine à croire que cette disposition ait été jamais observée [4]. Les frais de ce festin, abstraction faite de ce que l'on dépensait pour régaler la foule et en distributions d'argent aux clients, étaient encore augmentés par l'usage d'offrir également un présent en argent aux convives, en reconnaissance de l'honneur fait par eux à la maison, usage qui, selon toute probabilité, existait déjà

[1] Præluxere faces, velarunt flammea vultus. (Martial, XII, 42, 3.)

[2] Tel est du moins le sens probable de ces expressions de Stace (*Silves*, 231) : Effulgent compita flammis.

[3] Gremio jacuit nova nupta mariti (Juvénal, II, 120). — Voir aussi Tacite, *Annales*, XI, 29, et Dion Cassius (XLVIII, 44), sur le repas de noce, lors du mariage d'Auguste avec Livie.

[4] Aulu-Gelle, II, 24.

au deuxième siècle de notre ère, à Rome [1]. Les couples qui désiraient s'épargner l'ennui de ces fêtes bruyantes et la charge des grandes dépenses, célébraient leur mariage dans la retraite d'un séjour champêtre ; ce qui leur procurait, en outre, l'avantage d'échapper aux nombreuses et gênantes invitations à une suite de festins, dont on accablait d'ordinaire les nouveaux mariés, pour leur faire honneur. Ce qu'Apulée raconte de son mariage devait se pratiquer de même à Rome, dans les cas semblables [2].

L'entrée dans le mariage, vu la grande jeunesse des femmes, devait en général être pour elles comme le brusque saut d'une condition de dépendance absolue à une liberté illimitée, un soudain et immense élargissement de l'horizon de leur existence. En effet, il y a lieu d'admettre, ne fût-ce que par analogie avec l'usage observé présentement dans les pays du Midi, qu'à Rome aussi les filles non mariées étaient tenues dans un séquestre assez rigoureux, partout où l'on tenait aux bonnes mœurs. Il y a même quelques témoignages positifs de ce fait [3]. D'autre part, il

[1] Il est difficile d'admettre qu'il fût appliqué aux noces du temps de Juvénal, malgré le vers 128 de sa première satire, car il n'aurait pu se dispenser, semble-t-il, d'en faire mention dans cet autre passage de la sixième, vers 202, etc. :

> . . . . Ducendi nulla videtur
> Causa nec est quare cenam et mustacea perdas
> Labente officio crudis donanda. . . . .

[2] Voici textuellement ce passage (*Apol.*, 539) : Quippe ita placuerat, in suburbana villa potius ut conjungeremur, ne cives denuo ad sportulas convolarent : quum haud pridem Pudentilla de suo quinquaginta millia nummum in populum expunxisset ea die, qua Pontianus uxorem duxit et hic puerulus toga est involutus. Præterea ut conviviis multis ac molestis supersederemus, quæ ferme ex more novis maritis obeunda sunt. »

[3] Comme celui de Varron *ap. Non.*, 247, 18 (Oehler, satire Ménip-

est vrai, Martial[1] mentionne la présence d'une jeune fille à un festin, et Ovide, dans ses *Tristes*[2], dit, à propos des représentations du théâtre et même de celles des mimes :

> Nubilis hos virgo, matronaque virque puerque
> Spectat, et e magna parte senatus adest.

Mais il est permis de croire qu'en général ce n'était pas l'usage de conduire les jeunes filles à ces spectacles.

Naguère encore claquemurées dans l'espace étroit d'une chambre d'enfants, les filles des nobles maisons se voyaient ainsi, tout à coup, transportées dans un monde de jouissances sans bornes à leurs yeux, ainsi que tout rempli de merveilles, de splendeurs et d'attraits pour elles. Traditionnellement, la coutume et les mœurs ne les excluaient pas plus de cette variété infinie de plaisirs et de divertissements, qui leur étaient offerts, incessamment et à profusion, par ce monde nouveau, qu'elles ne les protégeaient contre les tentations et les dangers multiples qu'il renfermait aussi d'autre part. Dans leur intérieur, les femmes tenaient une place qui leur donnait une grande indépendance. L'ancien droit qui avait, en ce qui concerne la famille, conféré, chez les Romains, au maître de la maison, le pouvoir le plus absolu sur tous les siens, s'étant peu à peu relâché, dans le cours des siècles, et à la fin complétement détraqué, la loi avait complété l'émancipation des femmes en leur attribuant la propriété de leurs apports. Dans ce qu'on appelait le mariage libre, devenu, sous l'em-

pée, II, 2) : Virgo de convivio abdicatur ideo, quod majores nostri virginis acerbæ aures Veneris vocabulis imbui noluerunt.

[1] X, 98, 3.

[2] II, 501.

pire, la forme ordinaire du mariage, la dot seule se réunissait à la fortune du mari, dont les droits étaient sujets à des restrictions, même à cet égard; la femme conservait la propriété de tous ses autres biens, tant mobiliers qu'immobiliers, dont le mari n'avait même pas en droit l'usufruit. Aussi abusait-on étrangement de l'inviolabilité de ces biens, insaisissables dans les cas de banqueroute frauduleuse. Quand le mari, suspendant ses payements, avait disposé du restant de sa propre fortune en faveur de sa femme, avant de s'être déclaré lui-même insolvable, les créanciers perdaient tout recours sur ces biens[1].

Souvent les femmes riches avaient leur homme d'affaires ou procureur attitré, qui était naturellement aussi jusqu'à un certain point leur confident. Des inscriptions parvenues jusqu'à nous en témoignent. Il s'en est trouvé une à Sestinum, dans l'Ombrie, décernée à une dame du nom de Pauline, *ob merita ejus,* par un certain Petronius Justus, son ami et procureur[2]. Une autre du grammairien Pudent, procureur de Lépida, qui, fiancée

[1] Apulée, *Apol.*, 523, dit : Nam cum undique versum tabulis flagitarctur et quasi insanus ab omnibus obviis tenerctur, Pax, inquit; negat posse dissolvere; anulos aureos et omnia insignia dignitatis abjicit; cum creditoribus depaciscitur. Pleraque tamen rei familiaris in nomen uxoris callidissima fraude confert; ipse egens, nudus, sed ignominia sua tectus reliquit Rutlno huic, non mentior, HS tricies devorandum. — Stewech. ajoute : Fraudem istius Rufini norunt quoque nostri temporis mercatores, quos videmus uxores domum ducere dote lautiore interdum quam vel maritus accipere dignus sit, vel socer potens persolvere, etc. — Voir aussi *Digeste*, XLII, VIII (IX) : Quæ in fraudem creditorum facta sunt, ut restituantur; *Ibid.* (dans Ulpien, livre LXXIII, ad edictum), § 14 : Si, quum mulier fraudandorum creditorum consilium iniisset, marito suo eidemque debitori in fraudem creditorum acceptum debitum fecerit dotis constituendæ causa, locum habet hæc actio. — Voir en outre *Ibid.*, 17, § 2; 18; 25, § 1.

[2] *Bull. de l'Inst.*, 1856, p. 141, 4.

d'abord à L. César, devint ensuite la femme de P. Sulpicius Quirinus et fut exécutée en l'an 20[1], est très-originale[2].

Ces amis et serviteurs dévoués des dames, « absurdes et insipides » dans la société des hommes, mais « rusés et parfaits jurisconsultes » auprès des femmes, étaient le sujet de propos moqueurs déjà du temps de Cicéron[3]. Ces relations paraissaient le plus scabreuses, quand l'élu, jeune et bel homme, remplissait en même temps, auprès de la dame, le rôle de sigisbée. Il est déjà question du « beau procureur » dans un petit roman criminel de l'école des rhéteurs du temps, rapporté par Sénèque[4]. Le type du procureur frisé[5] apparaît, à la même époque, dans le personnel formant la suite de la femme, envers lequel le mari est obligé de se montrer plein d'égards. Ce personnage ne discontinue pas de faire figure dans l'entourage des femmes

[1] Tacite, *Annales*, III, 22.

[2] Elle porte, d'après Orelli, 639 :

Procurator eram Lepidæ moresque regebam.
Dum vixi mansit Cæsaris illa nurus.
Philologus discipulus.

[3] Voici le portrait qu'il fait d'Ébutius, homme d'affaires de la veuve Césennia (*Pro Cæc.*, 5, 14) : Quam personam jam cotidiana e vita cognoscitis, mulierum adsentatoris, cognitoris viduarum, defensoris nimium litigiosi, contriti ad regiam, inepti ac stulti inter viros, inter mulieres periti juris et callidi, hanc personam imponite Æbutio.

[4] A savoir : Mortna quidem uxore, ex quo filinm babebat, duxit aliam; sustulit ex ea filium. Habebat procuratorem in domo speciosum. Cum frequenter essent jurgia novercæ et privigni jussit eum emigrare. Ille trans parietem babitationem condnxit. Rumor erat de adulterio procuratoris et matris familiæ. — Le mari ayant été ensuite assassiné, le soupçon tomba naturellement sur le procureur (Sénèque, *Controv.*, VII, 20, éd. Bursian).

[5] Procurator calamistratus (Sénèque, *De matrim.*, éd. Haase, III, 429).

riches, jusque dans les derniers temps de l'empire[1]. « Quel est, » demande Martial[2] à un mari complaisant, « ce damoiseau bouclé qui ne bouge pas des côtés de votre femme, qui a continuellement quelque chose à lui chuchoter à l'oreille et toujours le bras droit passé autour de son siége? Il s'occupe des affaires de votre femme, me dites-vous; eh! c'est bien des vôtres qu'il se mêle, homme candide que vous êtes. »

Il est dans la nature des choses que des femmes, dans une position aussi indépendante, devaient souvent prendre les rênes du gouvernement de toute la maison et arriver ainsi à dominer leur époux, dans toute la force du terme. Horace[3], dans sa description des mœurs primitives des Scythes, relève, comme un trait caractéristique, que chez eux la femme ayant de la fortune ne domine pas son mari. « Vous me demandez, dit Martial[4], pourquoi je ne veux pas épouser une femme riche? C'est que je n'ai nullement envie de devenir la très-humble servante de ma propre épouse. » Juvénal[5], aussi, ne connaissait rien d'insupportable comme une femme riche. Il paraît même que les mariages de pure comédie, auxquels des hommes sans

[1] Saint Jérôme, qui a emprunté ce type, avec beaucoup d'autres, à Sénèque, dit dans une de ses *Lettres* (54, 13) : Nec procurator calamistratus, nec formosus collactaneus, nec candidus et rubicundus assecla adhereant lateri tuo; puis (*ibid.*, 79, 9) : Non ambulet juxta te calamistratus procurator, non histrio fractus in feminam, non cantoris diaboli venenata dulcitudo, non juvenis volsus et nitidus.

[2] V, 61.

[3] *Odes*, III, 24, 19.

[4] XIII, 12. — Voir aussi *Ibid.*, XII, 75, 6, où il dit :

Horum delicias superbiamque
Et fastus querulos, Avite, malo
Quam dotis mihi quinquiens ducena.

[5] VI, 460, et 136, etc.

fortune et sans vergogne se prêtaient pour de l'argent, n'étaient pas rares; ils offraient le moyen d'éluder les lois contre le célibat et de jouir, en ménageant ainsi les dehors, d'une liberté d'autant plus grande[1]. Disons, en passant, que déjà chez les Grecs et les Romains la pantoufle était le symbole de la domination de la femme sur le mari[2].

La position des Romaines, dans la société, n'était pas moins indépendante que dans l'intérieur de la maison. Même anciennement, sous la république, elles ne furent jamais assujetties au même frein que les Grecques mariées, dont la plus grande ambition était que l'on parlât d'elles le moins possible entre hommes, soit en bien, soit en mal, et qui voyaient dans le seuil de la maison une barrière, qu'elles ne pouvaient se permettre qu'exceptionnellement de franchir sans danger pour leur réputation. Bien que, dans l'ancienne Rome aussi, les vertus domestiques fussent seulement ou principalement appréciées chez la matrone, l'usage ne l'y avait cependant jamais exclue de la société et des endroits publics. Les femmes ne craignaient pas de s'y montrer, elles fréquentaient les spectacles et elles assistaient aux festins[3]. Avec la dissolution de l'ancien régime de la famille et la disparition de l'austérité des

[1] Sénèque, éd. Haase, III, p. 434 : Namquid de viris pauperibus dicam, quorum in nomen mariti ad eludendas leges quæ contra cœlibes latæ sunt pars magna conducitur? Quomodo potest regere mores et præcipere castitatem et mariti auctoritatem tenere qui nupsit? — S. Jérôme, *Lettres*, 16 : Unde et pauperes eligunt, ut nomen tantum virorum habere videantur, qui patienter rivales sustineant : si mussitaverint, illico projiciendi.

[2] Voir Jahn, à propos d'un passage de Perse (V, 169, p. 207).

[3] Quem enim Romanorum pudet uxorem ducere in convivium, aut cujus materfamilias non primum locum tenet ædium atque in celebritate versatur? (Cornélius Népos, préface, 8.)

mœurs, prévalut de plus en plus la tendance des femmes à s'affranchir de toute contrainte extérieure, et, déjà au commencement de l'empire, c'est à peine s'il y avait encore des barrières arrêtant quelque peu les Romaines dans le rayon d'influence de leur position sociale.

Les rapports du rang et de la condition des femmes, les titres, priviléges et distinctions auxquels elles pouvaient prétendre, n'étaient pas moins exactement réglés pour elles que pour les hommes [1], comme on l'a vu p. 220.

La femme de rang sénatorial eut formellement droit, sous les Sévères, à la qualification de très-illustre (*clarissima*), qui lui était probablement déjà accordée beaucoup plus tôt, par courtoisie. Si, comme il va sans dire, l'état et le rang de la femme se réglaient ordinairement sur la position du mari, les empereurs conféraient cependant quelquefois le rang consulaire, auquel se rattachaient aussi pour elles, comme il paraît, les insignes de cette dignité, même à des dames qui n'étaient pas mariées avec des personnages consulaires [2], ou bien, mais très-rarement, ils le leur laissaient, quand même elles épousaient, en se remariant, un homme d'un rang inférieur [3]. Héliogabale éleva au rang consulaire une esclave carienne, mère de

[1] Naudet, *De la noblesse*, p. 101.

[2] D'Héliogabale, son biographe (chap. IV) dit : Fecit et senaculum, id est mulierum senatum, in quo ante fuerat conventus matronarum solemnibus duntaxat diebus, et si unquam aliqua matrona consularis conjugii ornamentis esset donata : quod veteres imperatores affinibus detulerunt, et his maxime quæ nobilitatos viros non habuerunt, ne innobilitatæ remanerent.

[3] Ulpien, livre II, *de censibus* (*Digeste*, 1, 9, 12) : Nuptæ prius consulari viro impetrare solent a Principe, quamvis perraro, ut nuptæ iterum minoris dignitatis viro, nihilominus in consulari maneant dignitate; ut scio Antoninum Augustum Juliæ Mammææ consobrinæ suæ indulsisse.

son favori Hiéroclès [1]. Il paraît que les distinctions accordées aux dames consulaires étaient très-grandes, puisqu'il y eut doute sur le point de savoir si même un personnage du rang des préfets aurait le pas sur elles, ce qu'Ulpien n'affirme pas très-clairement [2].

Lors de l'admission d'une femme dans cette première classe de la hiérarchie nobiliaire féminine, une espèce de chapitre de dames, du premier ordre sans doute (*conventus matronarum*), probablement le même que celui dont Suétone fait déjà mention, dans sa *Vie de Galba* (au chapitre V [3]), s'assemblait solennellement. Héliogabale faisait régler par ce sénat de femmes une foule de questions d'étiquette : comme, par exemple, de savoir quel devait être le costume des femmes, suivant leur rang; laquelle devait avoir le pas sur les autres, laquelle marcher au-devant de l'autre pour le baiser; à quelle espèce de voiture et d'attelage (de chevaux, d'ânes, de mulets ou de bœufs) chacune avait droit, à qui d'entre elles serait permis l'usage de la chaise à porteurs, des chaises garnies d'argent ou d'ivoire en particulier, ou bien celui des chaussures ornées d'or et de pierreries [4]. L'historien de cet empereur traite ces sénatus-consultes de ridicules. Cependant le biographe d'Aurélien dit que ce dernier crut devoir rendre aux femmes leur sénat, en y assignant les premières pla-

[1] Dion Cassius, LXXIX, 15.

[2] Ce jurisconsulte dit, livre LXII, ad edictum (*Digeste*, I, 9, 1) : Consulari feminæ utique consularem virum præferendum nemo ambigit. Sed vir præfectorius an consulari feminæ præferatur videndum. Putem præferri, quia major dignitas est in sexu virili; puis § 1 : Consulares autem feminas dicimus consularium uxores; adjicit Saturninus etiam matres, quod nec usquam relatum est, nec usquam receptum.

[3] En ces termes : (Agrippina) in conventu matronarum correpta jurgio atque etiam manu pulsata.... a matre Lepidæ.

[4] *Vie d'Héliogabale*, chap. IV.

ces aux dames qui avaient été revêtues de dignités sacerdotales [1]. Il semblerait, d'après un passage du même auteur, que cette assemblée aussi eut à s'occuper du costume [2].

Le mariage procurait aux jeunes femmes des hautes classes, qu'il délivrait de l'isolement et de la dépendance où vivait la jeune fille dans la maison paternelle, une liberté presque illimitée. Des impressions sans nombre venaient les assaillir de toutes parts, souvent jusqu'à les enivrer et brouiller entièrement leurs idées. La jeune femme s'entendait saluer avec respect, même par son mari, du nom de *domina* (donna, madame) [3], usage qui persista dans les temps chrétiens [4]. Des centaines de mains n'attendaient, pour se remuer, qu'un signe de sa part. Sa volonté, dans ce petit monde que formait toute grande maison avec ses domaines étendus, ses légions d'esclaves, sa nombreuse séquelle de clients et de subalternes, décidait de leur fortune, dans le bon ou le mauvais sens, souvent même de leur vie ou de leur mort [5]. Aussi les clients ne l'appelaient-ils pas seulement madame, mais souvent reine (*regina*),

[1] *Vie d'Aurélien* : Quæ sacerdotia senatu auctore meruissent (chap. XLIX).

[2] *Ibid.* : Calceos mulleos et cereos et albos et hederaceos viris omnibus tulit, mulieribus reliquit.

[3] Sénèque, *De matrim.* — S. Jérôme, éd. Haase, III, 429 : Vocanda domina, celebrandns natalis ejus, etc. — Épictète, *Manuel*, 40. — *Digeste*, XXXII, 41 (Scævola) : Uxorem et filiam communem heredes instituit; et uxoris fidei commisit in hæc verba : peto a te, domina uxor, ne, etc. — Voir aussi Ovide, *Tristes*, IV, 3, 9; V, 5, 1. — Suétone, *Claude*, chap. XXXIX. — Orelli, 2663. — Renier, *Inscript. de l'Algérie*, 624.

[4] De Rossi, *Inscriptions chrétiennes*, 78 (344) : Dominæ conjugi Tigridi.

[5] Juvénal, VI, 212, etc.

comme il appert d'une dédicace de Martial à Polla Argentaria, veuve de Lucain [1].

La jeune dame voyait autour d'elle les jeunes gens et les hommes à cheveux gris, les savants et les braves, les hommes de mérite et ceux de grande naissance briguer à l'envi ses bonnes grâces [2]. Quels que fussent ses titres à la prétention d'être admirée, beauté, esprit, talent, instruction, elle était sûre d'un brillant succès. Dans les cercles où l'introduisait le mariage, la vanité et la coquetterie trouvaient leur pleine et entière satisfaction ; l'intrigue, son terrain le plus favorable ; la passion, les excitations les plus fortes ; la galanterie, des ressources inépuisables, pour varier ses plaisirs ; et l'ambition, les plus grandes perspectives. Combien ne vit-on pas de femmes de noble maison s'asseoir en secondes noces sur le trône impérial !

Nous ne manquons, il est vrai, ni de données sur des faits significatifs, ni d'appréciations générales des contemporains, pour juger de l'état des mœurs des femmes, aux diverses époques de la période qui nous occupe. Les appréciations sont, généralement et sans exception, défavorables ; cependant, il faut avouer qu'elles réveillent de la défiance par cette rigueur absolue même, qui fait hésiter à les admettre sans critique. Ainsi, au rapport d'un homme de la gravité et de l'autorité de Pline l'Ancien, c'en était fait de la chasteté à Rome, depuis l'époque de la censure de

[1] Martial, X, 64 :

Contigeris, regina, meos si forte libellos, etc.

[2] Nihil lutum est in quod totius populi vota suspirant : alius forma, alius ingenio, alius facetiis, alius liberalitate sollicitat : aliquo modo vel aliquando expugnatur quod undique incessitur. (Sénèque, éd. Haase, III, p. 429.)

M. Messalla et de C. Cassius [1]. A la profonde et terrible subversion de toutes les idées morales, qui fut l'effet le plus désastreux des longues guerres civiles, il n'y avait, d'abord, possibilité d'apporter remède qu'extérieurement. Quand, en l'an 18 avant notre ère, Auguste fulminait contre le célibat, ou se récriait au sénat contre l'inconduite des femmes [2], les déclamations pathétiques d'Horace [3], comme les plaintes élégiaques de Properce [4], s'accordaient avec les plaisanteries les plus risquées d'Ovide [5], sur ce point que la vertu des femmes était, de leur temps, chose introuvable à Rome.

Des plaintes semblables se renouvellent continuellement, dans les temps postérieurs. Sénèque loue sa mère de ne pas s'être ravalée par l'impudicité, le plus grand mal du siècle, au niveau de la majorité des femmes [6]. Quiconque, dit-il dans un autre passage [7], ne s'est pas fait remarquer par une liaison galante, ou ne fait pas une rente à quelque femme mariée, est méprisé des dames

[1] *Hist. nat.*, XVII, 245 : M. Messallæ, C. Cassii censorum lustro, a quo tempore pudicitiam subversam Piso gravis auctor prodidit.

[2] Dion Cassius, LIV, 16.

[3] *Odes*, III, 6, 17 etc.; 24, 20.

[4] II, 6, 25; 32, 49 etc.; III, 12, 17; 13, 23 :

> Hic genus infidum nuptarum, hic nulla puella,
> Nec fida Euadne, nec pia Penelope.

[5] Comme dans les *Amours*, par exemple, I, 8, 43 :

> Ludite formosæ, casta est quam nemo rogavit :
> Aut, si rusticitas non vetat, ipsa rogat.

Et *ibid.*, III, 19, mais surtout III, 4, 37 :

> Rusticus est nimium quem lædit adultera conjux,
> Et notos mores non satis urbis habet.

[6] *Consolations à Helvie*, 16, 3, et *à Marcie*, 24, 3.

[7] *De Beneficiis*, I, 9, 3.

et regardé comme un amateur de servantes. Quand Vespasien prit les rênes du gouvernement, la licence et la luxure avaient, au rapport de Suétone [1], envahi la société, par suite du manque de lois pénales répressives, auquel le nouvel empereur se mit en devoir de suppléer de son mieux [2]. Tacite [3] loue en Germanie ce contraste avec Rome que l'on n'y rit pas du vice et que séduire, ou se laisser séduire, ne s'y appelle pas suivre l'esprit du temps. Si un Martial [4] se permet de dire qu'il n'y a pas à Rome une femme qui ne se donne :

> Quæro diu totam, Safroni Rufe, per urbem,
> Si qua puella neget; nulla puella negat,

il faut, quelque largement qu'on fasse la part de l'exagération que comporte ce genre de plaisanterie, admettre pourtant un fond de réalité qui le motivait, et les descriptions obscènes de la sixième satire de Juvénal, bien que la charge y soit poussée jusqu'à la bouffonnerie, devaient nécessairement aussi se fonder sur maint exemple du genre de turpitudes qu'il signale. Marc Aurèle se vit obligé de prendre des mesures contre la luxure des femmes et des jeunes gens de la noblesse [5]. Dion Cassius [6], consul, après la publication des lois rendues par Septime Sévère contre l'adultère, trouva sur les registres l'inscription de trois mille plaintes formées pour pareille

[1] *Vespasien*, chap. XIII.
[2] Gravibus senatus decretis libido feminarum coercita (Tacite, *Annales*, II, 85); et ailleurs : Auctor fuit senatui decernendi ut quæ se alieno servo junxisset ancilla haberetur.
[3] *De Mor. Germ.*, chap. XIX.
[4] IV, 71.
[5] *Hist. Aug. Vie de Marc Antonin*, chap. XXIII.
[6] LXXVI, 16.

cause. Dans l'antiquité déjà les cornes avaient, dans le langage symbolique, la même signification qu'aujourd'hui, y servant aussi à désigner le malheur des maris trompés [1].

Bien des témoignages de contemporains, comme ceux que nous venons de rapporter, peuvent, il est vrai, ne reposer que sur des observations passagères, superficielles, ou purement individuelles, et n'avoir été souvent que l'expression d'un moment d'humeur, d'un dépit ou d'autres fâcheuses impressions. Il est évident aussi qu'on y a beaucoup visé à l'effet, en les chargeant des couleurs dans lesquelles se complaisaient des esprits imbus de la rhétorique du temps; mais il n'y a pas non plus, d'autre part, manque de faits et de symptômes desquels il faut bien conclure à des progrès très-alarmants de la corruption. Rappelons avant tout la frivolité coupable, engendrée et entretenue par la facilité du divorce, la légèreté avec laquelle se faisaient et se défaisaient les mariages [2]. Si Sénèque [3] dit qu'il y avait des femmes qui comptaient leurs années non d'après les consulats, mais d'après leurs maris, et Juvénal [4], que beaucoup de femmes, ne se faisant pas scrupule de divorcer, avant même que la ramée verte, ornant la porte à leur entrée dans la maison nuptiale, ne fût desséchée, arrivaient ainsi jusqu'à compter huit maris en cinq ans; si Tertullien [5] en-

[1] Saumaise, sur Tertullien, *De pall.*, p. 301, etc.

[2] Suétone, *César*, chap. XLIII : Diremit nuptias prætorii viri, qui digressam a marito post biduum statim duxerat, quamvis sine probri suspicione. — Le même, *Tibère*, chap. XXXV : Alium et quæstura removit, quod uxorem pridie sortitionem ductam postridie repudiasset.

[3] *De Beneficiis*, III, 16, 2.

[4] *Sat.*, VI, 223.

[5] *Apol.*, 6. — Voir aussi Martial, VI, 7 :

Aut minus, aut certe non plus tricesima lux est,
Et nubit decimo jam Telesilla viro.

core assure que les femmes de son temps ne se mariaient, en quelque sorte, que pour se ménager l'occasion de divorcer, ce sont là évidemment des exagérations, amères ou badines; mais il n'en fallait pas moins que la réalité fût bien triste, pour qu'elle conduisît naturellement à des exagérations pareilles.

Il ne faut pas oublier que l'esclavage aussi exerçait à Rome, comme partout, la plus déplorable influence sur la moralité conjugale. Si c'était là une des raisons qui avait fait, de tout temps, juger avec beaucoup d'indulgence l'infidélité des maris, il était naturel aussi que, par suite des fâcheux progrès constatés dans le sens du relâchement des mœurs et de l'émancipation des femmes, celles-ci prétendissent de plus en plus à jouir de la même liberté que les hommes, ou prissent du moins la violation de la foi conjugale par leurs maris pour excuse de leurs propres déportements[1]. Il y avait sans doute aussi, pour elles, une tentation dans la certitude de trouver toujours à choisir, parmi leurs esclaves, des amants soumis et discrets, et tout porte à croire que les liaisons de l'espèce n'étaient nullement de rares exceptions[2]. «Votre femme,» est-il dit dans une épigramme

[1] Juvénal, *Sat.* VI, 281 :

Olim convenerat, inquit,
Ut faceres tu quod velles, nec non ego possem
Indulgere mihi.

[2] Pétrone, c. XLV, mentionne : Dispensatorem Glyconis, qui deprehensus est, cum dominam suam delectaretur. — Citons aussi c. CXXVI, ainsi que ces vers de Martial (VI, 39) :

Pater ex Marulla, Cinna, factus es septem
Non liberorum : namque nec tuus quisquam,
Nec est amici filiusve vicini,
Sed in grabatis tegetibusque concepti
Materna produnt capitibus suis furta.

de Martial[1], « vous appelle un coureur de servantes, lorsqu'elle est elle-même un tendron de porteurs de litière; vous n'avez mutuellement rien à vous reprocher. »

Mais les femmes étaient encore exposées à d'autres influences corruptrices de la nature la plus pernicieuse. N'appuyons pas trop sur les effets démoralisants de certaine littérature; cependant, on est fondé à considérer comme des symptômes d'une effrayante dépravation des productions comme les élégies et l'*Art d'aimer* d'Ovide, qui surpassent peut-être en immoralité, du fond plus encore que de la forme, tout ce qui a été écrit dans ce genre. On peut attribuer une influence plus dépravante encore que celle de la littérature à la licence déployée dans les œuvres et les décorations de l'art. Déjà Properce[2] se plaignait des images et peintures murales qui pervertissaient les femmes et les jeunes filles, à force de blesser leurs yeux candides. Mais le pis, sans contredit, c'étaient les fascinations des spectacles et les excitations des festins, signalés les uns et les autres par Tacite[3], comme les deux plus grands dangers menaçant l'innocence et la pureté des mœurs.

La passion pour les spectacles est une des faiblesses qui ont été le plus reprochées aux Romaines de cette époque.

Utque magis stupeas, ludos Paridemque reliquit,

dit Juvénal d'une dame du temps[4]. Stace aussi impute à

[1] XII, 58.

[2] II, 6, 27-34. — Voir aussi Sénèque, *Controv.*, V, 33, p. 250, éd. Schott, et Raoul-Rochette, *Peinture antique*, p. 263, etc.

[3] *Germ.*, c. XIX : Ergo sæptæ pudicitia agunt, nullis spectaculorum illecebris, nullis conviviorum irritationibus corruptæ.

[4] *Sat.*, VI, 87.

l'amour des spectacles la répugnance de sa femme à quitter Rome, quand il lui dit [1] :

> Cur hoc triste tibi? Certe lascivia cordi
> Nulla nec aut rapidi mulcent te prœlia circi,
> Aut intrat sensus clamosa turba theatri.

Cette passion ne dérivait pas seulement de la curiosité, mais aussi, comme dit Ovide dans un passage connu, du désir des femmes de se montrer. Comparant, dans l'*Art d'aimer* [2], l'affluence de toutes ces femmes parées au théâtre à des fourmilières, ou à des essaims d'abeilles, il termine par ce vers :

> Sic ruit in celebres cultissima femina ludos.

Jamais elles ne se paraient plus richement et avec plus de soin que pour les spectacles [3] : n'était-ce pas en ces lieux d'étalage de ce qu'il y avait de plus éblouissant dans les magnificences de la Rome impériale, qu'elles étaient sûres de trouver le plus grand et le plus brillant cercle d'admirateurs? Si de graves historiens comme Tacite ět Dion Cassius n'ont pas dédaigné de mentionner le man-

[1] *Silves*, III, 5, 15.
[2] I, 93-100.
[3] Tertullien, *Des spectacles*, chap. XXV : Imo in omni spectaculo nullum magis scandalum occurrit, quam ipse ille mulierum et virorum accuratior cultus. Ipsa consensio, ipsa in favoribus aut conspiratio aut dissensio inter se de commercio scintillas libidinum conflatullant. Nemo denique in spectaculo ineundo (quidquam ?) prius cogitat nisi videri et videre. — Dans un conte d'Apulée (*Métamorphoses*, VI, 16), Vénus demande de l'huile cosmétique, parce que, dit-elle, « me necesse est indidem delitam theatrum deorum frequentare. » — Voir aussi Plutarque, *Consol. ad uxorem*, chap. IV, p. 619.

teau tissu d'or dans lequel l'impératrice Agrippine parut à la représentation d'un combat naval sur le lac Fucin, pièce à grand spectacle dont les splendeurs firent tellement sensation que Pline l'Ancien aussi crut devoir en parler [1], on peut se figurer avec quelle curiosité les femmes se regardaient et s'examinaient mutuellement, quels efforts de toilette elles faisaient pour paraître avec le plus d'éclat possible. Ce n'était quelquefois, il est vrai, qu'un éclat d'emprunt. A Rome, où la manie du *far figura,* si profondément enracinée dans le caractère italien, trouvait le plus d'aliment, où il y avait des milliers de gens voulant paraître supérieurs à leur condition, tout était à louer, jusqu'à ces bagues que de rusés avocats (voir page 247) passaient à leurs doigts, quand ils se chargeaient de la défense d'un client, afin d'obtenir de lui des honoraires plus élevés [2]. Parmi les objets que les dames dont la cassette était vide louaient ainsi, pour se montrer au théâtre, Juvénal nomme des effets d'habillement, des coussins, une vieille duègne, une femme de chambre blonde et tout le personnel d'escorte [3]. La chaise à porteurs, après que l'on en avait retiré les brancards, servait de siége à l'amphithéâtre [4].

Par la présence de tant de femmes, les spectacles gagnaient naturellement aussi un puissant attrait pour la jeunesse masculine. Properce [5] se réjouit de la détermination de Cynthie d'aller à la campagne, où elle ne court

[1] *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 63. — Tacite, *Annales*, XII, 56. — Dion Cassius, LX, 33.
[2] Juvénal, *Sat.*, VII, 143.
[3] *Ibid.*, VI, 350.
[4] Dittricus, *De cathedris feminarum romanarum*, p. 14, etc.
[5] II, 19, 9.

aucun risque d'être pervertie par les spectacles, et Ovide recommande ceux-ci comme particulièrement propices aux intrigues d'amour. Au théâtre et à l'amphithéâtre, les hommes, depuis le temps d'Auguste, durent, il est vrai, se contenter de promener leurs regards sur les rangs de siéges supérieurs, exclusivement assignés aux dames ; mais, au cirque, elles étaient assises au milieu des hommes. « C'est un endroit, » dit Juvénal [1], « bon pour les jeunes gens d'âge à faire chorus avec les clameurs du public, à engager des paris à outrance et à se pavaner aux côtés d'une jeune femme parée. » C'est là surtout qu'on se liait facilement, à la faveur de l'intérêt égal qu'on prenait au spectacle et des nombreux petits services que l'on était à même de rendre à sa voisine, comme de lui arranger son coussin, de lui procurer un escabeau, de l'éventer et de la protéger, le cas échéant, contre les importuns [2]. Ovide, qui trace pour tout cela des règles minutieuses, nous a également transmis des échantillons des sujets de conversation du cirque. On estimait heureux le conducteur de char auquel s'intéressait la belle voisine ; qu'on eût voulu être à sa place ! Faisait-il réellement si chaud ? La chaleur que l'on ressentait n'était-elle pas plutôt l'effet d'une flamme intérieure, etc. [3] ?

L'amour du théâtre avait toutefois aussi son côté bien grave et parfois même tragique. On ne saurait trouver des couleurs trop fortes pour dépeindre ce qu'il y avait d'affreux dans l'influence démoralisante des spectacles. Le cirque, où des cohues populaires, échauffées jusqu'au dé-

[1] *Sat.*, XI, 201 etc.
[2] Ovide, *Art d'aimer*, I, 135, etc.
[3] Le même, *Amours*, III, 2.

lire par l'entraînement de parti, tempêtaient les unes contre les autres, n'offrait d'ailleurs que des scènes beaucoup moins alarmantes pour l'innocence que le théâtre et l'amphithéâtre. Sur la scène régnaient la comédie de polichinelle, l'atellane et la farce (*mimus*), pleines d'obscénités grossières et non déguisées, auxquelles se complaisait la foule, et, au degré supérieur, pour l'amusement du beau monde, le ballet pantomime, où l'on ne craignait pas d'aller jusqu'aux dernières limites, dans la représentation de sujets des plus graveleux pour la plupart, mais où l'on s'étudiait aux plus grands raffinements de la sensualité, pour l'excitation des nerfs les plus relâchés ou les plus blasés [1].

Quant aux ravages profonds que devait nécessairement causer dans les âmes, en amortissant toute sensibilité, l'habitude des scènes d'égorgement et de torture de l'arène, on n'y peut songer sans frémir. C'est à cette école que les femmes apprenaient cette cruauté envers leurs esclaves des deux sexes de laquelle il y aurait à citer plus d'un exemple révoltant [2]. Cependant pas toutes n'avaient, il faut le croire, l'habitude de fréquenter les spectacles, bien que les auteurs du temps n'aient fait nulle part aucune mention expresse de dames qui, par principes, se fussent abstenues d'y aller, et que Martial [3] ait pu dire à ses contemporaines, avides de mauvaises lectures :

[1] Cyprien, *ad. Donat.*, p. 5, éd. d'Oxford : Quæ pudica forsitan ad spectaculum matrona processerat, de spectaculo revertitur impudica. — Lactance, *Institut.*, XX, 6, 30.

[2] Voir Becker, Gallus, II, 3, 151, etc. — *Digeste*, I, 6, 2 : Divus quoque Hadrianus Umbriciam quamdam matronam in quinquennium relegavit, quod ex levissimis causis ancillas atrocissime tractasset.

[3] III, 86.

Ne legeres partem lascivi, casta, libelli
Prædixi et monui : tu tamen, ecce, legis.
Sed si Panniculum spectas et casta Latinum,
Non sunt hæc mimis improbiora, lege.

Pour les jeunes filles bien élevées, il va sans dire qu'on ne les conduisait pas au spectacle, puisque même des hommes jeunes, mais d'une direction d'esprit sérieuse, évitaient celui des pantomimes [1].

L'intérêt que les femmes prenaient aux spectacles s'étendait également aux artistes qui y paraissaient. Des athlètes, des cochers du cirque, des gladiateurs [2], faisaient ainsi fortune, ces derniers même auprès des dames du plus grand monde, pour lesquelles le maniement du fer avait un irrésistible attrait; aussi, tout ferrailleur célèbre, fût-il personnellement laid, leur apparaissait-il sous les traits d'un Hyacinthe. S'agissait-il de se faire enlever par un gladiateur, les grandes dames, d'après Juvénal [3], ne craignaient même plus le mal de mer; et, ce qui semblait le plus étonnant, dans une pareille détermination, on les trouvait même prêtes à renoncer au plaisir des spectacles. Les artistes dramatiques, les chanteurs, les musiciens, n'étaient généralement pas moins aimés des dames, qui se laissaient quelquefois entraîner par la passion pour eux aux plus grandes folies [4]; on prétendait même que ces virtuoses

[1] Pline le Jeune, *Lettres*, VII, 24.

[2] Quadrigarii, scenici, xystici, arenarii (Tertullien, *Des spectacles*, chap. XXII).

[3] *Sat.*, VII, 78-113.

[4] Suétone, *Octave*, chap. XLV : Histrionum licentiam ita compescuit, ut Stephanionem togatarium, cui in puerilem habitum circumtonsam matronam ministrasse compererat, per trina theatra virgis cæsum relegaverit. — *Hist. Aug. Vie de Pertinax*, chap. XIII : Circa uxoris pudicitiam minus curiosus fuit, quum palam citharœdum illa diligeret.

vendaient leurs faveurs très-cher [1]. Les instruments de célèbres joueurs de guitare étaient achetés à des prix exorbitants par leurs adoratrices, gardés par elles, comme un bien précieux et couverts de tendres baisers. Une dame d'une des plus nobles maisons procéda, d'après Juvénal [2], à un sacrifice solennel pour apprendre si un joueur de guitare, alors en vogue, remporterait la couronne au prochain concours ; qu'aurait-elle pu faire de plus, ajoute le poëte, si son mari ou son fils était tombé dangereusement malade ?

Mais la faveur la plus générale et la plus haute était celle dont jouissaient les danseurs du ballet-pantomime, auxquels hommes et femmes faisaient à l'envi les plus grandes avances [3]. C'étaient pour la plupart de beaux jeunes gens, qui acquéraient, dans l'exercice de leur profession, tous les avantages de l'agilité la plus rare et de la grâce la plus séduisante. Déjà, en l'an 22 ou 23 de notre ère, on vint à bannir d'Italie tous les pantomimes, pour faire trêve aux dissidences factieuses qu'ils excitaient dans le public et au scandale de leurs relations avec des femmes, de grandes dames sans doute, parce qu'il serait impossible autrement de bien comprendre l'intérêt de la mesure [4]. Le beau Mnester, le plus choyé des pantomimes sous Claude, comptait parmi les dames dont il possédait la faveur, Poppée l'ancienne, la plus belle femme du temps ; devenu

[1] *Sat.*, VI, 73-77. — Voir aussi Martial, XIV, 215.

[2] *Sat.*, VI, 379-397.

[3] Sénèque, *Qu. nat.*, VII, 32, 3 : Privatum urbe tota sonat pulpitum, in hoc viri, in hoc feminæ tripudiant, mares inter se uxoresque contendunt, uter det latus illis.

[4] Dion Cassius, LVII, 21, et Tacite (*Annales*, IV, 14), qui parle d'un bannissement des histrions en l'an 23.

ensuite, bien malgré lui pourtant, l'amant de Messaline, cette liaison le conduisit à la mort[1].

Nous avons déjà dit que Domitien, par jalousie, fit assassiner en pleine rue le pantomime Pâris; à la place où ce dernier était tombé, ses nombreux admirateurs répandirent des fleurs et des parfums. La rumeur publique trouva même un rapport entre le meurtre ultérieur de Domitien et la passion de sa femme pour Pâris ou un autre pantomime[2]. Marc-Aurèle supporta avec plus de stoïcisme les amours de Faustine, qui, d'après les bruits de la ville, avait aussi des faveurs pour ces artistes[3]. Galien reconnut la passion de la femme d'un certain Juste, pour un autre pantomime du nom de Pâris, au même symptôme qui, jadis, avait fait reconnaître au médecin Érasistrate l'amour d'Antiochus pour Stratonice. Ne parvenant à découvrir dans l'état physique de la malade aucune cause qui pût expliquer ses insomnies, il en conclut à une profonde affection morale, et le changement subit qu'il observa dans son teint, son regard et son pouls, quand fut prononcé le nom de ce danseur, lui procura toute certitude sur la nature du mal[4].

A côté des tentations des spectacles, Tacite a nommé celles des festins; mais il n'est pas possible que, même dans les plus mauvais jours, les orgies auxquelles il pensait aient jamais été si générales que des femmes n'eussent pu s'y soustraire, ni par conséquent que l'influence des festins ait été, à beaucoup près, aussi profonde et aussi pénétrante

[1] Dion Cassius, LX, 22; 28; 31. — Tacite, *Annales*, XI, 4; 36.
[2] Suétone, *Domitien*, chap. III et X. — Dion Cassius, LXVII, 3. — Aurélius Victor, *Césars*, 11, 7; *Epitome*, 11, 1.
[3] *Hist. Aug. Vie de Marc Antonin*, chap. XXIII.
[4] Galien, *De prognosi ad Epig.*, p. 457, K. XIV, 631.

que celle des spectacles. A ces banquets, tirant à l'orgie, on recevait, il est vrai, des impressions semblables à celles avec lesquelles on revenait du théâtre; car la musique, les danses et des scènes dramatiques formaient, à table aussi, le programme ordinaire des divertissements. De chastes oreilles y étaient blessées par des chansons grivoises [1] et des parades obscènes [2]; des yeux pudiques, offensés par le spectacle des danses fameuses de Syriennes et d'Andalouses, qui, paraît-il, ne le cédaient pas, sous le rapport de la mollesse voluptueuse et de la licence, dans le genre pantomime, aux pires des représentations des almées de l'Égypte [3].

Mais, abstraction faite de ces excitations des sens, les festins pouvaient encore devenir funestes à la vertu des femmes, en ce qu'ils offraient aux hommes, pour se rapprocher d'elles, l'occasion la plus favorable, avidement recherchée par eux et dont ils ne manquaient pas de profiter de leur mieux [4]. Dans un de ses poëmes les plus hardis, Ovide raconte la séduction de la belle femme d'un mari imbécile, sous le déguisement de l'aventure de Pâris et d'Hélène, noms d'emprunt conventionnel qui reviennent dans le récit de toutes les histoires d'adultère du temps, comme on le voit déjà par Cicéron [5]. Or chaque trait de celle

[1] Quintilien, *Inst. or.*, I, 2, 8 : Omne convivium obscenis canticis strepit, pudenda dictu spectantur; comme, par exemple, les « vasa adulteriis cælata » mentionnés par Pline l'Ancien (*Hist. nat.*, XIV, 140).

[2] Plutarque, *Qu. conv.*, VII, 8, 4, 4.

[3] Juvénal, XI, 162, etc.

[4] Ovide, *Art d'aimer*, I, 229 etc.

[5] Nam M. Luculli uxorem Memmius suis sacris initiativit. Menelaus ægre id passus divortium fecit. Quamquam ille pastor Idæus Menelaum solum contempserat, hic noster Paris tam Menelaum quam Aga-

d'Ovide est emprunté aux réalités de l'époque, ce qui donne à sa narration un intérêt vivant très-remarquable. Ainsi, la conduite de l'amoureux, au dîner, répond entièrement à ces préceptes du même poëte :

Et modo suspiras, modo pocula proxima nobis
Sumis; quaque bibi tu quoque parte bibis.
Ab quoties digitis, quoties ego tecta notavi
Signa supercilio pæne loquente dari [1].

Verba superciliis sine voce loquentia dicam,
Verba leges digitis, verba notata mero [2].

Quæ tu reddideris, ego primus pocula sumam,
Et qua tu biberis, hac ego parte bibam [3].

Fac primus rapias illius tacta labellis
Pocula; quaque bibet parte puella, bibas [4].

La belle sent les regards hardis de son admirateur se porter fixément sur elle. Il soupire, il prend la coupe dont elle s'est servie et l'approche de ses lèvres, du côté où celles de sa bien-aimée viennent d'en toucher le bord; il lui fait signe de l'œil et du doigt, il trace avec du vin sur la table des lettres sympathiques; il lui raconte des histoires d'amour dans la transparence desquelles perce l'aveu de sa propre passion; il va jusqu'à faire semblant d'être gris, pour voiler ce qu'il pouvait y avoir de compromettant dans sa témérité [5]. Du reste, l'ancien usage, pour les femmes,

memnonem liberum non putavit. (*Ad Atticum*, I, 18, 5.) Voir aussi Martial, I, 62, 5, et Lucille, *Epigr.*, 9 (*Anthologie* de Jacobs, III, 30.)

[1] *Pontiques*, 17, 75-90.

[2] *Amours*, I, 4, 19.

[3] *Ibid.*, 31.

[4] *Art d'aimer*, I, 575.

[5] Ovide, *Pontiques*, 16, 241, etc.; 225, etc.; 17, 75-90.

de s'asseoir à table, avait passé dès le commencement de l'empire; elles prirent l'habitude de s'y étendre couchées comme les hommes[1].

Nous ignorons jusqu'à quel point il y avait, en dehors des festins, d'autres réunions de société proprement dites pour les deux sexes. On n'en trouve qu'une seule mention dans Tacite[2], mais elle est susceptible d'être interprétée dans un autre sens. D'ailleurs, les hommes ne manquaient pas d'occasions pour se rapprocher des femmes dans les endroits publics, où celles-ci se donnaient rendez-vous pour la promenade, particulièrement dans les nombreux portiques érigés autour des places, ornées de plantations formant des espèces de jardins ou de parcs[3]. Là il pouvait très-bien arriver qu'au lieu du page, que l'on attachait souvent à la personne de la dame, pour la garder, et qui était quelquefois un eunuque[4], l'adorateur se chargeât du service de tenir le parasol[5]. Du reste, il n'est guère probable que des femmes de qualité touchassent souvent de leurs pieds délicats le noir pavé de basalte des rues; habituellement, elles sortaient en chaise à porteurs ou en litière[6]; la

[1] Valère Maxime, II, 1, 2 : Feminæ cum viris cubantibus sedentes cœnitabant. .... Quod genus severitatis ætas nostra diligentius in Capitolio quam in domibus suis conservat, videlicet quia magis ad rem pertinet deorum quam mulierum disciplinam contineri.

[2] *Annales*, XVI, 34 : Illustrium virorum feminarumque cœtus frequentes egerat.

[3] Ovide, *Art d'aimer*, I, 67 etc.; III, 387 etc.; *Remèdes d'amour*, 627. — Properce, II, 23, 5; III, 32, 11.

[4] Comme Bagoas, d'après le nom seul, dans Ovide, *Amours*, II, 2.

[5] Ovide, *Art d'aimer*, II, 209; voir aussi *Amours*, III, 11, 17.

[6] Juvénal, VI, 359, dit à ce sujet :

> Jamque eadem summis pariter minimisque libido,
> Nec melior silicem pedibus quæ conterit atrum
> Quam quæ longorum vehitur cervice Syrorum.

litière couverte notamment était, paraît-il, une distinction des femmes de sénateurs, bien que l'usage de ces véhicules, ainsi que les ordonnances qui s'y rapportent, ait certainement varié avec le temps, et que ces dernières aient dû être souvent enfreintes[1]. César avait limité cet usage aux femmes mariées et aux matrones ayant passé la quarantaine, ainsi qu'à certains jours[2]. Domitien l'interdit aux femmes de mauvaise vie[3]. La rigidité, en fait de mœurs, exigeait que les rideaux fussent complétement fermés, ces litières se trouvant en butte aux regards des curieux, partout où elles se montraient[4]; mais les maris insistant sur l'observance de cette règle, dit Sénèque[5], passaient auprès des femmes pour des butors, leurs épouses pour des victimes, dignes de compassion, de la tyrannie conjugale.

Il y avait, dans la position indépendante des femmes, une forte tentation pour secouer les chaînes que la nature et les mœurs leur avaient imposées, aspirer à des avantages refusés à leur sexe et choisir des occupations inconciliables avec la véritable vocation de celui-ci. Ces répugnantes excentricités que Juvénal en particulier se complaît tant à décrire, ne sauraient avoir été fréquentes en aucun temps : nous voulons parler de ces femmes se

[1] Dion Cassius, LVII, 15. — Lipsius (*Elect.*, I, 8) mentionne des exemples de femmes qui, sans être de condition sénatoriale, firent, à des époques diverses, usage de la litière.

[2] Suétone, *César*, chap. XLIII.

[3] Le même, *Domitien*, chap. VIII.

[4] Plutarque, *de Curiositate*, chap. XIII, p. 522 A.

[5] *De Beneficiis*, I, 9, 3 : Rusticus, inhumanus ac mali moris et inter matronas abominanda conditio est, si quis conjugem suam in sella prostare vetuit et vulgo admissis inspectoribus perspicuam ferri undique. — *De remed.*, 16, 7, éd. Haase, p. 457 : Duc (uxorem)... non quam in patente sella circumlatam per urbem populus ab omni parte æque quam maritus inspexerit.

livrant à la gymnastique, ou à l'escrime, dans la tenue des gladiateurs[1], ou passant la nuit dans des orgies à boire à l'envi avec les hommes[2], ou les femmes processives rédigeant elles-mêmes leurs plaintes et mémoires pour l'action judiciaire[3]. Juvénal ne traite-t-il pas lui-même expressément d'exceptions toutes ces velléités d'émancipation, lorsqu'il fait dire à Laronie, dans une autre de ses satires[4] :

Luctantur paucæ, comedunt colyphia paucæ?

Les femmes nouvellistes, qui se faisaient remarquer par le vif intérêt qu'elles prenaient aux affaires du monde entier, et dont il a déjà été question plus haut (pag. 322), étaient cependant plus nombreuses. Elles savaient vous renseigner, jusque dans les moindres détails, sur les pays les plus lointains; non-seulement elles recueillaient les bruits aux portes ou en faisaient naître de toute sorte, mais elles prenaient résolûment et gardaient hautement la parole vis-à-vis de militaires du rang le plus élevé, ou faisaient à quiconque les rencontrait dans la rue le récit des derniers tremblements de terre, des inondations les plus récentes, en un mot, de tout ce qui s'était passé, quelque part que ce fût[5]. Chez les personnes douées d'une organisation supérieure, l'ambition prenait naturellement son vol plus haut.

[1] Juvénal, VI, 246-267; voir aussi 421. — Martial, VII, 67.

[2] Juvénal, VI, 429 etc. — Sénèque, *Lettres*, 95, 20 : Non minus pervigilant, non minus potant, et oleo et mero viros provocant; æque invitis ingesta visceribus per os reddunt et vinum omne vomitu remetiuntur, etc.

[3] Juvénal, VI, 242-245.

[4] Le même, II, 53.

[5] Le même, VI, 398-412.

Il était dans la nature des choses que les grandes dames prissent, directement ou indirectement, une influence décisive sur la marche des événements, et le désir d'arriver au pouvoir ou de faire valoir leur crédit ne peut avoir été que très-commun chez elles. On sait que la destinée du monde romain a été maintes fois déterminée par les femmes, que plus d'une impératrice gouvernait au nom de son époux, ou avait du moins une part considérable au gouvernement. Auguste lui-même, qui fut un des plus grands politiques de tous les temps, prenait souvent conseil de la prudence de sa femme, et on se racontait, à Rome, qu'il ne conférait jamais avec Livie sur une affaire importante, sans s'y être préparé d'avance par écrit, ce qu'il faisait toutefois aussi avec d'autres personnes [1]. Mais l'influence des dames de la noblesse, des amies de l'impératrice notamment, et de toutes les femmes ayant des relations suivies avec la cour, était sans doute aussi très-grande et avait des ramifications au loin. Cette influence se montrait naturellement le plus efficace dans les nominations aux offices et emplois, grands et petits, à Rome comme dans les provinces. Sénèque [2] loue sa tante maternelle d'être sortie de sa réserve ordinaire jusqu'à faire valoir son crédit en faveur de sa nomination à la questure. Gessius Florus devint procureur de Judée par sa femme Cléopâtre, amie de l'impératrice Poppée [3]. Le sophiste Philisque obtint la chaire d'éloquence à Athènes par l'impératrice Julia Domna [4]. Les femmes ambitieuses, quand leurs relations personnelles se trouvaient insuffi-

[1] Suétone, *Octave*, chap. LXXXIV.
[2] *A Helvie*, 19, 2.
[3] Josèphe, J. A., XX, 11, 1.
[4] Philostrate, *Vies des sophistes*, II, 30.

santes, exploitaient leurs fils, dont elles ne se gênaient pas de mettre à contribution l'éloquence et la fortune, dans l'intérêt de leurs propres visées ou de celles d'autrui[1]. Dans les provinces, on voyait les femmes des gouverneurs assister aux exercices des troupes, se mêler aux soldats, entourées de centurions, comme Plancine[2] et Cornélie, la femme de Calvisius Sabinus, gouverneur de Pannonie[3]; elles prenaient part aux affaires, et les provinciaux étaient obligés de présenter leurs hommages à deux cours, souvent aussi de subir des exactions doubles. Il paraît même, d'après Tacite[4], que ces exemples n'étaient pas rares du tout.

Il n'était guère possible que les femmes restassent étrangères au mouvement littéraire, d'autant moins qu'elles tenaient, dans les classes supérieures du moins, ordinairement une certaine instruction classique de leur

[1] Sénèque, *à Helvie*, 14, 2.

[2] Tacite, *Annales*, II, 55 : Nec Plancina se intra decora feminis tenebat, sed exercitio equitum, decursibus cohortium interesse.

[3] Dion Cassius, LIX, 18.

[4] *Annales*, III, 33 : Non imbecillum tantum et imparem laboribus sexum, sed si licentia adsit, sævum, ambitiosum, potestatis avidum : incedere inter milites, habere ad manum centuriones; præsedisse nuper feminam exercitio cohortium (Plancina), decursu legionum. Cogitarent ipsi quotiens repetundarum aliqui arguerentur, plura uxoribus objectari; his statim adhærescere deterrimum quemque provincialium, ab his negotia suscipi, transigi; duorum egressus coli, duo esse prætoria, pervicacibus magis et impotentibus mulierum jussis, quæ Oppiis quondam aliisque legibus constrictæ, nunc vinclis exsolutis domos, fora, jam exercitum regerent.

Juvénal aussi dit, dans sa huitième satire (vers 128) :

. . . . . . Si nullum in conjuge crimen
Nec per conventus et cuncta per oppida curvis
Unguibus ire parat, nummos raptura Celæno; etc.

éducation de jeunesse [1]. Pour Martial [2], la femme accomplie doit être riche, noble, *instruite* et chaste. Stace [3] appelle la femme de Lucain, Polla Argentaria, savante et douée d'un beau génie. Cependant ce goût pour l'instruction était, chez les femmes, souvent aussi plus affecté que réel, suivant Ovide, qui dit dans l'*Art d'aimer* [4] :

> Sunt tamen et doctæ, rarissima turba, puellæ,
> Altera non doctæ turba, sed esse volunt.

Or, bien que ce poëte assure continuellement qu'il n'entend parler que d'affranchies et d'un certain monde, pour désarmer les ressentiments excités par son livre, il ne faut pas s'y méprendre cependant : c'est bien au fond les femmes en général, telles qu'il les connaissait et qu'elles lui paraissaient être, qu'il a peintes là et partout dans ses vers.

On sait avec quelle vivacité les tendances littéraires se faisaient valoir, dans les deux premiers siècles, et combien le dilettantisme poétique notamment était répandu dans la société bien élevée. Les femmes qui ne participaient pas activement elles-mêmes à ces tendances, s'y intéressaient au moins pour le compte de leurs maris ou de leurs amis, des succès desquels elles se montraient fières. Pline le Jeune loue sa femme d'avoir contracté le goût des lettres par amour pour lui. Non-seulement elle lisait et relisait ses livres, elle les apprenait même par cœur. Faisait-il une lecture, elle écoutait derrière un rideau, attentive à toutes les

[1] Quintilien, *Inst.*, I, 6, dit : In parentibus vero quam plurimum eruditionis esse optaverim. Nec de patribus tantum loquor.
[2] XII, 97.
[3] *Silves*, II, 7, 83.
[4] II, 281.

marques d'approbation des auditeurs. Faisait-il un plaidoyer en justice, elle s'absorbait dans l'attente du résultat, et des messagers, échelonnés tout le long du chemin du tribunal à sa demeure, lui annonçaient, de minute en minute, la disposition des assistants, leurs murmures d'applaudissement et leurs bravos. Elle chantait ses poésies d'après des mélodies composées par elle-même, avec accompagnement de guitare, ce qu'aucun musicien, nous dit Pline[1], mais l'amour seul, le meilleur des maîtres, lui avait appris. Le talent de s'exprimer avec élégance et facilité était probablement aussi très-répandu chez les femmes de condition[2], et si elles ne se hasardaient pas à livrer à la publicité leurs essais littéraires, ils passaient cependant sous les yeux d'amis. Pline raconte avoir eu ainsi communication des lettres de la femme d'un auteur de ses amis, si bien écrites qu'on eût cru entendre Plaute et Térence en prose. Il doute même qu'elles soient réellement d'elle, en ajoutant que, s'il en était pourtant ainsi, l'achèvement de son éducation faisait le plus grand honneur au mari, qu'elle avait épousé toute jeune[3], observation qui ne jette pas précisément un jour très-favorable sur l'instruction donnée aux jeunes filles. La manie de se servir du grec au lieu du latin, ou du moins d'émailler la conversation de phrases jolies ou tendres dans l'idiome grec, paraît

[1] *Lettres*, IV, 19.

[2] Munda sed e medio consuetaque verba, puellæ,
Scribite ; sermonis publica forma placet.
Ah ! quotiens dubius scriptis exarsit amator,
Et nocuit formæ barbara lingua bonæ !
Ovide, *Art d'aimer*, III, 479.

[3] Pline le Jeune, *Lettres*, I, 16, 6 : Qui uxorem, quam virginem accepit, tam doctam politamque reddiderit.

avoir été très-fréquente aussi chez le beau sexe. On peut, dit Juvénal[1], passer cela aux femmes, tant qu'elles sont jeunes, mais chez des matrones de soixante-huit ans, c'est insupportable. Le grec était la langue favorite des amoureux, au temps de Lucrèce[2] déjà. Il était naturel que les femmes, dans un temps où foisonnait le dilettantisme poétique, fissent des vers grecs et latins; non moins, que les femmes poëtes aimassent à s'entendre comparer à Sapho, avec laquelle Martial, par exemple, met en parallèle Sulpicie et Théophile[3]. Sur le colosse de Memnon sont gravées trois poésies, en dialecte éolien et dorien, d'une certaine Julia Balbilla, qui le visita à la suite de l'impératrice Sabine, femme d'Adrien[4]. « Les trois pièces, » dit Letronne[5], « annoncent toutes un talent poétique assez remarquable, mais en même temps une affectation de grammairien poussée à l'extrême... Balbilla devait être un bas-bleu du temps, fort entichée de sa noblesse, un poëte suivant la cour, dont les productions devaient être fort goûtées de l'empereur et de l'impératrice, si l'on en juge de la peine qui a été prise de graver sur la pierre si dure du colosse et presque toujours en caractères grands et profondément creusés les trois pièces échappées de sa veine abondante et facile, mais pédantesque et prétentieuse. » On a trouvé devant la porte de Saint-Pancrace, à Rome, le socle d'une statue qui lui avait été décernée, avec une inscription grecque. Le choix des dialectes susmentionnés paraît, à Letronne, inspiré par le goût du temps

[1] VI, 185 etc. — Martial, X, 68.
[2] IV, 1160 etc.
[3] X, 35, 15 et VII, 69. — Voir aussi Lucien, *De mercede cond.*, 36.
[4] C. I. Gr., 4725, 27, 29, 30 et 31.
[5] *Recueil des inscriptions*, II, p. 350.

pour les archaïsmes, d'après la comparaison avec la colonne de Hérode Atticus; mais il pourrait bien aussi n'avoir été qu'une conséquence de l'imitation de Sapho.

Quand les femmes ne faisaient pas elles-mêmes des vers, elles critiquaient ceux des autres. Juvénal regarde ces femmes critiques comme pires encore que celles qui aimaient trop le vin. A peine attablées, elles s'engageaient aussitôt dans leurs conversations esthétiques sur Virgile et Homère, en s'appliquant à établir la balance entre les perfections de l'un et de l'autre. Le flux de leurs paroles courait si vite que personne ne trouvait plus un mot à placer ; c'était comme le tintement sans fin de bassins d'airain sur lesquels on frappe, ou de sonnettes agitées. Leurs autres parades d'érudition n'étaient pas moins insupportables, lorsqu'elles savaient, par exemple, débiter des citations de vieux livres oubliés, ou ignorés de leurs maris, qu'elles avaient toujours un traité de grammaire ouvert devant elles, qu'elles corrigeaient en puristes les expressions de leurs amies et ne laissaient pas passer la moindre faute de langage à leurs maris, qu'elles se donnaient, en un mot, le ridicule des *Femmes savantes.* « Il ne faut pas, » dit Juvénal, « qu'une femme ait toute l'encyclopédie dans sa tête, ni qu'elle comprenne absolument tout dans les livres [1]. » Martial aussi mentionne parmi les souhaits de bonheur de sa vie celui d'épouser une femme non pas trop savante [2], et, dit-il ailleurs :

[1] *Sat.*, VI, 434-456, où le scholiaste ajoute : Statiliam Messalinam insectatur, quæ post quatuor matrimonia diverso exitu soluta postremo Neroni nupsit. Post quem interemptum et opibus et forma et ingenio plurimum viguit. Consectata est usum eloquentiæ usque ad studium declamandi.

[2] II, 90, 9.

Quæris cur nolim te ducere, Galla? Diserta es.
Sæpe solœcismum mentula nostra facit [1].

C'était toutefois contre l'application des femmes à la philosophie qu'on s'élevait le plus. Ceux qui, fidèles aux anciennes idées romaines, désapprouvaient cette tendance d'une manière absolue, alléguaient les uns que les femmes ne se livraient à cette étude qu'afin de briller [2], les autres l'impossibilité qu'elles ne devinssent pas arrogantes et hardies outre mesure, si, au lieu de passer leur temps à filer et à tisser à la maison, elles s'habituaient à converser toujours avec les hommes, à étudier des discours, à parler science et à ergoter [3].

Les partisans de l'opinion contraire ou voulaient que l'instruction philosophique des femmes fût limitée à la morale, déclarée par eux indispensable comme étant également la base de la vertu féminine [4], ou bien, allant beaucoup plus loin, conseillaient de joindre, d'après la méthode de Socrate, à l'étude de la philosophie celle des mathématiques et de l'astronomie, un esprit nourri des idées et images les plus sublimes leur paraissant devoir être inaccessible aux vanités, à la superstition et aux folies, parce qu'une femme sachant les mathématiques aurait honte de danser et qu'une femme connaissant le charme

[1] XI, 19.

[2] Sénèque, *Consolations à Helvie*, 17, 4 : Utinam quidem virorum optimus, pater meus, minus majorum consuetudini deditus, voluisset te præceptis sapientiæ erudiri potius quam imbui !... propter istas quæ litteris non ad sapientiam utuntur sed ad luxuriam instruuntur, minus te indulgere studiis passus est.

[3] Musonius Rufus, *exc. e manuscr. Flori ;* Jean Damascène, dans Stobée, *Florileg.*, éd. Meineke, IV, 222, 38, etc.

[4] Stobée, *Ibid.*, et p. 216.

des dialogues de Platon et de Xénophon mépriserait les exorcismes et la magie [1].

En effet, ces sciences exactes paraissent avoir été quelquefois pratiquées par les femmes, à côté de la philosophie, non pas toujours à l'avantage de leur grâce et de leur amabilité cependant [2]. Mais des natures profondément sérieuses durent souvent, sans doute, chercher et trouver dans les doctrines des sages des moyens de consolation dans l'adversité. Il paraît que Livie, à la mort de son fils Drusus, en trouva dans les paroles du stoïcien Arée [3]. Un autre stoïcien qui vécut à la même cour, Athénodore de Cane, eut la permission de dédier un de ses écrits à Octavie, sœur d'Auguste [4]. L'impératrice Julia Domna aussi, quand les intrigues du favori Plautien l'eurent brouillée avec son mari Septime Sévère, se tourna vers la philosophie et les occupations scientifiques [5]. Elle s'entoura de mathématiciens et de sophistes [6], et ce fut à son instigation que Philostrate, qui faisait partie de ce cercle, écrivit le roman d'Apollonius de Tyane [7]. Galien [8] mentionne une dame de ses amies, du nom d'Arria, tenue en grande estime par les empereurs Septime Sévère et Caracalla, pour la profondeur de ses études en philosophie, sa connaissance de la doctrine platonicienne notamment. Mais, chez la plupart des femmes, ces occupa-

[1] Plutarque, *Conjug. præc.*, c. XVIII, p. 145.

[2] Voir à ce sujet ce que Plutarque (*Pompée*, chap. LV) dit de Cornélie, femme de ce dernier.

[3] Sénèque, *à Marcie*, 4 et 5.

[4] Plutarque, *Poplic.*, c. XVII, extr.

[5] Dion Cassius, LXXV, 15.

[6] Philostrate, *Vies des sophistes*, II, 30.

[7] Le même, *Apollonius de Tyane*, éd. K., p. 3, 2.

[8] *De theriac. ad Pisonem*, p. 458, K., XIV, p. 218.

tions aussi n'étaient qu'un simple amusement. Au temps d'Épictète les dames, à Rome, avaient fait leur lecture favorite de la *République de Platon*, parce que l'abolition du mariage et la communauté des femmes y sont déclarées, dans une certaine mesure, la condition fondamentale de l'État idéalisé; elles pensaient y trouver l'excuse de leurs propres écarts [1], et il y eut des philosophes qui les confirmaient dans cette opinion [2]. Quand l'exemple de Marc-Aurèle rendit générale l'application aux études de la philosophie et des sciences, les femmes de qualité aussi attachèrent à leur entourage, moyennant rétribution, des philosophes, des rhéteurs et des grammairiens grecs d'un extérieur vénérable, avec de longues barbes grises, lesquels avaient, entre autres, l'obligation d'escorter la litière de la dame, mêlés au reste de la domesticité. Mais ce n'est guère ailleurs qu'à table, ou pendant leur toilette, qu'elles trouvaient le temps d'écouter des dissertations philosophiques; et si, par hasard, au milieu d'une tirade sur la chasteté, la femme de chambre venait à leur glisser le billet d'un amant, elles ne prenaient que le temps d'interruption nécessaire pour écrire la réponse, puis continuaient à écouter très-attentivement. On emmenait les philosophes même en voyage. Dans ce cas, il pouvait, il est vrai, leur arriver d'être quelquefois, après avoir attendu longtemps à la pluie, emballés dans la dernière voiture avec un danseur, un cuisinier ou un coiffeur. Lucien raconte qu'une dame riche et de qualité, ayant un jour confié à la garde spéciale d'un vieux stoïcien à son service, sa chienne maltaise favorite, celle-ci, qui était grosse,

[1] Épictète, *Fragments*, 53, éd. Dubner.
[2] Lucien, *les Fugitifs*, 18.

mit bas, pendant la route, sur le manteau du pauvre philosophe [1].

C'est les femmes qu'atteignit le plus profondément et emporta surtout le mouvement religieux, qui avait déjà commencé au premier siècle de notre ère, gagna beaucoup plus de terrain et d'intensité au deuxième, puis vint à son apogée au troisième et au quatrième. Le paganisme se trouva réduit à tenter de suprêmes efforts pour se maintenir, par une régénération, vis-à-vis de l'esprit nouveau, dont le souffle, parti de l'Orient, remplissait le monde de sa puissance toujours croissante. Il s'agissait de remplacer la croyance éteinte au polythéisme grec et romain, qui s'en allait en fumée, et cette recherche faisait saisir avidement toute forme d'adoration de la divinité qui paraissait offrir les éléments d'un culte positif. Toutefois ce n'était pas dans une seule religion, mais dans un mélange, un véritable pot-pourri, des religions et des cultes les plus hétérogènes que le paganisme crut devoir chercher le salut. Les cultes orientaux étaient le plus à la mode. Leurs pompes étaient faites pour impressionner vivement les sens; leur rituel compliqué imposait à la simplicité. Les croyants trouvaient le caractère d'une révélation supérieure dans leurs symboles, leurs miracles et leurs mystères; la tendance mystique à la communion intime avec la divinité y trouvait pleine satisfaction. Si ces cultes répondaient ainsi précisément le mieux aux besoins de l'âme féminine, ils devaient encore plus de prestige à leur promesse de conduire, par les voies de la pénitence et de l'expiation, à la purification, la sainteté et une félicité plus haute, dans un autre monde. Le penchant pour l'ascétisme était une con-

[1] Lucien, *De merc. cond.*, 36 et 32.

séquence naturelle de la dissolution des mœurs et du débordement général de la licence ; la faiblesse morale, qui induisait dans le péché, s'imaginait pouvoir aussi se délivrer de celui-ci par des mortifications extérieures. Ainsi, notamment chez le sexe faible, malgré les avertissements de Plutarque [1], le désir de trouver, dans certains exercices religieux, une consécration, des consolations ou le pardon, s'enflammait jusqu'à la passion. Dans les femmes, les dieux de l'Orient avaient leurs plus ferventes adoratrices ; les prêtres de ceux-ci, leurs ouailles les plus crédules, les plus aveuglément soumises et les plus libérales de leurs dons. Tantôt elles se laissaient persuader, par une bande vagabonde de prêtres mendiants de la grande mère des dieux, que le mauvais air du mois de septembre leur donnerait la fièvre, si elles ne se procuraient l'absolution par un cadeau de cent œufs, moyennant lequel on promettait de détourner l'influence maligne dont elles étaient menacées, en la faisant passer dans leurs vêtements ; tantôt aussi, par ordre du prêtre, elles se plongeaient trois fois, de grand matin, dans le Tibre, charriant de la glace, et se traînaient à genoux, à peine vêtues et toutes tremblantes de froid et d'angoisses, sur un espace indiqué. Tantôt elles allaient en Égypte chercher de l'eau du Nil, quand elles avaient reçu en songe, d'Isis, l'ordre d'en arroser son temple [2]. La grande déesse Isis « au million de noms » était, dans tout le monde romain, celle que les femmes invoquaient le plus généralement et avec le plus d'ardeur, comme la divinité tutélaire, de la grâce de laquelle elles attendaient surtout leur salut. On voyait des masses de dévotes se

[1] *Conjug. præc.*, 19.
[2] Juvénal, VI, 511, etc.

rendre en pèlerinage dans ses temples, nombreux à Rome depuis le milieu du premier siècle, affublées des vêtements de lin de rigueur, participant tout échevelées, deux fois par jour, aux chœurs chantés en l'honneur de la déesse, se faisant asperger d'eau du Nil, observant les jeûnes et suivant toutes les autres prescriptions d'abstinence qu'il plaisait aux prêtres de leur imposer. Y manquaient-elles, ces prêtres, moyennant bonne rétribution, intercédaient pour la pécheresse, auprès d'Osiris, et par le sacrifice d'un gâteau, ou d'une oie grasse, les dieux courroucés se laissaient apaiser[1].

Il n'est pas étonnant, d'après cela, que les temples d'Isis, si fréquentés par les femmes, fussent aussi devenus le foyer de tant d'abus, des lieux où s'accomplissaient toute espèce d'infamies. Les prêtresses, les prêtres, tous les serviteurs qui y fonctionnaient, étaient généralement suspectés de faire le vil métier d'entremetteurs, ce qui déconsidéra tout à fait ce culte. Un fait qui eut lieu en l'an 19 après Jésus-Christ, à Rome, donne une idée de ce qui ne se passait que trop souvent dans l'intérieur de ces temples. Un chevalier, Décius Mundus, avait longtemps, mais toujours en vain, poursuivi de ses propositions galantes une dame noble, nommée Pauline, d'une irréprochable chasteté, mais très-adonnée au culte d'Isis. Les prêtres du temple où elle allait d'habitude, gagnés par une somme de 5,000 deniers, lui firent accroire que le dieu Anubis désirait une entrevue avec elle pendant la nuit. Ce fut naturellement Mundus qui parut sous le masque du dieu. Tibère ayant eu connaissance de cet attentat, outre qu'il bannit le principal coupable, fit en-

[1] Juvénal, VI, 532, etc. — Tibulle, I, 3, 23, etc.

durer aux prêtres le supplice de la croix, démolir le temple et jeter l'image de la déesse dans le fleuve[1]. D'ailleurs non-seulement les temples d'Isis, mais tous les temples hantés par des femmes étaient décriés comme des lieux de séduction; il n'y en avait pas un, dit Juvénal[2], où des femmes ne se prostituassent, et, à part l'exagération, il y a pourtant, certes, aussi un fond de vérité dans les rapports des auteurs chrétiens, stigmatisant les temples, bois et autres lieux sacrés du paganisme, non-seulement comme des foyers d'adultère et de débauche, mais comme les théâtres de crimes affreux[3].

Properce[4] accuse les temples, aussi bien que les théâtres, de l'infidélité de sa Cynthie, tandis qu'Ovide recommande les uns et les autres, ainsi que les portiques, aux chercheurs d'aventures galantes, et nomme aussi le sabbat des Juifs parmi les fêtes qu'ils ne doivent pas négliger de courir[5]. Il existe de nombreux témoignages de l'extrême

[1] Josèphe, *A. J.*, XVIII, 3, 4.

[2] IX, 22-26.

[3] Minucius Felix (*Octavius*, p. 67, Muralt, p. 37), dit : Ubi autem magis a sacerdotibus quam inter aras et delubra conducuntur stupra, tractantur lenocinia, adulteria meditantur? Frequentius denique in æditoorum cellulis quam in ipsis lupanaribus flagrans libido defungitur. — De même Tertullien : Si adjiciam.... in templis adulteria componi, inter aras lenocinia tractari, in ipsis plerumque æditoorum et sacerdotum tabernaculis, sub iisdem vittis et apicibus et purpuris thure flagrante libidinem expungi, etc. (*Apol.*, chap. xv); puis, dans un autre passage, il fait parler ainsi l'Idolâtrie personnifiée : Sciunt luci mei et mei montes et vivæ aquæ ipsaque in urbibus templa quantum evertendæ pudicitiæ procuremus.... sciunt homines venenarii, sciunt magi, quot pellicatus ulciscar, quot rivalitates defendam, quot custodes, quot delatores, quot conscios auferam. Sciunt etiam obstetrices quot adulteri conceptus trucidentur. (*De pudicitia*, chap. v.)

[4] II, 19, 10.

[5] *Art d'aimer*, I, 75, etc.

et toujours croissante expansion que le judaïsme avait, dès lors, prise dans le monde occidental, et il paraît certain qu'il comptait plus de prosélytes parmi les femmes que parmi les hommes. L'impératrice Poppée semble avoir été du nombre. Josèphe la nomme comme une zélée protectrice des Juifs, car, dit-il, elle craignait Dieu [1]. Ce fut probablement la raison pour laquelle, après sa mort, son corps ne fut point brûlé, mais embaumé, comme on faisait pour les rois étrangers, et déposé dans le sépulcre de la famille Julienne [2]. La première mesure de rigueur contre les Juifs fut prise en l'an 19, à l'occasion et par suite de l'intervention déjà mentionnée du pouvoir dans les désordres du culte d'Isis. 4,000 affranchis, en âge de porter les armes, furent, comme nous l'avons dit p. 289, envoyés en Sardaigne contre les bandes de brigands de cette île, comme infectés de superstitions égyptiennes ou judaïques. Il paraîtrait qu'une escroquerie, dans laquelle figurait comme dupe une dame de qualité romaine, du nom de Fulvie, adonnée au judaïsme, fut ce qui détermina cette persécution, dans l'origine du moins. Ses précepteurs, appartenant à cette religion, l'avaient engagée à envoyer à Jérusalem une contribution pour le temple, puis escamoté cette offrande pieuse [3]. Sous Domitien, vers l'époque des années 88 à 90, Martial [4] se moquait de la mauvaise haleine causée par le jeûne des femmes qui célébraient le sabbat. D'après Dion Cassius [5], nombre de personnes furent alors poursuivies pour le fait de leur

[1] Josèphe, *A. J.*, XX, 8, 11; 11, 1.
[2] Tacite, *Annales*, XVI, 6.
[3] Josèphe, *A. J.*, XVIII, 3, 5. — Voir aussi Tacite, *Annales*, II, 85.
[4] IV, 4.
[5] LXVII, 14.

conversion au judaïsme, et les unes livrées au supplice, les autres dépouillées de leurs biens. Cependant les Grecs et les Romains, dans ce temps-là, confondaient sans doute encore très-souvent le christianisme avec le judaïsme. L'accusation d'athéisme, sur laquelle le consul Flavius Clément fut condamné à mort, et sa femme Domitilla au bannissement à Pandataria, avait été élevée contre les deux religions. Peut-être Clément et Domitilla professaient-ils effectivement le christianisme, comme peut-être aussi Pomponia Grécina, femme du consul Plautius, accusée en l'an 58, sous Néron, d'être imbue de superstitions étrangères, et remise au jugement de son mari, mais acquittée par lui. Cette dernière vécut longtemps, mais d'une vie abreuvée de continuels chagrins, dit Tacite [1], car elle passa dans une profonde mélancolie, sans jamais quitter les vêtements de deuil, les quarante années qui suivirent le meurtre de sa parente Julie, fille de Drusus (en l'an 44). Quant à Domitilla, l'église catholique reconnaît deux martyres et saintes de ce nom. Cependant on manque entièrement de données positives sur les progrès que le christianisme avait faits dans les premiers siècles, parmi les femmes des classes supérieures. On sait seulement que Mammée, femme qui, elle aussi, vivait dans la crainte de Dieu, suivant l'expression d'Eusèbe [2], fut une protectrice d'Origène [3], qui lui-même n'en a rien dit toutefois. Ajoutons que la découverte d'un tombeau dans les catacombes de Calixte, avec des inscriptions païennes des Céciliens, non loin du mausolée de Cécilia Métella, pa-

[1] *Annales*, XIII, 32.
[2] *Hist. eccles.*, VI, 19.
[3] Suidas, à l'art. *Origène*.

raît confirmer que sainte Cécile, suppliciée sous Alexandre Sévère, était de la famille noble des Métellus [1].

Si les femmes se montrèrent alors, sur le domaine de la religion, comme les étoiles guidant vers la foi [2], elles étaient particulièrement aussi non moins accessibles à toutes les superstitions nouvelles que tenaces dans leur attachement aux anciennes. Une seule des innombrables formes de la superstition qui, infestant et dominant alors la société, tiraillaient la crédulité publique dans tous les sens, avait un plus grand nombre d'adeptes parmi les hommes : nous voulons parler de l'astrologie, dont les prédictions, inspirant et dirigeant les entreprises les plus grandes et les plus périlleuses, n'ont pas exercé sur les destinées du monde une médiocre influence, à cette époque. Non pas que cette manière de lire dans l'avenir, si caractéristique pour ce temps et qui était surtout grandement en vogue dans la haute société, n'ait été également très-goûtée chez les femmes. Auprès d'elles aucun astrologue, dit au contraire Juvénal [3], ne passe pour un génie, s'il n'a subi au moins une condamnation. Les plus célèbres étaient ceux qui, impliqués dans un grand procès politique, avaient été longtemps aux fers et n'étaient parvenus qu'à obtenir, à la dernière extrémité, la grâce d'une commutation de peine, sous la forme de l'exil dans une île sauvage. Il y avait même des femmes elles-mêmes très-fortes en astrologie, et n'entreprenant pas la moindre des choses sans consulter préalablement leur calendrier. Telles, attendant leurs couches, s'arran-

[1] Voir aussi De Rossi, *Roma sotterranea christiana.*
[2] Strabon, I, 7, p. 297.
[3] VI, 553-591.

geaient même de façon à ce qu'un Chaldéen se tînt prêt sur un observatoire du voisinage, où on avait soin de l'avertir, par un coup frappé sur un disque de métal, du moment de la naissance de l'enfant, à lui tirer aussitôt son horoscope [1].

Mais c'est par-dessus tout la magie, avec ses jongleries et ses mystifications, son délire, ses crimes et ses atrocités, qui avait la grande vogue chez les femmes. Ce genre de superstition aussi subit, avec l'influence croissante du mysticisme de l'Orient, dans le cours de cette période, une transformation complète, et les magiciens du deuxième siècle diffèrent essentiellement de ceux des premiers temps de l'empire. A ceux-ci appartenaient tout particulièrement les sorcières auxquelles croyait le bas peuple. C'étaient des femmes décriées et abhorrées, exerçant des professions équivoques, surtout le métier d'entremetteuses. Elles savaient préparer des onguents et des cosmétiques rendant la beauté, ainsi que d'autres médicaments, ayant plus ou moins d'affinité avec le poison ; généralement aussi elles aimaient beaucoup le vin [2]. Toutefois, leurs pratiques avaient un air trop misérable et portaient trop le cachet de la mendicité, pour leur procurer beaucoup d'accès auprès des classes instruites de la société, bien qu'il fût impossible de leur fermer entièrement la porte des femmes, chez lesquelles la croyance aux vertus du philtre était surtout extrêmement répandue, si bien que Plutarque lui-même n'a pas cru pouvoir se dispenser d'en parler dans

[1] Sextus l'Empirique, 739, 29, copié par Hippolyte, *Réfutat.*, IV, 4.

[2] Horace, *Épodes*, 5. — Ovide, *Amours*, I, 8. — Properce, IV, 5. — Martial, IX, 29. — Lucien, *Dial. meretr.*, 4.

un de ses écrits [1], adressé à un couple des plus distingués sous le rapport de l'éducation. Mais le prestige de la magie s'accrut et le nombre des personnes qui y croyaient se multiplia extrêmement, quand elle prit les formes qui convenaient à l'esprit du temps. Les philosophes du naturalisme se mirent à exercer la magie, et les magiciens se piquèrent de professer la philosophie du naturalisme. Les uns et les autres, puisant aux sources primitives de la plus haute sagesse, qui coulaient, disait-on, en Orient, se formaient dans les écoles des bords du Nil, de l'Euphrate et du Gange. Suivant Apulée [2], la multitude était même, en général, tentée de soupçonner de magie tous les philosophes indistinctement, et non tout à fait à tort. Dans son *Philopseudès,* Lucien met en scène un Libyen, qui fait des cures par la sympathie, un Babylonien ou Chaldéen, qui guérit par la magie et conjure les serpents, un Syrien de la Palestine exorcisant les démons et les expulsant du corps des possédés [3], un magicien arabe et même un sorcier hyperboréen. Aux sorcières d'autrefois, qui s'enivraient et servaient d'intermédiaires dans la débauche, succédèrent, à Rome, de pieux et saints thaumaturges, les uns personnellement originaires de l'Orient, d'autres ayant du moins séjourné bien des années dans les catacombes d'Égypte [4], ou même été jugés dignes de l'admission dans la communauté des brahmines : des hommes exempts de passions humaines, dédaignant la nourriture et les boissons terrestres, vêtus de longues ro-

[1] *Conj. præc.*, 5 et 48.
[2] *Apol.*, 448.
[3] Voir aussi Josèphe, A. J., VIII, 2, 5.
[4] Lucien, *Philopseudès*, 34.

bes blanches en toile de lin [1], vénérables dans leur extérieur et hôtes bien vus dans les palais des grands.

Bref, si les sorcières, qui les avaient précédés, ressemblent à celles de notre moyen âge, ces magiciens de l'époque subséquente se rapprochent singulièrement des grands cophtes du siècle dernier. Leur pouvoir magique était également interprété par leurs partisans comme provenant de la sainteté de leur vie même, attendu que celui qui parvient à triompher des désirs de la nature humaine se rapproche de l'image des dieux et parvient à accomplir ainsi des prodiges, avec leur aide. Eux aussi durent peut-être la plus belle partie de leur succès aux femmes, qu'ils s'efforçaient particulièrement de gagner. Ils prenaient le plus grand soin de leur extérieur. Alexandre d'Abonotique était, d'après le portrait de Lucien, un bel homme, d'une remarquable prestance, ayant la figure remplie de dignité, la peau blanche, la barbe bien cultivée, le regard plein de feu et d'ardeur, la voix douce, mais pourtant sonore; indépendamment de ses propres cheveux, il portait une perruque très-artistement arrangée, qui faisait paraître sa tête comme naturellement encadrée d'une profusion de boucles ondoyantes. Il se présentait vêtu d'une tunique blanche, garnie de pourpre, et d'un manteau blanc pardessus, une faucille à la main, en signe de sa descendance de Persée, dont il se prétendait issu. La faveur des femmes lui échut partout, et cela, comme l'assure Lucien, au su et même d'après le désir des maris; cette faveur du beau sexe n'étant du reste, sans doute, pas simplement envisagée par lui comme un but, mais aussi comme un moyen de forti-

[1] Lucien, *Philopseudès*, 16. — Voir aussi Apulée, *Métamorphose*, II, 39, et Philostrate, *Apollonius de Tyane*, I, 8.

fier sa position[1]. Peut-être aurions-nous appris des choses semblables sur Apollonius de Tyane, si celui-ci avait également eu pour biographe un Lucien. Mais Philostrate se borne à rapporter épisodiquement, comme un bruit, que son héros passait pour avoir eu l'amour d'une femme belle et beaucoup admirée à Séleucie, en Cilicie ; que cette dame, après avoir éconduit d'autres soupirants, se serait donnée à lui uniquement par le désir d'être bénie d'une postérité d'enfants parfaits, comme il fallait l'attendre de la nature divine d'un père doué d'avantages surnaturels, qui l'élevaient au-dessus de l'humanité. Il paraît que le sophiste Alexandre, dit Péloplaton, qui fut lui-même un homme d'une beauté remarquable, était issu de cette liaison. Mais Philostrate[2], comme de juste, déclare qu'il ne pense pas que ces bruits méritent créance.

Si nous nous sommes jusqu'ici particulièrement occupé des faiblesses et des folies, des écarts et des vices des femmes, cela tient à ce que les contemporains eux-mêmes se sont généralement étendus de préférence sur ce chapitre, et rarement arrêtés à des vertus qui, fuyant l'éclat et ne prêtant pas à la satire ou aux exercices de la rhétorique, n'offraient, en partie du moins, aux lettrés qu'un thème assez ingrat, à ce point de vue. Cependant, les portraits d'épouses et de mères qui furent « la lumière de leur maison[3] » en ce temps-là, ne manquent pas absolument. Le recueil des lettres de Pline le Jeune fait notamment connaître toute une galerie de nobles et excellentes femmes. L'histoire aussi a conservé plus d'un lumineux exemple de grandeur d'âme et d'héroïsme

[1] Lucien, *Alexandre*, 3, 11, 39, 42.
[2] *Vies des sophistes*, II, 5.
[3] Φῶς τῆς οἰκίας, lumen domus. *C. I. Gr.*, III, 6184.

donné par des femmes, précisément à des époques n'offrant, prises en général, que le tableau repoussant de la plus profonde abjection et de la plus basse servilité. A ces époques néfastes des plus grands excès du terrorisme impérial, alors que la persécution s'étendait même aux femmes, allant jusqu'à leur demander compte des larmes qu'elles versaient au souvenir des leurs, victimes de cet affreux despotisme [1], ce furent les femmes qui, plus d'une fois, donnèrent aux hommes l'exemple du courage, de la fidélité et du dévouement poussé jusqu'au sacrifice. Quand elles ne parvenaient pas à sauver les leurs, à force de prières, elles mouraient avec eux [2]. Des mères suivaient leurs fils, des épouses leurs maris dans l'exil [3]. L'inscription d'un monument sépulcral taillé dans la roche, à Cagliari, raconte une touchante histoire. Un certain Cassius Philippe ayant été relégué dans l'île de Sardaigne, qui servait alors de lieu de déportation [4], sa femme Atilia Pomptilla l'y avait suivi. Le mari tomba malade, peut-être par suite de l'insalubrité du climat; la femme, nouvelle Alceste, se dévoua pour lui à la mort et mourut en effet, après vingt et un ans de mariage, heureuse d'avoir conservé la vie à son époux [5]. Parmi tant de femmes dont l'héroïsme aurait dû faire rougir le sexe fort, celle qui eut dans son lot la plus haute gloire, fut cette sublime Arria qui présenta le poignard, dont elle venait de se percer le sein, à son mari hésitant, avec ces mots immortels : « Tiens, Pétus, cela ne

[1] Tacite, *Annales*, VI, 10.

[2] *Ibid.*, XV, 64; XVI, 10, etc., 30, etc.

[3] Le même, *Hist.*, I, 3.

[4] *C. J. Gr.*, III, 5757. — On ne sait point à quelle époque; peut-être en l'an 19, sous Tibère.

[5] Une épitaphe en vers grecs dans l'*Anthologie grecque*, IV, p. 256 (epigr. adeop. 658), témoigne d'un autre dévouement pareil.

fait point souffrir. » Pline le Jeune [1] rapporte d'autres traits non moins mémorables de la magnanimité de cette femme sublime. Son mari et son fils se trouvaient simultanément atteints d'une maladie qui faisait craindre pour leurs jours. Le fils, l'espoir de ses parents, mourut et Arrie le fit ensevelir sans que Pétus en apprît rien. A toutes ses questions elle répondait, avec une tranquillité d'esprit feinte : « Il va mieux, il a dormi, il a pris de la nourriture. » Quand ensuite ses larmes, trop longtemps retenues, menaçaient d'éclater en sanglots, elle quittait la chambre et s'abandonnait à sa douleur, pour retourner, dès que la nature était satisfaite, avec des yeux sans pleurs et un air parfaitement calme, auprès du chevet de Pétus. Jouer ainsi le rôle d'une mère rassurée, après la perte du fils, dit Pline, ce fut plus grand que l'exemple qu'elle donna plus tard à son époux du mépris de la mort. La cause de la condamnation de Pétus avait été sa participation au complot du légat Scribonien contre l'empereur Claude, en Illyrie (42 ans après J.-C.). Scribonien fut mis à mort ; Pétus, fait prisonnier et conduit à Rome. Arrie supplia vainement qu'on lui permît de s'embarquer avec lui ; elle se déclarait prête à prendre, à bord du navire, la place de l'esclave servante dont on ne refuserait pas, sans doute, d'accorder l'assistance à un homme de son rang. Ayant essuyé un refus, elle loua une barque de pêche, dans laquelle elle suivit le navire. A la femme de Scribonien, que Claude fit comparaître et interroger comme témoin, elle dit : « Vous voulez que je vous écoute, vous qui vivez encore, après que Scribonien a été immolé dans votre giron? » Son gendre, la conjurant de se conserver, dit entre autres : « Voulez-vous

[1] *Lettres*, III, 16.

donc que votre fille meure avec moi, si je dois périr? » Sa réponse fut : « Si elle a vécu toujours en aussi parfaite harmonie avec vous que moi avec Pétus, oui. » Cette réponse ne pouvait que rendre les siens de plus en plus inquiets à son sujet; on l'entoura d'une surveillance plus attentive. S'en apercevant, elle dit : « Vous n'atteindrez rien; vous pouvez seulement me rendre la mort plus acerbe; vous ne pouvez m'empêcher de mourir. » A ces mots, elle se leva précipitamment de sa chaise et se heurta le front contre le mur avec une telle force qu'elle tomba. Rappelée à la vie, elle reprit : « Je vous avais bien dit que je saurais trouver le chemin de la mort, fût-ce par les extrémités de la violence, si vous m'empêchez de la chercher par une voie plus douce. » Sa fille, Arrie la jeune, voulut, suivant l'exemple de sa mère, partager le sort de son époux Thrasée, condamné à mort en l'an 66; mais il parvint à la persuader de la nécessité de ménager sa vie, pour ne pas enlever à leur fille l'unique soutien qui lui restât[1]. Cette fille aussi, du nom de Fannie, se montra digne de sa mère et de son aïeule. Deux fois, sous Néron (en l'an 66) et sous Vespasien, elle accompagna dans l'exil son mari, Helvidius Priscus; après qu'on l'eut mis à mort, elle subit le bannissement une troisième fois, pour l'amour de lui. Hérennius Sénécion, ami d'Helvidius, écrivit la vie de celui-ci et fut mis en accusation pour ce fait, sous Domitien. Elle avoua, spontanément, qu'elle avait engagé Sénécion à l'écrire et lui avait remis, à cet effet, les papiers de son mari; mais elle nia toute complicité de la part de sa mère, et ni le danger de sa situation, ni les menaces, ne purent lui arracher plus d'aveux. Hérennius fut livré au

[1] Tacite, *Annales*, XVI, 34.

supplice, Fannie exilée, après avoir subi la confiscation de ses biens. Quant au livre qui avait été le corps du délit, bien que le sénat l'eût défendu et en eût ordonné la destruction, elle en sauva et garda soigneusement un exemplaire, qu'elle emporta dans son exil[1]. Il paraît que sa mère Arrie fut bannie avec elle, puisque Pline le Jeune mentionne le retour simultané de toutes les deux, après la mort de Domitien[2]. Il la dépeint comme une femme aussi pleine d'amabilité et de grâce que digne de vénération. Quelle est, demande-t-il, si elle vient à décéder, la femme que les maris pourront encore représenter comme modèle à leurs femmes?

Ces données, nous l'avons déjà dit, concernent presque généralement des femmes lancées dans les hautes régions de la société, dont elles ne sauraient même offrir une image complète, à cause de l'incohérence et du mode fragmentaire de la transmission des faits, qui, ne montrant pas toutes les faces des choses, ne permettent d'en saisir que très-imparfaitement les rapports. Pour ce qui regarde les femmes du temps dans les couches moyennes et inférieures de la société, c'est à peine si l'on trouve à recueillir sur ce sujet, dans la littérature de l'époque, quelques indications éparses et fugitives. Il ne s'est conservé, pour l'étude de la vie privée des femmes appartenant à ces classes, que des pierres tumulaires, sur lesquelles les maris survivants font assez généralement l'éloge de leurs vertus. Une fois pourtant, il est vrai, un veuf ne recule pas devant l'expression d'un aveu fait avec une franchise naïve dans l'épitaphe de sa femme, conçue en ces termes : « Le jour de sa mort,

[1] Pline le Jeune, *Lettres*, VII, 19.
[2] *Ibid.*, IX, 13.

j'ai témoigné ma reconnaissance aux dieux et aux hommes [1]. » Dans le long panégyrique inscrit sur le tombeau d'une autre défunte, on dit expressément que, d'après la nature même des choses, les épitaphes des femmes doivent se ressembler beaucoup [2]. « Comme l'éloge de toutes les braves femmes, » porte littéralement l'inscription dont il s'agit, « se formule d'ordinaire en termes simples et semblables, attendu que les vertus départies aux femmes par la nature, et qu'elles gardent le mieux en s'observant elles-mêmes, n'ont pas besoin de l'attrait piquant de la variété, mais qu'il suffit, pour les femmes, de justifier toutes également une bonne réputation par leur conduite passée; comme, de plus, il est difficile, pour elles, d'acquérir une renommée sortant de cette ligne, leur vie n'étant pas sujette à tant de vicissitudes, il faut nécessairement qu'elles s'appliquent aux vertus regardées comme l'attribut général de leur sexe, de peur que l'inobservance de l'un des justes commandements auxquels elles doivent obéir ne flétrisse toutes leurs autres qualités. Aussi, ma très-chère mère a-t-elle joui d'une réputation d'autant plus belle qu'elle a égalé en modestie, probité, chasteté, obéissance, application aux travaux domestiques (*lanificio*), soin et fidélité, toutes les honnêtes femmes, de manière à ne le céder en rien à aucune d'elles. » Cette manière d'envisager le rôle et la condition des femmes est, à tout prendre, celle qui paraît avoir partout et toujours prédominé dans les cercles de la classe moyenne. On peut donc bien se permettre de fonder quelques appréciations sur le rapprochement de ces inscriptions tumulaires, malgré la diversité

[1] Orelli, 4636 (Rome).
[2] *Ibid.*, 4860 (Rome).

des lieux et l'incertitude des dates, souvent aussi difficiles à déterminer que l'état et la condition des personnes en cause. Si, du reste, les inscriptions ne disent évidemment pas toujours la vérité sur les défuntes, elles servent du moins à faire ressortir les qualités que l'on estimait le plus chez les femmes. On leur faisait honneur de n'avoir été mariées qu'une fois (*univiræ*), ce qui, vu les conditions de jeunesse dans lesquelles avait lieu le premier établissement de presque toutes les femmes, ainsi que la légèreté avec laquelle on divorçait et se remariait, n'était évidemment pas la règle[1]. Un affranchi de la maison impériale dit à l'éloge de sa femme qu'elle a donné un magnifique exemple par sa chasteté et nourri ses fils du lait de son propre sein [2]. Il est douteux, cependant, que cette pratique maternelle ait pu jamais n'être qu'une exception rare, même dans les hautes classes, d'après ce qui semble résulter d'Aulu-Gelle, où Favorinus, tout en faisant aux mères un long sermon pour les persuader à nourrir elles-mêmes leurs enfants, ne généralise pas son reproche. Il demeure toutefois étrange qu'à Rome la plupart des nourrices du temps fussent d'origine étrangère et barbare [3].

[1] Voir Orelli, 2,742 (ou Fabretti, 31, LIX, concernant la femme d'un centurion); 4,530, épitaphe de celle d'un affranchi de Marc-Aurèle; Gruter, 748, 4; 1,141, 1; *Bull. de l'Inst.*, 1862, p. 220 (univiriæ.... virginali suæ, pro castitate), inscription trouvée à Pouzzoles. — *Inscriptions de l'Algérie*, 1,987 : D. m. Geminia ingenua univira, conservatrix, dulcissima mater, omnium hominum parens, omnibus subveniens, innocens, castissima, præstans, rarissima, v. annis LXXXI, etc. — *Anthologie grecque*, IV, 257, adeop. 641, 5. — Letronne, *Recherches*, p. 374. — Tertullien, *Exhortation à la chasteté*, 13; *sur la monogamie*, 1, 7. — *Histoire Auguste*, *les trente Tyrans*, chap. XXXII. — S. Jérôme, *adv. Jovin.*

[2] Orelli, 2,677.

[3] Aulu-Gelle, XII, 1 et 17 (externæ et barbaræ nationis).

Souvent on trouve dans les inscriptions tumulaires l'expression simple et touchante de l'accord le plus intime entre les deux époux. Il en est une qui porte : « Ci gisent les ossements d'Urbilie, femme de Primus; morte à vingt-trois ans, chérie de tous les siens, elle était pour moi plus que ma vie[1]. » Une autre est ainsi conçue : « A ma très-chère épouse, avec laquelle j'ai vécu dix-huit ans sans le moindre sujet de plainte, sous l'impression de regrets qui me font jurer de ne jamais prendre une autre femme[2]. »

Un monument érigé à un mari par sa veuve porte une inscription dans laquelle des tours de phrase semblables reviennent souvent : « Ce que j'espérais, » y est-il dit, « de mon époux après ma mort, j'ai dû moi-même, infortunée, le faire maintenant auprès de ses cendres[3]. » Sur le mausolée d'un couple d'affranchis, le nom de la femme, décédée la première, est simplement accompagné de ces mots : « J'attends mon mari[4]. » La courte mais belle oraison contenue dans ces mots : « Jamais elle ne m'a fait éprouver de chagrin que par sa mort[5]; » ou bien : « Jamais elle ne m'a causé la moindre peine[6]; jamais je n'ai entendu d'elle une parole blessante[7], » a été d'un usage si fréquent qu'elle a passé pour ainsi dire à l'état de formule stéréotype. Un veuf dit que, s'il dépendait de lui d'honorer sa femme selon ses mérites, son épitaphe devrait briller en lettres d'or[8]. Un autre, ver-

[1] Marini, *Insc. Alb.*, p. 100 (Rome).
[2] Orelli, 4,623 (Pise).
[3] Henzen, 7,388 (Bénévent). — Ou bien : Ego tu mi quod facere debuisti, mi qui faciat nescio. (*Bull. de l'Inst.*, 1862, p. 62.)
[4] Orelli, 4,662 (Narbonne).
[5] Orelli, 4,626, etc. (Rome et Pola).
[6] Henzen, 7,385 (Rome).
[7] Orelli, 4,530 (Rome).
[8] Henzen, 7,386.

beux jusqu'au burlesque, exhale sur la tombe de sa femme tout le chapitre de sa douleur, dans ce bavardage : « A la plus vertueuse des épouses et la plus soigneuse des ménagères, objet de tous les regrets de mon âme, après 18 ans 3 mois et 13 jours de mariage. J'ai vécu avec elle sans qu'elle me donnât aucun sujet de plainte, mais maintenant je suis bien forcé de venir me plaindre auprès de ses mânes et demander au dieu des enfers qu'il me rende l'épouse qui a vécu avec moi en si bonne harmonie jusqu'au jour du destin, ou te prier toi-même, Mévie Sophé, d'obtenir, s'il y a des esprits décédés sans retour, que je ne sois pas obligé d'endurer plus longtemps une si cruelle séparation. Passant étranger, que la terre te soit légère, si tu ne dégrades rien à ce tombeau ; mais si quelqu'un s'avisait d'y commettre une dégradation, qu'il ne puisse jamais être reçu en grâce par les dieux, que l'enfer même le repousse et que le séjour de cette terre lui soit dur et pénible [1]. » Souvent non-seulement les jours, comme dans l'inscription ci-dessus, mais les heures mêmes, complétant l'indication de l'âge de la personne défunte ou de de la durée du mariage, sont ainsi marquées en chiffres, ce qui accuse un temps où l'on faisait religieusement attention aux heures de la naissance et des événements importants de la vie, pour les faire entrer dans la base des calculs astrologiques [2]. La précision, dans ces détails chronologiques, concourt à prouver combien s'était propagée cette su-

[1] Orelli, 7,382 (Rome).
[2] Pline le Jeune, dans ses *Lettres* (II, 20), raconte que Régulus ayant demandé à Véranie malade : Quo die, qua hora nata esset ? Ubi audivit, componit vultum, intendit oculos, movit labra, agitat digitos, computat, nihil nisi ut diu miseram exspectatione suspendat. Habes, inquit, climactericum tempus, sed evades.

perstition. Une veuve recommande son mari défunt aux dieux infernaux et les prie de permettre à son esprit de la favoriser de ses apparitions, aux heures de la nuit [1].

Les monuments qui font l'éloge des vertus domestiques des femmes portent souvent qu'elles étaient bonnes conseillères, administraient bien leur fortune et s'occupaient beaucoup du travail de la laine. « Ci gît, » lit-on sur un sarcophage, « Amymone, femme de Marcius; elle était bonne et belle, fileuse infatigable, pieuse, réservée, économe, chaste et bonne ménagère [2]. » Une autre épitaphe résume plus brièvement la vie passée de la défunte, en ces mots : « J'étais Anicie Glycère; c'est en dire assez de ma vie; j'ai fait mes preuves en rendant un bon mari content de moi [3]. » Nous laissons de côté les inscriptions chrétiennes des temps postérieurs [4].

Il est à regretter, pour la raison déjà indiquée, que ces inscriptions contiennent si peu de renseignements sur l'individualité des personnes. Si elles étaient plus explicites à cet égard, elles feraient tomber sur la vie des femmes, à cette époque, de bien autres lumières que l'histoire et la peinture des mœurs; car l'histoire, embrassant de haut les destinées du monde, ne conserve le portrait de l'individu, pour le transmettre à la postérité, qu'autant que les circonstances ou sa propre valeur l'ont élevé au-dessus du niveau de la masse, tandis que le peintre des

[1] Orelli, 4,775 (Rome).

[2] Orelli, 4,639 (Rome).

[3] *Ibid.*, 4,649 : Anicia P. J. Glycera fui. Dixi de mea vita satis. Fui probata, quæ viro placui bono, qui me ab imo ordine ad summum perduxit honorem.

[4] Voir pour celles-ci De Rossi, *Inscr. chrét.*, 62, 98 et 99.

mœurs, en s'appliquant à fondre dans son cadre une multitude de traits isolés, parvient difficilement, même avec le plus grand amour de la vérité, à s'affranchir complétement, dans la conception comme dans l'exposé de son sujet, de l'influence de ses idées personnelles.

ANNEXE.

LA FABLE D'AMOUR ET PSYCHÉ.

De tout temps le classicisme, mais surtout les personnes qui affichent la prétention d'être imbues de ses tendances, sans même les comprendre, ont professé plus ou moins de dédain pour la poésie populaire. Il en était probablement déjà ainsi aux époques de l'antique littérature des Grecs et des Romains, et, s'il n'y est fait qu'exceptionnellement mention de cette poésie souvent informe, mais dans laquelle il n'y a pas cependant manque de ces traits d'un génie instinctif capable de produire les plus grands effets, dans l'occasion; s'il ne s'y est conservé que de faibles traces du conte merveilleux et populaire de l'enfance en particulier, il faudrait pourtant se garder d'en conclure que l'esprit enfantin, qui forme le caractère propre des vieux contes allemands, slaves ou persans de l'espèce, soit resté étranger au génie hellénique. On trouve dans les écrits de Lucien quelques éléments qui paraissent empruntés à cette source populaire : ainsi, notamment, les anneaux magiques désirés par Timolaüs, dans le *Navire* ou dans les *Souhaits,* anneaux doués de propriétés

merveilleuses, dont il est également fait mention dans nos contes populaires et féeries modernes, telles que la vertu du premier de donner la santé, la vigueur et l'invulnérabilité, celle du deuxième de rendre, comme l'anneau de Gygès, le porteur invisible, celle d'un troisième de prêter la force de plus de dix mille hommes, d'un quatrième d'endormir les gardiens en même temps que d'ouvrir toute porte fermée, d'un cinquième, enfin, de rendre irrésistible à force d'amabilité. Il est possible que l'*Histoire véritable*, dont la majeure partie est pourtant indubitablement de l'invention de Lucien même, contienne aussi quelques réminiscences de contes populaires, comme ce puits dans la lune, où l'on voit et entend tout ce qui se passe sur la terre, le monstre marin long de quinze cents stades, dans l'intérieur duquel vivent des peuplades entières, et la description de la ville, dans les îles des bienheureux, qui rappellent les *Mille et une Nuits*, peut être-même la vertu attribuée à la plume droite de la queue du coq dont Lucien a fait le sujet d'un de ses dialogues, plume qui procurait le moyen d'ouvrir toutes les portes et de tout voir sans être vu.

Il est plus que douteux que les conteurs de profession (*fabulatores*) dont les récits servaient à faciliter le sommeil d'Auguste[1], et dont l'habitude paraît avoir été, d'ailleurs, de débiter leurs narrations pour de l'argent, le plus souvent en public [2], racontassent aussi des contes d'enfants. C'était là, évidemment, plutôt le rôle des mères et des nourrices. Dédaignés par les hommes, les contes

[1] Suétone, *Auguste*, chap. LXXVIII.
[2] D'après le mot de Pline le Jeune (*Lettres*, II, 20, 1) : Assem para et accipe auream fabulam.

de l'espèce tenaient tout au plus encore une certaine place dans les passe-temps des jeunes filles et des vieilles femmes [1]. On s'explique ainsi pourquoi la littérature en a si peu fait mention. Quand Aristide [2] dit qu'il faut laisser aux nourrices, chargées d'endormir les enfants, leurs contes d'une mer d'eau douce, d'hippopotames fabuleux, d'une mer qui se déverse dans un fleuve et d'autres facéties semblables, ce sont là sans doute des exemples imaginés et avancés par lui au hasard, plutôt qu'empruntés à des contes du temps. Du monde de ces fables populaires, nous ne connaissons guère que des fantômes et des spectres, comme ceux de Lamia, de la Gorgone, d'Éphialte et des Mormolyques [3]; Acco et Alphito [4], peut-être aussi Gello, la voleuse d'enfants, dont on s'entretenait à Lesbos et qu'avait déjà mentionnée Sapho. Dans les contes populaires de la Grèce moderne encore, Lamia joue un grand rôle [5]. Les *Tours de Lamia* mentionnées par Tertullien [6], à côté des *Peignes du Soleil*, peuvent faire songer au castel d'un monstre féminin dévorant des enfants, pareil à celui qui, dans un conte allemand, habite la petite maison aux pains d'épices (*Pfefferkuchenhaeuschen*).

Beaucoup de personnages, de fantômes et d'événements

[1] Arnobe, *Adv. gent.*, V, 14 : Cum historias, quæso, perlegitis tales, nonne vobis videmini aut textriculas puellas audire tædiosi operis circumscribentes moras aut infantibus credulis anus longævas? — Voir aussi Tibulle, disant (I, 5, 84) :

> Adsideat custos sedula semper anus.
> Hæc tibi fabellas referat, etc.

[2] *Or.* XLVIII, p. 357, J.

[3] Strabon, I, 2, p. 51.

[4] Plutarque, *De stoicorum repugnantiis*, 15, p. 1040, B.

[5] Hahn, *Contes populaires grecs ou albanais*, p. 331 (en allemand).

[6] *Ad Valentinianum*, chap. III.

du conte merveilleux populaire, paraissent même avoir passé dans l'usage commun de la langue, sous forme de locutions proverbiales. Ainsi le spectre féminin Gello, Acco, sotte qui s'amusait à causer avec sa propre image, réfléchie par un miroir, comme avec une autre personne, et qui enlève du métier sa robe à peine tissée à demi, pour la mettre [1], ce qui rappelle la *Prudente Else* et *Catherlieschen* dans des contes allemands rapportés par les frères Grimm; puis Pasès, grand magicien, qui d'un signe faisait apparaître et disparaître tout l'appareil de service et de gastronomie d'un magnifique festin, en même temps que possesseur d'une demi-obole qui revenait toujours à sa poche, quand il l'avait dépensée [2]; peut-être aussi Corèbe, assez simple pour vouloir compter les vagues de la mer [3], et Cissamis de Cos, le riche propriétaire de troupeaux. A ce dernier, une anguille venait enlever chaque année sa plus belle brebis; il tua l'anguille, mais le malheureux périt ensuite lui-même avec toute sa race, pour avoir négligé de faire enterrer ce poisson, qui le lui avait ordonné en songe [4].

Apion, dans son livre *du Magicien*, avait aussi fait mention de Pasès, et, en général, les ouvrages sur la magie devaient souvent contenir des traditions portant le caractère de mythes populaires, dont beaucoup ont même trouvé accès dans les livres d'histoire naturelle, comme on le voit notamment par tout ce que Pline l'Ancien a recueilli sur les vertus miraculeuses de tant d'animaux, de plantes et de pierres. Cette herbe d'Égypte, connue sous le nom d'*Osiritis*, qui causait immédiatement la mort de

[1] Zenob. I, 53, éd. Leutsch et Schneidewin, I, p. 21.
[2] Suidas, art. *Pasès*.
[3] Zenob., IV, 58.
[4] *Ibid.*, IV, 64.

quiconque l'arrachait, n'était, suivant Apion, autre que l'herbe appelée *Moly* dans Homère [1]. Près de Césarée croissait, d'après Cédrénus [2], une racine appelée *Battaritis,* de laquelle rayonne le soir une lumière, dont on ne pouvait approcher sans danger de mort immédiate. Aussi avait-on soin de faire des tranchées en rond autour de ce végétal, d'attacher un chien à la racine et de la faire extraire par la bête, qui tombait aussitôt comme foudroyée. Cette racine pendue autour du corps des possédés les guérissait, suivant l'opinion populaire. La mandragore, que Columelle qualifie de semi-humaine et dont l'extraction ne demandait pas moins de précautions, suivant Pline, s'obtenait semblablement au moyen âge. Non-seulement la foi dans les vertus miraculeuses d'une partie de ces plantes, mais aussi la croyance aux gnomes gardant des trésors [3], aux spectres [4], aux sorcières et aux loups-garous, devaient, jusqu'à un certain point, faire partie des éléments du merveilleux populaire, dans l'antiquité comme chez les modernes. Dans Apulée [5], l'histoire des deux sorcières qui arrachent le cœur de l'amant infidèle de l'une d'elles et mettent une éponge à la place, correspond exactement, suivant Jacques Grimm, à une donnée des contes de sorcières serbes ; et ne pourrait-on pas croire aussi littéralement empruntés à un conte populaire ces paroles de Panthie : *Heus tu spongia cave in mari nata per fluvium transeas.* Les fables dites d'Ésope paraissent avoir aussi

[1] Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, XXX, 18.
[2] *Comp.*, t. I, p. 305, dans Lobeck, *Aglaopham.*, 904, K.
[3] Pétrone, c. 38.
[4] Pline le Jeune, *Lettres*, VII, 27. — Plutarque, *Lucullus*, chap. I. — Lucien, *Philops.*
[5] *Métam.*, I.

beaucoup d'éléments communs avec le fonds des créations du merveilleux populaire. Il est une fable dans laquelle la Lune prie sa mère de lui faire une petite robe qui lui aille bien et la mère répond à sa fille : « Comment veux-tu que ma robe t'habille bien, toi qui es tantôt pleine lune, tantôt demi-lune, tantôt nouvelle lune ? » Cette fable est évidemment un conte enfantin, comme l'a fort bien établi G. Grimm[1]. Il est difficile de déterminer l'âge de la fable pérottine[2] qui répond au conte populaire allemand *du Pauvre et du Riche.*

Il est regrettable que Pétrone et Apulée, qui se sont écartés l'un et l'autre des voies du classicisme, à bien des égards, soient les deux seuls écrivains du temps de l'empire romain qui n'aient pas dédaigné de rapporter directement, dans leurs écrits, des croyances populaires. Or le premier n'ayant puisé à cette source que tout juste ce qu'il lui fallait pour caractériser l'éducation vulgaire des petits bourgeois du temps, dont il faisait les portraits, on ne peut, à la rigueur, nommer qu'Apulée comme ayant porté un intérêt manifeste et spécial et participé, lui-même, à cette branche de la poésie populaire. Encore n'est-il qu'un seul de ces contes populaires de l'antiquité qui ait été reproduit dans son entier, ou à peu près, par cet auteur, et non sans un mélange d'éléments hétérogènes et d'additions diverses, qui l'altèrent et le dénaturent plus ou moins. Nous voulons parler de la célèbre fable d'Amour et Psyché, qu'il a fait entrer comme un épisode dans son roman de l'*Ane d'Or* ou de la *Métamorphose.* La sagacité

[1] *Contes merveilleux de l'enfance et du foyer*, 3, 347 (en allemand). — Plutarque, *Conviv.*, VII, *sap.*, c. XIV ; *Fab. Æsop.*, 396.

[2] Orelli, *Phædri fabulæ novæ*, XXXII, n° III.

des frères Grimm a, depuis, parfaitement reconnu le véritable caractère de ce mythe, sur lequel la plupart des commentateurs, à partir de Fulgence Planciade, induits en erreur par ces deux noms d'Amour et Psyché, ont pris le change en s'obstinant à regarder toujours l'allégorie d'une alliance entre l'âme humaine et l'amour céleste comme la principale base du conte d'Apulée, qui n'aurait fait qu'en élargir et enjoliver les données, à sa guise et à sa fantaisie.

Cette allégorie, fondée elle-même sur l'idée de l'âme humaine telle que la concevait Platon, se trouve clairement exprimée pour la première fois dans les poésies de Méléagre, qui vécut au dernier siècle avant le Christ, mais qui lui-même, d'ailleurs, la supposait déjà connue. Elle a inspiré, dans l'art grec, à la nouvelle école surtout, ou du moins formé pour elle, le sujet de nombreux chefs-d'œuvre [1], représentant principalement la séparation et la réunion, les plaisirs et les peines des deux amoureux; mais surtout les tourments qu'ils se préparent mutuellement.

Il n'y avait pas, on le voit, l'étoffe d'un conte populaire dans cette allégorie avec laquelle, par le fait, la fable d'Apulée est très-loin de s'identifier sous tous les rapports. On voit bien aussi là deux amoureux, que rend malheureux une longue séparation, causée par la faute de la femme, et qui se retrouvent ensuite avec bonheur et s'unissent pour jamais. Cette circonstance suffit, sans doute, pour déterminer Apulée à donner le nom d'Amour au héros, et ce-

[1] * Parmi ceux-ci, rappelons le tableau de Gérard, dans la galerie du Louvre, deux groupes célèbres de Canova (en Russie), sans parler des esquisses de Thorwaldsen et de fresques, déjà anciennes, de Raphael. Psyché, sur les monuments antiques, est représentée avec des ailes de papillon ; quelquefois aussi voilée, comme une nouvelle mariée, et cachant un papillon dans son sein. *

lui de Psyché à l'héroïne de sa fable; mais voilà presque tout, et, ceci posé, faisons préalablement abstraction des éléments allégoriques et mythologiques de celle-ci, pour bien examiner ce qui en a proprement formé le canevas. Or celui-ci, quand on y regarde de plus près, rentre entièrement dans une grande catégorie de contes merveilleux dont le caractère a été nettement défini par les frères Grimm. Dans ces contes, suivant leur observation, l'idée dominante reste toujours la même, mais le récit tourne comme dans un caléidoscope et change quatre ou cinq fois de forme avec chaque changement dans la situation et dans les circonstances, de manière à figurer comme autant de contes distincts. La fille type de l'innocence et de la candeur, ordinairement la cadette, est, sous l'empire d'une nécessité fatale, abandonnée par son père à un monstre, ou se livre elle-même à celui-ci. Résignée à son sort, elle le supporte avec patience, non sans pourtant aussi ressentir le trouble où la jettent des faiblesses humaines, qu'elle est forcée d'expier durement; mais elle finit par aimer le monstre qui, du moment où il acquiert la certitude de cet amour, se défait de son enveloppe hideuse de porc-épic, de lion, de grenouille, et apparaît purifié dans tout l'éclat de la beauté juvénile. Cette tradition, qui existe dans l'Inde et qui se lie visiblement à celle d'Amour et Psyché chez les Romains, comme à celle de Parténopex et de Méliure dans la vieille France, est un symbole allégorique de l'idée que notre âme est emprisonnée sur la terre, et que c'est l'amour qui nous délivre.

Les traits fondamentaux de la fable d'Apulée se retrouvent dans les mythes populaires de la plupart des peuples indo-germaniques. Il s'ensuit qu'il ne les a pas inventés, mais

a dû les recueillir dans quelque conte romain ou peut-être grec [1] du temps, que rien ne l'empêchait d'arranger et de transformer à sa manière, au moyen d'additions, de suppressions, ou d'autres changements, qui en ont beaucoup altéré les données primitives, mais non à ce point que l'on n'ait beaucoup de chances d'arriver, en s'aidant des analogies de quelques contes populaires allemands de l'espèce, à retrouver au fond le mythe originaire.

En général, il existe entre les contes allemands rapportés par les frères Grimm, les contes français du *Cabinet des fées* [2], les contes napolitains du *Pentamérone* de Basile, les contes albanais [3] et grecs modernes [4] recueillis par Hahn, ainsi que divers contes néerlandais, suédois, madgyares [5], etc., nombre de ces analogies qui témoignent irrécusablement d'une communauté d'origine. Un conte indou, transcrit sur le récit oral d'une blanchisseuse de Bénarès et publié dans l'*Asiatic Journal*, offre notamment une grande ressemblance avec celui d'Amour et Psyché, qui y reparaît sous la figure d'une jeune fille du nom de Tulisa [6]. Nous nous bornerons toutefois, dans la suite, à

[1] Fulgence Planciade (voir dans Jahn, *Apul. Psyche et Cupido*, p. 63, 27) mentionne l'existence d'une version grecque de cette fable, en disant : Aristophontes Athenæus in libris qui Dysarestia nuncupantur hanc fabulam ingenti verborum circuitu discere cupientibus prodidit. — L'époque à laquelle vécut cet Aristophon est toutefois incertaine.

[2] Tels que le *Serpentin vert* de la comtesse d'Aulnay (III, 174-227), *le Mouton*, *Gracieuse et Percinet*, *l'Oiseau bleu*.

[3] *La Verge d'or*, par exemple.

[4] *Les Frères jumeaux*, *la Perle d'or*, *le Fils du roi* et *l'Imberbe*, *Filek Zélébi*, conte crétois, etc.

[5] Comme *le Prince aux serpents*, qui se retrouve aussi chez les Valaques, les Serbes et les Albanais.

[6] L'original allemand (t. I, p. 382, etc., 2e édit.) reproduit en entier ce mythe que Benfey (*Pantschatantra*, II, p. 255) regarde comme très-ancien.

indiquer en note ceux de ces contes qui prêtent à des rapprochements avec la fable d'Apulée, assez connue pour qu'il suffise d'en résumer très-succinctement l'analyse [1].

Le commencement de la fable d'Apulée reproduit le mythe originaire sur lequel il a brodé, non-seulement dans sa teneur, mais en partie aussi dans la forme et le ton même du récit. « En certain pays, » pour parler au début comme lui, « il y avait une fois un roi et une reine. » Ils avaient trois filles, toutes les trois belles, mais surtout Psyché, la cadette, princesse d'une beauté ravissante, au-dessus de toute expression, et si pure que Vénus elle-même en devint jalouse et conçut des projets de vengeance. Les deux sœurs aînées furent mariées à des rois. Brûlant d'être également fixés sur le sort de la troisième, ses parents allèrent consulter l'oracle d'Apollon. La réponse, inspirée par Vénus, fut terrifiante : « Exposez cette jeune fille, » dit l'organe du dieu, « parée comme pour le lit nuptial, sur une roche escarpée; n'espérez point pour elle un époux du sang des mortels, mais un monstre de la race des vipères [2], cruel, affreux, la terreur de Jupiter et l'effroi du Styx. » Jusqu'ici, le mobile de la jalousie de Vénus et la consultation de l'oracle sont seuls de l'invention d'Apulée; tout le reste paraît emprunté au conte primitif, dont notre auteur reprend immédiatement le fil dans ce qui suit [3]. La malheureuse

[1] En abrégeant beaucoup le récit et les comparaisons de M. Friedlænder.

[2] Sævum atque ferum vipereumque malum. (*Metam.*, IV, 33.)

[3] A comparer avec le conte allemand des *Deux Frères*, dans le recueil de Grimm, les *Frères jumeaux*, conte grec moderne, dans Hahn, et d'autres encore.

Psyché est conduite sur la roche fatale par sa famille, suivie de tout un peuple en deuil. Restée seule, cependant, la pauvre abandonnée ne voit pas venir le monstre (dans l'ancien conte romain aussi, sans doute, quelque prince ensorcelé, sous la forme d'une espèce de dragon [1]), que des chasseurs et des paysans avaient mainte fois aperçu [2] ; mais elle glisse doucement, portée par un zéphyr, dans une vallée, où elle descend au milieu d'un palais d'une magnificence qui l'éblouit. Toutes les salles y sont resplendissantes d'or, et elle y entend partout les voix d'êtres invisibles qui la servent, attentifs à ses moindres désirs [3]. La nuit venue, Psyché se couche. Tout à coup, un corps léger se glisse à côté d'elle; elle entend sa voix mélodieuse et, bientôt, frémit d'amour sous ses caresses passionnées; mais elle ne le voit point et il la conjure, tout d'abord, de ne jamais chercher à le connaître. Avant l'aube, cet amant mystérieux a disparu; mais il revient chaque nuit et finit même par céder aux instances de Psyché, en lui permettant de recevoir ses sœurs dans son palais. Elles y arrivent, portées sur les ailes d'un zéphyr; mais, à la vue de tant de splendeur, l'envie les gagne, et, pour perdre leur sœur, elles lui donnent le perfide conseil de chercher à savoir qui est ce mystérieux amant. Psyché, poussée par sa propre curiosité [4], cède à ces insinuations. La nuit suivante, dès que son amant est endormi, elle allume une lampe, s'approche de sa couche et voit un gracieux jeune homme dont la divine beauté la saisit et fait palpiter son cœur. Dans ce trouble, sa main

[1] *Trucis bestiæ.*

[2] *Métam.*, V, 17.

[3] Comme dans le conte du *Jeune Géant*, rapporté par Grimm.

[4] Analogies multiples avec Cendrillon (*Aschenputtel*) et les autres versions allemandes de ce conte.

tremble; une goutte d'huile brûlante tombe sur l'épaule de Cupidon, car c'était lui. Surpris dans son sommeil, il s'envole [1], et le palais s'évanouit.

La pauvre Psyché, au désespoir d'avoir perdu celui qu'elle aime, veut se donner la mort; mais le dieu, qui la chérit toujours, ne veut que l'éprouver et la protége contre elle-même. Quand elle cherche à se noyer, le fleuve la porte saine et sauve au rivage. Les sœurs aînées, pressées de connaître le résultat de leurs artifices, et pleines d'illusions, remontent sur la roche pour se confier de nouveau au zéphyr qui les avait déjà transportées dans le séjour des merveilles; mais cette fois, abandonnées à elles-mêmes, elles tombent dans des précipices et périssent misérablement. Cependant Vénus, dont la fureur ne connaît plus de bornes quand elle apprend l'amour de son propre fils pour Psyché, ne discontinue pas de persécuter l'infortunée, et lui impose des travaux inouis [2], dont Cupidon, toutefois, lui procure à son insu le moyen de surmonter toutes les difficultés. (Voir p. 345.) Cette recrudescence de la colère de Vénus a été surchargée par Apulée de scènes allégoriques et même de parodies plus ou moins bouffonnes, qui ne valent probablement pas la simplicité naïve du conte primitif. Ainsi Vénus, dans une de ces scènes, parle à l'Amour comme une mère de comédie irritée pourrait traiter son mauvais sujet de fils; Cérès et Junon radotent comme des commères. Suivant Vénus, le mariage de Cupidon avec Psyché doit être nul, ayant été conclu dans

[1] Intéressant à comparer avec le conte de la fiancée du Lion (*Loeweneckerchen*), dans Grimm.

[2] Il en est de même dans *Cendrillon*, *le Serpent blanc* de Grimm, le conte déjà mentionné de *Tulisa*, *le Fils du roi* et *l'Imberbe* de Hahn, où les travaux d'épreuve jouent également un grand role.

une maison de campagne, sans témoins. Mercure enfin, dans l'exercice de ses fonctions de crieur public des dieux, promet à qui trouvera Psyché sept baisers de Vénus. Le reste est dans le même goût.

Arrive enfin le terme des épreuves, le moment où Cupidon, certain de l'amour de Psyché, implore l'intervention de Jupiter, sur l'ordre duquel Mercure transporte la jeune princesse dans l'Olympe, où l'hymen du jeune couple se célèbre à la satisfaction générale. Là encore Apulée retombe dans le burlesque. Peu de temps après, Psyché, d'après lui, met au monde une fille, la Volupté, fruit de ses amours dans la vallée terrestre. Or ailleurs, où il avait probablement suivi la donnée du conte primitif, il est parlé de l'enfant à naître comme d'un garçon[1].

Les partisans de l'interprétation purement allégorique de cette fable voient, dans la curiosité de Psyché, les aspirations de l'âme à la pénétration des mystères divins, qu'elle ne doit connaître qu'après s'être purifiée par des épreuves, symbolisées dans les persécutions de Vénus. Les sœurs de Psyché représentent les mauvaises passions, dont les suggestions dangereuses et perfides tendent à la perdition de l'âme. Les noces de Psyché et de Cupidon, dans l'Olympe, sont la récompense et le triomphe de l'âme sortie victorieuse de la lutte; leur hymen, l'emblème de l'alliance de cette âme avec l'amour pur et divin. Cette allégorie a dû naturellement aussi se représenter à l'esprit d'un platonicien comme Apulée, mais il l'a plutôt travestie que suivie rigoureusement, dans la composition d'une fable au fond de laquelle elle était parfaitement étrangère

[1] *Métam.*, V, 12 et 13, par inadvertance sans doute.

et dont les détails principaux, non moins que les données premières et toute la charpente, procèdent du conte populaire. C'est là ce qu'il importait particulièrement de bien établir ici.

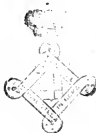


TABLE DES MATIÈRES

LIVRE II. — LA COUR DES EMPEREURS.

CHAP. Ier. — Influence de la cour sur la société romaine.

CHAP. II. — Les officiers, affranchis et esclaves de la cour impériale.

CHAP. III. — **Les amis et compagnons de l'empereur.**

CHAP. IV. — **Le cérémonial.**

LIVRE III. — LES TROIS ORDRES.

CHAP. Ier. — **Caractère général des distinctions sociales dans l'empire romain.**

LIVRE IV. — LE COMMERCE DE SOCIÉTÉ.

LIVRE V. — LES FEMMES.

ANNEXE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

ERRATA.

Page 161, ligne 14, lisez : *aux membres de l'ordre sénatorial.*

Pages 221-222, lisez : *la première inscription connue qui la porte se trouve être un sénatus-consulte, du temps de Claude....*

Page 236, ligne 13, lisez : *chaires entretenues par les communes,* non par l'État.

Page 250, note 1. M. Friedlaender fait observer qu'il n'admet pas l'authenticité du mot *imperantes,* mais le croit adultéré.

A Trimalchion, substituez partout *Trimalcion,* comme plus euphonique et plus conforme à l'usage français.

Au lieu de Paris, désignant le ravisseur d'Hélène ou les acteurs de ce nom, il faut *Pâris,* avec l'accent circonflexe.





